This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 08240708 5

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

INDEXED

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

1-1179

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME ONZIÈME

JUILLET A DÉCEMBRE 1905

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1905

395774A

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

PROBLÈMES ET CONTROVERSES[1]

UNE THÈSE DE COURNOT :

L'HISTOIRE DES SCIENCES N'EST-ELLE PLUS POSSIBLE ?

S'il faut en croire A. Cournot, l'un de nos meilleurs philosophes, l'histoire des sciences aurait eu une fortune singulière : commencée tard, son existence aurait été des plus brèves, et elle serait destinée à disparaître bientôt, si elle n'est déjà morte. Il importe d'examiner cet arrêt, qui émane d'une plume autorisée en matière d'histoire scientifique ; et cela d'autant plus que cette condamnation découle d'une vue d'ensemble sur l'histoire des sciences et que les philosophes ne nous ont pas gâtés par des considérations de ce genre. Il existe bien des philosophies de l'histoire, dont quelques-unes basées sur l'histoire des sciences ; mais il n'existe pas, à notre connaissance, en dehors de la tentative de Cournot, de philosophie propre de l'histoire des sciences, pas même d'histoire de cette histoire. Les aperçus de Cournot sur ce sujet neuf n'en offriront que plus d'intérêt.

I

On les trouve épars dans les *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*. (Paris, Hachette,

1. Sous cette rubrique nous comptons, tantôt résumer des controverses importantes tantôt appeler l'attention sur des vues neuves ou des thèses négligées, — relatives soit à la théorie soit à la matière de l'histoire. (*N. de la R.*)

1872, 2 vol.), le dernier grand ouvrage de notre auteur. Ils se rattachent à sa philosophie de l'histoire [1] qui consiste essentiellement dans la distinction des causes permanentes ou rationnelles et des faits accidentels qui relèvent du hasard. Suivant que la raison ou le hasard prédominent dans les événements, l'histoire affecte une forme différente. A vrai dire, il n'y a pas d'histoire proprement dite, quand le hasard ou la raison gouvernent exclusivement les faits : « Il faut que dans l'histoire... il y ait une part faite au hasard, et que tout n'y paraisse pas livré au hasard [2]. »

Envisageons les deux cas extrêmes. Les phases d'un jeu de hasard pur ne relèvent pas de l'histoire : « Les registres d'une loterie publique pourraient offrir une succession de coups singuliers, quelquefois piquants pour la curiosité, mais ne constitueraient pas une histoire [3] », « parce que chaque coup y est indépendant des coups qui précèdent et sans influence sur les coups suivants sinon en ce que quelque coup heureux provoque une recrudescence de mises [4] ». Il n'en est pas de même d'une partie de trictrac ou d'échecs, dans laquelle tous les coups sont liés à raison de leur proximité, mais où le hasard apparaît dans l'indépendance de la tactique des joueurs. « Aussi, n'était la futilité des intérêts ou des amours-propres mis en jeu, pourrait-on écrire l'histoire d'une partie de trictrac, laquelle aurait comme telle guerre fameuse ses vicissitudes, ses crises et son dénouement [5]. »

Prenons un autre exemple qui fera encore mieux saisir cette distinction : « Figurons-nous un observatoire où l'on note les apparitions de comètes, de bolides, les pluies d'étoiles filantes, les aurores boréales, bref les phénomènes dont la succession n'a pu être soumise jusqu'ici à aucune loi théorique, et à côté un autre observatoire où l'on s'applique assidûment à noter les passages des astres au méridien, les éclipses, les occultations d'étoiles, phénomènes prédits dans les tables, afin de corriger les petites erreurs que ces tables comportent encore : les registres de l'un et l'autre observa-

1. Voir Segond : *Les idées de Cournot sur l'histoire* (*Revue de Synthèse historique*, février 1905).

2. *Matérialisme, Vitalisme, Rationalisme* (Paris, Hachette, 1875), p. 230. Cette philosophie de l'histoire n'a pas varié chez Cournot de l'*Essai sur les fondements de nos connaissances* (Paris, Hachette, 1851) à ce dernier ouvrage qui contient le résumé de toute la philosophie de Cournot.

3. *Fondements de nos connaissances*, ch. XX, § 313.

4. *Matérialisme, etc.*, p. 230.

5. *Id.*, p. 230.

toire seront des archives ou des documents historiques, si l'on prend le mot *lato sensu*, mais non dans le sens ordinaire. Dans la première catégorie les phénomènes observés s'enchaînent trop peu, se succèdent trop irrégulièrement, trop indépendamment les uns des autres ; et dans la seconde, les phénomènes s'enchaînent trop étroitement, sont trop attendus pour composer une histoire comme nous l'entendons ordinairement [1]. »

L'histoire véritable n'est le domaine ni du caprice pur, ni de la fatalité : c'est un dosage de nécessité et de hasard. Le rôle de l'historien-philosophe sera précisément de démêler dans la trame des événements les causes « viscérales » et profondes des causes superficielles et accidentelles. La tâche de l'historien des sciences est identiquement la même : il doit faire la part du général et du fortuit dans les conditions du progrès scientifique. Avec quel bonheur Cournot s'est acquitté de cette tâche, ceux-là le savent qui ont lu ses œuvres, surtout le *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire* [2]. Pour nous, nous avouons avec plaisir que c'est ce philosophe, trop méconnu mais auquel l'avenir réserve une revanche éclatante, qui nous a initié à l'histoire des sciences. Le regretté P. Tannery se réclamait volontiers d'A. Comte dont il se disait le disciple en matière d'histoire des sciences [3]. Certes, nous ne méconnaissons pas les mérites de ce grand initiateur dont la lecture nous a été très profitable, mais nous croyons que Cournot, venu après lui, a pénétré aussi plus avant dans ce riche domaine. D'ailleurs, l'œuvre de Cournot, plus modeste en apparence et moins systématique, ne détruit pas celle d'A. Comte, et répond mieux à nos aspirations analytiques et critiques. Mais notre sujet ne comporte pas l'exposé des contributions de Cournot à l'histoire des sciences : après lui avoir payé notre tribut de légitime gratitude, arrivons à l'exposé de son opinion sur les destinées de cette discipline, et laissons-le parler lui-même le plus possible.

1. *Matérialisme, etc.*, p. 229.
2. Paris, Hachette, 1861, 2 vol.
3. C'est ce qu'il se proposait de mettre en lumière dans son *Discours sur l'histoire générale des sciences*, malheureusement interrompu par la mort. V. la *Revue de Synthèse historique* de février 1904 : p. 15 et 16 ; et la *Revue générale des sciences*, du 15 mai 1905 : « Je dois au moins à la « formule » des trois états, écrit P. Tannery, la reconnaissance de m'avoir incité à approfondir l'histoire des sciences dans le but de l'éprouver et d'en déterminer la portée et le degré de justesse. » (*A. Comte et l'histoire des sciences*, p. 416).

Comme toute l'histoire, l'histoire des sciences oscille entre deux tendances fondamentales, entre les deux pôles du hasard et de la nécessité : « Si les découvertes dans les sciences pouvaient indifféremment se succéder dans un ordre quelconque, les sciences auraient des *annales* [1] sans avoir d'histoire : car, la prééminence de l'histoire sur les simples annales consiste à offrir un fil conducteur, à la faveur duquel on saisit certaines tendances générales qui n'excluent pas les caprices du hasard dans les accidents de détail, mais qui prévalent à la longue, parce qu'elles résultent de la nature des choses en ce qu'elle a de permanent et d'essentiel.

« Dans l'autre hypothèse extrême où une découverte devrait nécessairement en amener une autre et celle-ci une troisième, suivant un ordre logiquement déterminé, il n'y aurait pas non plus à proprement parler d'histoire des sciences, mais seulement une *table chronologique des découvertes* [2] : toute la part du hasard se réduisant à agrandir ou à resserrer les intervalles d'une découverte à l'autre.

« Heureusement, pour l'intérêt historique, ni l'une, ni l'autre hypothèse ne sauraient être admises ; et pourtant, à mesure que le travail scientifique s'organise, que le nombre des travailleurs augmente et que les moyens de communication entre les travailleurs se perfectionnent, il est clair que l'on se rapproche davantage de la dernière hypothèse où, par l'élimination à peu près complète du hasard, les sciences seraient effectivement sorties de ce que l'on peut appeler la *phase historique* [3]. »

1. Accumulation d'événements dont chacun est indépendant de ceux qui le précèdent et sans effet sur ceux qui le suivent. On appelle ainsi les registres de faits tenus par les prêtres dès la haute antiquité et par les moines dans les temps barbares, où ils se plaisaient à consigner les prodiges, les pluies de sang, les naissances de monstres, les pestes, les famines, justement à cause de la surprise causée par leur succession irrégulière. (V. *Matérialisme etc.* p. 230). Pour la distinction entre les annales et l'histoire, cf. Fénelon : *Lettre à l'Académie*, § 8.

2. Dans *Matérialisme etc.*, Cournot précise ainsi sa pensée : « Si le hasard n'entrait pour rien dans la succession des découvertes, si chaque pas que fait la science déterminait le pas qui doit suivre, l'histoire des sciences pourrait être écrite d'avance par celui qui en possèderait pleinement la théorie, sauf à laisser les dates en blancs que *les caprices du hasard* se chargeraient plus tard de remplir. » (p. 231) cf. le « journal de siège écrit par un ingénieur, et où seraient notés tous les progrès méthodiques de l'attaque, tous les reculs méthodiques de la défense, avec états de situation à l'appui : de sorte que l'homme du métier ne serait pas en peine d'assigner très approximativement l'époque de la capitulation. » (p. 229), cf. encore les observations régulières d'un médecin sur un fiévreux ou un cancéreux, ou les tables astronomiques de la « Connaissance des temps ».

3. *Temps Modernes*, t. I, p. 8.

Ainsi, théoriquement, ce qu'on est convenu d'appeler l'histoire des sciences peut revêtir trois formes : la forme sèche des annales si les faits sont fortuits et décousus ; la forme de la gazette si les faits se présentent en séries bien ordonnées où les accidents s'annulent à la longue en vertu des causes constantes. Entre ces deux formes extrêmes se place l'histoire proprement dite, sorte de compromis entre l'annale et la gazette, qui met en saillie l'ossature des événements parmi la multiplicité des faits accidentels : « Le cours des âges amène la réunion de deux conditions : l'apparition d'un homme ou de quelques hommes de génie et une certaine maturité de la science qui met le génie à même d'utiliser ses forces, d'entraîner les esprits ou de leur imposer, quoique non sans de vives résistances, l'idée rénovatrice. C'est alors que le plus vif intérêt s'attache aux annales de la science ; c'en est par excellence la phase historique [1]. » L'histoire est surtout le théâtre des grandes individualités : l'histoire des sciences accorde sa place à la biographie des génies scientifiques, à côté de l'exposé des grandes théories et des grandes méthodes. Alors la lutte pour la conquête de la vérité offre un intérêt puissant, comparable aux drames qui élèvent ou abaissent les nations.

Mais ce sont là, dira-t-on, des cas théoriques : pratiquement l'histoire des sciences a-t-elle revêtu ces trois formes, est-elle régie par ce rythme à trois temps? Suivant Cournot, elle a précisément traversé ces trois phases l'une après l'autre : d'abord la phase des annales, puis la phase historique, actuellement elle est entrée dans la phase de la gazette : « *Antérieurement au XVIIe siècle*, les progrès des sciences sont si lents, les découvertes notables si clairsemées, que le tableau qu'on en peut tracer ressemble plus à des fastes, à des registres ou à des annales monacales ou hiératiques, qu'à une composition vraiment historique, où l'intérêt ressort de la forte et intime union de toutes les parties du récit, autant que de la puissante action des personnages mis en scène. *Plus tard*, et lorsqu'une légion de travailleurs, dont chacun vise à l'estime de ses pairs et à une réputation viagère bien plus qu'à la gloire, fouilleront en tous sens ce sol où leurs illustres devanciers ont ouvert les routes magistrales, la revue, le compte-rendu, c'est-à-dire le journal et la gazette rem-

1. *Matérialisme, etc.*, p. 231.

placeront l'histoire, comme l'histoire avait remplacé les sèches et courtes mentions des temps plus anciens[1]. » Alors on assiste à l'accumulation, ainsi qu'à l'émiettement des détails, et à l'effacement des grandes individualités. Au contraire, le XVIIe siècle vit se produire dans toutes les sciences des révolutions sans pareilles et apparaître des génies de premier ordre : « *Au XVIIe siècle*, le tissu de l'histoire scientifique est déjà si serré, les grandes découvertes s'y pressent tellement qu'on sent bien qu'elles étaient mûres. Tel est, en tout genre d'histoire, le caractère des grandes époques historiques. Il faut tout à la fois qu'on n'y puisse méconnaître la puissante action personnelle des hommes supérieurs, et l'irrésistible nécessité des causes générales qui ne pouvaient manquer d'amener, un peu plus tôt, un peu plus tard, le triomphe de l'idée qu'ils ont servie[2]. »

D'abord, on saisit seulement quelques découvertes isolées, sporadiques, séparées par des terrains vagues et des déserts : le hasard s'y joue en maître, et l'influence des savants s'y fait peu sentir, ou ressemble elle-même à une apparition fortuite. Puis c'est une trame serrée de découvertes capitales, un entassement de génies qui se présentent de front. Enfin survient une ère anarchique où les petites découvertes se multiplient en tous sens, où les chercheurs, simples artisans du progrès, sont plus nombreux et plus dispersés. Cette ère de la gazette n'a pas encore sonné pour l'histoire politique où le hasard intervient plus efficacement que dans le développement scientifique. Mais le temps où les sciences auront leurs gazetiers plutôt que leurs historiens est déjà arrivé, Cournot nous le déclare : « Le torrent des montagnes, que l'on passe sur une planche, finit par être un estuaire où peuvent évoluer des escadres : c'est l'image du courant scientifique, qui d'abord se fraye un chemin dans un terrain tourmenté à travers mille obstacles accidentels, non sans éprouver parfois de brusques changements de niveau; qui plus loin devient un fleuve majestueux et plus loin une mer dont l'œil a peine à embrasser l'étendue.

« *Jusqu'au XIXe siècle* chaque science a son histoire et, à la rigueur, les sciences mêmes dans leur ensemble peuvent avoir la leur; mais, dans l'état présent des sciences, que l'on se figure la

1. *Temps modernes*, t. I, p. 262.
2. *Id.*, t. I, p. 263.

masse de livres, de mémoires, de recueils, d'annales, de journaux scientifiques de toute sorte, écrits dans toutes les langues, publiés sur tous les points du globe, qu'il faudrait compulser, traduire, extraire, rapprocher, pour se rendre compte et rendre compte aux autres des progrès accomplis dans des directions sans nombre par des travailleurs sans nombre et pour ainsi dire sans nom. Comment donner à ce compte-rendu l'unité de composition, l'intérêt historique qui s'attache à la filiation de quelques idées maîtresses, à la succession de quelques découvertes capitales, à l'originalité des travaux, des essais, des écarts même de quelques hommes supérieurs, en qui se personnifient les plus puissantes facultés de l'esprit humain... *Evidemment l'histoire des sciences telle qu'on la concevait et qu'on l'écrivait encore au siècle dernier n'est plus possible.* Elle est devenue une analyse, un compte-rendu, une gazette, une revue, tout ce que l'on voudra excepté de l'histoire; et ce changement important, définitif, coïncide bien avec l'avènement du siècle actuel dont il est un des remarquables caractères...

« Des nombreuses formes de l'histoire, l'histoire des sciences, venue la dernière [1], *finit ou se transforme* la première [2]. »

II

Pouvons-nous accepter la thèse de Cournot? Il ne semble pas que les historiens des sciences, dont le nombre et l'activité vont croissant, s'en préoccupent beaucoup : ils continuent à travailler, en dépit des prévisions de Cournot, et leur méthode ne paraît pas avoir considérablement changé. La thèse de Cournot concerne à la fois le passé et l'avenir de l'histoire des sciences : envisageons-la successivement à ces deux points de vue.

D'abord, Cournot restreint beaucoup trop la durée de la *phase historique* qui commence, selon lui, au début du XVIIe siècle. Le siècle précédent avait déjà vu un magnifique épanouissement scientifique, et pour être impartial, il faut remonter jusqu'aux débuts

1. Que l'histoire des sciences soit née la dernière, après l'histoire des arts ou des faits économiques par exemple, c'est là une assertion très contestable : Cournot oublie notamment que l'histoire des sciences a été cultivée en Grèce, bien que ces premières ébauches ne nous soient pas parvenues. Mais ceci est un point de détail.

2. *Temps modernes*, t. II, p. 123-124 et p. 208.

de la Renaissance italienne. A partir de ce moment, on assiste à un développement continu et régulier des sciences mathématiques, astronomiques et mécaniques. La Renaissance elle-même renoue la tradition grecque, interrompue pendant plusieurs siècles pour des causes en majeure partie politiques et économiques, au premier rang desquelles il faut placer les grandes invasions. Or, le processus historique de la science hellène ressemble, autant que nous en pouvons juger, à celui de la science moderne, au moins en ce qui concerne la géométrie et l'astronomie : on peut écrire une histoire véritable de la géométrie et de l'astronomie grecques. La différence des résultats, plus conjecturaux, tient uniquement à la rareté des documents, à l'incertitude de leur chronologie, bref à des difficultés inhérentes à la critique historique non à l'évolution même de la science. Entre ces deux phases historiques s'étend pour les sciences une période que l'on est convenu de nommer la nuit du moyen âge. Et sans doute le progrès y est presque nul, les chercheurs rares et isolés, et les découvertes intermittentes et espacées. Mais, par contre, il s'opère alors un progrès technique suivi qui était indispensable à l'essor de la science moderne, surtout des sciences physiques et naturelles : c'est ce qu'A. Comte, après Condorcet, n'a pas manqué de faire ressortir.

On peut concéder à Cournot que les origines des sciences sont multiples, discontinues, irrégulières, fortuites et que, par suite, leur récit n'offre pas le caractère rigoureux de l'histoire. Au début il n'y a pas de science constituée et de savants officiels, mais des tâtonnements en tous sens, des poussées imprévisibles sous l'action de tel ou tel individu isolé ; cependant peu à peu les notions fondamentales se dégagent, la recherche s'endigue et la science creuse son lit propre. Dans ces efforts initiaux, le hasard joue un rôle considérable. Cl. Bernard fait la même remarque que Cournot, et place le hasard à l'origine des connaissances humaines [1]. D'ailleurs le hasard n'intervient pas seulement dans les premiers balbutiements de la science : toute science nouvelle qui se constitue, même à une étape avancée de la civilisation, débute par des observations fortuites, témoin le calcul des probabilités qui prit naissance seulement au XVIIe siècle. Enfin l'établissement d'une science n'en bannit pas entièrement le hasard : la science organisée a ses ca-

1. V. notre étude sur *le Hasard dans les découvertes scientifiques* d'après Cl. Bernard (*Revue de Philosophie*, 1er juin 1904).

prices, restreints seulement, et dont l'effet disparaît à la longue en vertu de la loi des grands nombres. Alors, le hasard peut faire avancer ou retarder une découverte de quelques années, mais il n'altère pas sensiblement l'ordre de succession des découvertes et il n'influe pas d'une manière appréciable sur la marche de la civilisation. L'histoire doit signaler son intervention, mais elle s'appuie sur des considérations étrangères, tirées de la logique et de la raison des choses.

En somme, on peut admettre avec Cournot que l'histoire des sciences traverse d'abord une *période chaotique* ou anarchique avant d'être assujettie à une marche constante et invariable. Seulement il faut placer le début de la *phase historique* bien avant le XVIIe siècle. Cournot se serait sans doute rallié lui-même à cette opinion s'il avait mieux connu l'antiquité et s'il avait pu lire les travaux actuels qui éclairent les périodes obscures de l'histoire des sciences. Eût-il transigé sur le second point? Est-il vrai que l'histoire des sciences finisse ou se transforme à partir du XIXe siècle? C'est là une assertion grave qui mérite d'être sérieusement pesée.

Si nous pénétrons exactement la pensée de Cournot, désormais l'ère des grandes individualités scientifiques serait close; et, par suite, la science avancerait en quelque sorte automatiquement, étant à l'abri des déviations que lui imprime l'action personnelle d'un génie: comme celle que Galilée fit subir à la mécanique, au dire d'E. Mach [1]. La science actuelle suivrait une marche en quelque sorte rectiligne, en tous cas uniforme, sans heurts ni secousses, parce qu'elle est faite par des intelligences de plus en plus médiocres, emportées naturellement par la pente des choses et par la logique interne des découvertes [2]. En un mot, le hasard serait éliminé presque totalement de la marche des sciences, qui acquerrait de ce fait une rectitude et une régularité remarquables, avançant pas à pas, par degrés infinitésimaux, toutes à la fois par suite de la spécialisation des travailleurs. L'historien des sciences n'aurait plus

1. V. *La Mécanique*, traduct. Bertrand, p. 242 et 244.

2. « Il vient un temps où... les sciences doivent avancer... en vertu de certaines nécessités théoriques, d'une marche sensiblement continue que ne troublent ni les grands efforts, ni les grandes résistances, par le travail collectif et presque anonyme d'une génération scientifique, plutôt que par de puissants esprits qui imprimeraient à leur œuvre un cachet personnel. » (*Matérialisme, etc.*, p. 231) Guyau constate de même que la découverte tend à l'anonymat.

qu'à noter ces progrès partiels, à présenter chaque jour un compte-rendu des progrès de la veille, une sorte de relevé du marché scientifique analogue au tableau des cotes de la Bourse. On retournerait pour ainsi dire à la période primitive des annales ou de la chronique (la chronique étant une partie de la gazette)[1] avec cette différence toutefois que les pas en avant sont continus, sans intervalles vides, et que le champ des recherches est immense, car le nombre des sciences autonomes ne cesse de croître. L'histoire des sciences serait contenue tout entière dans l'article hebdomadaire ou quotidien du vulgarisateur, dans les comptes-rendus des Académies, dans la collection des « Années scientifiques » : elle ne serait pas susceptible d'entrer dans une de ces vastes compositions où les détails sont répartis autour de quelques lignes maîtresses, « malgré les brisures et les inflexions qu'elles subissent sous l'influence de causes passagères. »

La théorie de Cournot repose sur une observation juste du mouvement scientifique contemporain. Il est clair que ce mouvement devient de plus en plus large et intense grâce à la facilité et à la rapidité toujours plus grandes des communications, et que le nombre des nations qui y participent augmente sans cesse. Successivement la plupart des peuples de race blanche se sont mis à l'œuvre ; quelques peuples de race jaune ont emboîté le pas ; seule la race nègre n'a pas secoué jusqu'ici sa torpeur. En même temps que croissaient dans des proportions fabuleuses le nombre et l'aire des ouvriers scientifiques, on voyait croître parallèlement le nombre et l'importance des laboratoires, des sociétés et des organes scientifiques : c'est comme une épidémie qui court à la surface du globe. Jadis la science était représentée par trois ou quatre grandes Académies : aujourd'hui les sociétés scientifiques locales, régionales, internationales, sous les vocables les plus divers, se comptent par centaines, réparties sous toutes les latitudes ; jadis la science était enseignée dans quelques chaires fameuses qu'entouraient des auditeurs accourus des quatre coins de l'Europe, voire du nouveau monde : aujourd'hui les centres d'enseignement et de recherches abondent partout ; jadis les travaux des savants étaient publiés dans quelques recueils vénérables par leur ancienneté et leur gravité : aujourd'hui les journaux scientifiques pullulent, les informations,

1. « Si l'histoire a jadis remplacé les annales, maintenant, *par une sorte de régression*, les gazettes remplacent l'histoire. » (*Matérialisme, etc.*, p. 232.)

transmises instantanément, sont disséminées dans une multitude incalculable de périodiques généraux ou spéciaux, de tous formats, dont certains n'ont qu'une existence éphémère ; autrefois il suffisait à l'historien des sciences de savoir le latin : maintenant il lui faut connaître cinq ou six langues en plus de la sienne et compulser des archives dispersées de tous côtés ! On reste confondu devant le spectacle de cette course affolée à la science, à la vue de ces efforts universels dans toutes les directions, semblables aux mouvements sans trêve des vagues de la mer. Et l'on se demande s'il est possible de discerner le sillage de quelque navire parmi ces flots en apparence capricieux et désordonnés, quoique obéissant à des impulsions mathématiques.

Cette agitation évoque l'image du royaume du hasard : et cependant le hasard en est banni. Oui ou non, le hasard est-il éliminé de l'histoire des sciences ? Le fragment d'histoire scientifique qu'embrassait le regard de Cournot pouvait offrir cette apparence : n'oublions pas que l'exposé est toujours en retard sur l'actualité, et qu'un esprit réfléchit l'époque qui a contribué à le former, non celle qui est contemporaine de sa maturité créatrice. Mais à examiner impartialement le XIXe siècle, d'un regard plus étendu que celui de Cournot et avec un recul qui lui était interdit, n'y remarque-t-on pas des individualités comparables aux plus illustres du XVIIe ou du XVIIIe siècle, n'y discerne-t-on pas des directions essentielles qui circulent à travers l'amas des mémoires ? Un Darwin ou un Pasteur, pour ne citer que des gloires incontestées, n'ont-ils pas communiqué à la science une impulsion nouvelle et fourni à l'historien des idées capitales qui permettent de grouper les travaux innombrables de leurs émules et de leurs adversaires ? D'autre part, ne sommes-nous pas témoins chaque jour de hasards[1] qui ouvrent à la science des horizons nouveaux (découverte de Rœntgen) ? Cournot constate qu'un caractère des grandes périodes scientifiques est le parallélisme des travaux qui convergent en tous sens, et la puissance des courants qui préparent la maturité des découvertes. Le signe le plus frappant de cette maturité scientifique est la *simultanéité des découvertes*[2], un phénomène que Cournot a côtoyé sans le soupçonner. Or les découvertes simultanées sont relativement aussi

1. Le lecteur a déjà relevé une légère contradiction dans le texte de Cournot que nous avons cité plus haut : p. 4, note 2.
2. V. notre communication au Congrès de Genève de 1904.

fréquentes[1] au XIXe siècle qu'au XVIIe ou au XVIIIe. La permanence de ce signe indique que l'*allure scientifique n'a pas changé radicalement*, et que l'histoire des sciences n'est pas un fourré inextricable, un chaos de poussières comparable au monde d'Epicure avant la rencontre des atomes. Cournot est ici victime de l'illusion qui accable tout chercheur plongé au sein de la réalité qui l'emporte et de l'histoire en train de se faire. Notre époque qui nous paraît si obscure et si complexe se débrouillera aux regards de nos successeurs : l'avenir se charge de discerner dans ce lacis de chemins qui se croisent les voies fécondes puisqu'elles deviendront des routes battues, et de dégager les tisserands méconnus de cette toile changeante. Il est vrai que sa trame devient de plus en plus serrée, sa zone s'étend progressivement, les accidents et les à-coups sont peut-être moins nombreux, mais le phénomène n'a pas varié dans son fond.

Il n'y a pas plus de coupure, au point de vue de l'histoire des sciences, entre le XVIIIe et le XIXe siècle qu'entre le XIXe et le XXe. Seulement la tâche de l'historien des sciences devient de plus en plus ardue et compliquée, pour des raisons multiples, *indépendantes de la marche même des sciences, et inhérentes aux procédés de l'histoire en général.* Son savoir doit être de plus en plus profond, puisque sa compréhension doit s'étendre jusqu'aux limites extrêmes de la science; ses connaissances de plus en plus multiples et variées, à cause des connexions des différentes sciences entre elles et des répercussions de l'industrie sur la science; mais surtout il a des matériaux plus abondants à mettre en œuvre et des matériaux plus disparates et de valeur plus inégale. L'historien des sciences est logé à la même enseigne que tout historien des temps actuels[2]. Il était relativement facile d'écrire l'histoire universelle quand elle se déroulait dans quelques pays ou qu'elles était cantonnée dans une seule nation; aujourd'hui elle déborde l'Europe et s'étend aux cinq parties du monde. L'échiquier est plus vaste, plus nombreux sont les pions et plus considérables les intérêts en jeu! Les documents de toute nature et de toute provenance s'amoncèlent sans fin; l'historien sent qu'il va être submergé par leur marée montante,

1. Les simultanéités sont même plus nombreuses au XIXe siècle, à cause du plus grand nombre de découvertes.

2. Avec cette différence que l'historien des sciences a plus de documents à sa disposition et des documents plus décisifs que l'historien ordinaire de l'époque actuelle, parce que, loin d'avoir intérêt à les cacher, on a intérêt à les publier.

s'il n'avise aux moyens d'économiser son temps et sa peine. Tous s'inquiètent de découvrir un remède à cet état de choses et un fil conducteur à travers ce dédale. De toutes parts, on s'efforce de trouver un système commode de traduction, sinon une langue internationale, de résoudre le problème bibliographique dont la solution est urgente, de classer les documents, de faire de bons répertoires analytiques qui écartent toutes les pièces inutiles et fausses. La nécessité des comptes-rendus fidèles s'affirme avec une énergie croissante. Mais l'historien ne s'en effraye nullement, car toutes ces besognes préliminaires ne suppriment pas l'histoire proprement dite : les collections de journaux ne font disparaître aucun problème historique ! L'historien des sciences ne doit pas s'effrayer davantage. L'hypothèse d'une science progressant automatiquement est un *cas-limite* imaginé par Cournot : on s'en approchera peut-être de plus en plus, sans l'atteindre jamais. L'histoire scientifique du XIXe siècle ne requiert pas une méthode nouvelle, mais seulement plus d'habileté et de clairvoyance : la méthode analytique loin d'être propre au XIXe siècle peut être appliquée aussi bien au XVIIe et au XVIIIe siècles ; de fait elle l'a été par M. Marie. Tout dépend du but qu'on se propose. Il faut ajouter que l'histoire des sciences possède un avantage sur toutes les autres catégories d'histoires : les savants s'enquièrent de plus en plus de ce qui a été tenté avant eux et font ordinairement précéder leurs propres travaux d'un aperçu loyal sur les recherches antérieures, ce qui abrège d'autant l'étude des historiens de profession. Le cri d'alarme poussé par Cournot ne doit donc pas troubler les historiens des sciences, qu'il n'a d'ailleurs pas détournés de leurs travaux.

La philosophie de l'histoire des sciences que nous venons d'analyser et de juger présente l'intérêt et le caractère des vastes généralisations analogues à la loi des trois états d'A. Comte, dont Cournot a bien vu le point faible. Elles sont commodes mais trop souples et trop rigides à la fois, inadéquates à la continuité du temps qui ne se laisse pas ainsi brutalement diviser. L'effort de Cournot n'est pas méprisable : il incite à réfléchir, et renferme sa part de vérité. Nous n'avons pas la prétention de substituer à sa formule une

autre formule tout aussi décevante; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la culture scientifique a traversé une série de phases corrélatives de l'évolution du monde occidental, puis de l'humanité envisagée dans son ensemble. Le berceau de la science est imprécis et ses débuts diffus : il y a là, si l'on veut, une première phase *indistincte* et chaotique. A cette période de confusion succède la période *nationale*, durant laquelle la science prenant conscience d'elle-même et élevée à la hauteur d'une institution d'État devient le monopole d'une nation, ensuite de deux ou trois. Enfin, à mesure que la civilisation s'élargit, la science devient *internationale* : c'est la phase mondiale à laquelle nous assistons de nos jours. Cette évolution modifie notablement les conditions de l'histoire des sciences, *sans en altérer la nature*. Certes, la tâche de l'historien actuel est audacieuse, mais non pas impossible. Celui qui parviendra à démêler quelques fils dans cette trame que tisse chaque jour et dont nous n'apercevons que l'envers, sera le digne continuateur des A. Comte et des A. Cournot.

F. Mentré.

NATURE ET HUMANITÉ

Que devons-nous penser du mouvement démocratique ? Nos idées, nos institutions égalitaires, qui sont *jusqu'ici* le dernier terme atteint par notre développement social, sont-elles conformes aux données de la science; c'est-à-dire, aux lois que la science nous montre comme ayant présidé au développement du monde végétal, animal, celui qu'on pourrait appeler *subsocial*? Sont-elles conformes à la loi dite d'hérédité (exposée par Lamarck), à la loi de différenciation (de Milne-Edwards), à la loi de concurrence vitale (de Darwin)? C'est la question que M. Bouglé s'est posée dans un livre récent[1]. Il n'y en a guère pour le moment de plus importante, en tout cas de plus intéressante, sollicitante, puisque les améliorations, qui se sont réalisées dans le monde naturel depuis son point de départ obscur, paraissent bien dues à l'action des lois précitées; que ces lois pourraient bien régir également le progrès de nos institutions humaines; qu'il faudrait donc y conformer notre conduite, si nous voulons améliorer notre condition, ou même ne pas l'empirer. Or, nombre de bons esprits pensent que les idées et les institutions égalitaires sont évidemment condamnées par les lois et par le train universel des choses naturelles. Cela mérite assurément qu'on y regarde.

***

Voyons d'abord ce qu'on appelle la loi d'hérédité. — Si les diverses espèces d'animaux se sont formées, si les animaux d'une espèce donnée se transforment encore sous nos yeux, c'est que les modi-

1. *La démocratie devant la science*, Paris, Alcan, 1904, 312 pp. in-8.

fications organiques, acquises par un individu grâce à son activité particulière, se transmettent aux descendants de cet individu. Ce grand phénomène, visible dans les espèces animales, nous oblige, ce semble, à penser « que, pareillement, les habitudes acquises par les pères, dans l'espèce humaine, tendent à constituer autant d'aptitudes innées chez les fils ». N'est-il pas vraisemblable que les qualités professionnelles non seulement se fixent, mais s'accroissent, quand le fils adopte la profession de son père? Et s'il en est ainsi, n'est-il pas imprudent de livrer le choix des professions à l'arbitraire des individus? Et la démocratie, qui tend à organiser l'indépendance absolue de chacun, ne prend-elle pas le contrepied des lois qui ont procuré le progrès de la nature animale, la montée des espèces?

Ainsi parle la science par la bouche de Lamarck : mais voici, elle ne parle pas tout à fait de même, quand elle s'exprime par l'organe des Darwiniens. Selon ces derniers, la transformation des espèces s'explique, non par les habitudes individuelles contractées puis transmises, mais par les variations individuelles, données dès la naissance et triées ensuite par la concurrence vitale. Les Lamarckiens apportent des expériences qui condamnent les Darwiniens. Ceux-ci ne laissent pas d'avoir de leur côté des expériences qui condamnent les Lamarckiens. Qui donc croire? — L'hérédité des qualités acquises, dit M. Bouglé, passait jadis pour la règle ; force est de reconnaître aujourd'hui son caractère exceptionnel; mais, d'autre part, on peut citer des cas où l'hérédité a sûrement transmis une modification acquise. Alors qu'est-ce qui est transmissible et qu'est-ce qui ne l'est pas? « La simplicité des faits psychiques donne la mesure de leur transmissibilité. Les aptitudes, dès qu'elles sont un peu complexes, ne se transmettent plus; composées qu'elles sont d'éléments, elles se décomposent dans le passage de père à fils ou petit-fils. » C'est l'idée très plausible de M. Durkheim, que d'autres ont énoncée également[1]. Or, une *profession quelconque* n'est jamais si simple, qu'elle puisse s'exercer comme par instinct. L'intelligence individuelle y joue toujours son rôle et même un rôle prépondérant. « C'est dire que la capacité d'un

1. Voir P. Lacombe, *L'histoire considérée comme science*, p. 321 et suiv. « Une aptitude simple, élémentaire, à transmettre, est comme un numéro unique qui doit sortir du tirage d'une loterie ; une aptitude complexe est comme une série de numéros qui doit sortir tout entière pour vous faire gagner le lot. »

homme tient aux habitudes, que lui-même aura contractées, plutôt qu'aux habitudes contractées par ses ancêtres. Les pressions du milieu présent pèsent plus lourd que les acquisitions de la race. »

Cessons de raisonner *a priori* ; recourons à l'expérience. Où prononce-t-elle péremptoirement en faveur de l'hérédité? On a vu telle famille produire une courte série de musiciens, telle autre de peintres, ou de savants ; cela est vrai, mais combien d'hommes éminents se sont brusquement élevés au-dessus de leur race, et ont laissé après eux des enfants, qui sont retombés immédiatement dans une obscure médiocrité ? Ces séries exceptionnelles peuvent parfaitement s'expliquer par les exemples et les leçons reçus de bonne heure, dans un milieu tout à fait exceptionnel. Si l'hérédité était ce qu'on dit, la série ne devrait pas finir ; et en tout cas le dernier représentant de la série, portant en lui l'aptitude accumulée de plusieurs ancêtres, devrait être toujours le représentant le plus distingué de cette série, ce qui précisément n'est pas l'ordinaire.

L'Inde nous offre une grande expérience : « Depuis des siècles, les fils y héritent nécessairement du métier de leurs pères. Là donc chacun, selon sa caste, devrait avoir à un point tout à fait éclatant une aptitude particulière. Or, la domination anglaise, ayant libéré un certain nombre d'individus du joug de leurs castes, qu'a-t-on vu ? On a vu, dans l'armée anglaise, des cipayes, appartenant aux castes non militaires, montrer autant d'aptitude à la profession militaire que le kshatriya. On a vu des hommes appartenant aux castes guerrières, comme les Rajpoutes, égaler les membres de la caste des Brahmanes, dans l'administration, les cours de justice, le barreau et le commerce. »

Il y aurait peut-être à alléguer une expérience plus voisine de nous (à laquelle M. Bouglé n'a pas pensé). Quand la révolution de 89 éclata, l'opinion régnante était que nous avions dans la noblesse une caste militaire, exclusivement propre à produire des officiers, des généraux. On doutait beaucoup, dans un certain monde, que la révolution fût en mesure de résister à l'Europe, le Français ordinaire étant tenu pour fort peu militaire. Ce qu'il advint, on le sait. L'Europe fut conquise par des soldats que commandèrent des fils de tailleurs, de maraîchers, de barbiers, ou même des hommes qui avaient commencé par être personnellement des barbiers, comme Bessières, des acteurs comme Gouvion-St-Cyr.

Depuis 1789 il n'y a plus de corporation où les fils prennent

régulièrement la suite de leurs pères; l'habileté manuelle a-t-elle baissé en général depuis cette époque? Il est difficile d'en juger, parce que la *division du travail* a changé les conditions du faire et du fabriquer; mais il n'en est pas de même sur un point, plus important par les résultats: je veux parler de la capacité créatrice, de la faculté *inventive*. Le XIXe siècle a-t-il vu éclore moins d'idées, d'inventions, que le XVIIIe? C'est le contraire, je crois, qui est incontestable.

***

« Une différenciation croissante a été la condition évidente du progrès des organismes. Quand l'organisme est encore rudimentaire, les individualités, qui le composent, sont relativement indépendantes; chacune d'elles accomplit, de son côté et pour son compte, toutes les fonctions essentielles; chacune peut se suffire au besoin et est capable de vivre encore, une fois détachée du tout. Mais à mesure que l'organisme se perfectionne, les éléments primitivement semblables, libres, égaux, se différencient dans leur structure, leur fonction; à mesure aussi ils cessent d'être libres et égaux; aucun d'eux ne peut plus vivre pour son compte; et ils sont asservis les uns aux autres et finalement tous relèvent de l'un d'eux, qui détient le gouvernement. Or une société est tout à fait comparable à un organisme. Il suit de là que, si cette société veut atteindre un degré supérieur de vitalité ou conserver ce degré, elle doit se soumettre à la loi universelle, c'est-à-dire passer de l'homogène à l'hétérogène, de la confusion à la division des organes, des fonctions, des compétences, à la distinction des classes, à l'inégalité des conditions, des individus, à la spécialisation toujours plus accentuée de tous les éléments. »

Ainsi parlent les disciples de Milne-Edwards. Très bien; mais je demande: Qu'est-ce que ce degré supérieur de vitalité dont on nous parle? Qu'est-ce qui constitue la supériorité d'un organisme par rapport à un autre? — On me répond: Ce qui la constitue, c'est le degré de ressemblance qui apparaît entre cet organisme et l'organisme humain; plus un être s'approche de l'homme, plus il est dit supérieur ou élevé dans la hiérarchie des êtres.

Voici donc où nous en sommes: les savants naturalistes nous

disent d'un côté : obtenir l'homme, créer le système nerveux humain, qui est la première condition de l'esprit et de la conscience, est le but de toute l'évolution naturelle ; du moins on ne lui en voit pas d'autre, qui soit pour nous intelligible. En tout cas, on ne peut juger ses créations successives qu'au moyen de l'homme pris comme *mètre*. Et d'autre côté les mêmes savants nous disent : il faut que l'homme, pour monter, ou ne pas déchoir, soumette sa conduite aux procédés qu'emploie la nature au-dessous de lui, parce que c'est avec ces procédés que la nature est arrivée à l'obtenir lui, homme.

Cette raison que les savants naturalistes estiment d'une justesse évidente, je la trouve, pour mon compte, fort hasardée, dès le premier regard *expérimental* que je jette sur l'évolution propre de l'espèce humaine. Or cette évolution est certainement, en bonne méthode, le premier terrain à parcourir et à étudier, pour qui veut donner à l'homme des conseils adaptés à sa nature particulière, distinctive.

Ne perdez pas de vue que le progrès obtenu par la nature, avec ses procédés, est exclusivement *organique*, c'est-à-dire consiste toujours, et à chaque pas, en une modification matérielle, physique, *incorporée*.— Ceci rappelé, tournons-nous vers l'homme. Au premier coup d'œil, je vois que cet animal-ci se distingue de tous les autres par ces deux avantages : il a une main, et il a une langue. Dès la première heure où on l'aperçoit, il fabrique des outils ; et il se fait comprendre avec quelque précision de ses congénères. Et l'on découvre, comme deux appendices colossaux rattachés à ces avantages primitifs, deux énormes séries de faits qui se déroulent dans la biographie de cet animal. C'est d'un côté une fabrication incessante qui accumule des outils de toute sorte, et pour toutes sortes de fins. D'autre côté c'est la formation de groupes, de sociétés qui vont toujours s'agrandissant, par la multiplication de leurs membres, et qui vont aussi toujours croissant en cohérence, en coordination : progrès industriel, progrès social.

Et au bout de cette longue série de siècles, que nous venons d'entrevoir, quel progrès *organique* ? Quelle amélioration apparaît soit dans les viscères intérieurs, soit dans les membres extérieurs et dans les sens de l'homme ? Aucun d'important, aucun d'incontestable. Admettons toutefois qu'il y ait eu quelque progrès organique (celui que vous voudrez), je vous prie de le mettre en comparaison

avec ceci : pendant que ses yeux réels restaient les mêmes, ou peut-être encore que sa vue baissait, l'homme se faisait artificiellement une vue, qui atteignait en profondeur les infusoires, les microbes, et qui allait d'autre côté, dans l'espace, saisir des étoiles éloignées de lui par des millions et des millions de lieues. Tandis que sa parole réelle continuait à porter à peine à quelque cents mètres, l'homme se donnait une voix artificielle qui se faisait entendre à des milliers de kilomètres. Tandis que le compas ouvert de ses jambes continuait à mesurer à peine un mètre, l'homme attachait sous ses pieds des machines, avec lesquelles il franchissait en une heure des espaces de vingt et de trente lieues. Bref il donnait à tous ses sens une portée magnifique, à tous ses membres une force et une rapidité stupéfiantes. Que les naturalistes nous disent combien de siècles il faudrait à la tâtonneuse, à l'aveugle nature, pour nous donner organiquement des yeux qui fissent à la fois l'office du microscope et celui du télescope; combien de siècles pour nous douer d'une voix réelle portant à mille kilomètres. Que nous signifient ces résultats? Un fait, dont l'importance philosophique ne peut être trop comptée et trop sentie : le progrès dans l'humanité ne s'opère plus par la transformation des organes; il s'opère par des outils, des machines, des inventions, des institutions, il est *super-organique*. Montrez-nous donc que chacun de ces progrès réalisés manifeste et mesure le passage de l'homogène à l'hétérogène.

A présent prenons les choses par un autre aspect. « Toute société est tout à fait comparable à un organisme. » Oui, il y a quelque analogie; je dis analogie, entendez bien, et non pas similitude. A mon avis, la ressemblance essentielle fait défaut : prenez un être individuel, un organisme, enfoncez-lui quelque part une pointe d'aiguille, il tressaille tout entier, il souffre indivisément, et comme sa sensibilité est unique, et que la *sensibilité suscite la réaction, gouverne les actes*, cet organisme agit indivisément pour se soustraire à la douleur (ému en sens inverse par une sensation agréable, il agira une autre fois *unanimement* pour conserver ou accroître le plaisir). Dans une société humaine, voici la différence capitale, chaque élément *a sa sensibilité propre*, il jouit ou souffre pour son compte, indifférent, insensible (il peut toujours l'être) à ce que sent un autre élément voisin. Or, la sensibilité, je le répète, est la première et fondamentale directrice de nos actes, puisqu'à l'égard de

tout objet extérieur elle produit, soit le mouvement en avant, soit le mouvement en arrière, l'attrait ou la répulsion.

A présent un fait reste, certes, incontestable : la division du travail produit dans l'industrie une merveilleuse rapidité d'exécution ; avec la division, on fera deux cents épingles dans le temps où, sans elle, on ne ferait qu'une épingle. C'est très bien. Seulement, — et ceci est également incontestable, — avec la division du travail, l'ouvrier, l'agent humain, est voué à l'exécution d'une tâche minime, étroite, toujours la même. Il arrive à la faire comme par instinct, machine à faire le quart ou la dixième partie d'une tête d'épingle. A ce régime, que devient son esprit? Il s'engourdit faute d'exercice. En tant qu'esprit, l'ouvrier baisse, déchoit : autant dire qu'il devient moins homme, puisque, de l'aveu même des biologistes, la caractéristique de l'homme c'est l'esprit. (Rappelez-vous que la nature semble avoir pour aboutissement la création de l'homme, l'esprit par excellence.) Nous arrivons donc ici à deux résultats, dont l'un est profitable et l'autre le contraire : production plus abondante d'un objet donné, production de cet objet à meilleur marché, d'un côté; étrécissement d'un esprit humain, d'un autre côté. A supposer qu'on ne puisse pas vaincre ou au moins atténuer cette opposition (ce qui heureusement n'est pas), lequel des deux résultats, étant de plus haut prix, étant supérieur, serait à garder par le sacrifice de l'autre? Je pose la question aux biologistes eux-mêmes. Le résultat supérieur, à leur estime, est celui qui favorise l'esprit, l'esprit dont la création est le but de la nature, et qui par ses degrés forme la hiérarchie des espèces. Mais, d'autre part, les mêmes biologistes nous recommandent vivement d'organiser ou de conserver la division du travail, puisque c'est par ce moyen que la nature a obtenu des organismes graduellement supérieurs. Nous voilà bien embarrassés; en suivant jusqu'au bout les moyens de la nature, différenciation, spécialisation, nous arrivons, nous, dans le monde humain, à annuler plus ou moins l'esprit. Si donc nous imitons de la nature ses moyens, nous aboutissons à la démentir dans son but.

Cela fait soupçonner que la nature humanisée (on comprend ce que je veux dire) présente quelque condition nouvelle que ne présente pas la nature *animale*. Et quel est l'effet de cette condition particulière à l'humanité? C'est qu'elle nous pose un problème tout à fait nouveau, étranger à la nature *animale*, sous-humaine; je

veux dire que cette nature ne nous offre aucun enseignement, aucune leçon, aucun exemple qui puisse nous servir à résoudre le problème qui vient de surgir devant nous, et que, par suite, les biologistes, qui nous conseillaient, deviennent ici des conseillers incompétents.

Considération d'un autre ordre : nous sommes des animaux sociables, nous ne sommes pas rien que des animaux fabricants. En sus des besoins économiques, nous avons des besoins intellectuels et moraux répondant à notre existence en société. Un besoin fondamental, primordial, qui emporte d'infinies conséquences, est celui à qui on donne des noms différents, mais en somme équivalents, de réciprocité, d'égalité, de justice. La nature sous-humaine, ne paraît pas avoir doué les animaux inférieurs de ce besoin-là, au moins d'ordinaire; et en tout cas aucune de ses lois naturelles ne paraît viser la satisfaction de ce besoin. Quel rapport a-t-il, ce besoin humain, avec la loi de différenciation, et avec le passage de l'homogène à l'hétérogène ? N'allez pas dire qu'il est hors nature, car l'homme est dans la nature, répétons-le, et les besoins qui le constituent spécialement y sont donc aussi. On nous invite à condamner, au nom de la nature inférieure, ce qui est dans la nature supérieure. Qu'est-ce qui vous autorise à affirmer que votre loi a un domaine illimité, qu'elle s'étend sur tout le champ de la nature ? C'est un penchant naturel à notre esprit, de concevoir ainsi illimitées toutes les lois naturelles : mais notre subjectivité n'est pas une démonstration. L'expérience seule pourrait établir l'universalité de votre loi.

Bref, l'opinion des biologistes consiste dans une hypothèse à vérifier : « Telle conséquence déterminée par telle antécédence ou, en d'autres termes, telle loi, qu'on voit exercer son empire à certains étages inférieurs de la nature, l'exerce peut-être encore dans l'étage supérieur. » Après cela, qui est-ce qui doit décider de l'hypothèse suggérée par la biologie? La réponse n'est pas douteuse, c'est l'histoire même des sociétés, la sociologie. L'argument biologique donc n'est et ne peut être qu'un appel à l'expérience sur le terrain sociologique; en lui-même, cet argument n'a pas pouvoir de convaincre.

Les prôneurs de la différenciation, non contents de voir la société pratiquer la division du travail, jusqu'au point où celle-ci nuit à l'esprit humain, voudraient que la société renonçât à l'égalité virtuelle

qui est son principe, et se différenciât en classes circonscrites par la loi. Sur la foi d'une vague analogie, d'une ressemblance abstraite, que cela présenterait avec les procédés de la nature inférieure, ils vont augurant, affirmant que la société en tirerait un capital profit. Or, le profit est incertain; nous sommes sûrs en revanche que ces compartiments faits pour enclore, pour parquer des hommes, limiteraient leur liberté d'aller et de venir à travers la société, de s'essayer aux besognes de leur goût, de justifier leurs ambitions, d'adhérer ici et là à des groupements de leur choix. Au lieu d'admettre tout homme à faire preuve de ses aptitudes, et d'employer cet homme selon ses aptitudes prouvées, la société le fixerait d'avance dans des emplois arbitrairement décidés par sa naissance, sa condition économique, ou par la profession paternelle. Il arriverait à chaque instant que l'homme apte pour telle place serait ailleurs, et que l'homme inapte serait son suppléant, au grand dommage de la société. Et puis venez nous parler de différenciation! Ne voyez-vous pas, qu'en enfermant l'homme d'avance dans un compartiment quelconque, vous le simplifiez? Grâce à l'égalité, à l'unité du terrain social, il lui est loisible, comme le fait remarquer avec profondeur M. Bouglé, d'entrer à la fois dans des groupements d'ordres divers, d'être à la fois membre de tel métier, de tel parti politique, de tel culte, de telle association artistique, littéraire, économique, etc. Selon l'ensemble des groupements par lui choisis, chaque homme devient en lui-même plus complexe, et en même temps se différencie de son voisin. Et cela, c'est la différenciation personnelle, totalement méconnue par les partisans officiels de la différenciation biologique. Et comme elle est volontaire, comme elle est une suite des goûts et aptitudes de l'individu, il se trouve finalement que cette différenciation personnelle est plus *naturelle* que la différenciation de *contrainte* proposée justement par les laudateurs des procédés de la nature.

***

Passons à l'objection du darwinisme. « La lutte pour la vie, la concurrence fondamentale entre espèces et entre individus, instituée par la nature, opère le progrès des unes et des autres par la sélection des forts, ou des plus aptes, ou des meilleurs, et par la suppression des faibles. Les tendances de la démocratie vont à l'en-

contre de cette loi, cruelle en apparence, finalement bienfaisante. » — Mais d'abord, à y regarder de près, dit M. Bouglé, cette lutte pour la vie, même considérée dans le monde animal, sous-humain, n'est pas ce qu'on prétend. Elle n'est pas la seule agence de progrès; tels animaux survivent, qui le doivent, non pas à une sélection, victorieuse du voisin ou du semblable, mais au contraire à un régime d'association, d'assistance mutuelle.—Elle n'est pas toujours agence de progrès, mais au contraire aboutit parfois à une dégénérescence.— Au reste que signifient ces termes : le plus fort, le meilleur, le plus apte? Ils sont fort ambigus. L'aptitude, acquise pour vivre dans certaines conditions, empêche de s'accommoder à d'autres conditions du milieu. Ce qui était pour tel animal une arme de défense contre un certain ennemi, le livre sans défense à l'attaque d'un ennemi différent. La concurrence, en tout cas, ne produisant pas par elle-même les variations favorables, ne faisant tout au plus que conserver les variations données par la naissance, de l'aveu même des Darwiniens, ne serait au plus qu'une puissance auxiliaire, secondaire, « limitative plutôt que productive ». En fait, la nature élimine dans chaque espèce, et par grandes masses, sans distinction, toutes sortes de germes. « C'est sans distinction qu'une nuit de gelée inattendue brûle les jeunes plantes. C'est sans distinction que les cétacés engloutissent les œufs de morue, etc. » Je ne suivrai pas M. Bouglé dans le développement de ces observations, d'abord parce que je deviendrais trop long, et puis parce que j'ai hâte d'arriver à d'autres arguments qui sont plus topiques, et qui sont tels que M. Bouglé aurait pu se dispenser de donner les premiers. (Nous y perdrions des détails instructifs, mais sa thèse n'y perdrait rien.)

Nous le savons, nous l'avons déjà vu : L'homme est un animal vraiment si particulier, que, qui veut raisonner sur sa destinée et sur les règles à suivre par lui, ne doit guère considérer que lui : lui dans ses ressources, ses moyens propres; lui dans ses tendances, ses fins propres.

En tant qu'animal, l'homme évidemment ne saurait échapper totalement aux lois qui gouvernent les autres animaux; mais est-il soumis à ces lois, à toutes, ou de la même manière, au même degré de sujétion, que l'animal? — Nous sommes présentement sur le chapitre de la concurrence, restons-y. D'où vient la concurrence et ses effets, si souvent rappelés, dans le monde des animaux? L'animal

procrée aveuglément, abondamment, avec excès, eu égard aux ressources alimentaires, d'où la terrible loi qui veut que les plus faibles, affamés par les plus forts, vident la table trop parcimonieuse de la nature et disparaissent. Cette même loi semble régir l'homme. En fait, il a des moyens de l'éluder. M. Bouglé nous rappelle que l'homme, par ses arts, accroît indéfiniment la fécondité, le pouvoir alimentaire de la terre : indéfiniment, oui, mais pas infiniment. M. Bouglé me paraît ici enclin à quelque exagération. Si l'homme procréait aussi aveuglément que l'animal, tout son art ne parviendrait pas à conserver l'équilibre entre les convives et les provisions. (Stuart Mill a très bien démontré pourquoi la terre n'est pas infiniment féconde.) Mais l'homme a un autre moyen. Ce moyen, il est curieux que M. Bouglé l'ait oublié ; peut-être l'a-t-il plutôt passé sous silence, expressément, faisant en cela, du reste, comme font bien d'autres, par je ne sais quelle pudeur ou quelle politique, qui ne convient ni au philosophe ni au savant. L'homme a eu une idée très simple, qu'aucun autre animal n'a eue, et il s'en sert plus largement qu'on ne veut l'avouer. Il pratique des abstentions ou des précautions qui réduisent singulièrement — et heureusement — sa multiplication. Ainsi, par une idée qui n'a rien de profond, qui n'exige pas une grande contention d'esprit, l'homme élude la loi dont l'empire, inviolé dans le monde animal, y produit cette lutte pour la vie, dont notre esprit s'est tant impressionné. Je crois que c'est bien le premier exemple à citer, pour qui veut montrer combien l'homme est relativement plus libre à l'égard des lois naturelles.

Le premier exemple, mais pas le seul, tant s'en faut. A chaque instant, l'homme prend en main, pour ainsi dire, une des lois naturelles pour annuler le pouvoir d'une autre ; ou il tourne la même loi, qui lui défendait une action, de façon qu'elle lui sert à faire cette action. Exemple mémorable : la pesanteur le clouait au sol, il se sert des différents poids des corps pour s'enlever à 7 kilomètres du sol. La nature lui impose des milieux qui le contrarient, qui le bornent dans ses aises, sa santé ou ses plaisirs ; non seulement il peut, comme l'animal et bien mieux que lui, changer de milieu, mais il change le milieu même, ou bien il interpose dans le milieu naturel un milieu fait par lui, dont il s'investit, et qui le défend contre l'autre. Mais en voilà assez sur ce chapitre qui pourrait être long.

En restreignant notre multiplication, nous atténuons la concurrence vitale. Est-ce que nous diminuons pour cela nos chances de progrès? Quel progrès? Parce qu'un homme ne fera à sa femme que deux enfants au lieu de huit, ceux-ci naîtront-ils moins bien portants? Demandez-le aux médecins, même Darwiniens. Naîtront-ils moins intelligents? Non, assurément.

Sans doute, moins nombreux, nous serons moins pressés par les besoins élémentaires, nourriture, vêtement, etc. (Notez ce mot *élémentaire*; il annonce une distinction capitale, trop méconnue). Or, il semble, à entendre certaines gens, que le besoin ne soit jamais trop pressant, trop aiguillonnant, trop absorbant: c'est ne pas voir ce qu'on a sous les yeux; c'est ignorer ou ne pas comprendre l'évolution historique. Absorbé par le soin, le souci des besoins élémentaires, l'homme reste stupide. Si la concurrence pour la conquête du pain est trop âpre, il se surmène et devient plus faible de corps. Devient-il meilleur à l'égard de ses semblables, qui sont en même temps ses adversaires? La réponse n'est pas douteuse. C'est le spectacle que, de notre temps, nous n'avons que trop souvent sous les yeux. — Tournez-vous vers le passé : aucun groupe humain n'a commencé à faire quelque progrès que du moment où des hommes du groupe — plus ou moins nombreux — ont commencé à avoir un peu de loisir. Encore aujourd'hui, les progrès sont véritablement dus à des hommes qui, sans doute, ont la prévoyance du lendemain, mais ont conquis assez de loisir pour penser aux meilleurs moyens d'obtenir leur pain et le reste. Mathieu Dombasle, qui combina la charrue de son nom, avait son déjeuner très assuré pour plusieurs jours.

Le désir des choses non absolument nécessaires, des choses de luxe, peut-il suffire comme aiguillon de la concurrence? Je ne parle pas de la concurrence animale, de la concurrence vitale; non, celle dont je parle diffère de la concurrence vitale, en ce que les vaincus, qui n'obtiennent pas les objets de leur visée, n'en meurent pas, ne disparaissent pas de la terre *ipso facto*; ils n'éprouvent que des privations tolérables. Hé bien, ce désir aiguillonne assez bien cette concurrence, puisque c'est par ce désir que tant d'hommes, en se démenant, nous procurent la superproduction, les crises économiques, la mévente, les chômages, les abaissements de salaire, les grèves et les faillites.

« Mais, en somme, dit le savant darwinien, la civilisation démo-

cratique protège les faibles contre l'élimination naturelle, et ce faisant empêche la sélection nécessaire au progrès. » De quel faible parlez-vous? De quel progrès parlez-vous? Car il y a plusieurs sortes de l'un et de l'autre. Il y a le faible de corps, le faible d'esprit, et le faible économiquement parlant. Qu'est-ce que ce dernier? L'homme qui, en naissant, ne trouve dans son berceau qu'un héritage nul ou à peu près. Il ne nous paraît pas que la civilisation actuelle protège avec beaucoup de sollicitude ce faible-là. Ce serait plutôt le contraire. C'est de ce faible-là que sont faites les foules ouvrières, dont j'ai parlé plus haut; foules que le travail, toujours « plus serré », excède physiquement, que le défaut de loisir maintient dans l'ignorance et dans la stagnation intellectuelle, que la gêne rend envieuses et haineuses. Et vis-à-vis de ceux-ci, il y a le fort, économiquement parlant, l'homme qui trouve dans son berceau plus ou moins de fortune. Celui-ci peut être impunément faible de corps, d'esprit, de volonté ; l'élimination ne l'atteindra pas; la civilisation actuelle le conserve et lui permet d'engendrer des fils, qui seront faibles comme lui. La civilisation, qui des deux côtés produit ainsi des faibles de corps, d'esprit ou de caractère, produit-elle ce résultat en vertu d'un excès d'égalité ? C'est visiblement le contraire.

Les Darwiniens reprochent à cette civilisation de méconnaître les inégalités naturelles, qui existent entre les hommes, de ne pas mettre à profit les supériorités naturelles. Ils fondent ce reproche sur la Déclaration des Droits de l'Homme, sur l'égalité de tous devant la loi. Qu'est-ce que celle-ci? En quoi consiste-t-elle? En un bienfait négatif. La loi dit qu'elle n'empêchera pas l'homme capable d'atteindre à la place qu'il mérite; mais elle ne l'y met pas. Cette parole de la loi est sans doute une bonne chose; et remarquez qu'elle est une bonne chose, précisément parce qu'elle ouvre la carrière à la nature, à ces supériorités naturelles dont les Darwiniens prétendent plaider la cause. C'est dis-je une bonne chose, mais insuffisante, parce qu'il subsiste une inégalité *artificielle* qui rend, la plupart du temps, caduque la bonne volonté de la loi. Par la loi la carrière est ouverte théoriquement; par l'inégalité artificielle de l'héritage, elle reste fermée à la plupart des hommes. Supposez l'héritage aboli. Plus de riche par droit de naissance. Tous les hommes partent égaux pour fournir la course de la vie. Qui arriverait le plus tôt ou irait le plus loin? L'homme doué de quelque supériorité naturelle. Ainsi se trouverait accompli le vœu, le conseil

des Darwiniens. Et par quoi réalisé? Précisément par l'égalité démocratique, cette fois réelle, complète.

Après cela, M. Bouglé reconnaît — et il le faut bien — que la démocratie n'entend pas accepter, dans la concurrence sociale, les effets extrêmes que nous montre la concurrence vitale. La nature inférieure, dit-il, peut supprimer le plus faible; ce n'est là aux yeux de la démocratie, ni un exemple à suivre volontairement par l'homme, ni un ordre inéluctable, que l'homme soit tenu d'exécuter, sous peine de déchéance. La démocratie entend respecter, en tout homme, la dignité de notre espèce, c'est-à-dire, en termes plus précis, reconnaître que tout homme, qu'il travaille ou ne travaille pas, naît avec un droit *minimum* sur le patrimoine collectif de la civilisation. L'idée de M. Bouglé, — et de bien d'autres, en ces temps-ci, — je n'essayerai pas de la juger du point de vue pratique; je ne chercherai pas à savoir si ce droit minimum, accordé en dehors de tout travail, serait ou non facile à organiser pratiquement, ni à combien de gens il donnerait peut-être la tentation de se contenter du minimum, accompagné d'éternelles vacances. Je relève seulement la théorie économique sur laquelle on fonde ce droit: « Aucune valeur produite n'est exclusivement le résultat du travail individuel, qui semble la produire. De cette valeur, une large portion est attribuable : 1° aux legs du passé; 2° à l'organisation sociale contemporaine », — cela est incontestable. Et après?

Pour moi, j'en tire justement une tout autre réflexion. Quand un individu arrive au monde, il se trouve au milieu d'une foule de conditions heureuses, que le travail des générations antérieures lui a préparées, et dont il jouit, même inconsciemment (par exemple, il ne risque plus d'être mangé dès sa trop tendre enfance) : en revanche, il n'a encore rien fait pour la société. Est-il son créancier ou son débiteur? Selon les idées ordinaires, il serait débiteur. Mais à cet endroit, on nous objecte qu'il est né *homme*, donc créancier des autres hommes, qui sont déjà au travail autour de lui. Il paraît singulier à M. Bouglé (et à moi-même) qu'un enfant naisse riche, naisse propriétaire. Mais il ne paraît pas à M. Bouglé singulier qu'il naisse créancier des autres hommes. Ceci est, à mes yeux, tout

aussi singulier que cela. Je répète le propos connu : « Qu'a-t-il fait? il s'est donné la peine de naître. » Oh! je sais bien, il s'est donné la peine de naître homme, et non chien ou chat, mais c'est tout; et à mon humble avis, ce n'est pas assez. Continuons : le jeune nourrisson grandit et apprend de M. Bouglé qu'il a un droit minimum sur la richesse produite par les autres. Il s'en tient à ce minimum, renonce au luxe. S'il vit en rentier, c'est tout simple : il est né rentier; car au fond on a reconnu qu'il avait une rente minima, à lui payable par la société... Je ne vois pas du tout qu'il y ait du rapport entre cette thèse, ce droit prétendu, et le fait qu'on allègue pour le fonder, ce droit « à savoir que, dans le produit créé par le travail individuel, il y a une part de valeur qui revient à l'ensemble de la société ». Comment tirez-vous de là, s'il vous plaît, cette conclusion que les hommes, qui travaillent, doivent sur ladite part de valeur sociale quelque chose à l'homme qui ne travaille pas? Je comprends que chacun de ceux qui travaillent doive quelque chose à tous ceux qui travaillent; la coopération, cela fonde un droit; mais la naissance, je ne vois pas. Sans qu'on s'en doute, au lieu d'avoir conçu une idée nouvelle, on est retourné à un concept antique : le jeune, le nourrisson, héritier de quelque chose, autrefois d'un royaume ou d'un simple château, maintenant cohéritier des choses, faites avant lui par l'humanité.

Et nonobstant, pas plus que M. Bouglé, je n'accepte que la *responsabilité* économique soit appliquée dans toute sa rigueur, et qu'on laisse mourir de faim celui qui ne travaille pas; mais ce n'est pas parce que je me tiens débiteur à son égard. Ma raison est autre. « Le jour où l'homme verrait, sans s'émouvoir, appliquer jusqu'au bout la responsabilité économique, c'est que notre faculté de sympathiser, d'être pitoyable ou miséricordieux aurait singulièrement baissé. Tout s'en ressentirait, la sociabilité, l'amitié, la famille même; une froideur, une dureté générale envahiraient toutes les relations. »

***

En résumé, aucune expérience historique n'indique, ne prouve, que le régime des castes, ou des professions traditionnelles, ou des classes plus ou moins fermées, soit par la loi, soit par les circons-

tances économiques, assure de père à fils la transmission des habiletés acquises. L'expérience montre bien plutôt que « l'esprit souffle où il veut ». — Et après coup, la déduction donne à peu près le pourquoi du fait : à savoir que la moindre des habiletés en question est un produit trop complexe pour passer de père à fils, par le moyen de la génération.

La différenciation des organes, et la spécialisation fonctionnelle de chacun des organes dans l'organisme individuel, a été, sans doute, le moyen par lequel la nature a créé des êtres de plus en plus propres à des fins complexes. Ainsi faisant, la nature semble avoir pratiqué ce que les économistes, les premiers, ont relevé, exalté, comme une surprenante cause de progrès dans l'industrie humaine, la division du travail. La division du travail dans l'industrie humaine procure une merveilleuse production, qui est en même temps parfois une dangereuse production. D'autre part, poussée un peu loin, elle dégrade l'ouvrier. De ce chef déjà, elle n'est pas absolument louable, recommandable. Or, au contraire, les biologistes voudraient qu'une société s'assimilât le plus possible à un organisme, et, par exemple, qu'elle instituât en elle des classes différentes, inégales, par cette raison que les organes corporels sont inégaux. Raisonnement fondé sur une simple analogie, alors qu'il y faudrait une vraie similitude de nature. Quoi qu'on dise, une société n'est pas une personne. Les biologistes abusent encore d'une autre formule : « La nature, disent-ils, a progressé en passant de l'homogène à l'hétérogène. » M. Bouglé répond : « Si la société ne se différencie pas de plus en plus, quant à ses classes, si elle tend au contraire à l'égalité juridique, et même à l'égalité économique, en revanche, chaque homme, au sein de la société démocratique, tend à se différencier intimement par la multiplicité des besognes ou des fonctions qu'il assume, en outre de sa fonction économique. » Le fait est vrai, et il est de grande importance ; mais, pour mon compte, je ne vois pas la nécessité de faire aux objections de la biologie des réponses si exactement parallèles, et des réponses *dans sa langue*. Raisonnons de l'homme moral et des sociétés en langue psychologique ; c'est la seule appropriée, de même que l'étude de l'histoire des diverses sociétés successives, l'histoire des institutions et des mœurs est la seule étude compétente pour nous donner des conseils, en matière politique et sociale.

Enfin, les Darwiniens nous présentent la concurrence pour la vie,

la concurrence illimitée, comme une condition à conserver avec un soin jaloux. On leur répond que la nature sourde, aveugle, insensible et mécanique, ne saurait être le type exemplaire à imiter pour une créature sensible, prévoyante, intelligente, sociable et inventive, comme est l'homme. Et on développe cette réponse, qui, à mesure de son développement, paraît plus péremptoire et plus irréfutable.

Tout ce que je viens d'énoncer ci-dessus a été dit par M. Bouglé bien mieux que je n'ai pu le faire.

Et, en sus de ce que j'ai énoncé, le livre de M. Bouglé contient une foule de choses que j'ai dû passer sous silence. Un article comme celui-ci est fait pour avertir qu'on lise tel livre, et non pour y suppléer, quand c'est un livre comme celui de M. Bouglé.

A présent, un dernier mot, qui est une objection ou une réserve personnelle. M. Bouglé a très bien prouvé que la science biologique n'avait pas prise sur la démocratie. Contre la Biologie, je me range résolument à côté de M. Bouglé. Mais... mais la démocratie, analysée en certaines de ses tendances et certaines de ses institutions, aurait plus de mal, et peut-être ne sortirait pas tout à fait aussi indemne, si on la confrontait, non plus avec les sciences naturelles, mais avec les sciences morales, avec la psychologie, par exemple, et particulièrement avec la psychologie *des opérations intellectuelles*. Mais ça... ce serait un nouvel article à faire et peut-être même un livre à écrire.

PAUL LACOMBE.

LES MYSTIQUES

(ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE)

(SUITE [1]).

IV

Nous avons vu que, pour le mystique, la conception du divin était le résultat d'une synthèse émotive de ses aspirations propres et de celles du monde ambiant. Cet élément dernier de l'induction constitue un point de communion entre les éléments de l'âme du mystique et l'univers ; par cette synthèse, et, en fonction d'elle surtout, il sympathise avec tout ce qui est. « Dieu aime infiniment toutes les créatures, dit sainte Catherine de Sienne, et telle est la raison pour laquelle les serviteurs de Dieu aiment toutes les créatures, parce qu'ils voient que Dieu les aime infiniment [2]. » « N'aimez aucune chose transitoire sinon par amour de Dieu », dit sainte Catherine de Ricci [3]. Même pensée chez Bœhme : « Fais-moi connaître que je dois aimer tous les hommes comme tu nous aimes, ô Dieu aimé, d'un seul amour en Jésus-Christ...; qu'avec toi et en toi, que dans ton amour j'aime tous les hommes [4] ». Et même telle est parfois la seule manière d'aimer que les mystiques apprécient; Marie d'Agréda considère que « si vous vous écartez d'aimer quelque créature sans aucune considération de Dieu en elle, et de ne la pas aimer pour le Seigneur, soyez persuadé que vous ne l'aimez pas avec charité [5] » ; car, ainsi que le dit l'Imitation de Jésus, « c'est

1. Voir le t. X, p. 269.
2. *Lettere*, I, p. 662.
3. *Lettere spirituale*, p. 82.
4. *Weg zum Christo*, p. 51 ; v. également Suzo, *Das Büchlein von den neuen Felsen*, p. 378.
5. T. II, p. 137.

pour moi (Jésus) que vous devez aimer tous ceux qui vous paraissent aimables et qui vous sont le plus chers en cette vie [1] ».

La mystique orientale a soutenu la même thèse. On lit dans les Upanishads : « En réalité un époux n'est pas précieux pour que tu puisses l'aimer, mais c'est parce que tu peux aimer le Tout (self), qu'un époux est aimé; de même pour ce qui concerne un fils, l'opulence, les créatures, etc. [2]. »

Selon l'Avesta, Zarathustra aurait dit « que celui qui fait la louange de la Sainteté, dans la plénitude de la foi et d'un cœur pieux me loue, moi, Ahura Mazda ; il loue les eaux, la terre, les troupeaux, les plantes, toutes les choses bonnes faites par Mazda, toutes les choses qui sont émanées du bon principe [3] ».

Car en Dieu on n'aime pas seulement son prochain, mais en lui aussi l'on aime parfois la nature tout entière, puisque Dieu est l'essence commune de tout, qui se trouve en toutes choses d'une manière identique à celle suivant laquelle elle existe en nous, — et cela spécialement pour les panthéistes qui n'ont pas totalement abstrait le divin du monde réel, qui n'en sont pas arrivés à considérer celui-ci comme nul ou non existant, suivant la tendance juive monothéiste. Une âme de poète comme l'était celle de saint François d'Assise aimera d'amour les animaux et les plantes, il chantera dans un hymne son frère messire le soleil et sa sœur la lune, son frère le vent et sa sœur l'eau ; et chose délicieuse et troublante à la fois, en mourant il demandera pardon à son frère le corps du mal qu'il lui a fait. Ses disciples, saint Egide et saint Bonaventure, suivent une voie semblable. De même on rapporte de sainte Christine que, par moments, « elle hait son corps et se meurtrit, puis regrette son action, s'excuse à son corps et le baise [4] ».

Tout mystique, dès qu'il élargit son sentiment, est sur la pente du panthéisme, et ceux-mêmes qui, comme Ruysbroeck, prétendent le combattre n'y échappent pas totalement.

Nous retrouvons nettement cet amour et cette animation de la nature dans l'œuvre d'un poète hindou, Bartrihari, qui s'exprime en termes assez semblables à ceux de saint François d'Assise, que nous venons de citer, « O Terre, ma mère! Air, mon père! Feu,

1. T. XIII, ch. XLII.
2. *Brihadâranyaka*, II, 4, 5.
3. *Mihir Yast*, 311.
4. Bormans, *Leven van Sinte Christina*, p. 1578 et 1613.

mon ami ! Eau, ma sœur ! Ether, mon frère ! Voici le dernier hommage que je vous rends, les mains jointes. Délivré de la grandeur, de mon aveuglement, par la science pure, rendue éclatante par l'excès du mérite que j'ai acquis en vivant au milieu de vous, je me confonds avec l'âme suprême [1]. »

Le bouddhisme, surtout dans ses légendes, a poussé à l'extrême l'amour des animaux : Le roi Civi (Bhagavat) donne son corps en pâture aux petits animaux, il va dans un bois où il y avait des moustiques piquants, il vint y exposer sa personne et resta là, les nourrissant de son sang comme il eût fait pour son fils unique et bien-aimé. Il regarde avec des yeux agrandis par l'amour le vautour qui le dévore [2].

Comme cette essence dernière de son propre être, que le mystique atteint et connaît par l'extase, est une et identique en toutes choses, le mystique voit en elle l'essence de tout ce qui existe ; Bœhme s'exprime ainsi : « L'intelligence nouvelle, née dans la vie de Dieu, montre toute vie naturelle et rien ne lui est étranger ni difficile, car elle ne voit que leur essence [3]. » Le mystique hollandais Joris soutenait que « tout est contenu et caché dans le Christ, on peut tout y voir, y reconnaître, y approfondir. Qui ne connaît le Christ ne connaît ni Dieu, ni l'homme [4]. » Voici deux phrases du Bhagavad Gitâ. « Par la science tu verras tous les vivants dans l'âme, puis en moi. » « Là donc, dans le corps du Dieu des Dieux, le fils de Pandu vit l'univers entier et unique dans sa multiplicité [5]. » On lit dans l'Avadana Çataka bouddhique : « Il n'est rien qui échappe à la connaissance, à la vue, à la science, à la pénétration des bienheureux bouddhas [6]. » Saint Ambroise avait écrit : « Ce n'est pas notre chair qui est formée à l'image de Dieu, mais notre âme, qui, libre dans tous ses mouvements, nous transporte aux lieux les plus éloignés, voit les absents et contemple en un clin d'œil l'univers [7]. » Même Confucius estime que l'homme souverainement parfait peut prévoir les choses à venir, c'est pourquoi il ressemble aux intelligences surnaturelles.

1. *Stances*, III, 96.
2. *Avadana-Çataka*, t. ad. L. Feer, IV, 4.
3. *Six points théosophiques*, p. 329.
4. *Aan die verburghen Wijsheit Godes*, p. 11.
5. IV, 35 ; XI, 13 (trad. Burnouf).
6. Trad. L. Feer, p. 9.
7. *Hexam.*, VI, c. VIII.

Non seulement l'extase montre l'essence des choses, mais aussi, par une déduction logique, on y voit les lois qui les gouvernent, même les plus abstraites et les plus lointaines. Marie d'Agréda dit que sainte Anne eut une merveilleuse extase dans une vision, où elle reçut des connaissances très profondes de la loi de nature, de la loi écrite et de la loi évangélique [1]. Voici la pensée d'un mystique arabe sur ce point : « Lorsqu'il revient à la perception du monde extérieur et qu'il voit les détails dans l'essence du Tout, alors la vision de la vérité ne lui enlève pas celle de la création, ni la vision de la création celle de la vérité [2]. L'être devient omniscient, même les secrets de la divinité lui sont révélés. « Celui qui connaît cet être indestructible..., disent les Upanishads, devient omniscient [3]. » Ou encore « lorsque nous voyons, entendons, percevons et connaissons l'Être (Brahman), tout est connu [4] ». Auharmazd accorde à Zarathustra la sagesse omnisciente [5]. Al Gazali soutient que, « croire au prophète, c'est admettre qu'il y a au-dessus de l'intelligence, une sphère où se révèlent à la vue intérieure des vérités que l'intelligence ne peut concevoir [6] ».

Les mystiques chrétiens ont surtout essayé de comprendre en leurs extases les mystères de la divinité. Dieu lui-même étant vivant en l'esprit de l'homme, il va de soi que le mystique doit intensifier les représentations qu'il en a au point de participer à la science divine. « Dieu, dit Eckhart, est en réalité un amour, et l'amour est réellement Dieu. Celui qui vit réellement dans l'amour vit réellement en Dieu, et Dieu vit en lui ; non seulement en tant que partie de son être, comme l'être de Dieu contient toutes choses, mais Dieu réside dans l'âme. comme un ami auprès de son ami : un ami qui révèle à son ami tous ses secrets. Dieu fait connaître à ceux qu'il aime ses mystères profonds, il ne garde rien de caché dans tout son être qu'il ne révèle à l'ami qui est prêt à la réception de sa grâce [7]. » « L'homme nouveau, dit J. Bœhme, est né de Dieu, ce qu'il veut et ce qu'il fait, cela est la volonté et l'action de Dieu, son savoir est le savoir de Dieu [8]. »

1. *La cité mystique*, t. I, p. 120.
2. Abd-ar Razzâq, *Traité de la prédestination et du libre arbitre.*
3. *Prasna Up.*, IV, 20.
4. *Brihadarnanyaka Up.*, II, 4, 5.
5. *Brahman Yast*, I, 2.
6. *Le préservatif de l'erreur.*
7. P. 378, voir également pp. 17 et 326.
8. *Schützschriften*, p. 351.

Même pensée chez sainte Thérèse, « sans aucun travail d'attention, l'âme trouve en elle la vérité, elle l'y trouve infuse. L'âme se trouve en un instant savante : pour elle, le mystère de la Sainte-Trinité et d'autres mystères plus relevés demeurent clairs ». Marine d'Escobar ne dit pas autre chose : « Lorsque dans une extase profonde Dieu unit l'âme subitement à son essence, il lui montre en un moment les mystères les plus élevés et l'ensemble de ses secrets [1]. » C'est ce que répète Scaramelli : « En cet état Dieu communique à l'âme parfaite ses plus grands secrets [2]. » Sainte Catherine de Sienne écrivait de même : « Votre intelligence se réjouira, en voyant son objet, c'est-à-dire la science du Fils de Dieu, et de cette science elle recevra des lumières surnaturelles. » Catherine Emmerich vit dans une lumière divine une figure de la Sainte-Trinité : une lumière triangulaire et qui se reflétait elle-même, et elle reconnut, dit-elle, dans cette lumière, « ce qu'on peut adorer, mais non exprimer ». (Vie de la Vierge.)

L'on comprend, par suite, le mépris du mystique pour la science d'observation. Il trouve et réalise en lui toute la science qui l'intéresse, il vit en union avec la source même de toute intelligence, il apprend de Dieu même les mystères les plus profonds que l'homme à l'état de veille ne peut comprendre, pourquoi alors chercherait-il dans le monde de la matière ce qu'il trouve directement en son esprit à l'état d'extase ? « Dans cette lumière, comme dit saint Jean de la Croix, l'âme voit que toute science étrangère à la science divine, n'en est pas une [3] » ; pensée que Ruysbroeck exprime ainsi : « La sagesse du monde est sottise devant Dieu [4] ». Marie-Madeleine de Pazzi disait que « l'âme qui veut posséder la pureté, doit être tout à fait morte et hors d'elle-même. Elle ne doit avoir ni entendement, ni science, ni volonté propre [5] ». Saint Bernard écrivait dans une de ses lettres : « On apprend beaucoup plus de choses dans les bois que dans les livres ; les arbres et les rochers vous enseignent des choses que vous ne sauriez entendre ailleurs [6]. »

A un moment quelconque de notre existence nous percevons

1. *Œuvres*, t. II, l. II, ch. XXXIV.
2. *El dirrettorio mystico*, 1768, p. 214.
3. *Cantique spirituel*, p. 33.
4. *Gheest. tab.*, II, 120.
5. *Œuvres*, I, p. 443.
6. *Lettres*, trad. Charpentier, p. 199.

toutes choses en fonction de notre idée et de notre sentiment actuels. Comme chez le mystique un seul élément est vivant, c'est en fonction de cet élément que tout le monde se réfracte ; il n'aperçoit consciemment dans les choses que ce qui se rapporte à son Dieu. C'est donc par une communion intense avec l'âme universelle que l'extatique connaît toutes choses ; il n'y a qu'un pas à faire pour en déduire que sa pensée propre, à son tour, se communique directement à tout ce qui existe. Le bouddhisme a fait ce pas ; il est dit dans les Avadanas que « c'est une loi que dans le temps où les bienheureux Bouddhas produisent une pensée mondaine, en ce même temps, les êtres animés, jusqu'aux fourmis et aux insectes, connaissent la pensée formée dans l'esprit de Bhagavat ; les Nagas (serpents aquatiques égaux aux dieux) s'en aperçoivent[1] ».

Non seulement le mystique voit toutes choses en Dieu, mais comme nous l'avons dit, il communie émotivement avec le Tout par l'intermédiaire de son idéal de perfection. Le fait d'intensifier en soi, à l'extrême, cet idéal, modifie nécessairement l'état moral du mystique ; de cet élément, qu'il appelle le point de contact avec Dieu, s'épand dans l'âme tout entière un sentiment d'amour, puisque ce Dieu n'est que synthèse d'amour. De ce que le contemplatif exalte cet élément de son être, ce point qui pour lui représente l'essence de la perfection et la somme de ses sympathies, il attribue à cette synthèse la valeur d'une cause autonome et agissante. Il s'ensuit donc que l'extase semble intensifier pour le contemplatif ses sentiments de vertu. Ruysbroeck enseigne que « le séjour de Dieu en nous, nous garde de tous les maux ; et lorsque nous nous apercevons de ce séjour, que nous restons près de Dieu et que nous lui sommes obéissants, nous pratiquons toutes les vertus suivant le désir divin[2] ». Les vertus sont fortifiées et les vices s'éteignent ; c'est ce que dit Marie d'Agréda : « ... L'âme renonçant aux choses passagères va se réfugier dans le sanctuaire de l'éternelle vérité, et entre dans le cellier du Très-Haut, où par ses ordres, je suis ornée de la charité, qui m'incite d'être patiente et douce, sans envie et sans orgueil, ni ambition[3] ». On lit dans les œuvres de sainte Marie-Madeleine de Pazzi : « Les âmes qui Vous reçoivent dignement, voient tomber devant Vous, par l'effet

1. *Divya-Avadana*, Corwell and Neil, p. 77.
2. *Gheest. lab.*, t. II, p. 243.
3. *Cité mystique*, I, p. 15.

de votre grâce, tous les mauvais désirs [1]. » Gichtel aussi nous dit que si « l'âme ignée demeure dans l'humilité, et si elle tire de l'amour l'aliment de sa combustion, elle devient un ange du Seigneur, par qui se manifestent sa majesté et sa mansuétude [2] ». Angèle de Foligno décrit ainsi les effets profondément moraux d'une de ses visions : « Cette vision laissa en moi la mort des vices et la sécurité des vertus. J'aime tous les biens et les maux, les bienfaits et les forfaits [3]. »

De même qu'une conception abstraite ou même un délire [4] tendent à attirer autour d'eux toutes les sensations et les images qui sont en rapport avec eux, et à les interpréter en fonction d'eux ; de même une synthèse mentale et affective prédominante tend à grouper la vie totale de l'individu, quitte à rejeter dans l'inconscient, en apparence tout au moins, les systèmes élémentaires qui semblent ne pas pouvoir s'unir à la tendance fondamentale ; l'idée du bien qui, chez les mystiques, prend une prépondérance totale tend à éliminer toutes les autres tendances, qu'ils appellent vices, parce qu'elles sont en antagonisme avec le système affectif principal.

V

Ceci nous amène à dire quelques mots de la conception morale des mystiques.

Chaque système mental qui existe en nous est appelé à la conscience, c'est-à-dire à la vie, par un autre élément mental avec lequel il est en relation, que cet autre élément soit une sensation ou une idée. La vie mentale est un complexe de rapports, dont il n'importe pas pour le moment de définir la nature : mais nous pouvons dire que nous ne percevons une sensation que si elle est en rapport avec le système mental actuellement vivant et que, par contre, un système ne reste vivant en nous que s'il trouve d'autres éléments avec lesquels il est en rapport.

C'est dire, en d'autres termes, que plus un système est complexe

1. *Œuvres*, t. I, p. 101.
2. *Theosophia practica*, p. 36.
3. *Livre des visions*, p. 75.
4. Cf. Vaschide et Vurpas, *L'analyse mentale*, p. 188.

et plus il renferme déjà d'éléments différents, plus il a chance d'entrer en relation avec des éléments nouveaux et d'être appelé à l'activité; d'un autre côté cette activité le rend de plus en plus complexe. Chaque groupement psychique a donc une tendance à vivre d'une vie maximum, même aux dépens des autres systèmes mentaux et de plus chacun de ces systèmes — pensée ou tendance — groupe autour de lui le plus grand nombre d'images ou de représentations au détriment d'autres systèmes. Nous retrouvons la lutte pour l'existence, en somme, tout autant entre nos unités psychiques qu'entre les êtres ou entre nos organes. « Il se fait une sélection des idées, comme il se fait une sélection des espèces [1]. »

Presque fatalement ainsi, chez chaque homme, un système acquiert une prépondérance relative, crée le but fondamental de la vie qui forme en quelque sorte l'unité essentielle du moi ; ce but groupe autour de lui tous les éléments nouveaux mais constitue, par le fait même, un facteur d'impuissance et d'incompréhension au point de vue rationnel, d'intolérance ou de haine au point de vue moral.

Ce qu'un individu considère comme le bien n'est formé en somme que des états d'âme qui tendent à la réalisation du but qu'il s'est posé, donc de ceux qui renforcent sa systématisation fondamentale; le mal par contre comprend les représentations ou les systèmes qui s'imposent à la personnalité ou qui tendent à détruire le système principal ou à en diminuer l'intensité de vie.

On comprend par suite que la plus haute vertu du mystique sera l'oubli ou l'effacement de tout ce qui n'est pas la représentation de Dieu, et, comme nous l'avons déjà vu, il y a chez beaucoup d'entre eux, comme la chose se rencontre en science d'ailleurs, une tendance à l'abstraction pure. « Pour que l'âme connaisse Dieu », dit Eckhart, « elle doit s'oublier elle-même et elle doit se perdre elle-même, car lorsqu'elle se voit et se connaît elle-même, elle ne voit ni ne reconnaît Dieu [2]. » C'est là en somme la genèse du sentiment d'humilité (cette défiance de soi, comme le définit M. Marion), en vertu duquel toute idée spontanée est réduite à l'impuissance et est annihilée en comparaison de l'idée divine.

« Veux-tu entrer dans le temple du Christ, tu dois lui apporter un cœur humble et brisé », car l'orgueil est l'attribut de Satan, dit-

1. Fouillée, *L'idée moderne du droit*, p. 397.
2. Eckhart, *op. cit.*, p. 222.

il quelques pages plus loin. « A la lumière divine appartient une conception de l'humilité dans laquelle le désir de l'amour prend naissance qui s'empare du cœur de Dieu; et cela n'existe pas en Lucifer, mais seulement la vaine colère, l'envie, l'orgueil, etc. [1] » Son disciple Gichtel le dit en ces termes : « Une âme affamée de Dieu et de sa connaissance, agissant dans l'humilité, et qui cherche dans la simplicité de son désir, trouve de soi-même sans un travail trop grand, trop difficile, et trop douloureux. Car Dieu est autour; il aime l'humble qui s'estime tout à fait indigne de son grand amour et qui est souvent loin de concevoir la connaissance de Dieu [2]. » D'après les délicieuses « fioretti », saint François d'Assise « pour cacher sa sainteté, dès qu'il fut entré en sa chambre se jeta sur son lit et fit semblant de dormir [3] », parce que, prêchait-il, plus grands sont les dons et les grâces que Dieu nous fait, plus nous devons être humbles, parce que sans l'humilité Dieu n'accepte aucune vertu. Sainte Thérèse dit que « tout cet édifice de l'oraison doit être fondé sur l'humilité, et plus une âme s'abaisse dans l'oraison, plus Dieu l'élève [4] ». Saint Bernard dit « que la connaissance de la vérité est un fruit de l'humilité », et il définit celle-ci « une vertu par laquelle l'homme devient méprisable à ses propres yeux en raison de ce qu'il se connaît mieux [5] ». L'ennemi essentiel est l'orgueil qui oppose au sentiment envers Dieu un autre sentiment irréductible. Ecoutons J. Bœhme à ce sujet : « C'est le signe de ton amour que mon orgueil meure en mon Sauveur »; il faut dire à l'éternelle sagesse (Sophia) : « Je ne veux pas rejeter ta vie extérieure, mais plutôt la pénétrer souvent de mes rayons lumineux; mais je ne veux pas avoir la bête de l'orgueil [6]. » Mais l'idéal va au delà de l'humilité, c'est-à-dire que la tendance fondamentale, l'amour envers Dieu, doit tendre à supprimer toute autre tendance. Le mystique renonce à toute volonté propre, et ce qui plus est, comme nous l'avons vu, cette volonté propre constitue, selon lui, la source de l'orgueil et du mal. Revenons encore à Boehme : « Tout ce que fait la volonté propre, dit-il, est péché et contraire au Seigneur [7]. »

1. *Vom dreifachem Leben der Menschen*, pp. 48 et 55.
2. *Theosophia practica*, p. 30.
3. *I fioretti di san Francesco*, p. 6.
4. *Sa vie*, p. 255.
5. *Der Weg zu Christo*, p. 24 et 29.
6. *Des degrés de l'humilité et de l'orgueil.*
7. *Weg zu Christo*, p. 85.

C'est ce qui portait Mme de la Mothe-Guion, après Pascal d'ailleurs, à dire dans ses poésies spirituelles : « J'abhorre et déteste ce *moi*. » Ailleurs elle ajoute :

Mais tout discernement passe l'âme amoureuse;
De ce que Dieu fait elle n'est point curieuse,
Elle ne s'en mêle point ne regardant jamais
Quels seront ses trésors, quels seront ses bienfaits,
Cette âme à tous ses soins est morte, anéantie,
Elle n'a plus d'esprit, elle n'a plus de vie.

(*Poésies spirituelles.*)

« Nous dépouiller de notre volonté propre, et l'éternelle extinction de toute particularité de notre esprit dans la libre volonté de Dieu; telle est la fin dernière et le fondement intime de toute sainteté », dit Ruysbroeck [1]. « La perfection, dit sainte Catherine de Sienne, ne consiste pas à macérer et à tuer le corps, mais à tuer la volonté propre et perverse. » C'est encore ce qu'on lit dans les opuscules de saint François d'Assise : « On mange de l'arbre de la science du bien et du mal, quand on agit selon sa volonté propre. »

Voici une pensée d'un penseur Soufi Persan, Mir Ali Chir Nevaii, au sujet de la soumission à la volonté de Dieu : « C'est s'imposer le sacrifice de la mort des désirs du cœur, à vider goutte à goutte la coupe de la volonté de Dieu. Quand il a jeté sa propre satisfaction dans la fin du non-être pour rechercher uniquement la satisfaction de Dieu, il est affranchi de tout ce qui n'est pas Allah; et la créature s'est, en quelque sorte, inoculé les qualités de Dieu lui-même. » (*Journal asiatique*, 1866.)

Nous retrouvons toujours ce même sentiment que tous les désirs et toutes les passions autres que l'aspiration vers le dieu sont mauvaises, car, comme le dit un mystique arabe, « le but que les Soufis se proposent est d'arracher l'âme au joug tyrannique des passions, la délivrer de ses penchants coupables et de ses mauvais instincts, afin que dans le cœur purifié il n'y ait place que pour Dieu et pour l'invocation de son saint nom [2] ». Cette affirmation de soi, de l'être en tous ses désirs, cause du mal, se fragmente sous des formes diverses : égoïsme, colère, haine, orgueil ou volupté. Le Bhagavad-Gitâ dit que « l'enfer a trois portes

1. *Dat boec van den gheesteleken Tabernacule*, t. II, 39.
2. Al-Ghazzali, *Le préservatif de l'erreur*, *Journal asiat.*, 1877, p. 61.

par où les hommes se perdent : la volupté, la colère et l'avarice [1] ». Selon les théories bouddhiques, « le moi égoïste est désir et passion, la cause du mal [2] ». Il y a cinq empêchements ou voiles à l'union avec Brahma, lit-on dans le Tevigga-Suttanta, « désir sensuel, malice, paresse, orgueil et doute [3] ». Voici ce qu'en dit Plotin : « Comment se fait-il qu'ayant une nature divine, qu'étant issues de Dieu, les âmes se méconnaissent elles-mêmes. L'origine de leur mal c'est l'audace, la génération, la première diversité, le désir de n'appartenir qu'à elles-mêmes [4]. » La pensée de Swedenborg ne s'éloigne pas en somme beaucoup de celles que nous venons de citer : « Il y a deux amours principaux, l'amour pour le Seigneur et l'amour de dominer par amour de soi-même, ceux qui sont dans ce dernier amour se tournent dans le sens opposé au Seigneur [5]. »

Chacune de ces tendances sont animées sous la forme d'un démon, car à toute pensée ou à toute tendance le mystique attribue une cause personnelle, « la pensée provient à l'homme d'un être distinct de lui, si la pensée est sainte elle provient d'un esprit divin, si elle est mauvaise elle provient d'un mauvais démon [6] ». « C'est l'amour de soi qui est appelé le diable », dit Swedenborg [7], et on lit dans l'Hexenhammer que c'est le diable qui est cause de la volonté mauvaise [8]. Sartorius fait du diable l'égoïsme en personne [9].

Dans les Fioretti de la vie de saint François d'Assise, on voit également que c'est le démon qui endurcit le cœur à tout bien et qui inspire les tentations de la chair. Chez Hermas et Clément d'Alexandrie, chaque vice a un démon spécial, et Clément considère que le démon de la gourmandise est le plus mauvais des démons [10]. Même les maladies comme l'épilepsie (Luc, 9, 39, Math., 17, 15), la paralysie (Luc, 13, 11), et d'autres affections plus ou moins mystérieuses étaient attribuées dans le christianisme primitif à la possession d'esprits mauvais ; même, au XIIIe siècle, l'abbé Richalmus, ou Richeaume, attribue à des démons les verrues du nez, les lèvres

1. XVI, 11.
2. Lefman, *Geschichte des alten Indiens*, p. 648.
3. I, 30.
4. 6e *Ennéade*.
5. *La sagesse angélique*, p. 64.
6. Pasqually, *La réintégration des êtres*, p. 32.
7. *Le Ciel et l'Enfer*, p. 243.
8. *Hexenhammer*, p. 67.
9. Roskoff, *Geschichte des Teufels*, I, 597.
10. Paed., II, 1, 174.

pendantes et l'ivresse, au même titre que ses distractions durant la messe ou les fausses notes des officiants [1]. Tertullien affirmait que tout homme a un démon du mal [2], et Lactance enseignait que les esprits mauvais s'attachent à des hommes et vivent en eux [3].

Mais le vrai caractère de la morale mystique est que, comme la morale hellénique d'ailleurs, elle ne prend pas sa base dans la notion du devoir qui toujours traîne à sa suite les idées de récompense et de châtiment, mais qu'elle se reporte presque exclusivement vers un idéal de perfection et de sagesse, qui agit seulement par l'amour qu'il inspire, et qui par suite est incompatible avec tout autre désir, puisque cet idéal contient en lui la synthèse de l'aspiration totale de l'être. C'est ce qui permet à Eckhart de dire : « L'homme qui recherche quelque chose dans ses œuvres ou qui désire quelque chose de tout ce que Dieu peut ou veut donner, celui-là est semblable aux marchands », et « si tu cherches Dieu pour ta propre béatitude, en vérité tu ne cherches pas Dieu [4] ». Tauler prêchait aussi que l'amour vrai n'est que l'amour réellement désintéressé, c'est celui qui n'aime Dieu que pour Dieu seul. Pic de la Mirandole dans ses « XII règles du Seigneur », comprend celle de servir Dieu de tout son cœur, de grande affection, sans attendre loyer ni récompense. Donc, ainsi que le dit saint Bernard, « le véritable amour trouve sa satisfaction en lui-même [5] ». C'est ce désintéressement que le disciple de saint François d'Assise, le frère Egide, a exprimé sous cette phrase significative : « Heureux est celui qui aime vraiment et ne désire pas être aimé. [6] » La philosophie orientale a exprimé le même sentiment ; voici ce qu'en dit le Bhagavad Gitâ « Malheureux ceux qui aspirent à la récompense » ; « par leur corps, par leur esprit, par leur raison, par tous leurs sens mêmes, les Yogis opèrent l'œuvre sans en désirer le fruit, pour la propre purification et par cette abnégation, ils atteignent à la béatitude suprême [7] ». Toute souffrance même, de quelque nature qu'elle soit, toute épreuve que le Dieu inflige, est reçue avec joie, puisqu'elle est une manifestation de l'action divine.

1. *Liber revelationum de insidiis et versutiis dæmonum adversus homines.*
2. *De anima*, c. LVII.
3. *Instit. div.*, II, 14.
4. *Op. cit.*, pp. 35 et 56 ; également Catherine de Ricci, *lettere spirituale*, p. 12 ; Catherine de Sienne, *lettere*, p. 30.
5. *Traité sur l'amour de Dieu.*
6. *Dottrina e detti.*
7. II, 49, et V, 11-12.

L'amour envers Dieu l'emporterait même sur la souffrance infinie. Fénelon dit, dans ses *Maximes*, que « si Dieu voulait damner les âmes des justes, ces âmes remplies du pur amour ne l'en aimeraient pas moins ». Marie-Madeleine de Pazzi s'adressant à Dieu : « Si vous me donniez l'enfer avec ses affreux tourments, je le regarderais, si je vous y trouvais, comme un paradis. » Le penseur hindou Sankha exprime en réalité la même pensée « si seulement ma foi en toi était inébranlable, — une foi qui ne cherche aucune récompense ; je tournerais volontiers mon dos au ciel »[1].

VI

Essayons maintenant de décrire les états d'âme du mystique lorsque, se dégageant du monde de la réalité objective, il se concentre en sa contemplation.

Dès l'abord, nous pouvons affirmer que l'extatique est une nature aimante, qu'un idéal, une perfection supérieure à celle qu'il *sent réellement vivre* en lui, tend à se réaliser avec un maximum d'intensité. Lorsque Ruysbroeck écrit que « l'unité divine attire à elle tout ce qui aime, et le transforme en elle-même »[2], il ne dit pas autre chose. Pour que quelque chose aime, il faut de toute nécessité que l'objet de son amour soit représenté sous quelque forme et avec une certaine intensité dans l'âme ; non seulement elle vit en l'âme comme une sensation ou un souvenir indifférent et mort, mais elle exerce une action de groupement sur les autres images ; en d'autres termes, elle est envahissante, elle tend à ramener, à attirer vers elle les autres systèmes de la mentalité, au point de les transformer, de les rendre harmoniques à elle-même.

Swedenborg écrit que : « Les sujets dans lesquels Dieu puisse résider, doivent être des récipients de l'amour et de la sagesse du Seigneur, comme par eux-mêmes »[3]. Il faut donc que l'image de Dieu soit existante en eux. Et l'attraction de cette image a été exprimée par Eckhart lorsqu'il prêchait : « Si je prends Dieu en moi

1. Cité dans le recueil subhâshitavali de Vallabhavedo. — Congrès des Orientalistes, 1883.
2. *Gheestelyken tabernacule*, p. 103.
3. *La sagesse angélique*, p. 76.

avec amour, je vais vers Dieu [1] ». La mystique orientale enseigne la même chose. Une des « maximes » de Mir ali Chir Nevrâii est que « les justes qui peuvent contempler Dieu sans intermédiaire, tombent éperdus d'amour ». Les Upanishads expriment en ces termes l'amour pour l'Atman : « Cette essence très intime qui est l'Atman est plus chère qu'un fils, plus chère que la richesse [2]. » Cet amour dépasse et doit dépasser toutes les autres affections.

L'extase consiste donc, comme nous l'avons dit, dans le règne *absolu* d'une idée et d'un sentiment au détriment de tout autre; c'est là le rêve et l'idéal de mystique, soit ici-bas, soit dans l'au delà. « Le ciel et l'enfer », dit un mystique arabe, Mubji-al din Ibn Arabi, « consistent à être plus rapproché ou plus éloigné de Dieu, les deux sont déterminés par le degré d'illumination mystique auquel l'homme est arrivé. »

C'est ce règne absolu d'un seul système mental dont parle une jolie poésie mystique du XIIe siècle, la Chante-pleure :

> Cil n'aime mie Dieu qui ne le créent et doute
> Et qui n'i met son cuer et sa pensée toute.

Comme le dit Plotin, « l'âme s'avance dans son ascension vers Dieu jusqu'à ce que, s'étant élevée au-dessus de tout ce qui lui est étranger, elle voit seul à seule, dans sa simplicité, dans toute sa pureté, celui dont tout dépend, auquel tout aspire » [3].

Nous avons rappelé précédemment cette loi psychologique qu'un système mental vivant au maximum à un moment donné groupe autour de lui les sensations nouvelles, ou du moins perçoit celles-ci, est fonction du système ayant à ce moment le maximum d'intensité, au détriment d'autres systèmes. Si donc l'individu est nettement unifié, comme le sont les mystiques, le système prédominant vivra avec une intensité incomparablement plus forte que s'il a à partager avec d'autres l'énergie que peut déployer une mentalité. L'enfant voit et sent avec une intensité plus grande que l'homme fait, le naïf se représente les choses plus vivement que celui qui est blasé, et surtout les hypnotisés qui sont à l'état de monoïdéisme presqu'absolu voient avec une intensité telle qu'une image évoquée se transforme pour eux en image vue ou sentie. Plus le nombre de systèmes qui ont la puissance de vivre est grand, moins ces sys-

1. *Op. cit.*, p. 206.
2. *Br. Ar. Up.*, I, 4, 8-10.
3. 1re *Ennéade.*

tèmes ont d'intensité, mais aussi plus un système vit avec intensité, plus fortement est sentie une perception qui est en rapport avec lui, au détriment des perceptions qui sont d'une autre nature. Si donc, le mystique étouffe en lui tout système mental autre que ceux en rapport avec son aspiration fondamentale, celle-ci vivra de toute l'énergie de l'âme, et sa vie s'augmentera d'autant plus que toute sensation nouvelle, toute idée, quelle qu'elle soit, la renforce et la complète, puisque tout ce qui apparaît dans la mentalité est transformé en fonction de ce système lorsque la sensation ou l'idée ont quelque rapport avec lui ou que tout ce qui n'a guère de relation passe et meure.

Cette ascension progressive, cette unification de l'être ou, si l'on veut, ce rapprochement de Dieu crée tout un monde idéal qui se construit naturellement sur le schéma de ce monde-ci. Une seule chose diffère : la contrainte est remplacée par l'amour. Le Zohar enseigne « qu'il n'y a pas dans ce monde la moindre chose qui n'ait son correspondant suprasensible »[1]. Haï Gaon explique cette conception : les choses inférieures en général sont suspendues aux choses supérieures par espèces, par exemple, les âmes unies aux corps sont liées aux âmes supérieures, aux esprits purs et ainsi l'homme est virtuellement en rapport avec le degré le plus sublime des choses. Il existe un univers suprasensible que l'âme parvient à pénétrer par l'extase[2] et cet univers suprasensible est le ciel, où l'âme rencontre les êtres que son rêve a créés. C'est ce que nous dit Ruysbroeck : « Les hiérarchies supérieures, Trônes, Chérubins et Séraphins ne luttent pas avec nous pour vaincre nos péchés ; mais ils vivent avec nous lorsque nous sommes élevés au-dessus de toute lutte, en paix avec Dieu et dans un amour éternel. Les quatre ordres de hiérarchies moyennes, les Princes, les Puissances et les Dominations, luttent avec nous contre le démon, contre le monde, contre tout le mal et contre tout ce qui peut nous nuire dans le service du Seigneur[3]. » L'idée que par l'extase l'âme pénètre dans le ciel, a été exprimée par tous les mystiques. Saint Grégoire de Naziance dit dans ses sermons que « la contemplation nous élève de la terre et porte notre esprit au ciel, qui est le lieu de son origine. ... Un état de vie si heureux est comme l'avant-goût du

1. I, 56 b.
2. 1re *Teschubah*, cité par Karppe, *op. cit.*
3. *Dat Boec van VII Trappen*, p. 26.

bonheur de la vie future ; c'est vivre parmi les anges quoiqu'on soit encore sur la terre ». L'auteur inconnu de l'ouvrage *Scala Claustralum* définit l'extase : « une élévation et une suspension de l'esprit en Dieu, qui est un avant-goût des joies de l'éternelle demeure »[1]. Swedenborg est très explicite à ce sujet : « L'homme, quant à l'esprit, est dans une de ces régions du monde spirituel, quelle que soit la région du monde naturel qu'il habite, quant au corps », « le ciel est la conjonction avec le Seigneur », « l'esprit naturel peut être élevé jusque dans la lumière du ciel, dans laquelle sont les anges et percevoir naturellement ce que les anges perçoivent spirituellement. L'homme par son esprit naturel élevé à la lumière du ciel peut penser avec les anges, converser même avec eux »[2]. Sainte Thérèse raconte que dans ses extases elle fut ravie au ciel : « Dieu ravit notre âme tout entière hors d'elle et l'enlève jusqu'au ciel où il commence à lui dévoiler les merveilles du royaume qui lui est préparé[3]. » Saint Jean de la Croix est d'accord avec elle : « Toutes les fois que cette flamme vient à embraser l'âme, en la remplissant d'une douceur et d'une force divines, il en résulte qu'elle jouit de la vie éternelle[4]. » Sainte Véronique Giuliani dit à ce propos : « Dans cette lumière qu'elle reçoit de Dieu, l'âme jouit anticipativement du paradis[5]. » Voici l'idée de saint Alphonse de Ligori : « Celui qui dès cette vie se complaît dans la béatitude dont Dieu jouit et jouira éternellement, celui-là entre dès maintenant dans la joie du Seigneur et commence à jouir du paradis[6]. » Même conception dans les Upanishads. « Par la sérénité de la pensée, il tue toute action bonne ou mauvaise ; son moi serein, vivant dans le Un, atteint un bonheur impérissable[7]. » L'Égypte ancienne avait un semblable enseignement : les passions dominées deviennent vertus, les vertus s'affermissent et s'exaltent, l'âme dégagée de ces liens, espère au bien et devine les splendeurs éternelles à travers le voile de matière qui obscurcit sa vue[8].

Le mystique croit donc atteindre momentanément par l'extase le bonheur dont il espère jouir éternellement dans l'autre vie.

1. Ribet, *La mystique divine*, p. 38.
2. *La sagesse angélique*, pp. 21, 58 et 136.
3. *Sa vie*, pp. 215 et 535.
4. *Vive flamme d'amour*, p. 457.
5. T. II, p. 35.
6. *Réflexions pieuses*, p. 163.
7. *Maitrayana Up.*, VI, 20.
8. Maspéro, *Études de mythologie égyptienne*, p. 446

Il est tout naturel que la vie exclusive d'un seul élément psychique amène en l'âme un repos parfait. Plus aucune lutte entre tendances ou désirs, une seule vit et vit en elle-même. L'élève d'Eckhart Johann von Sterngassen dit que « l'âme ne trouve son repos que dans le néant de la divinité ». Bœhme dit qu'aucune chose ne peut trouver le repos en soi-même, à moins que de retourner à ce dont elle est sortie [1]. Même pensée chez saint Jean de la Croix. « Environnée d'une lumière éclatante, l'âme possède une force invincible, elle repose en Dieu dans une paix inaltérable » [2] et chez Alphonse de Ligori « les amis de Dieu jouissent d'une inaltérable tranquillité » [3]. « Cette oraison de quiétude », dit sainte Thérèse « fait goûter à l'âme un sentiment profond de bonheur et de paix. L'âme ne connaissant plus rien au delà d'une telle jouissance, croit n'avoir plus rien à désirer... Elle se repose délicieusement en Dieu [4]. » Hughes de saint Victor écrit : « Ivre de ce parfum, le sommeil de la céleste félicité la saisit, et elle s'affaisse dans le repos [5]. » Ce repos a été recherché avec ardeur par les mystiques orientaux. On lit dans le Bhagavad Gitâ : « Celui que l'union mystique unit à Dieu, jouit d'une béatitude impérissable [6]. » Les Upanishads nous enseignent que les sages qui savent que Brahma réside dans tous les êtres obtiennent la quiétude éternelle. Le bouddhisme connaît également cette tendance au repos. Le Bouddha dit dans le Lotus de la bonne Loi, que « toutes ces lois conduisent à la quiétude ». Un penseur bouddhiste s'adressant à lui-même : « Mon cœur, sans aller au loin, ne peux-tu te confier en Dieu qui est en toi — qui seul peut te donner le repos [7]. » Le taoisme a des préceptes de même nature « celui qui atteint le sommet extrême atteint un repos définitif ». — « Être revenu à l'essence s'appelle atteindre le repos » (Tao). « Dès que l'homme a acquis l'intelligence de la Voie, il reste constamment pur et tranquille » (Tchlang-Tsing-Tsung-King).

Il va de soi que, plus l'état de monoïdéisme s'intensifie, plus la sensation de repos se marque. Tous les autres désirs sont rendus inconscients, toute autre pensée s'évanouit « dans cette unité », dit Ruysbroeck « nous reposerons toujours au-dessus de nous-mêmes

1. *Mysterium magnum*, p. 703.
2. *Cantique spirituel*, p. 232.
3. *Réflexions pieuses*.
4. *Sa vie*, p. 160.
5. *De contemplatione*, 140, 141.
6. Ch. v, p. 21.
7. *Argata. Subhâshitavali de Vallabhavedo.*

et au-dessus de toutes choses. De cette unité proviennent tous les dons naturels et surnaturels; toutefois l'esprit aimant repose en cette unité au-dessus de tous les dons [1]. » « Plus l'amour est élevé, plus le repos est grand; plus le repos est grand, plus l'amour est profond [2]. » N'est-ce pas ce que dit Bœhme en quelques mots : « O doux amour; mène mon corps à ta mort et à ton repos [3] »? Sainte Catherine de Sienne écrivait : « A la fin l'âme a la vision éternelle où elle se tranquillise, où elle a un repos et une quiétude parfaite, parce que tous ses désirs sont remplis [4]. »

Certains mystiques même feront de ce repos la caractéristique fondamentale du règne de Dieu dans l'âme; ainsi Théodoric de Fribourg alla jusqu'à dire : « Si une créature te donne le repos, elle est ton Dieu. » De même Angelus Silésius

> Le repos est le bien suprême : et si Dieu n'était pas le repos,
> Même pour lui je fermerais mes deux yeux.
>
> (L. I. 49.)

Cette thèse toutefois trop absolue a été combattue par divers mystiques, notamment par Ruysbroeck dans l'ouvrage « Dat boec der hœchster Wahrheit » et par sainte Catherine de Sienne qui y voit l'œuvre du démon. « Toute l'intelligence et tout l'effort des démons, dit-elle, tendent à priver l'âme de Dieu, pour la conduire à ce repos qu'elle trouve en elle-même. » — Au fond il ne s'agit ici que d'une simple nuance psychologique, il faut que l'idée de la personnalité divine soit sous-jacente à cet état de repos.

L'on comprend aisément que, puisqu'une seule tendance subsiste dans l'être, la satisfaction de cette tendance réalise tous les désirs et forme le seul bien que l'âme puisse espérer. C'est ce que dit sainte Thérèse : « L'âme sent qu'elle jouit d'un bien qui renferme en lui seul tous les biens [5]. » Sainte Marie-Madeleine de Pazzi dit la même chose : « Vous vous donnez vous-même à l'âme et tout ce qu'elle désire au ciel et sur la terre » [6] donc « Dieu est le bonheur total et éternel », comme le disait sainte Catherine de Sienne [7].

1. *Die chierheit der gheesteleken brulocht*, I, p. 141.
2. *Idem*, p. 153.
3. *Der Weg zû Christo*, p. 20.
4. *Lettere*, I, p. 124.
5. *Sa vie*, p. 189.
6. *Lettere*, I, p. 204.
7. *40 Fragen von der Seele*, p. 5.

Pensée que Bœhme rend sous cette forme : « Celui qui trouve Dieu trouve tout avec lui et en lui. »

Luther a dit : « Là où Dieu se trouve, là se trouvent tous les biens dont tu peux avoir l'idée et le désir... Veux-tu tout voir et tout entendre, te transporter en un clin d'œil sur la terre et dans les nuages? Cela te sera accordé ; tout ce que tu peux imaginer ou vouloir pour la satisfaction de l'âme et du corps, tu l'auras en abondance dès que tu possèderas Dieu [1]. »

Même pensée dans les Upanishads : « Pour l'homme qui voit l'unité (en toutes choses), quel aveuglement, quel chagrin y aurait-il [2] ? » « Quand on connaît Dieu après avoir détruit la corde de toutes choses... on a la satisfaction de tous ses désirs [3]. » « En obtenant la récompense de Brahman, il ne connaît ni espérance, aussi peu de crainte des autres que de lui-même, il ne connaît point de désirs ; et ayant atteint un bonheur impérissable et infini, il reste heureux dans le vrai Brahman » ; « en cet océan les sacrificateurs sont dissous et ceci est l'union avec Brahman, car alors tous les désirs sont satisfaits » [4].

Le bouddhisme n'enseigne pas autre chose : « Je comblerai de joie tous les êtres dont les membres sont desséchés, qui sont attachés à la triple condition de l'existence ; j'établirai dans le bonheur les êtres consumés par la peine et je leur donnerai le plaisir et le Nirvana. » (Lotus de la bonne Loi.) L'atteinte de ce bonheur parfait a été décrit quelquefois en des accents passionnés et même sublimes. Voici quelques lignes de la vie de sainte Thérèse : « On dirait quelqu'un qui soupirant après la mort, n'a plus qu'un souffle à exhaler pour se voir au comble de ses désirs. C'est pour l'âme une agonie pleine d'inexprimables délices, où elle se sent presqu'entièrement mourir à toutes les choses du monde et se repose avec ravissement dans la jouissance de son Dieu. C'est un glorieux délire, une céleste folie [5]..... »

Dieu, puisqu'il est immuable, ne se perçoit donc guère dans le monde changeant des sens ou monde extérieur, mais dans l'intérieur, dans ce que, d'après ce que nous avons vu, les mystiques appellent le centre, le point intime de leur âme ; le ciel n'existe pas

1. C. x, p. 380.
2. *Iça Upanishad.*
3. *Cvetacvatara*, I, 11.
4. *Maitraayana Brahmana Up.*, VI, 30 et 35.
5. *Sa vie*, p. 173.

dans l'empyrée mais dans l'être même ; « lorsque tu adores Dieu dans son ciel, tu l'adores dans le ciel qui est en toi »[1]. Cette thèse, Bœhme la répète à tout instant : « lorsque nous parlons du ciel, nous parlons d'une chose qui existe dans notre corps et dans notre âme[2], » de même « chacun porte l'enfer en lui »[3]. Marie d'Agreda dit : « Tout le royaume de Dieu est au-dedans de vous, ç'est là que vous trouverez le bien que vous désirez[4]. » Écoutons les Upanishads : « L'atman doit être conçu avec l'aide constante du vrai, de la patience, de la vraie science et de la chasteté. C'est le principe brillant, lumineux qui réside dans l'intérieur du corps et que voient les ascètes dont les fautes sont détruites[5]. » C'est au dedans de lui que le mystique vit une vie nouvelle, c'est l'acquis de sa mentalité qui s'organise en une unité.

Puisque toute la vie tend à se concentrer en ce système prépondérant, les éléments qui lui sont étrangers sans être pour cela nettement antagonistes, se grouperont peu en systèmes et perdront par là, pour le mystique, leur caractère de réalité. « Le monde apparaît comme réel, aussi longtemps que Brahma n'est pas connu », dit Amabodha de Çankara Acharya[6]. Farad Uddin Attar, dont nous avons déjà parlé, dit de même : « Tout ce qui est visible, c'est le néant, la réalité git dans le monde invisible. » N'est-ce pas encore au fond la même pensée que Louis de Léon exprime en cette belle page, « Nuit Sereine » : la terre, chétive, misérable, est-elle plus qu'un point imperceptible, auprès de cet infini où vit, en un état combien meilleur ! ce qui est, ce qui sera, ce qui a été ?...

Le mépris qu'a le mystique pour le monde des sens, peut aller jusqu'à n'attacher aucune importance aux miracles. Swedenborg nous enseigne que « personne n'est réformé par les miracles et par les signes, parce qu'ils contraignent. — *La foi produite par les miracles n'est pas une foi, mais une persuasion;* le miracle introduit la foi par voie externe et non par voie interne ; ainsi par le monde et non par le ciel[7]. » Saint Jean de la Croix dit de même : « Là où abondent les preuves et les faits surnaturels, il y a moins

1. *Aurora*, p. 288.
2. *De tribus principiis*, p. 52.
3. *Sex puncta theosophica*, p. 387.
4. *La cité mystique*, IV, p. 187.
5. *Mundaka Up.*, 3, 1, 5.
6. Trad. Nève, *Journ. asiatique*, 1866, p. 55.
7. *Sagesse angélique*, pp. 95 et 97.

de mérite à croire[1].» Et ceci est conforme à l'enseignement de Jésus qui refusait de faire des miracles pour convertir les incrédules. L'amour seul crée la foi et le Bhagavad Gitâ l'enseignait déjà : « Entre tous ceux qui pratiquent l'Union, celui qui venant à moi dans son cœur, m'adore avec foi, est jugé par moi le mieux uni de tous[2]. »

Tout ceci résume donc la tendance qu'a le mystique à retrouver en l'unité du système mental qui forme le fondement de son être, l'essence et la réalité de tout; Dieu est donc le fondement (Tauler, Pred. 145), la vérité essentielle de tout; ou, suivant la pensée de Plotin, « l'intelligence pure et l'être en soi constituent le monde véritable et premier, qui n'a pas d'extension, qui n'est affaibli par aucune division, qui n'a aucun défaut. Dieu est celui dont tout dépend, auquel tout aspire, duquel tout tient l'existence, la vie, la pensée[3]. » C'est ce qu'avait dit saint Augustin : « Je vous chercherai, mon Dieu, afin que mon âme vive, car c'est de vous que mon âme tire sa vie, comme c'est de mon âme que mon corps tire la sienne[4]. » Cette pensée d'un philosophe arabe me paraît intéressante : « L'être de toutes choses est Dieu, il n'y a rien hors de lui. Il est l'être de la vue, de l'ouïe, de la main, du pied, de la langue, c'est-à-dire qu'il est l'être des sens et des forces intellectuelles. Il est l'être du monde, le monde est sa forme, il est l'esprit du monde[5]. » Il est, comme nous l'avons dit, l'essence commune à toutes les âmes, « puisqu'il demeure et réside substantiellement dans chacune d'elles[6] ». Claude de saint Martin le dit en ces termes : « Unité suprême et universelle, oui, nous participons tous à la même pensée. Le même esprit circule dans tous les êtres pensants, nous puisons sans cesse à la même source[7]. »

L'essence des choses c'est l'élément autour duquel se sont fixées les modifications ultérieures, c'est donc l'élément primordial antérieur à tout changement ; mais il est en outre l'état d'équilibre, de simplicité finale vers lequel tendent toutes choses, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Pasqually résume très bien cette pensée : « De même que tout aura subsisté dans une succession, par

1. *Montée du Carmel*, p. 166.
2. VI, 47.
3. 3e *Ennéade*.
4. *Confessions*, p. 379.
5. Muhji-âl-ibn Arabi ; Schreiner, *Zeitschrift für die Morgenl. Gesellschaft*, 1898, p. 518.
6. *Montée du Carmel*, p. 127.
7. *L'homme de désir*, p. 14.

l'ordre divin, de même tout se rapprochera de sa fin par gradation et retournera à son premier principe[1]. » Marie d'Agréda a exprimé une pensée de même nature : « Toutes les créatures naissent de la charité divine et se terminent à elle, afin qu'en sortant de la mer immense de cette bonté infinie, elles s'en retournent par la charité et par l'amour à la source d'où elles étaient sorties[2]. » Un mystique du Moyen Age, Amalrich, considère Dieu comme la fin de toutes choses, car tout retournera en lui pour y reposer immuablement et faire un seul être avec lui[3]. Ceci semble d'ailleurs conforme à l'enseignement de saint Paul : « Et lorsque tous les hommes régénérés par son esprit lui seront devenus semblables, alors sa supériorité actuelle sur eux n'existant plus, sa royauté cessera par cela même, et Dieu sera tout en tous, comme il est tout en lui[4]. » Confucius a eu une phrase bien semblable : « Le parfait qui est par lui-même le parfait absolu est le commencement et la fin de tous les êtres. » Un autre penseur chinois, Tchuang-Tzé, de l'école taoïste, avait dit : « La nature parfaitement cultivée ramène à la vertu première, et celle-ci étant parvenue à sa perfection les êtres sont comme la substance originaire, on est alors comme l'être sans qualité distincte et cet être est grand au plus haut point[5]. »

Molla-Shâh, le mystique persan dont nous avons parlé déjà, considérait l'homme comme une particule de l'être infini qui remplit le monde, particule qui en a été détachée momentanément, mais qui devra y retourner[6]. « Tout doit rentrer dans l'Un », a dit Jac. Boehme[7]. On lit dans le Bhagavad Gitâ : « Je suis l'âme qui réside dans tous les êtres vivants, je suis le commencement, le milieu et la fin des êtres vivants[8]. » Le Gnosticisme a enseigné également cette doctrine ; selon lui, les pneumatiques rentreront dans la Plérôme pour prendre part au banquet de la Sophia, c'est-à-dire au bonheur de l'Être suprême avec lequel ils se confondront de nouveau[9].

(*A suivre*). PAUL HERMANT.

1. Pasqually, *Réintégration des êtres*, p. 304.
2. T. II, p. 127.
3. Kahn, *Geschichte der Ketzer im Mittelalter*, p. 3, p. 182 et suiv.).
4. I. Corinth., xv, p. 28.
5. De Harlez, Muséum 1892, p. 12.
6. De Kremer, *Le spiritualisme oriental*, *Journal asiatique*, 1869, p. 157.
7. *Mysterium magnum*, p. 275.
8. X, 20.
9. *Histoire du gnosticisme*, p. 405.

UNE ENQUÊTE DU PROFESSEUR KARL LAMPRECHT

DE L'ÉTUDE COMPARÉE DES DESSINS D'ENFANTS

Les études comparées de ces dernières années ont montré jusqu'à la dernière évidence que le développement de l'individu reproduit d'une façon générale, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue psychique, le développement de la race. Il en résulte naturellement que l'un ne peut être bien compris sans le secours de l'autre. Et tout particulièrement le développement psychique de l'enfant reproduit non seulement les traits généraux de l'humanité préhistorique, mais encore ceux de peuples primitifs de nos jours, ce qui fait que l'étude de l'enfance est susceptible de nous fournir des matériaux et des indices précieux en vue d'une histoire comparée des civilisations de différentes races et par conséquent en vue d'une histoire générale de l'humanité.

C'est à ce point de vue que le soussigné se propose d'étudier la psychologie de l'enfance et, pour réunir le plus grand nombre possible de matériaux en vue de cette étude, il s'adresse à tous les éducateurs, et plus spécialement aux éducateurs de profession, instituteurs et institutrices, en les priant de collaborer à cette œuvre, et il compte d'autant plus sur cette collaboration que l'étude de la psychologie de l'enfant est en même temps un des principaux objets de la pédagogie.

Nous voulons commencer nos études par des investigations qui, au point de vue pratique, présentent le moins de difficultés. C'est pourquoi nous commençons par collectionner des dessins d'enfants de tous les pays et de toutes les races, afin de pouvoir appuyer nos

conclusions sur des matériaux aussi nombreux et aussi variés que possible.

Nous vous serions très obligé de vous conformer aussi exactement que possible aux instructions qui suivent concernant la *nature* des matériaux à réunir et la *façon* d'obtenir ces matériaux.

A. — *Que faut-il collectionner?*

1° Il serait désirable d'obtenir du plus grand nombre possible d'enfants de tout âge des dessins faits spontanément, librement, en dehors de toute intervention d'une personne adulte quelconque : parents, maître, etc. Ces dessins constituent le plus souvent le produit naturel du besoin de reproduction propre à l'enfant, et le genre d'activité qu'ils supposent est le même que celui qui préside à ses jeux.

2° On recherchera ensuite les dessins faits par le plus grand nombre possible d'enfants sur l'instigation et d'après les indications de personnes adultes, parents ou professeurs, de celles surtout qui sont chargées de réunir ces dessins — qu'on subdivisera en deux groupes :

a) Reproduction d'objets isolés dans l'espace : chien, chat, cheval, poisson; homme, femme, garçon, petite fille, poupée; table, chambre, jardin, maison; arbre, fleur, etc.

b) Reproduction graphique d'événements s'étant déroulés dans le temps (récits, etc.) et tout particulièrement de faits que l'enfant connaît déjà; il s'agit, somme toute, de faire illustrer par l'enfant des histoires, des contes comme celui du chaperon rouge, du bonhomme de neige, etc.

3° Il serait désirable d'obtenir du même enfant le plus grand nombre de dessins possible. Il est de la plus grande importance de pouvoir suivre d'un point de vue déterminé l'évolution intellectuelle du même enfant pendant de nombreuses années. Les dessins peuvent rendre sous ce rapport les plus grands services ; ils doivent autant que possible dater des différents âges de la vie de l'enfant.

4° On acceptera enfin avec plaisir les dessins faits aussi par des adultes, notamment et avant tout par des personnes dont le dessin n'est pas l'occupation *professionnelle*. Grâce à ce groupe, nous serons à même de poursuivre le développement intellectuel de l'en-

fant jusqu'à l'âge adulte; les dessins faits par des individus appartenant à des peuples dont la civilisation est inférieure à la nôtre sont également très instructifs. Les objets à représenter sont les mêmes que ceux qui viennent d'être énumérés plus haut et les dessins seront faits soit directement d'après l'objet à représenter, soit de mémoire.

B. — *Comment doit-on collectionner?*

1° En ce qui concerne les dessins faits sous le contrôle du professeur, on se conformera autant que possible aux recommandations suivantes :

a) Chaque dessin doit figurer sur une page séparée;

b) Il sera fait au crayon, à l'encre, en couleurs, au choix du dessinateur;

c) Le professeur et les camarades d'école s'abstiendront d'influencer en quoi que ce soit le dessinateur; le premier s'abstiendra en particulier de répondre aux questions qui lui seront posées ;

d) On n'attribuera aucune importance à la beauté plus ou moins grande du dessin: les dessins les plus primitifs et les plus laids en apparence sont souvent les plus instructifs au point de vue psychologique;

e) Le collectionneur notera au verso des dessins les détails suivants : le nom, l'âge et le sexe de l'enfant, la situation sociale du père, le degré de l'intelligence de l'enfant en général, la signification exacte du dessin et surtout des détails qui paraissent à première vue incompréhensibles, et cela après avoir interrogé l'enfant lui-même.

2° En ce qui concerne les dessins faits par les enfants de leur propre initiative, on se conformera encore aux recommandations précédentes; on renseignera notamment sur la question de savoir si le dessin a été fait de mémoire ou d'après un modèle ou d'après nature, si l'enfant a fait tout seul le dessin ou s'il a été aidé par d'autres personnes: dans ce dernier cas on indiquera les parties du dessin qui ont été faites avec l'aide d'autres personnes.

Il serait très intéressant de posséder des données relatives aux influences qui déterminent le goût des enfants pour le dessin : on dira si les professeurs de sciences ou de littérature se servent de

dessins dans leur enseignement et dans leurs explications, si l'enfant avait déjà appris le dessin, s'il aime à regarder les tableaux, etc.

C. — *Autres remarques.*

Plusieurs années étant nécessaires pour réunir les matériaux en question, aucun terme n'est assigné à leur envoi. On les enverra au fur et à mesure, le plus tôt qu'on le pourra. On ne se croira pas obligé de fournir des contributions à toutes les questions énumérées dans la section A.

Les frais de port et autres seront remboursés à ceux qui en exprimeront le désir.

Les dessins originaux, surtout ceux dans lesquels s'exprime le développement continu du même enfant, seront renvoyés, après avoir été copiés, à ceux qui les réclameront.

Les noms ne seront pas publiés.

Adresser les envois à M. le professeur Karl Lamprecht, Leipzig, Schillerstrasse, 7.

REVUES CRITIQUES

GÉNIE ET FOLIE

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS[1]

« Ce n'est que pour les esprits vulgaires, comme le dit si bien Stuart Mill[2], qu'un grand et bel objet perd de son charme en perdant quelque chose de son mystère, en dévoilant une partie du procédé secret par lequel la nature l'a enfanté. » Cette remarque est parfaitement juste, mais a besoin d'être complétée : car, si la dissection minutieuse de l'âme et du cerveau d'un grand écrivain ne peut ni ne doit diminuer en quoi que ce soit l'admiration que nous avions pour ses œuvres ni le charme que nous avons toujours éprouvé à leur lecture, il n'est que juste de dire qu'elle n'est pas davantage de nature à augmenter cette admiration et ce charme ou à nous faire adopter, pour apprécier ces œuvres, un point de vue différent de celui auquel nous avions l'habitude de nous placer.

Les travaux dans le genre de celui de M. Lauvrière sont donc complètement inutiles au point de vue de la critique littéraire proprement dite, car, encore une fois, que nous importe de savoir que Poë était dipsomane et non alcoolique, qu'il était atteint de folie

1. *Edgar Poë ; sa vie et son œuvre*, par Émile Lauvrière, Paris, F. Alcan, 1905, XIII + 732 pages. — *Apollon ou Dionysos ; étude critique sur Frédéric Nietzsche et l'utilitarisme impérialiste*, par Ernest Seillière, Paris, Plon, 1905, XXVII + 364 pp., in-8.

2. Cité par M. Lauvrière, d'après M. Ribot.

impulsive ou de folie circulaire, que telle de ses œuvres a été conçue ou écrite pendant telle ou telle autre phase de son état morbide, que nous y retrouvons tous les symptômes d'une maladie mentale connue, classée et décrite dans les manuels de pathologie mentale et observée dans les asiles d'aliénés? Toutes ces démonstrations patiemment accumulées, tout cet ensemble imposant d'arguments scientifiques ne changeront en rien la façon dont nous goûtons le charme bizarre et mélancolique du *Corbeau* ou du *Chat noir*, le plus *alcoolique* (pour employer la nouvelle terminologie littéraire de M. Lauvrière) des contes de Poë.

Le volumineux et consciencieux travail de M. Lauvrière ne peut donc se justifier que comme une étude de psychologie pathologique, notamment comme une contribution à l'étude des rapports entre le génie et la folie. C'est là un sujet qui a fait verser beaucoup d'encre ces dernières années et qui a fait naître les théories les plus diverses et souvent les plus exagérées. Après le dogmatisme matérialiste et anthropologique de l'école de Lombroso, on commence à revenir à une appréciation plus juste et plus tranquille des faits. Tout se réduit en somme à cette constatation que l'homme de génie possède certains caractères mentaux et psychiques spéciaux, un certain tempérament spécial qui s'écarte de ce que nous considérons comme la moyenne normale. Que le tempérament de l'homme de génie se rapproche par certains de ses côtés de cette autre anomalie mentale et psychique que nous appelons folie, c'est possible, c'est même probable, car la nature est très économe dans le choix de ses moyens et n'opère qu'avec un nombre d'éléments très restreint dont elle varie seulement le dosage et les combinaisons. Il apparaît pourtant comme non moins probable que le génie ne présente pas seulement une variation de degré, mais encore une variation de nature et de qualité, car si les frontières qui séparent l'état normal de la folie sont assez vagues, de sorte que le passage de l'un à l'autre se fait assez facilement, il y a un abîme entre l'état normal et la folie d'un côté et le génie d'un autre côté. C'est là un point sur lequel toutes les recherches et observations relatives aux rapports entre la folie et le génie n'ont pas assez insisté : le génie présente une combinaison de caractères normaux et de caractères anormaux, et, malgré les ressemblances apparentes qu'il présente avec la folie, il n'est pas moins éloigné de celle-ci que de l'état normal; on peut même dire qu'il est plus rapproché de ce dernier

état, car c'est aux hommes sains et normaux qu'il s'adresse dans ses œuvres, ce sont des esprits sains et normaux qui sont appelés à les comprendre, à les apprécier et à en profiter, ce qu'ils seraient incapables de faire s'il s'agissait de productions d'un esprit vraiment anormal, au même titre et au même degré que celui du fou.

Ceci est tellement vrai que toutes les fois qu'un homme de génie aboutit à la folie véritable, ses œuvres, s'il continue de produire, cessent de nous intéresser en tant qu'hommes normaux, ou plutôt perdent toute valeur et toute efficacité sociales et deviennent une simple curiosité pathologique, presque au même titre que les manifestations graphiques et verbales des pensionnaires des asiles d'aliénés. Rappelons-nous les dernières productions de Comte et de Nietzsche par exemple, nées à partir du moment où leur raison a sombré définitivement dans l'abîme de la folie. Quelle différence avec les productions des périodes précédentes ! L'homme de génie y manifeste encore ses tendances fondamentales, les traits essentiels de son caractère et de son tempérament, mais dans une combinaison qui constitue un véritable état de folie. M. Seillière nous dépeint très bien l'état du surhomme dionysiaque tel que l'avait conçu Nietzsche pendant la dernière période de sa vie : la volonté de puissance devenue de l'ascétisme sadique, la maladie glorifiée comme le véritable état de santé, des gestes consistant en vol plané, danse, rire, glossolalie, sans parler de la « petite folie ».

Ce que Comte et Nietzsche ne sont devenus qu'à la fin de leur carrière, Edgar Poë l'a été toute sa vie. Son cas n'est pas une nouvelle démonstration, une nouvelle preuve en faveur de la parenté du génie et de la folie, mais c'est celui d'un *génie fou*, d'un homme dans lequel les deux états se trouvent juxtaposés, exerçant sans doute une certaine influence l'un sur l'autre, mais sans qu'on soit en droit d'affirmer qu'il existe entre l'un quelconque de ces deux états et l'autre un rapport de cause à effet.

Mais, dira-t-on, comment ne pas voir dans le génie, sinon une cause efficace, tout au moins une prédisposition à la folie, en présence de toutes les manies et de toutes les bizarreries de caractère qu'on a notées chez un si grand nombre de génies ? Nous répondrons que nous ne connaissons précisément ces manies et ces bizarreries que parce qu'il s'agissait d'hommes de génie. Tout nous intéresse de ce qui concerne les hommes supérieurs, et telle particularité qui passe inaperçue tant qu'il s'agit d'hommes ordinaires, acquiert tout

de suite à nos yeux une signification particulière dès que nous la constatons chez un homme de génie. Pour que les manies et les bizarreries en question puissent être considérées comme ayant une véritable valeur symptomatique, il faudrait être à même de prouver, à l'aide de données statistiques, qu'elles sont relativement plus fréquentes chez les hommes de génie que chez les sujets supposés normaux. Un travail de ce genre n'a pas encore été fait que nous sachions.

En attendant qu'il le soit, il nous paraît raisonnable de suspendre notre jugement et, au lieu de nous obstiner à vouloir rapprocher le génie de la folie, de rechercher plutôt les liens qui rattachent le génie aux hommes sains et normaux, les causes de l'admiration qu'il leur inspire et les conditions de l'influence qu'il exerce, car le génie ne se conçoit que dans ses rapports avec la majorité saine et normale d'une partie plus ou moins grande de l'humanité, que dans la mesure où il est *représentatif*, à un titre et à un degré quelconques, de cette humanité. Autrement dit, nous ne comprenons le génie que par ses œuvres et nous devons le considérer, l'apprécier du point de vue de sa valeur sociale.

C'est ce côté typique, représentatif du tempérament, du talent et de l'œuvre de Poë que M. Lauvrière n'a pas suffisamment mis en lumière. Il s'est trop attaché à nous présenter le tableau clinique d'un cas morbide individuel, d'un intérêt intrinsèque incontestable, sans se demander si ce qu'il y avait de morbide même dans le caractère et dans le talent de Poë n'était pas seulement la conséquence de son hérédité individuelle et des conditions particulières de sa vie personnelle, mais encore jusqu'à un certain point l'expression, exagérée, sans doute, d'une hérédité pour ainsi dire plus vaste, l'hérédité nationale, sans nous montrer en un mot ce qu'il y avait dans Poë de vraiment *américain*, dans quelle mesure il était représentatif du caractère américain à un certain moment de son évolution. Il nous semble qu'il y avait quelque chose à faire sur ce point.

Ce que M. Lauvrière n'a pas fait pour Poë, M. Ernest Seillière l'a fait pour Nietzsche. Ce n'est pas que le cas Nietzsche ne soit susceptible de fournir la matière d'une belle monographie clinique et de suggérer une foule de réflexions sur les rapports entre le génie et la folie. Mais M. Seillière a préféré probablement laisser aux médecins le soin de disséquer la mentalité de Nietzsche et de

suivre dans la succession de ses œuvres l'évolution successive de son état morbide. Il s'est dit que l'œuvre de Nietzsche, même dans ce qu'elle avait de morbide, reflétait en les exagérant certaines tendances générales, certaines idées qui ont été exprimées en partie avant lui, qu'un grand nombre de ses contemporains partageaient sans s'en rendre compte, et que son succès était dû précisément à ce fait qu'il était représentatif d'une certaine époque, d'une certaine mentalité générale. C'est que l'œuvre de Nietzsche résume, aux yeux de M. Seillière, la philosophie de l'impérialisme. Mais si Nietzsche reste impérialiste du commencement jusqu'à la fin de son activité littéraire, depuis l'époque où, professeur à l'Université de Bâle, il étudiait et enseignait la philologie grecque, jusqu'au moment où se déclarèrent les premiers symptômes de la paralysie générale qui a fini par emporter sa raison, la façon dont il avait conçu l'impérialisme a varié à plusieurs reprises. En suivant attentivement ces variations successives, il semble possible en effet d'en dégager deux tendances principales entre lesquelles il a hésité toute sa vie : la tendance dionysiaque et la tendance apollinienne, la conception du surhomme comme génie romantique et la conception du surhomme comme « exemplaire pseudo-darwinien d'une surespèce problématique », l'impérialisme mystique et l'impérialisme utilitaire, l'impérialisme « tragique », pessimiste, sorti de l'extase panthéiste, et l'impérialisme rationnel, basé sur le contrat social et dicté par « la volonté de puissance ». C'est la tendance dionysiaque qui prédomine dans la première période de l'activité littéraire de Nietzsche; elle est bientôt remplacée par la tendance rationaliste, utilitariste, apollinienne qui ne tarde pas à faire de nouveau place à la tendance dionysiaque à laquelle s'ajoutent des considérations ethniques empruntées en partie à Gobineau.

L'auteur ne manque pas de noter chemin faisant les variations qui sont survenues successivement, selon la prédominance de l'une ou de l'autre de ces tendances, dans les rapports entre Nietzsche et Wagner, dans la façon dont Nietzsche appréciait et interprétait la philosophie de Schopenhauer. Il nous montre ce qu'il a emprunté au darwinisme et la déviation qu'il lui a fait subir pour le faire entrer dans le système de ses idées. Il relève enfin la parenté qui existe entre les idées de Nietzsche d'un côté, et l'individualisme romantique de Rousseau, l'individualisme anarchique de Stirner, le communisme anarchique de Fourier, l'immora-

lisme de Stendhal et l'« amour de la puissance » d'Helvétius d'un autre côté. Et les variations de Nietzsche nous apparaissent, à travers ce long et passionnant exposé, comme un effort désespéré d'un génie incohérent pour concilier ces deux tendances qui se combattent encore dans notre réalité non moins incohérente : l'indépendance et l'autonomie individuelles avec les aspirations égalitaires et démocratiques, la pitié envers les humbles, « les esclaves », avec l'orgueil des forts, « des maîtres », l'utilitarisme darwiniste avec le besoin de solidarité sociale, l'égoïsme des droits individuels avec l'altruisme des devoirs sociaux. Il est possible qu'avec un cerveau plus équilibré Nietzsche serait arrivé à la conciliation, à la synthèse de ces tendances opposées, à introduire un peu d'ordre dans notre chaos moral et intellectuel. Mais la morbidité même de Nietzsche apparaît comme un phénomène pour ainsi dire symbolique : il fallait un cerveau déséquilibré, tourmenté comme le sien, une âme passionnée, malade comme la sienne, pour traduire tous les doutes, toutes les incertitudes, tout le malaise moral et intellectuel de l'époque présente. On s'est longtemps obstiné, et on s'obstine encore, à voir en Nietzsche le représentant d'un système d'idées morales et philosophiques reliées entre elles par *une seule tendance* commune, et c'est là en partie ce qui lui a valu un si grand nombre de partisans et d'adversaires. Le mérite de M. Seillière aura été de mettre en lumière (M. de Roberty l'a déjà fait, à un autre point de vue, avant lui) la lutte que se livraient dans l'âme et dans l'esprit de Nietzsche les deux principales tendances opposées que nous avons caractérisées plus haut et l'impuissance dans laquelle il se trouvait à les mettre d'accord. C'est cette contradictien dans les idées et cette impuissance à la résoudre qui rendent le « cas Nietzsche » typique, représentatif de notre époque.

Dr S. Jankelevitch.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

IV

LA FRANCHE-COMTÉ

(SUITE [1])

IV

LA COMTÉ DES TEMPS MODERNES.

Ce n'en fut pas moins, pour la province comtoise, une ère toute nouvelle qui s'ouvrit, lorsqu'à la fin du XIVe siècle, au lendemain des ravages des Anglais et des grandes Compagnies, elle passa aux mains des quatre ducs bourguignons de la maison de Valois. Elle qui avait, sans trop de répugnance, associé un moment ses destinées à celles du royaume français de Philippe le Bel, voilà que, rentrant pour plus d'un siècle dans l'unité organisée d'un État dont le nom seul lui rappelait tout son vieux passé particulariste, elle allait à nouveau se trouver rejetée loin de la France ; elle allait, province bourguignonne, d'abord associée au Duché puis isolée de lui, maintenir jusqu'en plein XVIIe siècle, comme la survivance étrange d'un autre âge, une indépendance obstinée.

Elle dut d'ailleurs beaucoup à ses nouveaux maîtres [2]. Leur tâche

1. Voir le t. X, p. 176 et 319.

2. Sur les ducs Valois de Bourgogne, pas d'études d'ensemble, ni de monographies particulières. Cf. à ce sujet Kleinclausz (A.), *Les régions de la France, la Bourgogne*

était difficile : il fallait ramener l'ordre et le calme dans la province dévastée par la guerre de Cent-Ans; il fallait contenir, réprimer la noblesse qui avait repris ses allures guerrières, son indiscipline farouche d'autrefois; il fallait, enfin, recréer pour l'avenir les grandes institutions comtoises. Ce fut l'œuvre de Philippe le Hardi surtout, puis de Philippe le Bon. Le Parlement fut reconstitué; les États, pour le vote du don gratuit, associèrent aux nobles et aux clercs les représentants des bonnes villes; un nouveau bailliage, celui de Dole, fut créé; une université enfin, établie dans la capitale du Comté, vécut cette fois; elle forma des légistes et, par là, accrut à la fois la puissance des ducs et celle des bourgeois[1].

C'est l'époque, en effet, où s'élève peu à peu la bourgeoisie comtoise. Pour des causes multiples, la noblesse déclinait[2]. Ne disposant pas de revenus considérables dans ce pays rural sans indus-

(*Revue de Synthèse historique*, 1904 — *à part*, Paris, 1905, in-8). Cf. également les indications et les références données par Coville (A.), *Les premiers Valois*, et Petit-Dutaillis (Ch.), *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. IV (I et II). — Signalons seulement ici : sur Philippe le Hardi, les *Positions de thèse* de Vernier (*École des Chartes*, 1890), et, du même, *Philippe le Hardi, sa jeunesse, ses qualités et ses défauts* (*Mém. Soc. Académique Aube*, 1899). — Petit (E.), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, Paris, 1888, in-4 (*Collection des Documents inédits*). — Gachard et Piot : *Voyages des souverains des Pays-Bas, itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon*, Bruxelles, 1876-82, in-4. — Cf. également Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, Paris, 1874, in-8. — Barbey (F.), *Essai sur Louis de Chalon, prince d'Orange, vicaire impérial en Bourgogne* (*Posit. thèses École des Chartes*, 1903). Éléments d'une histoire des archevêques de Besançon au xve siècle dans : Castan (A.), *Notice sur les tombeaux des archevêques de Besançon Thiébaut de Rougemont et Quentin-Ménard* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1879). — Meynier (J.), *L'archevêque Jean IV de La Rochetaillée*, 1429-1437 (*Mém. Académie Besançon*, 1898). — Gauthier (L.), *Jean de Fruyn, archevêque élu de Besançon*, 1395-1458 (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1901). — Enfin, pour mémoire, le vieux travail de Durouzier (Ch.), *Mémoires... sur la Fr.-Comté pendant la domination des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, Besançon, 1838, in-8. — Signalons aussi quelques monographies, comme Tuetey (A.), *Événements militaires en Franche-Comté et dans le pays de Montbéliard* (*doc. inéd.*), *1370-1442* (*Mém. Soc. Émul. Montbéliard*, 1871). — Bertin (J.), *Le siège de Vellexon en 1409 et 1410* (*Bull. Soc. agric. Haute-Saône*, 1900).

1. Beaune et d'Arbaumont, *Les universités de Fr.-Comté : Gray, Dole, Besançon*, Dijon, 1870, in-8.

2. Sur la noblesse comtoise, cf. Lurion (R. de), *Nobiliaire de Fr.-Comté*, Besançon, 1890, in-8. — Sur sa situation au xve siècle, Gauthier (J.), *Montres d'armes du rière-ban des ressorts de Dole et d'Aval.*, 1469-1521 (*Mém. Acad. Besançon*, 1883). — Saint-Mauris (Marquis de), *Aperçu... sur l'ordre des chevaliers de Saint-Georges du Comté de Bourgogne* (restauré vers 1435-1440), Vesoul, 1834, in-8. — Thuriet (Ch.), *Étude historique sur le bourg de Rougemont* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1875). — Castan (A.), *Les origines de la chevalerie de Saint-Georges* (*ibid.*, 1883). — Signalons également ici l'important travail, riche en faits et en documents, de Bertin (Dr J.), *Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône* (*Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1901 et 1902) qui fait revivre l'histoire d'une famille noble comtoise des origines au xixe siècle.

trie puissante ni commerce étendu, elle avait dès longtemps dû se mettre entre les mains des Juifs et des Lombards[1]. Perdue de dettes, elle diminuait d'autre part de nombre. Déjà dans les croisades, au XIIe, au XIIIe siècle, bien des nobles, partis des rives de la Saône ou de l'Ognon, avaient succombé ou s'étaient établis dans des pays lointains. On avait vu, après la cinquième croisade, un Othon de la Roche devenir duc d'Athènes, un Guillaume de Champlitte gouverner l'Achaïe, un Gauthier de Montfaucon régenter l'île de Chypre[2]. Au XIVe siècle, les guerres locales finies, la fièvre d'aventures reprit les descendants de ces barons prestigieux; ils semèrent leurs cadavres partout où l'on se battait. Il en meurt en Espagne avec Jean de Rye; il en meurt en Ecosse avec Jean de Vienne[3]; il en meurt enfin, sous le comte de Nevers, à l'entreprise désastreuse de Nicopolis. Les bourgeois, pendant ce temps, grandissent peu à peu. Ils entrent au Parlement comme ils entrent aux États. Poussés, soutenus par les ducs, ils engagent contre les seigneurs turbulents et ruinés une dure, une impitoyable lutte. Ils les abattent d'abord, pour les remplacer ensuite dans leurs offices; enrichis, anoblis, faisant leurs affaires en même temps que celles du prince, ils fondent pour l'avenir la puissance de leurs dynasties et jouissent largement de la civilisation qui, de la Cour des Ducs, rayonne sur leurs pays. Avec le bien-être et le luxe, l'art vient parer la rude terre comtoise; les villes s'embellissent et de riches mobiliers, des tableaux, des sculptures, des tapisseries de prix, dont de trop rares épaves nous disent la splendeur, associent les bourgeois du Comté au grand effort d'art de la Cour de Dijon[4].

1. Morey (abbé), *Les Juifs en Fr.-Comté au XIVe s.* (*Revue des Études juives*, 1883). — *La banque d'Elias de Vesoul au XIVe s.* (*Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1885). — Gauthier (L.), *Les Juifs et les Lombards dans les Deux Bourgognes*, XIIIe-XIVe s. (*Posit. thèses École des Chartes*, 1900).

2. Perreciot, *Quels sont les seigneurs de Fr.-Comté qui se sont distingués pendant les Croisades* (*Mém. et Doc. inéd. p. s. histoire Fr.-Comté*, t. IV, Besançon, 1867, in-8). — Gauthier (J.), *Othon de la Roche, conquérant d'Athènes et sa famille* (*Mém. Acad. Besançon*, 1880).

3. Terrier de Loray (Marquis de), *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-96), Paris, 1878, in-8. — *Jean de Rye* (*Mém. Acad. Besançon*, 1889).

4. Aucune étude ne nous permet de suivre dans ses progrès et dans ses moyens cette grande transformation politique et sociale. De la publication, entreprise par feu U. Robert, des *Testaments de l'officialité de Besançon*, le t. I seul a paru (1265-1400), Paris, 1902, in-4 (*Coll. Doc. inéd. de l'Histoire de France*); il fournit d'utiles renseignements sur la vie privée au Moyen Age.

Notons également que c'est sous le règne de Philippe le Bon que se fit la rédaction (1457-1459) des coutumes de Fr.-Comté (1re édition : *Les coustumes générales et or-*

Une grande crise, brusquement, vint tout arrêter — crise terrible, d'où le pays sortit ruiné, ravagé, décimé[1] : ce fut celle du règne de Charles le Téméraire. Non content d'épuiser le Comté d'impôts d'hommes et d'argent, le duc batailleur déchaîna sur elle, par les brutalités de sa politique d'agression, la violence sauvage des guerres d'invasion. De 1467 à 1477, Allemands, Suisses, Français, tous les voisins de la province, viennent attaquer ses villes, brûler ses villages, dévaster ses campagnes. Le Téméraire mort, ce sont de nouvelles luttes; les troupes de Louis XI fondent sur les États du vaincu de Nancy; chassées une première fois, elles reviennent aussitôt, pillent les bourgs, saccagent les fermes, incendient Dole, Vesoul et Gray, et conservent à la France la Comté mutilée. Accablée plus encore que domptée, la province vit deux années de suite son conquérant superstitieux traverser, avec une forte troupe, tout son territoire pour aller à Saint-Claude implorer un miracle. Ces sanglantes épreuves, ce cruel épilogue du règne de ces ducs qu'elle avait tant aimés, plus peut-être par l'effet de son bon cœur qu'à cause de leurs mérites[2], la laissaient épuisée et presque anéantie. Mais la lutte aussi l'avait mieux trempée. Contre les envahisseurs, elle avait dû faire, elle avait fait l'union de tous ses fils

donnances des Parlemens du Conté de Bourgoingne, Dole, Metlinger, 1490, f° (Bibl. Nat., Réserve, F. 1235). — Cf. à ce sujet Villequez, *Les Ecoles de droit en Fr.-Comté et en Bourgogne, Revue de législation*, 1872-74. — Le t. IX des *Mém. et Doc. inéd. p. s. à l'hist. de Fr.-Comté*, Besançon, 1900, in-8, renferme une édition par Suchet et Lambert du *Coutumier du Saugeois* (1459), petit pays constitué par le val du Doubs entre Pontarlier et Morteau.

1. Pour les références générales, Petit-Dutaillis (*op. cit.*) et Toutey, *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, Paris, 1901, in-8, qui renvoie aux travaux antérieurs sur les guerres de Bourgogne. Pour la politique des Suisses, Mandrot (B. de), *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les Suisses*, Paris, 1881, in-8. — Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons Suisses*, t. I, Berne-Paris, 1900, in-4. — En plus, diverses chroniques éditées dans *Mém. et Doc. inéd. p. s. hist. Fr.-Comté*, t. VII, Besançon, 1876, in-8. — Vayssière (A.), *Louis XI et la Fr.-Comté* (*Bull. Soc. Agric. Poligny*, 1877). — Clerc (E.), *Conquête des montagnes du Doubs et du Jura par les armées de Louis XI* (*Mém. Acad. Besançon*, 1881) et *Besançon pendant les guerres de Louis XI* (*ibid.*, 1873). — Suchet (chanoine), *Jean de Granson* (*ibid.*, 1878) et *La fin de Charles le Téméraire* (*ibid.*, 1899). — Gauthier (J.), *Simon de Quingey* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1872) et *Documents inédits sur les guerres de la fin du XVe s.*, Besançon, 1903, in-8. — Gerock (J.-E.), *Les Strasbourgeois en Franche-Comté*, Strasbourg, 1903, in-8. — Sur la période troublée qui suit la mort de Louis XI, Clerc, *Discours sur Jean IV de Chalon*, 1443-1502 (*Mém. Acad. Besançon*, 1854). — Girard, *Relation de la bataille de Dournon* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1878).

2. La réflexion est de Philippe le Bon lui-même. — Il y aurait une étude intéressante à faire sur les causes de l'immense popularité de ces ducs, dont le gouvernement fut pourtant si dur à leurs sujets.

groupés dans un même sentiment de révolte et de solidarité nationale. La ferme conscience qu'elle avait pris alors de sa personnalité vigoureuse et de sa vitalité n'est pas, sans doute, la moindre des raisons qui expliquent sa destinée étrange : celle d'un petit pays sans armes, sans ressources réelles, qui traverse, jusqu'au XVIIe siècle, les conflits de ses puissants voisins et maintient contre eux, malgré toutes les attaques, une indépendance ombrageuse et inquiète.

C'est en effet, au lendemain de Senlis, une situation pénible que celle de la Comté [1]. L'État du Téméraire dissous, le Duché retourné au royaume de France, elle reste isolée entre la France d'une part et la Suisse de l'autre. Pour cette nouvelle existence, il lui fallait un gouvernement nouveau, largement autonome, et qui groupât pour le bien commun toutes les forces de la province. La princesse Marguerite, maîtresse du Comté à la mort de Philippe le Beau, sut le comprendre, le constitua pour elle. A la tête, un gouverneur, choisi dans la noblesse, assisté, sous le contrôle bienveillant du maître, par les principaux personnages du pays. A côté, neutralisant ses tendances de classe, le Parlement, organe de la bourgeoisie riche, tenant par des arrêts sévères les féodaux en respect. Comme en réserve enfin pour les situations graves, une assemblée générale, celle des États, maîtresse de l'impôt, mais tenue en bride par d'habiles précautions : tel fut le gouvernement que fonda Marguerite [2] — gouvernement presque autonome d'une oligarchie de mérite. Par Charles-Quint et par Philippe II, il se prolongea en somme jusqu'au temps de la conquête française. Le libéralisme en était sage et réel ; la Comté, fière d'en jouir, se plut à y

1. Münch, *Maria von Burgund*, Leipzig, 1832, in-8. — Le Glay, *Corresp. de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, Paris, 1839, 2 in-8. — Van den Bergh (C.), *Corresp. de Marguerite d'Autriche*, Leyde, 1845-47, 2 in-8. — Aucune étude à signaler sur le règne si fécond de Marguerite en Comté. — Sur la renaissance artistique que détermina dans la province la construction de l'église, toute voisine, de Brou, quelques études à signaler, notamment celle de Gauthier (J.), *Conrad Meyt et les sculpteurs de Brou en Franche-Comté* (*Réunion Soc. Beaux-Arts départ.*, 1898).

2. Aucune étude sur les gouverneurs, leur pouvoir, leur action, ni sur le Parlement de Dole, dont le fonds, aux archives du Doubs, très sommairement classé, n'est pas inventorié. — Sur les États seulement, quelques travaux : Perreciot, *Dissertation sur l'origine, la forme et les pouvoirs des États, 1765* (*Mém. et Doc. inéd. p. s. hist. Fr.-Comté*, t. VII). — Troyes (A. de), *La Fr.-Comté sous les princes espagnols de la maison d'Autriche*, *Recès des Etats*, Paris, 1847, 4 in-8. — Thiboudet (A.), *Trois recès inéd. des Etats de Fr.-Comté, 1498, 1507, 1538* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1873). — Clerc (E.), *Histoire des États Généraux et des libertés publiques en Fr.-Comté*, Besançon, 1882, 2 in-8. — Prost (H.), *Les États du Comté de Bourgogne, des origines à 1477* (*Posit. thèses École des Chartes*, 1905). — Sur l'administration financière, Lurion (R. de), *Notice sur la Chambre des Comptes de Dole*, Besançon, 1892, in-8.

trouver comme une justification nouvelle de son nom, le plus beau dit Gollut, que « région aucune ait porté ».

Mais ce ne fut pas le seul bienfait qu'elle dut à Marguerite : elle lui dut pour longtemps, le bien cher avant tout aux bourgeois et aux peuples : la paix. Déjà Maximilien s'était préoccupé d'assurer la province contre l'ambition suisse [1] : en 1511, à la diète de Baden, il l'avait fait comprendre dans la Ligue Héréditaire conclue par Sigismond en 1477. Convention onéreuse, mais qui fut efficace : renouvelée à diverses reprises, elle fut observée avec scrupule par les Comtois, avec condescendance par les Suisses, alliés peu aimables, qui sentaient de quel prix leur amitié était pour leurs voisins, et qui ne se gênaient guère pour en profiter. — Mais il restait la France : Marguerite s'en chargea. MM. des Ligues d'ailleurs l'assistèrent : ils avaient renoncé, au temps de Louis XI à mettre la main sur la Comté ; ils n'entendaient pas que les Français, risquant le pas qu'ils avaient retenu, s'y installassent à leur place. Aussi le 8 juillet 1522, les représentants de François Ier, rencontrant à Saint-Jean-de-Losne ceux de la princesse Marguerite, signèrent-ils avec eux un traité qui neutralisait pour trois ans le Comté d'une part, le Duché de l'autre. L'accord fut renouvelé à intervalles variables ; il dura malgré bien des atteintes, et le Comté lui dut pendant plus d'un siècle de connaître la paix au milieu des guerres.

Ce n'est pas le lieu ici d'indiquer en détail comment ces institutions, que nous avons vu naître, évoluèrent peu à peu, ni comment surtout, à passer d'une domination sous une autre, de celle de Marguerite à celle de Charles-Quint, de celle de Charles-Quint à celle de Philippe II, la Comté, déroutée par de telles aventures, vit se modifier à diverses reprises, avec sa situation politique extérieure, l'équilibre des différents pouvoirs qu'avait su combiner l'habileté savante de Marguerite [2]. Notons seulement qu'heureuse d'une

1. Sur les relations de la Comté avec la Suisse, Duvernoy (Ch.), *Esquisse des relations entre le Comté de Bourgogne et l'Helvétie* (XIe-XVIIIe s.), Neuchatel, 1841, in-8. — Maag (R.), *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der schweizerischen Eidgenossenschaft*, Zurich, 1891, in-8. — Texte de la Ligue héréditaire et des traités de neutralité dans Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. III, IV, V, Amsterdam, 1726, f°. — Cf. en plus Rott, *op. cit.*

2. Quelques indications à ce sujet dans Febvre (L.), *La contre-réforme en Fr.*–

tranquillité qui lui permet de réparer ses forces, elle s'occupe avec ardeur de travaux pacifiques. Les campagnes dévastées se repeuplent; les défrichements reprennent dans les vals du Jura; les bourgeois à leur tour, marchands de Gray, procureurs de Dole, s'appliquent à « gaigner » d'une passion tenace : des industries naissantes, celle du fer, du papier, l'exploitation au pied des Vosges des mines d'argent et de plomb de Faucogney, de Saint-Bresson, le revenu enfin de leurs parts des Salines, ajouté au produit de leurs domaines ruraux, des seigneuries qu'ils achètent, des bestiaux qu'ils baillent en « commandise » aux cultivateurs, leur ménagent une existence enviable et facile [1].

Ils étaient d'ailleurs vraiment les maîtres de leur pays. Le Parlement, objet suprême de leurs ambitions, sauvegardait jalousement leurs intérêts de classe, disputait au gouverneur, organe de la vieille noblesse d'épée, la conduite de toutes les affaires [2], administrait à lui seul une province dont la constitution « monarchique en son roy, aristocratique en son Parlement et démocratique au point que toute sorte de personnes, avec la seule vertu, peuvent parvenir à tous les offices », satisfaisait amplement leur esprit

Comté, 1567-1575 (*Ecole normale supérieure, Posit. Mém. Diplôme d'études sup. d'histoire, décembre 1901*, Paris, 1903, in-8), — indications que l'auteur se propose de reprendre dans une étude d'ensemble sur la Comté au temps de Philippe II.

1. Ce mouvement économique et social n'a jusqu'ici suscité aucune étude précise. Pas de documents publiés. Seuls, un certain nombre de livres de raison — souvent tronqués — ont paru. Cf. Gauthier (J.), *Notes sur quelques livres de raison fr.-comtois* (*Mém. Acad. Besançon*, 1886). — *Livre de raison de la famille Froissard de Broissia* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1886). — Feuvrier (J.), *Les Mairot* (*ibid.*, 1901). — Rien sur les défrichements à cette époque, que Benoît (dom P.), *op. cit.* — Rien sur la condition des classes rurales, sur le régime domanial, sur l'agriculture et la vie pastorale. Sur les moulins si nombreux et si intéressants, indications sommaires de Riat (G.), *Les moulins de Fr.-C. du Xe s. à la Révolution* (*Posit. thèses École des Chartes*, 1895). — Sur l'industrie, Gauthier (J.), *L'industrie du papier dans les vallées comtoises* (*Mém. Soc. Émul. Montbéliard*, 1897). — Quelques règlements intéressants dans Pétremand, *Recueil des anciennes ordonnances et édits de la Fr.-C.*, Dole, 1619, f°. — Sur les salines enfin, Prinet, *op. cit.*

2. Sur les conflits qui mettaient aux prises nobles d'épée et bourgeois anoblis, Castan (A.), *La rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1891). — Des nombreuses lettres du cardinal ou de ses correspondants qui ont trait à la Comté, la plupart ont été écartées comme n'offrant qu'un intérêt local des publications de Weiss, *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, Besançon, depuis 1840, 9 in-4, et de Poullet et Piot, *Correspondance du cardinal Granvelle*, Bruxelles, depuis 1877, 10 in-4. Ces recueils sont cependant à consulter au point de vue qui nous occupe. — Sur les anoblissements, Finot (J.), *Les anoblissements en Comté pendant la période espagnole* (*Revue nobiliaire*, 1868). — Sur la vie d'aventures de beaucoup de petits gentilshommes comtois, soldats des guerres de Charles-Quint, quelques indications dans les *Mémoires de Féry de Guyon*, édition Robaulx de Soumoy, Bruxelles, 1858, in-8.

pondéré. — Autre chose encore les rattachait à leurs comtes, qu'ils fussent empereurs d'Allemagne ou souverains des Espagnes : la place vraiment étonnante que les meilleurs d'entre eux avaient su conquérir, par leurs talents et par leurs services, auprès de Charles-Quint comme de Philippe II. Chanceliers d'Empire avec le vieux Perrenot, arrière petit-fils d'un forgeron d'Ornans — gouverneurs des Flandres, vice-rois de Naples, premiers ministres de la monarchie espagnole avec un cardinal de Granvelle [1] — ils sont ambassadeurs surtout, négocient avec Simon Renard le mariage de Philippe II et de Marie Tudor, rédigent au lendemain de Pavie le traité de Madrid avec Jean Lallemand, se succèdent en mission à Vienne, à Paris, en Allemagne, aux Pays-Bas avec les Bonvalot, les Jacques de Saint-Mauris, les Thomas et les Frédéric Perrenot : fortune singulière de ces « procureurs diplomates », qui par delà Philippe II dura, se prolongea avec les Richardot et les Antoine Brun jusqu'au XVIIe siècle, jusqu'à la conquête française. Ni Comtois ni Flamands, « hommes de partout » dans leur politique, comme disait l'un d'eux, le plus grand : Granvelle, ils n'en restaient pas moins attachés du fond du cœur à la petite patrie, qu'ils faisaient si grande au dehors. Il n'est pas de Comtois qui ne connaisse le joli passage d'une lettre d'affaires, où le Cardinal, de retour en Comté, établi à Mouthier, dans ce val de Loue que devait illustrer plus tard son compatriote d'Ornans, Courbet, se laisse aller doucement à en vanter les charmes [2].

Ce n'étaient point pourtant des sentimentaux. Ils portaient, tels que nous les rendent de trop rares portraits [3], sur des corps robustes, des têtes solides et fortes : hommes de bon sens, d'esprit critique

1. Nous n'avons pas à faire ici la bibliographie des travaux, d'ailleurs assez médiocres, auxquels ont donné lieu les Granvelle : ils n'intéressent guère que l'histoire diplomatique générale du XVIe s. — Parmi les études locales, citons Marlet (A.), *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Grandvelle*, Dijon, 1859, in-8 ; du même, *Note sur la généalogie des Perrenot de Grandvelle* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1865). — Castan (A.), *Monographie du Palais Grandvelle* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1866). — Beauséjour (E. de), *Quelques documents inédits, relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Grandvelle* (*Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1899). — Cf. en outre Tridon, *Simon Renard* (*Mém. Soc. Emul. Doubs*, 1881). — Sur J. Lallemand, note de Gauthier (*Mém. Acad. Besançon*, 1902). — Sur Fréd. Perrenot, travail de Clerc (*ibid.*, 1881) et publication de Robaulx de Soumoy, *Mémoires de Fréd. Perrenot de Champagney*, Bruxelles, 1860, in-8. — En plus, consulter les notes et les préfaces des recueils de Weiss et de Poullet et Piot.

2. Weiss, *Papiers d'Etat*, t. VIII, p. 114.

3. Gauthier (J.), *Iconographie de Nicolas et d'Antoine Perrenot de Granvelle* (*Réunion Soc. Beaux-Arts départ.*, 1900).

et malicieux, qui raisonnaient vigoureusement leurs passions violentes. Fils de notaires, de greffiers, de procureurs, tournés vers la pratique et vers l'action, façonnés à l'étude du droit dans les grandes universités d'Allemagne et d'Italie [1], ils ne goûtaient guère l'étude désintéressée ; ils aimaient de la science, avant tout, les avantages qu'elle procure à ceux qui l'acquièrent. Point de littérateurs chez eux, ou très peu : c'est par des théologiens, des médecins, des juristes surtout que la Comté s'associe à la renaissance des études ; encore ces derniers écrivent-ils peu [2] : Dole était une université pratique avant tout, celle où pour la première fois le droit français fut enseigné. Même médiocrité dans les plaisirs esthétiques : ce qu'ils demandent aux arts, c'est de satisfaire leurs besoins de confort ; tous ils ont l'amour du cossu, le même goût pour les beaux meubles bourguignons et les maisons solides, pour les bonnes demeures closes, aux caves bien garnies, fortement bâties de matériaux de choix [3]. Petit monde bien vivant, d'esprit original :

1. Voir, p. ex , le nombre considérable de Comtois qui figurent sur les registres matricules de l'université de Ferrare : Picot (E.), *L'université de Ferrare* (*Journal des Savants*, 1902).

2. Villequez, *Les Ecoles de droit en Fr.-Comté et en Bourgogne* (*Revue de Législation*, 1872–74). — Meynier, *Les médecins à l'université de Fr.-Comté* (*Mém. Acad. Besançon*, 1880-81). — Prost (B.) *Contribution à l'histoire de la médecine en Comté* (*Bull. Soc. Agric. Poligny*, 1882–84). — Sur l'université de Dole au XVIe s., outre Beaune et d'Arbaumont (*op. cit.*), cf. Labbey de Billy, *Histoire de l'université du Comté de Bourgogne*, t. I, 1814 ; t. II, 1825, Besançon, in-4. — Sur les collèges, très florissants alors, Godard (Ch.), *Histoire de l'ancien collège de Gray*, Gray, 1887, in-8. — Feuvrier (J.), *Un collège franc-comtois au XVIe s.*, Dole, 1889, in-8. — *Les collèges de Poligny avant la Révolution* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1898). — *L'ancien collège d'Arbois* (*ibid.*, 1899). — Perrod (M.), *Écoles et collèges de Salins jusqu'en 1820*, Besançon, 1899, in-8. — Suchet (chanoine), *Collège de Granvelle à Besançon* (*Mém. Acad. Besançon*, 1898). — Robert (U.), *L'enseignement à Besançon jusqu'à la fin du XVIe s.* (*extr. du Progrès français*), Besançon, 1899, in-8. — Il n'existait pas d'imprimerie en Comté au milieu du XVIe s. Les ateliers qui avaient fonctionné au XVe s., à Salins notamment, ne s'étaient pas maintenus. Cf. Sainte-Agathe, *La découverte de l'imprimerie et son établissement en Fr.-Comté* (*Mém. Acad. Besançon*, 1872). — Castan (A.), *Le premier livre imprimé en Fr.-Comté* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1879), — *Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Besançon*, Besançon. 1893, in-8.

3. Castan (A.), *La table sculptée de l'hôtel de ville de Besançon et le mobilier de la famille Gauthiot d'Ancier* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1879). — *L'architecteur Hugues Sambin* (*ibid.*, 1890). — Nombreuses études de Gauthier (J.), *Les initiateurs de l'art en Fr.-Comté au XVIe siècle* (*Réunion Soc. Beaux-Arts dép^ts* 1893). — *L'église abbatiale de Montbenoît* (*ibid.*, 1897). — *L'architecture civile en Fr.-Comté au XVIe siècle* (*ibid.*, 1899). — *Dictionnaire des artistes franc-comtois antérieurs au XIXe siècle* (*Annuaire Doubs*, 1892). — *Cl. Arnoux dit Lullier, sculpteur franc-comtois de la Renaissance* (*Mém. Acad. Besançon*, 1890). — *La vie d'un prélat franc-comtois au milieu du XVIe siècle* (*ibid.*, 1890). — *L'église de Pesmes* (*C. R. 58e congrès archéol. France*), Caen, 1894, in-8, etc. — Sur les Mécènes franc-comtois

c'est alors, dans ces années fécondes, que le caractère comtois s'affirme et se développe : les contraintes du dehors ne pesaient guère sur lui : dans cet état isolé et paisible, la société put se former d'elle-même selon des règles propres.

Pour éloignés qu'ils fussent cependant, les maîtres du Comté ne laissaient point que d'influer sur lui. Philippe II notamment, au cours de son long règne de près de cinquante années, marqua de son empreinte la province perdue qu'il possédait au flanc du royaume de France. Sa passion religieuse lui fit suivre d'assez près les affaires du pays. Besançon, ville d'Empire, république populaire d'humeur indépendante, l'inquiétait par ses libres allures, par les turbulences de ses élections, par ses coquetteries aussi pour la Réforme ; pour conserver la ville à la foi catholique, il se dépensa longuement en négociations avec l'Empereur, obtint, pour surveiller le magistrat, des envois répétés de commissaires impériaux, parvint même un instant à installer des troupes dans la vieille ville libre [1]. En Comté, il ne connaissait point d'entraves à ses désirs ; dès 1560, il rappelait énergiquement le clergé catholique à ses devoirs, lui imposait l'observation du Concile de Trente, qu'il faisait publier [2], excitait sans cesse le zèle, trop tiède à son gré, du Parlement de Dole. Et c'était peu à peu l'introduction dans le pays de toute la contre-réforme, de l'Inquisition [3], des Jésuites, des

de la même époque, cf. également Gauthier, *Le cardinal de Granvelle et les artistes de son temps* (*Mém. Soc. Emul. Doubs*, 1901) — et Suchet (chanoine), *Etude biographique sur Jean et Ferry Carondelet* (*Mém Acad. Besançon*, 1901).

1. Sur Besançon à cette époque, cf. plusieurs chroniques et quelques documents intéressants publiés dans les tomes I, VII et IX des *Mém. et Doc. inéd. p. s. à l'hist. de Fr.-Comté*. En plus, Castan (A.) *Notes sur l'histoire municipale de Besançon*, déjà cité. — Du même, *Charles-Quint et sa statue à B.* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1867). — Sur la Réforme dans la ville, publication extrêmement défectueuse de documents dans le t. I des *Mém. et Doc. inéd.* (1838). — En outre, études de Castan (A.), *Granvelle et le Petit Empereur de Besançon. 1518-1538* (*Revue Historique*, t. I, 1876). — Viénot (J.), *Origines de la Réforme à Besançon, 1520-1534* (*Etudes de Théologie et d'Histoire pub. par les professeurs de la Faculté de Théologie protestante de Paris*, Paris, 1901, in-8). — Du même, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, 1542-1573*, Montbéliard, 1900, 2 vol. in-8. — Quelques détails curieux sur la répression du mouvement réformé à Besançon et en Fr.-Comté dans Fick (E.), éditeur-traducteur de : *Mémoires de Luc Geizkofler, tyrolien, 1550-1620*, Genève, 1892, in-8.

2. Babey, *Intronisation de l'archevêque Claude de la Baume et publications du Concile de Trente à Besançon* (*Annales fr.-comtoises*, 1866). — *Statuta synodalia Bisuntinæ ecclesiæ*, Lugduni, 1575, in-4. — Sur certaines conséquences juridiques de la publication du Concile de Trente en Comté, Pidoux (A.-P.), *Histoire du mariage en Franche-Comté* (*1459-1674*), Dole, 1902, in-8.

3. Loix (Jean des), *Speculum Inquisitionis Bisuntinæ*, Dole, 1628, in-8. — Tissot, *Notice sur l'établissement de l'inquisition en Comté*, Paris, 1866, in-8.

ordres réformés; transformation profonde qui, de la Comté croyante, d'allure libre et gaie, fit lentement une terre de fanatisme, de réaction maussade et violente.

***

A mesure d'ailleurs que les années passaient, plus dures, plus difficiles pour Philippe II, la situation de la Comté se modifiait. Le roi, peu à peu, s'en désintéressait; ses ministres d'autre part, les gouverneurs des Pays-Bas, en pleine lutte contre les provinces flamandes révoltées, avaient bien d'autres soucis, plus pressants et plus graves, que celui de songer à la petite et fidèle Comté; ils y voyaient simplement un relai commode pour les troupes d'Espagnols ou d'Italiens qui s'acheminaient vers la Flandre depuis le Milanais. A partir de 1567, de 1576 surtout, de perpétuels passages de soldats en Comté dévastent et ruinent le malheureux pays. Il subit fortement le contre-coup de la politique agressive de son maître. Les armées ennemies le saccagent aux frontières; les reîtres du duc des Deux-Ponts lui font connaître, en 1569, toutes les horreurs d'une invasion [1] ; puis c'est Henri IV qui lance une première fois sur la province épuisée deux aventuriers, deux soudards lorrains, d'Aussonville et Tremblecourt, et qui lui-même, l'expédition terminée, viole à son tour la neutralité comtoise. Incursion rapide au reste : le roi, une fois perçues de nombreuses contributions de guerre, consentit assez facilement, sur les instances des Suisses, à rétablir les pactes d'autrefois [2]. Ce n'en est pas moins une histoire lamentable que celle des dernières années du siècle, où sombre peu à peu toute l'aisance acquise sous Marguerite et sous Charles-Quint [3].

1. Grappin (dom), *Mémoires historiques sur les guerres du XVIe siècle dans le Comté de Bourgogne*, Besançon, 1788, in-8. — Tuetey (A.), *Les Allemands en France et l'invasion du Comté de Montbéliard par les Lorrains 1587-88* (*Mém. Soc. Émul. Montbéliard*, 1882-83). — Linotte (A.), *La Comté et ses voisins (Bâle, Porrentruy) : Passage des troupes en Fr.-Comté aux XVIe-XVIIIe siècles* (*Bull. Soc. Grayloise Émulation*, 1900). — En plus, Bezold (F. von), *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, t. I et II, Munich, 1882, in-8.

2. Gauthier (J.), *L'invasion de d'Aussonville et Tremblecourt* (*1595*), Vesoul, 1897, in-8 (renvoie aux sources). — Cottiez (E.), *Henri IV devant Poligny* (*1595*) *Bull. Agric. Poligny*, 1862. — Clerc (E.), *Reddition de Lons-le-Saunier en 1595* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1873). — Vayssière, *Documents sur l'invasion de 1595* (*Bull. Agric. Poligny*, 1876).

3. Sur la misère et l'assistance publique, Feuvrier (J.), *L'assistance publique à*

La Comté se releva lentement sous le règne obscur, presque inconnu encore, de l'archiduc Albert et de sa femme Isabelle. Gouvernement de moines et de contre-réforme : les couvents pullulèrent en Comté ; les capucins, les carmes déchaussés établirent partout leurs maisons [1] ; les jésuites consolidèrent ou créèrent des collèges à Dole, à Besançon [2] ; l'inquisition enfin, à défaut d'hérétiques, s'attaqua aux paysans ; dans les campagnes dévastées, la misère troublait les esprits, les imaginations excitées s'exaltaient ; toutes les vieilles superstitions, toutes les terreurs du Moyen Age reparaissaient avec les souffrances et les deuils ; on vit des familles entières de laboureurs, prises de l'antique folie des sorciers et jugées par des juges d'un fanatisme imbécile, expier sur le bûcher des crimes imaginaires [3].

*Dole aux XVI*e*-XVII*e *siècles* (*Bull. Économique Com. Travaux Histor*, 1896). — Pidoux (A.-P.), *Histoire des œuvres de charité de la ville de Dole* (*Posit. thèses Ecole des Chartes*, 1901). — Castan (A.), *Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, Besançon, 1863, in-8. — Druhen, *De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon* (*Mém. Acad. Besançon*, 1858-1860). — Postérieurement, sur Saint Pierre-Fourier et la charité en Franche-Comté au début du XVII*e* siècle, études de Longin, notamment dans *Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1903-04.

1. Outre les ouvrages généraux, cités plus haut, de Loye, de Richard, cf. *Statuta seu decreta synodalia Bisuntinæ diocesis, publicata ab anno 1480 usque ad a. 1680*, Besançon, 1680, in-8. — Sur le clergé régulier, Fodéré (J.), *Narration histor. et topogr. des couvents de l'ordre de S*t *François en la province de Bonaventure*. Lyon, 1619, in-4. — Dusillet (A.), *De l'introduction des Carmélites à Besançon* (*Mém. Acad. Besançon*, 1864). — Morey (abbé), *Les capucins en Comté*, Paris, 1881, in-8. — Du même, *La véritable Anne de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule en Comté*, Besançon, 1901, 2 vol. in-16. — Sur le clergé séculier, Filsjean (abbé), *Antoine-Pierre I*er *de Grammont, archevêque de Besançon*, Besançon, 1898, in-12. — Morey (abbé), *Le diocèse de Besançon au XVII*e *siècle : visite pastorale d'Ant.-Pierre de Grammont*, Besançon, 1869, in-8. — *Notice historique sur les curés de campagne*, Besançon, 18.., in-8. — Fleury-Bergier, *Les Familiarités paroissiales en Fr.-Comté avant 1789* (*Mém. Acad. Besançon*, 1888). — Sur les pèlerinages et la vie religieuse, Gauthier (J.), *Notes iconographiques sur les pèlerinages franc-comtois* (*Mém. Acad. Bes.*, 1889). — Du même, *Le saint Suaire de Besançon et ses pèlerins* (*Mém. Soc. Emul. Doubs*, 1902) — *La Sainte Hostie de Faverney*, Besançon, 1901, in-8. — Rance de Guiseuil (M.), *Les chapelles de l'église Notre-Dame de Dole*, Paris, 1902, in-8. — Villerey (abbé), *Notre-Dame de Gray : Étude sur la vie religieuse à Gray depuis 1620*, Besançon, 1904, in-16.

2. Feuvrier (J.), *Le collège de l'Arc à Dole*, Dole, 1887, in-8. — Droz (S.), *Recherches historiques sur la ville de Besançon : Collège des Jésuites*, Besançon, 1868, in-8.

3. Le livre essentiel est celui de Boguet (H.), *Discours des Sorciers*, Paris, 1603, in-8. — C'est à la fois un traité, un manuel de sorcellerie à l'usage des magistrats et un recueil précieux de documents, car Boguet, grand-juge de la terre de Saint-Claude, a illustré son livre de nombreuses pièces de procédures. Plus, Dey (A.), *Histoire de la sorcellerie en Fr.-Comté* (*Mém. Comm. Archéol. Haute-Saône*, t. II, Vesoul, 1861, in-8) — et parmi les publications de documents sur ce sujet, Finot (J.), *Procès de Sorcellerie au bailliage de Vesoul* (*Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1874). — Duparchy, *La Justice criminelle de la terre de Saint-Oyend* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1891).

Bientôt d'ailleurs, avec Philippe IV, avec Richelieu, les guerres recommencèrent : ce fut une nouvelle crise, la plus terrible de toutes : elle fit de la Comté une seconde Lorraine. Pendant dix ans d'abord, de 1636 à 1646, la peste, la famine, les incendies, fondent à la fois sur elle[1]. Armées suédoises du prince Otto-Louis, puis de Bernard de Saxe-Weymar ; armées françaises du maréchal de la Force et du prince de Condé ; armées de secours lorraines et croates, armées impériales de Gallas ; toutes les nations semblaient se donner rendez-vous en Comté. Les paysans affamés, ruinés, s'enfuyaient dans les bois, se disputaient pour vivre les charognes des bêtes, se tenaient dans les grottes, où les soldats suédois, lorsqu'ils les découvraient, les muraient tout vivants. Beaucoup partirent, émigrèrent en masse. Dix mille ou douze mille Comtois se réfugièrent à Rome ; les autres, sauvages et farouches, aux murailles des quatre villes qui seules restaient debout : Besançon, Dole, Gray et Salins, repoussaient les assauts, ou, dans la montagne, sous des chefs hardis devenus légendaires, un Lacuzon, un baron d'Arnans, menaient une guerre terrible de partisans[2].

La paix de Westphalie mit fin à ces horreurs, permit à la Comté de respirer un peu[3]. Mais la trêve ne fut point de longue durée ; les

1. Girardot de Nozeroy, *Histoire de la guerre de Dix Ans*, Besançon, 1843, grand in-8. — Du même, *La Fr.-Comté protégée de la main de Dieu... en l'an 1636* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1900). — Boyvin (J.), *Le siège de la ville de Dole*, Dole, 1637, in-4. — Ces trois ouvrages sont des mémoires contemporains d'importance capitale. En plus, nombreuses monographies : Clerc, *Jean Boyvin*, Besançon, 1856, in-8. — Castan, *La retraite de Gaston d'Orléans en Franche-Comté et ses trois séjours à Besançon* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1879). — Piépape (L. de), *Histoire de la réunion de la Comté à la France*, Paris, 1881, in-8. — Sur cet ouvrage, gros travail critique de Longin (E.), *Lettre d'un Franc-Comtois sur un ouvrage couronné par l'Académie*, Besançon, 1889, in-8. — Des Robert (F.), *Campagnes de Charles IV de Lorraine en Fr.-Comté*, Bar-le-Duc, 1886-88, 2 vol. in-8. — Longin (E.), *La dernière campagne du Mis de Conflans* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1896). — *Relation du siège de Dole, 1636* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1903-04). — Très abondantes monographies du même auteur sur cette période (dont il est en quelque sorte le spécialiste fort documenté) disposées dans les diverses revues et publications franc-comtoises, notamment dans le *Bull. Soc. Agric. Haute-Saône* (Cf., dans Bulletin de 1900, une table des articles parus de 1869 à 1900). — Perraud (Ph.), *Étude sur Girardot de Nozeroy* (*Ibid.*, 1900). — Meynier (J.), *Besançon pendant la guerre de Dix-Ans* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1901).

2. Castan (A.), *La confrérie, l'église et l'hôpital Saint-Claude des Bourguignons à Rome* (*Mém. Émul. Doubs*, 1880). — Sur Lacuzon, études de Perraud et de Vaysière (*Mém. Émul. Jura*, 1866, 75, 79). — Sur le baron d'Arnans, travail de Clerc (*ibid.*, 1875).

3. Sur cette période intermédiaire, Tivier (H.), *Relations de la France et de la Fr.-Comté pendant la Fronde* (*Revue Historique*, 1884). — Perraud (Ph.), *Mémoire sur la lutte entre les gouverneurs de Fr.-Comté et le Parlement*, 1610-1668 (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1869-70). — Meynier (J.), *Réunion de Besançon à la Fr.-Comté* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1897). — *Besançon après la réunion* (*ibid.*, 1899).

deux conquêtes françaises, en 1668 et en 1674, vinrent ramener les deuils, les incendies, les ruines [1]. Elles ne furent point simplement, en effet, les promenades militaires que l'on persiste à dire. Le siège de Besançon, en 1674, fut un siège sérieux et il fallut six mois aux généraux de Louis XIV pour triompher de la résistance désespérée d'une poignée de paysans et de montagnards, obstinés dans leur fidélité paradoxale à la monarchie espagnole. De longues années encore après la réunion, tandis que les bourgeois, les marchands, les nobles se ralliaient de bon cœur à la France, les gens du peuple s'obstinèrent farouchement dans leur haine séculaire des vainqueurs ; ils se faisaient enterrer les pieds contre Paris et la face vers la terre [2].

Toute cette épopée héroïque des guerres, le labeur des historiens comtois a su la faire revivre, la restituer pour nous. Mais personne encore ne nous a dit en détail ce que fut, au lendemain de la conquête l'organisation de la province soumise, comment, une à une, le vainqueur en confisqua les libertés et les privilèges qu'il avait cependant juré de maintenir ; comment furent domptées, écrasées brutalement dans le Parlement, dans la Chambre des Comptes, dans l'Université transférée de Dôle à Besançon, toutes les velléités de résistance ou d'indépendance [3]. Nous savons un peu mieux

1. Sur la première conquête, Chiflet (J.), *Mémoires* (*Mém. et Docum. inéd. p. s. hist. Fr.-Comté*, t. V et VI, Besançon, 1867-68, in-8). — Vayssière (A.), *Don Jean de Wateville* (*Bull. Agric. Poligny*, 1885). — *Huit ans de l'histoire de Salins et de la Fr.-Comté, 1668-1675* (*ibid.*, 1873-76). — Perraud (Ph.), *Émeutes en Fr.-Comté en 1668* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1869-70). — *Une mission franc-comtoise à Paris* (*ibid.*, 1871-72). — La correspondance du prince de Condé relative à la conquête de 1668 est publiée dans l'*Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne* de Labbey de Billy.

Sur la deuxième conquête, Ordinaire (L.), *Deux époques militaires* (1674-1814), Besançon, 1856, in-8. — Vayssière (A.), *Le dernier siège de Dole par les Français* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1885). — Mairot (H.), *Un ambassadeur suisse en Fr.-Comté* (*Mém. Acad. Besançon* 1892). — Sur les rapports de la Comté et des cantons suisses à cette époque, Maag (*op. cit.*). — Perraud (Ph.), *Lettres de Mr de Moustier* (*Bull. Agric. Poligny*, 1873).

2. Sur le mouvement d'opinions déterminé par les conquêtes, *Le coq de la Paroisse de Gray*, poème satirique (*Mém. et docum. inéd. p. s. hist. Fr.-Comté*, t. VII). — Longin (E.), *Protestation de Cl.-Ét. Bigeot contre la conquête de la Fr.-Comté, 1676* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1900).

3. Il était déjà question de ce transfert au début de 1715. Cf. Perrod M.), *État de la, négociation des sieurs de Byarne et de Beauchemin à la cour de Philippe IV*

comment la civilisation de ses maîtres nouveaux peu à peu l'atteignit, lorsqu'au XVIIIe siècle la domination française, de soupçonneuse et maussade se fit, sous l'influence d'intendants agréables et de gouverneurs mondains, plus avenante et plus aimable[1]. Mais ce que nous ignorons complètement, c'est l'histoire d'ensemble de la résurrection, de la reconstitution des campagnes comtoises par les habitants, par les laboureurs. C'est trop peu sans doute pour nos curiosités que quelques passages de lettres d'intendants, publiés par Boislisle, et qui nous indiquent de quelle passion, de quelle volonté tenace les paysans comtois se remirent à l'ouvrage.

Comtois, l'étaient-ils encore à vrai dire? La province, au lendemain de la guerre de Dix Ans, fut pour les contrées voisines, pour la Savoie surtout et pour les cantons Suisses comme un foyer d'appel, une colonie de peuplement. Sur ses terres dévastées, abandon-

1626 (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1901). — Sur l'Université de Besançon, outre les travaux déjà cités de Beaune et d'Arbaumont, Villequez, etc., cf. Gauthier, Poète et Prinet, *L'université de Besançon des origines jusqu'à nos jours*, Besançon, 1900, in-8. — Estignard, *La Faculté de droit de Besançon*, 1867, in-8. — Sur le Parlement, Estignard, *Histoire du Parlement de Besançon*, Besançon, 1890, 2 vol. in-8.

Indiquons également les recueils d'ensemble de Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1850-1855, 4 vol. in-4. — De Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs des finances avec les intendants*, Paris, 1874-83, 3 vol. in-f°, où un certain nombre de textes intéressants sont publiés. Sur cette dernière publication, et pour références générales, cf. Sagnac (Ph.), *L'histoire économique de la France de 1683 à 1715, essai de bibliographie critique* (*Rev. Hist. Moderne*, 1902-03). — Cf. aussi Droz (F.-N.), *Recueil des Édits et Déclarations du Roi, lettres-patentes, arrêts du Conseil, vérifiés, publiés et registrés au Parlement séant à Besançon*, Besançon, 1771-78, 6 vol. in-f°. — Pour Besançon, *Édits, lettres-patentes et arrêts concernant l'administration municipale de Besançon*, Besançon, 1771, in-8. — Signalons enfin quelques monographies consacrées aux institutions de l'ancien régime, notamment aux institutions judiciaires : Auxiron (J.-B. d'), *Observations sur les juridictions de la ville de Besançon*, Besançon, 1777, in-12. — Longchamps (Ch.), *Coup d'œil sur les institutions judiciaires qui se sont succédées à Vesoul* (*Mém. Com. Archéol. Haute-Saône*, t. IV, Vesoul, 1865-67, in-8). — Beauséjour (E. de), *Le bailliage présidial de Vesoul* (*Mém. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1896).

1. Lurion (R. de), *Mr de Lacoré, intendant de Fr.-Comté* (*Mém. Soc. Acad. Besançon*, 1897). — Bourdin (Dr), *Le maréchal duc de Randan* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1902). — Wey (F.), *Melchior Wyrsch et les peintres bisontins* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1881). — Castan (A.), *L'ancienne école de peinture et de sculpture de Besançon* (*ibid.*, 1888). — Gauthier (J.), *Le sculpteur bisontin Luc Breton* (*Réunion Soc. Beaux Arts, dép.*, 1899). — Sur l'Académie de Besançon et le mouvement intellectuel, cf. la première partie de notre travail. — Sur l'instruction publique, Pingaud (L.), *L'instruction publique à Besançon en 1789* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*), 1887. — Cardot de la Burthe (L.), *Notes sur l'instruction primaire et la condition des institutions dans le bailliage d'Amont au XVIIIe siècle* (*Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1889 et 1891). — Signalons enfin un certain nombre de petites monographies sur la vie à Lons-le-Saunier au XVIIIe siècle, par Monot (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1894-99) — et Cardot de la Burthe (L.), *Vesoul à la fin du XVIIIe siècle* (*Bull. Soc. Agric., Haute-Saône*, 1888.)

nées des hommes, elles purent déverser une foule d'émigrants, qui refirent un peuple à la Comté déserte. Il faudrait rechercher dans les terriers, dans les baux, dans les registres d'état-civil[1], comment se fit la restauration des villages, à quelles conditions surtout les nouveaux venus furent reçus sur le sol. De toute cette histoire, nous ne savons rien encore avec précision. Il semble bien pourtant que toutes les forces vives du pays durent être absorbées par ce labeur énorme : il est frappant de voir, après la conquête et jusqu'à la Révolution, la pauvreté en hommes de valeur de cette Comté qui au XVIe siècle, avait fourni toute l'Europe de ministres et de diplomates.

L'ignorance absolue où nous restons plongés de toutes ces questions économiques et sociales, de la condition véritable des classes rurales dans la province au XVIIe et au XVIIIe siècle, de l'état et du développement de son commerce et de son industrie[2], toute cette

1. Gauthier (J.), *Inventaire des registres d'état anciens conservés dans les archives communales et judiciaires du Doubs*, Besançon, 1879, in-8 (*Extr. Annuaire Doubs*).

2. Groupons les rares ouvrages que nous possédons sur ces questions : D'abord, un certain nombre de récits de voyages et de descriptions : Meglinger, *Descriptio itineris Cisterciensis*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. 195, col. 1565 sq.— Pingaud (L.), *Un voyage en Fr.-Comté en 1678* (*Mém. Acad. Besançon*, 1899). — Du même, *L'abbé Courtépée en Fr.-Comté* (*ibid.*, 1890). — Pezay (Mis de), *Les soirées helvétiennes, alsaciennes et franc-comtoises*, Londres, 1772, 2 vol. in-8. — Joly (Père J.-R.), *La Franche-Comté ancienne et moderne*, Paris, 1779, in-12. — Cf. en outre les descriptions générales de la France de Boulainvilliers, Piganiol, etc. — Le mémoire de l'intendant d'Harouys (1697) qu'a résumé Boulainvilliers n'est pas très précis ni très documenté. — Sur l'industrie métallurgique, *État des forges, fourneaux, usines du Comté de Bourgogne*, Dole, 1757, in-12. — Floyd, *La métallurgie en Fr.-Comte au XVIIIe siècle* (*Bull. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1884). — Lieffroy, *Une vallée du Jura aux XVIIIe et XIXe siècles* (*Mém. Acad. Besançon*, 1891). — Sur les salines, Montigny, *Mémoire sur les salines de Fr.-Comté* (*Mém. Acad. Sciences*, 1762), Paris, 1764, in-4. — Sur la mainmorte au XVIIIe siècle, cf. Christin et Voltaire, *Collection des Mémoires présentés au conseil du Roi par les habitants du Mont-Jura et le chapitre de Saint-Claude, avec l'arrêt de ce tribunal*, s. l., 1772, in-8 (Bibl. Nat., LK^7 8586). — Dunod (F.-I.), *Traité de la Mainmorte et des retraits*, Dijon, 1733, in-4. — Finot (J.), *La mainmorte dans la terre de Luxeuil*, 1775-1789 (*Nouvelle Revue Historique du Droit français*, 1880). — *Les derniers mainmortables de l'abbaye de Cherlieu* (*ibid.*, 1881). — Buchère, *Un procès de mainmorte en Franche-Comté en 1772* (*ibid.*, 1883). — Sur la vie des paysans, Suchet (chanoine), *Les paysans des environs de Pontarlier au XVIIIe siècle* (*Mém. Acad. Besançon*, 1887). — Rossignot (abbé), *Le livre de raison de J.-Cl. Mercier de Mamirolle, 1740-1759* (*Annales Franc-Comtoises*, 1900). — Exception faite des études sur la mainmorte que nous venons de citer, tous ces articles ne font que souligner plus fortement notre ignorance complète de l'histoire commerciale, industrielle, agricole et sociale du XVIIe et du XVIIIe siècle comtois. Sur la façon dont, sur ces derniers points, se posent aujourd'hui les questions, cf. Sagnac (Ph.), *La propriété foncière et les paysans en France au XVIIIe siècle* (*Revue Hist. Moderne*, 1901-02). — Pour l'histoire économique proprement dite, autre travail du même, *L'histoire économique de*

incertitude doit peser lourdement sur notre connaissance de la Révolution. De fait, là encore, presque tout est à faire. Sur la période préparatoire qui fut en Comté courte, mais particulièrement agitée, nous avons déjà quelques indications ; nous connaissons en gros l'histoire des dernières années du Parlement de Besançon, de son opposition aux ministres de Louis XVI, mais aussi aux prétentions du Tiers, les États une fois convoqués. De même, quelques monographies utiles nous ont renseigné sur le grand mouvement de la Peur et des Fédérations, si précoce en Comté, sur cette association curieuse des villes bailliagères qui, devant l'impuissance de l'administration monarchique, prirent spontanément, en octobre 89, la responsabilité de l'ordre public et la charge des subsistances [1].

Mais ce prologue, cette préface terminée, nous n'avons plus guère pour nous guider que quelques rares travaux dispersés. Ils nous laissent deviner ce que fut — dans cette province qui avait été si longue à oublier les souvenirs de son indépendance — le réveil patriotique, l'élan vers la France des soldats, des volontaires qui se levèrent en foule contre l'étranger [2]. Ils nous disent longuement ce qu'y fut le mouvement catholique, la passion religieuse, la résistance contre-révolutionnaire et la destinée du clergé constitutionnel [3]. Mais de l'histoire écono-

la France de 1683 à 1714 (*ibid.*, 1902-03), et revue générale de Milhaud (A.), *La vie industrielle en France de la Renaissance à la Révolution* (*Revue de Synthèse*, t. III, 1901).

1. Estignard, *op. cit.* — Meynier (Dr J.), *Les États de Fr.-Comté de 1788* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1884). — Beaumont (H.), *Les fédérations de la Haute-Saône et la fédération des quatorze villes bailliagères de Fr.-Comté* (*La Révolution française*, 1888). — Lambert (M.), *Les fédérations en Fr.-Comté*, 1890, in-8. — Cf. en plus les recueils généraux, notamment Brette (A.), *Recueil de Documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, Paris, 1894-1904, 3 vol. in-4. — Il n'y a pour ainsi dire pas de cahiers de 89 publiés en Comté. Citons cependant Toubin, *Cahiers de doléances du bailliage de Salins* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1868). — Prost (B.), *Remontrances, plaintes et doléances du Tiers-État de Salins* (*ibid.*, 1899). — *Cahiers de doléances du clergé et des gens de bien du bailliage d'Aval* (*Bull. Agric. Poligny*, 1879). — Cf. également l'*Annuaire du Jura*, 1878-79-99, et les publications défectueuses des *Archives Parlementaires* (t. I-VI ; table des matières, fautive, dans le t. VII).

2. Nombreuses monographies de généraux, de soldats de la Révolution dans les publications des sociétés locales : cf. Lasteyrie (R. de), *op. cit.* — Cf. également Maréchal (Dr Ph.), *La Révolution dans la Haute-Saône*, Paris, 1903, in-8. Ce livre récent — recueil de documents utiles plutôt qu'étude suivie — est le meilleur travail que nous ayons encore sur la période révolutionnaire en Comté.

3. Travail partial, mais assez documenté de Sauzay (J.), *Histoire de la Persécution Révolutionnaire dans le Doubs*, Besançon, 1867-73, 10 vol. in-8. — Roussel (P.), éditeur de : *Correspondance de Le Coz, archevêque de Besançon, 1802-1815* (*public. Soc. d'Histoire Contemp.*), Paris, 1903, 2 vol. in-8. — Perrod (M.), *F.-X. Moïse, évêque du Jura* (*1702-1813*), Paris, 1905, in-8.

mique et sociale du temps, de la vente des biens nationaux, du partage des biens communaux, de toute cette transformation profonde de l'équilibre social, ils nous laissent ignorer absolument tout[1]. L'obscurité d'ailleurs s'accroît à mesure qu'on descend le cours des années, que du Premier-Empire l'on passe à la Restauration, puis à la Monarchie de juillet[2]. Ces époques de vie pleine et riche n'ont jusqu'ici tenté presque aucune curiosité.

Il y aurait pourtant aujourd'hui un bien grand intérêt pour nous à connaître la situation de chacune de nos provinces dans cette période si intéressante de 1820 à 1830 où, à la veille de l'application en France des grandes inventions qui devaient changer la face du vieux monde en bouleversant tout l'ancien système des relations, elles retenaient encore la plupart des traits caractéristiques de leur personnalité distincte et traditionnelle. Essayons pour notre part, en terminant cette revue rapide de son passé, d'esquisser sommairement le tableau qu'offrait alors cette Comté, si proche de nous encore et pourtant déjà si lointaine[3].

1. Citons encore, sur la période révolutionnaire, quelques travaux anciens : Sommier (A.), *Histoire de la Révolution dans le Jura*, Paris, 1846, in-8. — Monnier (D.), *Souvenirs d'un octogénaire de province* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1867-68), — et quelques monographies récentes : Guillermet (F.), *Trois mois de l'année 1795 à Lons-le-Saunier* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1876). — Godard (Ch.), *J.-F. Crestin, député à la Législative* (*Mém. Acad. Besançon*, 1895). — Pingaud (L.), *Pichegru et le parti royaliste en Fr.-Comté, 1797* (*Annales fr.-comtoises*, 1900). — Surtout les bonnes études précises de Libois (H.), *Les emprunts forcés de l'an IV et de l'an VII, leur application dans le département du Jura* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1894). — *Délibérations de la Société Populaire de Lons-le-Saunier, novembre 91-juin 93* (*ibid.*, 1897). — *L'instruction primaire dans le département du Jura pendant la Révolution* (*ibid.*, 1897). — Sur cette dernière question, cf. également Girod (E.), *Essai historique sur les écoles de Morez-du-Jura* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1884). — Rien sur le partage des communaux (qu'un article de Mathiez (A.), *Un exemple de partage des communaux pendant la Révolution : Saint-Germain-lèz-Lure* (*Revue Histoire Moderne*, I, 1899-1900), — ni sur la vente des biens nationaux (qu'une communication de Des Cilleuls (A.), *Sur la vente des biens nationaux dans la commune de Vuillafans* (*Congrès Soc. Savantes*, 1902 ; cf. *Journal officiel*, 1er-5 avril 1902). — Sur ces questions, cf. Sagnac (Ph.), *La division du sol pendant la Révolution et ses conséquences* (*Rev. Hist. Moderne*, 1903-04).

2. Pingaud (L.), *Jean de Bry* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1886). — *Souvenirs de l'Empire et de la Restauration en Franche-Comté* (*Annales franc-comtoises*, 1900). — Ledoux (Dr), *Besançon sous le premier Empire* (*Mém. Acad. Besançon*, 1898-99). — Baille (Ch.), *Le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon*, Paris, 1904, in-8. — L'invasion de 1815 a provoqué quelques recherches : Challe (M.), *La campagne des frontières du Jura en 1815* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1879). — Pingaud (L.), *La Franche-Comté en 1815, documents inédits* (*Mém. Acad. Besançon*, 1893-94). — Weiss (Ch.), *Journal d'un bisontin pendant l'année 1815* (éd. par Pingaud), Besançon, 1903, in-8.

3. Pour la période révolutionnaire et impériale, on consultera tout d'abord quelques récits de voyageurs : Lezay de Marnésia, *Soirées alsaciennes et franc-comtoises*, Besançon, 1790, in-8. — Gauthier (Madame), *Voyages d'une Française en Suisse et en*

***

Par sa position même, comme par l'insuffisance de son réseau routier, la Franche-Comté restait une province assez isolée. Elle n'était pas de celles qui, plus proches de Paris ou mieux desservies par de grandes voies de trafic ou de communication, subissaient

Franche-Comté, Lausanne, 1790, 2 in-8. — La Vallée (J.), *Voyage dans le département du Jura*, Paris, 1792, in-8. — Surtout, le livre précieux de Le Quinio, *Voyage dans le Jura*, Paris, an IX, 2 in-8. — A ces ouvrages descriptifs s'ajoutent les premiers travaux statistiques que nous possédions sur la Comté ; ce sont deux mémoires préfectoraux, composés en vue de l'enquête instituée par Chaptal : *Mémoire sur la statistique du dép. de la Haute-Saône*, par Vergnes, préfet, Paris, an IX, in-8. — *Mémoire statistique du dép. du Doubs*, par De Bry, préfet, Paris, an XII, f°. — Le premier est une des 36 monographies départementales in-8 publiées en l'an IX et X ; c'est un court travail dont les conclusions valent tout juste pour l'an VIII. Le second fait partie des *Grandes statistiques* in-f° de l'an XI et XII ; c'est au contraire une œuvre très documentée et de grande valeur.

Vers 1810, nouvelle série de publications, avec les monographies de Peuchet et Chanlaire dans la *Description topographique et statistique de la France : département du Doubs*, Paris, 1810, in-4. — *Département du Jura*, Paris, 1811, in-4. La Haute-Saône ne figure pas dans ce recueil ; mais on possède sur elle une monographie de Poissenot (J.-B.), *Statistique abrégée de la Haute-Saône*, Vesoul, 1813, in-8. En même temps paraissent de précieux annuaires, d'abord irrégulièrement puis en séries continues : pour le Doubs, l'excellent *Annuaire statistique* de Laurens (depuis 1812), devenu en 1841 l'*Annuaire départemental du Doubs* (Table générale sommaire des matières, depuis 1812, dans le volume de 1835) ; — pour le Jura, l'*Annuaire du Jura* de Jomaron, auquel succède l'*Annuaire de la préfecture*, puis (depuis 1821) l'*Annuaire du département ;* pour la Haute-Saône, l'*Annuaire statistique*, d'abord irrégulier, de Baulmont et Suchaux. Cf. sur ces publications le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque Nationale, t. I, et les catalogues déjà cités des Bibliothèques de Besançon et de Dole, auxquels il convient d'ajouter le *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Vesoul*, Vesoul, 1863, in-8. — Sur les Almanachs historiques, prédécesseurs des Annuaires, cf. une notice de Suchet (chanoine), *Les Almanachs historiques de Besançon et de la Franche-Comté*, Besançon, 1902, in-8.

Avec la Monarchie de Juillet, les publications reprennent. Le gros effort qui aboutit en 1837, à l'apparition du t. I de la *Statistique générale de la France* entreprise par le ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, s'accompagne d'un effort local important, surtout dans le Jura. A citer notamment : Pyot (R.), *Statistique du canton de Clairvaux*, Lons-le-Saunier, 1835, in-8. Du même, *Statistique générale du Jura*, Lons-le-Saunier, 1838, in-8. — Marquiset (A.), *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*, Besançon, 1841-42, 2 in-8, en attendant Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, Lons-le-Saunier, 1858, 6 in-8, abondant en renseignements statistiques. — Pour le Doubs, la source principale reste l'*Annuaire* de Laurens ; il contient dans les volumes de 1844 à 48, un *Dictionnaire des communes du département* renfermant d'utiles indications. — Pour la Haute-Saône, consulter l'*Annuaire* également, en attendant le répertoire de Suchaux (L.), *La Haute-Saône, dictionnaire des communes*, Vesoul, 1866, 2 in-8, et l'important ouvrage de Thirria (E.), *Manuel de l'habitant de la Haute-Saône*, Vesoul, 1869, in-8. — Cf. également les publications des Conseils généraux (pour le Doubs, précieux travail de Gauthier (J.), *Table des délibérations du conseil général, 1834-1882*, Besançon, 1884, in-8°, — et les journaux du temps (indications à cet égard dans le t. IV du *Catalogue de l'histoire*

l'attraction puissante de la capitale, se serraient, se groupaient autour de son foyer. Malgré les progrès de la voirie à la fin du XVIIIe siècle, les routes restaient mauvaises et peu sûres. Elles étaient rares d'ailleurs : pour aller en Suisse, on n'avait toujours, avant le grand effort de la Monarchie de juillet, que le vieux chemin tout jalonné d'auberges qui, de Besançon, gagnait par Ornans la cluse de Pontarlier. Sur le sol mouvant des routes creusées d'ornières, les chevaux tiraient lentement les longues charrettes comtoises remplies de fers bruts et de sapins ouvrés, ou les coffres jaunes des lourdes diligences ; devant eux, des rampes terribles surgissaient trop souvent dans ce pays montueux et coupé ; elles abaissaient singulièrement pour les voitures la limite du chargement [1].

Les voies d'eau n'étaient guère plus commodes. La Saône était active, mais depuis Gray seulement : c'est de là que partaient pour Lyon les bateaux du commerce. La circulation sur le Doubs était plus ralentie ; à peine d'ailleurs la rivière commençait-elle à rendre quelques services ; longtemps inutile avec son lit semé de rochers plats, ses eaux accaparées et dispersées par les moulins et les usines, elle avait attendu pendant des années les travaux de rectification et de canalisation depuis si longtemps réclamés par ses riverains : c'est en juillet 1820 seulement que des bateaux partis de Lyon purent, en utilisant le *Canal de Monsieur*, venir s'amarrer au port de Besançon. Ni ses routes de terre ni ses voies fluviales ne facilitaient donc beaucoup pour la Comté les trafics et les lointains échanges. Fort heureusement elle n'en souffrait pas trop : elle trouvait sur son sol les sources de sa vie.

de France de la Bibliothèque Nationale). — Les sources descriptives sont négligeables : Jouy (E.), *L'hermite en province*, *t. X*, *Franche-Comté*, Paris, 1826, in-12. — Nodier, Taylor et de Cailleux, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, *t. II*, *Franche-Comté*, Paris, 1825, in-f°. — Marmier (X.), *Nouveaux souvenirs de voyage*, *Franche-Comté*, Paris, 1845, in-8.

1. Pour les routes de terre, consulter d'une part les Indicateurs officiels : L'*État général des Postes de France*, Paris, in-12 (de 1787 à l'an XI) ; le *Petit livre*, puis le *Livre de Poste*, Paris, in-8 (de l'an XI à 1830) ; enfin, l'*Annuaire des Postes* (de 1833 à 1854) ; — de l'autre, les Itinéraires routiers : pour le XVIIIe siècle, le *Conducteur François*, t. VIII et IX, Paris, 1776-1780, in-8 ; l'*Itinéraire de Franche-Comté* publié par ordre de Caumartin Saint-Ange, Besançon, 1789, in-12 ; enfin, les éditions successives de l'*Itinéraire complet de la France* (1re édition, Paris, Langlois, 1811, 3 in-12). — Consulter également, sur les routes comtoises au XVIIIe siècle, l'utile travail de Hyenne (S.-E.), *De la corvée en France, et en particulier dans l'ancienne province de Franche-Comté*, Paris-Besançon, 1863, in-8. — Sur Besançon au début du siècle, Bretillot (L.), *L'industrie et le commerce à Besançon depuis 1820* (*Mém. Acad. Besançon*, 1876-77). — Cf. également l'*Indicateur de Besançon ou Almanach administratif, industriel et commercial pour 1837*.

C'est qu'elle était restée le pays privilégié qui se suffit à lui seul, qui absorbe en lui-même toutes ses productions. Contre la viande de ses bêtes, le *montagnon* recevait le blé du plat-pays; contre les vins du vignoble il cédait ses fromages : vieilles pratiques séculaires d'échanges, de tout temps constatées par les voyageurs; elles continuaient d'unir indissolublement, comme au temps de Gollut, la Bourgogne des pâtures à celle de la « campagne ». L'agriculture pourtant restait bien arriérée[1]; un peu partout encore, dans les villages du plateau, subsistait l'assolement triennal, la division de toutes les terres arables en trois « pies », paralysant toutes les initiatives, forçant tous les cultivateurs à une même culture. La vaine pâture s'exerçait toujours après les premières récoltes[2]; on ne connaissait guère les engrais ni les prairies artificielles; l'absence de fourrage contrariait les éleveurs et forçait les « fruitières » à faire appel, l'été, à des vaches de Suisse qu'on amodiait pour consommer les herbes et fournir le lait.

Malgré tout, les produits agricoles du pays comtois suffisaient à la sobriété de ses habitants. L'industrie d'ailleurs leur venait en aide : la Comté, dans la France de 1835, avait réputation de grand centre industriel. Sa fonte, ses fers, fabriqués au charbon de bois, étaient cités partout en première ligne pour leur excellente qualité. C'était sur place qu'on trouvait le minerai, sur place aussi, dans les vastes forêts, que le combustible était préparé. Les usines, nombreuses, se trouvaient dispersées dans les trois départements : cinquante dans la Haute-Saône en 1835, une trentaine dans le Doubs, une soixantaine dans le Jura. A côté, c'étaient des papeteries, des tanneries, des scieries, des distilleries de kirsch et d'absinthe, des fabriques naissantes d'horlogerie et d'outils[3], des verreries, des

1. Marc (J.-A.), *Essai historique et statistique sur l'agriculture de la Haute-Saône* (*Mém. Soc. Agric. Haute-Saône*, 1812). — Gerrier, *Mémoire sur l'état de l'agriculture dans le Jura*, Lons-le-Saunier, 1822, in-8. — Guyétant (Dr S.), *Essai sur l'état actuel de l'agriculture dans le Jura*, Lons-le-Saunier, 1822, in-8. — Bonnet (Dr), *Manuel d'agriculture à l'usage de la Franche-Comté*, Besançon, 1836, in-8. — Cler (H.), *L'agriculteur Brune*, 1762-1839 (*Mém. Soc. Agric. Poligny*, 1863). — Sur la vigne, Chevalier (F.-F.), *Œnologie ou discours sur le vignoble et les vins de Poligny* (1774), Poligny, 1873, in-8. — Rouget (Ch.), *Les vignobles du Jura et de la Franche-Comté*, Lyon et Poligny, 1897, gr. in-8. — Cf. également les Revues locales d'agriculture, organes des Sociétés des trois départements, et quelques notices sur l'état actuel de l'agriculture, de la sylviculture, etc., dans le volume *Besançon et ses environs*, déjà cité.

2. Lambert (M.), *Du vain pâturage en Fr.-Comté* (*Mém. Acad. Besançon*, 1890).

3. Poirier-Chappuis, *Mémoire historique et statist. sur les papeteries du Jura, 1830-1840* (*Mém. Soc. Émul. Jura*, 1846). — Girod (E.), *L'industrie morézienne pen-*

faïenceries. Des usines locales fabriquaient les rudes étoffes dont se couvraient les paysans. Dans ses limites étroites, la Comté trouvait à tous ses besoins d'amples satisfactions.

Elle avait chez elle son nécessaire. Elle envoyait aux autres son superflu. Ses fers d'abord, qu'elle exportait en quantités assez considérables, par la Saône et le canal du Centre, jusqu'à Lyon et au bassin de Bourges. Puis ses bois, flottant à bûches perdues sur la Saône ou sur l'Ain, et réunis en trains qu'on dirigeait sur Lyon. C'était pour Lyon aussi qu'assis à Gray sur la large Saône, les gros moulins Tramoy faisaient tourner leurs roues [1]. Mais tout ce commerce actif d'exportation restait prudent, limité dans son extension : la Saône à cette époque n'était guère encore qu'une voie toute locale; au Nord, elle finissait en impasse, le canal de l'Est n'existant pas alors ; au Sud, elle aboutissait au Rhône; et le Rhône en réalité, de navigation si difficile, ne la reliait pas à la mer, l'en séparait plutôt.

***

Au reste, ce n'est point surtout par ses résultats que toute cette activité comtoise vaut de retenir notre curiosité. C'est avant tout par ce qu'elle suppose d'intelligence et d'effort, par ce qu'elle nous enseigne de l'ingéniosité du paysan comtois et des conditions fondamentales de son existence. Vivre était pour lui un problème complexe. Il n'habitait point une de ces contrées où la puissance tyrannique de conditions naturelles uniformes courbe tous les homme sur une tâche identique. Dans son pays de contrastes brusques, de sol varié, de températures inégales, dans son pays de petite propriété, éparse et morcelée, il lui fallait s'ingénier pour vivre, combiner tout un jeu d'occupations variées, joindre à la culture le travail industriel, et, paysan, chercher auprès des usiniers un gagne-pain pour la morte-saison, ouvrier, trouver dans la culture un supplément indispensable de ressources.

dant la Révolution (*ibid.*, 1881). — Lebon (Dr), *Études sur l'horlogerie en Fr.-Comté*, Besançon, 1860, in-8. — Pingaud (L.), *Les premières origines de l'horlogerie comtoise* (*Mém. Acad. Besançon*, 1890). — Ducat (A.), *L'aumônier C. Faivre et le cinquantenaire de l'horlogerie* (*ibid.*, 1893). — Sandoz (Ch.), *Les horloges et les maîtres horlogers de Besançon du XVe siècle à la Révolution*, Besançon, 1905, in-8.

1. Une monographie commerciale précise du port de Gray serait extrêmement intéressante. Elle fournirait une importante contribution à l'histoire économique non seu-

C'est là ce qui nous frappe avant tout dans la Comté de 1830. Toutes les usines à fer par exemple, disséminées dans la région : hauts-fourneaux, forges, martinets, n'apparaissent nullement comme autant de petites cités industrielles campées sur un terrain agricole, formant un monde clos sans attache avec les villages dont elles empruntent le sol. Leur existence au contraire intéresse directement les cultivateurs des environs. Ce sont eux qui, lors des répits que leur laissent les travaux des champs, conduisent à l'usine avec leurs chevaux les tombereaux chargés de mine ou, de la forêt à la forge, charrient les bannes de charbon; ce sont eux qui mènent jusqu'aux ports de Saône les saumons de fonte une fois fondus; eux encore qui tirent le minerai de la mine, qui le broient, le lavent; eux enfin qui coupent les bois nécessaires à l'usine et édifient en forêt leurs fourneaux vagabonds[1]. Il y avait ainsi, pour la vie plus facile des gens de la campagne, une collaboration intime et constante de la petite et nombreuse industrie d'alors avec l'agriculture souvent insuffisante.

Mais c'était dans le Jura surtout, dans la haute montagne au climat rude, au sol ingrat, que l'homme s'ingéniait à varier ses occupations, et à suppléer par les ressources des unes à ce que les autres pouvaient avoir de précaire. Aux maigres récoltes d'avoine et de seigle, il ajoutait tout d'abord les riches produits d'une industrie pastorale développée. Partout, dans les montagnes, se fabriquaient les fromages façon gruyère, soit dans les *grosses granges* privées, soit surtout dans les *fruitières d'association*, si caractéristiques du pays comtois; le lait mis en commun, un *gruérin* faisait le fromage pour les associés[2]. Vers 1835, dans le seul département du Doubs, on comptait ainsi plus de six cents fruitières : c'était pour le pays un revenu, au total, de près de deux millions. A cette

lement de la région comtoise, mais encore des régions voisines, notamment du groupe métallurgique haut-marnais.

1. Sur les services que rendait la vieille industrie métallurgique aux populations rurales, cf. la monographie typique de Bulard (M.), *L'industrie du fer dans la Haute-Marne* (*Annales de géographie*, 1904) dont nous n'avons malheureusement pas l'équivalent pour la Comté : à citer seulement quelques notes sommaires de Lieffroy, *L'industrie métallurgique en Comté* (*Mém. Acad. Besançon*, 1892).

2. Sur les fromageries, cf. Munier, *Notice historique sur les fromageries* (*Trav. Soc. Émul. Jura*, 1848-1850). — Buchon (Max), *Les fromageries comtoises comparées à celles de la Gruyère et de l'Emmenthal*, s. l., 1869, in-16. — Martin (C.-J.), *Les fruitières du Doubs*, Besançon, 1898, in-8. — Cf. également un article de Gaubier dans le volume *Besançon et la Fr.-Comté* déjà cité. — Pour les questions juridiques, Gabet (J.), *Des sociétés fromagères de Fr.-Comté* (*thèse de droit*), Paris, 1896, in-8.

industrie primordiale, d'autres se joignaient, infiniment variées selon les circonstances. Les bois ajoutaient leurs revenus aux produits des troupeaux. Malgré les défrichements, malgré les coupes, les besoins épuisants de l'industrie, des forêts immenses subsistaient encore; beaucoup de communes en détenaient de très larges portions. Bois de construction, scié et fabriqué en planches et en madriers, utilisé sur place pour les maisons et les chalets dont la couverture même se faisait en lames de bois — bois en mâts, énormes fûts de sapins réclamés par la marine — bois travaillé, creusé pour conduire aux fontaines les eaux de sources, transformé en ustensiles de toutes sortes, en cuveaux, en seilles, en cadres d'horloge, en boîtes et en coffres : les forêts comtoises étaient un réservoir de richesses inépuisable. Plus particulières, d'autres industries encore prospéraient: la tournerie à Saint-Claude, le travail des pierreries, fausses ou vraies, à Septmoncel, aux Molunes, à Morez, l'horlogerie également à Morez, principal centre de fabrication de ces grosses horloges de Comté si célèbres dans la vieille France. L'eau complaisante partout mouvait les machines ; mais son absence même ne faisait pas obstacle au génie inventif des Jurassiens : à la Mouille, c'étaient des chiens qui faisaient mouvoir les tours d'importantes fabriques de tourne-broches.

***

Pour mieux assurer leur vie, d'ailleurs, les *montagnons* ne se contentaient point de s'efforcer sur place. De bonne heure, ils avaient pris des habitudes de voyage, d'émigration temporaire fortement organisée qui contribuaient à leur assurer une place bien à part parmi les populations voisines. Toute la France d'autrefois connaissait les rudes habitants du Grandvaux, rouliers infatigables qui, au début de l'hiver, descendaient dans la plaine par convois de quinze à vingt voitures, chacune attelée d'un cheval. Chargés de fromages dans des futailles de sapin, d'objets de boissellerie ou d'horloges comtoises, ils allaient de ville en ville par toute la France, — erraient l'hiver entier sur les routes, changeaient vingt fois de cargaison — et revenaient enfin, au soleil de mai, dans leurs montagnes délivrées des neiges. Ils réparaient leurs harnois, récoltaient leurs moissons, fabriquaient leurs fro-

mages : et l'hiver venant les voyait repartir, recommencer leurs courses régulières.

A côté de ces spécialistes du roulage, beaucoup de Jurassiens suivaient des usages analogues : les uns, à époques fixes, s'en allaient en Suisse, faisaient des fours à chaux, des entreprises de route ; d'autres, en Bresse, peignaient le chanvre [1] ou, le long du Vignoble, à l'automne, aidaient aux vendanges : c'était toute une variété d'émigrations temporaires, depuis l'exode régulier des voituriers jusqu'à ces pratiques étranges des habitants de Silley et de Bretigney, gens paisibles et menant chez eux une vie fort réglée, mais qui périodiquement quittaient leurs villages, et, munis de faux passeports, de certificats truqués, de pièces fabriquées par les soins de leur association, parcouraient la France en mendiant, — puis rentraient les poches pleines, et reprenaient leur existence sédentaire jusqu'à un prochain voyage.

Toutes ces coutumes, toute cette ingéniosité d'adaptation aux conditions naturelles, toute cette variété d'occupations se suppléant, s'aidant l'une l'autre, avaient forgé une race Comtoise d'allure singulièrement indépendante et originale. Gens de la plaine, plus sédentaires, vignerons des côtes, laborieux et narquois ou montagnons d'humeur vagabonde, tous conservaient encore de nombreux signes extérieurs de leur individualité provinciale. Dans la campagne et même dans les villes, où subsistaient toujours une forte proportion d'ouvriers agricoles [2], les patois restaient en usage ; très vivaces, très goûtés [3], certains d'entre eux avaient connu au XVIIIe siècle les honneurs d'une littérature spéciale, de saveur malicieuse bien locale [4]. Les vieux costumes vivaient

1. Toubin (Ch.), *Recherches sur la langue Bellau, argot des peigneurs de chanvre du Haut-Jura* (*Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1867).

2. Des vignerons notamment. Sur ceux de Besançon, cf. Vaissier (A.), *La vigne et les vignerons à Besançon* (*Mém. Acad. Besançon*, 1899). — Sur ceux de Salins, Buchon (Max), *Le Malachin*, Paris, 1877, in-18. — Sur les vieux usages et la vie comtoise en général, signalons également les articles de du Bled (vicomte), parus dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1893.

3. Dès le XVIIIe s., on s'occupait de les étudier et de les recueillir ; une Comtoise, Marguerite de Maison-Forte (Madame Brun), publiait à Besançon dès 1753 un *Essay d'un dictionnaire comtois-françois*, dont une deuxième édition, revue, parut en 1755.

4. Cf. par ex. Bizot (J.-L.), *La Jaquemardade, poème héroi-comique en patois de Besançon*, Dole, 1751, in-12 (réédition par Vaissier, *Mém. Soc. Émul. Doubs*, 1900). — Pour les travaux sur les patois comtois antérieurs à 1893, cf. le répertoire fondamental de Behrens (D.), *Bibliographie des patois gallo-romans*, 2e éd., trad. en français par Rabiet (E.), Berlin, 1893, in-8. — Un supplément récent a mis à jour, en 1903, cet excellent travail : Behrens (D.) et Jung (J.), *Bibliographie der französischen Pa-*

encore ; partout, la jeunesse conservait, aux jours consacrés, les anciennes traditions du Mai ou de la Noël [1]. Mais ce n'était pas seulement ce décor qui différenciait des autres les gens du pays Comtois : c'était leur patience acharnée au travail, la finesse souvent caustique de leur esprit inventif et réfléchi, et ce robuste bon sens qui s'allie si souvent dans leurs têtes aux rêveries les plus folles, mais toujours raisonnées. Gens de moyenne aisance et de qualités solides : il n'y avait dans le pays ni richesses colossales, ni talents éclatants. Une instruction très généralement répandue, mais pas de centres brillants ; beaucoup de bons travailleurs de la pensée, des savants, des médecins, des juristes ; beaucoup de soldats de fortune et beaucoup d'inventeurs — pas de littérateurs pour ainsi dire et peu d'artistes : l'homme d'imagination de la Comté d'alors, ce n'est pas Nodier ni l'académicien Droz : c'est l'inventeur du Phalanstère, le maître du Salinois Victor Considérant, un Bisontin de pure roche : c'est Charles Fourier. — De leur originalité provinciale, la constatation était chère aux Comtois de ce temps. Heureux quand leurs rêves ne remontaient point les ans, et quand le fantôme d'une « République Séquanoise », comme on le vit quelquefois après 1830, ne hantait point les esprits vagabonds [2].

toisforschung für die Jahre 1892-1902, mit Nachträgen aus früherer Zeit (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXV, 5 et 7, Berlin, 1903, in-8). On y trouvera l'indication des nombreuses études consacrées de nos jours aux patois franc-comtois. — Signalons également ici, tant au point de vue du patois que de la description des mœurs comtoises, la monographie copieuse et bizarre de Tissot (J.), qui a consacré, en 1870, 4 vol. in-8 à décrire son village natal, *Les Fourgs* (t. I, *Les lieux ;* t. II, *Les événements ;* t. III, *Les mœurs ;* t. IV, *Le patois*). Dans ce fatras, il y a des choses à prendre.

1. Le XVIIIe siècle finissant et le début du XIXe nous ont laissé un certain nombre de recueils de Noëls en patois franc-comtois : Humbert (abbé), *Noëls au patois de Vanclans*, Besançon, 1746, in-12. — *Recueil de Noëls anciens au patois de Besançon*, Besançon, 1750-51, in-12. — *Recueil de Noëls sur les plus beaux airs du temps*, Besançon, s. d., in-12. — Billot, *Recueil de poésies, Noëls au patois d'Arbois*, Arbois, 1802, in-12, etc... — Sur les usages, nombreux recueils depuis Monnier, *Mœurs et usages singuliers du peuple dans le Jura*, Lons-le-Saunier, 1823, in-8, jusqu'à Thuriet (Ch.), *Traditions du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône* (*Bull. Agric. Poligny*, 1875-77). — *Contes populaires comtois* (*Acad. Besançon*, 1880). — *Traditions du Doubs* (*ibid.*, 1881). — Cf. également Perron, *Proverbes de la Franche-Comté*, Paris, 1876, in-8, et Beauquier (Ch.), *Blason populaire de la Franche-Comté*, Paris, 1897, in-8. — *Les mois en Franche-Comté*, Paris, 1900, in 8. Des costumes disparus des Comtois d'autrefois, Courbet, dans l'*Enterrement d'Ornans*, nous a laissé au Louvre le durable souvenir.

2. Sous la plume de P.-J. Proudhon — d'un Proudhon tout jeune, il est vrai — de telles rêveries paraissent étranges. Elles tiennent cependant grande place dans sa lettre de candidature à la pension Suard (1838) : « Quand je songe, écrit-il, à cette race

V

CONCLUSION : TRANSFORMATIONS ET SURVIVANCES.

Depuis le temps où le conventionnel Le Quinio, parcourant à pied la province comtoise, nous en décrivait avec précision les aspects variés, bien des choses, sans doute, ont changé. En Comté comme ailleurs, un double travail s'est lentement accompli; la civilisation originale d'autrefois a vu s'effacer un à un ses traits les plus apparents, tandis qu'une civilisation nouvelle, plus indifférente aux circonstances locales, revêtait peu à peu la contrée de sa livrée uniforme.

Est-ce à dire pour autant que toute personnalité ait disparu de la vieille terre comtoise? Est-il vrai que le présent, comme on le répète si souvent, n'est plus qu'ennui et que monotonie? — Ce serait sans doute une singulière illusion de voir, dans la disparition des formes passagères, des décors momentanés qui parèrent jadis la vie, le signe que cette vie même est tarie dans sa source. Pour donner à la Comté d'aujourd'hui une physionomie bien particulière, les puissances obscures de l'histoire et les forces vives de la nature continuent toujours d'étendre sur les hommes et sur les choses leur action puissante et simultanée. Vieux usages, vieux costumes, vieux parlers s'enfoncent dans le passé? Mais évanouis ces aspects extérieurs d'une civilisation périmée, combien survivent encore des pratiques, des traditions, des usages qui en

d'hommes qui depuis deux ou trois mille ans habite les deux versants de la chaîne du Jura, qui s'y est conservée à travers tant de catastrophes, presque inaltérée et non mêlée; quand je considère ces natures sérieuses et contemplatives, religieuses quoique peu crédules, capables d'enthousiasme mais non de fanatisme... il me semble qu'il y a là des éléments préparés pour la régénération nationale. Que les hommes de foi et de volonté... fassent enfin prendre un rôle à notre peuple franc-comtois dans les affaires du monde... ; que périsse notre mémoire, mais que la Séquanie soit illustre! » — Le président Clerc, dix ans plus tard, n'aurait pas admis cette persistance miraculeuse de la race séquanaise, lui qui écrivait alors (*La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 81). « Il reste peu du vieux sang gaulois dans nos veines ; Français pour la patrie et par le cœur, nous ne le sommes ni par l'esprit, ni par le caractère..... Aux nuages près, la Germanie perce encore dans notre nature; le génie même s'y produit avec sa volonté ferme, sa patience courageuse, ses travaux obstinés. Cuvier sous ce rapport est le type du Comtois... » Du moins ne faisait-il pas des Francs-Comtois, comme quelques-uns, des Espagnols et ne cherchait-il pas, dans le type physique, les mœurs, les coutumes, l'architecture même du pays comtois, la trace d'une prétendue influence espagnole qui, n'ayant jamais songé à s'exercer, ne put jamais non plus être subie.

faisaient l'originalité profonde ? — La facilité des communications a déversé sur le pays, groupé à ses frontières tout un flot d'étrangers, de Suisses, d'Allemands, d'Italiens? — Mais, malgré ces altérations, il reste une Comté, à la fois une et variée comme jadis — une Comté où, bien longtemps encore, le jeu de conditions naturelles très différentes maintiendra de frappantes diversités d'aspect et qui, ayant cessé d'être une « province », revit sous la forme d'une région économique de caractère propre.

De fait, les trois départements comtois gardent la similitude profonde d'une situation économique et sociale à peu près analogue. C'est dans tous la même prépondérance numérique énorme de la population rurale sur la population urbaine. C'est dans tous le même développement puissant de la petite propriété, la domination du faire valoir direct, le peu d'extension du fermage. C'est enfin la persistance frappante, sous des formes nouvelles, de l'association ancienne de l'industrie et de la vie rurale — d'une industrie qui, sans doute, s'est agglomérée puissamment, s'est tassée, serrée contre les frontières dans cette région de Montbéliard qui eut longtemps des destinées distinctes de celles de la Comté[1] — mais qui, ailleurs, nourrit encore de nombreux petits établissements et, malgré la rupture de bien des liens anciens, continue à intéresser de très près l'existence même des populations rurales.

Au reste, les relations économiques et sociales qui, ayant de tout temps uni étroitement entre elles les diverses parties de la Comté, nous apparaissent à la base même de son développement provincial ne sont point près encore, sans doute, de disparaître. Plaine et montagne mettent toujours en commun leurs besoins réciproques qu'elles satisfont comme par le passé. Aux rapports anciens qui les reliaient jadis, de nouveaux même semblent s'être ajoutés. Si le progrès des moyens de communication, si l'établissement des chemins de fer, notamment, a accru puissamment l'importance des exportations de légumes et de fruits, de produits agricoles de toute espèce de la plaine vers la montagne — il a favorisé aussi inversement l'extension, la diffusion des pratiques de l'élevage depuis les hautes chaînes jusque dans le plat

1. Nous avons indiqué plus haut quelques ouvrages relatifs au pays de Montbéliard, au temps où il se confondait avec la Comté. Nous avons connu trop tard pour le citer à sa place l'aventureux travail de Perrenot (Th.), *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard* (*Mém. Soc. Émul. Montbéliard*, 1904).

pays; il a permis encore, plus indirectement, la descente progressive des fruitières jurassiennes, venues des plateaux s'installer dans les campagnes du Doubs et de la Haute-Saône. Par tous ces liens complexes et journaliers, auxquels s'ajoute encore le sentiment vivant d'une communauté d'existence passée, d'une persistance d'habitudes identiques, il subsiste toujours un pays comtois.

Quelle est dans cette survivance la part de l'histoire? Quelle est la part des conditions économiques et naturelles, déterminées largement d'ailleurs par le passé, comme par elles le passé lui aussi? — Nous ne le savons pas et peu importe au reste; gardons-nous simplement de croire à la banalité du présent, de limiter la fécondité de la vie à l'étroitesse de nos constatations historiques. Nous avons noté des persistances, des survivances profondes; mais comment n'être pas frappé aussi de ces retours perpétuels, de ces résurrections de formes oubliées, de ces réveils brusques d'énergies longtemps sommeillantes qui viennent rappeler au présent qu'aucun fossé infranchissable ne le sépare du passé — et qui de la vie économique font comme un long tissu, une longue suite de reprises et de substitutions? C'est au moment précis où l'industrie productive du fer — cette vieille industrie métallurgique qui, pendant trois siècles en Comté avait occupé tant de bras — subissait sa crise de transformation, qu'une industrie nouvelle, l'industrie horlogère, prenant son essor, se répandait dans les campagnes et venait y occuper une place analogue[1]. La vapeur, la houille ont tué les usines comtoises établies sur les cours d'eau dont elles utilisaient la force; et voilà que va revivre, créatrice d'énergie et de force électrique, cette houille verte qui, jadis, fit mouvoir tant de machines ingénieuses, qui aujourd'hui déjà, dans la haute montagne, réveille et vivifie des forces assoupies.

Même chose pour les routes, routes de terre, routes d'eau, grandes routes internationales. C'est la Saône, bien déchue, qui va sous peu reprendre une existence plus active; sur les grands quais de Gray, déserts et vides, des canaux nouveaux vont ramener, peut-être, un peu de l'activité joyeuse d'autrefois. Et tandis que déjà — par une première atteinte au système centralisateur qui détourna vers

1. Quelques indications dans Martin (L.), *Étude sur les transformations de l'industrie horlogère dans le département du Doubs, et particulièrement à Besançon, depuis 1850*, Besançon, 1900, in-8. — Muston (Dr), *L'horlogerie dans les montagnes du Jura*, Dole, 1885, in-8.

Paris, infléchit vers la capitale les voies tendues jadis de la Saône à l'Océan — des communications directes se sont renouées, à travers la Comté, entre Calais et Bâle par Amiens et Langres, voici que, tout récemment percé, le Simplon va canaliser le commerce des pays du Nord avec l'Italie et restituer au vieux sol comtois un peu de son importance ancienne d'intermédiaire entre la France et le Milanais. Une région ainsi, une contrée, un pays n'est pas un ensemble de ressources, de productions mortes. C'est un réservoir d'énergies, de forces vives qui, d'un mouvement incessant, s'aident, se suppléent, se substituent les unes aux autres et s'adaptent sans cesse aux conditions nouvelles qu'enfante perpétuellement le mouvement même du temps. Il valait la peine, sans doute, de le noter, s'il est vrai que la tâche de l'historien n'est pas de retrouver et de dérouler entre les groupements et les sociétés une chaîne ininterrompue de filiations successives — mais de saisir dans le passé toute la série variée de combinaisons infiniment riches et diverses, de rapports mobiles et changeants dont la vie, par un travail incessant, a su reconstituer à chaque instant l'équilibre rompu.

***

Replaçons maintenant devant nos yeux, pour un dernier coup d'œil, tout l'ensemble des travaux que l'histoire comtoise a suscités jusqu'ici. Ce sont bien, en définitive, ces deux grands vices qui nous frappent : d'abord, le caractère formaliste et rigide de la plupart des études consacrées à la vie d'autrefois — vie souple et riche qu'on ne poursuit guère, semble-t-il, que pour l'enfermer durement dans des cadres faits d'avance, et composer ainsi comme une histoire officielle des variations administratives. C'est ensuite le morcellement, la dispersion des études au gré des fantaisies les moins cohérentes — ce qui fait qu'au total on peut dire sans scrupule que, s'il a paru déjà, à propos de la Franche-Comté, un certain nombre de travaux historiques estimables, l'histoire comtoise cependant reste presque tout entière à faire. C'est à la constituer qu'il faudrait s'appliquer. La tâche est vaste, nous pensons l'avoir montré. Combien, d'ailleurs, elle est intéressante, c'est aux travailleurs méthodiques qui sauront l'entreprendre à le montrer par leurs études et par leurs fructueuses recherches.

LUCIEN FEBVRE.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LES ÉTUDES RELATIVES A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1789-1804)[1]

III

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION DANS LES TRAVAUX D'HISTOIRE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET SOCIALE, GÉNÉRALE ET LOCALE.

II. — LES TRAVAUX D'HISTOIRE SOCIALE.

L'histoire économique n'est à vrai dire qu'une province de l'histoire sociale. Leurs rapports sont si étroits que souvent leurs frontières restent indécises. La première peut presque toujours tirer profit des travaux entrepris dans les diverses voies qui sont ouvertes à travers la seconde.

C'est pourquoi les économistes soucieux du passé trouveront plus d'un renseignement utile dans les tableaux généraux de la société française et du mouvement social aujourd'hui publiés sur les diverses époques de la Révolution. Les plus connus sont ceux du

1. Voyez le tome X, pages 57, 194 et 343.

vicomte de Broc [1], de T. Cerfbeer [2], de G. Desnoiresterres [3], des Goncourt [4], d'A. Bondois [5], d'E. Bertin [6], de G. Stenger [7], du comte Fleury [8], de Lanzac de Laborie [9], de Minon [10], de Lescure [11], de Lacour de la Pijardière [12], de la duchesse d'Abrantès [13], de R. de Vivie [14], de G. Isambert [15], de L. Barron [16], de C. Simond [17]. On n'a malheureusement encore que quelques tableaux généraux de la condition et de l'existence des diverses catégories sociales [18], qui rentrent le plus souvent dans le même cadre que les précédents, et dont le type le plus récent est donné par l'ouvrage d'A. Bardoux [19]. On manque aussi pour la vie privée de l'ère révolutionnaire d'un travail qui corresponde à celui de Legrand d'Aussy pour l'ancien régime. Quelques éléments d'une œuvre de ce genre se trouvent disséminés dans les ouvrages d'A. Monteil [20], de Caillot [21], de la Bédollière [22], ou dans des études locales, comme celles de J.-J. Juge [23] et de Lainel de la Salle [24]. L'histoire du luxe pendant la Révolution

1. *La France pendant la Révolution*, 2 vol. in-8, 1891. — *La Vie en France sous le premier Empire*, 1895, in-8.
2. *Essai sur le mouvement intellectuel et social en France depuis 1789*, P. 1902, in-12.
3. *La Comédie satirique au XVIIIe siècle, histoire de la Société française... par le théâtre*, 1885, in-8.
4. *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, in-8, 1854; 4e éd. in-18, 1880; 5e éd. in-4, 1889; *Pendant le Directoire*. 1855, in-8; 4e édit. in-18, 1880.
5. *Napoléon et la Société de son temps, 1793-1821*, in-8, Alcan, 1895.
6. *La Société du Consulat et de l'Empire*, in-8°, 1890.
7. *La Société française pendant le Consulat*, 3 vol. in-8, 1902-1904.
8. *La Société parisienne en 1802*, *Correspondant* juillet 1904.
9. *Paris sous le Consulat*, in-18, Plon, 1905.
10. *La Vie dans le Nord de la France au XVIIIe siècle*, Paris, in-8, 1903.
11. *La Société française pendant la Terreur*, in-8, 1882.
12. *Le grand monde et les salons après la Terreur*, 1860, in-12.
13. *Histoire des salons de Paris 1837-38*, 6 vol. in-8.
14. *Les femmes et la société des derniers parlementaires Tolousains (1760-1793)*, in-8° 1902.
15. *La Vie à Paris pendant une année de la Révolution (1791-92)*, 1896, in-12.
16. *Paris pittoresque (1800-1900) vie, mœurs, plaisirs*, in-4, 1900.
17. *La Vie parisienne (1800-1900)*, 3 vol. in-8, Plon, 1900-1902.
18. Ex. Challamel, *les Français sous la Révolution 1843*, gr. in-8. — Perennès, *la Domesticité avant et depuis 1789*, in-8, 1844. — F. Lacombe, *Histoire de la Bourgeoisie de Paris*, 3 vol. in-8, 1851. — Essais analogues de Leymarie pour le Limousin, de G. Bussière pour le Périgord, etc.
19. *La Bourgeoisie française pendant la Révolution*, in-8, 1889.
20. *Histoire des Français des divers états, 1824-44*, 10 vol. in-8.
21. *Mém. pour servir à l'histoire des mœurs et usages des Français (1774-1826)*, 2 vol. in-8, 1827.
22. *Histoire des mœurs et de la vie privée des Français, 1847-49*, 3 vol. in-8.
23. *Changements survenus dans les mœurs à Limoges, etc. 1817*, in-8.
24. *Anciennes mœurs, scènes... de la vie provinciale (XVIIe et XVIIIe siècles)*, in-8, 1899.

a été essayée dans les articles et le grand travail d'H. Baudrillart [1], ainsi que, pour la période consulaire, dans l'œuvre d'H. Bouchot [2].

On a aussi sur les fêtes, sur les détails de la vie morale [3], un assez grand nombre d'études de détail, d'où l'histoire économique peut retirer quelques éléments, mais qui ne l'intéressent pas autant que les recherches dont la législation civile ou sociale a été l'objet. Sur ce point, outre les précis renommés de P. Viollet [4], d'E. Glasson [5], d'A. Esmein [6], outre les exposés relatifs aux origines et à l'esprit du Code civil [7], on peut consulter le recueil d'esquisses sur l'œuvre sociale de la Révolution publié sous la direction d'E. Faguet [8]. Mais on a surtout l'excellent travail de Ph. Sagnac [9] sur les réformes civiles de cette période, où est présentée avec précision et lucidité l'évolution législative de la propriété foncière, du droit personnel et du droit familial. Certains détails de cette transformation, la réforme de l'état-civil, celle de la preuve testimoniale, du régime du mariage, de la famille, l'institution du divorce, la situation des enfants naturels, les premiers germes du féminisme, les caractères des lois successorales, ont été élucidés par un certain nombre d'essais anciens ou récents, mais ils n'ont que peu d'intérêt pour l'histoire économique. Quelques tableaux d'histoire familiale, plus utiles pour les économistes et limités à la période révolutionnaire ont été tentés, par exemple celui de P. de Pradel de Lamase [10]; on gagnerait à leur multiplication.

L'histoire religieuse [11] de la Révolution, plus explorée que celle de la société, fournit à l'histoire économique une certaine quantité d'éléments utiles qu'il faut dégager de la masse déjà considérable

1. *Histoire du luxe public et privé*, 4 vol. in-8, 1878 et suiv. — *Le luxe public et la Révolution* (*Acad. Sc. Mor.* XCVIII-XCIX).

2. *Le luxe français: Empire*, 2 vol. gr. in-8, s. d.

3. Par exemple, nombreuses monographies sur les fêtes et *Précis historique* général par Ruggieri 1830, in-8; quelques ouvrages sur la prostitution (Sabatier, 1828; Lecour, 1870 etc.).

4. *Histoire du Droit civil français*, 2e éd., in-8, 1893.

5. *Histoire du Droit français*, in-8, 1903.

6. *Histoire du Droit*, in-8, 1898.

7. Par exemple Troplong (*Acad. Sc. Mor.* XIV, XVII, XVIII). — Sevin (1879). — *Le Code civil, livre du Centenaire*, 2 vol. in-8, 1904.

8. *L'Œuvre sociale de la Révolution*, in-8, 1902.

9. *La Législation civile de la Révolution*, in-8, 1898. — L'essai de Laferrière (1850 in-12) n'a plus grande valeur.

10. *Un coin d'histoire révolutionnaire* (*en Corrèze*), in-18, Paris 1901. — Dans le même genre, *Histoire d'une famille provençale* par G. Arnaud, 1884, 2 vol. in-8.

11. Voir à la *Bibliothèque Nationale* la série Ld (*histoire religieuse*); les monographies de ce genre pour la Révolution se comptent par centaines.

des travaux que la constitution civile du clergé, le régime du culte catholique, l'émancipation des juifs, la condition des protestants ont provoqués. Il suffira de citer les publications de L. Sciout[1], des abbés Sicard[2], Deramecourt[3], Torreilles[4], de dom Piolin[5], de Pannier[6], d'A. Lods[7], de J. Lémann[8], de Kahn[9], de Maignial[10], de Monin[11] ; de H.-L. Brun[12], et de Ph. Sagnac[13]. La question de la vente des biens nationaux, celle de l'organisation industrielle et commerciale peuvent tirer quelques lumières des études accumulées sur ce sujet.

Par certains côtés, tels que l'organisation d'ateliers nationaux, la constitution d'ateliers de charité, d'établissements industriels à l'usage des mendiants, des pauvres et des victimes du chômage, l'histoire de l'assistance publique pendant l'époque révolutionnaire se rattache à l'exposé des faits économiques. On peut s'en convaincre en consultant quelques-uns des travaux les plus récents et les plus remarquables publiés sur ce point, par exemple ceux d'A. Tuetey[14], de L. Lazard[15] et de F. Dreyfus[16].

Le grand effort tenté par la Révolution pour répandre l'instruction à tous ses degrés a eu d'heureux résultats dans le domaine économique. Aussi n'est-il pas inutile de connaître l'œuvre de l'ère révolutionnaire à cet égard, telle qu'elle a été retracée dans les

1. *Histoire de la constitution civile du clergé*, Didot 1872-1881, 4 vol. in-8.
2. *L'ancien clergé et la Révolution*, in-8, 1903.
3. *Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, 1884-86, 4 vol. in-8.
4. *Histoire du clergé dans les Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, 1890, in-8.
5. *L'église du Mans pendant la Révolution*, 1868-71, 4 vol. in-8.
6. *La loi du 15 décembre 1790 et les protestants* (*Bull. du Protest. fr.* 1891).
7. *L'Eglise réformée de Paris pendant la Révolution*, 1891, in-8. — Voir aussi Durand, *Histoire du protestantisme pendant la Révolution*, in-16, 1902.
8. *La Prépondérance juive, ses origines* (*1789-91*), in-8, 1889. — Voir aussi les articles de F. Dreyfus (*Rev. pol. et parl.* 1900, tome XXV) et de Sig. Lacroix (*Rév. fr.* XXXV).
9. *Les juifs de Paris pendant la Révolution*, in-8, 1898.
10. *La question juive en 1789*, Paris 1903, in-8.
11. *Les Juifs de Paris et leur émancipation* (*Rev. des Etudes juives*, 1891).
12. *La condition des Juifs en France depuis 1789*, in-8, Lyon, 1900.
13. *Les Juifs sous la Révolution et l'Empire* (*Rev. d'h. Mod.* I (1899). II et III.
14. *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, 4 vol. in-4, imp. Nat. 1895-1897.
15. *Les ateliers de charité de Montmartre, 1788-91* (*Bull. Soc. Vieux Montmartre*), 1896.
16. *La Rochefoucauld-Liancourt*, in-8, 1903. — *L'Assistance publique pendant la Législative et la Convention*, in-8°, 1905. On a de plus un assez grand nombre de travaux généraux et de monographies, mais qui se rattachent plutôt à l'histoire sociale qu'à l'histoire économique.

principaux ouvrages publiés depuis une trentaine d'années, ceux de l'abbé Allain [1], d'A. Duruy [2], d'E. Despois [3], de Ch. Dejob [4], de M. Maindron [5], de J. Simon [6], de L. Liard [7], d'A. Lefranc [8]. Le mouvement des sciences, des lettres et des arts confine également sur certains points à l'histoire économique. C'est ce qui rend profitable pour les historiens spécialement préoccupés des faits de cet ordre la lecture des travaux de Rist [9], de G. Pouchet [10], de G. Cuvier [11], de Mignet [12], de Joyau [13], de Ferraz [14], de P. Janet [15], de Picavet [16], d'E. Halévy [17], d'E. Faguet [18], sur l'évolution des sciences chimiques, physiques, naturelles, morales et politiques ; d'E. Géruzez [19], de Lotheisen [20], de G. Duval [21], de Th. Muret [22], de M. Albert [23], de G. Bizos [24], de lady Blennerhasset [25], d'A. Sorel [26], d'Aulard [27], de Chuquet [28], sur la littérature et les principaux lettrés de la pé-

1. *L'Œuvre scolaire de la Révolution*, in-8, 1892.
2. *L'Instruction publique et la Révolution*, in-8 P. 1882.
3. *Le Vandalisme révolutionnaire*, 1868, in-18. — N. éd. 1889.
4. *L'Instruction publique en France... au XIXe siècle* (*Lycée des Arts, etc.*), in-18, 1894.
5. *L'Académie des sciences*, 1888, in-8.
6. *Une Académie sous le Directoire*, 1885, in-8.
7. *L'Enseignement supérieur en France*, 2 vol. In-8, 1894.
8. *Histoire du Collège de France*, in-8, 1893.
9. *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution*, 1803. in-8.
10. *Les Sciences pendant la Terreur*, n. éd. p. p. j. Guillaume dans *Rév. fr.* tome XXX. — Voir aussi Ed. Payen, *Les sciences pendant la Révolution*, *R. D. M.* 15 juin 1866.
11. *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789*, in-4, Imp. 1810. — *Éloges des membres de l'Acad. des sciences*, 1819-27, 3 vol. in-8.
12. *Notices historiques* sur Cabanis, Lakanal, etc. (*Acad. Sc. Mor.* V, XVII, XXX, XXXV, XL, LIII).
13. *La philosophie en France pendant la Révolution, son influence sur les institutions*, in-12, 1893.
14. *Histoire de la philosophie pendant la Révolution*, in-12. s. d. Perrin.
15. *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, 2 vol. in-8.
16. *Les Idéologues*, in-8, 1891.
17. *La formation du radicalisme philos^e pendant la Révolution*, in-8, 1901.
18. *Politiques et moralistes*, in-12, 1891. — Voir aussi l'ouvrage de P. Bourget sur Bonald, in-18, 1905.
19. *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution*, 1859, in-18.
20. *La Littérature et la Société française pendant la Révolution*, 1872, in-8.
21. *Histoire de la Littérature révolutionnaire*, 1879, in-18.
22. *L'histoire par le théâtre* (*1789-1851*), 3 vol. in-18, 1863.
23. *La Littérature française*, *1789-1830*, in-12, 1891.
24. *La comédie sous la Révolution* (*Rév. fr.*, *avril*, 1890).
25. *Madame de Staël et son temps*, trad. A. Diétrich, 3 vol. in-8, 1890, Paris.
26. *Madame de Staël*, 1890, in-12.
27. *Beaumarchais pendant la Révolution* (*Revue Bleue* 1893 [1]).
28. *Stendhal à Paris 1802-05* (*Acad. Sc. Mor.* 1901 [4]).

riode révolutionnaire; de Delaborde[1], de L. Courajod[2], d'A. Michel[3], sur le mouvement général des arts pendant cette même époque.

IV

LES TRAVAUX D'ENSEMBLE OU DE DÉTAIL RELATIFS A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Bien moins avancée encore que l'histoire sociale, l'histoire économique générale de la Révolution en est réduite encore à un certain nombre d'ouvrages d'ensemble, nécessairement très sommaires, et à une quantité très restreinte de monographies sur quelques points de détail. Une foule d'études à composer, de questions à étudier peuvent être signalées dans ce domaine spécial, presque entièrement inexploité.

Malgré l'immense portée des transformations qui se sont produites dans ces quatorze années et qui sont en quelque sorte l'aboutissement du travail lent d'une série de siècles, c'est à peine si elles occupent quelques pages dans les exposés synthétiques où les économistes et les historiens ont essayé de marquer les grands courants de l'évolution économique. Les plus connus de ces travaux, ceux de G. de Molinari[4], de G. Cauderlier[5], de W. Cunningham[6], de Max Kovalevsky[7], résument toutefois avec clarté les opinions provisoires qu'on peut se faire sur la portée de cette évolution. L'influence que la Révolution exerça au point de vue économique avait déjà tenté, au début du XIXe siècle, la sagacité de quelques publicistes français ou étrangers, comme Laboulinière[8], Vaughan[9],

1. *L'Académie des Beaux-Arts* (*depuis 1795*), in-8, 1895.
2. *A. Lenoir et le Musée des monuments français*, 3 vol. in-8, 1887.
3. *L'Ecole française de David à Delacroix*, in-18, 1891.
4. *L'Evolution économique au XVIIIe siècle*, in-8, 1880.
5. *L'Evolution économique du XIXe siècle*. Stuttgart, 1903, in-8.
6. *Essay on western civilisation in its economic aspects*, New-York, 1891, in-8.
7. *Die ökonsmische Entwickelung Europa's*, tome premier, Berlin, 1901, gr. in-8.— Les ouvrages d'Yves Guyot (*La science économique*, 1861 in-18) et de P. Beauregard (*Les lois de l'évolution économique*, 1889) ont plutôt un caractère théorique qu'historique.
8. *De l'influence qu'une grande révolution exerce sur l'agriculture, le commerce, les arts*, in-8, 1808, Paris.
9. *De l'état politique et économique de la France sous la Constitution de l'an III*, trad. Blachon, Strasbourg in-12, an IV.

395774 A

François d'Ivernois[1], d'Hauterive[2], E. de Bray[3], Rubichon[4]. Un économiste italien, G. Majorana-Calatabiano[5], s'est efforcé de la déterminer dans un travail qui date d'une quinzaine d'années. On n'a aucun tableau d'ensemble de l'activité des idées et des faits économiques pendant cette période, en dehors de quelques essais sommaires, tel que celui d'Arnauné, dans l'*Histoire générale*, publiée sous la direction d'E. Lavisse et d'A. Rambaud[6]. Pas davantage d'études économiques ou statistiques récentes, générales ou locales, limitées à l'époque révolutionnaire, en dehors de quelques essais locaux peu importants[7]. A vrai dire, on ne saurait entreprendre des ouvrages de ce genre, dans des conditions réellement scientifiques, sans un grand nombre de monographies préalables qui font encore défaut. Dès lors, l'on ne saurait s'étonner de la pénurie, de l'insuffisance et du caractère provisoire d'entreprises aussi vastes et aussi malaisées.

Il semble au premier abord plus facile d'écrire l'histoire des idées ou des systèmes économiques pendant la Révolution. L'enquête paraît aisée parce qu'elle porte sur un nombre restreint d'écrits et de personnages. Toutefois, on est loin encore d'avoir approfondi ce sujet, et les nombreux ouvrages où des économistes, des philosophes, des historiens français, anglais, italiens, allemands, belges, ont tenté d'exposer le progrès de l'économie politique, n'ont guère, pour la plupart, pu accorder à la marche des idées économiques au temps de la Révolution qu'une place minime. Parmi les plus connus figurent ceux de Ganilh[8] et de J.-B. Say au

1. *Tableau historique et statistique des pertes que la Révolution et la guerre ont causées au peuple français dans sa population, son agriculture, ses colonies, ses manufactures, son commerce*, Londres, in-8, 1799. — *État des finances et des ressources de la République française*, 1796, in-8. — *Napoléon administrateur, etc.*, 1812, in-8.

2. *État de la France à la fin de l'an VIII*, in-8, 1800.

3. *Essai sur la force, la puissance et la richesse nationale*, in-8, 1812.

4. *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre*, in-8, 1815; 2e éd. 1833.

5. *Influenza economica della Rivoluzione Francesa*, in-8, 1889.

6. *Histoire générale* (de Lavisse et Rambaud) tomes VIII et IX.

7. Ex. Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, 2 vol. in-8, 1876-78. — Imbart de la Tour, *Études économiques sur la Nièvre* (*Rev. Nivernais*, 1900). — A. Gasser, *L'agriculture, l'industrie, le commerce à Soultz* (*Rev. d'Alsace*, 1904). — Flour de Saint-Genis, *Histoire économique d'une commune aux XVIIIe et XIXe siècles* (Chassey-en-Auxois), *Bull. Soc. Semur*, 1901. — Abbé André, *Notes sur l'histoire et la statistique du Vaucluse, bilan de la Révolution*, in-16, 1876.

8. *Des systèmes d'Économie politique*, 1809, in-8.

début du XIXe siècle [1], de Schönberg [2], d'H. Denis [3], de Luigi Cossa [4], de M. Block [5] et d'Espinas [6], à la fin de cette même période. Point de travail spécial où l'on ait montré l'influence qu'exercèrent sur l'économie politique française de l'ère révolutionnaire les économistes anglais James Stewart, Bentham, Malthus, surtout Adam Smith, dont les œuvres sont à ce moment connues ou traduites. Pas davantage d'études particulières sur l'action de nos économistes, qui fut alors aussi grande que celle de leurs émules anglais, notamment en Allemagne, où Fichte, Hegel, Hufeland s'inspirent en partie de leurs doctrines.

Quelques articles de revue seulement concernant l'abbé Morellet [7], l'un des publicistes de l'école de Turgot ; une étude solide relative à Dupont de Nemours [8], et due à G. Schelle; une série de travaux sur l'école physiocratique, ses doctrines et son influence, depuis ceux de J. Garnier [9] et de L. de Lavergne [10], jusqu'aux essais plus récents et remarquables d'H. Higgs [11], d'A. Oncken [12], d'H. Denis [13] et d'A. Esmein [14], voilà le bilan de ce que l'on possède d'utile au sujet du parti des économistes le plus en vue au moment de la Révolution. J. de Vroil a retracé la vie et analysé les œuvres d'un publiciste d'opinion intermédiaire, Clicquot-Blervache [15]. Biedermann [16], Schmoller [17], Georges Dionnet [18] ont essayé

1. *Esquisse de l'Économie politique moderne, de son histoire, etc.*, in-8, 1826. — Ensuite viennent les *Histoires de l'Economie politique* dues à Blanqui (1837), à Villeneuve-Bargemont (1841), à Ch. Périn (1850), à Mohl (1857), au docteur Kantz (1860), à Ascher (1874), à Scheel (1874), à Ingram (1888, trad. fr. 1893), à Macleod (1896), à J. Rambaud (1899).

2. *Handhich der politischen Ökonomie*, 1882, in-8.

3. *Histoire des systèmes socialistes et économiques*, in-8, 1898.

4. *Histoire des Doctrines Économiques*, tr. fr., in-8, 1899.

5. *Les progrès de la science économique depuis Adam Smith*, 2 vol. in-8, 1890.

6. *Histoire des Doctrines Économiques*, in-18, 1892. — Voir aussi sur les idées économiques de la Révolution, un article d'H. Baudrillart, *J. des Écon.* 3e s. IV, 377.

7. Par L. de Lavergne et G. Schelle (*J. des Écon.* 2e s. XLV, 43; et nov. 1890).

8. *Dupont de N. et l'école physiocratique*, in-8, 1888.

9. *L'école des physiocrates* (*Acad. Sc. Mor.* XXIV, 279).

10. Par L. de Lavergne (*Acad. Sc. Mor.* XCIV, 299).

11. *Les Physiocrates* (en anglais) in-8, 1897.

12. *Zur Geschichte der Physiokratie* (*Jahrb. f. Gesetzg.*, 1893).

13. *L'école physiocratique et l'avènement de la conception organique de la société économique*, 1896, in-8.

14. *La science politique des physiocrates*, *Disc. au C. des Soc. sav.*, avril 1904. — *Les physiocrates et les origines de la Constituante*, *Acad*, *Sc. Mor.* 1904 [1].

15. *Étude sur Clicquot-Blervache*, 1870, in-8.

16. *Ueber den Mercantilismus*, in-8, 1870.

17. *Der mercantil system und seine geschichtliche Entwickelung*, in-8, 1888.

18. *Le Néo-mercantilisme au XVIIIe siècle et au début du XIXe*, in-8, 1901.

de suivre l'évolution des doctrines mercantiles et notamment le développement du néo-mercantilisme à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe. Mais bien d'autres figures d'économistes de ce temps restent dans l'ombre, par exemple celles de Casaux, de G. Garnier, de Canard, qui fut le précurseur de Ricardo et de Cournot dans l'application des méthodes mathématiques à l'économie politique, ou même celle de Sismondi[1]. La puissante personnalité de J.-B. Say, le véritable fondateur de la science économique après Turgot et Adam Smith, n'a pas encore attiré l'attention qu'elle mérite. Nulle monographie approfondie n'a mis en lumière les services rendus par ce savant qui dota l'économie politique de sa vraie méthode, celle d'observation, qui sut dégager quelques-unes des lois capitales de cette science, qui lui donna enfin les formes extérieures claires et limpides, caractéristiques du génie français. Quelques courtes notices, celles de Blanqui[2], d'A. Franck[3], d'Haag[4], de G. Michel[5] ne sauraient suppléer au travail spécial qui est seul digne de cet esprit supérieur. De même, le tableau de la diffusion des théories économiques par l'enseignement, la presse, le théâtre n'est pas encore esquissé. Quelques traits de détail seulement ont été tracés par Ed. Renaudin[6], P. Augier[7], H. Baudrillart[8], J. Simon[9], qui ont recherché dans les œuvres théâtrales, dans l'enseignement du Collège de France et de la province, dans l'Institut réorganisé, les premières traces de cette diffusion.

Plus lente et plus cachée a été l'action des premières théories socialistes de l'époque révolutionnaire. Longtemps, on ne les a guère connues que par les histoires générales du socialisme et du communisme[10], de tendances et de formes très diverses, dont

1. On n'a que la notice de A. Courtois, sur la vie et les travaux économiques de Sismondi, in-8, 1895.
2. *Notice sur la vie et les ouvrages de J.-B. Say*, 1840, in-8.
3. 1860, in-8.
4. Dans *la France protestante*, Vo Say.
5. *Une dynastie d'économistes* (*J. des Écon.*, mai 1898) ; et dans son opuscule intitulé *Léon Say*, in-18, 1899.
6. *La poésie économiste au XVIIIe siècle, le Théâtre* (*J. des Écon.*), 4e série, XVII, 127.
7. *Le Premier cours d'économie politique en France*, Vandermonde, *Acad. Sc. Mor.*, CI (1874), 329.
8. *L'économie politique à Lyon* (1750-1890), in-8, 1891.
9. *Une Académie sous le Directoire*, in-18, 1885.
10. Voir la bonne *Bibliographie des Socialismus und Communismus*, gr. in-8, 1893 ; supplément in-8, 1900, Iena ; et la *Bibliographie der Social-Politik*, gr. in-8, 1897, de Stammhammer.

les principales sont celles du grand philosophe hégélien Lorenz von Stein [1], du Belge J.-J. Thonissen [2], des Allemands Engel [3], Warschauer [4], W. Sombart [5], G. Schmoller [6], de l'Anglais Ely [7], de l'Italien V. Pareto [8], des économistes de l'école classique française A. Sudre [9], L. Reybaud [10], d'Eichthal [11], O. Noël [12], P. Leroy-Beaulieu [13], A. des Cilleuls [14], A. Bourgoin [15], enfin des écrivains socialistes, Benoît Malon [16], Eugène Fournière [17], et Paul Louis [18]. Le problème de l'origine des théories socialistes de la Révolution a suscité la sagacité et a provoqué les exposés souvent contradictoires de penseurs de différentes écoles, de publicistes ou d'économistes catholiques, comme Ferrand [19], A. du Boys [20], A. de Marans [21], ou orthodoxes, comme Yves Guyot [22] et E. Martineau [23]. Il a même attiré l'attention des chefs du collectivisme scientifique, Karl Marx [24] et A. Kautsky [25]. Le philosophe P. Janet a recherché dans le mouvement révolutionnaire les premiers germes du socialisme contemporain [26]. D'autres y ont même aperçu les principes

1. *Geschichte der socialen Bewegung im Frankreich*, 3 vol., in-8, Leipzig, 1850.
2. *Le Socialisme depuis l'antiquité jusqu'en 1852*, Louvain, in-8, 1852.
3. *Die Entwickelung des Socialismus von der Utopie zur Wissenschaft*, in-8, 1883.
4. *Histoire du socialisme et du communisme au XIXe siècle* (en allemand), 1893-1896, in-8.
5. *Moderne Kapitalismus*, 2 vol. in-8, Leipzig, Duncker, 1902 (avec historique).
6. *Politique sociale et économie politique*, traduit de l'allemand, in-8, Paris, Giard, 1902.
7. *French und German socialists in modern times*, 1883.
8. *Les Systèmes socialistes*, trad. fr. 2 vol., in-8, Paris 1902.
9. *Histoire du Communisme*, 5e éd., 1856, in-18.
10. *Étude sur les réform. contemp. ou les socialistes modernes*, 7e édit., 1864, 2 vol. in-8.
11. *Socialisme, collectivisme, communisme*, in-12, 1892; 2e édit. 1901.
12. *Le socialisme et la question sociale*, in-8, 1902.
13. *Le Collectivisme*, in-8, 1884, 3e édit., 1904.
14. *Le socialisme municipal à travers les âges*, Picard, in-8, 1905.
15. *Les systèmes socialistes et l'évolution économique*, in-8, 1902.
16. *Histoire du socialisme*, 2 vol. in-18, 1882-84.
17. *Les théories socialistes au XIXe siècle* (de Babeuf à Proudhon), in-18, 1904.
18. *Histoire du socialisme français*, in-16, 1901; *Les Étapes du socialisme*, in-18, 1903.
19. *Considér. sur la Révolution sociale*, Berne, 1795, in-8.
20. *Des principes de la Révolution considérés comme pr. générateurs du socialisme, etc.*, in-8, 1851.
21. *La Révolution française et le socialisme*, *Assoc. Cath. XLIX* (1900).
22. *Les Principes de 1789 et le socialisme*, in-18, 1894.
23. *J. des Écon, XLII* (1900), même titre.
24. *Das Kapital*, 1867; 4e édition, 1892. *Le Capital*, résumé et aperçu, p. p. G. Deville, 1884.
25. *La Lutte des Classes en 1789*, trad. E. Berth, 1901, in-12, Paris.
26. *Les origines du socialisme contemporain*. 1883, in-18.

du système pratiqué par la Commune de Paris en 1871 [1]. E. Faguet [2], A. Aulard [3], J. Jaurès [4], G. Deville [5], A. Mathiez [6] ont essayé de montrer les tendances socialistes de la Révolution, soit dans l'ensemble de son œuvre, soit dans le travail des partis et des hommes politiques de cette période. Divers écrivains, Am. Lefaure [7], en France, Richter [8] en Allemagne, avaient déjà étudié dans des ouvrages d'ensemble le socialisme, le droit politique et social de l'ère révolutionnaire. Leurs travaux ont été rejetés dans l'ombre par deux importantes publications, celles d'A. Lichtenberger [9] et de G. Espinas [10], où l'un a mis en relief le caractère individualiste, en dépit d'actes et de germes d'idées socialistes, de la Révolution française, tandis que l'autre insistait sur le caractère niveleur d'une époque qui aurait détruit la propriété légitime et tendu à établir l'égalité de fait après l'égalité de droit, contradictions plus apparentes que réelles, comme l'a montré Ph. Sagnac, l'historien de la législation civile révolutionnaire [11].

Bien que ces essais de synthèse aient commencé à éclairer un sujet resté longtemps vague ou obscur, nombre de recherches s'imposent encore. Si l'on possède, grâce à Rochery, à Wolf, à F.-A. Aulard, à M. Frayssinet, à Gruenberg, à Campagnac, à Lévy-Schneider, à M. Wahl des études de détail sur les doctrines de l'éducation révolutionnaire [12], sur le socialisme dans les cahiers de 89 [13], sur quelques promoteurs des idées socialistes, comme Mably [14], Lin-

1. E. Bourloton et E. Robert, *La Commune et ses idées à travers l'histoire*, in-12, 1872.

2. *Problèmes politiques du temps présent*. (*Le socialisme dans la Révolution*), 1900.

3. *Les origines historiques du socialisme français* (dans *Etudes et Leçons sur la Révolution*, 4e s. 1904, in-12 ; *Bourgeoisie et démocratie ; l'Idée républicaine et démocratique*, *Rev. fr.*), XXXV.

4. *Histoire socialiste de la Révolution*, tomes I à IV.

5. *Ibid*, tome V.

6. Exposé très lucide et remarquable intitulé *La Question sociale pendant la Révolution* (*Rev. fr. 1905*[1]), 386 et sq.

7. *Le Socialisme pendant la Révolution française*, 1867, in-18 (2e éd., 1re, 1863).

8. *Staats und Gesellschaftsrecht der Französischen Revolution*, in-8, 1865-66. — Voir aussi un article des *Grenzboten* (1899, nos 51, 52) intitulé *Die französische Revolution und die sozialistischen Ideen*.

9. *Le Socialisme et la Révolution française* (1786-96), in-8, 1899.

10. *La philosophie sociale au XVIIIe siècle et la Révolution*, in-8, 1898.

11. *Revue des Études historiques*, 1899[2], 38-39.

12. Par M. Wolff dans l'*Œuvre sociale de la Révolution*, in-8, 1902.

13. Par A. Lichtenberger, *Revue socialiste*, 15 juin 1898.

14. *Théories sociales et politiques de Mably* (par Rochery), 1848, in-8.

guet[1], Ch. Gosselin[2], Boissel[3], Oswald[4], Cafarelli du Falga[5], J. Chalier[6], le curé Petit-Jean[7], le conventionnel du Bouchet[8], les Girondins[9], on n'a aucune monographie sur Brissot, sur Claude Fauchet, sur Bonneville, sur Rabaut Saint-Étienne, sur Cournand, sur Hébert, sur Jacques Roux, sur Varlet, qui jouèrent un rôle considérable dans la diffusion des idées socialistes un peu avant ou pendant la Révolution. Seuls, le Babouvisme et son chef, Babeuf, ainsi que ses disciples Ph. Buonarotti, Ch. Germain et les clubistes du Panthéon, sont aujourd'hui mieux connus, à la suite des publications de Buonarotti lui-même[10], d'A. Ranc[11], d'Ed. Fleury[12], de Desmousseaux de Givré[13], de V. Advielle[14], de Ch. Picquenard[15], de P. Robiquet[16], de G. Weill[17], et de G. Deville[18]. Les travaux de P. Janet[19] les études excellentes de S. Charlety[20] et de G. Weill[21] élucident la question des origines du Saint-Simonisme, dont le fondateur Saint-Simon a été mêlé aux spéculations de l'ère révolutionnaire. Ch. Fourier, déjà connu comme savant dès cette époque, publie dès 1801 sa *Théorie des quatre mouvements et des destinées sociales*. Un jeune historien, H. Bourgin, vient d'éclaircir avec talent ces premiers essais du fouriérisme[22].

1. Par Lichtenberger, *Rev. fr.*, XXV, 9.
2. Par le même, *ibid* (XXII, 481), 1892.
3. Par Gruenberg, *Zeitsch. f. die Ges. Staatswissenschaft*, XLVII, 2 (1891).
4. Par Lichtenberger, *Rév. fr.*, XXXII, 481.
5. Par Lichtenberger, *Rev. hist.*, LIV, et Lévy-Schneider, *Rév. fr.*, janv. 1905.
6. Par M. Wahl, *Rev. hist.*, XXXIV.
7. Par E. Campagnac, *Rév. fr.*, 1903[2].
8. Par F.-A. Aulard, *Rév. fr.*, 1904[1].
9. *La République des Girondins*, par M. Frayssinet, 1903, in-8.
10. *Histoire de la Conspiration pour l'égalité* (1re édit. 1828, 2 vol. ; 4e édit., 1850).
11. *Babeuf et la Conspiration des Égaux*, in-18, 1869.
12. *Babeuf et le Socialisme en 1796*, in-18, 2e édit., 1850.
13. *Biographie de Babeuf*, 1886, in-8.
14. *Histoire de Babeuf et du Babouvisme*, 2 vol., in-8, 1884. — *Une brochure de Babeuf* (*Révol. fr.*, VIII, 889). — *Claude Germain, disciple des Babouvistes*, *ibid.*, VIII, 804.
15. *La Société du Panthéon* (*Rév. fr.*, XXXIII, 318).
16. *Les rapports de Babeuf et de Barras* (*Revue de Paris*), 1er mars 1896 ; *l'Arrestation de Babeuf* (*Rév. fr.*, XXVIII, 289).
17. Ph. Buonarotti (*Rev. hist.*, 1901[4]).
18. *Histoire socialiste*, tome V (1904.)
19. *Saint-Simon et les origines du Comtisme* (*Rev. D. M.*, 1887, 1er août).
20. *Essai sur l'histoire du Saint-Simonisme*, 1896, in-8. — Voir aussi C. de Witt, *Saint-Simon et son système industriel*, in-8, 1903 ; et G. Dumas, *Psychologie de Saint-Simon et d'A. Comte*, in-8, Alcan, 1905.
21. *L'Ecole Saint-Simonienne*, 1896, in-12.
22. On avait une étude de Sambric (*Le Socialisme de Fourier*), in-8 1899, peu

Bien que dès l'ère révolutionnaire, Duvillard ait conçu la première idée des mutualités [1], bien que le Girondin Isnard ait, le premier, comme l'a démontré Léon Bourgeois dans son original ouvrage [2], assimilé les obligations de solidarité sociale à un quasi-contrat, semblable aux conventions commerciales et industrielles, personne, en dehors de l'économiste catholique A. Mazas ne paraît avoir recherché quelle fut l'évolution de l'idée d'association sous la Révolution [3]. On n'a sur ce sujet que quelques passages d'ouvrages généraux, tels que ceux de A. Vavasseur [4], de Worms [5] et d'H. Baudrillart [6], et deux essais remarquables, dus à J. Godart [7] et à G. Fagniez [8].

La même pénurie d'enquêtes précises et limitées se fait sentir sur un autre point, d'une importance non moins grande. On ne connaît jusqu'ici le progrès de la richesse pendant la période révolutionnaire que par quelques pages des travaux d'ensemble, dus à des économistes connus, P. Leroy-Beaulieu [9], le vicomte d'Avenel [10], L. de Lavergne [11], V. Turquan [12], A. Hobson [13]. M. d'Avenel a tenté avec plus de patience que de succès d'écrire l'histoire économique de la propriété, des salaires et des prix en France [14]. Mais son énorme travail qui comprend la période de la Révolution, s'il atteste un labeur peu commun, semble reposer sur des documents insuffisamment critiqués et aboutit à des conclusions contestables [15]. Il n'y a pas lieu d'en être surpris ; une synthèse semblable ne peut

importante, un travail de Pellarin (*Ch. Fourier, sa théorie*, 2e éd., in-16, 1843, et l'étude de F. Estignard (*Portraits Franc-Comtois*, 1887, in-8, tome II) que vient de remplacer la bonne thèse de Bourgin (*Étude sur Fourier*, in-8, 1905).

1. *Plan d'une Association de prévoyance*, 1790, in-4.
2. *La Solidarité*, in-18, Colin, 1896.
3. *Les Associations sous la Révolution* (*Rev. Jeunesse Cath.*, X) (1900), 267-282.
4. *Études historiques sur l'Association*, in-8, 1879.
5. *La liberté d'association à travers les âges*, in-8, 1887.
6. *La liberté du travail, l'association et la démocratie*, in-18, 1865.
7. *Les origines de la Coopération lyonnaise* (*Rev. hist. Lyon*, III (1904).
8. *L'association professionnelle de la Révolution à nos jours* (*Acad. Sciences Mor.*, 1904[1]).
9. *Essai sur la répartition des richesses*, in-8, 1882 ; 2e édition, 1883.
10. *La Fortune privée à travers sept siècles*, in-18, 1895.
11. *De la richesse et de la population de la France au XVIIIe siècle* (*J. des Écon.*), 2e s., IV, 355.
12. *Évolution de la fortune privée en France* (*Rev. Écon. pol.*), *XIV*.
13. *L'évolution du capitalisme moderne* (anglais), 1894, in-8.
14. *Histoire économique de la Propriété, des Salaires, des Denrées et des Prix, depuis 1200 jusqu'en 1800*, 4 vol. gr. in-8, Imp. Nat. 1894-1900.
15. *Compte-rendu p. p. Ch. Seignobos* (*Rev. critique*, 1896, 106-118.)

guère être accomplie que lorsque la voie aura été frayée par une série de monographies limitées à une région et à des époques déterminées. Pour les mêmes motifs, les recherches, d'ailleurs méritoires et souvent remarquables, entreprises sur le mouvement des prix et des salaires, depuis St-Aubin[1], Arthur Young[2], le comte d'Hauterive[3], Newmarch et Tooke[4], Stanley Jevons[5], A. Legoyt[6], L. de Lavergne[7], Mantellier[8], du Châtellier[9] jusqu'aux statisticiens officiels de 1844[10] et jusqu'aux économistes contemporains, E. Chevallier[11], P.-V. Beauregard[12], Yves Guyot[13], A. de Foville[14], Lefort[15], G. Schmoller[16], Van Hutte[17] sont-elles trop générales pour donner, la plupart du moins, sur l'époque de la Révolution, autre chose que des aperçus sommaires. On n'a guère sur ce sujet que quelques recherches spécialement limitées à cette époque, à savoir les deux travaux anciens, de St-Aubin et d'Arthur Young, et une bonne étude récente, celle de L. Biollay[18], qui ne concerne que l'état des prix sur les divers marchés de France en 1790. A l'égard du mouvement des consommations, outre les études faites dès la période révolutionnaire par Lavoisier[19] et l'abbé Tessier[20], on possède, du moins pour Paris, deux ouvrages de premier ordre,

1. *Tableau comparatif des prix*, in-8, Paris, 1794.
2. *An inquiry into the rise of prices in Europe, during the last twenty five years*. London 1815, in-8.
3. *Les dépenses d'une grande administration*, in-8, 1828.
4. *A history of Prices (1793-1838)*, 6 vol. in-8.
5. *On the variation of prices (Journal of the Stat. Society, XXVIII)* (1865.)
6. *Prix et salaires en France à diverses époques (Bull. Soc. Stat. Paris)*, 1864.
7. *Variations des prix des denrées alimentaires (Acad. Sc. Mor.), LXXII*, 51.
8. *Mémoire sur les variations des principales denrées et marchandises à Orléans (14e au 18e s.)*, 1862, in-8.
9. *Essai sur les salaires et les prix de consommation* (1202-1830). Paris, in-8, 1830.
10. *Statistique de la France*, tomes XII et XIII, 1855, in-f°.
11. *Les Salaires au XIXe siècle*, in-8, 1887.
12. *Essai sur la théorie du salaire, la main-d'œuvre et son prix*, 1887, in-8.
13. *La valeur de la terre, des produits agricoles et des capitaux (Congrès Assoc. fr. Av. Sciences)*, 1880.
14. *Les variations des prix et salaires au XIXe siècle (Écon. fr. 1876)*.
15. *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle*, 1886, in-8.
16. *Die historische Lohnbewegung von 1300-1900 und ihre Ursachen, Sitzungsb. der K. Preuss. Akad der Wissenschaften zu Berlin*, 1902, 8 et 9 ; trad. fr. in-8, 1904, Giard.
17. *Documents pour servir à l'histoire des prix* (1381-1794) *(Com. royale d'hist. de Belgique)*, 1902.
18. *Les Prix en 1790*, in-8, 1886.
19. *De la richesse territoriale*, 1791, in-8.
20 *Dictionnaire d'Agriculture (Encycl. Méth.)*, tome III, in-4, 1793.

ceux de Benoiston de Châteauneuf[1] et d'Armand Husson[2], mais il conviendrait d'entreprendre ailleurs des enquêtes analogues.

Malgré l'incertitude qu'offrent les documents relatifs à la démographie de ce temps, et la difficulté d'arriver à des évaluations précises, les recherches relatives au mouvement de la population française pendant la Révolution sont assez nombreuses. Divers travaux de statistique entrepris depuis 1766, notamment par Moheau, Messance, La Michodière, Necker, et par du Séjour, Condorcet, Laplace[3] à l'Académie des Sciences, les enquêtes et les recensements prescrits de 1791 à l'an IX[4], et dont les tableaux furent partiellement publiés par Chanlaire et Herbin[5], enfin les rapports de Prony[6] et de Depère[7] permirent à Brion de la Tour[8], et surtout au chevalier des Pommelles[9] et à Peuchet[10], de dresser un tableau assez approfondi de ce mouvement. Le médecin Robert put en conclure que la population française s'était accrue depuis dix ans[11]. Des essais locaux de démographie étaient à ce moment tentés par Coze à Strasbourg[12] et par Mourgue à Montpellier[13] : le travail de ce dernier est remarquable pour le temps. Depuis, de nombreux économistes et historiens ont donné des aperçus ou des détails sur l'histoire démographique de cette période, dans des ouvrages et essais généraux ou locaux. Parmi les premiers, figurent les études de Berriat Saint-Prix[14], de Fayet[15], de

1. *Recherches sur les consommations de Paris en 1817 et en 1789*, in-8, 1817 ; 2e édit. (2 parties), 1821, in-8.

2. *Les Consommations de Paris*, in-8, 1856.

3. *Essai pour connaître la population du royaume* (*Mem. Acad. des Sciences*). CI à CVI.

4. *Note sur les tableaux statistiques de la population*, an IX, in-fo.

5. *An XI*, in-4.

6. *Rapport au nom du Bureau du cadastre sur l'étendue et la population de la France*, an VI, in-4.

7. *Rapport aux Cinq-Cents*, 5 brumaire an VII, in-4.

8. *Tableau de la population de la France*, 1789, in-4. — *Résultats des recherches de la population*, 1790, in-4.

9. *Tableau de la population de toutes les provinces de la France*, 1789, in-4.

10. *Statistique de la France an X*, tome Ier, in-8.

11. *De l'influence de la Révolution sur la population an IX*, 2 vol. in-12.

12. *Recherches sur la population de Strasbourg*, an VI-an XI, in-8, 1803.

13. *Essai de statistique, etc.*, an IX, in-8.

14. *Mémoire sur les progrès de la population en France* (*Annales de Statistique*), 1805.

15. *Mémoire sur l'accroissement de la population en France* (*Acad. Sc. Mor., 1858.*) — En 1862, parut l'Étude du marquis de Bausset-Roquefort, sur le même sujet (Marseille, in-8).

H. Passy[1], de Cl. Juglar[2], de L. de Lavergne[3], de T. Long[4], d'A. Legoyt[5], d'H. Baudrillart[6], du Dr Bertillon[7], de P. Leroy-Beaulieu[8], de Heuschling[9], de Brette[10], d'A. des Cilleuls[11], de Turquan[12], et surtout les *Histoires de la Population française* dues à L. Schöne[13] et à E. Levasseur[14]. Parmi les seconds, on peut signaler les travaux de Cozette[15], et de Leclère[16], de P. Collinet[17], de Barrey[18], de O'Quin[19], d'Helbay[20], d'Uzureau[21], de P. Boissonnade[22], de Nayel[23], de Ch. Portal[24], de Jadart[25], de Cl. Fils[26], de Neucourt[27], de Marion[28],

1. *Du mouvement de la population en France*, 1789-1856 (*Acad. Sc. Mor.*, XLVII).
2. *La population de la France de 1772 à 1849* (*Journal des Econ.*), 1re série XXX et XXXI.
3. *Mouvement de la population en France*, 1789-1855 (*Acad. Sc. Mor.*), XLVII ; (*J. des Econ.*, 2e série), XXII.
4. *Mouvement de la population en France depuis 1800* (*Bull. Soc. Stat. Paris*), 1872.
5. *Histoire des dénombrements de la population en France*, *ibid.*, 1860.
6. *La Question de la population en France au XVIIIe siècle* (*J. des Econ.*), 4e série, XXX.
7. *Démographie de la France* (dans le *Dict. Encycl. des Sciences Médicales* v° *France*), 1874.
8. *La Question de la population en France* (*Econ. fr.*, 13 mars 1880). — (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1880).
9. *Recherches historiques sur les périodes de doublement de la population*, in-8, 1869.
10. *La population de la France en 1789* (*Rév. fr.*, *14 juin 1904.*)
11. *La statistique de la population de 1766 à 1792* (*Acad. Sc. Mor.*), 1894[1].
12. *Contribution à l'étude de la population et de la dépopulation*, in-8, Lyon, 1902.
13. *Histoire de la population française*, in-8, 1893.
14. *La population française, histoire et démographie comparée*, tome 1er, 1889, in-8 (3 vol., 1889-92).
15-16. *Les statistiques de la population, canton de Noyon*, 1720-1896 (*Bull. du Com.*, *sc. éc.*), 1901.
17. *Recherches statistiques sur la population des Ardennes avant le XIXe siècle* (*Rev. Arden.*), 1901.
18. *Note sur la population du Havre* (*Mém. Soc. Havr.*), 1901.
19. *Du décroissement de la population dans les Basses-Pyrénées*, in-8, 1856.
20. Statistique d'après les registres paroissiaux de Sancey, *Annales Franc-Comtoises*, 1901.
21. *Mouvement de la population dans les sénéchaussées d'Angers et de Beaufort* 1774-89 (*Anjou hist.*), 1900-1902. — *La population en Maine-et-Loire*, 1801-1836, *ibid*, 1904. — Pour l'Ouest, on doit citer aussi les études de M. Le Carguet (*L'île de Sein et sa population au XVIIIe siècle*), (*Bull. Soc. Finistère*, XXIX, 1902) et d'E. Robert (*La population de la presqu'île de Crozon*) (*Ann. de Bretagne*, nov. 1903).
22. *Essai sur la démographie de l'Angoumois*, in-8, 1890.
23. *La population thouarsaise comparée* (*Rev. Poitevine*), 1901.
24. *La population du Tarn au XIXe siècle* (*Rev. du Tarn*), 1903.
25. *La population de Reims et de son arrondissement* (*Acad. de Reims*, LXXI, CXI).
26. *Statistique de l'état civil de Valenciennes* (1700-1848), in-8, 1850.
27. *Du mouvement de la population à Verdun* (*Mém. Soc. Philom. Verdun*, IV).
28. *Recherches statistiques sur la Dombes : population 1860*, in-8.

de Smith[1], de Guigue[2], de Rey[3], de Pétigny[4], du Dr Brachet[5], de Marmiesse[6], de L. Brion et de Paillart[7], de C. Bloch[8], de L. Passy[9]. Quelques monographies d'histoire démographique limitées à l'époque révolutionnaire, ont même commencé à paraître pour un petit nombre de localités, et s'ajoutent aux dénombrements qui avaient été publiés de 1790 à 1804 pour certaines provinces et départements. Telles sont celles que Durand-Lapie[10], A. des Cilleuls[11], F. de Saint-Genis[12], Cheylard[13], Uzureau[14], L. Vié[15] ont consacrées à Montauban, à Vuillafans (Doubs), au Maine-et-Loire, à cinq communes de la Côte-d'Or, à la Roche-Chalais (Dordogne), à Castelnau (Comminges). On n'a encore que quelques études spéciales sur la mortalité ou la natalité, et elles ne donnent en général que des aperçus sommaires, en dehors de celles de Duvillard[16], de M. A. Barras[17], de Caileau[18], et des tableaux officiels de l'an IX[19]. Les plus importantes sont dues à L. Noirot[20], à Maret[21], à Benoiston de Châteauneuf[22], à Enjubault[23], à Moreau de

1. Même sujet, in-8, 1860.
2. *Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombes*, in-8, 1857.
3. *La population de Saint-Prix* (*Mém. Soc. d'h. de Paris*), V.
4. *Essai sur la population du Loir-et-Cher au XIXe siècle*, 1835, in-8.
5. *Statistique de la population à Givors*, in-8, 1832.
6. *Essai de statistique de la population à Bordeaux depuis 1793*, 1861, in 8.
7. *Recherches statistiques sur la population d'Abbeville*, 1846, in-8.
8. *Notes sur la dépopulation d'Orléans, XVIIIe et XIXe siècles* (*Bulletin Société Orl.*), 1901.
9. *Mouvement de la population de l'Eure* (*J. des Écon.*, 2e s., XXXVI).
10. *Bull. Comité sc. écon.*, 1902.
11. *Ibid.*, 1902. — 12. *Ibid.*, 1904. — 13. *Ibid.*, 1904.
14. *Anjou hist.*, 1901.
15. *Revue de Comminges*, 1901. — Noter aussi le travail d'A. Gatin (*Le recensement de 1790 à Versailles*) (*Revue h. Versailles*), 1902-03, VII.
16. *Tableau de la loi de mortalité et de la population*, 1790. — *Influence de la vaccine sur la longévité*, 1806, in-4. — A noter aussi pour le Centre et le Sud-Ouest les essais de A. Vacher sur Montluçon (*Ann. de Géogr.*, 1903) et de A. Combes (*La population du Lot, Bull Soc. Étud. Lot*, 1903). — Dans le même ordre de recherches, on peut signaler les travaux d'Aubert de Vitry (*La population et les subsistances*, Paris 1815, in-8) ; d'A. Legoyt (*Les chertés en France, influence sur le mouvement de la population* (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1860) ; de P. Leroy-Beaulieu (*Recherches économiques et statistiques sur les guerres contemporaines*, 1869, in-18) ; de G. Sarrut (*Levées militaires*, 1791-1813) (*Bull. Soc. Stat. Paris*), 1868.
17. *Dissertation sur l'Arithmétique politique*, 1790, in-8.
18. *La mortalité infantile à Bordeaux, ans IV et V*, 1797, in-8.
19. In-4.
20. *Etudes statistiques sur la mortalité et la durée de la vie à Dijon au XVIIIe siècle*, 1850, in-8.
21. Même sujet, *Mém. Acad. Dijon*, 1783.
22. *Mémoire sur la mortalité des femmes*, 1822, in-8.
23. *De la durée moyenne de la vie en France*, 1864, in-8.

Jonnès [1], et surtout à E. Levasseur [2]. Sur l'état de la vie matérielle à l'époque révolutionnaire, on n'a aucune enquête ni générale ni locale. Quelques données se trouvent disséminées dans les travaux d'histoire sociale et économique d'ensemble ou de détail et dans quelques monographies d'une portée très vaste comme celles de Bailleux de Marisy [3] et de Meuriot [4] sur la transformation des villes, d'Ammann et de Garnier [5], de J. Flach et d'A. de Foville [6], relatives aux conditions de l'habitation à travers l'humanité ou seulement en France.

P. Boissonnade.

1. *Influence des vicissitudes sociales sur la mortalité en France* (*Acad. Sc. Mor.*), XXXVII. — Notez aussi les travaux d'A. Legoyt sur la *Nuptialité et la mortalité en France*, 1800-60. (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1863) et d'A. Dumont sur la Natalité à Clairac (*Rev. de Sociologie*), X.

2. Tome Ier de la *Population en France*.

3. *La Transformation des grandes villes de France*, 1867, in-8.

4. *Les Agglomérations urbaines au XIXe siècle*, in-8, 1895.

5. *Histoire de l'Habitation humaine*, in-4, 1891.

6. *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, étude historique, 2 vol. in-8, 1894-99. — Voir aussi les travaux de G. Bienaymé (*Le coût de la vie à Paris, à diverses époques* (*Bull. Soc. Stat.*, 1895-1902).; C. Leymarie (*L'ancienne vie Limousine* (*Almanach-Limoges*, 1896-1904); V. Durand (*Les constructions en pisé en Forez* (*Rev. de la Diana*), 1900, 21 ; F. Warrain (*La construction populaire en Normandie*), *Pays Normand*, 1902.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

I. Le rapport de M. A. Crapet au Congrès de Lille.

Les questions relatives à l'enseignement de l'histoire sont d'autant plus délicates que l'histoire n'est pas encore définitivement constituée comme science, bien plus que le caractère de science est refusé à l'histoire par bon nombre, non seulement d'amateurs, mais même de théoriciens. Il est de toute évidence que les professeurs ne tomberont entièrement d'accord sur les méthodes de l'enseignement historique que lorsque les théoriciens se seront mis d'accord sur la nature, sur les divers problèmes de l'histoire. Il y a donc une tâche supérieure et — logiquement — antérieure à l'élaboration des méthodes d'enseignement, c'est l'élaboration de la théorie : la *Revue* est en partie consacrée à cette tâche.

En attendant, il faut vivre, — c'est-à-dire enseigner l'histoire. Or, grâce au progrès de cet esprit scientifique qui pénètre l'histoire de plus en plus et finira par lui donner sa constitution définitive, l'enseignement se transforme peu à peu et à tous les degrés. Quelque différence, en effet, qu'il présente aux trois étages, — et c'est un problème attachant que de déterminer en quoi doit consister cette différence, — il est animé dans l'enseignement secondaire et dans le primaire d'une inspiration qui émane du supérieur. Cette évolution générale, il importe ici de la constater et de la faciliter. A cela précisément tendait l'enquête sur l'enseignement supérieur de l'histoire que nous avons entreprise l'an dernier et que notre collaborateur M. Barrau-Dihigo se propose de clore dans le prochain numéro. Nous comptons ultérieurement publier des renseignements et provoquer des réflexions sur l'enseignement de l'histoire au lycée. Une occasion se présente dès maintenant de montrer à nos lecteurs comment les instituteurs de France conçoivent l'enseignement de l'histoire à l'école primaire.

Le Comité d'organisation du quatrième Congrès des Amicales d'instituteurs et d'institutrices publics de France et des Colonies, qui a eu lieu à Lille, du 28 au 31 août, avait mis à son programme l'étude des méthodes qui conviennent à cet enseignement. Il avait reçu *quarante-sept* mémoires qui provenaient pour la plupart de collectivités, — Amicales ou cercles pédagogiques. Le rapporteur de cette question, M. Aristote Crapet, professeur à l'école primaire supérieure de Lille, en a utilisé un grand nombre dans un travail — qui joint ainsi à son intérêt propre une valeur documentaire. Ce rapport a été discuté en commission d'abord, puis en séance générale, et a donné lieu à de vifs et importants débats. M. Crapet a bien voulu nous le communiquer. Nous croyons utile de le citer copieusement. Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro le compte rendu des discussions qu'il a provoquées et les réflexions que rapport et discussions nous suggèrent.

La première partie pose des principes très généraux.

a) Objet et esprit de l'enseignement de l'histoire.

« L'enseignement de l'histoire a pour but de donner à l'enfant, avec la connaissance scientifique du passé, le sens de la solidarité des générations entre elles et des hommes entre eux et de développer en lui l'esprit critique. Il doit montrer comment l'homme et la société se sont peu à peu transformés au cours des siècles sous l'influence de la religion, de la philosophie et de la science : il fait comprendre l'évolution d'où sort la société actuelle. Œuvre de vérité avant tout, l'histoire sert d'une manière spéciale à l'éducation de l'intelligence et à la formation du sens moral.

« Elle contribue « à l'éducation intellectuelle en exerçant la mémoire, en cultivant l'imagination à laquelle l'enseignement de l'histoire donne des objets réels, mais variés et pittoresques; en habituant l'esprit à discerner, à apprécier, à juger des faits, des personnes, des idées, des époques, des pays; en plaçant les faits intellectuels, les lettres et les arts dans leur milieu, c'est-à-dire à leur place dans la vie politique et sociale. L'enseignement de l'histoire contribue à l'éducation morale, parce qu'il est une recherche de la vérité; il fait effort pour la prouver, il la dit, sans réticences[1]. »

« Quoique approprié à des enfants, *il doit avoir un caractère scientifique*, c'est-à-dire n'être inspiré par aucune idée préconçue : « Un enseignement tendancieux cesse d'être scientifique et tout enseignement à qui manque le caractère scientifique ne porte pas de fruits ou en a de mauvais[2]. »

« Tout système qui prétend conclure d'un passé qui n'est pas encore bien connu à un avenir dont la connaissance échappera toujours à l'homme, n'est qu'un jeu d'imagination, une pure fantaisie. Les Allemands ont fait de leur enseignement de l'histoire une école de mensonge où la fin

1. Lavisse.
2. A. Dufrenne, rapporteur de l'A. des Anciens Elèves de l'Ecole Normale de la Seine.

patriotique justifie les moyens. Ils enseignent « que le but de l'Éternel, en créant le monde, a été de préparer la domination de la Prusse sur l'univers ». Chez nous, vers 1880, l'histoire était une culture intensive du patriotisme étroit et presque barbare; en 1900, « elle devait être laïque et républicaine; évitons aujourd'hui la mode pacifiste », dit le rapport de l'A. de l'École normale de la Seine, que nous voudrions pouvoir citer en entier, à cause de l'élévation de la pensée et la rigueur de l'argumentation.

« Cependant, ces enfants auxquels on s'adresse seront demain des citoyens d'une démocratie et il faut en faire des citoyens conscients de leurs devoirs. « S'il est un pays que sa grandeur morale mette à part des autres et dont l'héritage de gloire soit hors de pair, c'est certainement la France. Notre France est si riche de gloire qu'elle impose à ses concitoyens des devoirs particulièrement impérieux[1]... ». « Un citoyen français hérite de plus d'orgueil et aussi de plus de devoirs[2]. » L'histoire lui donnera cette notion.

« L'histoire révèlera aussi, au fils de Jacques Bonhomme, ce qu'a coûté de peines, de souffrances à ses pères, la lente conquête de nos libertés et elle les lui rendra plus chères. « Sans doute, la politique est proscrite de nos classes, du moins la politique, dans le sens courant du mot, et de celle-là nous ne devons pas en faire, car nous sortirions de nos attributions; nous perdrions, en même temps que notre dignité de maîtres, la confiance des élèves et nous n'atteindrions pas le but poursuivi. Mais il me semble que c'est de la politique permise, sans violer les principes de la neutralité, que celle qui consiste, par la comparaison de ce qui fut et de ce qui est, à pénétrer l'enfant de cette conviction, qu'il est une personne libre et, comme telle, pouvant et devant se gouverner elle-même, qu'un seul gouvernement, le gouvernement républicain, peut lui assurer le respect de ses droits, que suivant le mot de Gambetta, « la République est par excellence le régime de la dignité humaine[3] ».

« L'histoire cultivera le sentiment national. « En faisant connaître la situation présente de notre pays, les circonstances de l'état de fait que nous subissons, les nécessités qui pèsent sur nous, elle développe la solidarité nationale et le sentiment du patriotisme, la conscience des droits et des devoirs du citoyen[4]. » « Elle leur donne l'impression d'être membres d'un groupe, intéressés très directement à sa prospérité. L'histoire les pousse donc, dans leur propre intérêt, à agir en ce groupe et pour ce groupe[5]. »

« Elle doit amender certain patriotisme brutal et agressif comme celui dont la France a été la victime en 1870, dont Voltaire[6] a dit : « Il est triste que souvent, pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des

1. Louis Havet (*Le devoir du citoyen français*, p. 4).
2. Louis Havet (*Le devoir du citoyen français*, p. 6).
3. Amicale du Lot.
4. Amicale de l'Ain.
5. Amicale de la Vendée.
6. Dictionnaire philosophique (article Patrie).

hommes », et dont Spencer a donné cette définition : « Le patriotisme est pour la nation ce que l'égoïsme est pour l'individu[1]. » Elle doit mêler à l'amour du pays natal « un sympathique respect pour les autres nations[2] », « enseigner le respect dû aux autres peuples[3] ».

« En résumé, l'enseignement de l'histoire donnera aux enfants des idées de justice, de tolérance, de concorde ; il leur fera aimer la France, la France républicaine, et leur inculquera un patriotisme éclairé, en leur faisant comprendre que les combats entre les peuples ne devraient plus se livrer que sur le terrain intellectuel, scientifique et économique — tout en leur montrant comme un devoir sacré à accomplir, qu'ils doivent maintenir au prix de leur sang, l'intégrité du sol natal et l'indépendance de la patrie[4]. — Il aura atteint son but, s'il donne à ceux qui le reçoivent *le sens de la réalité et des réalités.* »

b) L'impartialité en histoire.

« *L'histoire ne doit servir ni une religion, ni une philosophie, ni un parti, ni une classe, ni un gouvernement : elle ne doit servir que la vérité*[5]. » Dans ses leçons, l'instituteur sera toujours impartial et loyal, ce qui n'implique pas qu'il soit obligé de tout dire : « On doit à l'enfant le plus grand respect », selon la maxime antique. On ne lui doit ni ce qui déprime, ni ce qui démoralise. Dans tous les cas, l'instituteur ne dira rien qu'il ne croie vrai.

« L'histoire demande avant tout de l'intelligence et l'on ne comprendrait pas l'évolution de l'humanité si l'on portait dans le passé ses sentiments et ses principes. « Ne jugeons ni les individus, ni les idées, parce que nous manquons d'éléments pour être justes — et parce que, si nous jugeons les hommes d'autrefois avec la conscience morale d'aujourd'hui, nous risquons encore d'être injustes[6]. » Les gens du passé ont ignoré des devoirs et des principes qui s'imposent à nous d'une façon impérieuse ; nous ne pouvons les condamner de ne les avoir ni remplis, ni respectés. De même, les institutions et les lois du passé n'étaient point parfaites, mais elles furent vraisemblablement ce qu'elles pouvaient être. A côté du mal, elles contenaient du bien : il ne faut donc pas calomnier cette œuvre de nos pères pour qui, si longtemps, la vie de la France s'est confondue avec l'existence de la monarchie. « La France du passé, c'est la France de nos ancêtres ; renier le passé, c'est nous renier nous-mêmes, c'est commettre une profanation. Un peuple ne vit pas que dans le présent, il vit de traditions et de souvenirs qui lui donnent sa force morale et qu'il ne saurait méconnaître ni oublier sans déchoir[7]. »

1. Introduction à la science sociale.
2. Selon l'expression de l'Amicale de l'Ain, dont le rapport abonde en formules heureuses.
3. Amicale du Tarn.
4. Amicale de l'Orne.
5. Amicale de l'Yonne.
6. A. de l'École Normale de la Seine.
7. Société pédagogique des Bouches-du-Rhône.

« Mais *nous glorifierons l'œuvre de raison et de justice accomplie par la Révolution de 1789* : c'est de cette œuvre qu'est sortie la France contemporaine, laïque et démocratique; c'est de cette œuvre violemment attaquée, volontairement méconnue par les partis de régression, que nous devons hautement nous réclamer. Par son étude, nous ferons aimer à nos élèves les institutions libérales que la Révolution nous a données ou qu'elle contenait en germe et nous leur inspirerons le désir ardent de travailler à leur perfectionnement pour rendre meilleure encore la société dans laquelle ils vivent.

« Tout n'est pas glorieux dans la Révolution, et les fautes de nos grands ancêtres, leurs crimes même ne seront pas cachés; nous les dirons sans détour, « nous montrerons seulement comment, au milieu des troubles politiques, les consciences les plus pures et les mieux intentionnées peuvent s'obscurcir et se tromper gravement, comment les passions les plus basses peuvent de nouveau du fond obscur de notre âme où elles étaient comme ensevelies remonter à la surface et corrompre notre moralité »; « il ne faut pas craindre de montrer ce que les plus nobles idées peuvent avoir eu de défectueux dans leur application[1] ». L'histoire, « la conscience du genre humain », proteste contre tous les crimes : elle explique — sans excuser — comment ils ont pu être commis dans une bonne intention par des hommes aveuglés par leurs préjugés et qui ne se croyaient pas criminels. Elle reconnaît que Louis XI a préparé la grandeur de la France moderne, mais elle flétrit sa duplicité et sa cruauté. De quelque côté que soit allé le succès, quoi que l'intérêt, même national, ait paru exiger, nous flétrirons au nom de la justice les oppresseurs du droit, quels qu'ils aient été, d'une manière impartiale.

« On objectera qu'il est plus difficile de conserver ce caractère nécessaire d'impartialité dans l'histoire contemporaine. Nous devons et nous pouvons raconter la politique du XIXe siècle sans faire de polémique. Nous pouvons dire sur la seconde République et ses erreurs, sur le second Empire et ses fautes, sur la troisième République et ses conquêtes coloniales tout l'indispensable, sans employer le langage des journaux, sans prendre parti dans les querelles, sans imposer une conviction. Évitons de faire ce que nous reprochons à nos adversaires. Respectons en expliquant l'histoire la liberté de conscience des enfants, les croyances ou les susceptibilités des parents. « Si nous nous permettons de faire entendre l'opinion d'un parti, ayons la loyauté de faire connaître la pensée du parti adverse. Et dans les cas trop épineux, abstenons-nous de juger : contentons-nous d'exposer, c'est-à-dire de fournir les éléments du jugement[2]. »

« D'ailleurs, ainsi que le disait G. Séailles au banquet de l'Amicale de la Somme, en 1903 : « La vraie politique de l'école, c'est l'histoire de la patrie, le long effort par lequel elle s'est constituée, c'est l'intelligence de ses traditions, de sa culture, de son rôle dans le monde, des devoirs qu'elle a assumés, auxquels elle n'a plus le droit de renoncer sans se

1. Amicale du Lot.
2. Amicale de l'Yonne.

trahir elle-même, c'est tout cet ensemble d'idées et de sentiments qui devient l'amour de la patrie, la conscience de la vie nationale, qui est notre propre vie, et qui, l'étendant au delà de ses bornes étroites lui confère une sorte d'immortalité. »

« La question de la neutralité scolaire est connexe à celle de l'impartialité. Il est évident que l'instituteur ne doit pas substituer à la matière de son enseignement un objet de son choix, catholicisme, internationalisme, collectivisme, nationalisme, et faire des connaissances qu'il doit transmettre un prétexte pour enseigner ses propres opinions. *Il ne doit pas se transformer en un prêtre d'un nouveau genre.....* »

Un troisième paragraphe *c*) est consacré aux GRANDES LEÇONS DE L'HISTOIRE.

« Il est deux grandes notions générales, deux idées directrices que l'étude du passé impose avec force : celle des bienfaits de la *solidarité* qui a été le principe créateur du droit, de la sécurité, de la paix, de la civilisation ; — et la notion de l'*inévitable changement* . . . . . .

« Dès lors, il est complètement inutile d'user son temps et ses forces à regretter un passé qui ne renaîtra jamais tout entier. Mieux vaut écouter Montaigne qui nous assure que *notre grand et glorieux chef-d'œuvre est de vivre à propos*. Vivre à propos, c'est-à-dire être de son temps, le comprendre et l'aimer.

« L'enseignement de l'histoire peut être un moteur de volonté et d'action, parce que *l'idée de progrès* plane sur toute l'histoire. L'histoire déroule devant nous un merveilleux spectacle : « A la première page, c'est l'homme des cavernes, nu, transi, bégayant, prosterné devant le soleil et tremblant devant l'orage et moins bien armé d'abord que les bêtes fauves dont il redoute les griffes et les dents; à la dernière, c'est l'homme du XXe siècle. »

« Mais elle montre aussi « quelle est la lenteur du progrès », comme le remarque M. Montillet, de l'Amicale de l'Ain. La lenteur paraît être la loi de tout progrès :

« Le monde avec lenteur marche vers la sagesse[1]. »

Un dernier paragraphe *d*) traite, à l'aide de nombreuses citations, cette question d'actualité : PACIFISME ET PATRIOTISME. Retenons-en le début et la fin.

« Nous nous dispenserons des tirades sur l'amour du sol natal, sur les horreurs de la guerre et les bienfaits de la paix. Tous les congressistes apprécient ces horreurs et ces bienfaits et ils aiment leur pays. *Nous aurions même évité d'en parler dans un travail sur les « Méthodes d'enseignement de l'histoire à l'école primaire », si bon nombre de rapports ne nous y avaient invité.....*

« Unissons-nous contre le principe de la guerre. Travaillons à en épargner les horreurs à nos enfants. Efforçons-nous de la chasser de l'huma-

1. Voltaire.

nite. Mais ne parlons pas comme si c'était déjà chose faite. Et, si le service militaire demeure une necessite et la guerre une possibilité, disons-le bien haut au moment même où nous enseignerons la paix. — *Nous préférerions que ce ne fût pas à propos d'histoire.* »

La seconde partie du rapport est relative à des questions plus spéciales de méthodologie pédagogique. Nous en ferons connaître l'essentiel en reproduisant la troisième partie, qui résume le tout sous forme de vœux.

VŒU DE PRINCIPE.

« 1° Que l'histoire des collectivités prenne dans l'enseignement l'importance attribuée jusqu'ici à l'histoire des individus. »

VŒUX GÉNÉRAUX.

« 2° L'enseignement historique doit être d'une impartialité absolue; l'histoire ne doit servir que la vérité : les faits seront exposés avec impartialité, de façon à inculquer aux enfants des idées d'équité et de loyauté et à leur former un jugement sain.

« 3° La hiérarchie des diverses parties de l'histoire sera la suivante : 1° l'histoire de la civilisation française; 2° l'histoire politique intérieure; 3° l'histoire diplomatique et militaire.

« 4° Les idées directrices de l'enseignement de l'histoire seront les idées scientifiques d'évolution et de synthèse [1].

« 5° La méthode dans les trois cours sera concentrique et progressive [2].

« 6° L'histoire locale sera employée pour concrétiser, « illustrer » l'histoire nationale aussi souvent que possible [3].

1. Voici ce que le rapporteur entend par la *synthèse:* « On exposera par grandes périodes historiques ayant des caractères généraux bien déterminés, différents de ceux de l'époque précédente et de la suivante. On abandonnera la division par règnes et on procédera par de grands tableaux : tableaux de la société à des époques déterminées où les choses seront présentées en quelque sorte à l'état statique, sans évolution (Exemple: La société au moyen âge. Les paysans, les chevaliers, le château. Les villes, la bourgeoisie, les métiers, les communes. Commerce, foires. Les monuments, l'habitation, le costume); tableaux d'une période assez longue, comme la guerre de Cent Ans, sans s'inquiéter des règnes, où après les causes politiques et économiques du conflit et l'exposé de l'état comparé de la France et de l'Angleterre, on montrera l'alternance des revers et des succès par deux fois, en terminant par les conséquences matérielles et surtout morales de cette guerre : naissance du sentiment patriotique, accroissement du pouvoir royal. »

2. La méthode concentrique « traite tout le programme dans les trois cours élémentaire, moyen et supérieur ». « La méthode concentrique peut être régressive ou progressive. La méthode régressive, appelée « méthode à rebours » dans plusieurs rapports, mise à la mode par un discours de Guillaume II, est appliquée dans les écoles réales dont les élèves ont déjà étudié l'histoire par la méthode progressive. Elle consiste à remonter le cours des âges, à aller de 1905 à Jésus-Christ. »

3. « Presque tous les rapports recommandent de « faire servir l'histoire locale à la compréhension de l'histoire nationale ». Mais la plupart des maîtres ne connaissent que fort peu l'histoire locale — qui ne fait point l'objet d'un enseignement à l'Ecole normale et manquent du temps et des moyens de se livrer à des recherches personnelles. L'objection est assez sérieuse. Aussi, « il serait désirable qu'une monographie fût

« 7° La période contemporaine sera particulièrement développée. On élaguera beaucoup dans l'histoire de l'ancien régime et surtout dans celle du Moyen-Age.

« 8° On adoptera pour les leçons la forme expositive interrompue, seule capable de rendre l'enseignement intéressant et vivant. Le livre ne devra jamais remplacer la leçon orale.

« 9° Des gravures et des cartes viendront à l'appui de l'exposition, ainsi que des lectures empruntées aux grands historiens.

« 10° On réduira à l'indispensable le nombre de noms propres, de lieux historiques et de personnages ainsi que le nombre des dates.

« 11° Les illustrations des ouvrages à l'usage des élèves, les tableaux et gravures pour l'enseignement collectif devront faire la plus large part à l'histoire de la civilisation et revêtir un caractère documentaire et artistique, à l'exclusion de toute composition pouvant donner des idées fausses.

« 12° Quelques leçons seront consacrées à la vie des premiers hommes, quelques autres à la civilisation des premiers peuples historiques.

« 13° Les manuels à mettre entre les mains des élèves seront conçus dans un esprit nettement laïque et démocratique. »

VŒUX PARTICULIERS.

« 14° L'Amicale de l'Ain émet le vœu que les programmes détaillés qui accompagnent son rapport soient adoptés par le Congrès et par l'Administration.

« 15° L'Amicale des Alpes-Maritimes émet le vœu que tous les dix ou quinze ans un concours soit institué pour un manuel d'histoire. — Le jury serait composé des délégués des Amicales, de trois professeurs de l'enseignement secondaire et de trois professeurs de l'enseignement supérieur, tous élus par les Amicales. — Le meilleur livre serait édité par l'Imprimerie nationale et son auteur recevrait un prix de dix mille francs. — L'usage de ce livre ne serait pas obligatoire. »

H. B.

(*A suivre.*)

La société de l'*Advanced Historical teaching fund* a organisé des conférences à la *London School of Economic and Political science*, qui ont pour but de donner à l'élite des étudiants des cours dans le genre de ceux de l'École des Chartes ou des Universités allemandes, où sont enseignées les sciences auxiliaires de l'histoire.

rédigée dans chaque région ». Un rapport propose qu'un cours d'histoire locale soit créé dans les écoles normales et confié à l'archiviste départemental, — nous ajouterons : à défaut de professeur compétent. Il existe des chaires d'histoire régionale dans un certain nombre d'Universités; il est aisé d'obtenir des professeurs des indications bibliographiques.»

Il y a peu de temps, dans sa leçon d'ouverture à l'Université d'Oxford, parue sous le titre de *A plea for the historical teaching of history*[1] (1904), M. Firth constatait encore que, dans les Universités anglaises, la culture historique était plus propre à former l'amateur, l'homme politique ou le journaliste que le travailleur ou le professeur ; il souhaitait précisément que fût organisée la préparation professionnelle de l'historien. « Dire que les collèges, jusqu'ici, n'ont pas regardé cette préparation comme indispensable pour l'étude de l'histoire, c'est énoncer un fait notoire », répond-il dans la préface de la brochure à certaines protestations que son discours avait soulevées. S'il plaide pour l'histoire en général, il insiste particulièrement sur les lacunes de l'enseignement de l'histoire moderne. Il voudrait que, par le contact des documents, la précision des recherches, l'entraînement des étudiants sous la direction des maîtres, il se formât un personnel de jeunes historiens préoccupés de promouvoir la science historique. — Il faut louer ces pages où l'histoire est vigoureusement présentée comme une discipline scientifique et non plus simplement, selon la tendance anglaise, comme une partie des *humaniores litteræ*.

***

Nous avons signalé dans le précédent numéro de la *Revue* (t. X, p. 372) un travail de M. F. Picavet qui avait commencé à paraître, sous le titre de *Dons, donations et legs*, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, et qui nous semblait d'un vif intérêt pour l'avenir de notre enseignement supérieur.

Un premier article, que nous avons analysé, énumérait les prix décernés par l'Institut et les Académies et montrait, d'une part, que le nombre n'en saurait être augmenté sans inconvénient, d'autre part, que les donations faites sans affectation spéciale sont les plus utiles. — Un second article (15 juillet, pp. 22-48) a relevé les dons, donations et legs qui ont rapport à l'enseignement supérieur parisien ; un troisième (15 août, pp. 97-117) a été consacré aux Universités régionales. Un dernier article donnera un « tableau d'ensemble où figureront les formes de libéralités les plus propres à assurer les progrès du haut enseignement » : nous en ferons connaître l'essentiel.

1. Oxford, Clarendon Press, 30 pp. in-8.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Sociological papers, published for the Sociological Society. London, Macmillan et Cie, 1904. XVIII + 292 pp. in-8°.

Nous avons devant nous, réunis en volume, les travaux de la Société de Sociologie de Londres, pendant la première année de son existence.

La plus grande partie de ces travaux sont consacrés à la question de méthode, à la définition de la sociologie et de ses rapports avec les sciences sociologiques particulières, à la justification de l'initiative même à laquelle la « Société de Sociologie » doit son existence.

A première vue, le but d'une pareille société, tel que le définissent par exemple M. James Bryce dans son « Introductory Adress » et M. Branford dans sa communication « sur l'origine et l'usage du mot *sociologie* », paraît tout à fait naturel et n'a pas besoin d'une explication plus longue : il s'agit de coordonner les efforts des différents spécialistes, en leur inculquant la notion de l'interdépendance mutuelle de tous les phénomènes sociaux, en leur montrant que le domaine qu'étudie chacun d'eux ne constitue qu'une partie d'un tout plus vaste dont il n'a été séparé qu'artificiellement.

Une telle définition, assez plausible en apparence, renferme pourtant un malentendu. Elle suppose comme démontré et établi ce qu'il s'agit, d'après le but même de la société en question, précisément de démontrer et d'établir. Elle soulève, en un mot, la grosse question du rôle de l'élément *a priori* dans les études et recherches sociales. La discussion de cette question à laquelle ont pris part, soit verbalement, soit par écrit, un grand nombre de sociologistes parmi les plus éminents de tous les pays, n'a pourtant abouti à aucun résultat positif. Tout le monde semble unanime à déclarer que les lois générales de la sociologie ne peuvent être déduites que de l'observation minutieuse et rigoureuse des faits, que la sociologie générale ne peut être construite qu'à l'aide des matériaux fournis par les sciences sociales spéciales. Mais on s'empresse d'ajouter que, pour que les sciences sociales soient suscep-

tibles de fournir des matériaux utilisables en vue de la constitution de la sociologie générale, il faut que tous les chercheurs soient d'accord pour considérer la spécialisation comme un procédé provisoire, pour voir dans la société un ensemble synthétique dont toutes les parties se tiennent en se déterminant et en se pénétrant mutuellement, pour s'inspirer en un mot dans leurs recherches du point de vue sociologique. Or, une pareille condition ne peut être remplie que si l'on possède d'avance une définition générale de la sociologie, une idée générale concernant la nature du phénomène social et les propriétés générales de cet ensemble synthétique qu'est le groupe social. Cette idée ou définition générale, qui nous la fournira, puisqu'elle doit à la fois découler des recherches spéciales et les précéder en les dirigeant vers un certain but, en établissant une communication constante entre les différents genres de recherches, entre les différents domaines spéciaux ? Nous n'avons pas à discuter ici toutes les reponses qui ont été données à cette question. Nous dirons seulement que la réponse la plus plausible nous paraît celle qui voit dans le phénomène social un fait de notre expérience intérieure et fait dériver la définition générale de ce phénomène des données de l'expérience actuelle, de l'observation de la vie sociale qui se déroule autour de nous. C'est cette expérience *sentie* qui nous permet de comprendre et de coordonner l'expérience simplement *représentée*.

Dans une communication assez intéressante, M. Branford polémise avec M. Karl Pearson, l'auteur bien connu de *Grammar of Science*, lequel s'est déclaré assez sceptique en ce qui concerne les résultats que peut obtenir une société de sociologie. D'après ce savant, toutes les grandes branches de la science auraient été des « créations » individuelles, et la sociologie attend encore son homme de génie qui fasse pour elle ce que Descartes, Newton, Virchow, Pasteur et Darwin ont fait pour les autres sciences. A cela M. Branford répond avec raison qu'en ce qui concerne Virchow, Pasteur et Descartes, loin d'avoir créé de nouvelles sciences, ils n'ont fait que combiner les points de vue ou les procédés de deux ou plusieurs sciences qui existaient avant eux : Descartes a établi la géométrie analytique en combinant la géométrie et l'algèbre ; Pasteur a « créé » la bactériologie en appliquant à des phénomènes biologiques connus avant lui des procédés empruntés à la chimie, etc. Si cette création de sciences quasi-nouvelles par la combinaison de sciences anciennes constitue une preuve de progrès scientifique, ce progrès a certainement été réalisé en sociologie où un grand nombre de branches nouvelles sont nées grâce à la combinaison de branches anciennes.

En ce qui concerne l'exemple de Newton et de Darwin, tout leur rôle s'est également borné, non à créer des sciences nouvelles, mais à introduire dans un certain ordre de sciences un point de vue général, un principe régulateur, une idée directrice. Les sciences physiques et mécaniques existaient avant Newton, mais elles lui doivent la loi de la gravitation ; les sciences biologiques existaient avant Darwin, mais elles lui doivent l'idée de l'évolution. Mais cette idée de l'évolution que Dar-

win a introduite dans les recherches biologiques, Comte ne l'a-t-il pas appliquée avant lui aux phénomènes sociaux ? Et toute la sociologie actuelle ne procède-t-elle pas de cette idée ?

Signalons, parmi les autres travaux que renferme ce recueil, celui de M. Galton, intitulé : *Eugenics : its definition, scope and aims*, dans lequel l'auteur propose d'établir les lois de l'hérédité d'après les généalogies des familles dont un ou plusieurs membres se sont distingués soit dans les carrières libérales soit en remplissant des fonctions publiques, afin de tirer de l'étude des conditions qui ont favorisé l'éclosion et le développement de tous ces *talents* (!) des règles devant présider à la sélection sociale.

Dans une communication intitulée : *Civics as applied sociology*, M. Geddes trace les grandes lignes d'une « science des villes », d'une étude géographique et historique des cités, d'après la disposition, la succession, la « stratification » de leurs monuments, rues, places, jardins.

M. Westermark traite « de la position de la femme dans les sociétés primitives » et montre qu'il règne encore une grande incertitude et de grandes contradictions quant à la véritable position de la femme chez les peuples primitifs, position qui d'une façon générale paraît loin d'avoir été aussi mauvaise que l'ont dépeinte des observations plutôt hâtives et superficielles.

Enfin dans une monographie à la Le Play, M. Mann nous décrit dans tous ses détails « la vie dans un village agricole anglais », en insistant principalement sur le côté économique.

Dr S. Jankelevitch.

REVUE DES REVUES

La Rivista di storia antica.

L'Italie a donné un bel exemple aux historiens de l'antiquité. Dès 1895, six ans avant que la docte Allemagne ait eu ses *Beiträge zur alten Geschichte*, elle a vu paraître la *Rivista di storia antica*. C'est une priorité dont elle a le droit d'être fière. Tout l'honneur en revient à un homme de profonde érudition et de brillante initiative, M. Giacomo Tropea. De Messine, où il a professé jusqu'en 1902, puis de Padoue, il a dirigé la publication de cette revue, sa revue, avec une activité sans bornes et un discernement méritoire. Pour saluer le dixième anniversaire de ce remarquable périodique, au moment où son neuvième volume va être achevé, il est bon de présenter aux amis de l'histoire ancienne et de la synthèse historique ce qu'il a produit de plus intéressant en ce passé déjà long.

La civilisation européenne, avant qu'elle ait subi la transformation générale qu'allait causer l'avènement du christianisme, voilà le spectacle que doivent placer sous nos yeux les études d'histoire ancienne, si elles ne veulent pas se perdre dans la vaine recherche des faits isolés ou dans l'éternel rabâchage des anecdotes classiques. Oui, l'histoire ancienne nous montre à l'œuvre les sociétés mêmes qui ont proclamé les principes répétés depuis par les sociétés modernes, en des siècles où ces principes ne s'étaient pas encore accommodés aux dogmes d'une religion exotique. Là est la grande utilité de cette histoire à une époque comme la nôtre, où de plus en plus la politique se dégage de la religion. Et, puisque la sociologie a la prétention de s'ériger en science, il faut qu'elle procède selon la seule méthode qui soit légitime, efficace, celle qui consiste à passer du simple au complexe : l'histoire ancienne doit devenir pour les investigations sociales un terrain de prédilection. Bon gré mal gré, qu'on en ait conscience ou non, on y arrive. Les plus hardis sociologues délaissent parfois les peuplades sauvages pour les nations dont nous sommes les héritiers directs. Inversement, pour peu qu'on feuillette les fascicules de la *Rivista di storia antica*, on est frappé de voir combien y sont rares les articles sur les événements purement politiques et militaires. C'est à la religion et à la mythologie, à la vie matérielle et aux phénomènes économiques, aux questions de morale, de droit et de littérature que vont incontestablement les préférences.

De cette tendance en résulte une autre. Les historiens se détournent insensiblement de Rome pour observer en Grèce, à sa source même, la civilisation dont les bienfaits se sont répandus sur le monde ancien. Tant que les générations humaines portaient une attention passionnée, presque

exclusive, aux grands capitaines et aux hommes d'État, c'est à Rome surtout qu'elles demandaient des leçons de stratégie et de gouvernement.

Tu, regere imperio populos, Romane, memento.

Mais ce que les hommes d'aujourd'hui vont chercher dans l'antiquité, qu'il s'agisse d'enseignements ou de renseignements, la Grèce le fournit avec une abondance merveilleuse et une incomparable clarté. Dans chaque ordre des études classiques, le progrès peut se mesurer à un critérium infaillible, la préférence donnée au modèle hellénique sur la copie romaine. Voici une revue italienne. Il semblerait que, vouée aux choses anciennes, elle dût célébrer par une adoration perpétuelle le culte de Rome et d'Auguste. Il n'en est rien. Pas de chauvinisme archéologique. Les trois quarts au moins des articles sont relatifs à la Grèce, et l'une des études les plus nouvelles, due à G. Porzio, est relative aux conceptions grecques dans la réforme des Gracques (IV, 60, 212, 412).

Nous n'avons pas la prétention d'analyser en quelques pages tant de travaux si divers. Nous voulons seulement dresser comme une table des matières méthodique, pour donner une idée approximative des sujets traités et du profit à en tirer.

Quelques articles prennent la civilisation à son point de départ, dans les sociétés primitives. F. Cordenons étudie la maison aryenne depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque historique (VIII, 426). G. Jachino, à propos de Jephté, compare la coutume des sacrifices humains dans le monde sémitique et dans le monde aryen (II, II, 43). A. Pirro défend l'existence propre des Pélasges contre le P. de Cara, qui voulait les identifier aux Hittites de la Syrie Septentrionale, les Khittim de la Bible, les Khatti des Assyriens, les Kheta, les Khiti et les Hycsos d'Egypte (V, 400). Sur les origines des Hellènes plusieurs travaux sont à signaler. Celui d'E. Ciaceri, *Sur la réintégration de l'histoire grecque très ancienne dans Ephore de Cumes* (VII, 17), a pour objet de montrer comment Ephore, après avoir marqué nettement la nécessité de séparer le mythe de la vérité historique et fixé comme limite extrême du connaissable l'arrivée des Héraclides, n'a pas su se dégager de la foi traditionnelle dans les poèmes homériques et, voulant expliquer l'invasion dorienne avec les données de l'épopée, est contraint de recourir par surcroît à la légende, qu'il croyait exclure, en la rationalisant. Même après la *Psyche* de Rohde, il n'est pas superflu de lire les pages de G. de Sanctis, sur l'âme et l'autre vie dans Homère (II, III, 39). A propos de l'Ἀτθίς du même auteur, V. Costanzi a composé l'article *Préhistoire et prothistoire de l'Attique* (IV, 189); il l'a complété en examinant avec soin l'œuvre d'Hellanicos de Mitylène dans la rédaction de la liste des rois athéniens (VIII, 203, 343). De son côté, G. Niccolini recherche les survivances de la période épique dans la constitution spartiate (IX, 210). Même genre de recherches sur l'Italie et sur Rome dans l'article de F. von Duhn (trad. par L. Correra), *Esquisse d'une histoire de la Campanie préromaine* (I, III, 31), dans les articles d'E. Ciaceri (VI, 58) et de L. Holzapfel (VIII, 108) sur Albe et la fondation de Rome. Voir encore L. Holzapfel, *Le nombre des sénateurs romains du-*

rant la période royale (II, II, 52) ; V. Costanzi, *La survivance de la royauté dans la république romaine* (VIII, 114).

C'est la mythologie et la religion qui nous font le mieux pénétrer dans l'esprit des sociétés lointaines. Elles sont largement traitées dans la *Rivista*. Tout n'est pas excellent, c'est fatal. Je n'aime guère pour ma part, les explications de S. Rossi ni sur le concept moral dans le mythe de Sisyphe, concept qui serait la recherche de la vérité (II, II, 38), ni sur Lycurgue dans la mythologie (IV, I, 62). Je trouve S. Rocco bien téméraire d'émettre une hypothèse égyptienne sur l'origine du mythe de Charon (II, II, 72). Mais il est intéressant de suivre V. Costanzi (VII, 46) et A. Amanti (IX, 120), tandis qu'ils interprètent les légendes homériques (légendes d'Hector, d'Hélène et de Protée; légende de Niobé), ou A. Boselli, tandis qu'il analyse consciencieusement le mythe des Argonautes dans la poésie grecque avant Apollonius de Rhodes (VIII, 158; IX, 130, 278, 393). Le culte d'Apollon Lycéen amène D. Bassi à reprendre la question du loup dans le folk-lore (I, III, 61). D'après V. Costanzi, *Sur les relations entre le mythe de Dèmèter et le mythe de Perséphonè* (I, II, 35), Perséphonè est primitivement une Dèmèter, symbolisant la fécondité de la terre et n'a reçu que par la suite une personnalité distincte. Carolina Lanzani, qui s'est cantonnée dans l'époque des guerres médiques, contrôlant les sources dans les Περσικά de Ctésias (V, 214, 571; VI, 316), a montré d'après Hérodote la grande influence que les oracles grecs ont exercée sur les événements (VIII, 241, 354). G. Tropea s'est fait une spécialité des cultes siciliens. Il démontre par la numismatique que le culte de Dèmèter et de Cora fut importé à Menai après la chute de Ducetius (V, 552). Il trouve la patrie sicilienne du mythe de Cronos sur le versant oriental, dans la région de l'Etna, et par ce mythe il explique le nom de Zanclè (II, III, 119). Il donne, sous le titre de *Carte théotopique de la Sicile antique* et à l'aide de tableaux très commodes, un excellent résumé de longues recherches sur la topographie des religions en Sicile (VI, 467). Le caractère pratique et administratif de la religion romaine ressort des articles qui lui sont consacrés : celui de A. G. Amatucci sur le culte de la *pietas* à Rome (VII, 25) et celui de G. Tropea sur la transformation des *scribæ pontificum* en *pontifices minores* (IV, 245). A toutes ces études V. Strazzula donne une conclusion, quand il recherche les survivances du paganisme dans les catacombes et dans l'épigraphie chrétienne (III, II, 145; IV, 111; IV, 442).

Les faits économiques ont particulièrement préoccupé les auteurs italiens. L'article de C. Barbagallo sur la production moyenne des céréales et des vignobles dans la Grèce, la Sicile et l'Italie antiques, dirigé en partie contre les calculs de M. Guiraud (*Propriété foncière en Grèce*) aboutit à des chiffres assez bas (VIII, 477). G. Niccolini cherche à connaître la condition des personnes dans les campagnes attiques, en se demandant après tant d'autres ce que sont les *hectemoroi* dans l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote (VII, 673; VIII, 260). A. Bellotti voit dans les Vittumuli, les chercheurs d'or établis de la Doire au Tessin, non pas une tribu, mais une corporation, dont le nom signifiait mineurs et s'appliquait par extension aux vil-

lages qu'ils habitaient (VII, 449; VIII, 15). Paolina Salluzzi donne des indications précieuses sur les prix en Egypte au temps des Ptolémées, à savoir sur les prix des immeubles, constructions, terrains à bâtir, terrains de culture et locations immobilières, sur les prix des denrées alimentaires, grains, vin, bière, huile, viande, eau, fruits, légumes, etc., sur les prix du papyrus et des tissus (VI, 9) : ce travail corrobore sur certains points celui de Corsetti dans les *Studi* de Beloch, II (1893), p. 63. Il y a beaucoup à prendre dans l'*Histoire des banques et des banquiers à l'âge classique* par E. Breccia, soit qu'il fasse le dénombrement des établissements connus ville par ville, soit qu'il étudie les relations des banques avec les temples ou avec l'État, les opérations qu'elles pratiquaient, leur situation juridique, leur fonctionnement (VII, 107, 283). En fouillant les chiffres et les renseignements de tout genre gravés sur les tables financières de Tauroménium, G. Rizzo parvient à décrire par le menu détail l'administration et la comptabilité, à dresser le bilan d'une commune sicilienne (IV, 350, cf. 523; V, 74, 273, 493). Pour suivre l'expansion coloniale des Grècs dans la Méditerranée Occidentale et jusque dans l'Atlantique, nous avons les articles de G. Tropea, *Thucydide et les confins orientaux de la mer de Sicile* (III, II, 47), *Hécatée de Milet et les fragments de la* Περιήγησις (II, II, 82). Ces fragments nous mènent de la Sicile à la Celtique; avec G. V. Callegari, guidés par Pythéas de Massilie (VII, 522, 701; VIII, 230, 547; IX, 242), nous passons de la Celtique à l'*ultima Thule*, et nous admirons le génie d'un Christophe Colomb qui sut être en même temps un Copernic.

G. Porzio et G. Tropea (toujours lui!) projettent quelque lumière sur l'histoire morale de l'antiquité, l'un par un grave essai sur la psychologie des esclaves (II, II, 27; III, 10), l'autre par un joli essai sur le pédagogue (II, II, 97). Mais les contributions à l'histoire juridique sont bien plus nombreuses. P. Parducci présente des observations sur le mariage et le divorce à Athènes (IX, 227), et se montre très embarrassé, comme la plupart des modernes, par la loi de Solon sur le régime dotal. F. Caccialanza expose le droit successoral d'Athènes en vue d'interpréter les plaidoyers d'Isée pour la succession de Ménéclès et pour celle de Pyrrhus (V, 237, 245). F. P. Garofalo fournit une utile contribution aux études entreprises par Mitteis, dans un article intitulé *Sur le droit romain en Egypte*, où il recherche, d'après un papyrus de la collection Rainer, les modifications que la domination romaine fit subir aux dispositions indigènes sur le testament. Dans son étude sur la Roche tarpéienne, E. Pais ne se borne pas à la topographie, il tire de la légende romaine des documents fort instructifs et confirme ce que les cas de κατακρημνισμός offerts par la légende grecque nous apprennent sur le droit pénal des sociétés primitives (V, 1). J. Bortolucci, dans ses réflexions sur le droit des gens criminel chez les Grecs (IX, 421), aurait pu pénétrer plus profondément un sujet bien choisi. Le droit public est moins richement partagé que le droit civil et le droit criminel : il a eu si longtemps les préférences des érudits! V. Costanzi examine, entre autres points de l'histoire athénienne, l'archontat et la réforme de Dracon (V, 502). G. Niccolini et A. Solari se tournent vers Sparte : le premier en décrit le synécisme et l'organisation

tant civile que militaire (IX, 94, 210); tous les deux suivent les vicissitudes de la royauté et de l'éphorat (Niccolini, V, 524; VI, 281; VII, 363; Solari, III, II, 136; IV, 76).

Les articles de littérature sont traités dans la *Rivista* avec assez d'esprit critique pour que l'histoire puisse vraiment en profiter. Pour Homère et la question homérique on peut citer : A. Olivieri, *Contribution aux études sur Hipparque et la question homérique* (III, I, 22), *Observations critiques* (III, II, 121), *Observations critiques sur l'intervention d'Athèna dans l'*Odyssée (V, 204); Petrozziello, *L'envoi de Patrocle dans l'*Iliade (VI, 349; VII, 562); Pl. Cesareo, *L'évolution historique du caractère d'Ulysse* (III, IV, 75; IV, 17, 383), *Défense de Zoïle* (VII, 321). Pour les lyriques : G. Setti, *Homère et Archiloque* (II, IV, 25); G. E. Rizzo, *Sur l'âge de l'hymne à Apollon Délien* (II, IV, 12), *Questions Stésichoréennes* (I, I, 25; II, 1); L. A. Michelangeli, *Les fragments d'Asios et son époque la plus probable* (III, II, 71), *L'époque et l'œuvre de Simonide de Céos* (I, IV, 24), *De la vie de Bacchylide et spécialement des prétendues allusions de Pindare à lui et à Simonide* (II, III, 73). Pour le théâtre : A. Mancini, *Essai critique sur le* Cyclope *d'Euripide* (IV, 3); O. Ravenna, *Sur Moschion et sur Théodecte* (VII, 736); V. Crescini, *Sur Agathon, poète tragique* (IX, 7); A. Crespi, *Du songe comme artifice dramatique dans la littérature grecque et romaine* (IX, 439). Pour la littérature romaine, la moisson est riche. Ceux qui s'intéressent aux rapports des genres littéraires avec la vie sociale pourront lire : K. Sittl, *Les personnages de l'atellane* (I, III, 27) et C. Marchesi, *Les débuts de l'éloquence agraire et populaire à Rome* (IX, 359). On remarquera les articles sur les historiens. L. Holzapfel (trad. par Tropea) étudie l'œuvre historique de Clodius Licinus (I, II, 61). Le même auteur expose ses idées sur l'époque de Valerius d'Antium (IV, 51) et les maintient dans une discussion avec F. Muenzer (IV, 229, 456). Les *Scriptores historiæ Augustæ* ont provoqué des recherches consciencieuses de la part de G. de Sanctis (I, IV, 90), de G. Tropea (IV, 233, 247; VI, 185) et de N. Vulic' (VIII, 104).

Si trop souvent nous avons fait de ce compte-rendu une sèche énumération de noms et de titres, nous avons pour excuse le désir de mettre les travailleurs à même d'y trouver ce que chacun y peut chercher. En faisant mieux connaître une revue qui mérite d'être connue non seulement par les articles de fond, mais par un dépouillement soigné des périodiques et par une bibliographie généralement judicieuse, nous croyons rendre service au public français. Il est regrettable que chez nous les historiens de l'antiquité n'aient rien de pareil à leur disposition. Si jamais ils se décident à entreprendre une publication collective du même genre, le modèle est tout indiqué.

GUSTAVE GLOTZ.

Le gérant : PAUL CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

LA NOTION DE « VALEUR » EN HISTOIRE

I

Quelques penseurs dans le domaine de la théorie de l'histoire exigent, pour la constitution scientifique de cette discipline, l'introduction de la notion de *valeur* dans son organisme.

M. Bernheim arrive à cette idée par le raisonnement suivant : L'esprit se trouve dans l'impossibilité de connaître la réalité dans toute son inépuisable richesse. Il doit faire un triage des choses essentielles et négliger le reste. Pour les sciences naturelles, ou plutôt pour les sciences de lois, ce triage s'effectue en soumettant les phénomènes à l'opération de la généralisation ; pour l'histoire, c'est-à-dire pour l'exposition successive des actions humaines, les notions ou éléments généraux seront puisés dans la tendance de l'humanité à atteindre certains buts. « Cet élément psychique-téléologique, qui est inhérent aux actions humaines, comporte absolument la connaissance et l'appréciation de fins, de moyens et de motifs, ainsi que de leurs rapports mutuels, c'est-à-dire des jugements relatifs à leur *valeur*. Ce n'est que par ce moyen que l'on peut distinguer ce qui est important à connaître historiquement, de ce qui ne l'est pas [1]. »

M. Windelband, dans un article publié ici-même, résume ainsi sa façon de voir, identique à celle de M. Bernheim : L'unicité, l'individualité, non sujette à répétition, constituent donc, à l'encontre de la nécessité générale, les caractères distinctifs des faits historiques ; mais ce n'en sont ni les seuls, ni les plus significatifs. Tout fait réel est un effet unique et individuel, et cependant il existe des

1. Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode*, 1903, p. 704 et suiv., comp. p. 94.

choses et des processus sans nombre qui n'ont rien d'historique. Que faut-il donc, pour que l'unique devienne ou puisse devenir un fait historique? Rickert a eu le mérite de montrer, avec une clarté admirable, que c'est la *relation de valeur* qui donne à l'événement l'importance d'un fait historique. De même que l'homme individuel, incapable d'accumuler dans sa mémoire toute la somme de détails de ce dont il est témoin, n'en conserve que ceux et ne parle que de ceux qui, sous un rapport quelconque, lui ont paru importants ou possèdent à ses yeux une *certaine valeur*, de même l'ensemble des souvenirs de l'humanité (et c'est ce que la science historique est appelée à devenir) n'est constitué que par les faits et les événements qui présentent un rapport quelconque avec *les valeurs qui déterminent la vie de l'espèce*. C'est la seule base du choix qui extrait, de la variété innombrable de « ce qui arrive » en général, ce qui est « historique »[1].

M. Rickert a consacré, à cette question de la valeur, un examen plus étendu, dans ses divers écrits relatifs à la théorie de l'histoire. Il a analysé cette notion de tous les points de vue, cherchant à bien préciser sa nature et à mettre en lumière toutes les conséquences qui en découlent.

M. Rickert commence par partager les sciences en deux groupes, celles qui considèrent la réalité dans ses éléments généraux et qui constituent les sciences naturelles, et celles qui s'intéressent à ses éléments individuels et qui forment la classe des sciences historiques. « La réalité devient nature quand nous la considérons au point de vue général ; elle devient histoire quand nous la considérons au point de vue individuel[2]. » Le général constitue par lui-même un moyen de sélection des faits individuels. Mais l'histoire doit-elle s'occuper uniquement de l'individuel, sans aucun principe de sélection supérieur? Elle en a besoin aussi, sans quoi elle ne serait pas une science, et ce principe n'est autre que celui des *valeurs culturales*. Un fait individuel sera d'autant plus important, qu'il pourra être rattaché à une plus haute valeur culturale de l'esprit. L'historien ne prendra donc en considération, dans la masse innombrable des faits, que ceux qui, par leur particularité

1. *La science et l'histoire devant la logique contemporaine*, *R. S. H.*, t. IX, 1904, p. 136.

2. Rickert, *Die Grenzen der naturwissenschaftlichen Begriffsbildung*, I^e Hälfte, 1896, p. 255. *Kulturwissenschaft und Naturwissenschaft*, ein Vortrag, 1899, p. 38. *Geschichtsphilosophie*, 1905, p. 76 et suiv.

individuelle, incorporent par eux-mêmes des valeurs culturales, ou bien se trouvent en relation avec elles. La science de l'histoire possède donc, tout aussi bien que les sciences naturelles, un principe supérieur d'organisation scientifique; mais le général, en histoire, n'est pas la loi naturelle, pour laquelle chaque phénomène n'est qu'un cas particulier, mais bien la *valeur culturale* qui ne se développe que dans l'unique et l'individuel et ne se réalise que par son intermédiaire.

Pour former ces notions de valeurs culturales, il faut posséder une conception générale, c'est-à-dire qu'il faut placer, comme but du développement, un système entier de valeurs et, pour apprécier à leur tour ces dernières, il faut posséder une *valeur absolue* qui serve à mesurer les valeurs réelles.

M. Windelband va, sous ce rapport, même plus loin que M. Rickert. Il dit « qu'en dépit de la relativité historique, la raison possède le droit d'opposer sa propre valeur au système puissant des valeurs historiques ». « Je puis citer à l'appui de ce que je viens de dire l'exemple de J.-J. Rousseau qui, usant de ce droit, profond, intérieur, de son sentiment rationnel, condamna la civilisation froide et raisonneuse de l'époque des lumières, montra la nullité des valeurs historiques dans la science, dans l'art, dans la conduite de la vie, et posa ainsi le problème de la civilisation et de la philosophie modernes. Qu'on accepte ou qu'on repousse ses exigences, ces dernières n'en restent pas moins une preuve vivante que la raison possède le droit de garder, à l'encontre de ses propres manifestations historiques, la foi en elle-même qui dépasse le temps[1]. »

Le même auteur lorsqu'il analyse le sens ou le but de l'histoire et le système de valeurs qui doit lui servir de phare, place ces dernières dans la *conception morale*. Il dit que « tout ceci suppose que notre conception de l'histoire est basée, non sur des valeurs particulières, propres aux individus particuliers et se prêtant à une analyse psychologique, mais sur les *déterminations rationnelles, supra-individuelles des valeurs*. Ce qui distingue l'histoire, comme science, des souvenirs et récits des individus particuliers, des familles, des tribus et des peuples, c'est que son choix des faits, sa conception de leurs dépendances mutuelles, sa synthèse des maté-

1. *La science et l'histoire*, cité *R. S. H.*, t. IX, 1904, p. 139.

riaux isolés, sont guidés par les rapports qu'elle découvre entre les faits et les matériaux isolés d'un côté, et des valeurs ayant un *caractère général et nécessaire* d'un autre côté. L'histoire comme science, c'est-à-dire *comme science de la culture*, n'est donc possible qu'en tant qu'il existe des valeurs ayant une portée générale qui nous fournissent la *raison* du choix et de la synthèse des faits. Mais c'est la *morale* qui forme la science philosophique des valeurs générales, et c'est ainsi que, comme l'avait déjà reconnu Schleiermacher, la *morale constitue la théorie de la connaissance de l'histoire*. C'est à elle qu'incombe l'analyse des principes, sans laquelle la recherche historique ne saurait faire un seul pas, pour s'orienter dans son choix, au milieu de la quantité innombrable de ce qui arrive [1]. »

Cette théorie de la valeur en histoire soulève une grande difficulté qui n'a pas échappé à l'esprit pénétrant de M. Rickert, et qu'il s'efforce de résoudre et de concilier avec son système.

Il se demande si cet élément de la valeur ne contredit pas l'essence de la science? On exige en effet que l'historien soit objectif; qu'il ne mêle pas sa personnalité à l'exposition du passé, et, si même ce but ne saurait être atteint complètement, il n'en est pas moins posé comme l'idéal de l'histoire. Comment concilier avec ce desideratum impérieux l'idée que les relations de valeur formeraient partie intégrante de la science de l'histoire?

Nous pensons qu'il y a bien une façon d'entendre le terme de valeur qui rend très facile la solution de ce problème. S'il ne faut y voir que l'intérêt que nous prenons aux choses qui nous entourent, alors la notion de la valeur est applicable à toutes les sciences; car nécessairement, n'importe quelle discipline scientifique n'attirera dans le champ de ses investigations, que ce *qui paraîtra important ou essentiel* pour la connaissance, et négligera le reste. Mais alors la notion de la valeur n'est pas spécifique pour l'histoire, elle appartient en commun à toutes les sciences, — ce qui, pour sûr, n'est pas le résultat auquel tendent les théories des auteurs que nous avons en vue, et qui veulent réserver la notion de la valeur exclusivement pour le champ de l'histoire.

Pourtant, M. Rickert reconnaît lui-même que la notion de la valeur est applicable aussi dans les sciences naturelles, car « ici

1. *La science et l'histoire*, p. 137.

aussi, dit il, on peut se demander, à bon droit, ce que, dans la quantité innombrable de matériaux, *elles doivent choisir comme important* et sur quoi elles doivent diriger leur travail, pour former les notions qui les constituent[1] ». Mais il soutient la même chose pour l'histoire, « qui doit savoir aussi distinguer ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas ».

Il nous semble que ces deux passages posent des conditions identiques à l'histoire et aux sciences de la nature, celles de faire un triage entre les faits, pour choisir seulement ce qui est important, *ce qui a une valeur pour notre esprit*. Ailleurs pourtant, M. Rickert nous dit, que « la notion historique est toujours rapportée à une valeur, pendant que *les sciences naturelles en seraient tout à fait dégagées* ». Il répète la même chose, d'une façon encore plus marquée, dans un autre passage, où il dit que « science naturelle et histoire s'excluent, non seulement en principe, par la raison que l'une expose le général et l'autre l'individuel, mais encore parce que *l'une fait abstraction de toute sorte de valeur*, pendant que l'autre ne peut se passer de cette notion, pour pouvoir distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas[2] ». Et pourtant M. Rickert admettait, plus haut, que les sciences naturelles sont obligées de faire aussi un triage entre les faits qu'elles étudient; donc que *les sciences naturelles ne paraissent pas pouvoir faire abstraction de toute sorte de valeur*.

Pour ne pas admettre une contradiction entre les idées de M. Rickert, il faudrait supposer deux sens de la notion de valeur : l'un serait l'intérêt de l'esprit pour tout ce qui est connaissance, y compris celle de la nature, l'autre sens serait spécial à l'histoire. Mais M. Rickert semble prendre à tâche de détruire lui-même l'édifice, pour lequel il a dépensé un labeur si considérable ; car il dit que: « tant dans les sciences naturelles que dans l'histoire, ce n'est pas la *chose* en elle-même qui détermine le contenu de la notion (de valeur), mais que c'est le *sujet pensant* qui décide ce qui est important et ce qui ne l'est pas ». La notion de la valeur est donc puisée à la même source par les sciences naturelles et par l'histoire, c'est-à-dire dans l'appréciation de l'esprit pensant; et alors elle est identique pour les deux domaines. Mais, dans ce cas,

1. *Grenzen*, p. 315 et 326.
2. *Ibidem*, p. 550 et 631.

comment M. Rickert peut-il en faire un élément distinctif pour la construction de l'histoire seule[1] ?

M. Rickert va encore plus loin dans ses oscillations sur la notion de la valeur. Il soutient, « qu'il peut bien y avoir des biens culturaux qui ne changent jamais ; dans ce cas il n'y a pas d'histoire ». L'auteur donc admet que la notion de valeur qui se rapporte aux biens culturaux n'appartient pas exclusivement à la dynamique mais aussi à la statique sociale ce qui ne serait d'ailleurs nullement surprenant, puisque cette notion est empruntée à la morale ; mais, ce qui est plus grave, c'est que M. Rickert ajoute à cette observation une autre, d'une importance décisive pour apprécier sa théorie, notamment, que « si pendant quelque temps, un peuple ne présente pas de développement dans ses valeurs culturales les plus considérables, *nous le soumettonsaux notions générales des sciences naturelles et disons qu'il n'a pas eu de développement historique*[2] ». Il existe donc des valeurs *culturales* qui n'ont pas d'importance pour l'histoire, comme d'autre part il existe *des valeurs culturales dans le champ des sciences naturelles*. Pour nous, cette conséquence n'aurait rien de contradictoire, car la psychologie étant aussi une science naturelle, c'est-à-dire une science de lois, qui s'occupe de ce qui se répète toujours dans l'âme, il n'est que très naturel que l'on y trouve des valeurs culturales qui ne changent pas. Mais pour M. Rickert, un pareil aveu équivaut à l'abandon de toute sa théorie. Comment est-il possible de réserver la notion de valeur, même dans le sens plus restreint de valeur culturale, pour caractériser la discipline historique, puisque les sciences naturelles, *dont elle doit être précisément distinguée par cette notion de la valeur culturale,* peuvent la posséder aussi ?

Laissant pourtant de côté, pour le moment, ce manque de précision scientifique dans une notion logique, qui devrait être la précision même, et admettant la seconde acception du terme de valeur (celle de valeur culturale et non celle d'intérêt scientifique) comme la seule et véritable acception que M. Rickert attache au terme de valeur en histoire, nous le voyons obligé de faire encore une distinction, pour sauver l'histoire du péril de l'immixtion de l'élé-

1. *Grenzen,* p. 630. Comp. notre critique de l'ouvrage de M. Rickert parue sous le titre : *Les sciences naturelles et l'histoire.* Ire partie dans la *Revue philosophique* de M. Ribot, octobre 1900, la IIe dans cette *Revue*, 1902.

2. *Grenzen,* p. 579 et 586.

ment personnel dans son existence. L'auteur dit qu'il faut toujours éviter de juger les faits positivement ou négativement, c'est-à-dire de les apprécier. Il faut, en effet, bien distinguer, dit-il, entre *l'appréciation pratique* et le *rapport théorique d'un fait à une valeur culturale*. L'historien ne doit pas apprécier les faits au point de vue de leur valeur ; mais il doit rechercher le rapport dans lequel le fait ou la personnalité qu'il a en vue se trouve avec les valeurs culturales générales de la politique, de l'économique, des arts, de la religion [1]. La distinction est très subtile et impossible à appliquer, comme nous le verrons ressortir de l'analyse des idées de M. Grotenfelt.

Cet auteur place aussi la différence entre les sciences des lois et les sciences historiques dans la circonstance que « les sciences naturelles appliquent comme principe de sélection les notions et les lois générales, pendant que, dans l'histoire, le principe de la sélection réside dans la valeur que l'historien accorde à certains faits ou à certaines séries de faits [2] ». Mais M. Grotenfelt, à la différence de M. Rickert, reconnaît, dans cet élément de la valeur, un élément plus ou moins personnel, *même lorsqu'il est appliqué le plus indirectement possible, par le rapport des faits aux valeurs générales de l'humanité*. M. Grotenfelt efface donc la distinction que M. Rickert tâche d'introduire entre l'appréciation personnelle et le rapport des faits aux valeurs générales. Mais alors nous nous demandons comment M. Grotenfelt peut trouver, dans la valeur, le principe de sélection scientifique, analogue à la généralisation, quand il s'efforce, dans tout le courant de sa démonstration, de prouver que cet élément doit troubler le caractère scientifique de l'histoire et lorsqu'il écrit un chapitre intitulé : « L'histoire est une science *malgré* la prise en considération du point de vue de la valeur [3] ». La conclusion à laquelle M. Grotenfelt arrive, est que « nous devons reconnaître que la notion même de notre science (l'histoire) exige une sorte de bifurcation : d'un côté, il faut admettre absolument une appréciation de la valeur des faits historiques ; de l'autre, la tendance scientifique pousse à réduire au minimum l'influence de cet élément

1. *Geschichtsphilosophie*, p. 75.
2. Grotenfelt, *Die Wertschätzung in der Geschichte*, Leipzig, 1903, p. 120 et 123, comp. 206.
3. *Ibidem*, p. 199 : « Die Geschichte eine Wissenschaft, trotz der Berücksichtigung der Wertgesichtspunkte. »

subjectif ». Ailleurs, l'auteur ajoute : « Dans la discussion des questions relatives à la conception historique, l'exposition et le développement des pensées des véritables historiens portent l'empreinte d'un caractère scientifique bien déterminé, quoique nous devions reconnaître qu'une certaine appréciation subjective et non scientifique des choses, du point de vue de la conception générale de l'histoire, y mêle son jeu. » Voilà pourquoi aussi M. Grotenfelt conclut « qu'en tant que l'influence de la valeur ne conditionne que le choix de la matière, elle ne supprime pas *essentiellement* le caractère scientifique de l'histoire ; mais si la science pure ne s'étend qu'autant que la vérité objective, on *ne peut pas prétendre que l'histoire est une science pure* [1] ».

Les passages rapportés prouvent clairement que M. Grotenfelt considère la nécessité absolue dans laquelle l'histoire se trouve de se rapporter à la notion de valeur, comme un écueil pour le caractère scientifique de cette discipline. Mais, dans ce cas, comment faire de la valeur un critérium, à l'égal de la loi, pour établir sur lui l'organisation scientifique de l'histoire?

La notion de valeur ne saurait donc avoir d'autre sens que celui de l'intérêt que les faits de l'univers éveillent dans notre esprit, intérêt qui se fait jour par des actes plus ou moins volontaires d'appréciation. Pour les sciences de lois, la valeur s'attache aux notions générales que ces sciences formulent, par le moyen de l'abstraction ; pour l'histoire, elle devrait être représentée, d'après les auteurs que nous avons analysés, par les grands clichés de la culture humaine. Mais nous ne voyons aucune différence entre le mode d'appréciation de la valeur, de la part de l'esprit, dans les deux directions dans lesquelles elle peut se manifester.

Ainsi pour les sciences de lois, la valeur des généralisations variera aussi d'après les esprits de ceux qui les considèrent. Pour un astronome, les lois physiques qui contribuent aux connaissances astronomiques présenteront une valeur plus considérable que celles qui n'ont aucun rapport avec elles. Pour le médecin, les plantes médicinales présenteront bien plus d'intérêt que tout le reste de la botanique. Si presque tout le monde attache une grande

1. Grotenfelt, p. 202, 203 et 206. Quand nous voyons M. Grotenfelt être si peu précis dans cette question, nous pensons qu'il n'a nullement raison de trouver que nous ne le sommes pas davantage.

valeur aux phénomènes électriques, c'est que, par leurs principes, comme par leurs applications, ils touchent à un grand nombre d'intérêts humains, théoriques et pratiques.

L'appréciation des généralisations scientifiques, quoique d'un caractère objectif, n'en possède pas moins une nuance personnelle, déterminée par le genre d'occupation auquel l'esprit a l'habitude de se livrer et qui le pousse à s'intéresser davantage à telle classe de phénomènes qu'à d'autres. Cette immixtion de la personnalité augmente, lorsque les faits, quelques généraux qu'on les imagine, ne sont plus seulement enregistrés par l'esprit, mais lorsqu'ils doivent passer par le prisme de certaines idées, élaborées d'avance et qui dominent l'esprit récepteur. C'est ce qui arrive surtout dans les sciences de lois des phénomènes intellectuels. Un adepte de la psychologie expérimentale attachera plus de prix à une loi psychologique, démontrable par l'expérience, qu'à tout le domaine de la psychologie spéculative ; un partisan du libre échange donnera plus d'attention aux colonnes statistiques qui viennent à l'appui de sa théorie, qu'à celles qui semblent la contredire. Un disciple de Kant appréciera autrement les théories matérialistes, que ne le fera un partisan de l'évolutionisme. Plus l'élément personnel se renforce dans l'appréciation des généralisations, plus il compromet leur caractère scientifique ; mais cet élément personnel ne manque nulle part, pas même dans les régions les plus abstraites de la science ; c'est ce qui explique les discussions, souvent mêlées d'irritation, qui ont lieu entre savants, à l'occasion de certaines théories.

Les exemples rapportés par nous prouvent, en même temps, que la nuance personnelle de la valeur n'est pas attachée au seul domaine de l'histoire, comme le soutiennent les théoriciens de l'histoire dont nous avons analysé les idées. Cette nuance personnelle s'accentue dans les sciences dont le matériel est puisé à la source même qui les élabore, aux sciences des faits intellectuels, *quand même elles n'ont rien d'historique, mais s'occupent des lois de répétition des faits de l'esprit.*

D'autre part, nous trouverons que l'histoire ne rattache pas toujours à son exposition des appréciations personnelles. Par exemple l'histoire de la physique, de la chimie, de l'astronomie, qui expose le développement de l'esprit humain par rapport au domaine de ces connaissances, ne colorera pas son exposition par un autre genre d'intérêt que, tout au plus, celui qui résulte de la préférence des

occupations habituelles. Mais aussitôt que l'historique du développement même matériel traversera un prisme d'idées préétablies, une nuance d'appréciation personnelle se fera sentir. C'est ainsi qu'un géologue exposera et interprétera les transformations subies par l'écorce terrestre, d'après l'école à laquelle il appartiendra, celle des cataclysmes ou celle des transformations lentes ; le biologiste aussi exposera la filiation des espèces d'après les idées théoriques qu'il se sera forgées d'avance sur l'adaptation du milieu ou sur la sélection naturelle. Les théories, inculquées d'avance dans l'esprit de ces savants, influenceront leur façon d'apprécier la valeur des faits qui leur passeront sous les yeux.

Cette note personnelle augmente dans l'exposition du développement de l'esprit humain et arrive à la hauteur de celle qu'elle atteint dans les sciences des faits de répétition intellectuelle. C'est ainsi qu'un homme d'église appréciera autrement l'influence de la religion sur le développement, que ne le fera un homme de science; qu'un partisan de l'importance du développement scientifique ou cultural ne donnera pas tant d'attention aux faits politiques ; qu'un socialiste placera tout le poids du développement dans l'élément économique, et rabattra de beaucoup la valeur des autres domaines de l'évolution de l'esprit. Et si nous poussons plus loin la limitation de l'intérêt dans l'appréciation de la valeur, un tailleur, un bottier, un perruquier, s'intéresseront bien plus à l'histoire du costume, de la chaussure, de la coiffure, qu'à celle des langues ou de la littérature classiques.

Chaque classe de la société, chaque membre d'un groupe religieux, politique, artistique, chaque partisan d'une théorie économique, esthétique, philosophique, chaque nuance de ces différents points de vue d'après lesquels l'esprit considère le monde, et en un mot chaque complexion mentale individuelle appliquera aux phénomènes tant individuels que généraux, ainsi qu'aux formes générales de la culture humaine, une mesure de valeur différente, *et cela sans distinction si les phénomènes appartiennent aux sciences de lois ou aux sciences historiques*. Cette application de la notion de la valeur aux faits de l'univers sera toujours accompagnée d'une nuance de subjectivité ; mais cette nuance qui sera à peine perceptible dans les sciences des faits matériels, où l'hypothèse et les idées préétablies ne jouent aucun rôle, commencera à percer dans les sciences où les théories formulées par l'esprit

servent de moyens pour l'interprétation des faits; dans les deux cas, *sans distinction des faits naturels ou des faits historiques.* Mais la nuance d'appréciation personnelle augmentera de proportion dans les sciences des faits de l'esprit, — ce dernier constituant l'organe créateur des théories qui colorent par leur prisme les faits qui viennent s'y réfléchir, cela aussi *sans distinction si les faits appartiennent aux sciences de lois ou aux sciences historiques.*

La note personnelle est donc indissoluble de l'idée de valeur; mais elle varie en intensité et devient beaucoup plus puissante, non pour les faits de l'histoire, comme le soutiennent les auteurs que nous avons analysés, mais *bien pour les faits de l'esprit, indifféremment s'ils appartiennent aux sciences naturelles* (*de lois*) *de l'esprit ou à celles de caractère historique*.

II

L'hésitation de M. Rickert, s'il conviendrait d'introduire dans la science l'idée de valeur, comme élément constitutif, et non seulement comme intérêt que doit éveiller en nous tout contact avec la vérité, est un symptôme très caractéristique du doute contre lequel l'éminent logicien luttait; et ce même état d'esprit ressort aussi des oscillations entre lesquelles il flotte, par rapport à la notion de valeur. Ses efforts pour dissiper ces hésitations, par la distinction qu'il établit entre la valeur pratique et la valeur théorique, ne sauraient aboutir, et l'objection, qu'on peut lui faire, d'introduire, par la notion de valeur, un élément personnel et antiscientifique dans l'organisme de l'histoire, reste entière, comme nous l'a démontré l'analyse des idées de M. Grotenfelt.

Comment est-il possible, en effet, de baser la constitution scientifique de l'histoire sur l'élément de la valeur qui, en dernier ressort, est une notion morale? Voilà donc l'idée du bien introduite dans la science et placée comme condition du vrai. Cette exigence est absolument illogique; car la logique ne saurait accepter dans ses conceptions que le vrai, matériel ou simplement formel, mais jamais autre chose. La logique est une science; elle ne saurait s'occuper que du vrai. Toutes les autres sciences spéciales se trouvent

dans le même cas. L'histoire, s'il s'agit de lui imprimer le caractère scientifique qui lui est encore contesté, n'arrivera jamais à l'obtenir, si on le base, comme élément essentiel, sur les notions morales. Et la notion de la valeur est une notion morale.

Pour échapper, autant qu'il est possible de le faire, à l'obsession de l'élément de la valeur qui s'introduit le plus souvent d'une façon inconsciente dans l'exposition des faits passés, et nous pousse sans le vouloir à leur appréciation implicite, on n'a qu'un seul moyen, celui de s'abstenir de toute appréciation, et se borner strictement à établir les faits conformément à la réalité et à en indiquer les causes.

L'appréciation de tous les points de vue, c'est l'affaire du lecteur. C'est ce dernier qui appliquera la notion de valeur à tous les faits qui passeront sous ses yeux ; et cette application, il la fait conformément aux idées qu'il possède. C'est au lecteur qu'il appartient de juger et d'apprécier les faits. L'historien ne peut remplir cette besogne pour tout le monde à la fois, et le système des valeurs qu'il appliquera aux faits historiques ne pourra avoir d'autre but que celui d'imposer sa façon de voir à tous ceux qui le liront. Or cette façon de voir n'est pas le résultat de sa science, mais bien celle de la constitution de son esprit ; et si l'historien, comme homme de science, a le droit d'exiger la confiance dans le résultat de ses recherches, il n'a nullement le droit d'exiger aussi qu'on se conforme à son échelle des valeurs. Chaque lecteur a la sienne, et elle peut être chez quelques-uns le produit d'une culture philosophique, juridique, artistique, économique, supérieure à celle de l'historien, et dans tous les cas puisée à d'autres sources. Sous ce rapport donc l'historien ne saurait imposer son jugement, car cela dépasse sa mission et sa compétence.

Il faut observer que le bien ainsi que le beau pourront être soumis au critérium du vrai, car le bien n'est que le vrai dans la sphère morale, comme le beau n'est que le vrai dans la sphère esthétique. Le vrai est la notion la plus vaste que l'esprit puisse embrasser, car elle signifie la conformité à la réalité ou aux postulats de la raison ; et la trinité du vrai, du beau et du bien ressemble, sous ce rapport, à la Trinité chrétienne, dans laquelle, quoique les trois divinités soient de même nature et égales entre elles, elles n'en sont pas moins dominées par Dieu le père.

L'inverse, que le beau et le bien pourraient servir à déterminer

l'idée du vrai, ne saurait être admis, car ces deux idées sont subordonnées à cette dernière.

L'idée de valeur ne saurait avoir un sens si elle ne sert pas de mesure aux faits : mais pour mesurer, il faut comparer deux quantités ou deux qualités. Quand il s'agit de quantités, les mathématiques peuvent exclure l'arbitraire ; mais lorsqu'il est question de *qualité*, il est impossible d'éliminer complètement l'élément personnel. Cet élément intervient déjà assez, sans notre vouloir, dans l'exposition du passé, car nous ne pouvons, malgré tous nos efforts, nous défaire complètement de notre *moi*. Ce moi est un élément de perturbation qu'il faut tâcher de neutraliser autant que possible. En introduisant l'élément de la valeur dans l'histoire, on le renforce, on lui donne un rôle prépondérant ; on va donc à l'encontre de la tendance de notre époque, qui est de dégager, autant que possible, l'histoire de l'élément personnel, et de lui imprimer le caractère objectif qui distingue les recherches vraiment scientifiques.

Mais cette notion de la valeur ne saurait être admise comme fondement d'une science, encore pour une autre raison. Toute notion de valeur est relative et même la morale n'est pas absolue. Elle varie selon les temps et les lieux. M. Rickert semble admettre qu'il existe des valeurs absolues et dit que « ce que sont les lois générales pour les sciences naturelles, les valeurs *reconnues par tous les hommes* le sont pour l'histoire ». Mais l'auteur en vient bientôt à des idées plus saines, lorsqu'il dit que : « ce n'est pas à nous de décider si un peuple est historique ou en état de nature. Il se pourrait que ce peuple se considérât lui-même comme ayant développé des valeurs *que nous ne pouvons apprécier* et que, par suite, il se considérât, lui, comme ayant accompli un développement historique [1]. » Si *nous ne pouvons apprécier certaines valeurs, c'est que la mesure d'appréciation n'est pas générale, pas absolue*. La notion de la valeur étant donc, de l'aveu de M. Rickert lui-même, relative, elle ne saurait déterminer ce qui est important à connaître en histoire et ce qui ne l'est pas. Le relatif ne peut jamais servir de base scientifique. Les axiomes sont toujours absolus.

En second lieu, la valeur des faits se manifeste souvent dans notre esprit d'une façon instinctive, et c'est la complexion mentale,

1. *Grenzen*, p. 390 et 587.

l'éducation, les principes qui nous dominent, qui nous poussent à donner la préférence à telle valeur culturale ; à placer, par exemple, le poids de la vie et du développement dans l'économique, ou bien dans les notions culturales, ou bien encore dans les formes juridiques et politiques ; qui nous poussent à voir dans la baisse du sentiment religieux, ou dans le rôle de l'école, des éléments de premier ordre pour l'avenir d'un peuple. Dans bien des cas, nos jugements sur la valeur sont déterminés par les forces accumulées de notre esprit. M. Grotenfelt le dit très bien : « Ce n'est que lorsque nous observons l'analyse et la méthode de travailler des grands maîtres de l'histoire que nous nous convaincons que la sélection et l'application de la valeur aux faits s'opère d'une façon inconsciente et instinctive, comme quelque chose qui s'entendrait de soi-même, sans qu'ils sentent la nécessité d'en venir au clair sur leur façon de procéder. Ce fait paraît aussi prouver que, tout au moins dans bien des cas, la sélection s'accomplit le mieux de cette façon [1] ».

Mais s'il en est ainsi, comment est-il possible de baser sur l'inconscient la notion bien consciente de la valeur, comme élément constitutif d'une science?

Examinons maintenant la théorie de la valeur à un autre point de vue.

De la façon dont elle est conçue par les auteurs dont nous nous occupons, comme valeur culturale et même comme valeur morale, il est évident qu'elle ne saurait trouver d'application que dans l'histoire proprement dite, celle qui expose le développement de l'esprit humain. Aussi avons-nous vu M. Bernheim définir l'histoire, pour laquelle il réclame la notion de valeur, comme l'exposition successive *des actions du genre humain ;* M. Windelband considère l'histoire aussi comme l'ensemble des *souvenirs de l'humanité;* et si M. Rickert semble élargir le champ de l'histoire en la définissant comme une discipline qui s'occupe *en premier lieu* des phénomènes spirituels [2], il ne veut pas comprendre par là qu'elle étendrait son domaine aussi au développement de la matière anorganique et organique, mais seulement que quelques éléments matériels, comme la race et le climat, jouent aussi un rôle dans l'histoire, et qu'ils ne pourront être négligés par elle. D'ailleurs ses

1. Ouvrage cité, p. 175.
2. *Grenzen*, p. 551, comp. p. 542 et 345.

affirmations répétées que les valeurs historiques ne sauraient être que *des valeurs humaines*[1], nous édifient complètement sur la conception que M. Rickert se fait de l'histoire, comme du développement *exclusif de l'esprit humain*. Il va même jusqu'à soutenir que l'histoire peut être définie comme *une science de l'esprit*[2].

Cette limitation de l'étude du développement à l'esprit seul, est-elle justifiée *du point de vue logique*, c'est-à-dire quand il s'agit de formuler les principes absolument généraux qui le régissent? On ne saurait contester que le développement de l'humanité, comme esprit, n'est que le dernier anneau, bien que le plus important, d'un développement antérieur, dont le commencement se perd dans l'infini des commencements de toutes les choses. On ne saurait contester le développement organique et intellectuel continu des races humaines jusqu'à l'apparition de l'homme blanc, avec lequel la nature mit fin au perfectionnement organique et transporta l'évolution dans un autre domaine, celui de l'esprit. On ne saurait contester non plus le développement des formes organiques qui conduisit ces dernières, de la vie la plus élémentaire, à l'être humain ; et si le hiatus de l'anthropopitecus n'a pas encore été comblé, il n'en est pas moins vrai qu'une continuité non interrompue doit relier l'homme aux premières émanations de la vie. On ne saurait contester enfin le développement de la terre, à partir de la nébuleuse dont elle est sortie, jusqu'à ce qu'elle devint le globe bosselé de montagnes, sillonné de cours d'eau, baigné par les mers, couvert de forêts, d'herbe et de fleurs où grouille de tous côtés une vie surabondante qui beugle, mugit, chante et roucoule dans le concert immense de tout ce qui remue. Et quoique l'apparition de la vie du sein de l'anorganique passe sur un précipice tout aussi profond que celui qui sépare le transfert de la faculté de se développer de la matière à l'esprit, la continuité de l'évolution ne saurait être contestée, attendu qu'elle est un postulat de la raison, avant d'être une démonstration de fait. Notre esprit doit l'admettre, quoique pour certains moments de cette évolution, nous soyons forcés de dire, avec Du Bois-Reymond, *ignoramus* et peut-être même *ignorabimus*.

Nous pensons que le principe ordonnateur de la science de l'his-

1. *Grenzen*, p. 573, comp. p. 345, 366, 532, 554, 572. Nous en reproduisons quelques passages plus loin.
2. *Ibidem*, p. 309.

toire doit être tiré, non seulement de l'étude du dernier anneau du développement, mais bien de celle de la chaîne entière. Car, qu'on le remarque bien, il s'agit de constituer une *nouvelle partie de la logique*, à côté de la logique déductive d'Aristote et de la logique inductive de Bacon. Mais cette logique doit traiter *de l'enchaînement des choses qui se suivent,* car autrement elle n'aurait pas sa raison d'être ; et nous ne comprenons pas, comment les principes, tirés de l'histoire humaine seule, pourraient servir à établir la logique des faits successifs. Il nous paraît évident qu'il faut chercher ces principes dans le développement entier et y ajouter, pour l'histoire de l'esprit, seulement les formules particulières qu'elle comporte.

Ceci nous semble évident, et cette évidence ressort encore bien mieux si nous examinons les pensées involontaires qui échappent aux auteurs que nous analysons, et à travers lesquelles la vérité se fait jour, à l'encontre des théories formulées par eux : « Car il n'y a rien de plus convaincant, pour l'existence d'une vérité, que la contradiction dans laquelle tombent les plus puissants esprits, aussitôt qu'ils passent à côté d'elle [1]. »

En effet, dans le fond de la pensée de M. Rickert, la conception de l'histoire est bien plus vaste, ce qui se voit dès l'abord, dans la définition qu'il donne de l'histoire, comme de la discipline qui traite de l'individuel, sans aucune restriction ; définition qui dépasse de beaucoup le champ du développement entier, et non seulement celui de l'histoire. La même idée ressort du principe posé par l'auteur, qu'il n'y a qu'une seule réalité empirique, et qu'elle fournit seule la matière, tant aux disciplines des sciences naturelles qu'à celles de l'histoire. Il nous semble évident, que cette réalité empirique ne saurait être restreinte, pour l'histoire, au seul genre humain ; car dans ce cas, elle le serait aussi pour les sciences naturelles, dont le champ principal se trouve pourtant en dehors de l'humanité. Il est donc naturel d'admettre que M. Rickert étend le champ de l'histoire dans tout le domaine de la réalité empirique, anorganique, organique et pensante. Il le dit d'ailleurs expressément : « L'histoire est quelque chose d'unique et qui n'arrive qu'une seule fois, qu'il s'agisse de la réalité en général, *du système solaire*, *de la terre*, *des formes de la vie*, *de l'humanité, de l'hu-*

1. A.-D. Xénopol, *Les sciences naturelles et l'histoire*, *Revue philosophique*, octobre 1900, p. 379.

manité culturale, ou bien d'une petite partie de cette réalité[1] ».

Mais comment concilier avec cette conception de l'histoire (*lato sensu*), la seule qui puisse servir de base à une théorie logique, la notion de valeur culturale ou morale, considérée comme un élément indispensable à la construction scientifique de l'histoire, notion qui, dans le sens que lui donne M. Rickert, est empruntée au seul domaine de l'histoire humaine? Comment concilier l'histoire *considérée par M. Rickert lui-même comme le développement de la réalité en général, système solaire, terre, formes de la vie humaine physique et culturale*, avec les passages suivants qui concernent la notion de la valeur : que « les objets ne peuvent être rapportés qu'à des *valeurs humaines* pour devenir des individus historiques »; que « l'objet principal auquel l'historiographie de nos jours rapporte tout le reste, est toujours le *développement de la vie de l'esprit humain* »; que « les valeurs qui doivent déterminer une exposition historique devront toujours être des *valeurs humaines* »; que « trois faits déterminent le caractère de l'histoire : 1° Les êtres de valeur sont des êtres spirituels; 2° Les valeurs générales sont des *valeurs humaines;* 3° Les valeurs humaines sont des valeurs sociales; les valeurs culturales rendent possibles l'histoire, et le développement historique produit seul des valeurs culturales[2] ».

Ce qui est curieux, c'est que nous rencontrons les mêmes contradictions chez M. Bernheim qui définit d'un côté l'histoire : « la science qui étudie et expose les faits du développement de l'humanité (tant singuliers, que typiques et collectifs), comme produits d'êtres sociaux dans leur enchaînement causal », et admet, ainsi que nous l'avons vu, que les notions générales des sciences de lois sont remplacées, dans l'organisation scientifique de l'histoire de l'humanité, par des notions de valeurs également humaines, pendant que, d'autre part, lorsque M. Bernheim trace la différence entre l'histoire et les sciences naturelles, il dit que « partout où il s'agit de la connaissance *du développement d'êtres vivants, même dans le champ de la nature*, apparaît le même fait caractéristique *de la connaissance historique :* la connaissance de l'individuel[3] ». Ailleurs M. Bernheim a recours au darwinisme, pour étayer ses conceptions. « De quel

1. *Grenzen*, p. 410 et 515.
2. *Grenzen*, p. 572, 574, 580. Comp. p. 305, 345, 366, 532 et 554.
3. Comp. *Lehrbuch*, p. 6 et 57.

droit, demande-t-il, considère-t-on la théorie de la descendance comme un triomphe de la science et de sa méthode, *quand on ne veut pas considérer comme science l'histoire qui procède de la même façon?* Celui qui conteste à l'histoire ce caractère, doit conséquemment effacer de la science proprement dite toute la sphère de la connaissance qui a *pour objet l'explication causale des phénomènes du développement organique*[1]. »

La théorie de la descendance traite donc le développement organique de la nature de la même façon que l'histoire. Pourquoi les séparer alors, dans l'étude de leur caractère logique?

On voit bien qu'une indécision, un manque de convictions claires et puissantes trouble l'esprit de ces penseurs distingués, et les fait osciller entre ces deux affirmations qui se contredisent mutuellement. D'un côté ils veulent réserver l'histoire pour l'exposition des destinées humaines; de l'autre ils reconnaissent que cette histoire ne peut être détachée du tout qui lui sert de base, le développement de la matière, sur lequel l'esprit a poussé.

M. Rickert repousse même l'idée que la méthode des sciences naturelles ne serait applicable qu'aux phénomènes corporels, pendant que la méthode historique ne se rapporterait qu'à la vie culturale de l'humanité, et il montre que le premier exemple d'une *exposition historique des phénomènes corporels* est donné par la biologie phylogénétique. Elle cherche à exposer le développement *unique* des êtres vivants dans ses particularités. Aussitôt que l'on essaie de raconter quels êtres vivants apparurent en premier sur la terre; quels furent ceux qui les suivirent et comment l'homme en sortit par une lignée unique (question sur laquelle la théorie de la descendance ne nous dit rien par elle-même), l'exposition deviendra historique et, comme de pareils essais ont été faits dans les derniers temps, on doit dire qu'ils contiennent *l'idée historique du développement des corps,* qu'auparavant on traitait seulement du point de vue naturaliste[2].

Mais, s'il en est ainsi et si le développement des formes organiques est aussi de l'histoire, comment peut-on poser, comme élément *logique* nécessaire pour la constitution de cette science, l'élément de la valeur, tiré du seul développement humain? Il nous

1. Comp. *Lehrbuch*, p. 145.
2. Rickert, *Ueber die Aufgaben einer Logik der Geschichte, Archiv für systematische Philosophie*, VIII, 2, p. 148-149.

semble que toutes ces objections, que nous adressons aux champions de la théorie de la valeur culturale en histoire, restent sans réplique possible.

Il faut observer, en effet, qu'entre les principes qui régissent le développement de la matière et ceux qui dominent celui de l'esprit il n'y a pas d'autre différence, si ce n'est que, plus les formations deviennent supérieures, plus ces principes s'enrichissent d'éléments nouveaux; mais les fondements sur lesquels tous reposent restent les mêmes.

Ainsi par exemple le grand principe posé par tous les auteurs, comme signe distinctif de l'histoire : qu'elle aurait pour objet la connaissance de l'individuel, par opposition aux sciences de lois qui basent leurs conceptions sur le général, ce principe n'est point particulier au seul développement de l'esprit; mais il caractérise le développement, l'évolution tout entière, à partir des premiers effluves de la matière jusqu'aux derniers produits de la civilisation. Ce qu'on n'a pourtant jamais observé, c'est que ces phénomènes individuels ne sont tels que *quant au temps*, c'est-à-dire qu'ils ne se produisent qu'une seule fois dans le courant des âges, pour ne plus jamais réapparaître. Quant à l'espace, ils peuvent être universels ou plus ou moins généraux (le développement de notre système planétaire à partir de la nébuleuse originaire, celui de la terre par suite de son refroidissement, la succession des plantes et des animaux sur la surface du globe, la succession des races humaines, celle des époques préhistoriques, les mêmes presque sur toute la surface de la terre, enfin l'histoire particulière de chaque peuple et celle de chaque branche de l'activité spirituelle).

Un autre principe qui régit aussi le développement entier et non seulement l'histoire proprement dite, est celui que l'évolution s'accomplit par le moyen des lois, *quoique les formations auxquelles elle donne naissance soient des formations individuelles*, *quant au temps*. Dans l'évolution de la matière et dans celle des formes organiques, travaillent les lois : de la sélection naturelle au moyen de la lutte pour la vie, de la transmission héréditaire des caractères, de l'atrophie des organes non employés et du développement de ceux dont l'exercice est continu. Mais les mêmes lois travaillent aussi dans l'histoire, leur nombre étant accru d'autres spéciales au développement de l'esprit, comme celles qui se rapportent à l'éco-

nomie de l'effort, à la division du travail, à l'offre et à la demande, au changement des actes volontaires en actes instinctifs, à l'étroitesse de la conscience, au souvenir attaché plutôt au bien qu'au mal. Le résultat du travail de toutes ces lois est différent, selon qu'il passe à travers des circonstances qui restent toujours identiques et produit la *répétition*, ou qu'il passe à travers des circonstances continuellement changeantes et donne naissance à la *succession*.

Un troisième principe, commun au développement en général, est que le progrès s'accomplit toujours par les formes supérieures. Pour l'histoire de l'humanité ce principe est donné par la formule : développement par le haut *et de haut en bas*[1].

Mais ces principes fondamentaux de tout développement acquièrent même pour l'histoire une bien autre force, lorsqu'on les recueille sur le domaine entier de l'évolution, que lorsqu'on les formule seulement au moyen des faits de l'histoire humaine.

Pourquoi constituer une autre classe de faits *historiques relatifs*, comme le fait M. Rickert, pour étendre l'analogie des principes de l'histoire proprement dite aussi au développement de la matière[2] ? Le tout, c'est la continuité de la matière et de l'esprit ; la partie c'est le développement de ce dernier. Pour être logique, il faut partir du tout pour constituer les principes qui régissent la partie, et non conclure par voie d'analogie, du plus petit au plus grand.

La notion de valeur ne saurait donc servir à la constitution scientifique de l'histoire pour les raisons suivantes :

a) Parce qu'elle est étrangère au domaine de la logique, étant de nature morale ;

b) Parce qu'elle ne peut être absolue et que la science ne peut se baser sur le relatif ;

c) Parce que, si on lui donne l'acception d'intérêt scientifique, elle appartient à tout le domaine de la connaissance et ne saurait donc former une note distinctive pour l'histoire ;

d) Parce que, si on l'entend dans le sens de valeur culturale, elle s'applique à tout le domaine des sciences de l'esprit, aux sciences des lois de ce dernier, aussi bien qu'aux sciences historiques ;

1. Voir mes *Principes fondamentaux de l'histoire*, Paris, 1899, p. 122
2. *Grenzen*, p. 266.

e) Parce que, dans ce dernier cas, elle est tirée du seul développement de l'esprit et ne peut s'appliquer à l'évolution entière.

Mais heureusement, cette notion de la valeur est inutile pour constituer l'histoire en un système scientifique de vérités. Nous nous proposons d'examiner la notion véritable qui doit remplir ce rôle.

A.-D. Xénopol.

(*A suivre.*)

LE SENTIMENT DE LA NATURE

ET

L'HISTOIRE DE LA PEINTURE DE PAYSAGE

I

S'il en était besoin, l'histoire de la peinture de paysage, considérée comme un genre distinct, nous montrerait une fois de plus que dans l'art, ainsi que dans la vie, les choses les plus simples ne sont pas celles dont on s'avise tout d'abord. Vivant au milieu de la nature, l'homme primitif ne s'est essayé que très tardivement à en représenter les divers aspects et quand il a voulu le faire, il n'a pas songé tout de suite à la prendre pour modèle. De bonne heure, cependant, grâce à l'instinct qui lui est propre, il était arrivé à reproduire, avec une correction et une vérité saisissantes, les silhouettes et même les allures des animaux qui l'entouraient. Mais dans les dessins très précis gravés par lui sur des silex, sur des ossements polis ou sur les parois des cavernes qui lui servaient d'abri, vous ne rencontrerez jamais trace d'un détail pittoresque emprunté aux contrées où s'écoulait sa misérable existence.

Plus tard, dans les monuments qui nous ont été conservés des civilisations les plus anciennes, celles de l'Egypte et de l'Assyrie, si l'ornementation architectonique s'inspire le plus souvent de la flore locale, les paysages servant de fond aux scènes de toute sorte figurées sur les bas-reliefs n'y sont représentés que de la façon la plus sommaire ou la plus gauche. Ces paysages d'ailleurs n'y apparaissent jamais seuls, ni exécutés pour eux-mêmes. La perspective en est enfantine, et à côté de plantes et d'arbres copiés

assez naïvement, d'autres sont purement imaginaires ou rendus avec une telle fantaisie qu'il serait difficile, parfois même impossible, de spécifier les types originaux qui ont pu leur servir de modèles.

Soumis aux influences de ces civilisations, l'art hellénique dont les instincts de notre race et notre éducation nous rapprochent plus particulièrement, mérite, à ce titre, d'arrêter un moment notre attention. Ce n'est pas que la représentation de la nature y occupe une grande place. Le caractère même du pays explique jusqu'à un certain point le rôle effacé qu'elle y a tenu, car les plus anciens témoignages des poètes et des historiens de la Grèce s'accordent déjà à nous la montrer comme nue et presque dépourvue de végétation, telle qu'elle est aujourd'hui. C'est vers les montagnes aux nobles profils, qui se détachent nettement sur le ciel, et vers les rivages dont les élégantes sinuosités se dessinent plus nettement encore sur l'azur foncé de la mer, que le regard est attiré. Ces formes harmonieuses, ces lignes pures et rythmées, auxquelles la limpidité de la lumière conserve leur finesse, ont une beauté en quelque sorte sculpturale et le paysage semble surtout préparé à servir de cadre à l'être humain qui demeura toujours le principal, pour ne pas dire l'unique sujet de l'art grec.

Les céramiques primitives trouvées dans les îles, celles de Santorin, par exemple, et celles plus anciennes encore, mais plus récemment découvertes, de la période crétoise ont, il est vrai, souvent reçu une décoration florale. A côté d'ornements géométriques ou d'animaux, des végétaux sont reproduits avec une interprétation très libre, mais qui suppose cependant quelque observation de la nature. Les orfèvres qui cisèlent les armes de luxe ou les vases précieux s'inspirent des mêmes éléments pittoresques. Ainsi les scènes de chasse représentées sur les célèbres gobelets d'or de Vaphio, se passent dans de véritables paysages, avec des terrains rocheux, des arbres aux troncs puissants, au feuillage vigoureux, et sur un des poignards de Mycènes, l'artiste nous montre des panthères guettant des canards sauvages, au bord d'un fleuve dont les rives sont fleuries de lotus.

Quand, vers le IXe siècle avant notre ère, les invasions doriennes amènent dans les pays grecs un recul de civilisation, celles-ci apportent avec elles un style décoratif apparenté de très près à celui de l'Europe centrale, style purement géométrique et dont le

caractère abstrait exclut toute imitation formelle de la nature. Refoulé par les Doréens vers la Grèce asiatique, le style mycénien ne disparaît pas complètement et conserve dans les vases peints des écoles ioniennes quelque trace des traditions naturalistes. Mais ces tentatives devaient rester infructueuses et bientôt l'art grec émancipé concentre tout son effort sur l'étude de la figure humaine.

La religion et la poésie avaient d'ailleurs puissamment contribué à établir cette prééminence. Si, à l'origine, le culte s'était adressé à des objets naturels, tels que des arbres, des pierres brutes ou grossièrement façonnées, de bonne heure le génie grec inclinait vers cet anthropomorphisme dont les poèmes homériques contiennent tant d'exemples significatifs. La nature, bien que parfois elle y soit décrite avec des traits expressifs et bien choisis, y apparaît déjà comme absorbée et confondue dans l'élément humain. Les rayons du soleil sont devenus « les flèches d'Apollon » ; la divine Séléné « baigne son beau corps dans l'Océan... ou pousse en avant ses chevaux lumineux » ; l'Aurore assise sur son trône d'or, écarte « de ses doigts couleur de rose » les voiles transparents qui flottent autour d'elle; les flots azurés de la mer « rient au soleil », et les nuées violemment poussées par l'orage « se plaignent et gémissent ». Partout l'homme est substitué à la nature qui n'a d'intérêt que par lui, par les rigueurs qu'elle lui oppose ou les facilités de vivre qu'elle lui procure. On ne songe guère qu'elle a ses beautés propres, qui plus tard seront admirées pour elles-mêmes. Pour le Grec d'alors, comme pour le paysan d'aujourd'hui, l'idéal c'est une terre féconde, fournissant largement aux mortels leur subsistance et si les descriptions pittoresques, parfois saisissantes dans leur concision, nous donnent une idée vivante de la réalité, elles ne doivent jamais nous distraire de l'homme qui réclame surtout notre attention.

Les traits que nous venons de citer, et bien d'autres qu'il serait facile d'y ajouter, nous font voir les phénomènes et les forces de la nature personnifiés par des Dieux qui, semblables aux humains par leurs sentiments et leurs passions, ne diffèrent d'eux que par une puissance ou une beauté supérieures. Pour les représenter dans leur dignité, l'art n'aura donc qu'à choisir dans les formes humaines pour les épurer et les ennoblir. Ces formes que la race offre à l'art naturellement belles, la très large part faite dans l'édu-

cation aux exercices du gymnase tend à les rendre plus belles encore. Tout concourait donc à assurer en Grèce la prééminence à la sculpture qui, on le comprend, ne se prête guère à une représentation du paysage pittoresque. A travers les œuvres de la statuaire de la grande époque, c'est à peine si l'on pourrait relever, çà et là, un fragment de rocher, l'indication sommaire d'une eau tranquille ou agitée, un tronc d'arbre auquel s'enlace un lierre ou un cep de vigne, une branche de chêne, d'olivier ou de laurier. Dans cet ordre de simplifications acceptées, un arbre tient lieu d'une forêt, une colonne remplace un temple ou un palais. Souvent même ces accessoires sont tout simplement destinés à servir de support et ces feuillages n'ont d'autre but que de faire ressortir, par un contraste voulu, la finesse du travail dans les chairs ou les draperies qui les avoisinent.

II

La fusion qui, durant la période alexandrine, s'opérait entre les diverses civilisations du monde ancien, allait amener dans l'art une profonde transformation. D'une part, les croyances avaient vieilli ; de l'autre, l'étude des sciences, encouragée par les Ptolémées, témoignait, comme la poésie elle-même, des aspirations nouvelles de la Société. Les noms de Théocrite, de Bion, de Moschus, attestent le mouvement qui inclinait alors les esprits vers la nature. Elle apparaît dans leurs écrits comme ayant désormais son intérêt et, pour la première fois, elle est sentie et célébrée pour elle-même. La domination romaine, en mêlant plus intimement encore les races qui lui étaient soumises, acheva de rendre ce mouvement plus décisif. Avec la richesse et les loisirs qu'elle procurait aux maîtres du monde, nous voyons naître ces goûts de villégiature et cette observation plus attentive de la vie agreste que Virgile et Horace ont peinte en traits si justes et si pénétrants. Plus tard, avec la décadence de la poésie, les versificateurs et les rhéteurs s'étendront complaisamment et hors de propos sur ces descriptions de la nature qui auparavant n'occupaient qu'une place restreinte et faisaient toujours corps avec le sujet.

L'art s'était conformé à ce mouvement des esprits. Comme la

religion, il avait perdu chez les Grecs son caractère national pour devenir cosmopolite et l'homme avait cessé d'être le centre et l'objet unique de ses créations. Les tendances nouvelles se manifestaient jusque dans la sculpture par l'emploi de ces perspectives fuyantes introduites alors dans les bas-reliefs, où la prétention malencontreuse de représenter des paysages amenait les artistes à multiplier de plus en plus les divers plans. Il est vrai que les saillies de ces bas-reliefs sont si effacées qu'on pourrait presque les considérer comme des tableaux. Tels sont à Rome les stucs — déposés aujourd'hui au musée des Thermes — qui garnissaient les voûtes d'une maison de la Farnésine construite vers le temps d'Auguste[1] et dans lesquels la matière, éminemment plastique, se prêtant à une grande souplesse de travail, permettait de faire une part assez large au paysage. Mais soit qu'il serve de fond à des compositions mythologiques, soit qu'il se suffise à lui-même, il est traité d'une façon tout à fait fantaisiste et les éléments les plus hétérogènes y sont rapprochés en dehors de toute vraisemblance, suivant le caprice de l'artiste. Des peintures également découvertes à Rome, de 1848 à 1850, sur le mont Esquilin, nous offrent une série d'épisodes inspirés par *l'Odyssée*, dans lesquels on remarque un mélange curieux de figurations réelles ou imaginaires, parfois juxtaposées. Enfin des fouilles pratiquées en 1863, à Porta prima, près de Rome, ont ramené au jour d'autres peintures très importantes et d'un caractère très différent qui formaient la décoration de la villa de Livie, dite *ad Gallinas*. Pour la première fois, nous y trouvons des paysages purs, visant à donner l'illusion de la nature elle-même et d'où l'homme est tout à fait absent. Seuls des oiseaux de toute sorte les animent : des loriots, des pinsons, des moineaux épars sur le gazon d'un verger, ou voltigeant à travers des cerisiers, des cognassiers, des rosiers et des grenadiers en fleurs. L'ensemble est plein de fraîcheur et la facilité élégante de l'exécution distingue cette décoration de toutes les peintures analogues. Ces qualités et le fait que la villa appartenait à un membre de la famille impériale rendent d'ailleurs assez probable l'attribution de cet ouvrage à quelque artiste en vue, peut-être ce Ludius que Pline mentionne comme ayant imaginé le premier la représentation de ces jardins enchantés qui eurent plus tard une grande vogue.

1. Voir à ce sujet l'article de M. M. Collignon : *Le Style décoratif à Rome*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*. (Septembre 1897).

Le goût de la nature, on le voit, s'était développé peu à peu dans la société romaine. Nous en trouverions au besoin la preuve dans les séductions irrésistibles que, malgré de terribles avertissements, les environs du Vésuve ne cessaient pas d'exercer sur les nombreux citadins attirés chaque année par les beautés de la baie de Naples. Il est vrai qu'ils n'avaient guère à y goûter que le charme pittoresque de la contrée avoisinante, car leurs villas serrées, pressées les unes contre les autres, ne laissaient entre elles aucun espace pour des jardins. Tout au plus, dans les cours, quelque parterre minuscule pouvait leur offrir sa parure de fleurs. Mais rendues à la lumière, les peintures de ces maisons campaniennes, notamment celles de la *Villa des Vettii* exhumée récemment à Pompeï, nous renseignent du moins sur l'art de cette époque. Tous les aspects que peut comporter la représentation de la nature s'y rencontrent, depuis les simples fonds accompagnant des épisodes empruntés à la poésie ou à la fable, jusqu'aux paysages purs, réels ou imaginaires. Les divers genres qui, dans les temps modernes, constitueront des spécialités distinctes — les marines, l'architecture, les ruines, les scènes champêtres avec ou sans personnages, les vues de contrées exotiques, les fleurs, les fruits, etc. — se trouvent là comme à l'état d'ébauche, pratiqués isolément ou réunis, suivant le goût des amateurs ou le caprice de l'artiste. Mais si tous ces modes de représentation ont été ainsi essayés, il faut bien reconnaître qu'avec une assez grande habileté de main, ces divers ouvrages offrent un caractère assez uniforme et produisent l'effet de tapisseries tendues dans les appartements. On y peut constater une certaine entente de la perspective; mais bien que cette science fût dès lors établie, du moins dans quelques-unes de ses règles essentielles, elle n'y est jamais observée d'une façon très rigoureuse et reste surtout instinctive. De même, sans avoir formulé la loi des couleurs complémentaires, on dirait que les artistes d'alors l'ont pressentie et l'on pourrait citer de nombreux exemples des heureuses applications qu'ils en ont faites. Presque jamais d'ailleurs les colorations ne visent à imiter fidèlement celles de la nature; elles demeurent conventionnelles, appropriées au programme que s'est tracé le décorateur. Le plus souvent, l'intensité relative des premiers plans contraste avec la légèreté des lointains; mais nulle part vous ne trouverez dans ces paysages cette interprétation intime de la nature dans laquelle tous les détails profitent à l'aspect de l'œuvre et en fortifient

l'impression. L'image reste vague et incohérente et les éléments pittoresques qui y sont réunis semblent associés au hasard.

Il n'y a pas à hésiter cependant sur le caractère franchement égyptien de certains paysages qui constituent un motif de décoration fort usité à cette époque. En s'appliquant à grouper dans une même composition des détails végétaux empruntés à une contrée étrangère, les peintres de ce temps ne faisaient que se conformer à la mode d'alors, dont les turqueries et les chinoiseries du XVIIIe siècle, et le Japonisme au XIXe ont été chez nous l'équivalent. Nous ne devons pas oublier en outre que ce ne sont là que des œuvres secondaires et anonymes dont l'exécution courante relève bien plus de l'art industriel que de l'art pur, productions expéditives de ces praticiens plus ou moins habiles dont les traditions persistent encore aujourd'hui dans maintes localités de l'Italie.

III

On sait dans quel état de décadence progressive le christianisme naissant avait trouvé l'art antique. C'est à lui cependant qu'incapable de le remplacer, il empruntait quelques-uns des éléments décoratifs qu'en les détournant de leur sens primitif, il avait utilisés dans les peintures des catacombes ou les mosaïques de ses premières basiliques. A la suite des bouleversements profonds qu'avait subis la société, il semble que l'art lui-même allait disparaître et quand, avec une tranquillité relative, les peintres commencèrent à s'essayer à la représentation des sujets sacrés, ils avaient tout à apprendre, tout à créer, technique et procédés d'expression. Comme toujours, c'est à l'étude de la figure humaine qu'ils s'étaient d'abord appliqués. Mais peu à peu, à côté des images des Saints se détachant sur des fonds uniformément dorés et gaufrés, quelques détails pittoresques s'étaient timidement glissés, rendus avec une gaucherie extrême : rochers aux cassures toujours pareilles, maisons et monuments de dimensions exiguës, posés sur le sol comme des jouets, arbres arrondis en boules ou étagés en gradins parallèles, sans grand souci de la vérité, ni des proportions.

Cependant à mesure que la nature leur révélait ses richesses, les

maîtres de l'Ombrie communiquaient au public leurs naïves découvertes et à la pauvreté initiale succédait une entente plus large du paysage qui d'ailleurs devait toujours dans l'Italie centrale conserver son caractère décoratif. Dans le nord de la péninsule, il est vrai, les peintres de l'école vénitienne, Giorgione et Titien surtout, s'appliquent à établir une relation intime entre les lignes et les tonalités de leurs tableaux et les milieux très divers où ils en situent les épisodes, subordonnant ainsi l'aspect général de leurs compositions à l'impression qu'ils veulent produire. Amollis, au contraire, par les facilités de vivre que leur vaut la douceur de leur ciel, les Napolitains devaient rester insensibles aux beautés pittoresques qui de tous côtés s'offraient à leurs regards.

C'est dans l'art des nations septentrionales moins favorisées par la nature, que la peinture de paysage allait trouver ses premiers adeptes et atteindre son complet épanouissement. Déjà au moyen âge, les architectes et les sculpteurs français empruntaient à la flore locale des contrées où s'exerçait leur activité les éléments de la décoration des chapiteaux ou des frises de nos cathédrales. Bientôt après, les miniaturistes, par la scrupuleuse sincérité et la perfection avec lesquelles ils avaient copié sur les marges des manuscrits les fleurs et les plantes de nos campagnes, s'élevaient graduellement à une fidèle représentation de ces campagnes elles-mêmes, dans les calendriers placés en tête des livres d'heures. En multipliant à leur tour les détails pittoresques dans les fonds de leurs portraits ou de leurs compositions, les peintres primitifs manifestent la prodigieuse habileté de leur exécution. Contenue et réglée par le goût et le génie de maîtres tels que les Van Eyck, la profusion de ces détails s'étale indiscrètement chez leurs successeurs. Chacun de leurs tableaux est comme un petit musée, tout rempli des accidents et des objets bizarres qu'ils y entassent pêle-mêle. A la complication des sujets qu'ils se plaisent à représenter — *les Quatre Eléments*, *les Quatre Saisons*, *le Paradis terrestre*, *la Tour de Babel*, *le Déluge*, *Orphée charmant les animaux*, etc. — s'ajoute celle des paysages qui leur servent de cadres. Montagnes sourcilleuses, châteaux-forts accrochés à leurs pentes, cavernes, rochers inaccessibles, plaines aux lointaines perspectives, fleuves aux sinueux détours, avec des villes et des villages échelonnés sur leur cours, ils croient qu'ils ne multiplieront jamais assez tous ces accidents dont l'accumulation et l'é-

trangeté dispersent l'attention du spectateur et n'aboutissent qu'à la monotonie.

Plus encore que Patinir et de Bles, coutumiers de pareils défauts et que pendant trop longtemps, bien à tort, on a regardés comme les créateurs du paysage formant un genre distinct, des maîtres de plus haut vol ont contribué à son développement et lui ont montré ses véritables voies. Albert Durer dans ses gouaches et ses admirables dessins faits d'après nature, et après lui, Rubens dans l'interprétation des grands phénomènes atmosphériques, dont ses contemporains ne se préoccupaient guère; Rembrandt dans l'emploi intelligent du clair obscur et Velasquez dans sa merveilleuse entente du plein air, ont, en effet, affranchi l'art de conventions admises jusqu'à eux et agrandi à la fois ses moyens d'action et son domaine. Enfin, quand dans l'Italie épuisée, se survivant à elle-même, les diverses écoles qui faisaient sa gloire, ont perdu successivement toute originalité, l'austère noblesse de la campagne romaine et le lumineux éclat de ses perspectives devaient trouver en Poussin et en Claude Lorrain leurs dignes interprètes.

Chez ces deux derniers cependant et bien qu'ils aient toujours mis, dans les consultations directes qu'ils demandaient à la nature, la plus entière sincérité, quelque chose de la pompe un peu apprêtée du grand Siècle perce dans les magnifiques ordonnances de leurs compositions. La plus grande partie de leur existence s'est passée en Italie, mais ils étaient restés bien français et de leur temps. Ce sont les côtés purement décoratifs de leur art qu'imiteront leurs successeurs, moins jaloux des enseignements qu'ils auraient trouvés dans la nature que des procédés d'effets et des formules conventionnelles qu'ils demandaient à leurs illustres devanciers. Aussi, la pauvreté et l'insignifiance s'accusent de plus en plus dans les œuvres de l'école académique. Elles s'accordent pleinement, du reste, avec la façon dont en France la nature était comprise et traitée à cette époque et notre littérature nous fournirait des témoignages aussi nombreux que concluants à cet égard. Sauf chez La Fontaine, en effet, le sentiment de la nature est à peu près absent chez les écrivains du siècle de Louis XIV, fidèles interprètes sur ce point des idées de notre Société polie. Les arabesques compliquées des buis qui forment la décoration des parterres, et dans les jardins les salles de verdure, les labyrinthes, les charmilles régulièrement taillées, les ifs façonnés en formes de vases ou d'ornements de

toute sorte, montrent assez quels étaient les goûts de ce temps. Malherbe, à propos des embellissements exécutés par Henri IV dans les résidences royales loue surtout le roi d'avoir « aux miracles de l'art fait céder la nature ». Dans une ancienne description de la forêt de Fontainebleau, les endroits les plus vantés sont la *Table du grand Veneur*, « à laquelle conduisent des avenues plantées d'arbres en éventail, » et le *Carrefour de l'Étoile* « tout entier tapissé d'une charmille qu'un jardinier spécial a mission d'entretenir ». Lorsque Louis XIV, attiré à Fontainebleau par sa passion pour la chasse, y entraîne à sa suite les belles dames de la Cour, fort peu sensibles aux beautés de la forêt, il essaie en vain de charmer leur ennui en les faisant accompagner de « ses petits violons » dans leurs promenades. Enfin, c'est sans y prendre garde que Molière, qui avait déjà parlé des « rochers affreux et de la grotte effroyable » qui figurent dans un des intermèdes de *Psyché*, donne à propos du décor du prologue du *Malade imaginaire,* cette indication d'une ingénuité significative : « Le théâtre représente un lieu champêtre *et néanmoins fort agréable.* »

IV

C'est à la Hollande qu'était réservé l'honneur d'inaugurer l'avènement du paysage intime. Les aspects de la contrée où devait s'opérer cette transformation n'ont cependant rien de rare : un sol ingrat; des plaines basses et menacées par la mer qui, sur bien des points, les domine; pour tout accident des dunes qu'amasse et disperse le vent, une végétation d'ordinaire chétive et tourmentée, ce ne sont pas là des éléments qui paraissent bien favorables à l'éclosion d'un art nouveau. Mais deux fois conquis, sur la mer et sur l'étranger, ce pays est doublement cher à la vaillante population qui l'habite; elle l'aime à proportion de ce qu'il lui a coûté de ténacité et d'héroïsme pour le conserver. Ses artistes, à leur tour, nous l'ont fait aimer. Jamais, avant eux, on n'aurait pensé qu'une si pauvre nature dût inspirer des œuvres d'une si éloquente poésie; qu'une plage battue par des flots limoneux, que les maigres épis d'un champ de blé frissonnant sous le ciel grisâtre ou un buisson déjeté, courbé par le vent au bord d'un chemin perdu dans les

sables pussent attirer l'attention d'un Ruisdael et lui suffire pour faire des chefs-d'œuvre. Mais ce pays, en apparence si déshérité avait pour l'artiste un charme singulier. Il y était né; il y avait vécu; il ne s'en était jamais écarté et la fièvre de curiosité qui poussait vers l'Italie tant d'autres de ses confrères ne l'avait jamais pris Sans courir au loin, il s'était de plus en plus attaché à sa terre natale et il lui découvrait chaque jour des beautés imprévues.

Peu à peu, à force d'observation pénétrante et de talent, les maîtres hollandais allaient consacrer une poétique nouvelle et amener la peinture de paysage au terme de ses transformations. L'homme, qui seul autrefois absorbait toute l'attention, avait été graduellement évincé par la nature dont l'importance avait grandi, en même temps que sa représentation gagnait en vérité et en précision. Timidement d'abord, puis avec une confiance croissante, l'artiste lui faisait une plus large place. Mais comme s'il avait besoin d'être rassuré sur le charme qu'il prenait lui-même à l'étudier, il pensait rehausser la valeur de ses œuvres par la noblesse des épisodes et par la dignité des nombreux personnages introduits dans ses compositions. A la longue cependant les motifs pittoresques choisis par lui devenaient de plus en plus simples et les figures anonymes des paysans, des promeneurs, des pâtres ou des matelots se substituaient aux héros de la fable et de l'histoire. Le jour venait enfin, où avec le développement du sentiment de la nature, le public acceptait le paysage se suffisant à lui-même et l'homme en disparaissait complètement. Mais tout absent qu'il fût, c'est bien pour lui que cet art était fait; c'est à lui rappeler ses souvenirs et ses impressions personnelles qu'il s'appliquait, cherchant à évoquer en lui ces mystérieuses résonnances et cette communion de tout son être qui a pu faire dire, un peu subtilement, mais non sans quelque raison, que « le paysage est un état de l'âme ».

Les maîtres hollandais, tout excellents qu'ils fussent, laissaient pourtant bien des conquêtes nouvelles à faire dans le domaine qu'ils venaient de découvrir. La correction impeccable du dessin et la justesse absolue des valeurs attestent dans leurs tableaux la sincérité entière avec laquelle ils consultaient la nature; mais il faut bien reconnaître que jamais ils n'ont fait d'après elle d'études peintes, car le parti pris de leurs colorations est évident. Jamais vous ne trouverez chez eux les verdures franches des arbres et des prairies de leur pays. Jamais, non plus, ils n'ont essayé de représenter ces

brumes transparentes particulières à leur climat, pas plus que la gaieté des floraisons diaprées du printemps, la fraîcheur virginale de l'aube, la solennelle magnificence des soleils couchants ou les lueurs incertaines du crépuscule. Le plus souvent c'est par des rousseurs un peu uniformes qu'ils ont traduit l'opulente diversité des verts dans leurs végétations et que sous une lumière égale, ils ont su rendre en perfection les immenses étendues de leurs plaines, trouvant des modulations d'une délicatesse exquise dans une tonalité restreinte qui va chez eux des premiers plans bistrés au gris neutre des lointains.

Incomplète dans ses résultats, la révolution opérée par les Hollandais était cependant si profonde et justifiée par des œuvres si remarquables, que ses conséquences sont restées durables.

V.

Avec un amour plus éveillé de la nature et un sentiment plus vif de ses beautés, l'école moderne, en abordant tous les sujets, tous les effets, toutes les harmonies, toutes les saisons, allait pleinement réaliser le vaste programme qui lui était tracé. Les traditions du paysage intime étaient glorieusement reprises en Angleterre par Constable, et presque en même temps chez nous par des maîtres tels que Corot, Paul Huet, Théodore Rousseau, Jules Dupré, Daubigny, Français, Courbet et Cazin pour ne citer que les plus grands parmi ceux qui ne sont plus. La France, d'ailleurs, avec l'incomparable variété de ses beautés pittoresques, semblait prédestinée par la nature elle-même à cette superbe éclosion de talents, car elle réunit en elle les contrées les plus dissemblables. La Méditerranée et l'Océan baignent ses rivages ; les Pyrénées et les Alpes forment ses limites; l'extrême diversité de ses ciels, de ses cours d'eau, de ses forêts et de ses cultures présente les contrastes les mieux faits pour plaire à des paysagistes et solliciter leur étude.

Aussi, la plupart de nos provinces, la Normandie, la Bretagne, le Dauphiné, la Franche-Comté, la Provence, et parmi elles certains coins particulièrement privilégiés comme la forêt de Fontainebleau, le cours de la Seine et celui de l'Oise, les environs de Crémieu, etc., ont-ils trouvé leurs peintres attitrés. Et comme si toutes ces

ressources offertes avec une telle prodigalité à nos artistes ne suffisaient pas à leur ardeur, le désir du nouveau les poussait à chercher en dehors de la France des régions inexplorées. L'Orient, célébré par des poètes, qui le plus souvent ne l'avaient pas vu, devenait à la mode et après que Decamps, muni d'études sommaires, en eût montré au public des images trop peu véridiques, Marilhat, Fromentin, Guillaumet et Belly, mieux instruits, reproduisaient avec une scrupuleuse conscience les aspects lumineux de l'Egypte, de l'Algérie et de la Palestine, contrôlés désormais par les nombreux voyageurs qu'attirait peu à peu vers elles la facilité des communications.

A l'imitation de la France et le plus souvent en recevant ses enseignements, les étrangers continuaient les exemples de ces vaillants travailleurs et méritaient par leur talent de prendre place à côté d'eux. Pourquoi ne pas le reconnaître cependant, autour de nous, comme chez nous-mêmes, à cette brillante phalange a succédé une génération qui, éprise avant tout de succès, paraît dans son ensemble, vouloir se soustraire à toutes les obligations d'étude et d'efforts suivis qui seuls peuvent former un véritable paysagiste. Le nombre toujours croissant des artistes, la multiplicité des expositions et le désir de s'y faire remarquer à tout prix, devaient inévitablement amener cette production hâtive, ces toiles de proportions démesurées et ces excentricités voulues dont il était réservé à notre époque de voir le déplaisant étalage. C'est avec toutes les audaces de l'ignorance que les débutants, à l'âge où ils devraient apprendre les éléments de leur art, affrontent le public et tâchent d'attirer ses regards. Dans les tâches élémentaires auxquelles les condamne leur incapacité, un fossé, un pont, un sillon, une meule, un canal ou une route avec leurs talus bien alignés et leurs berges régulières, suffisent à la simplicité de leurs goûts. Encore si la représentation de ces humbles motifs était relevée par une observation plus pénétrante ou une étude plus attentive. Mais l'essentiel c'est de manifester son indépendance et de montrer de l'inédit. De là, avec force prétentions, une recherche presque exclusive de procédés bizarres et le parti-pris évident de piquer la curiosité du public, de l'étonner, de le dérouter par les tentatives les plus aventureuses. Des critiques d'avant-garde — ainsi qu'ils s'intitulent eux-mêmes — s'érigent en apôtres des doctrines nouvelles qu'ils célèbrent en des phrases incompréhensibles, à grand renfort d'adjec-

tifs rares et de mots détournés de leur vrai sens. A leur suite, des amateurs candides, aussi indifférents à l'art qu'à la nature, emboîtent docilement le pas, tout fiers, dans leur snobisme inconscient, de voir plus et mieux que les autres. Enchantés qu'on leur abrège les lenteurs de l'apprentissage, des adolescents s'improvisent peintres, sans avoir appris leur métier, certains à l'avance que leurs moindres ébauches trouveront des admirateurs. On les adjure de s'arrêter au moment où commenceraient les difficultés ; de ne plus toucher à leurs œuvres ; de ne pas déflorer par une insistance inopportune des impressions où se marque si bien leur précieuse personnalité. A quoi bon tant de travail, alors qu'une bonne exécution serait une tare et que l'ignorance est la plus sûre garantie de l'originalité ? Cet art expéditif et brutal n'est-il pas d'ailleurs celui qui convient à une notable partie de ce public blasé, pressé, qui, n'ayant plus le temps de lire les livres se contente de les feuilleter et ne pouvant dans sa vie haletante accorder aux arts qu'une attention distraite, et toujours disputée, a besoin d'être arrêté au passage et violemment secoué pour regarder un tableau.

Que tout fût à reprendre dans cet essai de rénovation du paysage, qu'à côté de la troupe des impuissants et des arrivistes, il n'y eût pas de convaincus, de véritables peintres dont l'action n'a pas laissé d'être utile à notre art contemporain, nous ne saurions le prétendre. S'il ne nous était interdit de parler des vivants, nous ne serions pas embarrassé de citer ici des noms qui mériteraient de prendre place à côté de ceux des maîtres du paysage. Sans faire acception des personnes, il convient, du moins, de signaler un des bénéfices que nous a valus leur initiative, c'est-à-dire la pratique d'une peinture plus claire. Etant donnés l'obscurité de nos hivers et l'éclairage souvent médiocre de nos appartements, il y avait certainement avantage à substituer aux toiles très montées de ton de la période précédente, des représentations plus fraîches et plus lumineuses de la nature, en laissant au temps le soin de faire des vieux tableaux. Contenue dans de justes limites, la tentative des réformateurs n'aurait provoqué que des applaudissements. Mais le mépris hautain manifesté par eux pour l'art du passé, surtout pour les qualités qu'ils ne possèdent pas eux-mêmes, et l'outrecuidance si peu justifiée de leurs prétentions devaient dépasser singulièrement le mérite de leurs œuvres. Ce n'est point par des coups d'audace que d'emblée on devient un maître et si les obstacles très

réels qu'une instruction insuffisante oppose au développement de l'originalité sont attestés par des exemples fréquents dans l'histoire de l'art, nous n'en connaissons pas, au contraire, qui résultent d'une forte instruction reçue de bonne heure, complétée et soutenue ensuite par les enseignements directs que seule l'étude constante de la nature peut fournir au paysagiste. Il n'est qu'à comparer l'extrême diversité que présentent entre eux les ouvrages des maîtres avec la monotonie de ceux que la plupart des novateurs contemporains voudraient imposer à notre admiration, pour voir à quelles conventions, à quels partis pris étroits et systématiques, ils aboutissent dans ces ébauches sommaires où ils semblent se copier les uns les autres.

Oui, sans doute, l'art est vieux ; mais si la connaissance et l'intelligence plus complètes des œuvres du passé ont développé en nous un esprit critique qui pèse sur la production, la nature est plus vieille encore que l'art. Dans les consultations assidues et sincères que lui demandent ceux qui l'aiment, ils peuvent à la fois se convaincre que si tout a été dit avant eux, tout cependant reste encore à dire. Pour nombreux que soient les chefs-d'œuvre que nous ont légués nos devanciers, la richesse de la nature demeure infinie : il n'y a pas à craindre que la source à laquelle ils ont tant puisé, soit tarie pour nous [1].

ÉMILE MICHEL.

1. Ces pages constitueront l'Introduction d'un ouvrage qui paraîtra prochainement à la librairie Hachette et qui aura pour titre : *Les Maîtres du paysage.*

(*N. de la R.*)

LES MYSTIQUES

(ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE)

(SUITE ET FIN [1]).

VII

Tâchons maintenant de dégager à un point de vue plus concret la nature ou le contenu des états d'âme du mystique, lorsque du monde d'ici-bas il s'élève vers l'état de repos et de simplicité.

Le mystique ne quitte pas brusquement le monde des sens pour se reporter vers une vie nouvelle. La progression est continue, il se dégage par transitions imperceptibles du monde de la réalité objective. La transposition se fait peu à peu en conservant au début les images de ce monde : « il y a une vue spirituelle, une ouïe, un toucher, un goût et un odorat spirituels [2] ». Les modes de connaissance actuels subsistent donc. Mais toutefois la perception s'affine, d'après ce que dit saint Jean de la Croix : « L'œil de l'âme où l'entendement reçoit les visions spirituelles ou intellectuelles avec plus de clarté et de délicatesse que les yeux du corps n'aperçoivent les visions corporelles [3]. » C'est aussi ce qu'affirme Angèle de Foligno : « Quand le Dieu très haut visite l'âme raisonnable, l'âme reçoit quelquefois le don de le voir ; elle le perçoit au fond d'elle, sans forme corporelle, mais plus clairement qu'un homme ne voit un homme [4]. » Sainte Thérèse elle aussi nous l'enseigne : « Le divin maître m'apparut. Je le vis des yeux de l'âme plus clairement que je n'eusse pu le voir des yeux du corps » ; « Les paroles que Dieu

1. Voir le t. X, p. 269, et t. XI, p. 32.
2. P. Poulain, *Des grâces d'oraison*, p. 77.
3. *Montée du Carmel*, p. 308.
4. *Livre des visions*, p. 157.

adresse à l'âme sont parfaitement distinctes, mais on ne les entend pas des oreilles du corps; l'âme néanmoins les entend d'une manière beaucoup plus claire que si elles lui arrivaient par les sens [1]. »

La phrase d'Angèle de Foligno que nous venons de citer est remarquable en ce sens qu'elle fait observer que la forme est la première représentation qui disparaît. Nous retrouvons la même chose dans saint Jean de la Croix : « En avançant dans la perfection ils écartent de leur chemin l'obstacle des formes et des images grossières du temps, du monde et de la nature [2]. » La spéculation orientale nous offre la même idée. Nous lisons dans le Lotus de la bonne Loi : « S'étant élevé au-dessus de l'idée de forme..., ayant atteint une région où il n'existe rien et se disant : il n'existe rien, il s'y arrête ; il atteint une région où il n'y a ni idées ni absence d'idées. » L'image dernière de l'âme échappe à toute limite d'après les Upanishads, « lorsqu'après l'arrêt de toute activité mentale, il voit son propre moi, plus petit que la petitesse [3]... »

Le monde interne est donc fonction du monde externe, mais pourtant il en diffère sous certains rapports : « Dans son apparence extérieure », dit Swedenborg, « le monde spirituel est entièrement semblable au monde naturel, il y paraît des terres, des fleurs, des fontaines, avec cette seule différence que les choses du monde spirituel ne sont pas fixes et constantes comme dans le monde naturel..., toutes ces choses sont créées et produites par les anges, selon leurs affections et leurs pensées [4]. »

Bœhme donne une description de même nature : « Dans le ciel croissent des fleurs et des arbres divins et beaucoup d'autres choses qu'on ne rencontre en ce monde qu'à l'état d'image annonciatrice [5]. » Au paradis aussi bien qu'en ce monde, il y a des plantes de même forme qu'ici ; mais non pas de même essence, et on ne les conçoit pas de même [6].

Albéric du Mont Cassin (XIIe siècle) décrit le paradis : « Les âmes des justes y jouissent d'un heureux repos..., la beauté et la lumineuse splendeur de ce lieu, rempli de lys et de roses [7]... »

1. *Sa vie*, pp. 71 et 295.
2. *Montée du Carmel*, p. 190.
3. *Maitryana Brah. Up.*, VI, 20.
4. *La sagesse angélique*, p. 164.
5. *Aurora*, p. 58,
6. *De tribus principiis*, p. 75.
7. Cité par Delepierre, *L'Enfer*.

Nous avons rappelé précédemment d'autres textes d'auteurs mystiques insistant sur les correspondances entre ce monde et celui de l'extase.

L'idée que le ciel, de même que l'extase, consiste en l'union avec Dieu considéré souvent sous l'un ou l'autre de ses aspects, est de toutes les écoles mystiques : même en Égypte, à partir de la XIIe dynastie, le mort s'identifiait avec Osiris. Claude de Saint-Martin affirme que l'âme s'identifie à la suprême vérité [1]. Le législateur hindou Manou écrivait aussi : « Celui qui par son âme (individuelle) reconnaît l'âme (universelle) dans tous les êtres..., s'absorbe en Brahma, (ce qui est) la condition suprême [2]. » La même pensée se retrouve dans les Upanishads : « L'union intellectuelle avec Brahma est l'unique moyen d'atteindre l'immortalité, c'est-à-dire la permanence dans l'être absolu et identique, qui est le terme de la transmigration [3]. » Baudhayana dit de même : « Un ascète devient un avec l'infini (Brahma) [4]. » Le Bagavadam enseigne que « les sages parviendront à une intime union avec Brahma, qu'ils perdront le souvenir d'eux-mêmes ». Le Zohar ne dit pas autre chose : « L'âme va se renouer au tronc universel, dont elle n'est qu'un rameau ». C'est toujours en somme l'existence du moi changeant, de la personnalité vivante qui disparaît. Le Nirvana des bouddhistes est identique sous ce rapport au ciel des chrétiens, l'un et l'autre d'ailleurs sont indéfinissables par leur nature même. Le Nirvana est un rien, qui est à la fois quelque chose, et un quelque chose qui est à la fois un rien [5]. Il est la réalisation suprême du désir, mais par suite c'est un état de fixité, d'absolu, que notre mentalité ne peut comprendre. Méditez ce texte que rapporte M. Oldenberg : « Il est, ô disciples, un séjour, où il n'y a ni terre, ni eau, ni lumière, ni air, ni infini de l'espace, ni infini de la raison, ni absence totale de toutes choses, ni la suppression simultanée de la représentation et de la non-représentation, ni ce monde-ci, ni celui-là, à la fois soleil et lune. Je ne l'appelle, ô disciples, ni venir, ni s'en aller, ni rester, ni mort, ni naissance. Sans origine, sans progrès, sans arrêt, c'est la fin de la douleur. Il y a, ô disciples, un non-né, non-produit, non-créé, non-formé. S'il n'y avait pas un

1. *L'homme de désir*, p. 71,
2. XII, 125.
3. *Chand. Up.*, 2, 23, 2.
4. II, 10, 17.
5. Lefmann, *op. cit.*, p. 641.

non-né, non-produit, non-créé, non-formé, il n'y aurait pas d'issue pour le né, le produit, le créé, le formé [1]. » Le Nirvana n'est pas le néant ni même la négation de la vie, comme le pense M. Dahlmann [2], il est un état d'équilibre, de tranquillité, d'âme parfaite [3].

Les quelques lignes suivantes sont celles qui, selon moi, définissent le mieux le Nirvana. « Comme l'oiseau est exempt de toute impureté, de même cette âme est exempte de toute impureté des passions : elle ne connaît plus ni contact, ni sensations, ni désirs de jouissances ; incapable d'attachement, elle est affranchie de l'existence ou de tout état d'existence, de la naissance, de la décrépitude, de la mort, des ennuis, des pleurs, des chagrins, des mécontentements et des vexations. L'âme des Bouddhas, dans le Nirvana, est absolument libre de tout désir, elle est dans un état de sauvegarde, de salut, de tranquillité, de bonheur, de pureté et de rafraîchissement [4]. »

Nous trouvons ainsi dans les écrits des mystiques les plus divers, cette opération vers un état de vie finale, consistant en l'union définitive avec la source et l'essence de toute vie, avec l'être immuable, identique à lui-même, à l'origine et à la fin des temps ; le ciel, suivant la conception des mystiques, est donc la fixation, la réalisation vivante, mais immuable, du désir fondamental de l'être, un repos définitif (cf. Dahlmann, Nirvana, p. 9). La vie d'outre-tombe n'est donc, comme nous l'indiquent les textes, que la continuation indéfinie et l'aboutissement du désir qui forme en ce monde le caractère essentiel de la personnalité. Le Bhagavad Gitâ l'enseigne en ces termes : « Celui qui, à l'heure finale, se souvient de moi et part dégagé de son cadavre, rentre dans ma substance, il n'y a là aucun doute ; mais si à la fin de sa vie, quand il quitte son corps, il pense à quelqu'autre substance, c'est à celle-là qu'il se rend puisque c'est sur elle qu'il s'est modelé [5]. » Bœhme dit à peu près de même : « Lorsque le corps retourne à la nature extérieure, les œuvres suivent l'homme dans la vie nouvelle, comme un trésor que, par l'esprit divin, il s'est attiré [6]. » Bossuet n'a-t-il

1. Oldenberg, *Le bouddhisme*.
2. *Nirvâna*, 1896.
3. Rhys Davids, *Der Buddhismus*, p. 119 ; M. Mueller, *Buddhagosas Parables*, p XLI.
4. De Silva, *Congrès des Orientalistes*, 1878, p. 24.
5. VIII, 5 et 6.
6. *Mysterium magnum*, p. 477.

pas prêché que « l'enfer, comme nous l'entendons, c'est le péché lui-même ». (Sermon sur la gloire de Dieu.) Swedenborg n'écrit pas autre chose : « La passion dominante de tel homme que ce soit, l'accompagne, même dans l'autre monde [1]. » Donc, le désir ou la volonté de chacun crée sa vie future, c'est ce qu'enseigne encore le bouddhisme : « Le devenir de l'homme est dans sa volonté ; sa propre volonté détermine son être et son devenir [2]. »

Le mystique parvient à atteindre et même à faire vivre intensément le point de centrage ou de polarisation de son être propre, son aspiration finale qui, à cet effet, est réduite à un minimum d'expansion, c'est-à-dire qu'il sent que, pour arriver à ce degré d'unification, il doit négliger ou réduire à l'inconscience un nombre immense de tendances de sa propre individualité et s'abstraire des désirs des autres êtres et des autres objets, et en cela apparaît l'opposition entre le panthéisme et la mystique proprement dite. Mais néanmoins, il sent qu'il ne parvient qu'à atteindre que son Dieu personnel, un élément infime et considérablement réduit de la divinité. Un mystique arabe a merveilleusement exprimé la chose : « L'être Un », dit Muhji-al-dîn Ibn Arabi, « est comme le miroir. Lorsque quelqu'un y regarde et y voit la forme qu'il attribue à Dieu, il la reconnaît et y croit, mais lorsqu'il y voit ce que les autres en croient il le nie. Mais le miroir est une substance unique, mais aux yeux de ceux qui regardent il rend des formes diverses. »

La conception individuelle n'est que fragmentaire, la vérité complète est au delà, chacun ne voit de Dieu que ce qui est adéquat à sa propre nature ; c'est ce qu'une parabole bouddhique exprime très bien : « Et les diverses espèces d'arbres boivent cette eau, chacun selon son âge et sa force, ils la boivent et croissent chacun selon les besoins qu'il en a [3] ». C'est encore ce que dit saint Jean de la Croix : « Chaque créature raconte ce que Dieu est en elle [4] » ; et saint Bonaventure : « L'or est l'éclat de la divinité, l'or est la sagesse qui nous vient d'en haut, c'est de cet or que les suprêmes orfèvres promettent qu'ils feront des ornements éclatants et qu'ils les passeront aux oreilles intérieures de l'âme. Et je m'imagine qu'il faut en-

1. *Le Ciel et l'Enfer*, II, p. 260.
2. Lefmann, *op. cit.*, p. 631.
3. *Lotus de la bonne Loi*, parabole du nuage.
4. *Cantique spirituel*, p. 171.

tendre par là qu'ils donneront à l'âme certaines représentations et images spirituelles dans lesquelles ils offriront à ses regards, pendant la contemplation, les plus pures lumières de la divine sagesse, afin qu'elle voie au moins, comme dans un miroir et dans une énigme, ce qu'elle ne peut nullement contempler face à face[1]. »

Ruysbroeck n'est pas moins explicite : « Maintenant, tout homme qui est dans la grâce ou la gloire possède cette unité d'une manière spéciale; car, d'après ce qu'il a reçu de Dieu et d'après la vertu et l'amour qu'il possède, il goûte et sent cette unité; mais ceci n'est pas *une seule* unité; mais quiconque est en grâce ou en gloire a son unité particulière. Et elle vit dans la mémoire et imprime à toutes les forces les liens de l'amour. Et chacun la sent suivant son degré d'élévation, et *ceci est l'unité propre de l'âme*. Chacun en reçoit plus ou moins suivant son mérite; et l'unité divine se tient au-dessus de toutes ces unités[2]. » N'est-ce pas encore la pensée de Boehme quand il dit qu'il n'existe qu'un Dieu, « mais que chaque peuple le conçoit différemment[3] »?

Non seulement chacun conçoit et perçoit Dieu d'une manière différente au point de vue qualificatif, mais au point de vue quantitatif ou intensif chaque être en a la perception à des degrés divers. Porphyre, dans sa Théorie des Intelligibles, dit que « les êtres n'aspirent pas seulement à Dieu, mais ils en jouissent chacun selon son pouvoir ». Claude de Saint-Martin dit : « Le Seigneur est une infinie progression de mystères. Il a des clartés et des lumières pour tous les âges[4]. » L'extase d'ici-bas est simplement un des échelons de la continuité indéfinie d'extases de l'autre vie; celles-ci compléteront les connaissances acquises ici-bas. On lit dans saint François de Sales : « Ici, en cette vie caduque, l'âme est voirement espouse et fiancée de l'Aigneau immaculé, mays non pas encor mariée avec luy; la foy et les promesses se donnent, mais l'exequution est différée[5]. » L'Exode disait : « Nul homme ne peut me voir et vivre[6]. » L'abbé Ribet a écrit à ce sujet : « Le troisième degré découvre Dieu dans son essence....., il est douteux *qu'elle* ait été

1. *Méditations*, p. 359.
2. *Dat boec van den rike der ghelieven*, p. 214.
3. *Mysterium magnum*, p. 259.
4. *L'homme de désir*, p. 25.
5. *Traitté de l'amour de Dieu*.
6. XXXIII, 20.

donnée à un homme vivant[1]. » Saint Bernard considère ce stade comme le quatrième degré et il ne pense pas qu'en cette vie on puisse s'élever à ce quatrième degré[2].

Saint Jean de la Croix est du même avis : « Si sublimes que soient les connaissances que l'âme a de Dieu durant cette vie, jamais elle ne le voit dans son essence et tout ce qu'elle en sait est à une distance infinie de la réalité divine, en sorte qu'Il reste véritablement voilé à ses regards. » Idée qu'il répète un peu plus loin sous une autre forme : « Quelque sublimes que soient les connaissances que Dieu donne de lui-même à l'âme, durant cette vie, ce ne sont toutefois que des apparitions vagues et infiniment éloignées de la réalité[3]. » Voici la pensée du pseudo-saint Denis l'Aréopagite à ce sujet : « Personne n'a vu ni ne verra l'essence intime de Dieu. » « La souveraine et mystérieuse essence de Dieu est absolument incommunicable[4]. »

Même la progression indéfinie au delà de la vie n'amène pas à la connaissance absolue de Dieu; les êtres les plus parfaits de la hiérarchie céleste l'ignorent eux mêmes. Saint Jean de la Croix dit que « les bienheureux admis à jouir dans le ciel de la vision intuitive, comprennent mieux l'infini qui leur reste encore à connaître[5] ». Sainte Marie-Madeleine de Pazzi pense que « notre faiblesse et notre aveuglement nous empêchent de voir la beauté de Dieu en cette vie, et que dans le ciel même nous ne pourrons la voir ni la comprendre telle qu'elle est[6] ».

Le Zohar affirme que « le En-Sof est imperceptible même aux légions célestes[7] ». Pensée identique à celle du Bagavadam : « Brahma même et les autres dieux ne comprennent point cette essence ineffable. » Lao-Tseu conclut que « peut-être la Voie est sans fond....., on cherche, on ne touche pas, son nom se prononce le vide..... Tao est l'Être, mais insaisissable, incompréhensible[8] ».

Saint François de Sales dit que Dieu ne peut être atteint que par

1. *Mystique chrétienne*, p. 32.
2. *Traité de l'amour de Dieu.*
3. *Cantique spirituel*, pp. 22 et 141.
4. *Hiérarchie céleste*, p. 49.
5. *Cantique spirituel*, p. 84.
6. *Œuvres*, t. II, p. 104.
7. II, 100 *b*.
8. *Tao*, pp. 4e, 14e et 21e.

Dieu même : « Il n'y a, ni peut avoir aucune capacité hors de Dieu qui jamais puisse totalement comprendre ou pénétrer l'infinité de sa bonté infiniment essentielle et essentiellement infinie [1]. » Et pourtant chaque degré de possession, puisqu'elle est une polarisation totale de l'être, donne le repos complet; c'est ce qu'a remarqué saint Jean de la Croix : « Nous rencontrons des âmes jouissant d'une égale paix et d'une égale tranquillité dans leur état de perfection; toutefois, l'une pourra avoir atteint un degré d'union plus élevé que l'autre et chacune, pourtant, sera également satisfaisante, selon ses dispositions et la connaissance qu'elle a de Dieu [2]. »

Chaque être, en somme, fait vivre au maximum un élément propre de lui-même, par abstraction de tout ce qui n'est pas cet élément; puis, lorsque cet élément unique est atteint, il le considère comme le fondement et la base de lui-même et de tout ce qu'il connaît. Enfin, en mystique comme en science, l'homme trouve comme explication ou raison dernière des choses, un des éléments de lui-même, et, suivant le point de vue auquel il se place, il considère l'un ou l'autre comme cause et fin de tout.

Ceci rappelle deux vers de Novalis, bien profonds selon moi :

> Quelqu'un parvint à soulever le voile de la déesse à Saïs,
> Mais que vit-il? Prodige des prodiges! il se vit lui-même.

VIII

Le sentiment mystique a été de tout temps l'élément révolutionnaire des religions, c'est lui qui en revenant à une source plus directe, à une conception plus individuelle et plus vivante, a brisé les cultes et les dogmes qui étaient devenus trop étroits pour un sentiment moral plus ample ou qui s'étaient cristallisés dans des formules devenues rigides et exclusives. C'est la mysticité qui toujours a reformé des systèmes nouveaux et des formules neuves, qui, à leur tour, sous l'action de la dogmatique, se sont

1. *Traité de l'amour de Dieu.*
2. *Montée du Carmel.* p. 133.

cristallisés progressivement et ont enserré l'idéal en une forme figée.

Le créateur mystique a senti presque toujours que le culte et le dogme, de quelque nature qu'ils fussent, étaient choses accessoires et parfois même nuisibles, que son idéal personnel dépassait, et, il s'est reporté avec élan vers celui-ci. M. Gabriel Séailles a bien vu que « le mysticisme est une réaction du sentiment et de la liberté intérieure contre le formalisme ; qu'aux rites il oppose l'union directe de l'âme à Dieu, à l'autorité, aux dogmes mêmes, à tout ce qui est préjugé, routine, pur automatisme, la foi, la sincérité, l'allégresse d'un cœur fervent qui incessamment recrée son Dieu de son amour[1] ».

Beaucoup de mystiques même, comme nous l'avons vu, ont senti et exprimé que leur conception propre n'était qu'un fragment, une étape vers l'idéal total, en d'autres termes, que le sentiment religieux est infiniment progressif, que l'idéal que l'âme religieuse *entrevoit* est un but vers lequel on marche toujours sans l'atteindre jamais dans sa plénitude.

L'action fondamentale des esprits dont nous avons parlé a été de briser les dogmes moraux que l'ancienne formule consacrait et maintenait envers une mentalité plus large et plus morale.

Mais toujours la nature même de l'âme religieuse lui a fait poser quelque part, comme but, une vie parfois individuelle — mais le plus souvent collective — de paix et de repos, d'où toute lutte et tout antagonisme sont éliminés ; et cette vie idéale il l'a placée sur la terre, dans la suite des temps, lorsque l'action semblait féconde et la réalisation possible, ou il l'a reléguée dans le monde de l'au delà, — dans le ciel en un mot, — lorsque l'état social était tel qu'il rendait impossible l'espoir même de réaliser le rêve parmi des hommes vivants. Suivant les époques, les deux idéaux ont été plus ou moins antagonistes, en ce sens que l'un des deux a éliminé l'autre ; parfois aussi ils se sont confondus dans le même individu, car souvent tout en essayant d'amener autrui au paradis céleste, il se révoltait contre les injustices soit de l'individu, soit de la société, et prêchait et tentait de réaliser un mode de vie plus fraternel et moins violent, d'où par suite sont éliminés, à des degrés divers, tels ou tels moyens de domination et de contrainte. David Hume avait remar-

1. *Les affirmations de la conscience moderne*, p. 89.

qué avec exactitude que les mystiques (enthousiastes) sont ennemis du dogme que le clergé soutient et sont favorables à la liberté civile[1].

C'est ce qui explique que non seulement le mystique a exercé une influence prépondérante sur les états affectifs, mais que même sur les relations économiques il a eu une action puissante. La mysticité a été presque toujours l'ennemie des richesses et de la puissance, en donnant aux hommes un sentiment de compréhension plus large envers les humbles et les souffrants, et, les mystiques ont considéré comme une obligation pour eux-mêmes de partager la pauvreté. Faut-il rappeler ici les éloges admirables que saint François d'Assise adresse à sa sœur la Pauvreté et l'action qu'ont eue dans le monde les membres du tiers-ordre? Qui ne connaît les ascètes du brahmanisme et les moines mendiants du bouddhisme?

Mais ce que nous voudrions encore indiquer succinctement ici, c'est la filiation qui existe entre les conceptions mystiques et l'esprit plus matériellement révolutionnaire, ou, ce qui revient au même, l'évolution de la société idéale, entre le ciel et la terre. D'après l'Avesta l'humanité aurait commencé par une société heureuse sur laquelle régnait Yimi; mais ce roi de l'Age d'or conçu comme réel, règne encore dans l'au delà, sur les morts, où il est entouré de sages bienheureux; le Rig Vida (x, 5, 14, 15) transpose au ciel le règne de Yama. Les Bienheureux y retrouveront leur véritable patrie que personne ne leur ravira plus. La filiation du concept vivant à un idéal moins matériel y apparaît encore clairement. Les Brahmanes ensuite l'ont posé dans l'avenir, après la fin des temps; la mort prendra ses vacances et l'homme règnera redevenu Dieu et s'unira avec le ciel. L'Atharvaveda (3, 29, 3) insiste même sur ce point que le faible ne devra plus y payer de tribu au fort.

Nous ne citerons que pour mémoire Pythagore qui eut certainement des conceptions mystiques et qui, d'après la légende, tenta de créer une société communiste.

Mais ce qui selon moi est plus remarquable, c'est que Platon, qui, après Socrate et plus que lui encore, créa en Grèce une philosophie nettement mêlée de mysticisme, fut le premier à écrire une

1. *Essays*, X

utopie sociale, et ceci au moment où la Grèce tendait à perdre son esprit égalitaire et libre dans son action, tel qu'Homère l'a dépeint dans l'*Iliade*. Socrate et Platon sont des révolutionnaires civils et religieux contre les dogmes qui, de leur temps, commençaient à se fixer en des formules immuables.

Porphyre, Jamblique et Plotin suivirent la voie de Platon, mais en l'accentuant. Ils sont nettement mystiques. On dit que Plotin sollicita de l'empereur la cession d'une petite ville ruinée pour y fonder une République d'après la conception platonicienne.

Virgile, dans ses *Églogues*, décrit l'âge d'or à réaliser sur terre, où le sol produira sans culture et où les chèvres reviendront d'elles-mêmes au bercail, les mamelles gonflées de lait.

Les Juifs croyaient au Messie devant apporter sur terre le règne de la justice, de l'indépendance et du bonheur ; cette idée était née durant la captivité : « Jacob reviendra, il jouira du repos et sera dans l'abondance de toutes sortes de biens, sans qu'il lui reste plus d'ennemis à craindre..., le loup demeurera avec l'agneau, le léopard se couchera auprès du chevreau, le veau et le lion vivront ensemble et un petit enfant les conduira tous. »

La vie commune des Esséniens influença probablement la tendance du Christianisme naissant. L'évangile selon saint Luc (VI., 24-25) dit : malheur à vous riches ! parce que vous avez déjà reçu votre consolation. Paul lui aussi a des pensées similaires : « que celui qui ne travaille pas ne mange pas » (Thess., IV., 2). D'ailleurs ne reporte-t-on point au Christ cette phrase : « Allez et vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. Les lis ne filent point et sont mieux vêtus que Salomon avec toute sa gloire » ?

Le livre d'Hénoch est âpre dans ses revendications : « Malheur à vous qui bâtissez vos palais avec la sueur des autres, chacune des pierres ou des briques qui les composent est un péché. »

Pendant longtemps, aux yeux des païens, les chrétiens passèrent pour une secte pratiquant la communauté (cf. Lucien Peregrinus, 13), et saint Jean Chrysostome confirme qu'ils puisaient indistinctement dans le trésor commun de la société. Ceci est conforme aux actes des apôtres.

Les tendances communistes des premiers Pères de l'Église chrétienne sont bien connues. Il est inutile d'entasser ici les innombrables citations que l'on pourrait colliger dans ce domaine :

« L'opulence est toujours le produit d'un vol » (St Jérôme). « Le riche est un larron » (St Basile). « Le riche est un brigand. Il faut qu'il se fasse une espèce d'égalité, en se donnant l'un à l'autre le superflu. Il vaudrait mieux que tous les biens fussent en commun » (St Jean Chrysostome). « La nature a établi la communauté; l'usurpation, la propriété privée » (St Ambroise).

Le règne de Dieu est proche, une génération ne se passera pas avant que le justicier ne vienne en sa puissance. Et c'est bien sur cette terre que la transformation devait s'accomplir. Les premiers chrétiens croient tous au millenium (de Laveleye, *Le Socialisme contemporain*, VI).

Au moment où l'empire romain croulait, c'est-à dire lorsque Rome fut prise par Alaric, saint Augustin écrivit *la Cité de Dieu*, il fut le premier à rejeter dans l'au delà la réalisation du rêve social. Le titre même de l'œuvre indique qu'il s'agit toujours d'une cité, mais le sens antique reçoit une extension énorme, elle n'a plus de frontières et elle contient des habitants de toutes les parties du monde, vivants ou morts.

Puis succèdent la légion des mystiques médiévaux qui tous rêvent de la cité purement céleste. Le régime de contrainte médiéval empêche la conception même de réaliser ici-bas la cité heureuse, et le rêve alors se porte tout entier vers l'autre monde, ou il se réalise fragmentairement dans le régime communautaire des couvents; mais il n'existe plus d'utopie sociale.

Mais dès que l'esprit médiéval se dissout, apparaissent quelques conceptions dont le rêve flotte entre le ciel et la terre. De ce nombre fut l'*Évangile Éternel*, attribué, probablement à tort, à Joachim de Flore, mais qui fait espérer l'avènement d'une ère de paix, le règne du Saint-Esprit. Puis apparurent un grand nombre de tentatives de l'École de saint François d'Assise, tendant à détourner le monde entier de la vie de jouissance. Ce fut la manifestation de l'idée populaire en haine des riches et du clergé.

Ruysbroeck, tout en posant surtout l'objectif de la conquête du bonheur céleste, ne cesse de réclamer la communauté des biens terrestres : « Autant les fondateurs de l'Église étaient généreux, surabondants de charité, ne retenant rien pour eux-mêmes, autant leurs successeurs d'aujourd'hui sont parfois rapaces, avares, ne sachant borner leurs désirs. Voilà ce qui est contraire à la manière

d'agir des saints, ce qui est contraire à la vie commune dont je vous ai parlé [1]. »

Ce côté pratique et révolutionnaire, en somme, du mysticisme se retrouve aisément dans les œuvres d'Eckhart, de Tauler et de Suzo : tous prétendent la réforme des mœurs [2].

Nous retrouvons un peu plus tard un certain nombre de sectes à la fois mystiques et communistes telles que les Anabaptistes, les frères Moraves, les disciples de Pelage, les Vaudois, etc. [3]. Tout ceci confirme la pensée de Renan que chez la plupart des mystiques, il y a, à côté du rêveur bizarre, un puissant organisateur [4].

Au moment de la Renaissance, le sombre mystique Savonarole ne fut pas moins révolutionnaire que les Pères de l'Église, « le superflu du riche est un vol commis sur le pauvre », dit-il dans un de ses sermons [5].

Mais la Renaissance donne surtout à l'homme une confiance en l'efficacité de ses efforts : la contrainte absolue du moyen âge disparaît, la possibilité d'une émancipation apparaît, l'homme rêve la réalisation ici-bas d'une société meilleure, et il espère surtout que ce sera son sentiment individuel qui se réalisera. Il ne s'agit plus seulement d'une critique des rapports existants, mais de créations complètes de rapports sociaux.

Bien qu'un idéal social se fût déjà dessiné fragmentairement à une époque reculée, chez Dante et quelques autres auteurs, la première et la plus célèbre utopie est celle de Thomas Morus. Elle parut en Angleterre, au moment où celle-ci naquit à l'esprit scientifique, où son industrie se développait et où elle se dégageait de la contrainte religieuse traditionnelle. Th. Morus emprunte beaucoup à Platon, mais modifie le rêve de celui-ci suivant l'idéal chrétien.

Presque aussi intéressante que l'*Utopie* de Th. Morus fut la *Civitas Solis* du moine calabrais Campanella. Il établit une transition entre le régime communautaire que l'esprit mystique médiéval avait réalisé dans les couvents et l'œuvre plus païenne de

1. *Gheest. Brul.*, pp. 120, 121.
2. Cf. Denifle, *Das geistliche Leben.*
3. Pelage avait dit : « Le partage inégal des richesses ne saurait être imputé à Dieu, il est le résultat du crime et de l'iniquité des hommes. » Les Vaudois attendaient la venue d'un nouveau Messie pour rétablir l'égalité évangélique (règne de Dieu sur terre).
4. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*
5. Gebhart, *Sermons inédits de Savonarole.*

Platon. La société humaine tout entière devient une sorte de couvent immense, placé sous l'autorité du pontife Romain.

Comme plus tard le mystique Guill. Postel dont nous avons parlé, ce que Campanella espère, c'est l'établissement de la République du Christ. Celle-ci est devenue tout à fait terrestre, bien qu'elle n'exclue pas la cité céleste.

L'œuvre de Joh-Val. Andreae, *Description de la ville de Christianopolis,* ne fut qu'une transposition au point de vue protestant de l'écrit catholique de Campanella.

Puis l'idée devient peu à peu plus bourgeoise et plus timorée avec l'*Océana* de James Harrington, la *République de Sivarambes* de Denis Varaisse (1677), la *République des philosophes* que l'on a attribuée à Fontenelle, la *Basiliade* de Morelli, ou la *République parfaite* de D. Hume, et quelques autres.

Enfin toutes utopies réalisent à peu de chose près, sur la terre, ce que Fénelon dans son *Télémaque* (LXIV) décrit comme la société des Élyséens : « Ils ne forment tous ensemble qu'une seule voix, une seule pensée, un seul cœur : une même félicité fait comme un flux et reflux dans ces âmes unies. » Pourtant des idées sociales pratiques s'y font jour de-ci de-là.

Mais peu à peu cette idée subit une évolution importante, elle dépassa un idéal purement individuel et spontané pour subir l'effet d'une critique plus rigoureuse, elle pénétra davantage les faits sociaux et leurs rapports. R. Owen n'est plus ce que l'on peut appeler un utopiste dans le sens absolu de ce mot. Sa pensée répond à une étude approfondie du caractère et des sociétés humaines, et ses efforts furent couronnés d'un succès momentané. Mais son système ignore le déterminisme social et il comptait établir sous sa propre impulsion l'idéal social qu'il s'était fait, formant un système entièrement nouveau (comme il le dit lui-même) et qui devait s'opposer à la « période irrationnelle de l'existence humaine ».

Saint-Simon fut influencé par Platon et par Th. Morus, mais la conception chrétienne primitive surtout le domina; il la modifia toutefois en ce sens que ce n'est pas l'abnégation qu'il prêche, mais la jouissance pour tous. Saint-Simon fut réellement un prophète d'une foi nouvelle, d'une religion qui, dans sa pensée, devait diriger la société vers le grand but de l'amélioration la plus rapide possible du sort de la classe la plus pauvre (le nouveau Christianisme). Bien qu'en réalité ce que poursuivait Saint-Simon fût la réa-

lisation d'un idéal personnel, certaines de ses formules se rapprochent de la conception de loi historique ; c'est ainsi qu'il base son idée de l'avènement prochain du monde industriel sur ce fait qu'historiquement cette classe a pris une importance de plus en plus grande, alors que les autres classes sont bien restées stationnaires ou sont déchues.

Ch. Fourier présente par moments des notes de vraie mystique. Il conçoit un monde nouveau où toute latitude est donnée aux passions, dans lequel tout serait unité et harmonie. Selon lui le devoir vient des hommes et l'attraction vient de Dieu. — En somme, il crée de toutes pièces une moralité nouvelle, plutôt que de dégager de l'histoire les lois de l'évolution morale et de porter son effort vers la solution que ces lois promettent : néanmoins Fourier, comme plus tard Aug. Comte, ne nie pas l'existence de ces lois, mais tous deux prétendent les avoir trouvées par une sorte d'intuition. (Pareto, *Les Systèmes social.*, I, p. 344 et suiv.)

C. Pecqueur lui aussi subit l'influence de Jésus-Christ et de toutes les bibles pour la formule fondamentale de la morale ; la phrase suivante prise dans sa *théorie d'économie* est remarquable. « Or, la force libre qui nous envoie nos sentiments et nos désirs, n'est point telle qu'elle se propose de surmonter notre volonté pour le bien et d'annuler la tendance des idées et des lumières acquises. Au contraire, en nous proposant la perfectibilité par l'inspiration successive des hommes d'élite, elle semble plutôt agir dans le sens des bonnes volontés et des bonnes idées, c'est-à-dire de celles qui tendent à réaliser le bonheur *universel.* »

Il convient de citer encore un penseur bien original, P. Leroux, dont la thèse se rapproche de la nôtre. Écoutons-le : « Si les hommes avaient compris que le passé, le présent, le futur n'existent pas d'une façon absolue et à part, mais que vie passée, vie présente, vie future n'impliquent et ne forment qu'un seul tout, qui est la vie, ils n'auraient jamais songé, les uns à rêver un ciel hors de la vie, les autres à borner la vie au présent. Les uns auraient compris que la vie future qui est l'objet qu'ils considèrent avant tout est en germe dans la vie présente ; les autres que la vie présente, à laquelle ils s'attachent surtout n'existe que parce qu'elle contient en germe la vie future. Les uns et les autres n'auraient donc pas ôté à la vie présente l'infinité qui est en elle, pour créer,

les uns une vie future imaginaire, les autres le néant » (*De l'Humanité,* liv. v, ch. ii). Nous lisons encore dans ses œuvres cette phrase-ci : « C'est uniquement parce que l'idée du progrès dans l'humanité leur manquait, qu'ayant instinctivement besoin de ce progrès, et ne le concevant pas sur la terre, les hommes ont mis la perfection et le bonheur, ce but de leurs désirs, hors de la vie, dans les Champs Élysées ou dans des paradis, dont leur imagination a fait tous les frais » (*De la Tradition,* ch. i).

Enfin, l'esprit scientifique, en tentant d'appliquer à l'évolution sociale future les lois dégagées de l'analyse des faits historiques, domine peu à peu ces conceptions, mais une société idéale néanmoins apparaît encore dans un lointain avenir, l'évolution des sociétés a encore *une fin* prédéterminée et doit aboutir à un état de repos. Jérémie Bentham y pose le maximum de bonheur, Leibniz l'appelle le règne de la grâce, Kant le royaume des fins. Selon Herbert Spencer lui-même, l'humanité s'achemine infailliblement vers le règne de la moralité « absolue ».

A notre avis, ces idées de fins dernières sont parentes des utopies et répondent encore, bien que plus lointainement, aux sociétés purement idéales des mystiques.

PAUL HERMANT.

NOS ENQUÊTES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE

CONCLUSION

(PREMIÈRE PARTIE).

Au moment où nous avons publié notre questionnaire sur l'enseignement supérieur de l'histoire[1], deux réformes, grosses de conséquences, inquiétaient les maîtres de nos Universités provinciales : la transformation de l'École Normale venait de s'accomplir ; le vote de la nouvelle loi militaire était imminent ; on redoutait d'une part la concurrence de la Sorbonne et de l'École Normale désormais réunies, d'autre part les effets de la suppression du trop fameux article 23. En outre, on se demandait, à Paris, si la fusion de l'École Normale avec l'Université n'était pas le prélude d'un rattachement de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études à la Faculté des Lettres. Pour fournir à chacun l'occasion d'exprimer ses vœux, la *Revue de Synthèse historique* a cru bon d'entreprendre une enquête : le succès en a été médiocre, mais, pour des

1 *Revue de Synthèse historique*, avril 1904, p. 165-170. Rappelons que M. G. Monod a fait au Congrès d'enseignement supérieur, tenu en 1900 à Paris, une communication sur l'*Enseignement supérieur de l'Histoire dans les Universités*. Voir *Troisième congrès international d'enseignement supérieur...* (Paris, 1902, in-8), p. 485-490. Les deux questions posées par M. Monod étaient les suivantes : « 1° En quoi doit consister l'enseignement de l'histoire ? » et « 2° Quels doivent être les rapports de l'enseignement historique avec les autres enseignements de l'Université ? »

motifs divers, il fallait s'attendre à ce demi-échec. Remarquons tout de suite qu'aucun professeur de l'École des Hautes Études ou de l'École des Chartes n'est intervenu dans le débat; notons aussi qu'à Rennes, Toulouse, Montpellier, Aix, Grenoble et Besançon, on a gardé le silence. Puisse la Société d'Histoire moderne, si elle persiste à étudier le problème de l'organisation de l'enseignement supérieur de l'histoire, recueillir plus de témoignages que nous! Au demeurant, l'effort que nous avons tenté n'aura pas été inutile: MM. Albert Dufourcq (Bordeaux), G. Gavet (Nancy), Ch. Petit-Dutaillis (Lille), Albert Waddington Lyon), P. Boissonnade (Poitiers), G. Desdevises du Dezert (Clermont Ferrand), G. Pariset (Nancy), G. Radet (Bordeaux), H. Hauser (Dijon), H. Prentout (Caen), P. Huvelin (Lyon), ont exposé en toute franchise leurs desiderata, ce dont nous les remercions vivement. M. A. de Saint-Léger (Lille) s'étant, dans une lettre privée, rangé à l'opinion de M. Petit-Dutaillis, et M. H. Prentout ayant rédigé sa note après avoir conféré avec ses collègues de l'Université de Caen, MM. J. Tissier, A. Rainaud et M. Besnier, nous avons donc l'avis de quinze professeurs, dont treize historiens et deux juristes. — Il nous reste maintenant à grouper d'une façon systématique les principales idées qui ont été émises au cours de cette enquête.

Nos correspondants s'accordent à réclamer, en premier lieu, une collaboration étroite entre les professeurs d'histoire et les professeurs de droit [1]. Sans doute, de part et d'autre, il subsiste quelques défiances et quelques griefs [2]; mais le principe de la collaboration

1. Dufourcq, *Revue de Synthèse historique*, août 1904, p. 32; Petit-Dutaillis, *ibid.*, p. 36; Desdevises du Dezert, *ibid.*, oct. 1904, p. 169; Huvelin, *ibid.*, juin 1905, p. 292, etc., etc. Voir aussi dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, un rapport de M. R. Saleilles sur cette question, p. 8-18. Cf G. Monod, *ibid.*, p. 527.

2. M. Petit-Dutaillis, *l. c.*, blâme une Faculté de droit qui a fondé un cours de paléographie, « alors que l'enseignement se donnait déjà, à quelques mètres de distance, à la Faculté des lettres. » M. Hauser, dans *Revue de Synthèse historique*, février 1905, p. 34, écrit: « Je sais une Faculté des lettres qui a dû, non pas précisément batailler, mais insister pour conserver à un enseignement créé chez elle l'épithète d'*économique*, apanage des Facultés de droit. Je sais telles Universités où les apprentis juristes ne sont que très mollement *encouragés* par leurs maîtres à suivre les cours d'histoire ou de géographie (indispensables aux étudiants en droit international public

est posé, et, qui plus est, admis. Dans quelles conditions pourra se faire ce rapprochement que tout le monde désire, mais que, au dire d'un juriste éminent, personne ne favorise [1], telle est la question qu'il conviendra de résoudre. Doit-on établir, comme le souhaiterait M. Gavet [2], des Instituts englobant la Faculté des Lettres et la Faculté de Droit actuelles ? Doit-on créer une sorte de P. C. N. historico-juridique [3] à l'usage des étudiants en droit ? Doit-on confier aux historiens de la Faculté des Lettres « l'histoire du droit et des institutions », ainsi que « l'histoire des faits et des doctrines économiques [4] » ? — M. Prentout ne désire pas l'établissement de vastes Instituts des Sciences sociales (Droit-Lettres), car « ce serait oublier la différence de formation des professeurs, la différence de leurs méthodes ; ce serait oublier surtout le rôle si divers des deux Facultés . . . la Faculté de Droit forme des avocats, des notaires et des avoués ; nous avons, nous, à préparer des professeurs [5] ». La création d'un P. C. N. historico-juridique se heurterait, d'après M. Huvelin, à de grosses difficultés : « l'idée est féconde » ; mais « cette réforme, quoique excellente (ou parce qu'excellente ?) n'a aucune chance d'aboutir, car il faudrait augmenter d'une année la

et en économie politique) de la Faculté voisine. » Cf. Seignobos, *Le régime de l'enseignement supérieur des lettres* (Paris, Imprimerie Nationale, 1904, in-8), p.23 : « Les juristes se sont toujours tenus dans un isolement complet, à l'écart de toutes les sciences de l'homme étudiées suivant d'autres méthodes que celle du droit. »

1. Huvelin, *l. c.*, p. 292-293. Je détache de ces pages très spirituelles et mordantes le passage suivant, p. 293 : « Chacun ne veut embrasser son rival que pour l'étouffer ; chacun n'affirme l'utilité théorique d'une collaboration que pour la réaliser à son profit ; chacun ne crie : « Marchons ! » que pour faire marcher ses voisins. »

2. Gavet, dans *Revue de Synthèse historique*, août 1904, p. 34. Cf. Dufourcq, *l. c.*, p. 32, et Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 168, qui écrit : « Ce serait... faire œuvre logique que de rattacher... le Droit à la Faculté de philosophie. »

3. Boissonnade, dans *Revue de synthèse historique*, oct. 1904, p. 166 ; Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 169, qui voudrait qu'on obligeât « le futur étudiant en droit, ou à tout le moins *le futur magistrat*, à faire un stage d'un an, ou même de deux ans, auprès d'une Faculté des Lettres » ; Radet, *ibid.*, déc. 1904, p. 314-315 ; Hauser, *l. c.*, p. 36 ; A. de Saint-Léger : « Pour amener un rapprochement entre les Facultés de Droit et des Lettres, on pourrait peut-être obliger les candidats à la licence en droit à suivre pendant un an les cours de la Faculté des Lettres. Ce serait l'application au groupe Droit-Lettres de ce qui est pratiqué avec succès dans le groupe Médecine-Sciences, depuis la création du P. C. N. » Cf. Seignobos, *op. cit.*, p. 23-24. Voir aussi J. Toutain, *Création dans les Universités françaises d'une année préparatoire, commune aux futurs étudiants des Facultés de Droit et des Facultés des Lettres*, dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 258-263. (Cf. pour discussions, p. 312 et p. 414-415).

4. Boissonnade, *l. c.*, p. 165. Cf. Seignobos, *op. cit.*, p. 7.

5. Prentout, dans *Revue de Synthèse historique*, avril 1905, p. 172.

durée de la scolarité, et l'opinion commune s'y refuse[1]. » Enfin, il est bien évident que les juristes ne voudront abandonner aucune parcelle de leur enseignement en faveur des professeurs des Facultés des Lettres. Il faudrait cependant adopter un *modus vivendi* : sans « supprimer » la « différence d'origine et de formation » des historiens et des juristes[2], sans instituer un enseignement commun pour les débutants, sans réduire les attributions des Facultés de Droit, sans même « exiger des aspirants à l'agrégation d'histoire du droit la licence (ou même le diplôme d'études supérieures) d'histoire, — et des aspirants à l'agrégation d'histoire (sans épithète) la licence en droit (ou même un diplôme d'études supérieures d'histoire juridique) »[3], on pourrait néanmoins arriver à un résultat appréciable : il suffirait qu'une entente s'établît entre professeurs de droit et professeurs d'histoire : à Lyon, cela s'est fait[4] ; cela pourrait peut-être se faire partout[5]. Souhaitons — platoniquement — que, faute d'une organisation rationnelle, on opère, par voie de concessions réciproques et d'accord[6], un rapprochement sincère, un partage équitable de la besogne[7].

Dans notre questionnaire, nous avions demandé s'il y avait lieu de séparer la géographie de l'histoire. A l'unanimité, moins une

1. Huvelin, *l. c.*, p. 295. Après avoir cité certaines opinions, vraiment étranges, d'hommes politiques, l'auteur ajoute, p. 296 : « Du moment qu'on méconnaît si ouvertement la valeur des études purement scientifiques, quelles chances pouvons-nous avoir de créer, comme substratum aux enseignements juridiques, une année d'études générales et désintéressées ? Que ne proposons nous plutôt d'employer une année à apprendre par cœur les délais de procédure ou à grossoyer des formules d'actes ? Un si beau dessein enthousiasmerait le Parlement. »

2. M. Gavet, *l. c.*, p. 34, montre qu'il faut maintenir « la dualité des origines et des préparations » ; cf. Huvelin, *l. c.*, p. 296. M. Seignobos, au contraire, voudrait, *op. cit.*, p. 21 (cf. p. 23), que la Faculté de Droit « transformée en école d'application » ne fût qu'un des « Instituts techniques » de la Faculté des Lettres.

3. Huvelin, *l. c.*, p. 296-297. L'auteur ajoute : « Je crois que, si on en venait là, tous les historiens auraient une préparation commune si large, et se connaîtraient si bien, que tout sujet de défiance réciproque aurait disparu. »

4. Huvelin, *l. c.*, p. 297-298.

5. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 36. Cf. A. de Saint-Léger : « Il faudrait aussi une entente entre les professeurs des deux Facultés : insérer dans les programmes de la licence ès-lettres des questions qui seraient traitées à la Faculté de Droit ; développer dans les examens de droit le système des épreuves facultatives : recommander aux étudiants de suivre certains cours de la Faculté voisine. »

6. On n'ignore pas que « dans certaines Universités, beaucoup d'étudiants en droit suivent les cours d'histoire de la Faculté des Lettres. » Waddington, dans *Revue de Synthèse historique*, août 1904, p. 39, et Prentout, *l. c.*, p. 172-173.

7. Ce partage est préconisé par M. Huvelin, *l. c.*, p. 298, et par M. de Saint-Léger (cf. ci-dessus, n. 5).

voix [1], on nous a répondu non. Ce serait « une innovation fâcheuse. Est-ce le moment de la proposer quand, partout, les idées de Ritter et de Vidal de la Blache exercent une influence si profonde ? », écrit M. Dufourcq [2]. « Ces deux sciences sont, à mon avis, inséparables », déclare M. Radet [3]. Mais, si on estime, en général, que l'enseignement de la géographie a sa place à la Faculté des Lettres [4], on prend soin de distinguer entre la *géophysique* et la *géographie humaine* [5] ; on reconnaît, de plus, que les étudiants ont raison de suivre les cours de géographie physique professés dans les Facultés des Sciences [6], et l'on va même jusqu'à prétendre que « peu importe » que le « spécialiste en géographie » enseigne à la Faculté des Sciences ou à celle des Lettres [7]. Tout ceci est, évidemment, très symptomatique.

Lorsque les étudiants en histoire auront vraiment pris l'habitude de fréquenter la Faculté de Droit et la Faculté des Sciences, il sera permis de saluer avec joie la disparition de ces « cloisons étanches », qui, trop souvent encore, séparent « l'enseignement des diverses Facultés », de « ce particularisme étroit, nuisible aux intérêts généraux de la science [8] ». Mais, quand il n'y aura plus de « cloisons étanches », plus de « particularisme étroit », quand on aura constitué « des enseignements *mixtes*, communs aux Facultés des Lettres, de Droit et des Sciences [9] », la division en *facultés* pourra-t-elle être maintenue ? Des *Instituts* spéciaux ne se seront-ils pas formés d'eux-mêmes ? Et, dès à présent, ne doit-on pas hâter leur formation ?

1. Pour M. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 169, « la Géographie a sa place toute marquée à la Faculté des Sciences. »

2. *L. c.*, p 32.

3. *L. c.*, p. 315. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 36 ; Waddington, *l. c.*, p. 39 ; Hauser, *l. c.*, p. 35 ; Prentout, *l. c.*, p. 173. — A noter que M. Bougier s'est prononcé très nettement pour la séparation, dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 337.

4. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 36 ; Prentout, *l. c.*, p. 173 : « la géographie a sa place dans l'Institut d'histoire ».

5. Dufourcq, *l. c.*, p. 32.

6. Dufourcq, *l. c.*; Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 36. — D'après M. Levasseur, *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 336, « l'enseignement [de la géographie] devrait être partagé entre la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences. »

7. Hauser, *l. c.*, p. 35 : « Je demande seulement qu'il y ait toujours, dans chaque Université (à la Faculté des Lettres ou à celle des Sciences, peu importe), un spécialiste en géographie. »

8 Termes employés par M Boissonnade, *l c.*, p. 165.

9. C'est ce que désirerait M. Boissonnade, *ibid.* Comparer L. Ducros, *Facultés des Lettres et Facultés des Sciences*, dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 263-266.

A l'heure actuelle, on semble généralement hostile à la création d'instituts autonomes. « Je ne comprends pas bien, dit M. Waddington, l'importance d'une réforme qui consisterait à remplacer nos Facultés par des Instituts. Le groupement des diverses Facultés, laborieusement obtenu par l'éminent M. Liard, a supprimé ce que pouvait avoir de factice la division de l'Université en quatre Facultés, et il s'est établi depuis lors d'une Faculté à l'autre un échange d'idées et d'étudiants qui ne peut que s'accélérer et s'accroître, au plus grand profit de la science et des méthodes [1]. » De son côté, M. Desdevises du Dezert écrit : « ...La réforme qui consisterait... à fractionner chaque Faculté actuelle en Instituts séparés, c'est-à-dire, en réalité, à créer dix ou douze Facultés au lieu de quatre,... courrait risque... d'augmenter l'isolement des travailleurs et leurs tendances très marquées à la spécialisation farouche [2]. » Interrogez MM. Boissonnade et Pariset : ils vous répondront l'un, que « la fusion des diverses Facultés n'est encore qu'un mot [3] », l'autre que « les relations inter-universitaires n'ont guère été jusqu'à présent qu'isolées et exceptionnelles [4]. » Interrogez surtout M. Pariset : avec une logique impeccable, il vous prouvera que « la question de demain sera : Facultés ou Instituts [5] ? » Il vous montrera que, « à l'heure présente, les Universités régionales apparaissent... comme la réunion d'écoles pratiques (Instituts ou Facultés), artificiellement groupées dans le cadre ancien des quatre Facultés » ; mais que « le jour où les Instituts spéciaux, par leur nombre, leur variété et leur spécialisation, absorberont toute l'activité des Universités, ce jour-là, les Facultés ne seront pas loin de leur fin, sinon comme groupements administratifs, du moins comme sections d'enseignement [6]. » Il vous montrera également

1. Waddington, *l. c.*, p. 39.

2. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 169. M. Desdevises continue ainsi : « Le dernier terme de cette évolution serait de considérer chaque chaire comme formant un corps à part. Ce serait alors le régime des Chartreux appliqué à l'Université, et cette extrémité nous paraît faire bien saisir tous les inconvénients du système. » — En revanche, M. Hauser, *l. c*, p. 34, écrit : « Les objections présentées contre la constitution des Instituts ne me paraissent pas recevables. » M. Huvelin, *l. c.*, p. 297, se déclare aussi partisan de la création d'Instituts d'histoire ; mais il pense que « dans beaucoup d'Universités, les considérations budgétaires empêcheront d'ici longtemps de donner suite à de si beaux projets. »

3. Boissonnade, *l. c.*, p. 165.

4. Pariset, dans *Revue de Synthèse historique*, déc. 1904, p. 314.

5. *Ibid.*, p. 309-314.

6. M Radet, *l. c.*, p. 314, estime que l'on pourra organiser des Instituts « sans briser

que si une Université déterminée « organise un Institut historique[1], il faut alors que l'Institut soit aussi parfaitement outillé que possible, qu'on y enseigne non pas seulement l'histoire politique et l'histoire des doctrines économiques, mais l'histoire sociale, économique, l'histoire des arts, des idées, des religions... il faut qu'il offre un ensemble tel en chaires, en collections, en bibliothèques, en publications, que, des régions voisines et même de Paris — pourquoi pas? — tout étudiant d'histoire, puisse y passer avec profit un certain temps. » M. Pariset vous convaincra, d'autre part, que chaque Université ne doit pas avoir *son* institut historique. « Chaque Université aura les Instituts qu'elle pourra. L'uniformité est inutile et dangereuse. Mieux vaut un seul Institut historique pour cinq ou six Universités régionales que cinq ou six petits embryons mort-nés dans chaque centre universitaire[2]. » Pour peu que l'on considère la « réduction du nombre des Universités[3] » comme une chose désirable, pour peu, d'autre part, que l'on ait constaté la pauvreté navrante de certaines Facultés qui ne possèdent même pas les quatre professeurs d'histoire et de géographie rigoureusement nécessaires[4], on est séduit par l'argumen-

en rien les cadres traditionnels, et en se bornant à utiliser sur chaque point les ressources qu'offre le milieu. » Cf. Prentout, *l. c.*, p. 173, qui, en plus, exprime le vœu que la question des Instituts « ne soit pas résolue à coup de décrets ».

1. M. Pariset reconnaît, *l. c.*, p. 309, qu' « il existe déjà des Instituts spéciaux dans la plupart des Universités importantes » ; M. Prentout, *l. c.*, p. 173, nous dit que « sans le mot qui importe peu, l'Institut historique, la section d'histoire... s'est organisée à la Faculté des Lettres de Caen, par la bonne entente des quatre professeurs d'histoire et de géographie », et il ajoute : « L'Institut a ses collections, il ne lui manque plus que des locaux ». Mais il est bien évident qu'entre les Instituts spéciaux qui existent aujourd'hui et ceux dont M. Pariset désire ardemment la création, il y a plus qu'une simple différence de degré.

2. Sur la création d'Instituts, cf. G. Monod dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 313-314 et 319-320 (discussions, p. 314-315-318 et 320-323), et dans *Revue historique*, 1904[1], p. 86-87. A citer également le très important travail de M. Ferdinand Lot : *Les Facultés universitaires et la classification des sciences*, Paris, 1904, in-8, 32 p. (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*).

3. Dufourcq, *l. c.*, p. 31 : « Les réformes radicales que suggère M. B.-D. doivent *toutes* être subordonnées à celle-ci : LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES UNIVERSITÉS. Huit ou dix Universités, en France, suffiraient largement ; peu nombreuses, mais chacune plus importante, elles rayonneraient avec plus de force. » Pour de multiples motifs, on peut souhaiter cette réduction ; mais pour de multiples motifs aussi, il sera impossible de la réaliser. L'opposition des municipalités serait formelle ; et, d'autre part, le corps enseignant ferait entendre des plaintes véhémentes. « Un grand pays comme la France, dit M. Boissonnade, *l. c.*, p. 168, n'a pas trop de quinze centres de travail scientifique et de quelques centaines de savants pour maintenir et accroître le patrimoine de science que lui a légué le passé. »

4. Cf. Ferdinand Lot, dans *Bull. de la Soc. d'hist. moderne*, fév. 1904, p. 116-117.

tation dont nous venons de donner un court spécimen : on entrevoit, dans un avenir plus ou moins lointain, la création de six ou sept Instituts historiques (il y en aurait peut-être quatre de trop), qui installés, par exemple, à Lille (Nord), à Rennes (Ouest), Bordeaux et Toulouse (Midi), Lyon (Centre) et Nancy (Est), distribueraient l'enseignement supérieur de l'histoire ; on se rappelle qu'il n'y a, en France, que six Facultés provinciales de médecine, et l'on se dit que le nombre des apprentis historiens étant beaucoup moins considérable que celui des apprentis médecins, six Instituts provinciaux d'histoire suffiraient très amplement aux besoins présents et futurs. Mais, peut-être, oublie-t-on qu'en France chacun veut avoir son petit bateau, le petit bateau dût-il faire naufrage en cours de route.

Que l'on respecte la division traditionnelle en Facultés ou que l'on adopte le régime des Instituts, il faudra, à Paris, régler le sort des Écoles spéciales, et notamment, de l'École des Hautes Études et de l'École des Chartes. « La suppression de l'École Normale entraîne logiquement la suppression de l'École des Chartes ; et la réorganisation des Universités entraîne logiquement la suppression de l'École des Hautes Études », déclare M. Dufourcq [1]. « Il faudra réfléchir à deux fois avant de détruire des établissements qui ont rendu et qui rendent encore des services aussi éminents, et dont les savants étrangers sont les premiers à faire le plus vif éloge... L'École des Chartes et l'École des Hautes Études ont... une originalité puissante. Que la manie de détruire les respecte donc », réplique M. Petit-Dutaillis [2]. Et ni M. Petit-Dutaillis, ni M. Desdevises du Dezert ne voudraient voir l'École des Chartes transformée en « une école purement professionnelle d'archivistes et de bibliothécaires [3] ». Au demeurant, le maintien, la suppression ou la

1. *L. c.*, p. 32. Cf. Waddington, *l. c.*, p. 39 ; Boissonnade, *l. c.*, p. 165 ; Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 169 ; Pariset, *l. c.*, p. 312. D'après M. Pariset, on fera bien de réunir à l'Université de Paris les écoles spéciales, « pourvu, toutefois, qu'on procède à la fusion de manière prudente, et avec certains tempéraments ; qu'on accorde de légitimes compensations aux Universités régionales, sans quoi l'écart entre Paris et la province deviendrait vraiment par trop grand. » — Notons, en passant, que M. Seignobos, *op. cit.*, p. 5-6, a montré que le double emploi n'est pas toujours inutile.

2. *L. c.*, p. 36-37. Cf. Radet, *l. c.*, p. 315 ; Hauser, p. 35 ; Prentout, *l. c.*, p. 173. La réflexion suivante de M. Hauser mérite d'être signalée : « ...Parmi les établissements en question, il en est qui présentent cet avantage de s'ouvrir plus largement que les Universités, d'accueillir des étudiants dépourvus de passeports. Il y a là une forme de concurrence utile pour des corps comme les Universités qui, à l'instar de toute corporation un peu fermée, sont guettes par la routine ».

3. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 37 : « ...En détruisant l'Ecole des Chartes, ou en faisant

transformation de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études n'intéressent qu'à un point de vue théorique les professeurs des Universités régionales; celles ci, en effet, ne gagneraient ni ne perdraient à la disparition de ces deux Écoles ou à leur rattachement à la Faculté des Lettres de Paris; mais, par contre, s il faut en croire M. Waddington, celle-ci, dans l'hypothèse d'une fusion, « gagnerait... en prestige et en valeur scientifique, sinon en puissance et en richesse matérielles, infiniment plus qu'elle n'a gagné à accaparer l'École Normale Supérieure, transformée en *Institut pédagogique*[1] ».

***

« Le temps de l'histoire intégrale est venu[2]. » On remarque que « les questions économiques, sociales, esthétiques prennent une place de plus en plus importante dans les études des professeurs et des élèves[3] ». Les programmes de licence et d'agrégation, les affiches des Facultés, les titres des ouvrages publiés par les professeurs et des thèses soutenues en Sorbonne, prouvent, paraît-il, que ces questions sont à l'ordre du jour[4]. Toutefois, il est à croire que, si on leur fait une certaine place, on ne leur fait pas encore la place qu'elles méritent d'occuper, car plusieurs professeurs se plaignent de la prépondérance actuelle de l'histoire politique[5].

d'elle une école purement professionnelle d'archivistes et de bibliothécaires, on diminuerait sensiblement le nombre des travailleurs exercés capables d'aborder l'étude du moyen âge. » Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 169-170 : « Faire de l'Ecole des Chartes une école d'archivistes, de bibliothécaires et d'antiquaires, serait la rabaisser en lui donnant le caractère d'une école professionnelle. » Selon M. Seignobos, *op. cit.*, p. 21, (cf. p. 22-23), l'Ecole des Chartes devrait simplement être un « institut technique » de la Faculté des Lettres.

1. Waddington, *l. c.*, p. 39.
2. Prentout, *l. c.*, p. 173.
3. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 37. M. Petit-Dutaillis remarque cependant que « l'histoire des idées, notamment des religions » est « négligée ». — Sur la place de l'enseignement de l'histoire des religions dans les Universités, lire la communication de M. Jean Réville au *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 490-495, et les discussions, p. 532-534.
4. Petit-Dutaillis, *ibid.*; Hauser, *l. c.*, p. 35; Prentout, *l. c.*, p. 173. D'ailleurs, d'après M. Prentout, p. 174, « il faut voir autre chose que les programmes et les affiches : par exemple tout cours d'histoire régionale bien compris étudiera nécessairement dans ce cadre restreint, les diverses manifestations religieuse, artistique, économique et sociale de la vie provinciale. »
5. Notons à ce propos que M. Waddington, *l. c.*, p. 39-40, « ne conteste pas la pré-

M. Dufourcq nous dit : « On a justement raillé l'histoire-batailles; il est temps d'apercevoir ce que vaut l'histoire-institutions. *L'histoire économique et sociale, l'histoire intellectuelle et religieuse*, voilà les deux facteurs essentiels du développement humain [1]. » M. Boissonnade s'exprime ainsi : « Déjà, l'histoire de l'art est étudiée ou enseignée dans un grand nombre d'Universités. Mais il n'en est pas de même pour l'histoire sociale, économique, religieuse, et en général pour l'histoire des idées... Il est vraiment inouï qu'on puisse continuer à laisser dans l'ombre, par exemple, les deux plus importants événements de l'histoire grecque, à savoir l'élaboration des idées morales et des idées scientifiques dont vit encore le monde, alors qu'on ne permet d'ignorer aucun des épisodes de la guerre du Péloponnèse. Il ne l'est pas moins de consacrer tant de recherches à des négociations diplomatiques d'ordre infime et de continuer à laisser dans l'obscurité les conditions de la vie sociale et économique du passé et du présent [2]. » Mais, pour ces enseignements nouveaux, il faudrait un « remaniement des programmes », un personnel de spécialistes et un remaniement des chaires des Facultés des Lettres. Un remaniement des programmes est facile à faire : les programmes d'ailleurs ne sont établis que pour être changés promptement. Un personnel de spécialistes pourrait être formé, à la rigueur. Quant à un remaniement des chaires, on ne peut guère y songer. Sans doute, « dans le domaine de l'histoire il y a actuellement une disproportion choquante entre le nombre des chaires, conférences, cours consacrés à l'histoire de l'antiquité et à l'histoire politique, et celui des diverses chaires, conférences ou cours réservés aux autres variétés de l'histoire. » Sans doute aussi, « l'histoire économique et sociale n'est enseignée,

pondérance actuelle de cet enseignement » ; mais il ajoute : « il faut néanmoins se garder des dissociations exagérées et se dire que très souvent l'histoire politique comprend l'histoire sociale et l'histoire économique. L'histoire de l'art, celle des idées et celle des religions sont moins aisément abordables pour les historiens ordinaires, mais la première compte déjà un certain nombre de spécialistes autorisés, et les deux autres ont été et doivent être surtout, à mon avis, l'affaire des philosophes, des philologues ou des littérateurs. »

1. Dufourcq, *l. c.*, p. 32-33. M. Dufourcq pense que l'histoire économique et sociale, et l'histoire intellectuelle et religieuse devraient être plus largement représentées dans le programme d'agrégation. Cf. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 170 : « L'histoire sociale l'histoire économique, l'histoire de l'art, l'histoire des religions, tout cela est à développer ; mais ne sommes-nous pas encore beaucoup trop dogmatiques pour mettre ces questions au programme de l'agrégation ? Sommes-nous assez libres pour les enseigner ? »

2. Boissonnade, *l. c.*, p. 162.

nulle part, par des professeurs spéciaux, en dehors du Collège de France » ; et « nulle part, en dehors du Collège de France, de l'École des Hautes Études, de la Sorbonne et des Facultés de théologie protestantes, n'est organisé l'enseignement de l'histoire des sciences, des religions, et de la méthodologie historique [1] ». Mais, en France, « la réduction graduelle par voie d'extinction des enseignements dont l'utilité n'est plus aussi manifeste que par le passé [2] » présentera toujours, ou, tout au moins, pendant de longues années encore, des difficultés très grandes : la tradition nous rive, par des chaînes d'acier, à des formes immuables [3].

Si « le temps de l'histoire intégrale » est venu, celui de la méthodologie ne semble pas près de venir. On ne désire nullement la création de cours de méthodologie, en province. On estime que « tous les deux ou trois ans », « lorsque... le personnel » des « étudiants s'est en grande partie renouvelé », on peut consacrer « les cours du début de l'année à la méthodologie [4] ». On déclare que « quelques leçons doivent suffire pour orienter l'esprit de l'historien vers une série de problèmes qu'il doit chercher ensuite à résoudre lui-même ; autrement, on le force à emmagasiner nombre de théories et de systèmes qu'il risque de mal digérer et d'appliquer à tort et à travers [5]. » « Les principes de la méthode historique peuvent s'exposer en quelques leçons [6] » ; « la meilleure leçon de méthode ou de bibliographie sera toujours la correction d'une leçon d'élève ou d'un travail écrit [7] ». Tout cela est très vrai ; quelques leçons rapides suffisent ; la méthode historique s'apprend en

1. Boissonnade, *l. c.*, p. 164.
2. *Id.*, *l. c.*, p. 165.
3. Seignobos, *op. cit.*, p. 15 : « A chaque vacance de chaire, le conseil [de la Faculté] est appelé à dire s'il croit préférable de conserver la chaire ou de la supprimer. Mais il semble qu'on fasse encore un usage trop timide de la suppression ; on tend à admettre une présomption en faveur du maintien et à ne demander le changement que par exception. Il est à souhaiter que les conseils de Facultés et le ministère adoptent la pratique inverse. La présomption doit être en faveur du changement, on doit présumer que l'état de la science a changé depuis la création de la chaire. L'idéal serait de n'avoir aucune chaire perpétuelle, rien que des professeurs, c'est-à-dire des savants ; on en aurait plus ou moins dans chaque branche d'études, suivant qu'il se trouverait plus ou moins de travailleurs remarquables dans chacune ; on pourrait même varier la composition du personnel suivant les conditions spéciales à chaque région. »
4. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 38 ; cf. Hauser, *l. c.*, p. 35.
5. Waddington, *l. c.*, p. 40.
6. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 170.
7. Hauser, *l. c.*, p. 35. — M. Prentout, *l. c.*, p. 174, estime que « l'esprit historique peut être développé chez les élèves, par l'étude des explications de textes dirigée par le professeur. »

quelques jours; c'est pourquoi tant d'historiens ne parviennent pas à tuer le métaphysicien qui est en eux, et pourquoi tant d'érudits commettent des erreurs de méthode. Veut-on fabriquer des licenciés et des agrégés selon les procédés les plus expéditifs ? La méthodologie est évidemment inutile, bien plus, nuisible : laissons les étudiants lire en paix leurs manuels et quelques « grands ouvrages ». Veut-on apprendre aux jeunes gens, non pas *l'histoire*, mais le métier d'historien, ce qui n'est pas tout à fait pareil ? La méthodologie devient absolument nécessaire, et c'est ce qu'a très bien vu M. Boissonnade [1].

L. Barrau-Dihigo.

1. Boissonnade, *l. c.*, p. 162. — Remarquons ici que M. Xénopol a entretenu le *Troisième congrès international d'enseignement supérieur* (v. p. 508–511) de la *Nécessité de l'enseignement de la théorie de l'histoire dans les Universités.*

REVUES CRITIQUES

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE

D'APRÈS M. FLACH[1]

En présence de la grande œuvre où M. Flach étudie les origines de l'ancienne France et dont les divers tomes ne peuvent que s'échelonner à de longs intervalles, il nous a paru d'un grand intérêt de reprendre, à l'heure présente, le travail déjà fait et d'en saisir, par une vue d'ensemble, toute la portée. Nous nous trouvons posséder maintenant les trois premiers volumes de l'œuvre. Dans le tome Ier, l'historien étudie le régime seigneurial, avec un développement tel que, depuis le traité classique de Brussel sur les *Usages des fiefs du* XIe *au* XIVe *siècle*, il n'avait peut-être point été publié sur le régime féodal un ouvrage de cette importance[2]. Dans le tome II, il étudie les origines communales, la féodalité et la chevalerie. L'auteur était donc naturellement conduit à envisager dans le tome III, nouvellement publié, la renaissance de l'État et la formation de la monarchie capétienne.

Il est aisé de faire ressortir les qualités générales de l'ouvrage.

1. Jacques Flach. *Les origines de l'ancienne France, Xe et XIe siècles.* I. : *le régime seigneurial.* II : *les origines communales; la féodalité et la chevalerie.* III : *la renaissance de l'État; la royauté et le principal.* 1886-1893-1904. Paris, Larose et Forcel, in-8.

2. Voir sur ce point particulier les considérations présentées sur ce tome Ier de l'ouvrage de M. Flach par M. Esmein, *Nouv. Revue histor. de droit français et étranger*, 1886, p. 629 et suiv.

Dans ses diverses introductions, M. Flach nous fait connaître les sources auxquelles il a puisé, la méthode et le plan qu'il a suivis. Or, il suffit de lire quelques chapitres de son œuvre pour se convaincre de la pleine véracité de ses dires. Sa méthode est essentiellement objective et concrète. Il s'est tout d'abord livré à une exploration étendue des documents originaux, des chartes tant manuscrites qu'imprimées. Il les a étudiées contrée par contrée, presque domaine par domaine, en tout cas cartulaire par cartulaire. Et de la sorte le silence des documents est devenu aussi instructif que leur langage. Surtout, il a su lire les chartes : il a su les éclairer, leur donner un souffle nouveau de vie par l'étude des chroniques et des histoires, non seulement des œuvres importantes comme celles de Richer ou de Raoul Glaber, d'Orderic Vital ou de Baudri de Thérouanne, mais aussi de petites chroniques comme celles de Mortemer ou de Saint-Mihiel. Enfin, il a dépouillé ces Vies des Saints, — tâche qui n'avait jamais été entreprise, — ces miracles, ces recueils de lettres, dont la rédaction se place au xe, au xie et au commencement du xiie siècle, afin d'en extraire les détails qu'ils recèlent sur les mœurs, la pratique du droit, les institutions, la vie sociale de cette époque. C'est ainsi que nous revivons pleinement ces siècles où se désorganisa la France carolingienne et se forma la France des Capétiens.

Le tome Ier, qui a pour titre *Le régime seigneurial*, est divisé en deux livres. — I. Le premier est intitulé : *De la protection et de son rôle, spécialement dans la société franque.* C'est là, en réalité, une introduction, où l'historien s'efforce de mettre en lumière et d'expliquer, au besoin à l'aide d'exemples tirés de milieux divers, les fondements et les précédents historiques du régime féodal. C'est ainsi qu'il nous montre, par une étude lumineuse des premiers temps de Rome, de la Gaule et de la Germanie, que « la féodalité n'a pas été une création arbitraire et artificielle, qu'elle a procédé d'un besoin général de protection qui s'est rencontré ailleurs, que l'on aperçoit partout où l'État n'est pas encore organisé, partout où il se désorganise, et qui amène chaque fois alors un groupement d'individu à individu. » Il envisage tour à tour la *gens* romaine, la

clientèle gauloise, la famille germanique. Tout au plus pourrait-on objecter que ces organisations sociales ne se présentent à nous que comme des étapes dans la marche en avant de peuples primitifs vers une civilisation plus avancée : tandis que la société féodale ne se fonde, au contraire, que sur les débris, sur les ruines d'une civilisation ancienne qui se désagrège. Il n'en reste pas moins vrai que l'idée maîtresse, mise en lumière par M. Flach, de la protection demeure dominante et vérifiée. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter avec l'auteur aux institutions qui contiennent le germe même de la féodalité. N'est-ce point le besoin de sécurité qui provoque la constitution de ces *patrocinia*, ces recommandations de paysans, qu'interdit l'État romain, tenu en échec par ses propres agents et par les grands propriétaires. Et, si de la Gaule romaine nous passons au royaume franc, n'est-ce pas encore l'idée de protection qui se trouve à la base de ces institutions capitales qu l'historien envisage successivement, à savoir : la recommandation et le *mitium*, l'immunité laïque, l'immunité ecclésiastique, la vassalité et le bénéfice ?

Par l'étude de ces institutions, nous assistons à la formation progressive du groupement féodal. — Quand le royaume franc se fut établi en Gaule, le nombre de ceux qui allaient être placés sous la protection royale s'accrut dans une proportion immense. Il y eut de plus faibles à protéger : l'Église chrétienne prit place au milieu d'eux. Le roi dut multiplier ses fonctionnaires, étendre leurs attributions, mais il ne put faire que le lien de protection et de dépendance personnelle qui unissait à lui le simple homme libre ne devînt singulièrement fragile. Pour resserrer ce lien, nous dit M. Flach, pour assurer la protection à l'homme du peuple, au petit propriétaire, aux *minus potentes*, on finit bien par les assimiler aux veuves, aux orphelins, aux églises, et par les recommander à la sollicitude spéciale des fonctionnaires royaux. Mais qui les garantissait contre les abus de ces fonctionnaires eux-mêmes? Grégoire de Tours nous rapporte sans cesse les violences commises impunément par les agents du roi. Aussi, le faible dut-il chercher un autre protecteur que le roi. Il le trouva dans le grand propriétaire gallo-romain ou franc, dont le patronage savait le soustraire à l'action des fonctionnaires royaux. De là la recommandation et le *mitium*. — Quant à l'Église, elle bénéficie de la protection royale, qui lui octroye de nombreuses *immunitates* ; alors que les *potentes*

laïques, qui voient consolider par des chartes d'immunité, la juridiction privée née à leur profit dans l'Empire romain, sont garantis par leur force même contre les entreprises des fonctionnaires royaux.

Toutes ces idées générales, dont l'une, la distinction faite par M Flach entre l'immunité laïque et l'immunité ecclésiastique, peut provoquer la controverse, sont exposées avec une grande netteté : elles expliquent parfaitement la formation des groupements sociaux de l'époque franque. Peut-être, toutefois, peut-on regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir insister davantage (p. 122 s.) sur l'œuvre de Charlemagne, qui préparait sans nul doute une évolution vers l'avenir. Il est assez curieux d'observer combien le pouvoir royal accordait alors volontiers l'*immunitas*, d'autant plus facilement, semble-t-il même d'après les diplômes, que le domaine, pour lequel on demandait cette faveur, avait une certaine importance territoriale. On ne peut prétendre que ce soit faiblesse de sa part, lorsque ces concessions émanent des premiers Carolingiens. Le pouvoir royal procède dans ces cas, à notre avis, vis-à-vis des populations à la mise en pratique d'un système de déconcentration, conçu non pas comme devant leur accorder une plus grande liberté, mais comme étant le régime le plus propre à fournir une exploitation utile d'une partie du royaume franc. L'empereur cherche à s'assurer la soumission complète des hautes têtes du royaume et, par elles, à provoquer l'accomplissement des obligations de ses autres sujets. L'administration royale se trouve par là déchargée d'autant; placé au milieu même des intéressés, vivant avec eux, l'immuniste saura, mieux que tout autre, ce qu'il peut exiger d'eux et en attendre. L'immunité n'apparaît dès lors, de même que le séniorat, que comme l'un des points essentiels de ce plan d'organisation administrative, dressé par le droit impérial, par l'*Amtsrecht*.

Il était cependant à craindre que l'enceinte réservée, dont l'entrée était déjà interdite aux fonctionnaires royaux, perdît peu à peu tout contact avec le pouvoir royal lui-même ; et que ses habitants ne fussent pleinement soustraits à son action. Charlemagne comprend le danger. Il établit sur des bases légales les rapports devant exister entre l'immunité d'une part et la puissance publique d'autre part, en créant un intermédiaire qui dût prendre à la fois les intérêts de l'un et de l'autre : ce fut l'*advocatus*. Mais, que la notion de l'État

commence à s'altérer, et nous voyons aussitôt l'immuniste obtenir de plus en plus souvent cette faveur si préjudiciable au pouvoir royal, de nommer lui-même cet *advocatus*, qui ne se trouvera plus avoir d'autre mission que celle de défendre les seuls intérêts de l'immunité. Les rapports légaux qui unissaient le grand propriétaire et le pouvoir royal disparaissent peu à peu. L'immunité s'isole, à mesure que la souveraineté se disperse en de nombreuses mains. De toutes parts, se font sentir l'inertie et même l'absence de la puissance publique ; et, pour y suppléer, se constitue le groupement féodal. Et c'est seulement par ce détour que nous arrivons, ce nous semble, à cette période de dissolution de la société pour laquelle M. Flach montre si bien l'idée de protection provoquant, suscitant tous groupements, toutes organisations sociales.

2. *La Dissolution de la Société*, tel est en effet le titre du second livre. L'auteur y étudie la décomposition sociale d'où sortit la féodalité : aussi est-il amené naturellement à décrire la naissance des petites seigneuries ou, plus exactement, la formation des justices. Parmi les formes sous lesquelles la protection de l'État se manifeste au sein d'une société organisée, il n'en est pas en effet de plus importante, de plus indispensable, que la justice. Or, dans la France du xe siècle, que restait-il, que pouvait-il rester de la justice, conçue dans l'intérêt du pays tout entier ou d'une partie de son territoire ?

Théoriquement, le champ d'action de la royauté est demeuré immense. Mais, en fait, la royauté perd l'autorité judiciaire non seulement sur les arrière-vassaux des grands feudataires qui se partagent le pays, mais elle la perd aussi en partie sur les propriétaires ecclésiastiques et laïques, sur les artisans ou les cultivateurs qui restent en dehors de la hiérarchie féodale. La faiblesse du pouvoir royal est telle que l'Église, qui jusqu'au xe siècle a tiré grand parti de la protection particulière du roi, a dorénavant moins à gagner qu'elle peut perdre à se placer sous la tutelle royale. Aussi voyons-nous les corps religieux se faire octroyer comme privilège l'affranchissement de la justice royale. Il n'en est pas moins vrai qu'à cette époque surtout ils ont besoin d'être protégés : mais ils demanderont aide et assistance, s'ils ne peuvent eux-mêmes résister à leurs ennemis, à de hauts seigneurs dont l'action puisse se faire plus vivement et plus rapidement sentir que celle du pouvoir royal.

Ce n'est d'ailleurs là que l'une des conséquences de l'émiettement de la souveraineté. M. Flach en indique une autre des plus importantes, quand il déclare que le centre de gravité de la justice s'était déplacé au XIe siècle. En effet, quand au XIe siècle la féodalité eut pris décidément le dessus sur la royauté, il ne pouvait plus être question d'interventions du roi ou de *missi*, redressant les torts ou prévenant les exactions commis par ses comtes ou par l'immunité dans l'administration de la justice : l'avoué est devenu lui-même un prétendant à la justice; l'immuniste et le grand propriétaire sont tout-puissants chez eux. Dès lors, ne fallait-il plus songer à se faire protéger par la justice, mais tout au contraire à se protéger contre elle ? En présence et à l'encontre de l'effort du détenteur de la justice territoriale de s'en servir de plus en plus comme d'un instrument de domination et une source de profits, on voit se manifester vigoureusement l'effort des justiciables de se soustraire à la justice territoriale pour se soumettre à la justice *personnelle*, soit à la justice de leurs égaux, de leurs pairs, soit à la justice d'un supérieur qui ait intérêt à les protéger à tort et à droit. — Et, ces prémisses une fois posées, l'auteur envisage, dans une série de chapitres soigneusement documentés, les diverses applications de cette justice personnelle. Après avoir distingué la justice féodale qui appartient au suzerain féodal sur ses vassaux et la justice de seigneurie qui appartient au seigneur sur ses fidèles, il nous présente successivement, dans son fonctionnement, et la cour des pairs comme vassaux, et la cour des pairs comme fidèles. Puis vient, se rattachant toujours au concept de la justice personnelle, l'étude de la justice domestique et de la justice censuelle. — Enfin, si la justice personnelle s'est formée aux dépens de la justice territoriale, ne voit-on pas aussi une justice *ratione materiæ* les amoindrir toutes deux : n'est-ce pas le fait de la justice ecclésiastique portant sur divers délits violant plus ouvertement la loi religieuse que la loi civile, celui de la justice des foires et marchés, etc ?

Mais si, en ce qui concerne la justice, l'unité territoriale est ainsi rompue, si c'est désormais d'homme à homme que la justice s'exerce, il en devait être de même, et pour des raisons semblables, pour les autres fonctions essentielles de l'État, pour la défense vers le dehors, au dedans pour la police, pour la gestion des intérêts communs. Toutes ces fonctions entrent dans le domaine privé. Il en est ainsi du service de guerre et de château-fort, de la police

et des banalités, de l'administration et des impôts. Une telle situation ne donne t-elle pas d'ailleurs naissance aux droits seigneuriaux soit par la convention, soit par l'usage, soit même par la surprise et la violence, c'est-à-dire le plus souvent par un abus du droit de protection? L'étude de ces divers points par M. Flach se trouve être des plus intéressantes par les aperçus qu'elle fournit sur la vie quasi-journalière de cette époque.

3. Cette dernière remarque est encore celle qui doit être faite au sujet du livre troisième qui a pour titre : *la reconstitution de la société*. Un souffle de vie anime au plus haut point les divers chapitres de ce livre, dans les détails duquel nous ne pouvons malheureusement entrer. L'auteur y montre comment, dans les sociétés défaillantes, s'élaborent, à l'approche même de la ruine, ou bien survivent à la désorganisation, des éléments sociaux qui serviront de liens entre les hommes et tiendront lieu de l'État. Ce sont au xe et au xie siècles : le groupement populaire, les formes romaines et germaniques d'engagement des personnes et des terres, la noblesse, l'Église, la royauté.

Et, tout d'abord, en ce qui concerne le groupement populaire, les châteaux et couvents, les villes et villages n'apparaissent-ils pas manifestement comme les noyaux vivaces d'un monde renaissant? C'est par eux et en eux que la charpente osseuse de la société se reforme. « Ils servent de points de solidification, en attendant qu'ils recréent la chair et le sang de la patrie, en attendant qu'ils engendrent les communes françaises. » Aussi l'historien les étudiera-t-il en premier lieu. Après avoir recherché ce que fut le groupement rural dans la Gaule avant et après la conquête romaine, chez les Germains avant et après leur établissement sur le sol de la France, il s'efforce de mettre en lumière la genèse de la commune rurale au xe et au xie siècles.

Pour que l'organisation de l'antique *villa* pût se maintenir, il fallait tout au moins l'ordre relatif qui régnait sous Charlemagne. Dès que l'intérieur du pays fut livré aux luttes des grands avec les rois et entre eux, dès que les invasions sarrazines, normandes et hongroises étendirent leurs ravages, elle devait au contraire voler en éclats. Les guerres en effet dévastent et morcellent ; elles provoquent l'afflux vers les lieux fortifiés et entraînent une nouvelle répartition des terres. Dès lors, les *villae* déchoient ou se transforment C'est ailleurs que la vie sociale se concentre, c'est dans les

villes et les villages dont l'importance corporative grandit, c'est dans les châteaux (*castella*), les maisons fortes (*firmitates*), les couvents fortifiés, qui prennent la place de la villa comme centre de gravité de l'organisation domaniale. Le château-fort remplace la *villa* comme résidence du maître. Et cet éloignement du maître entraîne à sa suite le morcellement par inféodation du domaine, le morcellement du droit de propriété par la constitution de droits seigneuriaux au profit de tiers: la conséquence directe en est un démembrement de la *villa* au profit du village. Cependant subsistent encore les débris de la *villa*. Le lien religieux s'y substitue au lien domanial. L'ancienne église de la *villa* devient l'église de la paroisse. Les détenteurs des petites fermes, n'ayant plus de centre commun, cherchent un point d'appui en eux-mêmes. Et, la défense en justice des droits collectifs, la disposition de biens communs, l'accord pour se placer sous la protection d'un même seigneur, la formation de sociétés perpétuelles engendrent un groupement rudimentaire dont la croissance, lente ici, rapide là, devait aboutir, dans les siècles suivants, à la commune rurale.

Cependant le village supplante la *villa;* l'unité de domaine fait place à l'unité de village. De nombreux villages prennent naissance autour d'un ermitage, d'une chapelle ou en pleine solitude, dans les forêts et sur les terres désertes. L'on provoque même directement ce qui, ailleurs, n'a été que le résultat de circonstances fortuites. Ainsi se fondent, espacées sur tout le sol de la France, des villes neuves ou bien des sauvetés, c'est-à-dire des asiles, garanties à la fois par des peines ecclésiastiques et des peines séculières.

Les villes, encore plus que les villages, devaient aider à la reconstitution d'une société centralisée. M. Flach examine, à ce sujet, les diverses théories générales qui ont été émises soit en France, soit en Allemagne, sur la formation des villes ; et s'attaque principalement à la prétendue persistance sur le sol de France des institutions municipales des Romains. Il ne saurait être, selon lui, de plus grande erreur que de se représenter les villes de l'époque gallo-romaine traversant le moyen âge par la seule vertu de leur antique origine et n'éprouvant que de lentes et successives transformations. Le seul aspect des villes avec leur cité ou *castrum* et leurs bourgs extérieurs, avec cette division matérielle à laquelle correspond un fractionnement, plus grand encore, de l'autorité qui

y commande, suffit pour répudier une telle opinion. Il y a eu régénération et refonte des villes antiques au moyen âge : et c'est au sein et autour d'un noyau central, la cité, qu'elles se sont accomplies. Ces villes ne demeurent d'ailleurs pas les seules : on assiste à cette époque à la naissance de nombreuses villes. La plupart des nouvelles ont de même leur noyau : le château-fort ou le couvent. D'autres sont issues de villages agglomérés ou transformés : un plus petit nombre enfin a été l'objet d'une véritable fondation. Rien n'est plus curieux que de suivre, avec M. Flach, la formation ou la rénovation éclairées par de nombreux documents habilement choisis, des centres de population permanente. Et, dans ces villes, où l'unité politique est rompue, quoi de plus captivant que d'assister à la formation du lien corporatif, puis, par suite de l'évolution du régime seigneurial, par suite encore des grands événements politiques du XIe et du XIIe siècles et de l'influence de la race, d'assister au passage du lien corporatif au lien communal, rendu manifeste par l'octroi d'une charte !

La commune n'est toutefois que l'un des agents qui ont concouru à la reconstitution de la société française aux Xe et XIe siècles. Aussi l'historien passe-t il encore successivement en revue, et la féodalité, dont l'étude lui permet de nous donner des aperçus tout à fait neufs et pleins d'un charme exquis sur la parenté, sur la maisnie, la fraternité fictive et le compagnonnage parfait ; et la chevalerie, centre de gravité vers lequel convergent les éléments entrés dans la formation même de cette parenté, de cette maisnie et de la vassalité proprement dite. Après ce vigoureux effort, il ne lui reste plus qu'à faire connaître le rôle joué par la royauté et l'Église dans cette reconstitution de la société.

4. Le troisième volume de l'œuvre de M. Flach, le dernier paru, est en effet consacré, en majeure partie, à la royauté et à ses rapports généraux avec le principat, le peuple et l'Église Il s'ouvre par une vue d'ensemble de la renaissance de l'État et se ferme par un tableau de la formation des grandes principautés de la France. Il forme un quatrième livre, intitulé : *De la renaissance de l'État ;* le mot État entendu de la constitution propre aux multiples principautés de tout rang et de toute taille qui, en lutte séculaire les unes avec les autres, étaient destinées dans un lointain avenir à se fusionner autour d'un noyau central.

L'auteur recherche tout d'abord quelles furent les bases et les

éléments constitutifs de l'État. Jusqu'à ce jour, les historiens avaient le plus souvent admis que la société politique des xe et xie siècles s'était édifiée tout entière sur le contrat de fief territorial, et par lui incorporée au sol. Or, comme le contrat de fief que l'on avait en vue à son centre de gravité dans la foi, on pouvait dire que la foi contractuelle formait la base sociale. Pour M. Flach, au contraire, la base essentielle de l'État est la foi lige naturelle qui correspondait, dans la langue de ces siècles, au *sacramentum fidelitatis*, tandis qu'on réservait d'ordinaire le mot *hominium* pour désigner la recommandation, l'hommage exprès. Ceci posé, l'éminent historien insiste sur la lente formation de l'État féodal, sur le rôle qu'y jouèrent la largesse et l'honneur et nous montre, en prenant même pour exemple le fief languedocien de 900 à 1071, combien les progrès de l'organisation féodale de l'État sont en raison directe de l'homogénéité politique et de la force du pouvoir. — Parallèlement, le groupement territorial est de plus en plus clairsemé; la seigneurie personnelle se place dès lors au premier plan. Mais si la territorialité va partout se rétrécissant ou se repliant sur elle-même, il faut en chercher la cause dans la subordination à certains groupements fondamentaux, groupement ethnique, groupement familial, groupement domanial, groupement religieux : ce seront là les éléments constitutifs de l'État.

A ces quatre groupements fondamentaux de l'État correspondent, mais en les combinant, quatre caractères distincts de la royauté et du principat. Au groupement ethnique le plus large correspond plus spécialement la suprématie sur les *principes* de la Gaule ; au groupement ethnique restreint la souveraineté sur les *principes* de la France; au groupement religieux l'autorité sur l'Église; au groupement quasi-familial, combiné avec le groupement domanial, se rapporte le pouvoir sur le peuple et sur les seigneurs indépendants. En même temps ces diverses natures de pouvoirs ont un trait commun qui les relie et fait leur unité : ils sont, à des degrés variables, dans la dépendance du droit familial. Ces quatre faces de la royauté sont d'ailleurs d'autant plus intéressantes à préciser, comme le fait M Flach, quand le pouvoir royal se fut reconstitué aux mains d'une dynastie nouvelle, quand les Capétiens eurent acquis pour leur maison le privilège familial de gouverner les Francs et d'exercer, en leur nom, la suprématie sur le reste de la Gaule.

Tous ces caractères assignés à la royauté des xe et xie siècles comportent, il est vrai, un contre-poids. Le roi a une suprématie ethnique, mais au regard des provinces de la Gaule il n'est qu'un *primus inter pares*. Il a un pouvoir religieux et un caractère sacré, mais par cela même il est placé sous la censure des évêques. Il a une autorité de chef de famille, un mainbour plus ou moins énergique, mais il en résulte pour lui un devoir plus ou moins strict de protection et l'obligation de tirer les siens à conseil. Cependant si la royauté du *rex Francorum* constitue un pouvoir tempéré, elle est aussi un pouvoir suprême. Ni l'empire ni la papauté ne lui sont supérieurs. Elle est à la tête du principat, sans qu'il faille d'ailleurs exagérer le contraste qui nous montre l'une revêtue de majesté, l'autre armé de pied en cap.

Les caractères de la royauté décrits, l'indépendance de la couronne ainsi précisée, M. Flach devait nous montrer cette royauté dans son fonctionnement. C'est là l'objet de plusieurs chapitres, des plus intéressants, où les détails abondent et dont nous ne pouvons noter que les grandes lignes. L'auteur passe d'abord en revue les prérogatives de la royauté et ses attributs : pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir d'imposer, pouvoir judiciaire. Il étudiera aussi les différents organes et les moyens d'action de la royauté : la cour du roi et les grands officiers de la couronne, l'ost du roi, le domaine et le trésor ou fisc du roi, les officiers locaux et les agents domaniaux. Mais nous noterons particulièrement le chapitre relatif aux « compagnons en la majesté royale, » où se trouve rassemblée une série de questions fort délicates touchant la famille du roi, la transmission de la couronne et le problème toujours débattu de l'origine des pairs de France.

Ce troisième volume de l'œuvre de M. Flach se termine par une étude sur la genèse historique des grandes principautés et leurs rapports avec la royauté. Elle était d'autant plus nécessaire à envisager que d'elle dépendait l'avenir même de la monarchie des Gaules. Le *regnum Francorum* ne fut-il pas, en effet, menacé, de la sorte, de démembrements qui auraient pu donner naissance à une unité nationale différente de l'unité carolingienne ou capétienne ?

***

Telle est dans son ensemble l'œuvre magistrale, encore inachevée, que nous présente M. Flach. Si l'éminent historien s'arrête présentement à la formation des grandes principautés de la France, il prépare, pour le volume suivant, une étude sur les principautés du surplus de la Gaule, de la *France majeure* selon le langage de nos chansons de geste, où le principat sera d'ailleurs décrit sous ses multiples aspects, politiques et sociaux. A côté de lui prendront place la noblesse et l'Église. C'est ainsi que l'auteur aura fait revivre la Société tout entière du xe et du xie siècles, de cette époque qui fut le tombeau de la monarchie franque et le berceau de la monarchie française. Aussi son œuvre restera-t-elle, à juste titre, l'un des monuments les plus autorisés de notre histoire nationale.

F. Senn.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LES ÉTUDES RELATIVES A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1804)[1]

V

LES TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE ET DES CLASSES AGRICOLES PENDANT LA RÉVOLUTION.

Le grand mouvement qui a libéré la terre roturière de la dîme et des droits féodaux, qui a mis entre les mains de la bourgeoisie et des paysans plus de quatre milliards de propriétés ecclésiastiques et nobles, qui a été accompagné d'une progression rapide de la production agricole et d'une évolution encore timide de l'agriculture vers les procédés scientifiques, est un de ces phénomènes économiques d'une portée si grande qu'il dépasse même celle des événements politiques ou militaires en importance et en résultats. Il n'a pas cependant jusqu'ici, autant qu'il eût été nécessaire, attiré l'attention des historiens. L'histoire offre de ce côté un champ immense à défricher et dont quelques lambeaux à peine ont été exploités.

1. Voyez tome X, pages 57, 194 et 343, et tome XI, p. 94.

Les documents abondent, disséminés, il est vrai, de tous côtés. Ce sont les actes des assemblées nationales et des conseils locaux, les registres de vente des biens nationaux, les observations de personnages mêlés à la vie locale, comme le curé Launay[1] ou le bourgeois Würhlin[2], les enquêtes agricoles spéciales[3], faites dans certains districts, les voyages et les rapports d'administrateurs ou d'agronomes, comme François de Neufchâteau[4], Rougier de la Bergerie[5], Chassiron[6], Baud[7], le Dr Amoreux[8], Durand[9]; les livres de ferme[10], dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous; les actes des notaires; et enfin la masse imposante des journaux, brochures, traités, dissertations, répertoires, émanant des savants et des économistes de l'époque, par exemple les Dictionnaires et les Cours d'agriculture de Tessier[11] de Thouin, de Parmentier, d'Huzard[12] et de l'abbé Rozier[13].

La mise en œuvre seule a manqué; elle exigerait, il est vrai, la collaboration de nombreux érudits. Aussi, quand on songe à l'étendue de l'entreprise, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la plupart des travaux qui concernent l'histoire de l'agriculture et des classes agricoles, fondés sur un nombre très restreint de données, n'aient qu'un caractère essentiellement provisoire. Les essais généraux tentés par Lavoisier en 1791[14], par Rougier de la Bergerie[15] en 1815

1. *Les observations du curé Launay*, 1774, 90 pp., E. Laurain (*Bulletin Com. Mayenne*), 1900.

2. *Chronique de Würhlin*, bourgeois d'Hartmannswiller (1560–1825) p. p. Gasser et Liblin (*Rev. d'Alsace*), 1900-1902.

3. Ex. *Mémoire sur l'agriculture et le commerce à Confolens* (1788), p. p. B. de Rencogne (*Bull. Soc. Charente*), XI (1876.); *Une enquête agricole sur le district de Noyon* (1788), p. p. P. Cozette (*Congr. soc. sav.*,) 1904.

4. *Rapport sur l'agriculture du ban de la Roche*, in-8, 1818. — *Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*, 1806, in 8.

5. *Annuaire des agriculteurs de la Creuse*, 1795, in-8.

6. *Lettres sur l'agriculture du district de la Rochelle*, 1796, in-8.

7. *Mémoire sur les manufactures, le commerce et l'agriculture du département du Jura* (*Mém. Soc. Nat. d'Agric.*, III an X).

8. *Mémoire sur l'agriculture dans le district de Montpellier*, an III, in-8.

9. *Mémoire sur l'amélioration des départements du Golo et du Liamone*, 1808, in-8.

10. Ex. *Un livre de ferme du Vexin*. 1783 97 (*Bull. Com., sc. écon.*, 1901).

11. *Dictionnaire d'Agriculture et d'Economie rurale* (*Encycl. Méth.*), 1787-1816, 6 vol. in-4. — *Annales de l'Agriculture française*, 1799-1809, 40 vol. in-8.

12. *Nouveau Cours complet d'agriculture*, P. 1809, 12 vol. in-8.

13. *Cours complet d'agriculture ou Dictionnaire universel*, 1781-1805, 12 vol. in-4; n. éd. 1809, 7 vol. in-4.

14. *De la richesse territoriale de la France*, 1791, in-4; 2e éd., 1819, in-8.

15. *Histoire de l'Agriculture française*, 1815, in-8. — *Consid. gén.*, etc., in-8, 1829.

et en 1829, par E. Royer [1] en 1843, par L. de Lavergne en 1860 [2], par Legoyt vers la même époque [3], n'ont qu'une valeur limitée. Il en est de même des enquêtes locales, embrassant une période plus ou moins longue et qui presque toutes ne sont pas spécialement consacrées à l'ère révolutionnaire, qu'on doit à des savants de province comme la Morvonnais [4], du Châtellier [5], de Parieu [6], J.-A. Marc [7], Aulagnier [8], de Rivières [9], Cartier [10], Lévrier [11], l'abbé F. Denis [12], E. Jaloustre [13], L. Merlet [14], L. Malavialle [15], Tochon [16], Gasser [17], Théron de Montaugé [18], Menault [19], P. Boyé [20], Flayeux [21], Brouilhet [22], ou à des conseils généraux, comme celui de l'Isère [23], bien que certains de ces travaux, les plus récents surtout, ne manquent point de mérite.

Rien n'est plus malaisé que d'écrire une histoire générale des classes rurales. Celles de Dareste [24] et de Doniol [25], qui représentent une tentative synthétique digne d'éloges, s'arrêtent à la fin de l'ancien régime, et l'on ne saurait attribuer beaucoup de portée

1. *Notes Économiques sur l'Administration des richesses de la France*, in-8, 1843.
2. *Économie rurale de la France depuis 1789, 1860*, in-8; 2e éd., 1866.
3. *L'Agriculture en France du XVIIIe siècle à nos jours*, relevés statistiques du *J. des Écon.*, 3e s., XIV.
4. *L'Économie rurale de la Bretagne, passé et présent*, 1895.
5. *L'Agriculture et les Classes Agricoles de la Bretagne*, 2 v. in-8, 1862.
6. *Essai sur la statistique agricole du Cantal*, 1866, in-8.
7. *Essai historique et statistique sur l'agriculture de la Haute-Saône, Mém. Soc. Nat. d'Agric.*, XIII (1810).
8. *Aperçu sur l'agriculture de la Haute-Loire*, 1823, in-8.
9. *Mémoire sur la Camargue*, 1826, in-8.
10. *Histoire de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de l'arrondissement du Havre*, 1825, in-8.
11. *L'Agriculture dans les Deux-Sèvres au XVIIIe et au XIXe siècles*, in-8, 1887.
12. *Lectures sur l'histoire de l'agriculture en Seine-et-Marne*, 1881, in-8.
13. *Une page de l'histoire de l'agriculture en Auvergne XIVe-XIXe siècles* (*Revue d'Auvergne*), 1888.
14. *L'Agriculture de la Beauce en l'an II* (*Documents*), 1863, in-8.
15. *Les Cévennes et les Causses* (*Bull. Soc. Lang. Géogr.*), 1893.
16. *Histoire de l'agriculture en Savoie*, in-8, 1871.
17. *L'agriculture à Soultz* (*Revue d'Alsace*, 1904).
18. *L'Agriculture et les Classes rurales dans le pays Toulousain depuis le milieu du XVIIIe siècle*, in-8, 1870.
19. *Histoire agricole du Berry* (*Cher*), 2 vol. in-8.
20. *Étude historique sur les Hautes Chaumes des Vosges* (*Mém. Soc. d'Arch. Lorr.*), 1900-1901.
21. *Étude historique sur l'ancien ban de Fraize* (*Bull. Soc. philom. Vosgienne*), 1902-03.
22. *Notes agricoles sur la commune de Miallet*, in-8, Limoges, 1902.
23. *L'Agriculture dans l'Isère au XIXe siècle*, in-8, 1901.
24. *Histoire des Classes agricoles en France*, 1854, in-8.
25. *Histoire des Classes rurales en France*, 1857, in-8; 2e éd., 1865.

aux ouvrages généraux dont les limites chronologiques sont plus étendues, tels que ceux de Bonnemère [1], de Combes [2], et de Leymarie [3]. Le tentative de Baudrillart [4] représente un effort plus sérieux, mais elle a plus de valeur pour l'étude du présent que pour celle du passé des classes agricoles. Le tableau de G. d'Avenel [5] a un cadre immense dont les diverses parties traitées avec talent sont néanmoins loin d'être sûres. Le meilleur ouvrage de ce genre, celui du professeur Karéiev [6], limité à la fin du XVIIIe siècle, donne pourtant prise à la critique.

C'est par le procédé monographique qu'on pourra parvenir à des résultats plus certains. Déjà, sur l'état des paysans à la veille de la Révolution, on possède des études locales, notamment celles de Fournier [7], de Doniol [8], de Dupont [9], de Marion [10], de Fayard [11], de G. Bussière [12], des abbés Bernier [13] et Mathieu [14], de Garrigou [15], de P. Boyé [16], de Lahargou [17], de Burin des Roziers [18], de L. Bolot [19], dont certaines sont bien conduites et digne de retenir l'attention. On a même quelques monographies de domaines ruraux instructives, par exemple celles qui ont été rédigées par M. du Haut [20],

1. *Histoire des Paysans*, 1856, 2 vol. in-8.
2. *Les Paysans français considérés sous le rapport historique*, 1853, in-8.
3. *Histoire des Paysans en France*, in-8, 1849.
4. *Les Populations Agricoles de la France, passé et présent*, 3 vol. in-8, 1885-93.
5. *Paysans et ouvriers depuis sept cents ans*, Colin, 1899, in-16.
6. *Les Paysans et la Question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe s.*, trad. Woynarowska, in-8, 1899, Paris.
7. *Les Paysans de l'ancien régime en Picardie* (*Rév. fr.*), VI.
8. *État des classes agricoles en Auvergne depuis 1789*, in 8, 1846.
9. *La condition des paysans dans la sénéch. de Rennes à la veille de la Révolution*, in-8, 1901.
10. *L'État des classes rurales dans la gén. de Bordeaux au XVIIIe siècle*, in-8, 1902.
11. *Les paysans du Beaujolais en 1789*, *Rev. hist. du Lyonnais*, III, 1904.
12. *La Bourgeoisie périg. au XVIIIe siècle : agriculteurs, économistes et paysans en 1789*, in-8, 1877.
13. *Essai sur le tiers-état rural et les paysans de la Basse-Normandie au XVIIIe siècle*, in-8, 1893.
14. *L'Ancien régime en Lorraine et Barrois*, in-8, 1867.
15. *Histoire des pop. pastorales de l'ancien consulat de Tarascon*, in-8, 1857.
16. *Dans son essai sur les Hautes-Chaumes.*
17. *La Vie il y a cent ans dans un coin de la Chalosse*, *Soc. du Borda* (*Bull.*), 1903.
18. *Les Paysans des environs du Mont-Dore à la fin du XVIIIe siècle* (*Bull. hist. Auvergne*), 1891.
19. *Les Campagnards de l'arrondissement de Lure, histoire, etc.* (*Bull. Soc. Dauphin. Anthrop.*, 1902, IX.)
20. *Monogr. du domaine de Sigy* (*Bull. Com., Sc. Écon.*), 1885.

F. de Saint-Genis [1], Mme Destriché [2], Brun-Durand [3], Max des Francs [4], H. Allorge [5], Ch. Mauguin [6], dans le genre des enquêtes que préconisent l'école de F. Le Play et la célèbre revue, *la Réforme sociale*.

La transformation de la propriété foncière pendant la Révolution a eu une telle influence sur l'avènement de la démocratie française qu'elle suscite encore un intérêt passionné La question des biens nationaux, la plus grave de celles qui se rattachent à ce grand événement qui a inspiré tant de polémiques, n'a pas été cependant encore étudiée d'une manière vraiment scientifique. Les publications, de documents et de tableaux récapitulatifs de ventes, comme ceux que prépare S. Charlety, font encore défaut pour la plupart des départements. On n'a examiné le problème que sous des aspects généraux, soit au point de vue de la fortune du clergé en 1790 [7], soit au point de vue de la légitimité des ventes [8]. Sur le mécanisme et les résultats de la vente des biens nationaux, on n'a qu'un recueil important celui de Legeay [9], et on en est réduit à un petit nombre de travaux, ceux de Moisset [10], de Rouvière [11], du Dr Meynier [12], de Lecarpentier [13], de P. Parfouru [14], de C. Port [15], de Marion [16], parmi lesquels se détachent les études du savant bulgare Minzès [17], et surtout les belles recherches du professeur de Kiev, Loutchisky [18]. D'autres graves questions, celles

1. *Le domaine rural de la Rochette, XVIe-XIXe siècles* (*ibid.*), 1885.
2. *Le domaine de la Lézardière* (*ibid.*), 1885.
3. *Note sur le domaine de Valfanjouse* (*ibid.*), 1885.
4. *Histoire d'un domaine de Sologne à travers les âges*, in-8, 1902.
5. *La ferme de Porchefontaine près Versailles* (*Rev. de Versailles*), 1902, VII.
6. *Histoire du domaine agricole de Villeroy* (*Bull. Soc. Stat. Paris*), 1876.
7. Essais de Léouzon-le-Duc (*J. des Écon.*), 4e s., XV ; de Champion (*Revue Bleue*), 1890, et *Rév. fr.*, XXVI.
8. E. Bourgain, *Étude sur les biens ecclésiastiques*, in-8, 1891. — M. Anglade, *La Sécularisation des biens du clergé*, in-8, 1901.
9. *Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans la Sarthe*, 3 vol. in-8, 1885-87.
10. *Les biens nationaux dans l'Yonne* (*Ann. Yonne*), 1900, 3e s., XIV.
11. *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard*, in-8, 1900.
12. *Les Ventes nationales dans le district d'Ornans* (*Ann. Franc-Comtoises*), 1903[1], et à part Besançon, in-8.
13. *La prop. foncière et la vente des biens nationaux dans le district de Caudebec* (*Rev. Hist.*), 1901[5].
14. *Les édifices du Gers vendus comme biens nationaux* (*Ann. Gers*), 1888-90.
15. *Les biens nationaux en Anjou* (*Anjou hist.*), 1900.
16. *La vente des biens nationaux dans le district de Libourne*, in-8, 1902.
17. *Die Nationalgüter veräusserung, etc.* (*en Seine-et-Oise*), Iena, in-8, 1893.
18. *La Petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, in-12, 1897, et *Rev. histor.*, LIX.

des enclôtures et du partage des bien communaux qui reçurent sous la Révolution des solutions diverses, ont été à peine effleurées dans les essais généraux de Graffin [1] et de Glasson [2], dans les opuscules ou articles de Best [3], de Grellet-Dumazeau [4], de Raymon [5], de l'abbé Belorgey [6], de Trapenard [7], et de Mathiez [8].

Faute d'avoir sur ce sujet des données suffisantes, faute d'avoir aussi sur la division du sol en France en 1789 une série assez nombreuse de travaux dans le genre de ceux que l'on doit à P. Darmstädter [9], à Plancouard [10], à Marion [11], à Sagnac [12], à Ed. Charlemagne [13], à C. Bloch [14], surtout à Loutchisky [15], on est loin de pouvoir préciser d'une manière certaine les effets économiques et sociaux du grand mouvement de translation de la propriété accompli pendant l'ère révolutionnaire. On l'a essayé cependant, soit au point de vue des doctrines professées à cet égard [16], soit dans des travaux intéressants, mais très généraux où le côté historique est subordonné aux déductions théoriques [17], soit dans

1. *Les biens communaux en France*, 1899, in-8.
2. *Les communaux et l'ancien droit (jusqu'en 1791)* (*Nouv. Rev. hist. du Droit*), 1891.
3. *Les biens communaux dans la Haute-Loire*, 1860, in-8.
4. *Le partage des communaux dans la Creuse*, 1831, in-8.
5. Même sujet, 1872, in-8.
6. *Les biens communaux avant, pendant et après la Révolution* (*Assoc. Cath.*), LII (1901).
7. *Le pâturage communal en Haute-Auvergne*, in-8, 1905.
8. *Un exemple de partage des communaux pendant la Révolution* (*Rev. d'Hist. Mod.*), I.
9. *Ueber die Verteilung des Grundeneigenthums in Frankreich vor 1789*, in-8, Munich, 1903 (dans les *Festgabe* du professeur Heigel).
10. *État des terres et des biens à Commercy pendant la Révolution* (*Cong. Soc. Sav.*), 1904.
11. *La répartition de la propriété en Guyenne à la fin de l'ancien régime* (*Annales Intern. d'Hist.*), 1902.
12. *La Propriété foncière et les paysans en France au XVIIIe siècle* (*Rev. d'Hist. Mod.*, III), et dans l'*Œuvre Sociale de la Révolution*, in-18, 1902.
13. *Effort de la population rurale pour acquérir la terre en Berry* (*Bull. Com. Sc. Écon.*, 1901). — Travail analogue de F. de Saint-Genis pour la Bourgogne (*ibid.*).
14. *Répartit. de la propriété foncière dans la généralité d'Orléans*, dans *Études d'histoire écon.*, in-8, 1900, et *Rev. H. Mod.*, II.
15. *La Petite propriété en France avant et depuis la Révolution*, 1897, in-16. — *Les Possessions des paysans en France, à la veille de la Révolution*, in-8, Kiev, 1902 (en russe).
16. G. Ardant et R. Mayer, par exemple, dans la *Question Agraire*, *Histoire politique de la petite propriété*, 1887, in-8, et Aubé-Laribé, dans son *Histoire des Doctrines en France sur la répartition du sol, etc.*, in-8, 1903.
17. Nombreux travaux sur la petite, la grande propriété et la propriété rurale, ou sur le morcellement, dus à Gasparin (1821); Girou de Buzareingues (1823); Ch. Gilbert Morel de Vindé (1826); Passy et Bérenger (*Acad. Sc. Mor.*, IX); E. Brincard, *Journ. des Écon.*, 2e sér., V, VI, VIII; L. Faucher, 1836; Legoyt, 1865; Piogey,

des études spéciales, comme celles de Gimel [1], de Marc du Haut [2], de Rameau [3], de Grandmaison [4], de Foville [5], de Chénon [6], de Saint-Genis [7], de Sagnac [8]. La transformation juridique de la propriété foncière à cette époque a fait l'objet des recherches de Beudant [9], et de Ph. Sagnac [10], qui ont repris et complété les travaux relatifs à l'affranchissement du sol et des tenanciers, c'est-à-dire à la suppression graduelle des dîmes et droits féodaux, dus à Doniol [11], à Chassin [12], à Bauby [13], à L. Duval [14], à Loménie [15], à Loutchisky [16], à Karéiev [17], à Autorde [18]. D'autres historiens, Bruneau [19], Hugues [20], Kovalevsky [21], Viguier [22], ont fourni sur le même sujet d'utiles contributions. Les divers systèmes de tenure du sol pendant la Révolution, et les modifications qu'ils ont éprouvées, n'ont encore provoqué aucun travail spécial. On en est réduit sur ce point à des études générales d'une portée trop vaste.

Il y aurait certainement à écrire une série de monographies ou

1857 ; H. Passy, 1838 ; P. Leroy-Beaulieu (*Rev. D. M.*), 1886 ; A. de Foville (*Acad. Sc. Mor.*), CLVI ; A. Souchon, 1898 ; B. Malon, 1880 ; L. de Contenson (*Revue de Paris*), mars 1904.

1. *Études sur la propriété foncière dans l'Yonne et dans le Nord*, 1877-1878.
2. *La division de la propriété avant et depuis 1789* (*Bull. Com. Sc. Écon.*), 1884.
3. *Ibid.*, 1885, même sujet; en 1885, autre travail de Thénuau, même recueil.
4. *La division de la propriété en Touraine, 1789-1860* (*Mém. Soc. Arch. Touraine*), XVII.
5. *Le Morcellement*, 1885, in-8.
6. *Des démembrements de la propriété foncière avant et après la Révolution*, in-8, 1881.
7. *La Propriété rurale en France, orig. histor. et sociales*, in-8, 1902.
8. *La Division du sol pendant la Révolution* (*Rev. d'Hist. Mod.*), V.
9. *La transformation juridique de la propriété foncière* (*pendant la Révolution*), in-8, 1889.
10. *La législ. civile de la Révolution*, in-8, 1897.
11. *La Révolution française et la féodalité*, in-8, 1883 (3e éd.).
12. *Les derniers serfs de France, la Nuit du 4 août, etc.* (*Journ. des Écon.*), VIII et IX.
13. *Les Mazades avant et depuis les lois abolitives de la féodalité*, 1885.
14. *Le Servage dans la Creuse en 1789* (*Rév. fr.*), XV.
15. *Les droits féodaux et la Révolution* (*Corresp.*, févr. 1877).
16. Ouvrages cités ci-dessus.
17. *Les décrets du 4 août 1789 et l'opinion* (*Rév. fr.*), XXXV.
18. *Le servage dans la Marche* (*Mém. Soc. Creuse*), 1891. — Voir aussi P. Collinet, *Le droit de servage dans les bois des Ardennes* (*Moyen Age au XIXe s.*) (*Revue Arden.*), VIII et IX, 1901-1902.
19. *De feudali condicione* (*en Berry*) *sub anno 1789*, 1902, in-8.
20. *Le droit de champart en 1790* (*Annales Soc. Gâtinais*), 1902. — Le même, *Un partage agraire en 1792 à Réau* (*Bull. Soc. Brie-Comte-Robert*), 1899.
21. *Le droit seigneurial et le paysan à la fin du XVIIIe siècle* (*Rev. Sociologie*), 1901. — *Les origines de la démocratie contemporaine*, 5 vol. in-8 (en russe), 1900 et suiv.
22. *L'encadastrement des droits féodaux en Provence 1789-90* (*Rév. fr.*), 1890[1].

même un ouvrage d'ensemble qui présenteraient le plus vif intérêt sur le progrès de l'agriculture et des classes agricoles pendant les quinze années de l'ère révolutionnaire. Les matériaux gisent épars en grand nombre : ce sont les documents manuscrits et les publications imprimées du temps. On y noterait le développement de la culture des céréales ; les essais de blés à grand rendement ; la propagation rapide de la pomme de terre ; les innovations apportées à l'horticulture, à l'arboriculture utilitaire et d'agrément ; l'essor de la viticulture, de la production et du commerce des vins, des eaux-de-vie, des vinaigres, des cidres et poirés, des huiles végétales de tout genre ; celui des plantes industrielles, lin et chanvre, garance, pastel, œillette, tabac ; les commencements de la betterave à sucre ; les tentatives faites pour acclimater le cotonnier. Sur ces divers sujets, on n'a qu'un petit nombre d'ouvrages généraux ou d'études locales, dans lesquelles le progrès agricole de l'époque révolutionnaire tient une place minime. Tels sont les opuscules, livres ou articles de Moreau de Jonnès[1], d'Ad. Blaise[2], de Béthouart[3], de Kehrig[4], de Turpin[5], de Rebut[6], de Convert[7], de Jacquier[8], de Lavalle et Garnier[9], de Jadart[10], de Liblin[11], de Perrier[12], de Vallentin[13], de Delannoy[14], de L. Duval[15], de Breuils[16], d'A. Vays-

1. *Le blé, sa culture, sa production, sa consommation* (*J. des Écon.*, 1re s., IV. — Voir aussi O. Noël, *Histoire du blé en France depuis 1800* (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1876).

2. *Progrès comparé de la production du blé et de la consommation du pain* (*J. des Écon.*, 4e s., XXII).

3. *Histoire du blé dans la Beauce*, 1888, in-8.

4. *Commerce et production du vin de Bordeaux, XIIIe-XIXe s.* (*Feuille viticole Gironde*, 1904).

5. *Les vignes et vins du Berry*, étude hist. (*Mém. Soc. Sc. Cher*, 1903).

6. *Essai sur l'histoire de la culture de la vigne dans la Sarthe* (*Bull. Soc. Sarthe*, 1901-1902).

7. *La vigne et le vin depuis 1600* (*Rev. de Vitic.*, 1901).

8. *Rech. hist. sur la Côte Saint-André*, 1853, in-8.

9. *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte d'Or*, in-4, 1856.

10. *Journal de Dom Chastellain, 1709-1848* (*Acad. de Reims*, t. IX).

11. *Les vignobles du Haut-Rhin*, in-8, 1862.

12. *Mémoire sur le vin de Champagne*, in-8, 1865.

13. *Notes historiques sur les vignobles de Saint-Péray* (*Bull. Soc. d'Arch. Drôme*, 1896).

14. *La vigne dans la Creuse* (*Mém. Soc. Creuse*, XII).

15. *Les vignes du Perche et de Basse-Normandie* (*Bull. Soc. Orne*, XIX). — *Essai historique sur le cidre et le poiré*, 1896, in-18.

16. *La culture de la vigne en Bas-Armagnac* (*Rev. de Gascogne*, 1890). — A signaler aussi F. de Lacrousilhe, *Les vins du Quercy* (*Bull. Soc. du Lot*, XXIX, 1904) ; — Turpin, *Les vignes et les vins du Berry*, étude historique (*Mém. Soc. hist. Cher*, 1903) ; — H. de Lignéronne, *Les vignerons d'Issoudun* (*Bull. Soc. Acad. Centre*, 1903).

sier[1], de G. Leroy[2], de Weissberger[3], de Lecat Burtin[4], de Lavergne[5], de Chérot[6]. L'extension des prairies artificielles à côté des prairies naturelles, les tentatives faites pour développer le gros bétail, pour reconstituer les haras et les courses de chevaux, pour propager l'élève du mouton à laine fine (*mérinos*), pour encourager l'apiculture, pour restaurer les bois et forêts, pour remédier au gaspillage des produits de la chasse et de la pêche, résultant d'une liberté excessive; l'amélioration de la technique agricole (matériel, engrais); les essais faits pour multiplier les irrigations, les défrichements, les dessèchements de lacs et de marais, pour organiser la défense contre les animaux nuisibles, contre les épizooties, contre les accidents fortuits; l'accroissement de la valeur et du revenu de la terre, du prix des produits agricoles; l'amélioration de l'état matériel et moral des populations rurales; le tableau, enfin, de leur immixtion dans la vie publique, voilà autant de sujets intéressants auxquels presque personne n'a encore touché, en dehors de quelques spécialistes ou érudits, auteurs de travaux restreints. Parmi ces auteurs, on peut signaler D. Low[7], Briot[8], P. Boyé[9], Bladé[10], Lottin[11], Chollet[12], Vérel[13], de Lespinatz[14], Huzard[15], L. de Maledent[16], G. de Bonneval[17], C. Lasteyrie[18], Uzureau[19], Rougier

1. *La vigne et les vignerons à Besançon*, étude historique (*Mém. Acad. Besançon*, 1899).

2. *L'alcoolisme et les boissons en Normandie depuis le Moyen Age* (*Mém. Soc. d'Agric. Eure*, 1902).

3. *Histoire du rebs ou hypocras d'Alsace* (*Rev d'Alsace*, 1897).

4. *Notice historique sur la culture du tabac dans l'arrond. de Lille*, in-8, 1854.

5. *Notice sur l'extension de la culture indigène du tabac*, in-8, 1888.

6. *La culture et les industries du chanvre en Loire-Inférieure*, 1842, in-8. — A noter aussi l'étude de P. Bernard, *Le lin en France depuis 1800*, in-12, 1902, et celle de J. Curé, *Les jardiniers de Paris et leurs cultures à travers les siècles*, in-8, 1901.

7. *Histoire naturelle agricole des animaux domestiques de l'Europe*, trad. Royer, gr. in-4, 1843.

8. *Étude sur l'économie pastorale des Hautes-Alpes*, P., 1884, in-8.

9. *Étude historique sur les Hautes-Chaumes* (*Musée lorrain*, LII).

10. *Essai sur l'histoire de la transhumance dans les Pyrénées françaises* (*Bull. Com., Géogr. hist.*, 1892). — Voir aussi Buffault, *Les lois forestières et le pastorat dans les Pyrénées* (*Compte rendu Congrès S. O. navigable*, 1904).

11. *Coup d'œil sur les courses et les haras an V*, in-8. — Voir aussi J.-B. Huzard, *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France*, in 8, an X.

12. *Le Pin aux Haras* (*Bull. Soc. Orne*, XXIII).

13. *Nonant-le-Pin et ses haras* (*ibid.*, XXIII).

14. *Historique des haras du Pin*, 1847, in-8.

15. *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France*, an X, in 8.

16. *Réflexions sur la réorganisation des haras*, in-8, P., 1804-1805.

17. *Les haras français*, 1885, in-8.

18. *Histoire de l'introduction des moutons à laine fine*, 1802, in-8.

19. *Histoire d'un troupeau sous le Directoire* (*Mém. Soc. d'Agr. d'Angers*, 1901).

de la Bergerie [1], C. Hénard [2], G. Besson [3], Ch. de Ribbe [4], Allard [5], A. Michiels [6], F. Moreau [7], G. Clavé [8], de Chabot [9], Ad. Bellet [10], de la Nicollière [11], Odin [12], J. Finot [13], H. Rau [14], Max Pratx [15], Jaubert de Passa [16], Farnaud [17], Arrouin-Foulon [18], Brémontier [19], Bigot de Morogues [20], Amoreux [21], Bonnassieux [22], Malthus [23], Lavergne [24], Moreau de Jonnès [25], H. de Thünen [26], A. Berger [27],

1. *Les forêts de la France*, 1817, in-8.
2. *La destruction des parcs et forêts depuis 1789* (*Bull. Soc. Géogr.*, mars 1904).
3. *La production et la consommation des bois, 1789-1803* (*J. des Mines*, t. XIV).
4. *La Provence au point de vue des bois, des torrents et inondations avant et après 1789*, in-8, 1857.
5. *Les forêts et le régime forestier en Provence*, in-8, 1904. — Voir aussi notre travail sur l'*Histoire économique de la France au Moyen Age*, in-8, 1903, pour les monographies de forêts.
6. *Les bûcherons et les schlitteurs des Vosges*, Strasbourg, in-4, 1857.
7. *Le flottage en trains*, historique (*J. des Écon.*, 1re s., VII).
8. *Études sur l'économie forestière*, 1860, in-8. — Voir aussi les études de Picquenard sur la forêt de Névet (*Revue de Bretagne*, 1903), de Lièvre sur celle de Boixe (*Bull. Soc. Arch. Charente*, 1881); de La Tynna et Rousseau (*Boussole du Commerce du Bois*, in-8, 1827).
9. *La chasse à travers les âges*, 1898, in 4. — Voir aussi de Trémaudon, *La chasse à Nantes sous le Directoire* (*Revue de Bretagne*, 1903).
10. *La grande pêche de la morue en Terre-Neuve depuis le XIVe s.*, in-8, 1902.
11. *La pêche à Nantes, 1771-1789* (*Mém. Soc. Arch. Nantes*, 1896).
12. *Les pêches anciennes en Olonnais et Bas-Poitou* (*Rev. Bas-Poitou*, 1895). — *Histoire de la pêche de la sardine en Vendée*, in-8, 1895.
13. *Note historique sur la pêche du hareng et de la morue à Dunkerque* (*Bull. Com., Géogr. hist.*, 1899). — 14. *Geschichte des Pflüges*, in-12, Heidelberg, 1845.
15. *Histoire du régime des eaux en Roussillon* (*Bull. Soc. Pyr.-Orient.*, 1902).
16 *Mémoire sur les canaux d'arrosage des Pyrénées-Orientales* (*Mém. Soc. Nat. Agric.*, XXIV).
17. *Histoire des canaux d'arrosage des Hautes-Alpes* (*ibid.*, XXIV). — Pour le dessèchement et le régime des étangs et marais, études de Manigand, *Les étangs de la Dombes*, histoire, in-8, 1902 ; — de Rousset, *Les marais de l'Anguillon en Provence*, in-8, 1902 ; — de Girard, *Les marais de Bourgoin*, etc. (*Bull. Soc. Dauph. Anthrop.*, 1902, IX).
18. *Essai sur le défrichement des Landes*, 1818, in-8. — Voir aussi Chambrelent, *Les landes de Gascogne*, 1878 et 1887, in-8, et Grandjean, *Les landes et les dunes de Gascogne*, in-8, 1897. — 19. *Mémoire sur les dunes*, an V, in-8.
20. *Essais sur les moyens d'améliorer l'agric. en France*, 1822, 2 vol. in-8; et *sur la Sologne*, 1811, in-8. — 21. *Précis hist. de l'art vétérinaire*, 1810, in-8.
22. Claude Bourgelat (documents) (*Rev. Lyonn.*, in-8, 1881, II).
23. *An investigation of the causes of the present high price of provisions*, London, 1800, in-8.
24. *Variation des prix des denrées alimentaires* (*Acad. Sc. Mor.*, LXXII).
25. *Travail et salaires agricoles en France* (*J. des Écon.*, 1re s., XXVI).
26. *Das isolirte Staat* (*Recherches sur l'influence du prix des grains et de la richesse du sol sur les systèmes de culture*), in-8, 1825. — Voir aussi L. Hervieux, *De la hausse et de la baisse des céréales*, 1887, in-12 ; — D. Zolla, *La crise agricole dans ses rapports avec la baisse des prix*, in-8, 1903 ; — *Les variations du prix du blé, 1790-1903* (*Débats*, 2 juin 1903) ; — P. Leroy-Beaulieu, *Les variations de la propriété immobilière à Paris, 1750 1900* (*Écon. fr.*, 20 sept. et 30 août 1902).
27. *Enchérissement des denrées en Cambrésis, 1500 à 1900* (*Mém. Soc. d'Émul. Cambrai*, 1902).

Lallier[1], Cuzacq[2], D. d'Aussy[3], G. d'Avenel[4], D. Zolla[5], E. Levasseur[6], Bouquet[7], Ch. Guyot[8], A Dide[9], Hitier[10].

L'influence heureuse exercée par les économistes, les agronomes et les savants, soit isolés, soit groupés dans les académies, lycées des arts, sociétés d'agriculture supprimées en 1793 et reconstituées sous le Consulat, vaudrait la peine d'une enquête spéciale. C'est l'époque où François de Neufchâteau, Abeille, Boncerf, Malesherbes, Boislandry, Hurtault-Lamerville, Romme, Parmentier, Vilmorin, Thouin, Lamark, Daubenton, Cadet de Vaux, Cadet Gassicourt, Candolle, Brierre de Boismont, Lavoisier, Chaptal, Tessier, Béthune-Charrost, Turbilly, Pontcharra, La Tour d'Auvergne, Lasteyrie, Huzard, Lacépède, Sonnini, s'efforcent à propager les meilleures méthodes et à régénérer l'agriculture par la science. Une foule d'associations se créent où règnent leur esprit. On n'a cependant sur ce mouvement fécond et sur les hommes qui le suscitèrent, que des éloges académiques ou que de courts opuscules et articles, dont quelques-uns sont instructifs, ceux de Grimaux et Schelle[11], de Bouley[12], de Le Guirriec[13], de Guillory[14], de Balland[15], de Silvestre[16], de G. Cuvier[17], de J. Guillaume[18], de L. Boucher-Huzard[19], d'A. Leroux[20], de G. Brégail[21], de L. de Villers[22], de

1. *Du revenu de la propriété foncière aux environs de Sens depuis le XVIe s.*, 1858, in-8. — 2. *Prix des matières résineuses dans les Landes, 1789-1900* (*Bull. Soc. Borda*, 1901 et 1902).
3. *Les lois révol. et le revenu foncier* (*Rev. des Quest. hist.*, 1887 [2]).
4. *La propriété foncière, valeur et revenu des terres, XIIIe-XIXe s.* (*R. D. M.*, 15 août 1893).
5. *Étude sur les variations du prix et du revenu des terres en France*, 1892, in-8.
6. *Les prix, aperçu, id.* (*Acad. Sc. Mor.*, 1893).
7. *De la moralité dans les campagnes depuis 1789*, in-8, 1860.
8. *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain*, 1889, in-8. — Voir aussi C. Vallaux, *L'évolution de la vie rurale en Basse-Bretagne* (*Annales Géogr.*, 1905).
9. *Les fédérations rurales en 1790* (*Rév. fr.*, I).
10. *Le village Picard* (*Annales de Géogr.*, 1903)
11. *Lavoisier et l'agriculture*, 1895, in-12. — 12. *Notice sur Girard*, 1825, in-8.
13. *La Tour d'Auvergne, régisseur* (*Bull. Soc. Arch. Fin.*, XXIX).
14. *Turbilly* (*Mém. Soc. N. d'Agric.*, LX).
15. *Parmentier et la chimie alimentaire*, in-8, 1902.
16. *Notices et éloges* (*Mém. Soc. Nat. d'Agric.*, 1809 et sq.).
17. *Éloges historiques*, 3 vol. in-8.
18. *Une légende sur Daubenton* (*Bull. Soc. d'H. Mod.*, 1902).
19. *Notice sur la Soc. d'Agr. de Paris*, in-8, 1863.
20. *Les dernières années de la Soc. d'Agr. de Limoges, 1786-90* (*Bull. Soc. Arch. Limousin*, LI).
21. *La Soc. d'Agr. d'Auch au XVIIIe s.* (*Rev. de Gasc.*, 1898).
22. *La Soc. d'Agr. de Bretagne* (*Bull. Assoc. Bret.*, 1898). — Voir aussi Uzureau, *Documents sur la Soc. d'Agr. d'Angers, 1796-1801* (*Anjou hist.*, III), et Astier, *La Soc. d'Agr. de Draguignan*, 1901.

Cl. Perroud[1]. L'action de l'Etat se fait alors sentir, soit par l'institution de Comités spéciaux dans les Assemblées et d'une administration de l'agriculture, dont Costaz[2], Butenval[3], Guiffrey[4], Mauguin[5], se sont fait les historiens, soit par la réorganisation des services des domaines, des eaux et des forêts, qui a attiré l'attention de spécialistes, tels que Fontayne[6], Stourm[7], Flour de Saint-Genis[8], soit par des réformes profondes dans la législation rurale en général, et dans les règlements relatifs aux eaux et forêts, à la pêche et à la chasse, réformes qui restent à étudier. Les lois relatives au commerce des céréales pendant la Révolution ont provoqué davantage les recherches des historiens, mais n'ont fait l'objet d'aucun travail spécial important. Les études d'Afanassiev[9], de G. Schmoller[10], de Rivière[11], de Molinari[12], de V. Modeste[13], de G. Roscher[14], ont, en effet, un caractère général. Récemment a paru sur ce sujet un intéressant article de Dutil[15].

La législation des temps de disette et du trafic des subsistances qui s'explique par les circonstances difficiles que traversa la Révolution, et dont l'application permit seule aux masses populaires de vivre dans ce temps de crise, n'a pas encore été étudiée à part. Après les bonnes publications particulières de Laboulinière[16], de Doniol[17], de Charavay[18], de Fleury[19], de Baudon[20], de Muller[21],

1. *Un projet de Brissot pour une association agricole, 1790* (*Rév. fr.*, 1902[1]).
2. *Histoire de l'Admin. de l'agriculture, etc., en France*, 2 vol. in-8, P , 1832.
3. *Les Conseils sup. de l'agric.* (*J. des Écon.*, 1873).
4. *Les Comités d'agriculture et du commerce pendant la Révolution* (*Rev. hist.*, 1876).
5. *Essai hist. sur l'Administration de l'agriculture*, 1876, 3 vol. in-8.
6. *Mémoire sur l'Administration des forêts, an IX*, in-8.
7. Dans son ouvrage sur les finances de la Révolution.
8. *Histoire documentaire de l'Administration des domaines*, in-8, 1900.
9. *Le commerce des céréales en France au XVIIIe s.*, trad. Boyer, 1894, in-8.
10. *Die Epochen der Getreihandelsverfassungs* (*Jahrb. f. Gesetzgeb.*, 1896[3]).
11. *Précis historique et critique de la lég. sur le commerce des céréales*, in-8, 1859.
12. *Histoire du tarif des céréales*, 1849, in-8.
13. *Historique de l'échelle mobile*, 1857, in-8.
14. *Du commerce des grains*, trad. Block, 1854, in-8.
15. *La circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire* (*Rév. fr.*, 1905[1]).
16. *De la disette en France*, 3 vol. in-8, 1821-22.
17. *La Fayette et la disette en Auvergne* (*J. des Écon.*, 3e s., XLI).
18. *Un appel à la nation juive pour l'approvisionnement de Paris, an III* (*Rév. fr.*, 1893[1]).
19. *Famines, misères, séditions dans l'Aisne*, 1849, in-8.
20. *Années de disette et d'abondance en Réthelois* (*Rev. Arden.*, 1899).
21. *La disette en 1795* (*Rev. de la Rév.*, août 1887). — Voir aussi les études de Ra-

de Biollay [1], de Girardot [2], de Mathiez [3], de Viguier [4], de Colfavru [5], de Leloutre [6], de Ch. Porée [7], de Ph. Sagnac [8], il reste beaucoup à faire pour connaître l'influence prépondérante que cette question exerça sur la Révolution.

Une meilleure répartition de l'impôt foncier, les premiers essais d'établissement du cadastre, de mobilisation du sol et de création d'un crédit foncier ou hypothécaire, de banques et d'une police rurales, l'unification des mesures agraires, le maintien ou l'institution de pépinières nationales, du Museum d'histoire naturelle et de jardins botaniques départementaux, de comices, de prix d'agriculture, la première idée d'un enseignement technique pour les agriculteurs et d'un inventaire du territoire français au point de vue de ses ressources agricoles, tels sont encore alors les traits saillants de l'action gouvernementale dans le domaine des intérêts agraires. Ces sujets d'études ont été à peine effleurés dans quelques intéressantes monographies [9], par C. de La Jonquière, E. de Parieu [10], Ed. Royer [11], G. Rondel [12], L. Lazard [13], Candolle [14], Martins [15], Ecorchard [16], Guillaume [17], Cadet de Vaux [18]. Seule, l'histoire du Mu-

bouin, *Les troubles en Beauce et le blé, 1792* (*Rév. fr.*, 1902, XLIII) ; — de G. Leroy, *La famine à Melun en l'an III*, in-16, 1902 ; — de Ch. Leroy, *La famine à Tourville-la-Campagne, 1794-95* (*Bull. Soc. Louviers*, VI, 1902-03) ; — de C. Gatinot, *La disette à Maugeron, 1789-93* (*Bull. Soc. Corbeil*, 1902, VIII) ; — de G. Laurent, *Reims sous la Révolution, l'insurrection de la faim, an III*, in-12, 1902 ; — de Cheylud, *Les journées des 11 et 12 brumaire an IV à Salers et à Saint-Bonnet*, in-8, 1902.

1. *Un épisode de l'approvisionnement de Paris en 1789*, in-8, 1878.
2. *Des subsistances de 1789 à 1815*, in-8, 1854.
3. *Rapport au bureau du commerce sur les subsistances, messidor an III* (*Rév. fr.*, juin 1904).
4. *Le Directoire de Cahors et la question des grains* (*Rév. fr.*, XVII).
5. *La question des subsistances en 1789* (*Rév. fr.*, V).
6. *Les subsistances dans le canton de Saint-Valery-en-Caux* (*La Normandie*, juin 1896).
7. *Les subsistances dans l'Yonne pendant la Révolution*, 1903, in-8.
8. *La question des subsistances pendant la Révolution* (dans *L'Œuvre sociale, etc.*, 1901).
9. *Historique des dégrèvements sur la propriété foncière* (*J. des Écon.*, 1re s., XXVIII).
10. *Histoire des impôts sur la propriété et le revenu*, 1856, in-8.
11. *Histoire du crédit hypothécaire*, 1845, in-8.
12. *La mobilisation du sol en France*, in-8, 1888.
13. *Les lettres de ratification hypothécaire à Paris, 1772-98* (*Bull. Soc. d'h. de Paris*, 1903 [1]).
14. *Notice sur l'histoire et l'administration des jardins botaniques*, in-8, 1822.
15. *Le Jardin des Plantes de Montpellier*, essai historique, 1854, in-4.
16. *Histoire du Jardin des Plantes de Nantes*, in-8, 1855.
17. *Le vandalisme de Chaumette* (*Rév. fr.*, XXXII).
18. *Mémoire sur les comices agricoles au XVIIIe s.* (*Mém. Soc. Nat. Agric.*, VI, 1804).

seum a été écrite d'une manière approfondie par Cop [1], Deleuze, Hamy [3], et pourvue même par J. Denise d'une abondante bibliographie [4].

VI

LES TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE L'INDUSTRIE ET DES CLASSES INDUSTRIELLES PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'histoire de l'agriculture et des classes agricoles à l'époque révolutionnaire est donc à peine ébauchée. Celle de l'industrie et des classes industrielles attend aussi l'effort des travailleurs. L'enquête vaut la peine d'être entreprise. L'ère à laquelle elle s'appliquera vit se poser les problèmes les plus redoutables, ceux de la liberté du travail, des droits respectifs du salariat et du patronat, et s'accélérer l'évolution de la grande industrie, commencée sous l'ancien régime. Pour l'étudier, il faudrait des recueils de documents spéciaux, comme ceux de Derode [5], de Babinet de Rencogne [6], de Fray-Fournier [7], de Bonnassieux et Lelong [8]. On en a encore fort peu. Il faudrait rechercher les rapports administratifs manuscrits ou imprimés [9], les témoignages de tout genre fournis par les doléances des corporations et des communautés en 1789 [10], par les corps locaux, par les assemblées. Il serait nécessaire de consulter les recueils législatifs [11], les répertoires et encyclopédies industrielles du

1. *Le Museum d'histoire naturelle, histoire*, 1854, 2 vol. in-8.
2. *Histoire et description du Museum*, 1823, 2 vol. gr. in-8.
3. *Les derniers jours du Jardin du Roi et la fondation du Museum*, 1893, in-f°.
4. *Bibliographie historique du Jardin des Plantes*, in-8, 1904.
5. *Documents pour servir à l'histoire de l'industrie à Lille* (*Mém. Soc. Sc. Lille*, 1868.
6. *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'industrie et du commerce en Angoumois* (*Bull. Soc. Arch. Charente*, XXV).
7. *Documents pour servir à l'histoire de l'industrie en Limousin* (*Bull. Soc. Arch. Lim.*, 1893-94).
8. *Inventaire du conseil du commerce*, in-4, 1900.
9. Ex. *Rapport de l'an IX sur l'industrie de l'Allier* (*Bull. Soc. d'Ém. Allier*, 1894).
10. Ex. P. Bonnassieux, *Examen des cahiers de 1789 au point de vue commercial et industriel*, 1885, in-8. — A. Sorel, *Plaintes et doléances des corporations à Compiègne en 1789* (*Soc. de Compiègne*, IX. — *Doléances des tapissiers d'Aubusson* (*Compte rendu Soc. des Beaux-Arts*, 1886).
11. Ex. *L'année du manufacturier* (*recueil d'arrêtés et lois*), de Ch. Bailleul,

temps [1], les descriptions d'arts et métiers ou de procédés techniques [2], les brevets d'invention [3], les guides, annuaires [4], tableaux, tablettes, journaux et revues [5], livrets d'expositions [6], et autres ouvrages spéciaux, d'y joindre enfin le dépouillement des nombreux écrits économiques et scientifiques de l'époque où sont décrites et discutées les inventions et la technique des industries alors en vigueur. La matière est riche et si vaste qu'elle n'a pu être mise à profit par la plupart des ouvrages d'ensemble.

Il n'y a qu'un mince profit à retirer des histoires générales de l'industrie ou des classes industrielles, qui embrassent un champ trop étendu pour avoir pu sérieusement l'exploiter [7]. Les seules synthèses qui aient à cet égard une valeur réelle sont celles que Chaptal [8], Ch. Dupin [9], et surtout E. Levasseur [10], ont tentées, soit au début, soit à la fin du XIXe siècle. On peut tirer aussi parti des histoires des inventions et des découvertes comme celles de Dutens [11], du général Poncelet [12], d'A. Thurston [13] et de With [14]; de statistiques industrielles peu nombreuses, telles que celles de Moreau de

2 vol. in-8, an XI. — *Le manuel du négociant et du manufacturier*, de G. Peuchet, in-18, 1829, etc.

1. Ex. *Dictionnaires de l'industrie*, 1798, 6 vol. in-8; *des Arts et métiers*, 1801, 5 vol. in-8; *des Découvertes, etc.*, 1822-24, 6 vol. in-18; *Encycl. Méth. Manufactures*, 1785-1828, 4 vol. in-4; *Arts et métiers*, 8 vol. in-4, 1784-1791; *The repertory o the arts and manufactures*. London, 1797-1807, 28 vol. in-8.

2. *Secrets concernant les arts et métiers*, 4 vol. in-12, 1790, 1797, 2 vol. in-8. — G. Smith, *The Laboratory of school of arts*, London, 1799, 2 vol. in-8; — *Desc. des Arts et Métiers par l'Acad. des Sciences*, 1761-89, 75 vol. in-fo.

3. *Recueil*, t. Ier, 1811, in-8. — Résumé dans Armonville, *La clef de l'industrie*, 3 vol. in-8, 1825.

4. Le plus célèbre est le *Tableau général du commerce de Gournay*, 1789-90, in-8.

5. Voir le paragraphe II du présent travail.

6. Ex. le *Livre d'honneur de l'industrie française* (*1798-1819*), par S. Bottin, 1820, in-8.

7. Indication de ces ouvrages dans notre *Essai sur les études relatives à l'histoire économique du Moyen Age* (*Rev. Synth. hist.*, 1902).

8. *De l'industrie française*, 2 vol. in-12, 1819.

9. *Progrès de l'industrie française depuis le commencement du XIXe siècle*, in-8, 1824. — *Forces productives des nations* (*1800-1851*), 4 vol. in-8, 1855 et sq.

10. *Histoires des classes ouvrières et de l'industrie en France depuis 1789*, 1re édit., tome Ier, 1867, in-8; 2e édit., tome Ier, 1903.

11. *Origines des découvertes attribuées aux modernes*, 4e éd., 1812, 4 vol. in-8.

12. *Rapport historique sur les machines et outils employés dans les manufactures*, 2 vol. in-8, 1859.

13. *Histoire de la machine à vapeur*, trad. Hirsch, 2 vol. in-8, 1880. Les ouvrages de L. Figuier (1855, 1880) et de Guillemin (in-18, s. d.), ne sont que des travaux de vulgarisation agréable.

14. *Les machines, histoire et description*, 1873, 2 vol. gr. in-8.

Jonnès [1], de Rivoire [2], de la Tour-Varan [3], de Tavernier [4], d'A. Peyret [5], de C. Bloch [6]; des biographies encore très rares de savants et d'inventeurs ou d'industriels, dont presque aucune ne s'écarte du ton de la notice ou de l'éloge académique [7], et ne se rapproche du genre inauguré en Angleterre par Smiles; enfin des monographies historiques encore peu nombreuses, relatives à l'industrie d'une ville ou d'une région déterminée, telles que celles de Licquet [8], de Nivert [9], de Lecointre-Dupont [10], de Rivoire [11], de Lepage [12], de Boyer [13], de Wilbert [14], de Sengenwald [15], de Boucart [16], de Loiselet [17], de Vayssière [18], de Ledoux [19], de L. Duval [20], de L. Courajod [21], de L Gras [22], de L. Reybaud [23], de Texier [24], de Bloch [25], de Ch. Pi-

1. *Statistique de l'industrie de la France sous Louis XVI* (*Acad. Sc. Mor.*, XXVI, XXVII); *Statistique de l'industrie française*, 1856, in-18.

2. *Statistique du Gard*, 2 vol. in-8, 1846.

3. *Statistique industrielle de Saint-Étienne*, 1851, in-8.

4. *Statistique industrielle d'Angers*, 1834, in-8 (*Bull. Soc. Ind. Angers*, XXI).

5. *Statistique industrielle du département de la Loire*, 1835, in-8.

6. *Statistique de l'industrie à Orléans en 1789* (*Rapport au Préfet*, 1897-98).

7. Voir la série *Ln du Catalogue de l'histoire de France*, *Bibl. Nat.*

8. *Rouen, précis de son commerce, de son industrie, etc.*, 1827, in-12, 7e édit., 1861.

9. *L'industrie des Ardennes*, 1853-1869, in-12.

10. *Le commerce et l'industrie dans l'Orne* (*Assoc. Norm.*, 1837).

11. *Histoire de l'industrie dans le Gard* (*Acad. du Gard*, 1847-1852).

12. *Recherches sur l'industrie en Lorraine* (*Mém. Acad. Stan.*, XVI, XVIII).

13. *Histoire de l'industrie et du commerce à Bourges* (*Mém. Soc. hist. Cher*, 1884).

14. *L'industrie et le commerce à Cambrai, XII-XIXe s.* (*Mém. Soc. d'Em. Cambrai*, XXX).

15. *Le commerce de Strasbourg* (*et son industrie*) *depuis la Révolution* (*Rev. d'Alsace*, XXXVI).

16. *L'industrie d'Alsace* (*Bull. Soc. Ind. de Mulhouse*), LIV.

17. *Coup d'œil hist. et stat. sur les manuf. et le commerce de l'Aube* (*Soc. d'Agr. Aube*, XL-XLIV).

18. *Notes sur l'industrie du Bugey à la fin du XVIIIe s.*, in-16, 1878.

19 *Besançon au début du XIXe siècle*, étude stat. et écon. (*Mém. Acad. Besançon*, 1898).

20 *Notes stat. sur les anc. industries de la région de l'Orne* (*Ann. Normand*, LXVII, 1901).

21. *Rech. sur l'hist. de l'industrie dans la vallée du Surmelin*, 1868, in-8.

22. *Les industries stéphanoises depuis 1802*, in-8, 1904. — Du même, *Les industries stéphanoises, origines et développement* (*Bull. Soc. Econ. Loire*, 1995). — A noter également le *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercées à Paris depuis le XIIIe siècle*, gr. in-8, 1905; — les études d'O. Granat sur *Les artisans agenais, 1691-1791* (*Revue d'Agenais*, 1903); — de Chabaud, sur *Marseille et ses industries*, 1883; — de Barbier, sur *La Savoie industrielle*, 1876; — de Loua, *Notice sur les industries de Nantes* (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1879).

23. *Études sur les industries de la France*, citées ci-dessous.

24. *Histoire du commerce et de l'industrie à Romans*, in-18, 1905.

25. *Le commerce et l'industrie à Orléans d'après les cahiers de 89* (*Études d'hist. écon.*, 1900).

card [1], de Pouy [2], et dont le type le plus achevé a été fourni récemment avec une richesse d'informations peu commune, par la Société industrielle de Mulhouse [3], dont l'exemple mériterait d'être suivi par nos autres grands centres industriels.

Bien que la crise économique de 1790 à 1799 ait sévi avec intensité sur nos industries de luxe, l'ère révolutionnaire ne marque pas moins sur beaucoup de points la continuation du mouvement de rénovation industrielle inauguré dès le milieu du XVIIIe siècle, et la préparation de l'incomparable essor du XIXe. Les industries alimentaires y sont transformées par l'adoption lente des procédés de la meunerie anglaise, par la liberté passagère du commerce de la boulangerie et de la boucherie, par l'adoption de procédés meilleurs de panification, par les premiers essais de fabrication du sucre de betterave, par les découvertes sensationnelles d'Ed. Adam et de Mollerat dans la distillation. On n'a que des études très générales ou que des monographies insuffisantes sur ce sujet. Les meilleures sont celles de l'exposition rétrospective de 1900 [4], de Charlot [5], de V. Pelsy [6], de Planat [7], de Guichard [8], de Join Lambert [9], de Sinceny [10], d'Achard [11], de Normand, [12], de Claquessin [13]. Les publications de Vicaire [14], d'Améro [15], de Blavignac [16], de F. Michel et

1. *Saint-Quentin, son commerce et ses industries*, 2 vol. in-8, 1865.

2. *L'industrie d'Amiens depuis le Moyen Age*, 1888, in-8.

3. *Histoire docum. de l'industrie de Mulhouse*, 2 vol. in-4, 1902.

4. In-4, Imp. Nat., 1901 et suiv. *Industries de l'alimentation*. L'ouvrage général le plus récent sur la meunerie est l'*History of Cornmilling* de R. Bennett et J. Elton, 4 vol. in-8, London, 1905.

5. *Essai hist. sur la meunerie et la boulangerie en Touraine* (*Ann. Soc. Agr. Indre-et-Loire*, XXXIV).

6. *Histoire de la meunerie lorraine* (*Mém. Acad. Metz*, LXXVIII).

7. *Aperçu hist. sur les usines aliment. de Toulouse* (*Mém. Acad. de Toulouse*, XLIII, LI).

8. *Rech. hist. sur les moulins de Digne*, 1848, in-8. — A noter aussi *La notice historique sur le moulin de Néfiac*, de M. Pratx (*Rev. Roussillon*, 1900).

9. *L'organisation de la boulangerie en France* (historique), 1900. — Pour la boucherie, voir le récent essai de G. Bourgin, *La boucherie à Paris au XIXe s.* (*Année Sociolog.*, 1904).

10. *Le sucre de betterave en France, 1800-1900* (*Réf. Écon.*, 1900 [1] et *Écon. français*, 1900 [1]).

11. *Le sucre de betterave*, trad. Auger, in-8, 1812.

12. *L'art du distillateur* (avec historique), 2 vol. in-8, 1817.

13. *Histoire de la communauté des distillateurs et des liquoristes*, 1901, gr. in-8, Cerf.

14. *Bibliographie gastronomique*, in-8, 1890.

15. *Les classiques de la table*, 1855, 2 vol. in-12.

16. *Histoire des enseignes d'hôtelleries, etc.*, Genève, 1878, in-8.

d'Ed. Fournier [1], de Franklin [2], d'Avenel [3], nous donnent quelques renseignements sur le commerce de l'alimentation, sur l'industrie des traiteurs, hôteliers, logeurs, cabaretiers, à l'époque où vécurent les Brillat Savarin, les Grimod de la Reynière, les Cambacérès et les Carême. Renouvelé grâce aux découvertes de Carcel, de Marcet et de Ph. de Girard, révolutionné par la géniale invention de Ph. Lebon, qui ne portera ses fruits que plus tard, l'éclairage public et privé de cette époque a été étudié dans les ouvrages généraux de Châtel [4], d'H. D'Allemagne [5], de Figuier [6]. de Fournier [7], et de Defrance [8], dans les articles d'Avenel [9] et d'Ernouf [10].

On n'a aucune étude spéciale relative à l'histoire de cette industrie textile de la Révolution, si curieuse à examiner de près, avec les essais timides de filature mécanique, les innovations capitales des Jacquart et des Oberkampf, les entreprises des Richard-Lenoir, des Ternaux, des Reber, des Philippe de Girard. Peu de recueils de documents ont été constitués, en dehors de quelques inventaires de meubles. On peut toutefois mettre à profit un certain nombre d'ouvrages généraux, de notices et d'opuscules, notamment ceux de L. Reybaud [11], de Forestié [12], de Ch. Grad [13], de Formeville [14], de Leroy [15], de Dutens [16], de Pariset [17], de Rondot [18], de Bleton [19], de

1. *Histoire des hôtelleries, cabarets, etc.*, P., 1851, 2 vol. gr. in-8.
2. *La vie privée d'autrefois*, Plon, in-12 (série).
3. *Les magasins d'alimentation* (*Mécanisme de la vie moderne*, 1re s., 1897, in-18.
4. *Notice historique sur les systèmes d'éclairage*, in-8, 1859.
5. *Histoire du luminaire*, in-4, 1891.
6. *L'art de l'éclairage*, in-18, 1878.
7. *Les lanternes, histoire de l'ancien éclairage de Paris*, in-8, 1854.
8. *Histoire de l'éclairage des rues de Paris*, gr. in-8, 1905.
9. *L'éclairage* (*Méc. Vie Mod.*, 2e s.).
10. *Les inventeurs du gaz*, in-18, 1877.
11. *Études sur le régime des manufactures* (*de laine, coton et soie*), 3 vol. in-8, 1859-1867.
12. *Notice historique sur la fabric. des draps à Montauban*, in-8, 1883.
13. *L'industrie de la laine en Alsace* (*Rev. d'Alsace*, LXXIX).
14. *Notice historique sur la manufacture de Lisieux* (*4e Ann. Dép. Norm.*, 1837).
15. Ternaux (*Mém. Soc. Grayloise*, 1903).
16. *Notice sur Louviers*, 1801, in-8. — Voir aussi Le Cordonnier, *Le développement de l'industrie à Roubaix* (*Congrès cath. intern. Bruxelles*, 1895).
17. *Les industries de la soie*, hist. et stat., 1890, in-8. — *Les tireurs d'or à Lyon*, 1903, in-8. – *Histoire de la fabrique lyonnaise*. gr. in-8, 1902.
18. *L'art de la soie*, 2e éd., 1887, 2 vol. in-8.
19. *L'ancienne fabrication des soieries à Lyon*, in-8, 1897. — Voir aussi L. Gras, *Les anciennes corporations de l'industrie du ruban à Saint-Étienne* (*Bull. Soc. Et. Econ. Loire*, 1904).

la Farelle[1], de Bossebœuf[2], d'Achard[3], de Villard[4], de Mathé[5], d'Eymard[6], de Kohl[7], de Grandsard[8], de Persoz[9], de Leduc[10], de R. Forrer[11], d'Ernouf[12], de Labouchère[13], de Lecomte[14], de Pannier[15], de Blech[16], de Douine[17], de Dollfus[18], de Beaumont[19], de Sahler[20], de Kermoal[21], de Blouise[22], de Lefébure[23], de Seguin[24], de R. Fage[25], de Mme Desperrières[26], de L. Duval[27], de Garçon[28], de L. de Farcy[29], d'Haxo[30], de Dubois[31], de Blondel[32],

1. *Études économiques sur l'industrie de la soie dans le midi de la France* (*J. des Econ.*, 1re s., XXXIII; 2e s., I; *Acad. Sc. Mor.*, XXI, XXII, XXVII).

2. *La fabrique de soieries de Tours*, 1900, in-8.

3. *Notice sur la manufacture de soie d'Avignon*, 1874, in-8.

4. *Lyon et l'industrie lyonnaise en 1789* (*Comptes rendus Soc. Econ. Lyon*, 1899).

5. *Les tisseurs en soie de Lyon* (*1776-1900*), in-8, 1900.

6. *Essai historique sur le métier Jacquard* (*Ann. des Sc. ph. et nat. Lyon*, 3e s., VII).

7. *Geschichte der Jacquard-maschine*, Berlin, 1873, in-8.

8. *Jacquard, sa vie, son œuvre*, Lyon, 1884, in-8, 3e éd.

9. *L'impression sur étoffes*, 1846, in-8.

10. *L'histoire de l'industrie des toiles peintes* (*LIIIe Congrès scientif.*, 1886).

11. *Die Kunst des Zeugdrucks vom Mittelalter bis zur Empirezeit*, Leipzig, 1860, in-8.

12. *Deux inventeurs célèbres* (*Ph. de Girard, Jacquard*), 2e éd., in-18, s. d. — *Histoire de trois ouvriers français* (*R. Lenoir, Bréguet, Brezin*), in-18, 1867.

13. *Oberkampf*, in-18, s. d.

14. *Le coton*, histoire économique, in-8, 1901, Paris. — Noter également l'étude de Fléchey, *La production et l'industrie du coton autrefois et aujourd'hui* (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1878).

15. *Oberkampf* (*Bull. prot. fr.*, 1900).

16. *Reber, Notes biogr. et corresp.*, in-8, Mulhouse, 1903. — *Origine de l'industrie textile à Sainte-Marie* (*Rev. d'Alsace*, 1901).

17. *L'industrie du coton à Troyes au XVIIIe s.* (*LVIe Congr. Sc.*, in-8, 1864).

18. *Notes pour servir à l'histoire de l'industrie cotonnière dans l'Est* (*Bull. Soc. Ind. Mulhouse*, XXVII, XXXVI).

19. *L'industrie cotonnière en Normandie, son histoire*, P., in-8, 1901.

20. *L'industrie cotonnière au pays de Montbéliard* (*Mém. Soc. Montbél.*, XXX).

21. *L'industrie linière des Côtes-du-Nord* (*Soc. d'Ém. C.-du-N.*, IX).

22 *Le tissage à la main du Cambrésis*, 1899, in-8. — A signaler quelques études locales récentes, celles d'O. Granet sur *La manufacture de toiles d'Agen* (*Revue Agenais*, 1902, XXX); d'Uzureau, *Documents sur les manufactures de toiles d'Angers et de Beaufort*, 1800 (*Anjou hist.*, 1902); de Triger, *La fabrique de toiles de Fresnay* (*Rev. hist. Maine*, 1904[2]).

23. *Broderies et dentelles*, in-18, Quentin, s. d.

24. *La dentelle, histoire, etc.*, P., 1874, in-8.

25. *Le point de Tulle*, in-8, 1882.

26. *Histoire du point d'Alençon*, P., 1886, in-8.

27. *Le point d'Alençon*, 1883, in-8. — Pour la dentelle du Velay, Corcelle, 1895, in-8. — Noter aussi A. Lefébure, *Dentelles et guipures*, 1904, in-8.

28. *Répertoire général bibliog. des ind. tinctoriales*, 3 vol. gr. in-8, 1900.

29. *La broderie du XIe s. à nos jours*, 3 vol. in-fo, 1890-1900.

30. *La broderie et les brodeuses des Vosges*, 1856, in-8.

31. *L'industrie d'Oyonnax* (*Ann. Soc. Em. Ain*, 1902).

32. *Histoire des éventails*, in-8, s. d.

de Baudon [1], de Baunier [2], de P. Lacroix [3], de Ch. Louandre [4], d'Ary Renan [5], de P. Bonnassieux [6], de V. Advielle [7], de Leloir et Bouchet [8], d'Uzanne [9], de Quicherat [10], de J.-J. Guiffrey [11], d'Havard et Vachon [12], de Greux [13], de Gravier [14], et de Gerspach [15], sur les vicissitudes des industries de la laine, du coton, des soies, des toiles, de l'habillement et des modes, des tapisseries, des dentelles et de la broderie.

Quelques renseignements sur les progrès de la tannerie et de la mégisserie, pour lesquelles Seguin imagine alors des procédés rapides de fabrication, et auxquelles on adjoignit la préparation du caoutchouc, peuvent se rencontrer dans les travaux de Sendret [16], de X. Roux [17], de Cotte [18], de Develle [19], de V. Advielle [20], de Broussonnet [21]. On n'a presque rien sur l'industrie du bâtiment, en dehors de quelques études d'ensemble, celles de F. Boueil [22], de Sauvage [23], d'Husson [24], de Gourlier [25], de Nalèche [26], de Maudhuy [27], et de Kraft [28], ou des histoires générales de l'architecture, dont la meilleure a été publiée par A. Choisy [29].

1. *Les éventails révolutionnaires* (*Rév. fr.*, XL). — Voir sur l'industrie du peigne, E. Dubois, *Notice sur Oyonnax et son industrie* (*Ann. Soc. d'Agr. Ain*, XXXV, 1902).
2. *Recueil de costumes français*, 1810-12, 2 vol. in-f°.
3. *Costumes historiques de la France*, 1852, 10 vol. in-8.
4. *Les arts somptuaires*, 4 vol. in-4, 1857.
5. *Le costume en France*, in-18, 1890.
6. *Un trousseau sous le Directoire* (*Bull. Soc. h. Paris*, 1887).
7. *La toilette à Arras, fin XVIII° s.* (*Cong. Soc. sav.*, 1898).
8. *La Française et la mode* (*1792-1892*), in-8, 1892.
9 *Dictionnaire du costume et de la parure depuis la Renaissance*, 1904, 4 vol. in-4 (en cours).
10. *Histoire du costume en France*, in-8, 1875.
11. *Histoire de la tapisserie*, 1886, gr. in-8. - *Bibliogr. de la tapisserie*, 1905, in-8.
12. *Les manufactures nationales*, in-4, 1889.
13. *La manufacture de tapis d'Abbeville*, 1893, in-8.
14. *La tapisserie d'Aubusson* (*Soc. B.-Arts, Réunion*, 1886, X).
15. *La manufacture des Gobelins*, 1892, in-8.
16. *Étude sur la tannerie et la corroierie*, 1896, in-8.
17. *Les gantiers de Grenoble*, 1887, in-8.
18 *L'industrie gantière à Grenoble*, in-8, 1904.
19. *Les cordonniers Blésois*, in-8, 1895.
20. *La ganterie de Millau* (*Bull. Acad. Delph.*), 3° s., II, 1886.
21. *La préparation du maroquin* (*Mém. Institut sc. phys.*), V, 1804.
22. *Le Travail et l'Industrie de la Construction, rech. histor.*, 1875, in-8.
23. *Les Artisans français : serruriers et menuisiers*, 2 vol. in-18, 1902.
24. *La communauté des marchands de bois à ouvrer*, in-18, Beauvais, 1899.
25. *Notice historique sur le service des bâtiments civils* (*an V à 1848*), in-8.
26. *Les maçons de la Creuse*, 1859, in-8.
27. *Les carriers de Fontainebleau*, 1846, in-8.
28. *L'art de charpenterie en France*, 1905, in-f°.
29. *Histoire de l'Architecture*, 2 vol. gr. in-8, t. II, 1899, 2° éd., 1903, 2 vol. in 8.

Dans l'immense domaine des industries artistiques, on a de nombreux précis bien informés dans le genre de ceux de Liibke[1] et de Ch. Bayet[2], de nombreux répertoires généraux, comme celui de Lami, une foule d'études locales qui relèvent surtout de l'histoire de l'art, et trois monographies qui embrassent la période révolutionnaire, celles de Blondel[3], de G. Renouvier[4], de Th. Benoit[5]. Sur les arts décoratifs, sur l'ameublement, la peinture, la sculpture, la gravure, sur la céramique et la verrerie artistiques et usuelles de la Révolution, on peut avoir recours aux travaux généraux ou spéciaux d'A. Alexandre[6], de Marquet de Vasselot[7], de Lami[8], de G. Migeon[9], d'Havard[10], de P. Lafond[11], d'E. Molinier[12], de Rosenthal[13], de L. Gonse[14], de L. Meyer[15], de Bouchot et Duplessis[16], de Delaborde[17], d'Auscher[18], de Le Breton[19], de Bachelier[20], d'A. Leroux[21], de Leymarie[22], de Fray-Fournier[23], de

1. *Précis de l'histoire des Beaux-Arts*, trad. E. Molle, 1877, in-8.
2. *Précis d'histoire de l'Art*, nouv. édit., in-8, 1905.
3. *L'Art pendant la Révolution*, 1887, in-8.
4. *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, 1863, in-8.
5. *L'Art français sous la Révolution et l'Empire*, 1897, in-4.
6. *Histoire de l'Art décoratif*, in-8.
7. *État des travaux sur l'histoire de l'art industriel* (*Rev. Hist. Mod.*), 1902.
8. *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, P., 1881-91, 9 vol. in-4.
9. *L'Exposition rétrospective de l'art décoratif français*, 1900, in-4.
10. *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, 4 vol. in-4, 1894.
11. *L'art décoratif et le mobilier sous la République et l'Empire*, in-4, 1900.
12. *Histoire générale des Arts industriels*, 3 vol. gr. in-4, 1898-99.
13. David, in-8, 1904. — Autres monographies dues à Ed. André sur *Desfontaines*, in-4, 1905; à F. de Mély, sur *Isabey* (*Gaz. B.-Arts*), 1904; à L. Saunier, sur *David*, in-8, 1904; à H. Marcel sur *Roland et la statuaire de son temps* (*Rev. de l'Art anc. et mod.*), 1902; à l'abbé Pascal sur *Pierre Julien*, in-8, 1904.
14. *La sculpture française*, in-4, 1895.
15. *Geschichte der modernen französischen Malerei*, Leipzig, 1867, in-8. — Le meilleur manuel est celui de K.-E. Schmidt, *Französische Malerei*, *Plastik und Architektur des XIX Jahrhunderts*, 2 vol. in-8, Leipzig, 1902.
16. *Dictionnaire des marques des graveurs*, 1886, 3 vol. in-12.
17. *La gravure*, in-8, s. d., Quantin.
18. *La manufacture de Sèvres sous la Révolution* (*Rev. hist. de Versailles*), 1902.
19. *Un mémoire inédit sur la manufacture de Sèvres, 1798* (*Réun. Soc. Beaux-Arts*), 1882.
20. *Mémoire historique sur la manufacture de Sèvres, 1799*, in-12.
21. *L'industrie porcelainière à Limoges, 1794-1898* (*Bull. Soc. Limousin*), 1902-1904. — *Histoire de la porcelaine de Limoges* (avec Sarradin et Leymarie), 1905, in-8.
22. *Les porcelaines de Limoges pendant la Révolution* (*Réun. Soc. Beaux-Arts*) 1889.
23. *Les origines et les débuts de la céramique limousine* (*Bull. Soc. Arch Lim.*), XL.

J.-J. Guiffrey [1], d'Ed. Garnier [2], de Champfleury [3], de Forest [4], de Brossard [5], de Guillaume [6], de Noëlas [7], de Dangibeaud [8], de Fieffé [9] et de Bonveault [10], d'Houdoy [11], d'A. Pottier [12], d'E. Biais [13], de Le Men [14], de Lacroix [15], de L. Lex [16], des Lecocq [17], d'Oppenheim [18], d'H. de Corlay [19], de Pilot de Thorey [20], des frères Bosq [21], de Ris-Paquot [22], de Deck [23], de Jacquemart et Le Blant [24], d'A. Brongniart [25], de Cochin [26], de Seilhac [27], de Dietrich [28], de Périgot [29], de Duval [30], de Fournier [31], de Pelletier [32], de Boutillier [33], de Mar-

1. *Documents inédits sur les anciennes manufactures de porcelaine*, in-8, 1889 ; autre recueil par Gerspach (1891, in-8), sur les faïenceries.

2. *La porcelaine tendre de Sèvres*, gr. in-4 s. d. — *La manufacture de Sèvres en l'an VIII* (*Gaz. B.-Arts*), 2e s., XXVI. — *Catalogue du Musée de Sèvres*, in-8, 1897. — Voir au point de vue général l'ouvrage d'A. Bruning, *Europaïsches Porzellan des XVIIIe Jahrhunderts*, in-8, 1905.

3. *Bibliographie céramique*, 1881, in-8. — *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution*, 1866, in-8.

4. *L'art céramique dans le Tarn-et-Garonne* (*Soc. B.-Arts, Réun.*), 188 .

5. *Les faïences Lyonnaises au XVIIIe siècle*, 1881, in-fo.

6. Caire-Morand, *La manufacture de cristal de roche de Briançon* (*Bull. Soc. Hautes-Alpes*), II, 1882.

7. *Histoire des faïenceries roanno-lyonnaises*, 1883, in-8.

8. *Les potiers, faïenciers et verriers de Saintonge* (*Rec. Com. Charente-Inférieure*, 1884).

9 et 10. *Les faïences patriotiques Nivernaises*, 1885, in-4.

11. *Histoire des manufactures Lilloises de porcelaine et de faïence*, 1863, in-8.

12. *Histoire de la faïence de Rouen*, 1860, in-4.

13. *Notes sur les faïences d'Angoulême et de Cognac* (*Réun. Soc. Beaux-Arts*), 1883.

14. *La manufacture de faïences de Quimper, 1690-1794* (*Bull. Soc. Arch. Finistère*), II, 1876.

15. *Les anciennes faïenceries de Cognac, Châteauneuf et Gardépée*, in-8, 1904.

16. *Les faïenceries de Bourgogne au XVIIIe siècle* (*Ann. Acad. Mâcon*), 3e s., V.

17. *Histoire des fabriques de faïence et de poterie de la Haute-Picardie*, in-4, 1878.

18. *La poterie anglaise*, trand. française, in-8, 1807.

19. *Les potiers de Verneuil* (*Rev. de Berry*), 1900.

20. *La céramique en Dauphiné* (*Rev. Dauphinoise*), I, 1899.

21. *Les anciennes fabriques de poteries et briqueteries des Bouches-du-Rhône* (*Assises du Sud-Est*), Aix, 1853.

22. *Histoire générale de la faïence*, 1874-76, in-fo.

23. *La faïence*, 1887, in-8.

24. *Histoire économique et artistique de la porcelaine*, 1862, in-fo.

25. *Traité des Arts céramiques*, 1809, in-8.

26. *La manufacture de Saint-Gobain* (*Acad. Sc. Mor.*), LXXV-LXXVI.

27. *La verrerie de Carmaux*, 1896, in-12.

28. *Description des gîtes et verreries de la France*, 2 vol. in-4, 1789.

29. *Le Verre, son histoire*, 1877, in-8.

30. *La verrerie de Tortisambert* (*Bull. Soc. Antiq. Norm.*), XII.

31. *La verrerie de Portieux*, 1886, in-8.

32. *Les verriers dans le Lyonnais et le Forez*, 1887, gr. in-8. — Voir aussi l'étude d'A. Fournier sur *Les Verreries Vosgiennes* (*Annuaire Vosges*), XXXII, 1902.

33. *Les verreries du Nivernais*, 1885, in-8.

cus [1], de Courtois [2], de Le Vaillant de la Fieffe [3], de Gerspach [4].

On possède sur le travail des tireurs d'or et d'argent, le livre de Pariset [5], sur l'orfèvrerie du XVIIIe siècle et de la Révolution, les ouvrages d'Havard [6], de G. Bapst [7], de Pilot de Thorey [8], de Querruau-Lamerie [9], sur les médailleurs, ceux de F. Lenormant [10] et d'A. Marx [11], d'Hennin [12], de Millin [13] et de Bramsen [14].

Avec Vauquelin, Thénard, Chaptal, Rochon, Berthollet, Brongniart, Conté, Bernard, Leblanc, Lavoisier, Guyton-Morveau, Baumé, les industries chimiques ont pris sous la Révolution un essor inconnu jusque-là. La fabrication des poudres, du salpêtre, du savon, de la soude, de la potasse, des acides, des substances colorantes, des matières pharmaceutiques a été transformée ou inaugurée. Nul n'a cherché à tracer le tableau historique de ce magnifique mouvement industriel. On en est réduit sur ce point à l'esquisse de Chaptal [15], à l'exposé collectif composé à l'occasion de l'Exposition de 1900 [16], aux histoires générales de la chimie [17], à quelques essais partiels ou notices de X. Roux [18], d'Anastasi [19], de Dumas [20], de Scheurer-Kestner [21], d'Ed. Grimaux [22], de R. Lepsius [23], d'Hélène [24].

1. *Les verreries du comté de Bitche*, 1887, in-8.
2. *La cristallerie du Creusot* (*Mém. Soc. Éduenne*, XXII).
3. *Les verreries normandes* (*Bull. Soc. Antiq. Norm*, VI).
4. *L'art de la verrerie*, 1885, in-18.
5. *Les tireurs d'or et d'argent à Lyon* (*XVIIIe-XIXe s.*), 1903, in-8.
6. *Histoire de l'orfèvrerie française*, 1896, in-4.
7. *L'orfèvrerie française au XVIIIe siècle*, 1887, in-8.
8. *L'orfèvrerie en Dauphiné* (*Bull. Soc. Stat. Isère*, XXVII).
9. *Notes pour l'histoire des orfèvres de Laval* (*1661-1791*), 1887, in-8.
10. *Monnaies et médailles*, s. d., in-18.
11. *Les médailleurs français depuis 1789*, in-8, 1898. — *Les médailleurs modernes en France et à l'étranger* (*1800-1900*), album 1902.
12. *Histoire numismatique de la Révolution*, 1826, 2 vol. in-8.
13. *Histoire métallique de la Révolution*, 1806, in-4.
14. *Médailles napoléoniennes*, Ire p. (*1799-1809*), 1904, in-4.
15. *Essai sur la perfection des arts chimiques en France*, 1800, in-8.
16. La meilleure est celle d'E. von Meyer, *Geschichte der Chemie*, gr. in-8, 1904 (en cours).
17. *Musée centennal : Arts chimiques et pharmacie*, in-8, 1900.
18. *La savonnerie marseillaise* (*Soc. Stat. Mars.*, XXXII).
19. *Nicolas Le Blanc, sa vie, ses travaux*, 1884, in-16.
20. *La découverte de la soude artificielle*, in-4, s. d.
21. *Nicolas Le Blanc et la soude artificielle*, 1885, in-8.
22. Travaux sur les tabacs et les poudres dans son ouvrage intitulé *Lavoisier* (*1743-1794*), in-8, Alcan, 1888.
23. *La poudre d'autrefois* (*Rev. Scient.*, 1892 [1]).
24. *La poudre à canon*, 1880, in-8. — A noter aussi l'ouvrage du Dr Daniel, *Poudres et explosifs*, in-8, 1902.

Il serait aisé avec les nombreux documents inédits et avec les écrits contemporains de l'époque révolutionnaire dus à des spécialistes, d'écrire une histoire détaillée de l'industrie minérale pendant cette période. Elle serait pleine d'intérêt, puisqu'elle mettrait en lumière le progrès rapide de nos diverses exploitations et les origines de notre régime minier. Depuis les ouvrages de Dietrich [1] et d'Héron de Villefosse [2], nul ouvrage d'ensemble n'a été cependant tenté sur ce sujet. On n'a pas non plus de recherches spéciales sur l'art des mines à ce moment, ni sur les salines, les carrières, les ardoisières, les gisements de gypse, de kaolin, les tourbières, les eaux thermales, minérales, les bains de mer, en dehors des écrits du temps et de quelques notices ou courts travaux [3]. On est plus heureux pour les mines de houille et de fer, dont l'exploitation à cette époque a été étudiée dans des travaux généraux ou restreints dus à F. Meunier [4], à Vuillemin [5], à G. Michel [6], à Grar [7], à Brossard [8], à Lescure [9], à Malinowski [10], à F. Rouvière [11], à Laveix [12], à Poyet [13], à l'abbé Uzureau [14], à Poussereau [15], à E. Jolibois [16], à Borrel [17], à Fyot [18], à Blanchet [19], à Reybaud [20],

1. *Description des gîtes de minerais, des forges et salines, etc., 1786-1789*, 2 vol. in-4 (incomplet : ne concerne que les Pyrénées et l'Alsace).
2. *De la richesse minérale de la France*, 1819, 3 vol. in-4 et atlas in-f°.
3. Ex. travaux de Loysel et Nicolas sur les salines, 2 vol. in-8, an III ; — de Mancel, 1840, sur celles de Normandie ; — de P. Boyé, sur celles de Lorraine, in-8, 64 p., 1904 ; — d'Héricart de Thury, in-8, 1805, sur les carrières de Paris ; — de F. Bouesnel, 1813, sur les ardoisières des Ardennes ; — de Benoist, sur celles d'Angers, 1885 ; — de Lavillette, sur les thermes d'Ossau, 1856, in-8 ; — de Féret, sur les bains de Dieppe, 1855, in-8 ; — de Lallier, sur ceux des Pyrénées, 1857-58, 2 vol. in-8 ; — de S. Bottin, sur ceux de Saint-Amant-du-Nord, 1805, in-8, etc.
4. *Etude géologique et historique sur la houille du bassin franco-belge*, Lille, 1896, in-8.
5. *Le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais*, 3 vol. in-8, 1878-79.
6. *Histoire d'un centre ouvrier : Anzin*, 1891, in-18.
7. *Histoire de l'exploitation de la houille dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut français*, 1847-1851, 3 vol. in-4.
8. *Le bassin houiller de la Loire*, étude historique, 1887, in-8.
9. *Histoire des mines de la Loire*, 1901, in-8.
10. *Essai historique sur les mines du Gard* (*Ann. Soc. d'Agr.*, Lyon, 4e s., I, 1868).
11. *L'exploitation des mines nationales du Gard* (*1792-1810*), in-8, 1901.
12. *Les mines de houille de Lapleau* (*Bull. Soc. Brive*, 1893).
13. *Les mines de Boismoreau* (*Mém. Soc. Creuse*, III, 1862).
14. *Les mines de Saint-Georges-Châtelaison* (*Rev. Poitou*, 1901).
15. *Les houillères de la Machine* (*Rev. du Nivernais*, sept. 1901).
16. *Les houillères de Carmaux* (*Rev. du Tarn*, 1893).
17. *Les mines de la Savoie*, notice historique (*Mém. Acad. Val d'Isère*, 1889).
18. *La châtellenie de Montcenis* (*Mém. Soc. Eduenne*, XXX).
19. *L'exploitation de la houille à Epinac*, Autun, 1867, gr. in-8.
20. *La houille et le fer*, 1875, in-8.

à Jacquet[1], à D. Risler[2], à Lukis[3], à Hausser[4], à Fresse[5], à Furiet[6], à Lan[7], à Fournet[8], à Ferran[9], et à J. P. Gilly[10].

La prospérité de l'industrie métallurgique due en partie à l'activité belliqueuse de ce temps, aux premières applications des machines-outils, à l'importation des procédés anglais de fabrication de la fonte, du fer et de l'acier, aux travaux de Chaptal, de Monge, d'Hassenfratz, de Bréguet, n'a été exposée historiquement nulle part. On pourrait entreprendre un ouvrage d'ensemble sur cette période de la métallurgie française, en recourant aux nombreuses publications du temps, notamment à celle d'Hassenfratz[11], et aux études de Zippe[12], de Petitgand et de Ronna[13], de Pelouze[14], de Blumhof[15], de Williams[16], sur l'ensemble de l'histoire de la métallurgie, de Jeans[17] et de Le Play[18], sur celle de l'acier; de Bulart[19], de Marmier[20], de Languepin[21], de Lepingard[22], de Mège[23], de

1. *Notice historique sur les mines de plomb et de cuivre de Saint-Avold, Hargarten et Sarrelouis*, in-8, Metz, 1858.
2. *Histoire des mines de Sainte-Marie*, in-8, 1848 ; autre histoire par Muhlenbeck, 1898, in-8.
3. *Notice historique sur les mines de Poullaouen, Huelgoat et Châteaulandren* (*Bull. Soc. d'Et. sc. Finistère*, 1883).
4. *Das Bergaugebiet von Markirch*, 1900, in-8.
5. *La Croix-aux-Mines* (*Bull. Soc. Phil. Vosgienne*, XXV).
6. *Notice sur les mines métalliques du Haut-Rhin* (*Bull. Soc. Ind. Mulhouse*, XXII).
7. *Histoire des mines et fonderies de plomb de la Lozère* (*Ann. Mines*, 1855 [1]).
8. *Les exploitations métalliques du Lyonnais* (*Mém. Acad. Lyon*, 1861, avec Poyet).
9. *Histoire des mines de l'Ariège*, 1903.
10. *Notes sur l'ancienne commune de Laval et de Salles et sur les mines de la Grand'Combe* (*Mém. Soc. Alais*, XXXI, 1900).
11. *La sidérotechnie*, P., 1812, 4 vol. in-4.
12. *Geschichte der Metalle*, 1857, in-8.
13. *Essai historique et statistique sur la métallurgie*, 1868, in-8.
14. *Manuel du maître de forges*, 2 vol. in-18, t. Ier (historique), 1829.
15. *Vollständige systematische Litteratur vom Eisen*, Braunschweig, 1803, in-8.
16. *History of modern inventions in the manufacture of iron*, 1880-81, in-8.
17. *Steel, its history, etc.*, London, 1880, in-8.
18. *Mémoire sur la fabrication de l'acier* (*Ann. Mines*, 1846 [1]).
19. *L'industrie du fer dans la Haute-Marne* (*Ann. Géogr.*), 1904 ; nombreuses monographies sur d'autres centres métallurgiques par Lefebvre (1835), François (1837), Gueymard (1838), Chabrand (1900), de Vermeilh (1876), Charlemagne (1902), pour les Pyrénées, l'Ariège, l'Isère, le Périgord, le Berry, etc.
20 *Les établissements militaires de Bourges* (*Compte rendu Soc. Berry à Paris*, XIII). — Voir aussi le récent essai du capitaine Bottet, *Monogr. de l'arme à feu portative des armées françaises*, 1905, in-8.
21. *La manufacture de Tulle* (*Bull. Soc. Tulle*), 1887-88.
22. *La manufacture d'armes de Saint-Lô* (*1793-94*) (*Mém. Soc. d'Agr. Norm.*), V.
23. *Les fabriques d'armes* (*1791-96*), in-8, 1868.

Dubessy [1], de Bottet [2], d'Helmer [3], de la Berge [4], de J. Gras [5], de Saint-Joanny [6], de L. Pagé [7], d'E. Alglave [8], d'A. Lebon [9], d'Havard [10], de Delambre [11], sur celle des forges, des manufactures d'armes, de l'armurerie, de la quincaillerie, de la coutellerie et de l'horlogerie; de Champeaux [12], de Barbier [13], de Lescot [14], de Corbier [15], de Laporte [16], de Sénarmont [17] sur celle des fondeurs d'art et d'artillerie.

Régénérée par l'application des méthodes hollandaises, par les inventions de Léger Didot et de Robert, par l'initiative de Réveillon et de Prieur (de la Côte-d'Or), la fabrication du papier mécanique continu, du papier peint et du papier carton ou des cartes à jouer, prend alors un grand développement, dont on peut suivre la marche dans les travaux de Desmarets, de M. Vachon [18], de Planche [19], de Stein [20], de Gerbaux [21], de P. d'Albigny [22], de G. Martin [23], de Ros-

1. *La manufacture de Saint-Étienne* (*Assoc. fr. Av. sc.*), 1897.
2. *La manufacture d'armes de Versailles*, 1904, in-8.
3. *La manufacture de Klingenthal* (*Rev. d'Alsace*), 1902-1903.
4. *L'armurerie française*, in-18, 1878.
5. *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et de la petite armurerie à Saint-Étienne*, in-8, 1904. — Voir aussi *Étude anonyme sur l'armurerie de chasse et de luxe à Saint-Étienne* (*Assoc. fr. Av. sc. Saint-Étienne*), 1897, et surtout le récent et bon *Historique de l'Armurerie Stéphanoise*, par L.-J. Gras, in-8, 1905.
6. *La Coutellerie Thiernoise* (*1500-1800*), in-8, 1863.
7. *La Coutellerie depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1898-1900, 4 vol. in-4. — *Musée rétrosp. de la coutellerie*, 1902, in-4.
8. *L'horlogerie de Besançon* (*Rev. Scient.*), XXV.
9. *Études historiques sur l'horlogerie en Franche-Comté*, 1860, in-8.
10. *L'Horlogerie*, in-8, 1890.
11. *Notice sur la vie et les ouvrages de F. Berthoud*, in-4, 1815. — *Notice d'Ernouf sur Bréguet*, s. d., in-18.
12. *Dictionnaire des Fondeurs, etc.*, in-12, 1888, tome Ier. — Voir aussi N. Rondot, *Les médailleurs et graveurs*, in-4, 1904.
13. *Indret*, in-8, s. d.
14. *Ruelle*, in-8, s. d.
15. *Les forges de la Chaussade*, in-8, s. d.
16. *L'ancienne fonderie de Nevers*, 1886, in-8.
17. *La fonderie de Toulouse* (*Ann. Mines*), 3e s., III. — Noter également l'ouvrage de Liger, *La Ferronnerie ancienne et moderne*, 2 vol. gr. in-8, 1873-75; ceux de Prony sur *Droz et le monnayage*, in-4, an IX; de Feuardent sur *Les jetons et méreaux*, 1904, in-4.
18. *Les Arts et les Industries du Papier en France*, in-4, 1894.
19. *La Papeterie*, in-8, 1853. — Autre *Essai historique*, par A. Blanchet, gr. in-8, 1900.
20. *La Papeterie d'Essonnes*, 1895, in-8.
21. *Les papeteries d'Essonnes, de Courtalain, du Marais, de Buges à l'époque de la Révolution* (*Bibliogr. Moderne*), 1899.
22. *L'industrie du papier en Vivarais* (*Rev. Vivarais*), V, 1897.
23. *Les papeteries d'Annonay* (*Bibliogr. Mod.*), 1897.

taing [1], de X. Roux [2], de Lacroix [3], de Matton [4], de Poyet [5], de Guibert [6], de J. Gauthier [7], de Champomier [8], de G. Rouchon [9], de Ch. Grad [10], de C. Leber [11], de Morin [12], de Mourier [13], d'Ardant [14] et de Garnier [15].

La généralisation des procédés de polytypie et de stéréotypie, jointes à la liberté dont jouissent l'imprimerie et la librairie pendant la plus grande partie de la Révolution, contribuent à donner un prodigieux essor à ces industries, ainsi qu'à celles de la reliure, de la presse ou du journal, de la littérature populaire si féconde de colportage, d'annonces, d'almanachs et d'annuaires, à l'imagerie et à la caricature. Jamais on n'a tant écrit jusque-là, tant publié, tant raillé. On peut se rendre compte de ce mouvement par les ouvrages ou essais d'A. Chardin [16], de P. Delalain [17], de G. Camus [18], d'E. Coyecque [19], de Duprat [20], d'A. Bernard [21], de L. Morin [22], de Boyer [23], de Clouzot [24], de Pouy [25], de Ducour-

1. *Les papeteries de Vidalon-les-Annonay*, in-8, 1872.
2. *Les papetiers du Dauphiné*, 1897, in-8.
3. *Historique de la papeterie d'Angoulême*, in-8, 1863. — Voir aussi Campardon, *Étude historique sur la papeterie française et charentaise*, in-8, 1901.
4. *Les anciennes papeteries de l'Aisne*, gr. in-4, 1903.
5. *Les papeteries du Limousin* (*Bull. Soc. Arch. Lim.*), XII et XIII.
6. *Ibid.*, XXXIX.
7. *L'industrie du papier en Franche-Comté* (*Mém. Soc. d'Émul. Montbéliard*, XXVI).
8. *La papeterie de la Grand'Rive* (*Rev. d'Auvergne*), 1888.
9. *La papeterie d'Auvergne* (*Congrès Arch. de France*), 1880, et Cohendy (*Mém. Acad. Clermont*), 1862.
10. *La fabrication des papiers peints* (*Rev. d'Alsace*), LXXVI.
11. *Études historiques sur les cartes à jouer françaises* (*Mém. Antiq. Fr.*), VI, 1842.
12. *La fabrication des cartes à jouer à Troyes* (*Ann. Aube*), 1899-1900.
13. *Les cartiers d'Angoulême* (*Bull. Soc. Arch. Charente*), 1902.
14. *Recherches sur les cartiers de Limoges, 1466-1850* (*Rev. Soc. Sav.*), VII, 1859.
15. *Histoire de l'imagerie populaire et des cartes à jouer à Chartres*, in-8, 1869.
16. *Bibliographie de l'histoire de l'imprimerie* (*Congrès bibliogr.*), II.
17. *Essai de bibliographie de l'histoire de l'imprimerie et de la librairie*, in-8, 1904. — *L'imprimerie et la librairie à Paris* (*1789-1813*), in-8, 1900.
18. *Histoire des procédés de polytypage et de stéréotypage*, 1802, in-8; 1804, in-4.
19. *Inventaire de la collection Anisson*, 2 vol. gr. in-8, 1900.
20. *Histoire de l'Imprimerie Impériale de France*, 1861, in-8.
21. *Histoire de l'Imprimerie du Louvre*, 1867, in-8.
22. *Histoire des artisans du livre à Troyes*, 1848, in-8.
23. *Histoire des imprimeurs et libraires de Bourges*, in-8, 1854.
24. *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie dans le département des Deux-Sèvres*, 1890, in-8.
25. *L'imprimerie et la librairie à Amiens et dans la Somme*, 2 vol. in-8.

tieux [1], d'Andrieu [2], d'A. de la Bouralière [3], de Lhote [4], de Porcher [5], d'Emblard [6], de Sorel [7], de Vingtrinier [8], de Forestier [9], de Delourmel [10], de G. Bapst [11], de Bouchot [12], de Stenger [13], de Songuenet [14], d'Ed. Fournier [15], de Béraldi [16], de Thoinan [17], sur les imprimeurs, libraires et relieurs : de Delisle de Sales [18], d'E. Hatin [19], de G. Avenel [20], de Monseignat [21], de Ch. Brunet [22], de M. Pellet [23], de J. Claretie [24], d'A. Nettement [25], de F. Mège [26], de L. Gallois [27], de M. Tourneux [28], d'Aulard [29], de Guglia [30], d'O. de

1. *Les Barbou imprimeurs (1624-1820)*, 1896, in-8.
2. *Histoire de l'imprimerie en Agenais*, in-8, 1896.
3. *L'imprimerie et la librairie dans la Vienne*, in-8, 1896.
4. *Histoire de l'imprimerie à Châlons-sur Marne*, in-4, 1894.
5. *Notes sur les imprimeurs et libraires Blésois*, in-12, 1895.
6. *Les imprimeurs et les journaux à Valence* (*Soc. Stat. Drôme*), 1900.
7. *B. Quinquet, libraire (révolutionnaire) à Compiègne* (*Bull. Soc. Compiègne*), IX. — A noter aussi Quoist, *L'imprimerie au Havre* (*Mém. Soc. Havraise*), 1903[1].
8. *Histoire de l'Imprimerie à Lyon*, in-8, 1894.
9. *Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban*, 1898, in-8.
10. *L'imprimerie à Brest, les Malassis (1685-1813)* (*Bull. Soc. Acad. Brest*), 1903. — A noter également l'*Histoire Économique de l'Imprimerie*, par Mallotée, tome Ier, in-8, 1905 ; Les recherches de Ducourtieux *sur les papetiers, libraires et imprimeurs de la Creuse* (*Biblioph. Limousin*), 1897, 1900, 1901 ; de R Fage sur ceux de *Tulle* (*ibid.*), 1902 ; de Durand-Lapie sur l'*Imprimerie Fontanel à Montauban* (*Mém. Acad. Tarn.-et-Gar.*), 1902 ; de G. Rouchon sur celle des *Gounouilhou à Bordeaux*, in-4, 1901 ; de Nauroy sur celle des *Didot* (*Revue Biblio. Iconogr.*), 1902.
11. *La bibliothèque de quatre condamnés* (*Rév. fr. déc.*), 1891.
12. *Les livres à vignettes XVe-XIXe siècles*, 2 vol in-12, 1891.
13. *La librairie sous le Consulat* (*Revue bleue, 10 août*, 1904).
14. *Les libraires anglais pendant la Révolution française* (*Rév. fr.*), XXXVIII.
15. *L'Art de la reliure en France aux derniers siècles*, in-12, s. d.
16 *La reliure du XIXe siècle*, 4 vol. in-4, 1895.
17. *Les relieurs français (1500-1800)*, in-4, 1883.
18. *Essai sur le journalisme (1735-1800)*, in-8, 1811.
19. *Essai historique et statistique sur la presse*, 1866, in-8 (en tête de sa Bibliographie). — *Histoire du journal en France*, 1853, in-12. — *Histoire de la Presse en France*, 1859-61, 8 vol. in-8.
20. *Histoire de la Presse française depuis 1789*, in-8, 1900.
21. *Histoire des journaux en France (1789-99)*, in-8, 1853.
22. *Le Père Duchêne d'Hébert*, 1859, in-18. — *Marat*, 1862, in-12.
23. *Élysée Loustalot*, 1872, in-18. — *Les Actes des Apôtres*, 1873, in-18.
24. *Le journalisme sous la Révolution : Rivarol et Desmoulins* (*Almanach de la Rév.*), 1870, in-16.
25. *Histoire du Journal des Débats*, 1838, 2 vol. in-8, 2e éd. 1842.
26. *Les fondateurs du Journal des Débats*, 1865, in-8. — *Les journaux de la Basse-Auvergne*, 1869, in-18. — A citer aussi *Le Livre du Centenaire des Débats*, in 4, 1889. — 27. *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution*, 1845-46, 2 vol. gr. in-8. — 28. *Trois journaux de Paris sous la Révolution* (*Rév. fr.*), 1892[1], et *Bibliographie*, tome II.
29. *Statistique des journaux an VIII* (*Rév. fr.*), XXVI. — *La presse sous la Terreur* (*Études et Leçons*), 1893, in-8. — *La presse aux armées* (*ibid*). — *La presse en l'an XI et la presse clandestine en l'an X* (*Rév. fr.*), 1897[1] ; 1904[1]. — Noter aussi l'étude d'A. Vandal, *La presse sous le Consulat* (*Revue Bleue*), 1905[1].
30. *Le journal politique et national de Rivarol* (*Rév. fr.*), 1890[1].

Gourcuff [1], d'Hoffmann [2], d'A. Bernard [3], de Blumstein [4], de Rousset [5], de Lavalley [6], de J. Michel [7], de Vingtrinier [8], d'A. Benoît [9], de Carnandet [10], de Milsand [11], de J. Ollivier et de Batines [12], de G. Lepreux [13], de Capitaine [14] et de Warzée [15] sur la presse et les journalistes de ce temps ; de Grand-Carteret [16], de Welschinger [17], de Ch. Nisard [18], de V. Champier [19], de Bénard [20], de Suchet [21], d'A. Dayot [22], de Jaime [23], de Desnoyers [24], de Garnier [25], de Champfleury [26] sur la littérature et l'imagerie populaires ou la caricature.

Le goût passionné qu'éprouvèrent les générations révolutionnaires pour les distractions de tout genre : sports, escrime, jeux d'adresse, jeux de hasard, spectacles populaires variés, danses, théâtre, musique, fit prospérer, jusqu'au milieu de la crise, la plupart des entreprises industrielles destinées à les satisfaire. L'histoire de ces industries spéciales a été écrite dans un certain nombre d'ouvrages ou d'opuscules qui sont loin d'épuiser la matière et dont les principaux sont ceux d'Ed. Fournier [27], de Daressy [28], de

1. *J.-C. Royou*, Vannes, 1890, in-8.
2. *La presse française à Hambourg*, 1854, in-8, Bruxelles.
3. *La presse à Marseille, 1790-97* (*Rév. fr.*, XXXVIII).
4. *La presse à Strasbourg, XVIIIe siècle* (*Gesellsch. zur Forder.*), XXXIV^1.
5. *La presse à Grenoble* (*1700-1900*), in-8, 1900.
6. *Études sur la presse en Normandie*, in-8, 1902.
7. *Histoire de la presse gapençaise* (*Bull. Soc. d'Ét. Hautes-Alpes*), 1903.
8. *Histoire des journaux de Lyon*, in-8, 1852.
9. *Notes et documents pour l'histoire de la presse en Alsace-Lorraine* (*Rev. d'Alsace*), 1898-99.
10. *Recherches sur les périodiques de la Haute-Marne*, 1861, in-8.
11. *Études sur les périodiques publiés à Dijon*, 1860, in-8.
12. *Mélanges historique et bibliographique sur le Dauphiné*, 1837, in-8 (*La Presse*)
13. *Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord*, 2 vol. in-8, 1896.
14. *Recherches sur les journaux Liégeois*, 1850, in-12.
15. *Essai historique sur les journaux belges*, in-8, 1844.
16. *Bibliographie et iconogr. des almanachs français*, 2 vol. gr. in-8, 1893-94.
17. *Les Almanachs de la Révolution*, 1884, in-12.
18. *Histoire des livres populaires, etc.*, 1854, 2 vol. in-8.
19. *Les anciens almanachs illustrés* (*calendriers*), 1886, in-f°.
20. *Les annuaires Parisiens de Montaigne à Didot*, 1897, in-8.
21. *Les almanachs historiques de F.-Comté* (*Mém. Acad. Besançon*), 1902.
22. *Les maîtres de la caricature française au XIXe siècle*, in-4 s. d.
23. *Musée de la caricature*, 1838, 2 vol. in-4.
24. *L'imagerie populaire à Orléans*, 1899, in-8. — Voir aussi *Étude historique sur l'imagerie d'Épinal*, par l'abbé Grémillet (*Réforme Sociale*), 1902.
25. *L'imagerie populaire à Chartres*, 1869, in-8.
26. *Histoire de la caricature* (*1789-1830*), in-18, 1874.
27. *Histoire des jouets et jeux d'enfants*, in-12 s. d.
28. *Archives des maîtres d'armes de Paris*, 1888, in-8.

Mérignac[1] et de Vigeant[2], de S. Bottin[3], de G. Vuillier[4] et d'H. d'Allemagne[5], de J. Lablée[6], de Coudray-Munier[7], de Gouriet[8], de Ch. Magnin[9], de Ruggieri[10], de Bernardin[11], de Bonnassies[12], de Campardon[13], de Fertiault[14], de Castil-Blaze[15], de Ménil[16], de Baillet[17], de Le Pan[18], d'A. Pougin[19], de Lemazurier[20], de Babault et Ménégault[21], de Brazier[22], de Donnet[23], de Goizet et de Bertal[24], de V. Fournel[25], d'H. Welschinger[26], de G. Maugras[27], d'H. Lumière[28], de Porel et de Monval[29], d'H. Lucas[30], d'Etienne

1. *Bibliographie de l'escrime ancienne et moderne*, 1882, in-8.
2. *Histoire de l'escrime*, 1883-86, 2 vol. gr. in-8. — Voir aussi L. Letainturier-Fradin, *Joueurs d'épée à travers les siècles*, in-8, 1905.
3. *Les oiseleurs dans le Nord* (*Mém. Soc. Antiq. France*), I, 1817.
4. *Plaisirs et jeux*, in-4, 1900. — *La Danse*, 1898, in-4.
5. *Sports et jeux d'adresse*, in-8, 1904. — *Récréations et passe-temps*, gr. in-8, 1905.
6. *Des jeux de hasard au commencement du XIX*e *siècle, an XI*, in-12.
7. *Chanteurs populaires, Ange Pitou*, 1885, in-8. — Même sujet par Engerand, 1899, in-8.
8. *Les Charlatans célèbres*, 1824, 2 vol. in-8.
9. *Histoire des marionnettes*, 2e éd., 1862, in-12.
10. *Précis historique sur les fêtes, les spectacles et les réjouissances publiques*, 1830, in-8.
11. *La Comédie Italienne en France et les théâtres de la foire et du boulevard* (*1570-1791*), in-18, 1902. — Voir aussi M. Albert, *Les théâtres du boulevard* (*1789-1848*), in-18, 1902.
12. *Les spectacles forains et la Comédie-Française*, in-18, 1875 — *Les auteurs dramatiques et la Comédie-Française*, in-16 s. d.
13. *Les spectacles de la foire*, 2 vol. in-8, 1876-77.
14. *Histoire anecd. et pitt*e *de la Danse*, 1855, in-18.
15. *La danse et les ballets*, 1832, in-12.
16. *Histoire de la Danse*, in-18, 1904.
17. *Histoire de l'établissement des théâtres en France*, in-12, 1807.
18. *Essai sur l'art de construire les théâtres et leurs machines*, an IX, in-4. — Voir aussi Prudent et Guadet, *Les salles de spectacles de V. Louis*, in-8, 1903.
19. *Dictionnaire historique et pitt. du théâtre et des arts qui s'y rattachent*, 1885, gr. in-8. — *La Comédie-Française et la Révolution*, 1902, in-8.
20. *Galerie historique des acteurs du Théâtre Français*, 1810, 2 vol. in-8.
21. *Annales dramatiques ou Dictionnaire général des théâtres*, 1808-12, 9 vol. in-8.
22. *Chronique des petits théâtres de Paris*, in-18, 1823.
23. *Architectonographie des théâtres de Paris*, 1821, in-8.
24. *Dictionnaire universel du théâtre en France*, 1867, 2 vol. gr. in-8.
25. *Les théâtres et la Révolution* (*Rev. Quest. hist.*), 1892[3].
26. *Le théâtre de la Révolution*, 1880, in-18.
27. *Les Comédiens hors la loi*, 1887, in-8.
28. *Le Théâtre Français pendant la Révolution*, 1894, in-18. — Voir aussi l'extrait des mémoires de Mlle Georges, *Le Théâtre Français sous le Consulat* (*Revue Bleue*), 1904[1]; *Le Musée de la Comédie française*, par E Dacier, in-4, 1905 ; l'ouvrage d'A. Copin sur *Talma et la Révolution*, in-18, 1886 ; l'article d'A. Pougin sur le théâtre Molière en 1791 (*Bull. Soc. hist. Théâtre*), 1903[6].
29. *L'Odéon, histoire, etc.* (*1782-1853*), 2 vol. in-18, 1876-82.
30. *Histoire du Théâtre Français*, 3 vol. in-12, 3e éd., 1863.

et de Martainville[1], d'E. Hugot[2], de Jauffret[3], de G. Bapst[4], d'H. de Curzon[5], de M. Tourneux[6], de Sauvage[7], de P. d'Estrée[8], de N. Rondot[9], de Faucon[10], de Vivie[11], de Thirion[12], de Biais[13], de L. Lex[14], de Cluzel[15], de Clouzot[16], de Gosselin[17], de Lefebvre[18], d'A. Durieux[19], d'A. de Cardevacque[20], d'H. Rousset[21], de P. de Longuemare[22], de Fray-Fournier[23], de Destrange[24], de Deschamps-la-Rivière[25], de P. de Caïeu[26], de Durandeau[27], de F. Mugnier[28], de J. Tiersot[29], de Castil-Blaze[30], d'O. Pierre[31], d'H.

1. *Histoire du Théâtre Français depuis 1789, an X*, 1802, 4 vol. in-12.

2. *Histoire du théâtre du Palais royal*, 1886, in-18. — A noter nombreux travaux sur *la Montansier et son rôle dans l'industrie théâtrale*, dus à L.-H. Lecomte, in-18, 1904; H. Courteault, *Rev. du Béarn*, 1904; Gailly de Taurines, *Rev. D. M.*, 1904, avril; de Reiset et G. Bord, *Carnet historique*, 1904; H. de Curzon, *Bull. Soc. hist. théâtre*, 1903.

3. *Le théâtre révolutionnaire*, 1869, in-18. — Noter article d'E. Faguet sur *Pixérécourt et le drame populaire* (*Débats*, 29 juin 1903), et de F. Worms, *Le théâtre et le droit des pauvres depuis 1733* (*ibid.*, 19 décembre 1903).

4. *Essai sur l'histoire du théâtre* (*mise en scène, etc.*), in-4, 1893. — Voir aussi Laumann, *La machinerie au théâtre*, in-8, s. d. — Didot et G Bapst, *Les incendies des théâtres de Paris en 1789* (*Bull. Soc. d'h. Paris*), XX.

5. *État sommaire des documents sur le théâtre et la musique aux Arch. Nationales*, 1899, in-8 (*Bibliog. Mod.*).

6. Relevé d'une richesse admirable de la prod. théâtrale à Paris (*Bibliogr.*), III, 18.244 à 19.473.

7. *Le théâtre sous la Convention* (*Nouv. Revue*, janv. 1902).

8. *Les spectacles du Palais-Royal en 1790* (*Nouv. Rev. rétr.*), 1903[1].

9. *Histoire et statistique des théâtres de Paris* (*J. des Écon.*), 1re s., XXXI.

10. *Les théâtres de Bordeaux en 1794* (*Rév. fr.*), V.

11. *Les théâtres de Bordeaux pendant la Révolution*, in-8, 1868.

12. *Le théâtre à Fontainebleau* (*Cong. soc. sav., 1904*) (*Soc. B.-Arts*).

13. *Le théâtre à Angoulême* (*ibid.*).

14. *Le théâtre à Mâcon, 1772-92* (*Réun. Soc. B.-Arts*), 1902.

15. *Le théâtre à Nîmes* (*fin XVIIIe siècle*) (*ibid.*).

16. *L'ancien théâtre en Poitou*, 1901, in-8; *Mercure Poitevin*, 1898-1900; *Le théâtre à Fontenay* (*1789-1806*), in-18, 1899.

17. *Les anciens théâtres du Havre et d'Yvetot*, in-12, 1876.

18. *Histoire du théâtre de Lille*, 3 vol. in-8, 1901-1903.

19. *Le théâtre à Cambrai*, 1883, in-8. — 20. *Le théâtre à Arras*, 1884, in-12.

21. *Le théâtre à Grenoble*, in-8, 1895. — 22. *Le théâtre à Caen*, in-12, 1895.

23. *Le théâtre à Limoges*, in-8, 1900. — 24. *Le théâtre à Nantes*, 1893, in-8.

25. *Le théâtre au Mans*, in-8, 1902.

26. *Le théâtre à Abbeville* (*Mém. Soc. d'Ém.*, *Abbeville*, IV, 1901).

27. *Le théâtre à Dijon pendant la Révolution* (*Revue Bleue*), II, 1888.

28 *Le théâtre en Savoie*, in-8, 1887. — Noter aussi les études d'A. Huard, *Le théâtre Orléanais jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (*Mém. Soc. Agr., Orléans*, 1903); d'A. Prinet, *Un théâtre de marionnettes en 1793* (*Ann. Franc-Comtoises*), 1903[4]; de l'abbé Guillon, *La Comédie à Chartres pendant la Révolution* (*Procès-verbaux Soc. Eure-et-Loir*), 1902[1].

29. *Rouget de l'Isle*, in-18, 1892. — *L'hymne à l'Être suprême* (*Rév. fr.*), XLV. — A citer aussi A. Pougin, *Méhul*, 1893. — *Boieldieu*, 1876. — *Cherubini*, 1883.

30. *L'Académie de musique*, 2 vol. in-8, 1855. — *L'Opéra italien*, in-8, 1856. — Noter aussi G. Stenger, *Les théâtres de chant sous le Consulat* (*Nouv. Revue*), 1905[1].

31. *Les hymnes et chansons de la Révolution*, Imp. Nat., in-4, 1904.

Monin [1], d'Holstein [2], de Truffault [3], de Grouchy [4], de Lasalle [5], de Desarbres [6], de Th. de Lajarte [7], de Sorbier et de Malherbe [8], de Burney [9], de Pellet [10], de Chouquet [11], de Coquard [12], de Lacroix [13] et d'Eug. Rapin [14].

Sur ce point, le travail quoique imparfait encore est néanmoins assez avancé. Il n'en est pas de même pour l'histoire des transformations de l'industrie médicale, chirurgicale, dentaire, obstétricale, pharmaceutique, pour celle des industries hygiéniques et funéraires, et pour celle des professions d'avocats, de notaires, d'huissiers, d'avoués, de commissaires-priseurs et autres officiers ministériels, pour lesquelles on n'a qu'un petit nombre d'ouvrages d'ensemble ou d'études de détail de valeur très inégale. Presque tout ici est à reprendre, à étudier d'une manière sérieuse par voie monographique. On pourra s'aider provisoirement sur ce sujet des travaux de Bodin [15], de Daremberg [16], de Cabanis [17], de Pariset [18], de Lenz [19], de V. du Bled [20], d'A. Prévost [21], de G. Cuvier [22], de W. Black [23],

1. *Le Ça ira* (*Rév. fr.*), XXXV. — *La chanson et l'Église* (*Rev. Bleue*), 1888.
2. *Le Conservatoire de musique et les salles de concert à Lyon* (*Rev. H, Lyon*), III. — A. Salles, *La musique à Lyon* (*Mém. Soc. h. Lyon*), 1898-1902. — M. Reuchsel, même sujet, in-8, 1903.
3. *L'Opéra* (*1791-1815*), in-8, 1834.
4. *L'Opéra* (*1788-89*), in-12, 1895.
5. *Les 13 salles de l'Opéra*, in-18, 1875.
6. *Deux siècles à l'Opéra*, 1868, in-12.
7. *Bible musicale du théâtre de l'Opéra*, 2 vol. gr. in-8, 1878.
8. *Précis de l'histoire de l'Opéra-Comique*, 1887, in-12. — Cf. A. Pougin, *L'Opéra-Comique pendant la Révolution*, 1885, in-8.
9. *État présent de la musique en France*, 3 vol. in-8, 1809-10.
10. *Essai sur l'Opéra en France*, in-18, 1875. — *La chanson sous la Révolution* (*Var. rév.*).
11. *Histoire de la musique dramatique en France*, 1873, gr. in-8.
12. *La musique en France depuis Rousseau*, 1891, in-18.
13. *Histoire de la musique*, 3e éd., Paris, s. d. — *La Musique française*, in-8, s. d.
14. *Histoire du piano et des pianistes*, in-8, 1904.
15. *Bibliographie analytique de médecine*, 1799-1801, 3 vol. in-8. — On peut utiliser aussi le *Catalogue des sciences médicales* de la Bibl. Nat., 1857-89, 3 vol. in 4.
16. *Histoire des sciences médicales*, 2 vol. in-8, 1869.
17. *Coup d'œil sur les révolutions de la médecine*, 1804, in-8.
18. *Histoire des membres de l'Académie de médecine de Paris*, 1845-50, 2 vol. in-12.
19. *Histoire des progrès de la médecine mentale depuis le commencement du XIXe s.* (all.), 1880, in-8.
20. *Les médecins et la société française après 1789* (*Quinzaine*, 1er août 1899).
21. *La Faculté de médecine de Paris* (*1794-1900*), in-8, 1900.
22. *Eloges historiques*, 3 vol. in-8.
23. *Esquisse d'une histoire de la médecine et de la chirurgie*, trad. Coray, 1798, in-8.

des docteurs Saucerotte [1] et de Miquel-Dalton [2], de Cahen [3], de Broussonnet [4], de Cailleau [5], de Ribier [6], de Cartaz [7], de Rochard [8], de Gama [9], de Briot [10], d'André Pontier [11], d'E. Leclaire [12], de P. Grosset [13], d'E. Cheylud [14], de Bouillon-Lagrange [15], de Bonaventure [16], de L. Girard [17], d'A. Canel [18], de Giraud [19] et de P. Dolirier [20], d'E. Bos [21], de Fournel [22], de Chauvot [23], de Saulnier [24], de Mézérac [25], de Delepierre [26], de Berge [27], d'Hébrard [28], de Lobstein [29] et d'Estrangin [30].

1. *Les médecins pendant la Révolution*, in-18, 1887.
2. *Les médecins à la Convention* (*Chronique médicale*, 1902). — Du même, *Les médecins pendant la Révolution* (*ibid.*, 1904) ; et *dans les assemblées du Directoire* (*ibid.*, 1904) ; voir aussi G. Silvy, *Les médecins en France depuis 1800* (*Bull. Soc. Stat. de Paris*, 1875).
3. *Les médecins de Paris, 1792-94* (*France médicale*, 1902).
4. *L'École de médecine de Montpellier en l'an VII*, in-8, 1799.
5. *Mémoire pour servir à l'histoire de la médecine et de la chirurgie à Bordeaux*, 1804, in-8.
6. *Une épidémie de syphilis en Puy-de-Dôme* (*France médicale*, 1903).
7. *Les médecins bressans* (*XVIII-XIX*e *s.*), in-8, 1902. — A noter également les études de Müller, *Notes sur le corps médical et pharmac. à l'armée des Alpes, 1792-1800* (*Bull. Soc. Dauph. d'Anthropologie*, IX) ; de P. Delaunay, *Le monde médical mayennais, 1789-1800* (*Bull. com. hist. Mayenne*, 1903).
8. *Histoire de la chirurgie française au XIX*e *s.*, in-8, 1874. — Voir aussi Bérenger-Féraud, *Le baron Larrey*, 1899, in-8.
9. *Esquisse historique du service de santé militaire*, 1841, in-8.
10. *Histoire de l'état et des progrès de la chirurgie militaire en France pendant les guerres de la Révolution*, 1817, in-8. — Noter aussi l'étude de F. Chambon sur Larrey (*Chron. méd.*, 1903-1904), et le *Journal des campagnes du baron Percy* (*1754-1825*), p. p. E. Longin, in-8, 1904.
11. *Histoire de la pharmacie*, in-8, 1900.
12. *Histoire de la pharmacie à Lille* (*1301-1803*), in-8, 1900.
13. *Les derniers apothicaires rémois* (*Acad. de Reims*, 1902).
14. *Hist. de la corporation des apothicaires à Bordeaux* (*1355-1802*), in-8, 1897.
15. *Manuel du pharmacien et réflexions sur les pharmacopées françaises*, 2 vol. in-8, 1800-1808 ; — *Cours d'études pharmaceutiques*, 4 vol. in-4, 1795.
16. *Observations sur la pharmacie et sur son exercice depuis 1791*, 1818, in 18. — A signaler aussi l'étude de G. Toraude sur les Cadet de Vaux et de Gassicourt, in 8, 1904.
17. *Recherches sur les établissements de bains publics à Paris* (*Mém. Acad. Sc.*, XII, 1833). — 18. *Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie*, 1859, in-18.
19. *Essais sur les sépultures et les tombeaux*, in-4 et in-12, an IX ; autres essais par Mulot, Am. Duval et Pommereul, in-8, an IX.
20. *Essai sur les funérailles*, an IX, in-8.
21. *Les avocats au Conseil du roi*, in-8, 1881.
22. *Histoire du barreau de Paris dans le cours de la Révolution*, in-8, 1816.
23. *Le barreau de Bordeaux* (*1775-1815*), 1856, in-8.
24. *Le barreau du Parlement de Bretagne* (*1733-90*), in-8, 1856.
25. *Le barreau libre pendant la Révolution* (*R. D. M.*, 1er août 1893).
26. *Tableau des notaires de l'Empire français*, an XIII, in-8.
27. *Histoire du notariat*, 1815, in-12.
28. *Le notariat à Lodève, des origines à nos jours*, in-8, 1902.
29. *Manuel et histoire du notariat en Alsace*, 1844, in-8. — A noter aussi le *Tableau des notaires des Ardennes en l'an VI*, p. p. P. Laurent (*Rev. hist. Ardennes*, 1904).
30. *Les procureurs et les avoués à Marseille* (*1588-1900*), in-8, 1901.

Les changements accomplis pendant la période révolutionnaire dans l'organisation industrielle et les influences qui les ont amenés devraient faire également l'objet de recherches spéciales. Ces recherches font encore défaut sur la plupart des points. On trouve des aperçus ingénieux dans les ouvrages ou articles de P. Leroy-Beaulieu[1], d'Hubert-Valleroux[2], de Lichtenberger[3] et de Chabot[4], de S. Lacroix et d'Yves Guyot[5], de Villard[6], sur la question ouvrière et sur celle du contrat de travail pendant la Révolution; des renseignements utiles sur la suppression du régime corporatif dans la plupart des travaux relatifs aux corporations ouvrières de l'ancien régime et notamment dans ceux d'Hoffmann[7], d'A. Rébillon[8], de Chauvigné[9], d'H. Monin[10], de Martin Saint-Léon[11], de G. Martin[12], de G. Fagniez[13], de Cochut[14], de Lefebvre[15]. Mais il nous manque encore des enquêtes approfondies sur ces divers sujets, notamment sur la liquidation des corporations en 1791-92 et sur les tentatives de rétablissement du système corporatif avant 1804. Il conviendrait aussi d'étudier à part l'évolution de l'apprentissage et du compagnonnage, la condition matérielle et morale des classes ouvrières, le mouvement des salaires industriels, les conflits du capital et du travail (coalitions et grèves) à cette époque, bien qu'on ait déjà quelques essais partiels satisfaisants dus à Villermé[16], à E. Dollfus-

1. *La question ouvrière au XIX*e *s.*, 1861, in-18; 2e éd., in-18; — *Le travail des femmes au XIX*e *s.*, in-18, 1873.
2. *Le contrat de travail* (histoire et législation), in-8, 1895.
3. *La question ouvrière et le mouvement philosophique au XVIII*e *s.* (*R. H. Mod.* 1901 [2]).
4. *La Révolution française et la question ouvrière* (*Rév. fr.*, V).
5. *Histoire des prolétaires*, in-4, 1873.
6. *Histoire du prolétariat ancien et moderne*, 1882, in-8.
7. *Les corporations et métiers en Alsace à la veille de la Révolution* (*Annales de l'Est*, XIII, 1899).
8. *Les corporations à Rennes* (*XIV*e *s.-1791*), in-8, 1902.
9. *Histoire des corporations d'arts et métiers en Touraine*, 1885, in-8.
10. *Les corporations à la veille de 1789* (*Rév. fr.*, 1895, XXVI).
11. *Histoire des corporations de métiers* (*des origines à 1791*), in-8, 1897.
12. *Les associations professionnelles au XVIII*e *s.* (*1700-1792*), in-8, 1900.
13 *Corporations et syndicats*, in-8, 1904.
14. *Les associations ouvrières, histoire et théorie*, 1851, in-8.
15. *L'évolution historique des associations professionnelles*, 1895, in-8. — Voir aussi E. Levasseur, *La corporation sous le Consulat* (*Réforme sociale*, 1902); — G. Schmoller, *Die geschichtliche Entwickelung der Unternehmung*, (*Jahr. f. Gesetz, und Verwalt*, 1890-93); — l'Introduction historique de J. Finanse à l'ouvrage sur *Les assoc. profes. ouvrières*, 1899-1902, 3 vol. in-8, t. Ier; l'étude de W. Lexis, *Gewerksvereine und Unternehmerverbände in Frankreich* (Leipzig, 1879, in-8); et celle d'A. Milhaud, *Bonaparte et les ouvriers*, lecture (*Soc. d'h. Rév. fr.*, mars 1905).
16. *Le compagnonnage*, étude historique (*J. des Econ.*, 1re s., XVII).

Francoz[1], à Godard[2], à Et. Martin Saint-Léon[3], à Simon[4], à Drioux[5], à Ch. Renault[6], à Crouzel[7], à Smith[8], à Fallex[9], à J. Lefebvre[10], à J. Flammermont[11], à Ch. Schmidt[12], à G. Lavalley[13], et des travaux généraux remarquables, comme ceux de P. Leroy-Beaulieu[14] et de Ch. Grad[15].

L'action de l'Etat sur l'industrie de cette période s'est manifestée par une législation fiscale nouvelle, par une série de lois industrielles d'ensemble, par des mesures protectrices de la propriété industrielle (brevets d'invention, marques de fabrique) et de la propriété littéraire, par l'élaboration de règlements législatifs importants sur la presse, l'imprimerie, la librairie, les spectacles, les entreprises minières et métallurgiques. La majeure part de ces questions devraient être reprises. On ne les a traitées que dans des esquisses ou préparées que par des recueils, parmi lesquels les plus dignes d'estime sont ceux de Féraud-Giraud[16], de Marc Sauzet[17], de J. Garnier[18], de V. Mataja[19], de Blanc Saint-Bonnet[20], de Ch.

1. *Étude historique sur la condition légale du mineur apprenti, ouvrier ou employé*, in-8, Lyon, 1900.
2. *Le compagnonnage à Lyon* (*Rev. H. Lyon*, 1903, II).
3. *Le compagnonnage, son histoire, etc.*, in-18, P., 1902.
4. *Étude historique sur le compagnonnage*, 1853, in-8.
5. *Les coalitions d'ouvriers et de patrons depuis 1789*, in-8, 1885.
6. *Histoire des grèves*, 1888, in-8.
7. *Étude historique, économique et juridique sur les coalitions et les grèves*, in-8, 1887.
8. *Les coalitions et les grèves d'après l'histoire et l'économie politique*, 1885. — — Voir aussi E. Vaillé, *Les coalitions et les grèves*, étude historique, in-8, 1901.
9. *Les coalitions ouvrières en 1791* (*Revue Bleue*, II, 1891).
10. *La réglementation des heures de travail depuis 1791* (*Rev. gén. d'Adm.*, II, 1882).
11. *Les grèves et coalitions ouvrières à la fin de l'ancien régime* (*Bull. Com., sc. éc.*, 1894).
12. *Un document sur le machinisme, grèves à Sedan, 1788-an XI* (*Rév. fr.*, XLV).
13. *Une émeute de mineurs à Littry* (*1792*), in-8, 1904. — Voir aussi Uzureau, *Émeute des carriers d'Angers, 1790* (*Anjou hist.*, 1902-03, III).
14. *Influence de l'état moral et intellectuel des pop. ouvrières sur le taux des salaires*, 1867, in-8.
15. *Les salaires dans l'industrie manufacturière* (*Écon. fr.*, 16 oct. 1880). — Vient de paraître un remarquable essai de F. Simiand, *Le salaire des ouvriers des mines en France*, 1904, in-8. — On doit signaler aussi le travail de G. Schmoller sur *Le mouvement historique des salaires* (*1500-1900*), *Sitzungsb. Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1902, 8 et 9.
16. *Législation française sur les ouvriers*, 1856, in-8.
17. *Essai historique sur la lég. industrielle de la France* (*Rev. d'Ec. pol.*, VI, 1892).
18. *La lég. industrielle depuis 1791* (*J. des Econ.*, 1re s., XIX).
19. *Les origines de la protection ouvrière en France* (*Rev. d'Ec. pol.*, 1895).
20. *Code des brevets d'invention*, 1823, in-8.

Renouard[1], de Wolowski[2], de Ch. Saunois[3], d'Huard[4], de Laboulaye et de Guiffrey[5], de Vincens Saint-Laurens[6], de Mathieu[7], de Lamé-Fleury[8], d'Aguillon[9], de Troplong[10], de Gaillard[11], de Merson[12], d'Hatin[13], de Germain[14], de M. Tourneux[15], d'A. Liéby[16], de G. Le Poittevin[17], d'A. Söderhjelm[18], de Lacan et Paulmier[19], d'A. Vivien[20], d'Hallays-Dabot[21], de M. Albert[22] et de Cahuet[23].

On n'a aucun travail spécial sur le rétablissement partiel du système réglementaire dès l'époque consulaire, ni sur la pratique des réquisitions pendant la Terreur, ni sur la méthode des primes à l'industrie, des encouragements, des récompenses et titres honorifiques, ni sur la diffusion officielle des procédés industriels, ni sur la création des établissements modèles, ni sur les essais d'ateliers nationaux, ni sur l'application des lois du maximum dans les ateliers et fabriques. L'institution des Chambres consultatives d'arts et manufactures n'a été étudiée que dans une monographie, celle de J. Gras[24], l'orga-

1. *Traité des brevets d'invention* (avec historique), 2 vol. in-8, 1838-39 ; 3e éd., 1865.
2. *Des brevets d'invention et des marques de fabrique*, 1840, in-8.
3. *Les dessins et modèles de fabrique*, historique (*Rev. de Lég.*, XVI). — Voir aussi Philippon, *Notice hist. sur la propriété des dessins de fabrique*, 1888, in-8.
4. *De l'évolution du droit en matière de propriété intellectuelle* (*Ann. Dr. Com. merc.*, XIV, 1900).
5. *La propriété littéraire au XVIIIe s.*, 1859, in-18.
6. *Des marques de fabrique dans leurs rapports avec l'org. indust.* (*Rev. de Lég.*, I, 1843).
7. *Code des mines ou recueil de lois et règlements, etc.*, in-8, 1807.
8. *La législation minière avant et depuis 1789* (*J. des Écon.*, 2e s., XXV. — *Recueil méthodique des lois, etc., concernant le service des mines*, P., 1856-57, 2 vol. in-8.
9. *Législation des mines française et étrangère*, 3 vol. in-8, 1886-91.
10. *La législation des mines et la loi de 1810* (*Acad. Sc. Mor.*, IV, 1843).
11. *Étude historique et critique sur la législation des mines*, in-8, 1895.
12. *La liberté de la presse et la République*, 1866, in-8.
13. *Manuel historique et pratique de la liberté de la presse* (*1500-1868*), 2 vol. in-8, 1868.
14. *Martyrologe de la presse* (*1789-1861*), in-12, 1861.
15. *Le régime de la presse de 1789 à l'an VIII* (*Rév. fr.*, 1893 [2]).
16. *La presse révol. et la censure théâtrale sous la Terreur* (*Rév. fr.*, 1903 et 1904, 1 et 2).
17. *La liberté de la presse depuis la Révolution*, 1901, in-18.
18. *Le régime de la presse pendant la Révolution*, 2 vol. in-8, 1900-1902, Helsingfors et Paris.
19. *Traité de la législ. et de la jurisp. des théâtres*, 2 vol. in-8, 1853.
20. *Traité de la législ. des théâtres*, 1830, in-8, et *Études administratives*, 2 vol. in-12, 1852.
21. *La censure théâtrale en France*, in-18, 1862.
22. *Napoléon et les théâtres populaires* (*Rev. de Paris*, 1902, 15 juin).
23. *La liberté du théâtre en France et à l'étranger*, 1902, in-8.
24. *Histoire de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Étienne* (*Rev. Forézienne*, 1900, 2e s. et à part, in-8, 1904). — *Le Conseil de commerce de Saint Etienne et les industries locales* (*Rev. Foréz.*, 1899, IX).

nisation de l'administration des manufactures que dans un seul ouvrage, celui de Cl. A. Costaz[1], l'action des Comités et assemblées révolutionnaires en matière d'institutions scientifiques utiles à l'industrie que dans les célèbres livres d'E. Despois[2] et de L. Liard[3] et que dans les préfaces de la bonne publication de J. Guillaume[4]. Si pour le Conservatoire de musique et de déclamation, pour les Ecoles de dessin, pour l'Académie des Beaux-Arts, pour les Musées, qui contribuèrent à maintenir le goût des arts et du luxe, on possède des monographies bien faites, celles d'O. Pierre[5], de J. Tiersot[6], de L. Vitet[7], de Delaborde[8], d'A. Lenoir[9], de Ch. Saunier[10], de V. Advielle[11], de Charvet[12], de Laurent[13], de Brouillet[14], on n'a que des esquisses sur l'organisation des expositions et des concours artistiques, sur le Conservatoire des arts et métiers, sur les écoles d'arts et métiers, sur l'Ecole des mines, sur les Ecoles de filature, de tissage, de santé ou de médecine et de pharmacie. Parmi ces esquisses, on doit signaler celles d'H. Lapauze[15] et de M. Pellet[16], de P. Huguet[17], du colonel Laussédat[18],

1. Ouvrage cité ci-dessus.
2. Ouvrage cité ci-dessus, paragraphe III.
3. *Idem.*
4. *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*, 5 vol. in-8 avec Préfaces très instructives. — *Id.*, *Grégoire et le vandalisme* (*Rév. fr.*, 1901 [2]).
5. *Le Conservatoire national de musique et de déclamation*, in-4, Impr. Nat., 1902. — *Sarrette et les origines du Conservatoire*, in-8, 1895. — Voir aussi l'*Histoire du Conservatoire*, par Lassabathie, in-12, 1860.
6. *Les origines du Conservatoire de musique* (*Ménestrel*, juillet-septembre 1895).
7. *L'Académie de peinture et de sculpture*, 1861, in-8.
8. *L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut*, 1891, in-16. — Voir aussi A. Soubies, *Les membres de l'Acad. des Beaux-Arts depuis 1795*, in-8, 1904.
9. *Musée des monuments français*, 1804, 8 vol. in-8. — *Atlas des monuments des arts libéraux, mécaniques et industriels*, 1820-48, in-f°.
10. *Les conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire*, in-8, 1902.
11. *Histoire des Écoles de dessin d'Arras, XVIII*e*-XIX*e* s.* (*Réun. Soc. Beaux-Arts*, 1882).
12. *L'École de dessin de Lyon et son influence, 1756-93* (*ibid.*, 1880-81).
13. *L'École de dessin de Tours au XVIII*e* s.* (*ibid.*, 1884).
14. *L'École des Beaux-Arts de Poitiers, origines* (*ibid.*, 1888); même sujet par Véron (*ibid.*, 1880).
15. *Une Académie des Beaux-Arts révolutionnaire*, 1790-95 (*R. D. M.*, 15 décembre 1903).
16. *Les concours artistiques de l'an II* (*Variétés Rév.*, 1885). — Voir aussi G. Stenger, *Les salons de peinture sous le Consulat* (*Quinzaine*, 1905 [1]); sur les musées organisés alors en province, étude de Roschach, *Le musée de Toulouse*, et J. Briant (*Mém. Acad. Sc. Toulouse*, 1903).
17. *Notice historique sur le Conservatoire des arts et métiers*, 1852, in-12, n. éd., p. p. Levasseur (1882) dans le catalogue des collections.
18. *Le Conservatoire des arts et métiers depuis sa fondation*, in-8, 23 p., s. d. — Voir aussi le *Recueil des lois, décrets, etc., relatifs au Conservatoire*, gr. in-8, Imp. Nat., 1889.

de Guettier[1] et d'Aguillon[2]. L'influence des sociétés particulières, Athénées, Lycées, Sociétés de sciences, Sociétés de médecine, Collèges de chirurgie et de pharmacie, Société des Enfants d'Apollon, Sociétés philanthropique et philotechnique, Société d'encouragement à l'industrie nationale, vaudrait enfin la peine d'investigations plus étendues que celles qu'on rencontre dans les essais, d'ailleurs méritoires, de Bruté[3], de Ch. Dejob[4], de Pressard[5], de Berthelot[6], de Rougnon[7] et de Lemonnier[8].

P. Boissonnade.

(*A suivre.*)

1. *Histoire des Écoles d'arts et métiers*, 1866, in-8.
2. *Histoire de l'École des mines* (*Ann. des Mines*, 1889).
3. *Essai sur l'histoire des institutions cliniques*, in-8, 1803. — Sur ce même sujet, voir les études d'A. Dareau, *La dernière année de l'Académie de chirurgie* (*France médicale*, 25 nov. 1903) ; — de Capitan, *Les origines de l'Académie de médecine* (*Nature*, 6 déc. 1902) ; — de L. Mac-Auliffe et L. Prévost, *Étude sur l'enseignement clinique à Paris depuis 1562* (*France médicale*, août 1903) ; — de Toraude, *Les almanachs du collège de pharmacie, 1780-1810* (*France médicale*, août 1904) ; et surtout l'ouvrage de Bourquelot et de Guignard, *Le centenaire de l'École de pharmacie*, 1905, in-4.
4. *Le musée-lycée ou Athénée des Arts* (*Rev. intern. Ens. sup*, juillet 1889).
5. *Histoire de l'Association philotechnique*, in-8, 1899. — Voir aussi *Notice sur la Société libre d'émulation du commerce et d'industrie de la Seine-Inférieure*, 1790 et suiv. (*Bull. Soc. Commis. Seine-Inférieure*, 1900-1901).
6. *Histoire de la Société philomathique* (*J. des Sav.*, 1888). — Un anonyme a publié aussi l'*Histoire de la fondation de la Société d'encouragement à l'industrie nationale : recueil de ses procès-verbaux* (*1801-1802*), 1851, in-4.
7. *Les archives de la Société de médecine de Paris depuis l'an IV* (*Union médicale*, 1882).
8. *Notice historique sur la Société académique des Enfants d'Apollon*, 1860, in-8.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE.

II. Les débats et les résolutions du Congrès de Lille.

Nous avons, dans notre précédent numéro, résumé l'important rapport de M. Crapet et nous en avons reproduit les passages essentiels.

Ce rapport a été examiné par une commission spéciale. Les vœux en ont été groupés, pour la discussion, en trois chapitres : 1° but, objet et méthode générale de l'enseignement de l'histoire; 2° matière de cet enseignement à l'école primaire; 3° méthodes et procédés pédagogiques.

« Le débat sur la première partie a pris une ampleur considérable, et deux tendances se sont manifestées qui ont partagé à peu près également les membres de la Commission. D'une part, l'histoire considérée comme une science, *ne se préoccupant que de la connaissance des faits*, complètement objective ; le maître s'interdisant toute appréciation capable d'incliner l'esprit de l'enfant vers l'adoption d'une doctrine philosophique, morale, religieuse, politique ou sociale. Elle fournit évidemment des matériaux qui *peuvent* servir à l'éducation morale, civique et patriotique, mais ce n'est pas là son objet essentiel. D'autre part, l'histoire *qui interprète les faits* avec des préoccupations politiques et morales, le maître exerçant une action personnelle dans la formation du jugement de l'enfant. Elle *doit* servir à l'éducation de la conscience et comporter toujours des conclusions morales. » C'est à la seconde opinion que la Commission s'est ralliée et — à une faible majorité, d'ailleurs — elle a adopté le vœu suivant : « L'histoire est une science morale et politique. Elle résulte des travaux de la critique et possède aujourd'hui des lois déduites des faits du passé. Conformément à ces lois, l'enseignement historique doit se proposer de former dans l'enfant l'homme et le citoyen, et de l'initier à la connaissance de la société où il est appelé à exercer sa libre activité. — En conséquence, cet enseignement sera démocratique, critique et pratique, libre-penseur, à la fois patriote et pacifiste, c'est-à-dire profondé-

ment humain, selon la conception révolutionnaire de 1792. » Ce vœu — il faut l'avouer — constitue un véritable chaos d'idées confuses ou contradictoires.

M. Crapet, dans un second rapport, auquel nous venons d'emprunter quelques lignes, a fait connaître en séance plénière, le 31 août, la thèse de la Commission, — non sans rappeler son opinion personnelle [1]. Cette question du caractère de l'enseignement historique a soulevé alors une nouvelle discussion, tout aussi vive que la première.

M. Caron, instituteur à Amiens, a défendu le vœu de la Commission. M. Devinat, directeur de l'École normale d'Auteuil, a proposé une définition de l'enseignement historique nuancée et assez voisine de celle de M. Crapet. M. Dufrenne, instituteur à Paris, a soutenu la thèse d'un enseignement exclusivement scientifique, et il a fait adopter — à une faible majorité également — l'ordre du jour suivant qui constitue la première *résolution* du Congrès : « Le Congrès définit l'histoire à l'école primaire : l'étude impartiale du passé pour servir à la connaissance du présent, parce que c'est la connaissance du présent qui importe le plus à la conduite de l'individu dans l'État et du citoyen dans la nation démocratique, et que cette connaissance profonde du présent ne s'acquiert que par l'histoire du passé. — Le Congrès est résolu à conserver à l'enseignement de l'histoire un caractère scientifique, c'est-à-dire à éviter de le faire servir systématiquement à la construction d'un idéal social et à la culture des sentiments. »

Pour le surplus, le Congrès a ratifié le travail de la Commission. En ce qui concerne la *matière* de l'enseignement historique, il a adopté quatre résolutions qui — sauf une, sur laquelle nous reviendrons — reproduisent des vœux du rapport initial de M. Crapet. Il en est de même pour six — sur sept — des résolutions relatives aux *méthodes et procédés pédagogiques* [2].

La neuvième de ces douze résolutions : « Les manuels à mettre entre les mains des élèves seront conçus dans un esprit nettement laïque et démocratique », figurait dans le rapport de M. Crapet parce que celui-ci avait trouvé un tel vœu dans tous les rapports individuels; mais elle a été combattue par lui en séance plénière, comme contradictoire avec la définition de l'histoire adoptée par la majorité. Les termes, au moins, impliquent, en effet, contradiction : dans le fond, peut-être ici « esprit laïque et démocratique » est-il vaguement synonyme d' « esprit scientifique ».

1. Voir le précédent numéro, page 113.

3. Les nos 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, répondent respectivement aux vœux 1, 3, 7, 6, 5, 8, 13, 9, 11, 10 du rapport (voir notre précédent numéro pp. 118-119). Le no 3 modifie considérablement le texte du rapport. Le no 6 renferme une addition proposée par M. Dufresne et combattue par M. Crapet : « Selon l'évolution de l'esprit de l'enfant, l'histoire sera, au cours élémentaire, pittoresque, au cours moyen, politique, au cours supérieur, morale et sociale. » Le no 7 est un vœu proposé par M. Mille : « Que les questions d'histoire posées aux divers examens portent sur un ensemble de faits et le moins possible sur un nom isolé ou une date unique. Le Congrès prie le Ministre de vouloir bien donner des instructions en ce sens. »

***

La discussion qui s'est produite au Congrès sur la nature de l'enseignement historique à l'école primaire a eu, comme on pouvait s'y attendre, de l'écho dans la presse.

Certains ont raillé les préoccupations scientifiques de nos instituteurs, et nous détachons d'un article du *Temps*, intitulé *L'enseignement de l'histoire* (3 septembre), le passage suivant, caractéristique d'un état d'esprit assez commun : « A supposer que l'histoire soit une science, — et elle n'est tout au plus, comme disait Renan, qu'une pauvre petite science conjecturale, — comment l'enseignement de l'histoire pourrait-il avoir, à l'école primaire, un caractère scientifique ? Qu'à la Sorbonne, à l'École des Hautes Études, à l'Ecole des Chartes, au Collège de France, on s'efforce d'étudier l'histoire scientifiquement, à coups de documents et de pièces d'archives, rien de mieux. Mais imagine-t-on des gamins de douze ans embarqués dans des recherches aussi difficiles et aussi compliquées, qui supposent une vaste culture générale préalablement acquise et une spécialisation intensive ? Ce ne sont pas seulement les enfants des écoles, ce sont les instituteurs eux-mêmes qui sont parfaitement incapables de cultiver l'histoire en véritables savants, de rivaliser avec les Fustel de Coulanges, les Lavisse, les Albert Sorel, les Luchaire, les Longnon, etc. Ils sont plaisants avec leur caractère scientifique! Quelle idée se font-ils donc de la science ? »

Nous ne relèverons pas dans ces lignes ce qui concerne l'histoire, en général. Mais il y a là sur l'enseignement primaire une évidente confusion d'idées. Les instituteurs n'ont pas la prétention de faire la science; ils n'aspirent certainement pas à égaler les maîtres de l'histoire. Mais ils peuvent légitimement prétendre à transmettre la science que d'autres créent, et ils peuvent avoir, comme simples agents de transmission, la préoccupation désintéressée de la vérité. C'est autre chose d'enseigner l'histoire pour l'histoire ou d'enseigner l'histoire en vue de fins étrangères. Toute la question est là. L'instituteur, qui ne peut promouvoir la science, ou qui ne le peut que modestement, — par l'histoire locale, — qui surtout n'a pas mission d'enseigner à des enfants les procédés de la recherche, se préoccupera-t-il uniquement d'être aussi bien renseigné que possible sur les résultats du travail scientifique, et, en enseignant ce qu'il a appris lui-même sans autre souci que celui de la vérité, de communiquer à ses élèves, avec le culte de la vérité, l'expérience que donne la connaissance exacte des faits ? Est-ce là son véritable rôle ? Et si l'histoire est une « pauvre petite science conjecturale », son devoir est-il de recueillir les « conjectures » qui sont fondées sur des recherches objectives, et non de choisir celles qui sont conformes à des intérêts ou à des sentiments — même respectables ?

On nous dit que « certains peuples se gênent fort peu pour altérer la vérité stricte selon les besoins du patriotisme ». « Si l'instituteur alle-

mand a vaincu à Sadowa et à Sedan, c'est grâce au caractère national de son enseignement. Que nos instituteurs méditent cet exemple ! Ils n'ont, d'ailleurs, pour le suivre, aucun scrupule scientifique à sacrifier. L'histoire de France est assez belle pour qu'on puisse arriver au résultat désirable sans travestir les faits. » Il y a là un raisonnement très contestable. Si l'histoire de France est belle, — et nous pouvons le croire sans vanité nationale, puisque les autres nations nous l'accordent, — si elle est assez belle pour n'avoir pas besoin d'être travestie à l'école, à quoi bon reprocher aux instituteurs cette préoccupation de la vérité, — qui se trouve être sans danger et qui ajoute une beauté morale aux beautés de notre histoire ? Au surplus, lorsqu'il s'agit de former les esprits, la vérité ne saurait être dangereuse. On n'a pas le droit de la dissimuler, encore moins celui de l'altérer. La force la plus sûre est dans la connaissance de la réalité. Ce n'est point pour n'avoir pas appris une histoire faussée par la passion que les Français ont été vaincus à Sedan. Et d'avoir été fanatisés par leurs historiens, cela suffisait aux Allemands pour aspirer à la guerre, mais non pour remporter la victoire. Leur supériorité consistait essentiellement dans l'organisation puissante de l'enseignement supérieur et dans le large développement de l'instruction primaire. Personne, en France, n'a eu de doute à ce sujet, et d'un commun accord, après la défaite, on a accompli, comme disait Renan, la « réforme intellectuelle et morale ».

Si l'on continue en Allemagne à enseigner dans les écoles une histoire tendancieuse, et si on le fait en d'autres pays encore, il y a là une tare pour ces pays. Sachons d'autant plus gré à nos instituteurs de la fermeté avec laquelle ils proclament leurs préoccupations scientifiques. Le *Temps*, après le Congrès de Lille, a publié un article intitulé ironiquement : « L'École et le patriotisme... à l'étranger » (4 septembre). On y montrait ce qu'est l'enseignement primaire chez les peuples « qui ne veulent pas mourir », Allemagne, Angleterre, Japon ; on empruntait des textes à M. Goyau qui, dans la *Revue des Deux Mondes* (1 et 15 septembre), s'est occupé de cette question. Bornons-nous au suivant. « L'école doit donner aux élèves une éducation patriotique ; l'*enseignement de l'histoire y est surtout propre*. Il faut que l'enfant apprenne par l'histoire comment son pays a accompli les plus grands desseins, sous la direction de la divine Providence et par les vertus de ses ancêtres » : telle est la théorie formulée, en 1881, par une conférence d'instituteurs allemands[1]. Un correspondant du *Temps*, M. J. Galtier, dans une intéressante lettre publiée le 16 septembre, caractérise l'esprit des manuels rédigés à l'usage des écoliers allemands, fait connaître les déformations et les réticences familières à l'enseignement historique. « L'histoire allemande à l'usage des petits Alsaciens finit par des chansons, des chansons patriotiques et guerrières. » Il est dangereux d'admirer et de recommander de tels exemples, et il ne faut pas mêler des questions distinctes : celle du patriotisme et celle de l'enseignement historique.

1. Goyau, *L'École primaire et le patriotisme*, 1er sept., p. 65.

Chez nous-mêmes, on n'a pas toujours résisté à certains entraînements. M. Goyau a montré comment, après la guerre, il y a eu une tendance, dans nos écoles, à mettre à profit, pour exalter le patriotisme, « l'heure de la leçon d'histoire » : « Le principal objet de l'enseignement historique à l'école primaire, signifiait l'inspecteur Pizard, sera toujours les événements militaires et l'action gouvernementale, parce que cette partie de l'histoire est la plus facile et la plus intéressante pour les enfants ; parce qu'aussi elle est la plus utile, puisqu'elle prépare dans l'enfant d'aujourd'hui le soldat de demain et fortifie dans les jeunes cœurs l'enseignement national[1]. » M. Goyau loue ces paroles ; et il blâme, par contre, les vœux d'un Congrès d'Amicales (1901) qui proclamait que l'on doit « faire revivre, surtout, les luttes du peuple pour conquérir des libertés et des droits », et qu'au lieu d' « inculquer à l'écolier un chauvinisme belliqueux », on doit « faire pénétrer chez lui l'idée d'un tribunal international d'arbitrage[2] ». Or l'histoire ne doit pas plus être nationaliste et impérialiste qu'elle ne doit être internationaliste et pacifiste : elle doit être objective. Il n'est pas douteux que ce qu'on a appelé « l'âme de l'école primaire » s'est modifié considérablement de 1870 à 1905. Nous n'avons pas ici à exposer cette évolution, moins encore à la juger d'une façon générale. Mais le souci croissant d'impartialité historique, dont nous avons de si frappants témoignages, constitue selon nous un progrès indéniable. Il manifeste la diffusion de l'esprit scientifique et non pas, comme on l'a prétendu, la décadence du patriotisme.

Au surplus, la grande majorité des instituteurs ont protesté, en de récentes occasions, contre l'antipatriotisme et contre les excès du pacifisme. La formule « Guerre à la guerre ! », qu'on leur a reprochée comme « un mot d'ordre niais[3] », est sortie précisément, au Congrès, d'une discussion qui a été comme la contre-partie des débats sur l'enseignement de l'histoire. Plusieurs ordres du jour ont été déposés, à la fin de la dernière séance, qui affirmaient des tendances nettement patriotiques. Et celui qui a été adopté, puisqu'il l'a été à l'unanimité, offre un sens très clair. Il est — car une distinction s'est établie entre ces deux mots — pacifique sans être pacifiste. « Le Congrès, ému des calomnies lancées contre les membres de l'enseignement primaire au sujet de la prétendue crise du patriotisme à l'école, vote l'ordre du jour suivant : « Les instituteurs français sont énergiquement attachés à la paix : ils ont pour devise : Guerre à la guerre ! mais ils n'en seraient que plus résolus pour la défense de leur pays, le jour où il serait l'objet d'une agression brutale[4]. »

On peut aimer la paix sans cesser d'aimer la France ; et encore bien

1. 1er sept., p. 61.
2. 15 sept., p. 384.
3. *Temps* du 4 septembre. Cf. Goyau, 15 sept., pp. 383, 407 sqq.
4. Voir, outre les articles cités de M. Goyau, Bocquillon, *La crise du patriotisme à l'école*, avec préface de M. Goblet, Nony, 1905. — « En vérité, il n'y a pas de crise du patriotisme à l'école, a dit M. Gasquet, directeur de l'enseignement primaire, dans son discours de clôture. Les aberrations de quelques isolés, dont la plupart n'appartiennent pas à vos rangs, ne prouvent rien contre l'excellent esprit qui anime les cent quinze mille instituteurs de la République..... »

plus peut on aimer la France sans dévier jamais dans la recherche de la vérité. Au contraire, c'est faire office de bon Français que de pratiquer pour sa part et d'enseigner aux autres le respect de la vérité et le culte de la science. M. Crapet a parfaitement raison dans son rapport général lorsque, traitant la question *Pacifisme et patriotisme*, il déclare préalablement qu'elle n'est point liée à l'étude des méthodes de l'enseignement historique. Il a raison quand il conclut, après avoir indiqué les enseignements moraux et civiques que l'école doit donner : « Nous préférerions que ce ne fût pas à propos d'histoire[1]. » Et il a raison encore lorsqu'il termine son second rapport par ces mots : « L'histoire enseignée scientifiquement peut faire des hommes raisonnables et libres qui iront naturellement à la République et seront de bons citoyens, et elle peut faire aussi de bons Français en montrant sans réticences, ni flatterie, les gloires et les malheurs de notre pays, ce qu'il a fait pour l'humanité et ce que nous lui devons. »

On ne saurait nier, d'ailleurs, que l'enseignement de l'histoire à l'école soit dominé par certaines nécessités, — mais qui sont pédagogiques et qui n'ont rien à voir avec des intentions dogmatiques. Il est, sans aucun doute, légitime que l'histoire de la France, que celle de nos institutions tiennent dans l'instruction des petits Français une place prépondérante. L'enseignement, s'il ne doit pas être nationaliste, peut être à la fois objectif et national. Il faut que l'enfant se situe avec précision dans la durée et dans le milieu. Puisqu'il ne peut tout apprendre, il faut que le programme de son instruction soit approprié aux conditions essentielles de son existence. Mais ce choix et ce dosage pratiques ne ressemblent en rien à une déformation intentionnelle de la réalité. L'intérêt que l'on prend à certaines choses n'implique pas nécessairement une exagération de leur importance, un dénigrement systématique du reste, et peut se concilier avec une vue d'ensemble où tout prend sa juste valeur.

***

La question qui vient de nous occuper est si grave et nous y avons — comme le Congrès lui-même — si longuement insisté, que nous ne nous arrêterons guère à ses autres résolutions.

En leur ensemble, elles appellent cette réflexion qu'elles introduisent dans l'enseignement primaire l'essentiel des modifications qui se sont produites dans la science historique. Faire prédominer l'histoire des col-

1. Ce chapitre du rapport renferme beaucoup de remarques judicieuses et de citations intéressantes, tirées notamment de rapports d'Amicales. Voir pp. 11, 12, 14, 15. « Quant à l'amour de la Patrie, au culte de l'honneur national, à la grandeur de la France, à l'horreur de la guerre et à la douceur de la Paix, nous n'interdisons pas qu'on fasse appel à ces sentiments, — surtout dans les leçons d'instruction civique, — mais nous dénions que leur culture soit l'objet et la fin de l'enseignement historique. » (Amicale de l'École Normale de la Seine.)

lectivités sur celle des individus; élargir le cadre de l'histoire et y faire entrer la diversité des phénomènes où s'exprime l'activité des peuples; s'appesantir sur l'histoire moderne et ne pas négliger l'histoire locale: voilà qui répond bien aux tendances actuelles du travail scientifique et de l'enseignement supérieur.

Pour la classification des phénomènes historiques, il s'est manifesté au Congrès des hésitations. « La *hiérarchie* des diverses parties de l'histoire sera la suivante, disait M. Crapet : 1° l'histoire de la civilisation (française); 2° l'histoire politique intérieure; 3° l'histoire diplomatique et militaire. » Ce vœu (n° 3) a été ainsi modifié et complété : « Le Congrès estime que l'étude du passé doit comprendre d'une façon effective et dans les trois cours un exposé des civilisations antiques et l'histoire, au moins sommaire, de l'origine des nations étrangères et de leurs rapports avec la nation française; — fait entrer d'autre part dans la matière historique toutes les manifestations de l'activité humaine avec leur *importance* pour l'intelligence du présent et l'explication des transformations dans le passé : a) *Religions et histoire des idées que les hommes se sont faites de l'univers;* b) *Guerres et modifications des groupements sociaux;* c) *État social et institutions politiques;* d) *Lettres, sciences, arts, mœurs.* » Cette classification est intéressante par le rang qu'elle assigne aux religions, aux systèmes des choses, et à leur influence. Mais elle est superficielle, incohérente, et involontairement tendancieuse. — Remarquons, d'autre part, que ce que disait M. Crapet, dans son rapport général, de « l'idée de synthèse », était assez vague et n'a pas été recueilli par la Commission. Plus vague encore était, dans la définition de l'histoire élaborée par la Commission et que le Congrès n'a pas acceptée, la phrase relative aux « lois déduites des faits du passé ». — Il ne faut pas s'étonner de ces incertitudes. Parce que la théorie de l'histoire n'est pas définitivement constituée, parce que la classification des phénomènes historiques, parce que la notion de loi historique, parce que la conception de la synthèse sont des problèmes non entièrement résolus, il est inévitable que des tâtonnements se produisent dès que l'école aborde certaines questions. Et telle question ne peut être abordée par elle que pour être abandonnée aussitôt.

Il nous plaît de constater en terminant cette solidarité de la science et de l'enseignement primaire. L'esprit de la science, les résultats de la science se répandent à tous les degrés de l'enseignement. Le flottement des idées sur certains points fait apparaître plus clairement les insuffisances de la théorie. Et le sentiment de cette unité du corps enseignant, de la relation intime entre les plus hautes études et la plus humble vulgarisation doit être un encouragement aux hommes de science pour travailler à établir l'histoire sur des bases définitives.

H. B.

NOTE ADDITIONNELLE
AU PROGRAMME D'ENQUÊTE DU PROFESSEUR KARL LAMPRECHT :

DE L'ÉTUDE COMPARÉE DES DESSINS D'ENFANTS [1].

Le professeur Karl Lamprecht, parmi les catégories de dessins d'enfants qu'il désire recueillir, cite des illustrations de contes comme celui du *chaperon rouge*. Pour que la comparaison devienne particulièrement instructive, il souhaite que le plus grand nombre possible d'enfants soient invités à dessiner l'histoire de *Hans Guck-in-die-Luft*.

Cette poésie enfantine est tirée d'un recueil qui a eu des centaines d'éditions en Allemagne et qui est connu en d'autres pays. Nous en donnons ci-dessous la version française d'après une traduction du recueil publiée par la librairie Fischbacher (*Pierre l'Ébouriffé*). M. Lamprecht a reçu déjà, de toutes parts, cinq à six mille dessins relatifs à *Hans Guck-in-die-Luft*, et il en sollicite d'autres. Il demande qu'on lise deux fois la petite pièce aux enfants, lentement, sans insister sur aucun passage, sans donner aucune explication, et qu'on les laisse ensuite, livrés à eux-mêmes, dessiner ce qu'ils veulent.

L'Histoire de Jean le Nez-en-l'Air.

Lorsque Jean allait à l'école,
Il regardait l'oiseau qui vole,
Et les nuages et le toit,
Toujours en l'air, jamais tout droit
Devant lui comme tout le monde ;
Et chacun disait à la ronde,
En le voyant marcher : « Mon cher !
Regardez Jean le Nez-en-l'Air ! »

Un jour en courant un chien passe,
Et Jean regardait dans l'espace,
Tout fixement ;
Et personne là justement
Pour crier : « Jean ! le chien ! prends garde !
Le voilà près de toi, regarde ! »
Paf ! petit Jean est culbuté,
Et le chien, lui, tombe à côté.

Un jour au bord d'une rivière
Il allait, tenant en arrière
Son carton, et ses yeux suivaient
Les cigognes qui voltigeaient ;
Et comme un i, droit, en silence,
Vers la rivière Jean s'avance,
Et trois poissons, fort étonnés,
Ont pour le voir levé le nez.

Encore un pas ! dans la rivière
Jean tombe, tête la première.
Les trois poissons, effarouchés,
En le voyant se sont cachés.
Deux braves gens du voisinage
Par bonheur viennent au rivage.
Avec des perches tous les deux
Tirent de l'eau le malheureux.

Il sort tout trempé ! Quelle pluie !
Ah ! la triste plaisanterie !
L'eau lui ruisselait des cheveux
Sur la figure et sur les yeux,
Et, tout mouillé, le pauvre diable
Grelottait ; c'était pitoyable !

Les petits poissons à la fois
Nagent vers le bord tous les trois.
Ils sortent de l'eau la figure,
Riant tout haut de l'aventure
De l'imprudent petit babouin.
Et son carton, il est bien loin.

1. Voir le précédent numéro, p. 54.

Dans le numéro de la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 octobre, M. François Picavet clôt l'intéressante série d'articles dont nous avons parlé (t. X, p. 372, et n° précédent, p. 120). Il insiste sur les formes de donations qui semblent propres à rendre le plus de services aux établissements d'enseignement supérieur : 1° Donations sans affectation spéciale; 2° donations en faveur des étudiants; 3° donations ou legs pour créations de chaires, de cours ou d'enseignements; 4° donations en faveur de constructions; 5° donations en faveur de publications; 6° donations en faveur de collections; 7° donations pour des laboratoires; 8° donations pour des bibliothèques; 9° donations pour recherches scientifiques. — Il observe justement que la liste des *desiderata* des hautes écoles pourrait être publiée chaque année et qu'ainsi les personnes de bonne volonté se rendraient mieux compte des besoins de la science.

Il faut souhaiter que les utiles conseils de M. Picavet soient entendus et suivis pour la prospérité de notre enseignement supérieur.

***

Il s'est tenu à Mons, du 24 au 28 septembre, un Congrès internationa d'expansion économique mondiale, où un grand nombre d'idées ont été remuées et où une large part a été faite aux questions d'enseignement. Nous nous proposons de revenir sur les rapports relatifs à l'enseignement de l'histoire. Signalons aujourd'hui d'importants projets d'institutions internationales qui ont été adoptés par le congrès et dont on ne peut que désirer, en se plaçant au point de vue de la science pure, la prompte réalisation : Bureau international d'ethnographie, placé sous le patronage des gouvernements, qui réunirait les documents fournis par les explorateurs de tous les pays et qui publierait les renseignements obtenus; Association internationale pour l'étude des régions polaires; Bureau international de statistique.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

W.-H. Stevenson. **Asser's Life of King Alfred, together with the Annals of Saint Neots erroneously ascribed to Asser,** *edited with introduction and commentary.* Oxford, Clarendon Press, 1904, in-16. — La *Vie d'Alfred* attribuée à son contemporain Asser, évêque de Sherborne, est un des textes de l'histoire anglo-saxonne qui ont soulevé le plus de discussions. Le manuscrit unique de cette fameuse biographie a été en effet brûlé complètement dans l'incendie de 1731, et les éditions publiées antérieurement à sa destruction sont mauvaises : celle de l'archevêque Parker (1574) est déshonorée par les altérations et les interpolations qui distinguent les éditions de ce singulier érudit; celle de Camden (1602-1603) ne fait qu'ajouter à toutes ces falsifications un chapitre apocryphe tendant à prouver que l'Université d'Oxford existait déjà au temps d'Alfred; celle de Wise (1722) permet de distinguer quelques-unes des interpolations, mais n'est pas une transcription directe et personnelle du manuscrit. Petrie a considéré à tort la publication de Wise comme définitive, et s'est contenté de la réimprimer dans ses *Monumenta Historica Britannica.* Les interpolations ne sont distinguées nettement ni dans l'édition de Wise, ni dans celle de Petrie, si bien que nombre d'érudits, comme Pauli, Duffus Hardy, Edouard Winkelmann, Munch, Steenstrup, et tout récemment sir J.-H. Ramsay, ont confondu le texte original et les additions, et ont été induits à de grosses erreurs.

Il restait donc à établir le texte de la biographie, si curieuse d'ailleurs et si intéressante, d'Alfred le Grand, et à déterminer si elle était bien l'œuvre d'un contemporain, ce qui a été nié par Thomas Wright et Howorth. Cette dernière démonstration ne pouvait d'ailleurs être faite qu'une fois le texte établi.

M. W.-H. Stevenson, qui a donné déjà, en collaboration avec A.-S. Napier, une édition critique tout à fait remarquable des Chartes et documents de la collection Crawford, a accompli sa double tâche à la pleine satisfaction de ses lecteurs. Le texte est aussi soigneusement amendé qu'il pouvait l'être en l'absence de tout manuscrit. M. Stevenson a imprimé en petits caractères les interpolations évidentes, et il a eu l'excel-

lente idée d'imprimer en italique, comme relativement douteux, tous les passages qu'on ne retrouve pas dans Florent de Worcester, compilateur honnête et soigneux qui vivait au temps des premiers rois normands.

M. Stevenson se prononce pour l'authenticité de l'œuvre d'Asser. Après avoir examiné « au microscope » le texte débarrassé de ses impuretés, il ne voit aucune raison sérieuse de le considérer comme une fabrication postérieure, et il prouve par d'excellents arguments l'invraisemblance d'une pareille thèse.

En appendice, il donne le texte des petites *Annales de Saint-Neots*, compilation rédigée probablement au début du XIIe siècle.

La dernière moitié du volume est remplie par des *Notes* abondantes et des plus précieuses, et par un excellent Index. En résumé, édition modèle. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

AD. BALLARD. **The Domesday boroughs.** Oxford, Clarendon Press, 1904, VIII-135 p. in-8°. — Le *Domesday-Book* est un des documents les plus riches en renseignements, mais les plus difficiles à interpréter, de tout le Moyen Age; et les mentions relatives aux *burgi* et aux *burgenses* sont particulièrement malaisées à expliquer. M. Maitland, dans son admirable *Domesday-Book and beyond* (1897), dans son *Township and borough* (1898), dans la *History of the English law* écrite en collaboration avec sir Fred. Pollock (2e édit, 1898), avait jeté une vive lumière sur cette obscure question des origines municipales anglaises. Il avait en particulier expliqué de la façon la plus ingénieuse les passages, au premier abord inintelligibles, où les rédacteurs du *Domesday* parlent de maisons urbaines dépendant de manoirs ruraux. M. Ballard déclare lui-même avoir pris pour point de départ les travaux de M. Maitland, et son livre ne fait guère que confirmer, en les élargissant et en les précisant, les vues de son prédécesseur.

M. Maitland présente en somme le borough anglo-saxon et des premiers temps de la Conquête, comme un *burh* essentiellement militaire par ses origines, qui n'a aucune unité pour ce qui concerne les droits de propriété supérieure et de seigneurie, et qui s'est développé grâce à la paix spéciale dont il a été doté et au marché qui lui a été concédé. M. Ballard nous donne un tableau plus complexe et plus nuancé. Il distingue la catégorie des *county-boroughs*, villes hétérogènes au point de vue de la tenure, décrites chacune, dans le Domesday, en tête du chapitre réservé au comté dont elles font partie; la catégorie des *quasi-county-boroughs*, hétérogènes aussi, mais décrits soit en même temps que le domaine du roi, soit en même temps que le domaine d'un seigneur; et enfin la catégorie des *simple boroughs*, qui sont appelés *burgi* dans le Domesday, bien qu'ils soient homogènes et diffèrent à beaucoup d'autres égards des boroughs hétérogènes. M. Ballard étudie successivement l'organisation administrative, judiciaire et fiscale des boroughs hétérogènes et des boroughs homogènes, avec beaucoup de précision. Il semble bien que, pour ce qui concerne les origines des villes, toute la substance historique du *Domesday-Book* ait passé dans ce livre.

De plus M. Ballard a eu la très heureuse idée de décrire les boroughs de l'époque de Guillaume le Conquérant uniquement d'après les documents de ce temps, et d'étudier ensuite, dans un précieux Appendice, l'organisation municipale antérieure à la conquête Normande, d'après les sources anglo-saxonnes, et sans se servir du Domesday-Book. Il est certain que le mélange des documents antérieurs et postérieurs à la Conquête peut être dangereux, et que cette distinction chronologique est du plus grand intérêt.

Je ne vois pas que, dans cet Appendice, M. Ballard ait utilisé Bède le Vénérable et la traduction anglo-saxonne de Bède. Il aurait vu que les mots *urbana loca*, employés par Bède (livre III, chap. v) ont été traduits en anglo-saxon par *mynster-stowe*, et que par conséquent il faut considérer les monastères comme ayant servi, en Angleterre aussi bien que sur le continent, de noyaux d'agglomération urbaine.

Le très estimable livre de M. Ballard se termine de façon malheureuse, par une assertion inadmissible. « Beaucoup des anciennes chartes royales cédant des propriétés dans les villes de Cantorbéry et de Rochester, nous dit-il, sont accompagnées du consentement des évêques et des *principes*, et d'autres sont attestées et consenties par l'archevêque et d'autres grands dont les noms sont donnés. Ce consentement indique peut-être que les cités romaines désertées étaient originairement regardées comme faisant partie du *folc-land*, de sorte qu'aucune portion n'en pouvait être aliénée sans le consentement des witan. » M. Ballard croit donc que le *folc-land* était la terre publique, et que le roi ne pouvait en céder aucune parcelle sans l'autorisation du wittenagemot. Cette théorie, que Stubbs a eu le tort de faire sienne et de conserver presque intacte dans la dernière édition de sa *Constitutional History*, a été définitivement réfutée par M. Vinogradoff. Le folc-land est simplement la terre tenue à titre coutumier, par opposition au book-land, tenu par charte écrite. Il est singulier que M. Ballard, ayant été inspiré dans ses recherches par le chapitre consacré aux Boroughs dans le *Domesday-book and beyond* (pp. 172 à 219), n'ait pas lu (*ibidem*, pp. 244 à 258) le chapitre intitulé *Book land and Folk-land*, où M. Maitland a fortifié la thèse de M. Vinogradoff par de nouveaux arguments, et montré ce qu'il fallait penser du prétendu consentement des witan aux prétendues cessions de terre publique. — Ch. Petit-Dutaillis.

James Tait. **Mediæval Manchester and the beginnings of Lancashire**. Manchester, University Press, 1904, x-211 pp., in-8°. — « Le premier volume de la série historique des publications de l'Université de Manchester, dit M. Tait dans sa *Préface*, se trouve être une étude sur l'histoire de Manchester par un homme de Manchester. » La collection ne pouvait d'ailleurs débuter plus significativement et plus heureusement que par un ouvrage d'histoire du Moyen Age dû à M. Tait, car l'enseignement médiéviste est un de ceux qui font le plus d'honneur à la jeune Université de Manchester, et c'est à M. le professeur Tait qu'il faut attribuer une bonne part de ce succès. Son livre est d'une érudition très

informée, claire et solide ; si le plan, qui eût gagné à être modifié, entraîne des redites, l'exposé est parfaitement lucide, et les questions difficiles sont abordées franchement.

Les débuts de Manchester, — qui au XVIIIe siècle était encore un « grand village » — sont d'une obscurité déconcertante, et leur histoire soulève des problèmes d'intérêt général pour les institutions anglaises. Une petite phrase de la *Chronique Anglo-Saxonne* relative à l'occupation de « Mameceastre » par les guerriers d'Edouard l'Ancien en 923, puis une sèche mention du Domesday-Book, sont les premiers documents relatifs à Manchester. Aux temps anglo-saxons et sous les premiers rois Normands, le Lancashire est un pays sauvage, éloigné des centres de civilisation, peu connu des chroniqueurs ; ce n'est même pas encore un comté : ce n'est qu'une partie de l' « honneur » de Lancastre, et le comté ne fera son apparition qu'au temps d'Henri II. Manchester n'est donc pas une des vieilles villes anglaises. Ce n'est d'abord qu'un manoir, centre de la baronnie du même nom, qui a été tenue par la famille des Greslet ou Grelley de 1086 à 1311. Du manoir s'est dégagée peu à peu une agglomération urbaine qui a obtenu les privilèges du *liber burgus*, un marché hebdomadaire, une foire annuelle (par octroi du roi Henri III), et enfin, en 1301, une charte imitée de celle de Salford. Toutefois Manchester ne s'est pas affranchi complètement de l'organisation manoriale et ne s'est pas élevé à la dignité de *borough* ; du moins, au XIVe siècle, on lui a refusé ce titre.

Un des chapitres les plus intéressants du livre est celui où M. Tait met en regard les trois chartes de Salford, de Stockport et de Manchester, et les commente, en insistant sur l'influence des coutumes urbaines du continent. Mais le présent livre devra être consulté aussi pour les origines des « honneurs », des comtés et des baronnies de palatinats, pour les rapports du township et de la paroisse, pour l'organisation du manoir, pour l'histoire des familles normandes de la Conquête, etc... Nous croyons que les théories émises sur la signification du terme *borough* et du terme *baron* sont exactes ; il paraît évident que le sens de ces expressions ne s'est limité et précisé que tardivement. En dehors des grandes baronnies des *tenentes in capite*, il y a eu certainement au XIe et au XIIe siècle de petites baronnies, tenues médiatement du roi : M. Tait le prouve abondamment. Il n'aurait pas été inutile d'ajouter que le mot *baron* a eu la même fortune en France ; qu'il a été ici comme en Angleterre un terme longtemps vague et élastique, et n'a pris chez nous son sens strict et étroit que lorsque nos juristes ont systématisé la féodalité et cherché à créer un vocabulaire précis. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

Records of the borough of Leicester, édited by MARY BATESON. Tome III. Cambridge, University Press, 1905, in-8°. — Nous avons dit ici tout le bien que nous pensions des deux premiers volumes de cette publication[1]. Le tome III est relatif au XVIe siècle (1509-1603). Les archives

1. *Revue de Synthèse historique*, numéro d'avril 1903.

de Leicester, admirablement conservées grâce à la vigilance des town-clerks, sont si abondantes pour cette époque, que miss Mary Bateson a dû restreindre de plus en plus son choix, et laisser inédit, par exemple, le détail des comptes municipaux, qui sont complets depuis 1555-1556.

Au XVIe siècle, la ville est gouvernée par une aristocratie municipale, qui monopolise même le titre de *bourgeois*, et se compose de deux compagnies, les vingt-quatre *aldermen* et les quarante-huit *burgesses*. C'est une oligarchie plus petite encore, — le maire et les « anciens » des deux compagnies —, qui gouverne réellement. La charte royale de 1589 a consolidé ce système. La vie politique est peu intense, et c'est surtout au point de vue de l'organisation municipale et de l'histoire sociale que ce volume devra être consulté. On trouvera dans les documents, que miss Bateson a classés et résumés en une excellente Introduction, de précieux renseignements sur les institutions et les offices de la ville, sur ses biens et ses finances, les banalités de moulin et de four, les règlements et les charges du commerce, la réglementation des boissons et des cabarets, les poids et mesures, le droit de garde des orphelins (droit arraché à l'autorité seigneuriale), l'assistance publique, les écoles (il n'y a de renseignements précis qu'à partir du règne d'Edouard VI), l'éducation religieuse, le contrôle municipal sur les affaires paroissiales, l'observation du Dimanche, les prédications, l'hygiène et les travaux publics, les sentiments politiques des bourgeois (on alluma un feu de joie quand on apprit la capture de François Ier à Pavie) les propos séditieux, les cas d'immoralité (peu nombreux) et de sorcellerie (un seul exemple). Comme les autres centres urbains anglais, Leicester était une petite ville : à la montre générale de 1580 comparurent seulement six cents hommes, et l'on disait vers 1589 que la population totale ne dépassait pas quatre mille âmes. — Ch. Petit-Dutaillis.

Borough customs, edited for the Selden Society by Mary Bateson. Tome I. Londres, 1904, in-4°. — La *Selden Society*, dont les publications renouvellent peu à peu l'histoire du droit en Angleterre, a chargé miss Mary Bateson de composer un recueil de textes sur la jurisprudence et la procédure suivies dans les cours des boroughs, du X° au XVIIe siècle environ. Le terme de borough a été pris dans son sens le plus large : tous les documents significatifs pour le droit urbain ont été admis, qu'ils vinssent ou non de villes ayant officiellement rang de borough.

L'entreprise de miss Bateson est très hardie, très neuve, et ne peut manquer d'être très fructueuse. Très hardie, car les matériaux sont incroyablement dispersés ; très neuve, car il n'existait rien de pareil dans l'érudition anglaise ; très fructueuse, car les coutumes urbaines ont été jusqu'ici dédaignées bien à tort par les savants d'Outre-Manche : ce sont des manifestations sincères et vivantes de l'évolution du droit anglais, et, outre l'intérêt propre qu'elles présentent, elles éclairent la jurisprudence des autres cours, dont l'histoire primitive est fort obscure.

Miss Bateson, ayant en vue l'histoire juridique et non l'histoire locale, a adopté une méthode de publication qui nous paraît, comme à elle, pré-

senter plus d'avantages que d'inconvénients. Elle ne publie pas *in-extenso* et d'un bout à l'autre tel ou tel coutumier, telle ou telle charte municipale, tel ou tel *court-roll*. L'ordre est méthodique, et, selon la question envisagée, l'éditeur donne, à la suite les uns des autres, des extraits de date ou de provenance diverse. On devine l'intention de ce classement : les documents, auparavant dispersés, et dont certains étaient inédits, sont aujourd'hui commodément rapprochés et s'expliquent les uns par les autres. Ainsi le premier volume commence par des textes relatifs à la coutume de « hu et cri » : ils sont empruntés au coutumier inédit de Waterford et au coutumier de Norwich. La comparaison des documents ne permet pas seulement de mieux les interpréter, elle prouve que, malgré la variété des usages locaux, il s'était formé peu à peu des pratiques communes aux cours de boroughs, il s'était formé un droit urbain.

Le présent volume concerne la juridiction et la procédure du *borough-moot*. Miss Bateson nous promet un second tome où il s'agira surtout du droit privé et des règles régissant les rapports des bourgeois avec les pouvoirs seigneuriaux et l'Église ; elle y joindra une Introduction historique. Les institutions politiques des boroughs et les règlements commerciaux seront laissés de côté.

Cet important recueil n'épuisera pas, naturellement, la question qu'il traite. Les archives locales sont si abondantes en Angleterre, et un si grand nombre sont dans un tel désordre, que miss Bateson ne pouvait avoir la prétention de composer, je ne dis pas une collection complète, mais même un spicilège réunissant tous les textes capitaux. De son propre aveu, on découvrira après elle, très probablement, une foule de textes aussi intéressants que ceux qu'elle publie. Il n'en reste pas moins que les *Borough customs*, édités avec le soin et la conscience que miss Bateson apporte à tous ses travaux, constitueront un instrument de travail de premier ordre même pour l'étude des institutions municipales dans les autres pays. Et, en le maniant, nos savants se prendront sans doute à regretter de n'en point posséder de pareil pour les coutumes urbaines de la France. — Ch. Petit-Dutaillis.

William Stubbs **Lectures on European History**, edited by Arthur Hassall. Londres, Longmans, 1904, 424 pp., in-8°. — Cette publication posthume, dont M. A. Hassall « assume l'entière responsabilité », comprend une série de cours professés par Stubbs, à Oxford, entre 1860 et 1870, et relatifs à l'histoire politique de l'Europe, de 1519 à 1648.

M. Hassall dit avec raison dans son avant-propos que « Stubbs, bien que réputé surtout comme historien de la Constitution anglaise, avait une connaissance immense de l'histoire européenne ». Il suffit, pour en être convaincu, d'avoir lu la *Constitutional History* elle-même, si riche de comparaisons solidement établies et de judicieuses vues générales sur les institutions européennes. Stubbs a été amené par ses fonctions professorales à ces amples études qui sont si nécessaires à l'historien et manquent souvent à l'érudit de cabinet. Le livre qui nous est présenté est, en effet, une preuve de plus de ses vastes lectures.

Reste à savoir si la publication ajoutera à la gloire de Stubbs et si elle était utile. On ne peut se poser la première question sans songer tout de suite que l'éminent évêque d'Oxford, qui a laissé dormir pendant trente ans dans ses cartons ces cours d'histoire moderne, sans en tirer parti, avait sans doute ses raisons. Faite en ces conditions, au bout de si longues années, une édition posthume offre quelques dangers. Ce n'est pas que Stubbs eût aimé à réviser et polir longuement l'expression de sa pensée sur l'histoire politique du XVIe siècle : il n'était pas un écrivain, et la valeur littéraire de ses œuvres est médiocre. Mais il se serait sans doute efforcé de mettre ses anciennes recherches d'accord avec l'état de la science, comme il l'a fait (au moins partiellement) dans les éditions successives de sa *Constitutional History*. M. Hassall, puisqu'il se substituait à l'auteur, aurait dû faire ce travail. Il y a bien des erreurs de détail dans le présent volume. Malgré son rare esprit critique et son extrême prudence, Stubbs y a émis des opinions qu'on ne peut plus admettre aujourd'hui, par exemple en ce qui concerne le prétendu « grand dessein » d'Henri IV, qu'il croit être l'expression des rêves du roi lui-même, plutôt qu'une simple invention de Sully. M. Hassall aurait dû indiquer dans une note que la mystification de Sully ne fait plus aucun doute, depuis l'étude de M. Pfister. Et ainsi de suite. Les additions de l'éditeur se réduisent à un tableau généalogique de la maison de Habsbourg et à une dizaine de notes, de deux lignes au maximum, et presque toutes insignifiantes. Il a été vraiment d'une modestie excessive, de même que dans son récent recueil des *Historical introductions* de Stubbs.

La science ne gagnera pas grand chose à cette publication, et c'est vraiment user d'hyperbole que de déclarer que « le monde aurait énormément perdu, si ces cours étaient restés inédits » (*Prefatory note*, p. v). Mais l'ouvrage s'adresse sans doute au grand public, aux professeurs d'enseignement secondaire, aux étudiants. Ils trouveront certes profit à le connaître. Ces *Lectures* abondent en idées générales, inspirées d'une rare impartialité et d'une méthode toute objective. Ce qu'écrivait Stubbs n'était jamais indifférent. — Ch. Petit-Dutaillis.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

Ed. Spranger, *Die Grundlagen der Geschichtswissenschaft, Eine erkenntnistheoretisch-psychologische Untersuchung*, Berlin, Reuther et Reichard, 1905, in 8.

Dr L. Lefèvre, *Du mode de transmission des idées, Conception matérialiste de l'intelligence humaine,* Bruxelles, Weissenbruch, 1905, in-8.

Congrès international de philosophie (Genève, 1904), *Rapports et comptes rendus* publiés par le docteur Ed. Claparède, Genève, Kündig, 1905, in-8.

G. del Vecchio, *I presupposti filosofici della nozione del diritto,* Bologne, Zanichelli, 1905, in-8.

A. Levi, *Per un programma di filosofia del Diritto* (*Bibl. di Scienze Sociali,* XLIX), Turin, Bocca, 1905, in-8.

H. Helmolt und Mitarbeiter, *Weltgeschichte,* Vter Band, *Südosteuropa und Osteuropa*, Leipzig et Vienne, Bibliographisches Institut, 1905, in-8.

R. Rocholl, *Weltgeschichte, Gottes Werk,* Leipzig, Deichert, 1905, in-8.

R. Baerwald, *Psychologische Faktoren des modernen Zeitgeistes* (*Schriften der Ges. für psycholog. Forschungen,* Heft 15), Leipzig, Barth, 1905, in-8.

Gabriel Monod, *Jules Michelet, Étude sur sa vie et ses œuvres*, avec des fragments inédits, Paris, Hachette,1905, in-16.

Dr F. Bassano, *Commodo e Marcia*, Venise, Tip. Emiliana, 1905, in-8.

Sydney Armitage-Smith, *John of Gaunt*, Westminster, Constable, 1904, in-8.

L. Hugueney, *Les clubs dijonnais sous la Révolution*, Dijon, Nourry, 1905, in-8.

Henry Michel, *La loi Falloux* (*4 janvier 1849-15 mars 1850*) Paris, Hachette, 1905, in-8.

J. Guillaume, *L'internationale, Documents et souvenirs* (*1864-1878*), t. I, Soc. nouv. de librairie et d'édition, 1905, grand in-8.

E. Rignano, *Los von der Erbschaft*, deutsch von O. Sudekum, Berlin-Leipzig, Wigand, 1905, in-16.

G. Gallavresi, *Il diritto elettorale politico secondo la Costituzione della Republica Cisalpina,* Milan, Cogliati, 1905, in-16.

P. Eliade, *Histoire de l'esprit public en Roumanie au XIXe siècle*, t. I (1821-1828), Paris, Soc. nouv. de librairie et d'édition, 1905, in-18.

E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. III, *Le temps présent*, Paris, Belin, 1905, in-18.

E. Reich, *Select Documents illustrating Mediæval and Modern History*, Londres, King, 1905, in-8.

K. Breysig, *Die Entstehung des Gottesgedankens und der Heilbringer*, Berlin, Bondi, 1905, in-8.

Stephens and Hunt, *A History of the English Church*, t. VI (1625-1714), by W. H. Hutton, Londres, Macmillan, 1903, in 8.

R. Mondolfo, *Il dubbio metodico e la storia della filosofia*, Padoue-Vérone, Drucker, 1905, in-8.

Th. Gomperz, *Les Penseurs de la Grèce, Histoire de la philosophie antique*, trad. par Aug. Reymond, t. II, Lausanne, Payot, Paris, Alcan, 1905, in-8.

H. Höffding, *Histoire de la philosophie moderne*, trad. par P. Bordier (*Bibl. de phil. contemp.*), t. I, Paris, Alcan, 1906, in-8.

P. Gaffarel, *Jacques Gaffarel, 1601-1681*, Digne, Chaspoul, 1904, in-8.

R. Mondolfo, *Saggi per la storia della morale utilitaria*, II, *Le teorie morali e politiche di C. A. Helvétius*, Padoue-Vérone, Drucker, 1904, in-8.

A. Cazes, *Pierre Bayle, Sa vie, ses idées, son influence, son œuvre* (préf. de C. Pelletan et Deluns-Montaud), Paris, Dujarric, 1905, in-18.

Gilliéron et Mongin, *Scier dans la Gaule romaine du Sud et de l'Est, Étude de géographie linguistique*, Paris, Champion, 1905, in-4.

J. Passy, *L'origine des Ossalois* (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 152), Paris, Bouillon, 1904, in-8.

G. Paris, *La littérature française au Moyen Age*, 3e édit., Paris, Hachette, 1905 in-16.

E. Dupuy, *La jeunesse des romantiques* (*V. Hugo, A. de Vigny*), Paris, Soc. fr. d'imprimerie et de librairie, 1905, in-18.

A. Bossert, *Essais sur la littérature allemande*, Paris, Hachette, 1905, in-16.

R. Rolland, *Michel-Ange* (*Les Maîtres de l'Art*), Paris, librairie de l'Art anc. et mod., s. d., in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

DES CONDITIONS ACTUELLES

DU TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN FRANCE

Le trait dominant de l'évolution des études historiques en France, depuis une quinzaine d'années, c'est l'importance croissante que prennent les recherches d'histoire moderne. Pendant la plus grande partie du XIXe siècle, et pour des raisons diverses, seules l'histoire de l'antiquité et celle du moyen âge ont été l'objet d'investigations menées par des travailleurs pourvus d'une bonne méthode et animés de l'esprit scientifique; l'École normale, avec ses prolongements les écoles de Rome et d'Athènes, fournissait les spécialistes d'histoire grecque ou romaine; le Collège de France, puis l'École des Hautes-Études, assuraient le recrutement des orientalistes; l'École des Chartes formait les médiévistes. Pour l'histoire moderne, au contraire, du XVIe siècle à nos jours, rien, ou du moins rien de spécial : pas de lieux d'apprentissage, pas de centres de travail. Aussi s'élaborait-elle plus que lentement; quelque « normalien » dévoyé donnait de temps à autre une bonne thèse de doctorat; mais la majeure partie de la production était le fait de publicistes, et comprenait plus d'articles de journaux et de revues que de travaux sérieux et soignés.

Il n'en est plus ainsi. Sous l'action de plusieurs causes, réorganisation de l'enseignement supérieur, ouverture d'archives longtemps fermées, échéance du centenaire de la Révolution, etc., l'on a vu se dessiner un mouvement qui a pris en quelques années une ampleur remarquable et qui sera évidemment durable. C'est depuis moins de vingt ans que se sont fondées successivement la Société de l'histoire de la Révolution française (créée en 1881, mais

qui ne date vraiment que de sa réorganisation en 1888), la Société d'histoire diplomatique (1887), la Société d'histoire contemporaine (1890), la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1899), la Société d'histoire moderne (1901), la Société d'histoire de la Révolution de 1848 (1904). Les recueils de textes, les ouvrages, les articles d'histoire moderne se sont multipliés. L'histoire moderne a envahi l'École normale et l'École des Chartes; elle a installé ses représentants au Comité des travaux historiques, s'est fait attribuer une série de volumes dans la Collection de documents inédits, a obtenu d'avoir sa juste part aux largesses annuelles de l'État; elle s'est même insinuée dans les Sociétés savantes de province, où archéologues et antiquaires ont si longtemps régné en maîtres. Aujourd'hui, les spécialistes d'histoire moderne sont à eux seuls presque aussi nombreux que les spécialistes d'histoire ancienne et médiévale réunis. Et ce qui est nouveau parmi eux, c'est, au lieu de l'anarchie antérieure, le groupement en équipes — qui sont les sociétés nommées plus haut — munies de programmes d'études, de lieux de réunion, d'organes périodiques.

L'on a voulu, dans l'article qui suit, supposant connus les détails de cette organisation récente et déjà très compliquée [1], présenter le tableau sommaire des conditions actuelles du travail français d'histoire moderne, et dégager les quelques indications pratiques que peut tirer, d'un exposé de ce genre, le « novéviste [2] » soucieux d'avoir, devant les faits, une attitude vraiment scientifique [3].

***

Le progrès des études d'histoire moderne est dans tous les pays, mais en France peut-être plus que partout ailleurs, gêné par un

1. Voir *L'état actuel des études d'histoire moderne en France*, par P. Caron et Ph. Sagnac, paru en 1902, mais dont la première partie : L'organisation du travail, reste encore au courant.

2. Nous croyons pouvoir, pour des raisons de rapidité et de commodité, ajouter ce mot, calqué sur celui de « médiéviste », au langage de la méthodologie historique.

3. Nous laissons de côté la question du caractère scientifique de l'histoire qui a été tant de fois traitée, notamment dans cette Revue. Nous nous bornons à renvoyer, pour l'exposé de la doctrine dont nous nous réclamons, au livre capital de Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux Etudes historiques* (1898). Voir également le suggestif article de Ch.-V. Langlois : *L'Histoire au XIXe siècle*, dans *Questions d'histoire et d'enseignement* (1902), p. 200 sqq.

obstacle que ne connaissent qu'à un bien moindre degré les spécialistes d'histoire ancienne et les médiévistes : la passion politique et religieuse. Abstraction faite des types intermédiaires, les spécialistes français d'histoire moderne peuvent être divisés en deux groupes, en deux écoles que nous appellerons, en les distinguant d'après leurs tendances politico-religieuses, l'école conservatrice et l'école libérale.

L'école conservatrice comprend d'abord les historiens catholiques, ceux qui, dans le présent fils soumis et respectueux de l'Église, répugnent à admettre qu'elle ait failli dans le passé, et qui, lorsqu'ils traitent de la Réforme, de la Révocation ou de la Constitution civile, considèrent comme un devoir de prendre parti : telle est, notamment, la mentalité de la plupart de ces ecclésiastiques, qui, en province, emploient leurs loisirs à des recherches d'histoire moderne. A côté des historiens catholiques, la main dans la main, les historiens adeptes du principe d'autorité, d'ailleurs catholiques en majorité, par raison sinon par conviction : partisans d'un pouvoir fort, capable de maintenir « l'ordre moral », ils déplorent la faiblesse de Louis XVI, admirent Bonaparte Consul et blâment l'Empire libéral.

Catholiques et autoritaires caractérisés ne constituent pas à eux seuls l'école conservatrice; ils n'en sont même que le noyau. Autour d'eux gravite tout un monde de journalistes, de littérateurs et d'amateurs. On n'a pas à rappeler ici l'énorme développement pris de nos jours par la presse, par les journaux et les revues destinés au « grand public »; l'histoire, représentée presque exclusivement par l'histoire moderne, y tient une large place. Un certain nombre de publicistes ont pour métier de fabriquer hâtivement des articles sur les événements du passé auxquels quelque incident, quelque anniversaire viennent rendre, durant quelques jours, valeur d'actualité. Il y a aussi, à jet continu, publication d'articles et de livres sur l'histoire galante, la vie de société, les modes, sujets dont les gens du monde sont friands. Toute cette production subit le goût du public bien plutôt qu'elle ne le fait. La loi suprême, c'est d'intéresser en amusant. La plupart des lecteurs ne demandent pas autre chose : peu capables d'apprécier la valeur de ce qu'on leur offre, ils s'en inquiètent médiocrement; des anecdotes bien contées, des historiettes piquantes font parfaitement leur

affaire. — Bien entendu, l'on observe, entre ces publicistes, voués à divertir le public, une très grande inégalité de talent, et toute une série de types de transition, depuis tel historien dont les œuvres témoignent d'un sens inné de la méthode, mais dont le dilettantisme répugne à une discipline trop sévère, jusqu'à l'esthète qui demande à l'histoire de lui procurer des sensations ; depuis tel académicien, dont on ne saurait nier en aucun cas les qualités de composition et de style, jusqu'à tel homme de lettres, auteur de romans obscurs, qui a fini par s'aviser que le passé pouvait être matière à évocations rétribuées dans les revues de deuxième ordre.

L'école conservatrice est très forte. Ses principaux centres sont la Société d'histoire diplomatique, la Société d'histoire contemporaine. Ses revues sont la *Revue des Questions historiques*, la *Revue des Études historiques*, le *Polybiblion*, et la presque totalité des revues mondaines. Elle tient le public riche, le public, conservateur lui-même, qui achète. Elle a pour elle des éditeurs puissants, qui savent lancer les livres à succès [1]. Elle tient aussi l'Institut. C'est son esprit qui règne, en somme, dans les deux académies où un novéviste pourrait trouver place, l'Académie française et l'Académie des sciences morales et politiques. Qui veut être académicien doit, quelques titres scientifiques qu'il ait, lui donner des gages. C'est aux historiens qui se réclament d'elle que vont, chaque année, la majeure partie des prix de l'Institut [2].

1. Ces lancements sont des opérations à caractère à peu près exclusivement commercial. L'auteur a choisi un sujet aussi attrayant que possible, et prêtant au beau style, d'histoire politique ou militaire, ou encore d'histoire sociale dans son acception la plus banale ; un peu de romanesque, une pointe de scandale sont désirables. Le livre écrit, presque invariablement « d'après des documents inédits », l'éditeur entre en scène. Ce sont alors les démarches dans les salles de rédaction des revues et journaux, les visites aux critiques influents, cent exemplaires distribués à la presse et dûment munis de « prière d'insérer », la série des réclames et des comptes rendus de complaisance. Enfin, comme couronnement, c'est le prix de l'Institut, les 500 ou les 1,000 fr. sur le prix Montyon ou sur le prix Bordin, parfois même les honneurs de la traduction en anglais ou en allemand.

2. L'Institut a été longtemps attaqué ; il l'est et le sera longtemps encore, périodiquement. Les critiques qu'on lui adresse ne sont pas également fondées ; il est un peu ingénu, par exemple, de se scandaliser de la médiocrité de certains de ses choix : et c'est être injuste à son égard que de lui reprocher les distributions de prix annuelles que les stipulations formelles des actes de donation le contraignent, quoi qu'il en ait, à perpétuer. Mais il faut reconnaître que les prix, puisque prix il y a, ne sont pas attribués avec un soin, un discernement suffisants, et que de mauvais travaux sont récompensés, c'est-à-dire encouragés. Et comment en serait-il autrement ? Dans laquelle des cinq sections de l'Institut est marquée la place d'un novéviste éminent ? L'Académie française n'est accessible qu'à de rares privilégiés ; pour y entrer, il faut

Les historiens de l'école conservatrice ont beaucoup publié. Outre un certain nombre d'ouvrages généraux qui prolongent à notre époque la tradition de ce qu'on appelle, à l'Académie des sciences morales, l'histoire « générale et philosophique », on peut mettre à leur actif, dans le domaine de l'histoire politique, une foule de travaux sur les faits et les anecdotes, la biographie des personnages de tout plan, l'édition de très nombreuses sources narratives, des séries très fournies de monographies sur des sujets comme la Terreur, les guerres de Vendée. — En matière d'histoire extérieure, diplomatique et militaire, leur bibliographie est aussi riche; ils ont établi des résumés chronologiques de négociations, écrit des récits de campagnes et de batailles, et des biographies de généraux. — A l'histoire religieuse, ils ont consacré une notable part de leur activité; nombre d'ecclésiastiques en ont abordé l'étude et quelques-uns s'y sont distingués ou s'y distinguent par leur fécondité : vies (ou plutôt hagiographies) de séculiers et de réguliers de toutes époques et de tous ordres, d'évêques de l'ancien régime, de « confesseurs de la Foi » pendant la Révolution, de missionnaires martyrs, monographies d'églises, d'abbayes, etc. — Il n'en est pas de même de l'histoire économique et sociale; l'école conservatrice l'a peu étudiée. En histoire sociale, elle n'a guère traité sérieusement (pour le besoin des luttes contemporaines, en 1881 et 1902) que la question d'enseignement; et son bagage d'histoire économique, d'histoire économique vraie et non d'économie politique à cadre et à façade historiques, est encore plus maigre. — L'histoire coloniale a certainement ses sympathies, mais de fraîche date, et, sur ce point, nous n'en sommes encore qu'aux promesses. — L'école conservatrice peut aussi revendiquer, quoique ici le départ soit beaucoup plus difficile, de bons travaux d'histoire littéraire et d'histoire de l'art, surtout des éditions de textes.

être historien — selon une formule spéciale — et autre chose encore. Reste l'Académie des sciences morales ; deux ou trois fauteuils y sont réservés à l'histoire moderne ; mais, ici encore, des mérites extra-scientifiques, des gages donnés à l'esprit dominant dans cette assemblée d'économistes sont nécessaires. Un homme, un savant pourra user trente ans de sa vie à faire avancer l'histoire de la Révolution, du XIXe siècle, entasser les livres, les recueils de documents, faire des disciples : s'il a montré de l'indépendance, s'il a fait profession de rationalisme, ses titres scientifiques ne l'imposeront pas, pour cette seule raison qu'ils concernent Napoléon ou Louis XVIII, au lieu de Philippe le Bel ou de Charles V. Et les portes de l'Institut ne s'ouvriront pas devant lui : ce dont il faut plaindre surtout l'Institut, qui risque de voir lui échapper toute influence sur une part déjà notable et chaque jour élargie du mouvement d'études historiques.

Au total, une production considérable, de valeur très variable. D'une manière générale tout ce qui, hormis les publications de textes, a plus de vingt à vingt-cinq ans de date, n'y est, sauf exception, que fatras. A partir de 1880 environ, la valeur moyenne est devenue supérieure. Dans les études historiques, comme en politique, être conservateur c'est marcher lentement, mais c'est marcher tout de même, sous peine d'être laissé en arrière, et de ne plus compter. Or, depuis une vingtaine d'années, sous des influences rationalistes, la méthode historique a pris conscience d'elle-même; des règles rigoureuses relatives à l'édition des documents, à l'élaboration des monographies ou des synthèses, ont été formulées; ce que doit être l'attitude scientifique de l'historien a été précisé. En dépit de son attachement pour les procédés anciens d'exposition et de style, l'école conservatrice a dû subir, dans une assez large mesure, l'infiltration de l'esprit nouveau. Les grandes discussions méthodologiques qui ont marqué en France, et surtout en Allemagne, la fin du XIXe siècle, semblent l'avoir laissée indifférente. Il n'en est pas moins vrai qu'avec ces discussions a coïncidé l'apparition, dans des ouvrages dont la tendance n'est pas douteuse, d'un souci jusque-là exceptionnel d'une documentation complète et de références détaillées. Actuellement un certain nombre d'historiens conservateurs se sont assimilé la méthode historique et la pratiquent avec assez de sang-froid pour donner des livres estimables et de tout point utilisables.

Ces bons travailleurs sont malheureusement rares, et, considérée dans son ensemble, la production conservatrice reste encore de qualité médiocre. Des monographies, des recueils de textes, peu d'œuvres originales et fortes. L'école conservatrice comprend trop de publicistes d'une part, et d'autre part trop d'amateurs, pleins de bonne volonté, mais attachant un prix excessif à la forme littéraire, dépourvus de cette haute culture nécessaire pour aborder les problèmes fondamentaux et même pour les apercevoir, dépourvus aussi de l'habitude du travail prolongé et intensif que nécessite une grande synthèse. Et puis elle est victime de ses préjugés politiques ou religieux; les nouveautés l'effrayent, elle est timorée, méfiante devant les hardiesses de la pensée; elle n'a pas le sentiment profond de l'évolution, cette âme même de l'histoire, principe directeur aussi essentiel dans les sciences historiques que dans les sciences naturelles.

A l'école conservatrice, l'on peut opposer l'école libérale. Elle est, nous l'avons dit en débutant, de formation récente; mais, depuis quelques années, elle s'est numériquement beaucoup renforcée, et a pu s'organiser. A la *Revue historique* (1876), à la Société de l'histoire de la Révolution française (1881), sont venues s'ajouter la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1899), la Société d'histoire moderne (1901), avec le faisceau de ses publications, la Société d'histoire de la Révolution de 1848. On doit citer aussi, comme issue du même mouvement, la *Revue de synthèse historique*.

Le bilan de l'école libérale est plus facile à dresser que celui de l'école conservatrice. Plus jeune, moins riche en ressources et en hommes, elle a moins produit. Seulement, ce qu'elle a produit est, pris en bloc, d'une qualité incontestablement meilleure.

L'école libérale possède en effet une double supériorité. Tout d'abord, elle se compose, presque sans exception, de *professionnels*, d'hommes qui, par métier, élaborent, manient les matériaux de l'histoire (archivistes, bibliothécaires), ou enseignent l'histoire même (professeurs des Universités et des lycées), et que leurs occupations habituelles maintiennent, si l'on peut dire, en constant état d'entraînement. En second lieu, les historiens libéraux sont des rationalistes, des esprits affranchis, que n'effarouchent pas ces audaces intellectuelles qui, de temps à autre, ouvrent à la science de nouvelles voies. Si l'on ajoute qu'en dépit des tiraillements internes qui l'agitent fréquemment, l'école libérale est, beaucoup plus que sa concurrente, capable de discipline et de solidarité dans l'effort, l'on en aura assez dit pour faire comprendre la valeur particulière de son œuvre. En histoire politique, après avoir ruiné un certain nombre de légendes, après avoir rendu intelligibles certaines périodes très complexes, comme celle de la Révolution française, les historiens libéraux s'attaquent maintenant à des problèmes très délicats : les problèmes d'histoire des institutions, d'histoire des idées politiques. Dans tous les domaines, qu'il s'agisse d'éditions de textes, de livres ou d'articles, on les trouve à l'avant-garde, ici s'apprêtant à rajeunir l'histoire diplomatique et militaire envisagée de points de vue nouveaux, là modifiant de fond en comble la conception traditionnelle de l'histoire littéraire et de l'histoire de l'art, appliquant aux études d'histoire religieuse une méthode prudente et avide de précisions; ici encore préparant

la constitution, si longtemps entravée par des difficultés tenant à la nature des choses et au préjugé persistant de l'historien qui ne veut pas être sociologue, de l'histoire économique et sociale ; là enfin s'attachant à rédiger quelqu'une de ces « synthèses provisoires » — non pas élucubration d'histoire « générale et philosophique », mais mise en œuvre exacte, sans littérature, des monographies — dont les historiens d'Outre-Rhin ont depuis si longtemps et si justement compris l'utilité comme base, à refaire tous les dix ans, des travaux des spécialistes.

Naturellement, l'école libérale n'est pas à l'abri des critiques. Elle montre plus de solidarité, soit ; elle n'en montre pas encore assez. La plupart de ses membres n'envisagent le résultat du travail historique que sous la forme d'un livre, d'un article, signé, original. Les entreprises collectives, fécondes mais moins flatteuses, sont peu recherchées : trop heureux encore ceux qui les organisent s'ils ne sont pas l'objet, pour prix de leur zèle, de quelques brocards et de quelques dédains ! Bref, le coefficient personnel, dans ce qu'il a de dangereux, est encore trop élevé. — La même observation s'applique à l'emploi de la méthode : méthode éprouvée, mais dont les bons effets peuvent être compromis par les préjugés politiques, ou par la recherche de la forme personnelle, ce périlleux acheminement à la littérature pure. — L'on souhaiterait aussi, parfois, aux historiens libéraux plus de curiosité, moins de nonchalance à aller aux voies et aux formules nouvelles, et à se débarrasser de tel ou tel cadre de travail qui mérite cent fois d'être brisé et remplacé.

Mais c'est là la question même de l'attitude scientifique du novéviste : nous allons y revenir. Bornons-nous, pour clore cette comparaison des deux écoles, à une dernière remarque. Nous avons mentionné les « types de transition » qui les relient l'une à l'autre comme par une chaîne continue ; nous devons insister sur leur existence. C'est qu'en effet les divergences qui séparent l'école conservatrice et l'école libérale et que nous avons accentuées à dessein, sont dans la réalité, moins tranchées. Le groupe des spécialistes d'histoire moderne offre, outre une droite et une gauche, un centre où voisinent les historiens conservateurs qui savent travailler et les historiens libéraux modérés et d'humeur conciliante. Cette zone intermédiaire peut être le lieu d'origine de bons travaux qu'il serait injuste de porter *a priori* à l'actif de l'école libérale.

***

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, de décrire, à grands traits, les conditions actuelles des études d'histoire moderne en France. Une question très importante reste à poser : ces conditions étant ce qu'elles sont, quelle doit être la ligne de conduite d'un novéviste libéral, pénétré du sérieux de sa tâche et désireux de mettre, à l'accomplir, toute sa conscience ?

Et d'abord, doit-il envisager comme possible un rapprochement avec l'école conservatrice ? Certes, un rapprochement de ce genre serait désirable, mais pourvu que l'école libérale, qui cesserait ainsi d'être elle-même, n'en fît pas les frais. Or, il serait chimérique d'attendre, des historiens conservateurs, les concessions nécessaires. Il n'y a pas plus de conciliation praticable, jusqu'à nouvel ordre, entre libéraux et conservateurs, dans les études d'histoire moderne qu'en politique. Ni injures, ni violences, cela va sans dire ; des polémiques de bon ton et de bonne foi, soit ; des relations courtoises et l'abandon définitif de la stupide tactique du silence systématique à l'égard des travaux hétérodoxes, mieux encore : mais il ne faut pas attendre plus. C'est la paix, mais la paix armée. De là, pour l'historien libéral, plusieurs obligations.

La première, c'est de se tenir soigneusement en garde contre les excès de la tendance individualiste, et de se pénétrer de solidarité. Il ne s'agit pas d'imposer — qui d'ailleurs, l'imposerait ? — une discipline, au sens militaire du mot, de faire faire des travaux par ordre. Il s'agit seulement d'empêcher la discordance des efforts, les pertes de temps, l'exécution parallèle des mêmes besognes, les tâtonnements inutilement prolongés ; il s'agit d'obtenir de l'historien — et ce n'est pas trop lui demander — que, lorsqu'il choisit un sujet, il tienne compte des travaux en cours autour de lui, qu'il s'entende avec ses voisins, qu'il s'attache à l'idée d'un but commun, où, pour sa part, il tendra.

Cette idée, il la concevra spontanément s'il est, comme il convient, modeste, s'il n'a pas de ce qu'il fait une opinion excessive, s'il se persuade bien que, longtemps encore et peut-être toujours, les travaux historiques ne pourront être que des « contributions », sans cesse remplacées par d'autres contributions

mieux documentées ou mieux étudiées [1]. En histoire, comme dans toutes les sciences, le progrès est au prix de collaborations, d'efforts collectifs incessamment répétés ; chacun apporte à l'édifice sa pierre, plus ou moins grosse, plus ou moins bien taillée, et passe. La vieille distinction entre « historiens » et « érudits » tend à s'effacer, ou du moins à changer de caractère. Telle qu'on l'a longtemps comprise, elle impliquait une sorte de hiérarchie des travaux sur laquelle il faut s'entendre. Il y aura toujours, entre ces derniers, inégalité de *portée* ; mais il peut y avoir égalité de *valeur en soi*. Il n'y a pas de travail historique noble ou non-noble ; tout travail d'histoire est noble du moment qu'il est bien choisi — c'est-à-dire utile au progrès de la connaissance et adapté aux forces de celui qui l'entreprend — et honnêtement exécuté. Si restreint qu'en soit le cadre, telle monographie départementale ou locale très soignée a dans son genre autant de mérite et, par certains côtés, un mérite plus durable que telle thèse de doctorat, d'envergure beaucoup plus vaste, plus brillante, parfois aussi moins solide.

Dans le domaine du moyen âge, les sources auxiliaires de l'histoire occupent depuis longtemps une place capitale ; il n'en est pas ainsi dans le domaine de l'histoire moderne, peut-être parce que, selon une opinion répandue, elles y sont moins indispensables, peut-être, surtout, parce que les spécialistes d'histoire moderne sont encore loin du degré d'organisation auquel étaient arrivés, dès le milieu du XIXe siècle, les médiévistes. Hâtons-nous de noter, d'ailleurs, les symptômes d'un heureux changement. La nécessité d'une immense revision critique de matériaux de l'histoire moderne commence à apparaître ; l'on devient, en fait d'éditions de textes du XVIIIe et du XIXe siècles, chaque jour plus exigeant ; devant la marée montante des publications, l'on s'avise du prix des travaux bibliographiques, si longtemps décriés, et tenus pour travaux de manœuvres ; l'on pressent qu'avec l'intensité continuellement

1. « La science nous apparaît, écrivait Henry Michel dans le *Le Temps* du 25 mai 1903, comme un grand effort collectif. Les plus laborieux et les mieux doués se flattent, tout au plus, d'y apporter une « contribution ». Un historien, pour prendre cet exemple, sait très bien qu'il ne fait pas « l'histoire » d'un temps, mais qu'il apporte — si consciencieuses, si prolongées qu'aient été ses recherches — quelques éléments de vérité, non la vérité tout entière, la vérité absolue et définitive sur ce temps. D'autres, au moment où il travaille et publie, s'appliquent, de leur côté, à l'étude de la même époque, des mêmes personnages, et dégagent, eux aussi, des résultats à retenir. C'est déjà presque trop de signer un ouvrage d'histoire. Au vrai, il n'y faudrait pas de nom propre. L'indication des titres de l'auteur suffirait comme garantie de compétence et de sérieux. »

accrue de la production, ils seront devenus, dans quelques années, la condition matérielle de l'histoire.

Dire que la culture générale de l'historien n'est jamais trop développée, c'est énoncer une vérité banale. Mais dire que l'historien ne doit pas hésiter, pour être capable de traiter certaines questions, à incorporer à cette culture certaines techniques, c'est formuler une opinion qui peut encore trouver des contradicteurs. Tant que l'histoire n'a eu pour objet que les faits politiques, militaires ou diplomatiques, des séries d'anecdotes, la biographie des hommes célèbres, elle a pu se suffire à elle-même : avec un minimum de connaissances, usuelles en somme, l'historien se trouvait armé[1]. Il n'en est plus de même depuis qu'il s'est attaqué à ces parties de l'histoire par lesquelles elle confine aux sciences morales. Qu'il s'agisse du passé ou du présent, une préparation spéciale est également nécessaire pour étudier les faits économiques ou sociaux, les idées politiques ou religieuses. Il faut en prendre résolument son parti : s'embarquer dans telle ou telle question d'histoire économique ou religieuse, à la légère, sans connaître le premier mot de la science économique ou de la science des religions, et s'excuser ensuite de ses ignorances et de ses erreurs sur sa qualité d'historien, ce serait purement et simplement se mettre en posture ridicule. On objectera les dangers du frottement aux théories, aux métaphysiques : ce danger existe, mais du moment qu'il est connu, il devient évitable. Le spécialiste d'histoire économique ne court pas plus de risque à aller faire son éducation technique chez les économistes que le géographe à fréquenter les géologues ou les botanistes. C'est une question de mesure. Et d'ailleurs, quel autre moyen de répondre à un besoin indéniable ?

L'on peut aller plus loin, et soutenir que même dans ses parties les mieux explorées, dans celles où la recherche et l'examen critique ont été poussés le plus loin, l'histoire aura un profit sérieux à élargir ses horizons. Qui pourrait affirmer que l'histoire politique ou l'histoire diplomatique ont dit leur dernier mot ? qu'indépendamment des modifications que peuvent apporter à la conception que nous en avons présentement les progrès de l'histoire économique, d'intéressants problèmes qu'elles nous offrent ne sont pas restés jusqu'ici inaperçus ? qu'en se plaçant à des points de vue

1. Encore y aurait-il de graves réserves à faire pour l'histoire militaire, souvent étudiée sans les notions indispensables de tactique.

nouveaux, en écartant l' « idole individuelle » pour envisager les masses, l'on n'aura point à tirer, de faits cent fois maniés et insuffisamment pénétrés, des conclusions nouvelles? Question grave, qu'a posée ici même un sociologue, M. François Simiand [1], et qu'un haussement d'épaules ne saurait suffire à résoudre. Les historiens des prochaines générations en sentiront l'importance; il leur appartiendra de dissiper le malentendu existant entre historiens et sociologues, et d'établir un contact dont les avantages sont certains et dont les inconvénients possibles — tout en a — sont singulièrement grossis par les préventions actuelles.

Un pareil contact serait, en tous cas, infiniment moins dangereux que celui du grand public, sous les yeux, sous la surveillance immédiate duquel les historiens ont jusqu'ici beaucoup trop travaillé. S'il est nécessaire à l'historien de connaître ses voisins d'atelier et d'être parfaitement outillé, il ne lui est pas moins indispensable de se procurer le recul, le silence du laboratoire. Des expériences réitérées prouvent qu'à l'historien, comme à tout savant, la fréquentation habituelle du public et des publicistes est dangereuse. C'est la tentation perpétuellement offerte, la pente glissante qui mène d'un gros livre, œuvre de conscience et de savoir, aux études de « grande revue », parfois originales, plus souvent écrites « à la suite », puis aux articles improvisés pour les journaux, articles qui coûtent moins, rapportent plus — et valent peu ou rien. Les unes après les autres, les sciences physiques, chimiques, naturelles, ont été mêlées au monde et encombrées d'amateurs dont elles ont dû se débarrasser. Les sciences historiques ont commencé l'expulsion, et l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge sont dès à présent dégagées; reste à libérer l'histoire moderne. Non que l'on prétende léser les intérêts, très défendables, d'une industrie qui livre annuellement au grand public les *Maîtresses de Louis XV* et les *Drames des poisons* nécessaires à son divertissement; l'on voudrait simplement que l'on perdît l'habitude de mettre les auteurs des livres de ce genre au nombre des historiens.

Éloignement n'est pas rupture complète, et il serait évidemment fâcheux que les historiens, groupés et vivant entre eux, s'abs-

1. *Méthode historique et science sociale, à propos d'ouvrages recents* (de P. Lacombe et Ch. Seignobos), dans la *Revue de Synthèse historique*, 1903, t. VI, p. 1 sqq., 129 sqq. — Voir aussi l'article de P. Mantoux, *Histoire et sociologie, ibid.*, 1903, t. VII, p. 121 sqq.

tinssent systématiquement de faire connaître en dehors des cercles professionnels les résultats de leurs travaux. C'est là, au contraire, le rôle d'une vulgarisation de bon aloi, très estimable, pour laquelle il convient d'abandonner de temps à autre les recherches originales, mais qui ne saurait cependant être jamais confondue avec l'élaboration même de la science.

Le novéviste devra-t-il, pour accroître ses chances de sérénité, se condamner à l'abstention politique? La question est discutée. De bons esprits soutiennent que, pour comprendre la lutte des opinions et des partis, il faut y être ou y avoir été mêlé. Mais il y a du paradoxe dans cette assertion, et, somme toute, l'abstention semble bien préférable. Abstention complète, non : l'historien n'a pas à se retrancher de la société, à renoncer à tout acte civique ; mais il ne sera pas un « militant », et ne pratiquera pas cette méthode dangereuse qui consisterait à faire alterner les travaux historiques avec les articles ou les discours de politique courante. — Il abdiquera, en même temps que les ambitions politiques, les ambitions académiques. L'Institut, nous l'avons vu, n'est disposé à prodiguer ni ses prix ni ses fauteuils aux historiens de l'école libérale. Ceux-ci s'en consoleront. Indifférents aux vains éloges du grand public, ils iront chercher auprès de leurs confrères des appréciations et des encouragements. A l'occasion soit de quelque travail, soit de quelqu'un de ces congrès qui tendent à devenir réguliers et dont l'incontestable utilité est de rendre possibles des contacts et des liaisons, ils entreront en conversation avec leurs collègues étrangers : relations deux fois utiles, qui assureront à la production érudite une plus large clientèle d'acheteurs, et qui rendront possibles ces ententes internationales souhaitables pour l'étude de nombre de questions [1].

***

Ainsi définie, la tâche du novéviste peut paraître malaisée, hérissée de difficultés. Elle l'est en effet. Fustel de Coulanges aimait à répéter que l'histoire est une science difficile, la plus difficile de

1. Les publications internationales du genre de la jeune *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* sont certainement destinées à se multiplier. L'une des premières à entreprendre devra concerner l'histoire diplomatique et militaire.

toutes les sciences. « L'esprit de recherche et de doute, disait-il, est incompatible avec toute idée préconçue, toute croyance exclusive, tout esprit de parti... Quiconque n'a pas l'absolue indépendance de l'esprit pourra être un écrivain, un littérateur, il pourra même être un fouilleur de textes et un découvreur de documents ; il pourra parfois traiter un sujet et faire œuvre utile, être même un érudit : il ne sera jamais un historien [1]. » Paroles judicieuses et fortes qu'on ne saurait se lasser de méditer et de rappeler, et dont le spécialiste d'histoire moderne doit moins que personne méconnaître la vérité. Il est entouré d'ennemis. Le nombre immense des documents, la complexité des événements étudiés, leur proximité, l'intérêt même qu'y porte le public, tout conspire contre lui. Pour l'armer ce n'est pas trop de toutes les ressources de la méthode; et s'il a le désir sincère et clairvoyant de bien faire, il n'hésitera pas à se plier aux exigences de cette « hygiène » sévère dont nous avons brièvement indiqué la nature et la valeur, et qu'il doit, croyons-nous, s'imposer.

PIERRE CARON.

1. *Revue de Synthèse historique*, 1901, t. II, p. 262-263.

L'IDÉALISME LITTÉRAIRE ANGLAIS

ESSAI D'UNE DÉFINITION PSYCHOLOGIQUE

De même que la philosophie libérale, le rationalisme individualiste se rattache par toutes ses origines au XVIIIe siècle, à l'utilitarisme britannique et au sensualisme français, de même le réveil des sensibilités, d'où naîtra l'idéalisme littéraire, éclate dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, sous les trois formes qu'il conservera au XIXe [1].

***

Aux environs de 1730-1740 [2], la poussée puritaine était enrayée. L'Église anglicane se figeait dans un rationalisme théologique et une morale utilitaire, dont des sermons, sans force et sans vie, nous ont conservé la terne médiocrité [3], lorsque brusquement, dans les premiers groupements industriels, où s'édifie lentement la société de demain, naît une Religion. Elle réveille sous la cendre où ils dormaient depuis deux siècles, les souvenirs du calvinisme puritain, de ses visions religieuses et de ses préoccupations sociales [4]. A une population urbaine, où dominent les Celtes, Gallois

1. Ces pages sont extraites d'un livre qui paraîtra prochainement à la librairie Alcan. (*Essai d'une Psychologie de l'Angleterre contemporaine. Les crises belliqueuses.*)
2. 1688-1690, 939 nouvelles chapelles dissidentes ; 1690-1700, 1279 ; 1700-1720, 4374 furent « enregistrées », *Social England*, t. V, p. 229.
3. Leslie Stephen, *English Utilitarians*, II, p. 357.
4. W. Pattern, *The development of English Thought*, p. 121-5.

et Écossais, attirés par les premières usines du Nord et du Centre; à des ouvriers, si profondément bouleversés par une vie nouvelle et un labeur nouveau, qu'ils n'ont plus de points de contact avec l'Angleterre rurale, le méthodisme apporte une Église distincte. A des hommes qui souffraient. il offre une religion de la souffrance. Par petits groupes, qui s'administrent eux-mêmes, ces mineurs et ces menuisiers se réunissent pour adorer un Dieu vivant, dans un culte, où la prédication lyrique, les intuitions visionnaires répondent aux besoins des sensibilités douloureuses, des imaginations celtiques [1].

En 1739, George Whitefield prononce son premier sermon au milieu des ouvriers mineurs de Kingswood, près de Bristol ; en 1742, John Wesley, sur la tombe de son père à Epworth, dans le Lincolnshire, affirme sa foi. Les progrès sont rapides. En 1765, la conférence annuelle groupe 92 prédicateurs ; en 1791, 278 [2]. Et ce qui montre bien que le méthodisme n'était que l'expression religieuse d'une crise des sensibilités, d'un réveil des imaginations, c'est que le courant gagne les sectes dissidentes, renouvelle leur culte, et développe leur activité [3]; pénètre enfin l'Église anglicane : le mouvement évangélique transforme les mœurs du clergé, modifie leurs habitudes religieuses et développe leur zèle social [4].

Le même courant apparaît à son tour dans la littérature. Par son bon sens et son humour, « son profond sens moral et ses rudes instincts animaux », elle est bien la création des classes moyennes, qui naissent à la vie [5]. Mais par le nombre et l'influence de ses moralistes, la brusque et féconde éclosion des poètes lyriques, elle apparaît comme le prélude du XIXe siècle. Certes, Swift, ni même Johnson n'ont rien du romantisme; et néanmoins l'un avec les rudesses de sa pensée utilitaire, l'autre avec les finesses de ses intuitions morales, ont pratiqué une première brèche dans le classicisme [6], donné naissance aux préoccupations

1. Sur tous ces points, consulter avant tout, G. Eliot, *Adam Bede*. Ed. Blackwood, 1900, p. 46, 53, 133-5, 272-5, 550. *Silas Marner. Ed. Fenard*, Garnier, 1880, p. 9, 11, 14. W. Pattern, *o. cit.*, p. 257, 261. Chevrillon, *Sydney Smith*, Hachette, p. 115, 129.

2. *Social England*, t. V, p. 239. Le méthodisme se constitue en Église indépendante en 1795.

3. Les indépendants déclarent (1731-40), 448 lieux de réunion ; (1791-1800), 4394, *id.*, p. 240.

4. *Les Evangelicals* peuvent en effet réclamer comme leurs : Hannah More, Wilberforce, Clarkson, *id.*, p. 411.

5. Leslie Stephen, *o. cit.*, II, p. 330.

6. *Id*, p. 372-375.

didactiques, qui marqueront d'une empreinte particulière le lyrisme naissant. Son caractère de réaction contre l'abstrait, contre la poésie et le rationalisme de Pope, se dessine timidement chez les précurseurs, chez Thomson[1] et Young : leurs vers reflètent des conceptions religieuses et un sens de la nature également nouveaux.

Les tendances se précisent. Elles donnent aux vers de deux grands poètes la même sonorité qui vibre dans les œuvres d'un Carlyle ou d'un Ruskin. L'un est le laboureur, qui, tout en dépiquant le blé dans sa grange de terre battue, ou en conduisant sa charrue sur la terre froide et à travers les brouillards de l'Écosse, récitait tout haut de vieilles ballades pour en mieux comprendre les beautés, pour en mieux saisir le rythme. A force de tourner et de retourner sa pensée avec l'énergie persévérante avec laquelle il tournait et retournait son champ, Burns (1759-1776) parvint à exprimer en vers spontanés les émotions de son cœur et les visions de son imagination. Sa sensibilité est à la fois assez passionnée pour dicter les sarcasmes les plus violents et les paroles les plus fougueuses, assez délicate, pour aimer tout ce qui vit et tout ce qui souffre : il respecte l'aubépine en fleurs sur le chemin, et évite les oiseaux chantant au bord du sentier. Irrité contre les inégalités sociales et les hypocrisies ecclésiastiques, il retrouve pour parler aux paysans « du fruit singulier qui pousse sur l'arbre de liberté », les accents des chants irrités de la Révolution française. Ce n'est certes pas un laboureur, ni un apôtre, que le doux et malheureux Cooper (1731-1800), arraché à la folie par les soins de deux femmes. Et cependant chez ce poète, qui vit retiré dans un cottage, au bord d'une rivière, dont la plainte berce sa tristesse et les sinuosités distraient ses yeux, apparaissent aussi les signes des temps. Sa sensibilité, quand elle est effleurée par une sensation, la traduit en l'amplifiant, avec les lointaines sonorités d'un orchestre. Lorsqu'elle est blessée par une peine, elle en étend les ondes douloureuses à l'infini, comme les rides concentriques de l'eau, ébranlée par le choc d'un caillou. Sa conscience, enfin, est si profondément religieuse, que les remords se traduisent en douloureuses hallucinations. De sa plume, tombe, avec des préceptes épars çà et là, tout un traité moral, renouvelé dans la forme et dans le fond.

Après avoir évoqué le souvenir de ces premiers poètes lyriques

1. L. Morel, *Thomson*, Paris, 1895, p. 358 et 482.

et de ces premiers apôtres religieux, il convient de rappeler que les fondateurs de l'école des paysagistes, Georges Morland, Old Crome et Constable sont nés entre 1763 et 1776. Turner les précède d'un an. La gravure peut citer les noms de William Blake et Thomas Stothard [1]. La caricature elle-même, connaît ses premières gloires, et Isaac Cruikshank prépare la voie à son fils.

Les trois courants qui donneront à la littérature du XIXe siècle, son originalité, sont nettement formés. Une crise belliqueuse de vingt ans vint retarder son éclatante floraison.

***

A peine l'Angleterre est-elle retournée à la mine et à l'atelier que le mouvement religieux, le réveil lyrique et la poussée artistique reprennent avec une intensité nouvelle.

De 1816 à 1843, le nombre des fidèles de l'église Wesleyenne passe de 241,000 à 450,000 [2]. Les *méthodistes primitifs*, qui, au nombre de 10, s'étaient, en 1788, séparés de leurs coreligionnaires, possèdent, en 1845, 4,000 chapelles, desservies par 16,000 prédicateurs et fréquentées par 200,000 fidèles. Il leur avait suffi, pour créer un corps aussi puissant, de renouveler les sermons ardents, les confessions publiques, auxquelles avait eu recours Wesley [3]. Partout, les sectes puritaines se développent. Les plus anciennes survivent aux hommes qui les ont fondées [4]. De nouvelles se créent partout. En Écosse les *irvingites* (1833) se réunissent autour du pasteur Edward Irving — une des admirations de Carlyle. Au sud de l'Angleterre s'organisent, entre 1820 et 1830, les *frères de Plymouth*. Toutes deux attachent une importance prépondérante aux cérémonies rituelles, aspirent à un dogmatisme plus rigoureux [5]. Les tendances nouvelles se font jour au sein de l'Église anglicane et de l'Église presbytérienne. Entre 1833 et 1845, le *mouvement d'Oxford* aboutit à une restauration du culte artistique et des pratiques pieuses, jadis condamnées par les traditions

1. Nés en 1757 et 1755.
2. *Social England*, t. VI, p. 145.
3. *Id.*, p. 146.
4. *Id.*, p. 147. La Société des amis ; les moravides.
5. P. 148, 149. Les indépendants, les swedenborgiens progressent également (p. 240 et 150). Entre 1840 et 1850 eurent lieu les premières réunions d'où sortira l'armée du Salut.

protestantes, à un brusque essor du catholicisme romain, auquel la conversion de Ward et de Newman apporte en quelques semaines le concours de 200 prêtres anglicans. A Edimbourg, la séparation ou *Disruption* de T. Chalmers (1833-1843) est également provoquée par un soulèvement contre les obstacles, mis par les traditions ou les usages à l'expression du mysticisme religieux.

C'est là le caractère commun, qui réunit dans un même effort, pour renouveler les formes rituelles et vivifier la langue théologique Puritains, Anglicans et Catholiques. Le courant religieux est trop intense pour ne pas déborder hors de son domaine propre. Il provoque le réveil du sens artistique. Il marque de son empreinte le nouvel essor du lyrisme.

C'est à Oxford, dans la capitale religieuse du Royaume-Uni, que sont fondées, au milieu des premières polémiques des théologiens, en 1838, la *Société d'Architecture*, en 1841, la *Société du Motet* pour l'étude de la musique sacrée. Cambridge, en 1839, s'associe au mouvement et jette les bases de la *Société Camden* pour l'avancement et l'étude de l'art et des antiquités chrétiennes. Fidèle à ses origines, ce courant artistique voulut être une force morale et resta un agent de progrès social. Dès le premier tiers du XIXe siècle, ces caractères se révèlent dans le rôle prépondérant donné à l'architecture. Samuel Prout par ses dessins [1], Pugin jeune par ses écrits théoriques et ses travaux professionnels préparent la Renaissance gothique, dont la reconstruction du Palais de Westminster, en 1840, fut la première consécration officielle [2]. Le parc Victoria est dessiné au Nord-Est de Londres ; la galerie Nationale fondée en 1832 ; l'abbaye de Westminster sera ouverte au public en 1843. En même temps, sir Edwin Landseer [3], W. Turner dans sa seconde manière (entre 1819 et 1836) expriment quelques-unes de ces leçons morales, J.-B. Constable, dans ses derniers tableaux (il meurt en 1837), E. Dauby dans ses couchers de soleil révèlent ce sens minutieux de la nature, que Ruskin, aidé des Préraphaélites, justifiera dogmatiquement. Il transforme un courant naissant en une force agissante.

Ruskin avait été préparé à son apostolat par la lecture des poètes lyriques.

1. Ils commencent à apparaître dès 1815. *Social England*, t. VI. p. 44.
2. *Id.*, p. 172.
3. Il expose pour la première fois en 1817.

Déjà le pasteur Crabbe[1] avait flétri les horreurs de la Révolution industrielle dans des pages dont s'inspirera Carlyle[2], tandis que Southey luttait pour assurer aux apprentis la protection de l'État. Mais Wordsworth et Shelley incarnent mieux encore les caractères de ce lyrisme religieux. Ils traduisent dans leurs vers les angoisses sociales de leur époque. Wordsworth (1770-1850) débute en esquissant l'apologie de la Révolution française, et chante son rêve de liberté et de justice. Shelley (1792-1822) compte sur l'abolition des monarchies et des clergés pour rendre à l'humanité le bonheur de l'âge d'or. L'un transforme les problèmes moraux. Il renonce aux dissertations méthodiques, pour analyser une âme, inquiète d'un passé qu'elle ignore, d'un présent incertain et d'un avenir mystérieux. Il nous dit ses angoisses devant les insondables problèmes qu'évoque à chaque pas le moindre contact avec les hommes ou les choses. L'autre élargit le sentiment de la nature. Captivé par l'étincelle divine qu'il croit découvrir dans la fleur qui s'ouvre, la goutte qui brille, le nuage qui vole, il chante son effroi et son émotion en d'immortelles strophes.

C'est en lisant Shelley et Wordsworth que les maîtres de la prose anglaise ont pris conscience de l'élan religieux qui emporte leurs contemporains vers la nature pour l'admirer, vers les problèmes moraux pour les sonder, vers les réformes sociales pour les réaliser. Dans d'autres pages, nous avons montré l'action profonde exercée par ces deux poètes sur Ruskin. On retrouve chez Carlyle et Dickens les mêmes admirations. La poésie lyrique a donné naissance à l'idéalisme littéraire.

***

Entre 1835 et 1845 apparaissaient les premières œuvres de Dickens, *Sketches* (1836) et *Pikwick* (1837), de Carlyle, *French Revolution* (1837) et *Sartor Resartus* (1838), le premier volume des *Modern Painters* de Ruskin (1843).

Ces trois grands hommes ont appliqué, l'un au roman, l'autre à l'histoire, le dernier à la critique d'art, tous aux problèmes religieux et aux questions sociales, la même méthode.

1. Mort en 1832.
2. *Latter Day Pamphlets*. Centenary Edition, Chapman and Hall, 1898, p. 29, 80, 92, 139, 170, etc.

Ils sont nés à la vie pendant la crise la plus intense qu'ait traversée le Royaume-Uni, puisqu'elle l'atteignait à la fois dans ses traditions économiques, sa stabilité politique et sa paix sociale. Élevés au milieu des émotions religieuses qui ébranlent l'Angleterre ; formés par la lecture des poètes romantiques, dont nous avons analysé l'ardent lyrisme, atténué par des préoccupations morales ; entraînés dans le courant qui transforme l'Angleterre rurale et oligarchique du XVIIIe siècle, ces hommes furent et restèrent des sensibilités. Des circonstances exceptionnelles éveillent chez eux la faculté de sentir. Servis par elle, ils ont aimé la nature, parce qu'ils la comprenaient. Ses mille images, saisies par leurs rétines et pieusement recueillies par leurs mémoires, ont fourni à leurs pensées les matériaux dont elles avaient besoin pour exprimer des visions, donné à leur style le chatoiement bigarré de reflets lumineux. Le sens de la nature a renouvelé dans leur esprit la forme, et dans leurs œuvres l'expression du sentiment religieux. La divinité n'est plus une abstraction nécessaire à un système rationaliste, mais une réalité concrète, intelligible pour tous ceux que ne laissent point insensibles la paix des monts et la vie des eaux. Ce tempérament particulier a marqué l'œuvre et l'action des idéalistes. Les caprices et les ardeurs de la sensibilité ont donné à leurs ouvrages une apparence chaotique et un charme pénétrant. Parce qu'en eux vibrait un sens nouveau ces écrivains ont, contrairement aux traditions anglaises, réclamé pour le sentiment une place dans la littérature, dans la société et dans la vie.

Affinées par cette richesse d'émotions, les imaginations ont eu une puissance d'expression et une force d'intuition jusqu'ici inconnues. Ces écrivains sont à la fois capables de rendre, avec la minutie du photographe les moindres détails d'une image ou d'une vision, et de pénétrer, par une sorte de divination, jusqu'au fond des caractères d'une époque, d'un personnage, d'une œuvre artistique ou même jusque dans les mystères de la vie individuelle collective ou cosmique. Ils résument leur analyse, leur intuition dans une formule concrète qui apparaît au lecteur comme l'expression même de la vérité. Servis par ces dons d'observation réaliste et d'idéalisme métaphysique, ils ont entassé dans leurs œuvres les images et les visions. Mais ils n'ont pu faire plus. Rebelles aux analyses systématiques, qui impliquent une maîtrise, une discipline incompatibles avec les caprices de l'ima-

gination, ils sont également incapables d'esquisser des synthèses : elles exigent des abstractions préliminaires, auxquelles répugne leur pensée concrète. Leurs œuvres ne sont qu'un recueil de visions successives. Carlyle et Ruskin se sont plus à opposer à la méthode scientifique cet idéalisme. Ils l'ont appliqué aux recherches de l'histoire, aux créations du roman, à l'étude des œuvres d'art.

Servi par son imagination, l'historien prétend percer, avec plus de sûreté qu'un savant, le voile apparent des choses et retrouver, derrière les apparences, les contradictions, les divisions, la réalité, l'harmonie et l'unité, c'est-à-dire Dieu. Ce point de vue métaphysique est le seul exact, cette vérité irréelle est la seule réalité. Dans ses essais de critique historique ou littéraire l'auteur s'attachera à n'analyser que les âmes. Laissant de côté l'étude des œuvres et de la forme, les négociations diplomatiques ou la statistique économique, il veut, à l'aide de faits précis, caractériser l'âme de l'auteur, préciser le sentiment qui a ébranlé un peuple, retrouver dans les actes et les créations de l'humanité, aveugle et malheureuse, une divine étincelle. Le romancier, lui aussi, sera à la fois un réaliste et un idéaliste. Les souvenirs vécus et les sensations recueillies s'exprimeront, sous sa plume, en des images d'une fidèle intensité. Mais d'autre part, son imagination retrouve dans les phénomènes de la nature, aussi bien que dans les émotions du cœur humain, la manifestation d'une même force divine. Il opposera aux caractères, que l'homme déforme par la vie sociale, les âmes telles que Dieu les avait formées. A l'orgueil dédaigneux d'un hobereau, à l'hypocrisie d'un bourgeois, à l'égoïsme matérialiste d'un négociant, il comparera la générosité d'un mineur, la sincérité d'un batelier, la tendresse d'un enfant trouvé. Le critique d'art, enfin, sera avant tout, un poète de la nature. Il exigera du peintre et de l'architecte, du sculpteur et du graveur, qu'ils soient à la fois des copistes fidèles de la plus belle des œuvres d'art, et aussi des interprètes religieux de la création divine. Dans les mêmes pages, pour appuyer les mêmes jugements, il révèlera dans des descriptions précises les connaissances minutieuses d'un géologue et d'un botaniste, exprimées dans une langue lyrique, et, d'autre part, pour justifier le symbolisme d'une œuvre d'art, il déploiera l'éloquence d'un théologien subtil.

Fidèles à cette méthode doublement concrète, à cette annotation

en images réelles d'intuitions métaphysiques, ces écrivains sont encore des idéalistes, par le but qu'ils donnent à leur activité littéraire. De même que, dans toutes les formes de la pensée humaine, ils ne voient qu'un moyen différent pour parvenir jusqu'à la connaissance d'un même au-delà angoissant ; de même, dans toutes les créations de la pensée humaine, ils ne veulent découvrir qu'un effort différent, pour assurer les progrès d'une seule morale. Incapables d'être les théoriciens systématiques d'une nouvelle doctrine de la conduite des hommes et des peuples, ils se sont bornés à être les apôtres des traditions chrétiennes. L'histoire sera le commentaire des échecs et des succès humains; le roman, le commentaire des vices et des vertus contemporaines; l'art, le commentaire des beautés et des lois de la nature. Et comme le progrès individuel et la paix collective sont menacés par le conflit qui met aux prises dans les sociétés industrielles, riches et pauvres, patrons et ouvriers, les écrivains idéalistes s'efforceront d'aider leurs contemporains à comprendre d'abord, à résoudre ensuite ce problème moral. L'historien rappellera les victoires du peuple qui ont respecté, les épreuves des nations qui ont méconnu les lois qu'impose la divinité aux activités collectives. Le romancier signalera les conséquences sociales des vices individuels, les espérances qu'on peut fonder sur les ressources de la nature humaine. L'artiste éveillera, par les vérités incarnées dans ses édifices et ses toiles, l'âme ignorante des foules.

Leur idéalisme est un idéalisme social.

***

Il envahit l'histoire, le roman, la critique d'art. Et, dans ce chaos d'œuvres diverses, rapprochées par des origines communes, une méthode semblable et des tendances identiques, il est possible de discerner trois groupes différents d'écrivains, réunis autour de trois personnalités qui se sont mutuellement influencées.

Plus cette étrange figure de Carlyle se dessine avec netteté sur l'horizon, grâce au recul grandissant des années, mieux nous comprenons l'action durable qu'elle a exercée sur la pensée anglaise. Sans cesse nous retrouvons de nouvelles traces de son influence sur l'évolution politique et littéraire. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement J.-A. Froude (1818-1894), qu'on rattache à Carlyle,

mais encore F. Denison Maurice (1835-1892) et Charles Kingsley (1830-1876). F.-D. Maurice a fondé, avec le premier centre d'enseignement populaire, le socialisme chrétien. Ch. Kingsley, dans ses romans, dans *Alton Locke*, pour qui Carlyle trouve un éditeur, multiplie les citations de son maître, adopte ses solutions aristocratiques et autoritaires. Mathew Arnold (1822-1888) puise dans Carlyle sa théorie sur l'interprétation symbolique des religions, à l'aide de laquelle il veut résoudre la crise des consciences contemporaines.

L'influence de Carlyle sur le roman se confond avec celle qu'exerce Dickens. George Eliot (1819-1880), tout vibrant de sentiments ardents et d'admirations contradictoires, par son lyrisme si concentré, ses portraits émus du fermier [1], du squire, de l'ouvrier des débuts du XIXe siècle, appartient certainement à l'école idéaliste. C'est sous l'impulsion de Dickens que l'intelligent Charles Reade (1814-1884), dans la mesure où le lui permit sa capricieuse sensibilité, s'est essayé à analyser les problèmes religieux, et que Mrs Gaskell (1810-1880) a dépeint les misères de Manchester. Et autour de ces œuvres qui méritent de ne point être oubliées, d'autres femmes se sont appliquées à tracer les mêmes tableaux, à donner les mêmes leçons, à continuer l'œuvre de Dickens [2].

Une troisième cohorte, enfin, se groupe autour de J. Ruskin. La fidèle amitié qui l'unissait aux Browning (1809-1861 ; 1812-1890) a continué et accru l'action de Carlyle, dont les deux poètes, et surtout M. Browning, ont retrouvé le mystique symbolisme et les allures prophétiques. Qui sait si Mrs Browning ne lui doit pas l'idée maîtresse de son beau poème social, *Aurora Leigh?* Ruskin, plus encore que Carlyle, a eu de véritables disciples. Deux des étudiants d'Oxford qui assistaient à son cours, l'accompagnaient dans ses promenades, se pénétraient de sa conversation, A. Toynbee et W.-H. Mallock, l'un en fondant le mouvement des *University Settlements* a perpétué ses idées sociales, l'autre dans l'analyse des problèmes qui troublent les consciences modernes a repris ses solutions religieuses. Ses théories artistiques, enfin, ont été pieusement conservées par le dessinateur Walter Crane et le relieur

1. *Adam Bede*, éd. Blackwood, 1901, p. 102, 116.

2. Mrs *Trollope*. *Michel Armstrong*, 1840. — Mrs *Charlotte Elizabeth Brown*, *Hélène Fleetwood*. — 1841, Miss *Yonge*, *L'héritier de Radclyffe*, 1852. — Mrs Craik, *John Halifax*, 1857. — Consulter sur tous ces points, la remarquable étude de M. *Cazamian*, *Le Roman social anglais*.

J. Cobden Sanderson, dans leur propagande socialiste et leur lutte contre le machinisme. W. Morris surtout après avoir évoqué dans des poèmes et des romans, avec toute l'émotion attendrie et respectueuse de Ruskin, les temps heureux de la Féodalité, — heureux parce qu'ils ignoraient les concentrations industrielles, — complète la renaissance artistique dont l'auteur des *Peintres Modernes* avait été l'âme, en fondant l'art décoratif.

Aux environs de 1875, l'idéalisme littéraire décroît rapidement. Dickens est mort (1870). Carlyle ne survit que de quelques années (1881) à ses plus fidèles disciples, F. Denison Maurice (1872) et Charles Kingsley (1876). G. Eliot disparaîtra avant lui (1880). Matthew Arnold et Robert Browning le suivront de près (1888 et 1889). J. Ruskin a écrit ses plus beaux livres et commence une agonie qui durera quinze ans (1900).

Aucune gloire ne vient éclairer de son prestige ni fortifier de son autorité le mince filon d'idéalisme social, qui perce aujourd'hui encore dans la peinture méthodique d'un milieu et d'un groupe [1], dans l'analyse de problèmes religieux [2], dans la timide restauration d'une poésie sociale [3]. Mais il est de plus en plus submergé à partir de 1880-1885 [4] sous une déviation des besoins concrets et de la délicatesse raffinée, que les idéalistes avaient éveillés dans la pensée et l'âme anglaises. En dehors de la littérature mondaine, qui exige pour ses futilités fragiles et ses éphémères enthousiasmes, une place prépondérante [5], un souffle de réalisme grossier et brutal [6] passe sur la pensée anglaise en même temps qu'un esthétisme maniéré [7]. Dans cette anarchie littéraire, se dessine bientôt, avec une force croissante, un courant nouveau [8] : « Aujourd'hui c'est l'énergie et non plus l'idée qu'on admire; les grands écrivains sentimentaux ou intellectuels, on les dédaigne; c'est aux lyriques violents, aux prophètes de la force, de l'orgueil et de la passion, à un Byron, à une Emily, à une Charlotte Brontë, à un Kipling, que va la dévotion

1. T. Hardy, *Tess d'Uberville* et *The farmer Oats*.
2. Mrs Humphry Ward, *Helbeckof Bennisdale*.
3. W. Watson.
4. A cette date, en effet, sous la pression du socialisme révolutionnaire, toute une série d'études sociales voient le jour : *How the poor Live*. *The bitter cry of Outcast London*. Sir W. Besant publie ses principales œuvres.
5. Les œuvres de Du Morier, Benson, Rhoda Broughton.
6. L'œuvre de G. Moore et les premiers romans de Kipling.
7. Avec R. Stevenson, Walter Pater et Swinburne, la théorie de l'art pour l'art envahit le roman.
8. Chevrillon, *Études anglaises*, p. 292.

du public; à ceux qui ont aimé de l'homme l'essence active qui est en lui, la puissance qui crée les faits, — à ceux qui ont montré l'homme réel agissant et résistant, et non pas une pâle figure fluide, agenouillée devant un idéal mystique, — à ceux qui l'ont peint ou chanté tel qu'il est dans la nature, enveloppé du voile de son illusion, entraîné à ses fins par l'élan simple et droit de sa volonté, par le franc jeu de ses instincts, à ceux, enfin, qui n'ont pas analysé le mécanisme de ces instincts, de cette volonté, de cette illusion, mais les ont décrits dans l'acte, dans l'acte bref et spontané, en jouissant par sympathie d'artiste, et d'autant mieux qu'ils y sentaient l'expression d'une vie plus intense. »

L'idéalisme social avait vécu.

***

L'évolution de l'idéalisme littéraire suit pas à pas celle du radicalisme philosophique. Leur apogée et leur déclin coïncident avec une accalmie pacifique et un réveil belliqueux. Les écrivains idéalistes ont-ils directement et indirectement, sur les tendances combatives du tempérament national, une influence aussi bienfaisante que celle dont les doctrinaires libéraux revendiquent l'honneur mérité? Il n'en est rien. Ce qu'il y avait dans l'idéalisme littéraire de passager, les caractères dont l'ont marqué les circonstances, servit la cause de la paix. Ce qu'il y avait en lui de permanent, les caractères qui le rattachent à la vie la plus intime de la pensée nationale, servit la cause de la guerre. Peu à peu le temps fit son œuvre; le vernis éphémère s'effrita; et la rude réalité apparut. Dans le monde de la pensée, comme dans celui des phénomènes naturels, le jeu des ondes concentriques, transmises par la vibration initiale, peut être troublé par des répercussions imprévues.

Double fut l'action psychologique des idéalistes.

Ils étaient, nous l'avons dit, des sensibilités; et cette modification du tempérament britannique qu'expliquent l'étendue de la révolution industrielle, l'intensité du mouvement religieux, exerce une influence pacifique. Non seulement cette crise sert par elle-même la cause de la paix : elle diminue et dévie à la fois les forces de la pensée et de l'énergie, mais encore elle décuple le poids de ces scrupules moraux, qui ont souvent constitué en Angleterre une force de résistance contre les crises belliqueuses; elle atténue

par les sympathies cette orgueilleuse froideur, par les émotions cette recherche de l'*excitement*, qui constituent, à toutes les époques, les facteurs des poussées combatives. Cette répercussion psychologique ne pouvait être que passagère. La transformation industrielle de la société britannique dure ce que dure une révolution économique, un siècle ; les hommes et les choses s'habituent à une vie nouvelle. La poussée religieuse, après avoir envahi toutes les formes du Christianisme, s'arrête victorieuse, pour reculer ensuite, lentement, devant les audaces de l'esprit scientifique. L'intensité de la circulation, de jour en jour plus rapide, qui coïncide avec une concentration dans des villes, d'heure en heure plus grande, assimile les tempéraments et nivelle les originalités. Les grandes forces, qui avaient provoqué cette crise des sensibilités religieuses qu'est le romantisme anglais, disparurent, et leur action sur le tempérament national s'éteignit avec elles.

Singulièrement plus durable, parce qu'elle répondait à un besoin permanent, fut la seconde influence psychologique.

Les écrivains idéalistes étaient des imaginations, c'est-à-dire des pensées concrètes affinées. Sur la formation de leur méthode littéraire et de leur doctrine métaphysique, la pensée allemande a joué un rôle semblable par son importance à celui qu'a eu la pensée française dans l'éclosion, d'abord, et le développement ensuite du rationalisme individualiste. Coleridge et Sterling, reprenant une campagne déjà commencée par William Taylor of Norwich [1], furent les initiateurs de cette réconciliation entre les deux pensées germaniques. Coleridge étudie à la fois la littérature et à la philosophie d'Outre-Rhin. Docile aux leçons de Schelling, dont l'influence se révèle dans son interprétation du *Prométhée* d'Eschyle, il traduit le Wallenstein de Schiller et s'enthousiasme pour les œuvres de Voss. Il aborde ensuite l'étude de la philosophie, subit au point de vue religieux l'action de Kant, se plonge dans Herder et Schlegel [2]. Sterling achève de révéler au public anglais, les penseurs germains. Dans un club, qui compta parmi ses membres l'élite intellectuelle de l'Angleterre, il contribue à répandre ces préoccupations métaphysiques qui troublèrent

1. Leslie Stephen, *The Importation of German. Essays and Studies of a Biographer*, t. II.

2. *John Louis Haney, The german influence on Coleridge, Philadelphie*, 1902. Voir une analyse critique de cet ouvrage dans la *Revue germanique*, n° 1, due à la plume de M. J. Aynard, qui prépare un important volume sur Coleridge.

passagèrement la conscience de John Stuart Mill. Cette branche de l'influence allemande s'étend au point d'étouffer les autres. Tandis qu'Hamilton démarque Kant, Carlyle pille Gœthe[1], étudie Fichte[2], admire Jean-Paul[3] et George Eliot traduit la *Vie de Jésus* de Strauss. La philosophie allemande a été un des facteurs de la renaissance religieuse, une des origines de l'idéalisme littéraire.

Et lorsque, à la veille du conflit de 1870, il prédit à ses compatriotes la victoire de la Prusse, l'unité de l'Allemagne et prétend imposer à l'opinion britannique ses sympathies, Carlyle acquittait une dette de reconnaissance.

Par les liens qu'elle noue entre deux peuples différents, par les tendances métaphysiques qu'elle impose partiellement à des imaginations dont l'essor était limité à la recherche de symboles concrets, l'évocation des spectacles de la nature, l'influence allemande élargit l'âme anglaise. Mais cette amitié intellectuelle durera ce que durent les sentiments humains. Les préoccupations métaphysiques ne furent partagées que par un cercle restreint. Les idéalistes durent se borner à réveiller, par une langue imagée, par des évocations lyriques, les pensées concrètes endormies. La grande masse des lecteurs oublie les admirations germaines, néglige les théories sur les droits de l'intuition, dédaigne les efforts pour exprimer l'essence des choses. Ils découvrent dans les ouvrages des Dickens, des Carlyle et des Ruskin, une langue et des idées qui les prennent et les captivent ; un style rebelle aux annotations abstraites; une doctrine hostile aux logiciens libéraux, ces disciples de la philosophie française. Ils retrouvent, dans la forme et dans le fond, le mélange de réalisme et de lyrisme qui caractérise, depuis des siècles, la littérature nationale, et ils saluent d'un long cri d'enthousiasme ces restaurateurs de la vieille pensée britannique. Les intelligences anglaises reviennent à leurs traditions concrètes; et avec elles réapparaissent les tendances belliqueuses, auxquelles donnent naissance les étroitesses de leur insularité, fermée aux admirations étrangères, les partialités de leur utilitarisme, rebelle à l'autorité du droit.

***

1. E. Barthélémy, *Carlyle*, Paris, 1901, p. 96, 106.
2. *Id*, p. 77.
3. *Id.*, p. 113.

On arrive à la même conclusion si on analyse l'action sociale du courant idéaliste.

Pendant toute leur vie, par la plume et la parole, les romantiques n'ont cessé de préciser les lacunes et de critiquer les vices de leur temps et de leur pays. La répartition inégale des joies et des souffrances, la déperdition des forces, le gaspillage des vies ont été flétris. Les divers moyens de rétablir dans cette organisation chaotique un peu d'ordre ont été examinés. L'usine doit être contrôlée, la maison assainie, la cité égayée. Un devoir moral impose à la nation des efforts assez divers, des tâches assez complexes pour absorber l'attention des politiques et l'énergie des citoyens. Prêcher au peuple anglais cet évangile religieux de réformes sociales, c'était le détourner des aventures diplomatiques. Mais, d'autre part, pour dicter aux hommes d'État des efforts et surexciter l'enthousiasme des foules, les idéalistes font appel au sentiment national. Contrairement aux affirmations des philosophes libéraux, ils maintiennent, — et la science leur donne raison aujourd'hui, — que les groupements humains ont une vie propre, distincte de celles des individus, un tempérament particulier qui donne à chacun de ces êtres une originalité. Ils analysent les caractères et démontrent les vertus de l'âme anglaise. Ils rappellent ses gloires et prêchent sa mission. Lorsque les plaies sociales furent plus ou moins bien pansées, l'objet précis des prédications sociales fut oublié. Seule survécut cette ardente profession de foi en la mission religieuse de la race. Elle avait été écrite pour justifier des réformes : elle servit à justifier des guerres.

Pacifique par ses répercussions immédiates et passagères, l'action psychologique et sociale des écrivains idéalistes fut au contraire belliqueuse par ses répercussions lointaines et durables.

JACQUES BARDOUX.

NOS ENQUÊTES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE

CONCLUSION

(DEUXIÈME PARTIE).

« Sans étudiants, une Université n'est rien [1]. » Les Universités régionales ne subiront-elles pas de façon douloureuse le contre-coup de la réforme de l'École Normale et de la nouvelle loi militaire ? « La nouvelle loi militaire, en astreignant sans dispense tous les Français à deux ans de service, enlèvera aux Facultés des lettres le contingent des candidats à la licence qui préféraient deux ans d'études supérieures à deux ans de caserne, sans y être forcés pour leur carrière future... Les étudiants de licence deviendront donc d'année en année moins nombreux, et il est possible que les Universités ne voient plus bientôt leur diplôme de licencié recherché que par les aspirants au professorat [2]. » Il est vraisemblable en effet que, n'ayant plus à opter entre deux années de Faculté et deux années de caserne, les « amateurs » disparaîtront ; il ne restera que des « professionnels » ; la crise aurait pu être évitée, croit-on, si les Facultés des lettres « avaient su maintenir la licence à un niveau assez élevé [3] ». Quant à la réforme

1. Pariset, *l. c.*, p. 311.
2. Waddington, *l. c.*, p. 42-43.
3. Prentout, *l. c.*, p. 175 : « Nous ne craignons guère la dépopulation résultant de la

de l'École Normale, elle assurera aux Universités de province un certain nombre de boursiers de licence[1]. Mais, ce qu'il faut empêcher, c'est que « les rhétoriques supérieures, qui n'auraient jamais dû exister, et dont l'activité et le nombre sont appelés à doubler pour fournir les élèves de la nouvelle École Normale, se chargent en même temps de préparer les candidats à la licence[2] ». Peut-être serait-il utile de « limiter le nombre des rhétoriques supérieures », et de « rattacher celles-ci aux Universités au moyen d'un système d'enseignement mixte auquel collaboreraient les professeurs d'enseignement secondaire et supérieur[3] ». De toutes manières, ce qui s'impose, — et je m'étonne qu'aucun de nos correspondants ne l'ait dit, — c'est qu'on exige « entre le baccalauréat et la licence deux années (au moins), — et deux années passées *réellement* à suivre l'enseignement d'une Faculté[4] ».

Les Universités provinciales auront-elles des candidats à l'agrégation? Je me suis sans doute mal exprimé dans mon questionnaire, car M. Waddington écrit : « Votre collaborateur pense que les Universités provinciales devront cesser de préparer à l'agrégation ; mais quels étudiants leur resteraient, si elles suivaient ce conseil? Je me le demande et le lui demande[5]. » J'aurais dû, évidemment, mieux distinguer entre les candidats au diplôme d'études et les candidats au concours d'agrégation proprement dit. Je suis en effet persuadé, tout comme M. Waddington, que « les candidats à l'agrégation, pour la première partie, bien entendu, la seule scientifique, sont les étudiants par excellence des Universités », qu' « avec eux seuls peut s'obtenir un résultat appré-

loi de deux ans : parmi nos étudiants réguliers nous n'en voyons pas qui appartiennent à cette catégorie et il n'y en aurait jamais eu dans les Facultés des lettres, si elles avaient su maintenir la licence à un niveau assez élevé. »

1. D'après M. Boissonnade, *l. c.*, p. 167, il faudrait « attribuer les boursiers aux Facultés de province dans la proportion des deux tiers » et « leur réserver la majeure partie des candidats aux licences et aux diplômes supérieurs ».

2. Waddington, *l. c.*, p. 43. Les réformes que M. Seignobos suggère, *op. cit*, p. 26, tendent, entre autres choses, à « rendre inutile la rhétorique supérieure ».

3. Boissonnade, *l. c.*, p. 167. — Sur le concours d'entrée à l'École Normale, voir Seignobos, *op. cit.*, p. 18-20. Notons pour mémoire que la Faculté des lettres de Bordeaux demande « que le diplôme de licencié soit exigé de tout candidat à l'École Normale ». Voir *Université de Bordeaux. Faculté des lettres. Rapport et vœux relatifs à la transformation de l'École Normale et à la réforme de l'Agrégation*, Bordeaux, imp. Cadoret, s. d., 4 pages, in-4.

4. Seignobos, *op. cit.*, p. 33.

5. Waddington, *l. c.*, p. 44.

ciable[1] », que « ce sont eux qui, en préparant leur diplôme d'études supérieures, constituent la vraie population scolaire des Universités, eux seuls qui peuvent faire vivre l'enseignement scientifique des Facultés[2] ». Je ne crois pas, d'ailleurs, que l'on ait jamais songé à « centraliser à Paris » les candidats au diplôme d'études. Pourquoi les Universités régionales ne conserveraient-elles pas « la préparation du diplôme qui est la partie la plus intéressante et la plus fructueuse de leur enseignement[3] » ? Ainsi que l'observait récemment M. le doyen Alfred Croiset, « une Faculté qui compte deux mille étudiants n'a guère de motifs raisonnables d'en mendier quelques-uns de plus[4] ». La Faculté de Paris a si peu « mendié » quelques étudiants de plus, que le régime des bourses d'agrégation a été modifié au profit des Universités de province. Toutefois, il conviendrait que l'administration centrale prît quelques autres mesures. « Nous émettons de nouveau le vœu déjà formé tant de fois que l'on tienne compte dans la répartition des postes de professeurs de collège de l'obtention du diplôme... Il faudrait ici un règlement formel, un décret qui donnerait un avantage, même une classe supérieure aux professeurs diplômés : il faudrait faciliter à ceux qui veulent travailler l'accès de la Faculté. Sans cette mesure, on verra le personnel de l'enseignement secondaire des collèges se désintéresser du travail historique, au moment où on y convie, si justement d'ailleurs, les instituteurs pourtant moins préparés à cette tâche[5]. » Nous sommes heureux d'enregistrer cette réclamation fort légitime des professeurs de l'Université de Caen.

Les Universités provinciales auront-elles des candidats préparant l'agrégation proprement dite, ce concours qui, d'après M. Seignobos[6], « est présumé prouver l'aptitude pédagogique » ? Est-il, d'ailleurs, nécessaire qu'elles aient des étudiants de cette catégorie? Les opinions sont très partagées : les professeurs de Caen

1. Waddington, *l. c.*, p. 44.
2. *Id.*, p. 45.
3. Prentout, *l. c.*, p. 175. Cf. Boissonnade, *l. c.*, p. 167.
4. *Académie de Paris... Rapports présentés au Conseil Académique... 1903-1904*, p. 116.
5. Prentout, *l. c.*, p. 175. De même, la Faculté des lettres de Bordeaux émet le vœu « que, outre la licence, le *diplôme d'études supérieures*, institué depuis longtemps pour l'agrégation d'histoire, soit exigé de tous les professeurs de lycée ou de collège ».
6. Seignobos, *l. c.*, p. 32.

disent : « nous n'en avons pas et nous n'en souhaitons pas [1] » ; M. Waddington, qui ne peut s' « empêcher de maudire l'extension démesurée » de la pédagogie [2], pense qu'il serait bon de « débarrasser nos Universités d'une besogne pour laquelle elles ne sont pas faites », et de transformer l'École Normale en « une école d'application, où tous les candidats à l'agrégation pussent passer à tour de rôle le trimestre indispensable, et se rompre, avant d'être nommés professeurs, aux disciplines professionnelles [3] ». De même, M. Boissonnade estime qu'on devrait « ramener... l'École normale supérieure à son véritable rôle, celui de séminaire pédagogique où passeraient tous les futurs agrégés qui auraient subi antérieurement les épreuves scientifiques de l'agrégation [4] ». — Mais certaines Universités, Bordeaux entre autres, réclament le droit de préparer des candidats à l'agrégation proprement dite. « Il n'y a pas lieu, écrit M. Dufourcq, de réserver à l'Université de Paris la préparation pédagogique des candidats à l'agrégation d'histoire... Rien ne tient tant au cœur du professeur que le travail qu'il fait pour ses candidats à l'agrégation [5] », et M. Radet soutient que la Faculté des lettres dont il est doyen peut « entreprendre l'institution du stage pédagogique [6] ». A la vérité, rien ne s'oppose à ce que l'on crée des « écoles normales régionales », pourvu que l'on n'en crée que trois ou quatre [7]; mais, afin d'éviter

1. Prentout, *l. c.*, p. 175.

2. Cf. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 170 : « La pédagogie tient tout entière dans l'art d'intéresser ses élèves. » Rappelons que le *Troisième congrès international d'enseignement supérieur* s'était longuement occupé de la préparation pédagogique des professeurs de l'enseignement secondaire. Voir la note de M. Thamin, p. 226-228, et les discussions, p. 229-240.

3. Waddington, *l. c.*, p. 41-42.

4. Boissonnade, *l. c.*, p. 167-168. Cf. Seignobos, *op. cit.*, p. 22. M. G. Lanson, dans son article de la *Revue de Paris*, 1er déc. 1903, p. 520-536, intitulé : *La réorganisation de l'École Normale*, développe une idée analogue.

5. Dufourcq, *l. c.*, p. 33.

6. Radet, *l. c.*, p. 315. Cf. les vœux de la Faculté des lettres de Bordeaux : « ... Notre Faculté des lettres croit possible et facile d'instituer à Bordeaux, non seulement l'apprentissage professionnel, mais un séminaire pédagogique complet, en confirmant ce qui existe..... » Voir aussi l'article de M. G. Radet, paru dans *la Petite Gironde* du 22 janvier 1904, sous le titre : *L'appauvrissement des Universités régionales.*

7. G. Monod, dans *Revue historique*, 1904[1], p. 312. On lira avec grand profit les deux articles du même auteur, *ibid.*, p. 78-87, sur *La Réforme de l'École Normale* et p. 308-313, sur *La Réforme de l'École Normale Supérieure et les Universités de province*. Sur la préparation à l'agrégation par les Universités provinciales, voir C. Bouglé, *La vie des Facultés des lettres en province*, dans *Revue des Pyrénées*, 1er trimestre 1905, p. 6-10.

l'encombrement de ces « écoles normales régionales », afin, surtout, de faire disparaître la race lamentable des candidats perpétuels, il ne serait pas mauvais que le ministre signât un décret aux termes duquel nul ne serait admis à concourir à l'agrégation plus de trois fois. Il ne serait pas mauvais non plus que les programmes fussent plus souvent changés de fond en comble, car « si l'on veut que professeurs et étudiants puissent renouveler et par conséquent vivifier leurs travaux, il est de première nécessité qu'on ne les laisse pas renfermés dans un cercle trop étroit de faits et d'idées, qu'on ne les force pas à répéter tous les deux ans mêmes études et mêmes leçons, qu'on les tire de l'ornière de cette préparation malsaine de matières toujours identiques[1] ».

Cependant, si Paris « revendiquait le monopole » de la pédagogie, il ne faudrait pas « s'en affliger immodérément en province[2] ». Les professeurs de province devraient imiter la conduite de leurs collègues de la Faculté des sciences de Paris, qui se sont empressés de supprimer « toutes les conférences préparatoires à l'agrégation qui existaient à la Faculté », et qui proclament bien haut que « toute préparation à la carrière de l'enseignement... doit être faite ... dans un institut technique ». Comme la Faculté des sciences de Paris, nos Universités provinciales pourraient sans déchoir, bien au contraire, ne s'occuper, dans la préparation à l'agrégation, que des « épreuves préliminaires d'ordre scientifique », qui, elles, « sont du domaine de l'enseignement supérieur[3] ». Si elles ont le droit d'être fières des agrégés qu'elles ont formés[4],

1. Waddington, *l. c.*, p. 44. M. Dufourcq, *l. c.*, p. 32, écrit : « Parmi les améliorations que l'on peut réaliser aisément... aucune ne me paraît plus importante, plus nécessaire que LA REFONTE DES PROGRAMMES DE L'AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE », et, toujours d'après le même auteur, « afin de préparer l'étudiant à mieux saisir la solidarité réelle des diverses manifestations de la vie, il serait essentiel de lui proposer, non l'étude d'une question particulière, mais *l'étude d'une époque*, l'étude de TOUTES les manifestations de la vie humaine à l'époque indiquée ».

2. Waddington, *l. c.*, p. 42. Cf. Bouglé, *l. c.*, p. 18.

3. *Académie de Paris... Rapports présentés au Conseil académique... 1903-1904*, p. 97. M. Luchaire, dans un article publié par *la Gironde littéraire et scientifique* du 30 mai 1886 (*L'enseignement supérieur et les Facultés des lettres de province*), déclarait que « toute Faculté où professeurs et étudiants ne feraient point de la recherche libre et désintéressée de la vérité leur principale préoccupation n'appartiendrait que de nom à l'enseignement supérieur ».

4. Bouglé, *l. c.*, p. 6 : « A vrai dire, les Facultés des lettres ont aussi leurs *produits*. Et ce sont les professeurs qu'elles forment. Lorsque surtout ces professeurs sont des professeurs « complets », et, suivant la formule classique, munis de tous les sacrements, lorsqu'ils ne restent pas condamnés à la « situation diminuée » de chargés de cours, en un mot lorsqu'ils ont réussi aux concours de l'agrégation, les Facultés des

— au prix de quelles peines [1] ! — elles auraient le droit d'être non moins fières de leurs diplômés d'études : au lieu de concourir au recrutement d'un corps de fonctionnaires, elles contribueraient de plus en plus aux progrès de la science [2]. Hâtons-nous d'ajouter, pour dissiper toute équivoque, qu'elles y contribuent déjà très largement. Nos professeurs sont fort laborieux ; chaque année, ils publient un nombre respectable d'articles et de volumes. Tous sont intimement persuadés que le premier devoir du professeur est de « promouvoir la science [3] », et que « la principale fonction des Facultés consiste dans la recherche scientifique [4] » ; tous prêchent d'exemple et, par leurs travaux personnels, indiquent à leurs élèves la voie à suivre. Il n'est pas téméraire de prétendre que, grâce à ces efforts constants, « la science historique française peut sur bien des points rivaliser avec la science allemande [5] ». N'oublions pas, d'autre part, qu'il y a déjà dans nos Universités, à côté de cours de genres divers [6], quelques « séminaires » où l'on fait de solide besogne. M. Hauser en a constitué un à Dijon ; « avec mes étudiants, dit-il, nous avons expliqué col-

lettres n'en retirent pas un mince honneur. Elles citent avec orgueil ces échantillons brevetés et diplômés, témoignages vivants de leur travail obscur. »

1. Seignobos, *op. cit.*, p. 22 : « ... Les professeurs des Universités auraient tort de réclamer la préparation à la dernière année d'agrégation qui, en échange d'un travail écrasant, ne leur donne guère que des déceptions. » — J'avais écrit dans mon questionnaire, p. 169, cette phrase malencontreuse : « Souvenons-nous... que les succès remportés à l'agrégation par les candidats de province seraient très vite dénombrés. » M. Waddington, *l. c.*, p. 43, n. 1, me réplique en ces termes : « Les statistiques dont on a fait usage sont inexactes et décevantes, et parmi les candidats attribués à Paris, par exemple, combien ont parfois passé trois ou quatre ans dans une Université provinciale, à laquelle ils doivent leur éducation scientifique, et ont été ensuite amenés, par le hasard d'un poste, dans le ressort de Paris ! » M. Hauser, *l. c.*, p. 37, exprime la même idée : « Parmi les candidats reçus avec la mention *Paris*, a-t-on compté combien venaient de Facultés de province qui, après les avoir préparés deux ans, trois ans, ne les ont laissés échapper que parce que l'insuffisance de leur personnel (par exemple, l'absence d'un professeur de géographie) ne leur permettait point de pousser leurs élèves jusqu'à l'épreuve suprême ? Rien n'est trompeur comme une statistique. »

2. M. Luchaire écrivait en 1886, *l. c.* : « Si la préparation aux examens est une des obligations des Facultés, ce n'est pas la plus impérative. Il faut arriver à la reléguer à sa place, c'est-à-dire à l'arrière-plan. » Et il ajoutait : « L'indépendance et la dignité de l'enseignement supérieur exigent que les professeurs et chargés de cours ne soient pas emprisonnés d'avance dans les cadres d'un programme qu'ils n'ont point fait et qu'ils désapprouvent peut-être en totalité ou en partie. »

3. Dufourcq, *l. c.*, p. 33. Cf. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 171.

4. Boissonnade, *l. c.*, p. 167. Cf. Waddington, *l. c.*, p. 40. Voir aussi Bouglé, *l. c.*, p. 11-14 et 17-18.

5. Boissonnade, *l. c.*, p. 166-167.

6. Sur les différentes sortes de cours, voir Dufourcq, *l. c.*, p. 33-34, Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 38, Waddington, *l. c.*, p. 42 et p. 45, Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 170, Pariset, *l. c.*, p. 340, Radet, *l. c.*, p. 316, Prentout, *l. c.*, p. 174.

lectivement le *Journal* de Louise de Savoie, un livre de l'*Histoire* d'Agrippa d'Aubigné. Cette année, chacun de mes élèves travaille aux Archives municipales à une œuvre commune, l'édition des textes relatifs aux compagnonnages dijonnais[1] ». Or, ceux-là même qui admettent, avec juste raison d'ailleurs, que « toutes les sortes de cours sont bonnes, quand le professeur est consciencieux », sont les premiers à déclarer très nettement que le « séminaire », ou pour parler français, « la *Conférence* où le professeur fait travailler familièrement les élèves, leur apprend par la pratique les sciences auxiliaires, leur fait expliquer des textes, etc., reste par excellence la partie utile et féconde de l'enseignement supérieur[2] ». Grâce à ces conférences, nos Universités ont, en plus petit, l'équivalent de ce qu'on trouve dans les Universités allemandes[3] : il serait indispensable de développer et d'étendre cette institution encore embryonnaire et sporadique.

Pour que le travail scientifique fût organisé d'une façon vraiment rationnelle, il importerait d'introduire certains changements dans le régime actuel. « Je n'appellerai la contradiction d'aucun de mes collègues, écrit M. Hauser, en disant que les étudiants, lorsqu'ils arrivent à l'Université, *ne savent pas d'histoire*... Ils entrent dans une conférence, s'initient aux études spéciales; mais ces études spéciales, il leur manque le cadre général où les inscrire à leur place. Ce qui s'impose, c'est donc une année de *propédeutique générale à l'enseignement supérieur de l'histoire,* une année qui serait consacrée à la revision, à grands traits, de toute la matière historico-géographique absorbée, plus ou moins digérée, dans l'enseignement secondaire. C'est seulement après avoir traversé cette épreuve d'initiation que l'étudiant serait admis à prendre une part active aux exercices de séminaire[4]. » De tels cours sont-ils nécessaires? M. Boissonnade pense que « des

1. Hauser, *l. c.*, p. 36.

2. Petit-Dutaillis, *l. c.*, p. 38. — Consulter la très intéressante *Note* communiquée par le même auteur au *Troisième congrès international d'enseignement supérieur* (p. 505-507), sur l'*Organisation des conférences pratiques d'histoire du Moyen Age à l'Université de Lille.*

3. Prenons acte, cependant, de la restriction de M. Boissonnade, *l. c.*, p. 163-164 : « Si les cours spéciaux de *séminaires*, tels qu'ils existent à l'École des Hautes Études et dans les Universités allemandes, ne peuvent dans beaucoup d'Universités françaises être institués, faute de personnel et aussi de public, etc. ».

4. Hauser, *l. c.*, p. 36. — Sur la nécessité d'un « enseignement *propédeutique* », voir Seignobos, *op. cit.*, p. 26.

cours portant sur *l'ensemble* de l'histoire générale ou de la géographie sont difficiles et anti-scientifiques », et il ajoute : « vouloir les introduire dans les Facultés serait empiéter sur le rôle de l'enseignement secondaire, remettre en honneur les exposés superficiels et les considérations vagues de l'enseignement supérieur d'autrefois [1] ». Peut-être y aurait-il un moyen de trancher le différend : si dans ces « cours d'ensemble », on faisait « connaître la position des principales questions, les grandes sources et les ouvrages essentiels... les résultats acquis, les doutes et les discussions », si, en somme, on se plaçait « au point de vue de la recherche scientifique, ce qu'on ne peut pas faire dans l'enseignement secondaire [2] », la « revision à grands traits » dont parle M. Hauser se confondrait avec l'étude des « questions générales » dont M. Boissonnade est partisan. Or, l'étude des questions générales semble capitale à tout le monde : d'après M. Desdevises du Dezert, c'« est une des plus utiles besognes auxquelles un professeur d'Université puisse se consacrer [3] » ; d'après M. Boissonnade lui-même, « l'étude de ces questions... répond à la conception de l'enseignement supérieur [4] », et s'il fallait un autre témoignage, je citerais celui de M. Prentout : « Les conférences pour les étudiants... doivent souvent prendre la forme adoptée aujourd'hui à la Sorbonne pour certains enseignements : état actuel des questions et problèmes à résoudre [5]. » Enfin, rappelons-nous que ce mode d'enseignement entraînerait, par la force même des choses, une transformation de la licence d'histoire; et quoique nos correspondants n'aient abordé ce sujet que de façon incidente, qu'il me soit permis de faire observer que si l'on adopte les vues de M. Seignobos, la licence, coupée en certificats, deviendra ce qu'elle n'a jamais été, c'est-à-dire un véritable examen d'enseignement supérieur [6].

1. Boissonnade, *l. c.*, p. 163. — M. G. Monod a posé au Congrès d'enseignement supérieur de 1900 la question des cours généraux; voir *Troisième congrès international d'enseignement supérieur*, p. 486 et p. 528-531 (discussions).

2. J'emprunte ces expressions à M. Seignobos, *op. cit.*, p. 34.

3. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 170.

4. Boissonnade, *l. c.*, p. 163.

5. Prentout, *l. c.*, p. 174.

6. Voir le projet de M. Seignobos, *op. cit.*, p. 34 et p. 36-37. M. Boissonnade, *l. c.*, p. 166, paraît accepter ce projet; de même, M. Prentout, *l. c.*, p. 173. — M. Dufourcq, *l. c.*, p. 33, estime, au contraire, que l' « examen de licence devrait être conçu de telle sorte qu'il obligeât » les étudiants « à fortifier » la culture générale « qu'ils ont reçue ».

Si l'on veut que nos Universités soient des « ateliers scientifiques »[1], quelques autres modifications sont indispensables. « La science coûte cher... En histoire, la plupart des Universités provinciales sont, il faut bien l'avouer, dans un état voisin de l'indigence. Existe-t-il une seule bibliothèque universitaire en France qui puisse être classée parmi les « grandes bibliothèques » d'Europe? » s'écrie M. Pariset[2]. « La misère des bibliothèques reste navrante. On n'a pas compris qu'une Faculté de province a exactement, comme livres, les mêmes besoins que celle de Paris, car il faut un exemplaire de chaque ouvrage pour cent étudiants comme pour deux mille. Bien plus, la Faculté de province peut être considérée comme ayant des besoins supérieurs. Car la Faculté de Paris, elle, peut ne pas acheter ce qui ne servira que rarement; elle sait qu'on le trouvera à la Bibliothèque Nationale ou ailleurs. La Faculté de province, elle, doit tout acheter, et avant tout les grosses collections que la Faculté parisienne peut négliger. L'infériorité des budgets provinciaux est donc une offense au bon sens » : telles sont les doléances de M. Gavet[3]. Il est certain qu'il faudrait doubler, tripler et quadrupler même les budgets de nos bibliothèques universitaires : l'avenir scientifique de nos Universités dépend en grande partie de la richesse de leurs bibliothèques, lesquelles, en l'état actuel, sont obligées de parer, avec des sommes ridiculement faibles, aux besoins divers des professeurs de lettres, de sciences, de droit et de médecine. En ce qui concerne plus particulièrement l'histoire, personne ne niera que les grandes collections sont aussi indispensables que coûteuses; mais comment se les procurer? A la vérité, les budgets de nos bibliothèques devraient être égaux à ceux des bibliothèques allemandes[4].

Cf. le vœu émis par la Faculté des lettres de Bordeaux, savoir : « Que la licence reprenne le caractère d'un examen de culture générale et que dans ce but elle se rapproche, avec quelques retouches, de ce que l'avaient faite les anciens décrets, notamment celui du 25 décembre 1880. »

1. Le mot est de M. Lanson (dans *Revue de Paris*, 1er déc. 1903, p. 531), qui oppose « l'Université, atelier scientifique » à « l'École normale, séminaire pédagogique ».

2. Pariset, *l. c.*, p. 311. Je crois que M. Pariset se trompe quand il écrit, p. 312 : « ... Il conviendrait d'attribuer à l'Université provinciale qui organiserait un Institut historique quelqu'une des grandes bibliothèques parisiennes : l'Arsenal ou Sainte-Geneviève, avec leurs crédits, leur personnel et leurs collections de manuscrits et d'imprimés. » Les crédits de ces bibliothèques sont dérisoires et leurs collections d'imprimés très incomplètes.

3. Gavet, *l. c.*, p. 35. M. Bouglé, *l. c.*, p. 15, paraît satisfait de l'état actuel de nos bibliothèques universitaires.

4. Sur les bibliothèques allemandes, lire le remarquable travail de M. J. Laude, *Les*

L'augmentation des crédits de bibliothèques ne suffirait pas, d'ailleurs : avoir des instruments de travail, c'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas tout. On engage les Universités à produire : elles produisent ; mais que penserait-on d'un industriel qui, sans motif, accumulerait soigneusement les objets qu'il fabrique au lieu de les écouler au dehors ? Présentement, c'est ce qui arrive dans les Universités. Nos étudiants composent des mémoires de licence, qui parfois ne sont pas trop faibles [1], et des mémoires de diplôme d'études qui, en général, sont bons. Or, tandis qu'on oblige les candidats au grade de bachelier en théologie à imprimer leurs thèses (lesquelles, d'habitude, sont extrêmement médiocres), on n'a pas imposé une obligation analogue à nos étudiants en histoire. Peut-être a-t-on voulu épargner des frais à des jeunes gens qui, pour la plupart, n'ont pas de fortune [2] ; s'il en est ainsi, une telle sollicitude est des plus louables ; mais alors, chaque Université aurait dû fonder une collection de travaux, alimentée par des contributions d'étudiants : publiez les travaux de vos élèves, c'est la meilleure manière de montrer en France et hors de France ce que vaut l'enseignement que vous donnez. Si quelques Universités ne sont pas assez riches pour avoir leur *Bibliothèque*, les Universités « *fédérées par régions* (par exemple, Poitiers avec Rennes et Caen ; Clermont avec Lyon et Grenoble ; Dijon avec Besançon et Nancy) » pourraient « grouper leurs ressources, les subventions de leurs Conseils et des sociétés ou corps locaux, au lieu de les disperser, et organiser des *Revues* semblables à celle des *Universités du Midi* et surtout des *Bibliothèques*, analogues à celles qu'ont créées les Universités de Paris, de Toulouse et de Lyon. Bon nombre de travaux des maîtres et des étudiants qui restent aujourd'hui inédits et par suite inutiles, y trouveraient place et augmenteraient le fonds de nos connaissances [3]. » Un mot cependant : les professeurs s'en-

Bibliothèques universitaires allemandes et leur organisation. Paris, 1900, in-8. (Extrait de la *Revue des Bibliothèques*.)

1. M. Dufourcq, *l. c.*, p. 33, se prononce pour la suppression du mémoire facultatif de licence, « qui fait perdre un temps précieux » aux étudiants « et leur donne souvent de mauvaises habitudes critiques ».

2. Cf. Seignobos, *op. cit.*, p. 21. « La Faculté des Arts a toujours été, depuis le Moyen Age, l'asile des prolétaires intellectuels en quête d'un gagne-pain ; la Faculté des lettres reste la plus démocratique. »

3. Boissonnade, *l. c.*, p. 167. — Tout récemment, plusieurs Universités se sont *fédérées* : cf. la création des *Annales de l'Est et du Nord* et de la *Revue germanique*. Par contre, Aix-Marseille s'est séparé du groupe Bordeaux-Toulouse-Montpellier.

gagent, n'est-ce pas, à ne pas accaparer la majorité des fascicules?

Une fois l'outillage acquis, il importera peut-être de réglementer la production dans ces « ateliers », que seront les Universités de demain. M. Boissonnade dit avec beaucoup de justesse que l'« on souhaiterait plus d'unité dans le travail scientifique des Universités. On y travaille encore trop isolément; les efforts sont loin d'être coordonnés, et pour arriver à la production intensive des Universités allemandes, peut-être faudrait-il plus de discipline dans les recherches individuelles, condition difficile à obtenir du caractère français [1] ». Autant il est nécessaire de laisser « aux maîtres de l'Enseignement supérieur... l'entière et vraie liberté qui est l'âme de la science et le droit absolu du savant [2] », autant il est indispensable, ce semble, de canaliser l'activité, parfois un peu désordonnée, des élèves. En France, nous avons trop l'habitude de faire la science en tirailleurs : c'est une qualité, mais c'est aussi un défaut. Nous sommes capables d'écrire des monographies excellentes, des ouvrages d'ensemble qui sont des modèles; nous sommes incapables de mener à bien une œuvre collective de caractère scientifique. Il serait pourtant souhaitable que les Universités régionales entreprissent quelques vastes enquêtes sur des sujets déterminés, et notamment sur des sujets d'histoire locale.

Dans sa réponse à notre questionnaire, M. Pariset écrit : « Les recherches ne sont possibles qu'en histoire locale, et c'est une des raisons pour lesquelles celle-ci est maintenant représentée presque partout. Mais si intéressant que soit cet ordre de travaux, on conviendra qu'il ne doit pas absorber toute l'activité des Universités [3]. » Sans absorber « toute l'activité des Universités », dans quelle mesure « cet ordre de travaux » doit-il être cultivé par nos Universités régionales? M. Luchaire disait en 1886 : « Il reste à faire des milliers de monographies sur l'histoire des provinces, des municipalités, des institutions religieuses et économiques, sur l'origine et le classement des monuments... En un mot, nous avons à construire la base indestructible sur laquelle doit s'élever l'immense édifice de l'histoire de France. Pourquoi les Facultés des lettres de province ne se décideraient-elles pas à entreprendre cette tâche féconde, tout au moins à concentrer les recherches et

1. Boissonnade, *l. c.*, p. 166.
2. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 171.
3. Pariset, *l. c.*, p. 311.

à diriger l'enquête? » Depuis lors, toutes nos Universités, sauf peut-être Grenoble, ont été dotées de chaires d'histoire locale; beaucoup de professeurs ont abordé, non seulement dans leurs cours, mais encore dans des ouvrages ou des articles, des sujets d'histoire provinciale; dans beaucoup d'Universités, les étudiants, encouragés par leurs maîtres, ont consacré leurs mémoires de diplôme d'études à l'histoire de la province; et nulle part, aujourd'hui, les universitaires ne « dédaignent » les Sociétés savantes, comme cela était de règle jadis : « Nous ne demandons qu'à leur être utiles et à collaborer avec elles »; telle est la déclaration très nette que font les professeurs de Caen [1], et que partout ailleurs on aurait pu recueillir. Mais, quels qu'aient été les progrès accomplis, il n'en est pas moins vrai que l'histoire provinciale doit être, pour des motifs divers, en honneur auprès des maîtres et des élèves [2]. Nous n'avons pas à énumérer ici tous les avantages que comporte ce genre d'études; cependant, il en est deux, d'ordre scientifique, que nous tenons à indiquer : ce n'est qu'en préparant des travaux d'histoire locale que les étudiants peuvent, en province, apprendre à s'orienter dans un dépôt d'archives et à manier des documents inédits; d'autre part, ce n'est qu'en préparant des travaux d'histoire locale que les étudiants de province peuvent élaborer sur place des mémoires d'histoire moderne véritablement originaux.

***

La mission de nos Universités « est complexe. Nos Facultés ne sauraient ni s'enfermer dans la tour d'ivoire de la science, ni se limiter à la préparation aux grades, ni se contenter d'être en contact avec les érudits locaux [3] ». Elles peuvent, en effet, à la fois dans les palais universitaires et hors de ces palais, rendre de très grands et très nobles services à d'autres personnes qu'à des étudiants ou à des chercheurs.

Et tout d'abord, elles doivent favoriser l' « extension universitaire ». Celle-ci « se heurte chez nous à de très grandes difficultés;

1. Prentout, *l. c.*, p. 175.
2. Sur les travaux d'histoire provinciale, cf. Bouglé, *l. c.*, p. 18-21.
3. Radet, *l. c.*, p. 316.

les politiciens la regardent d'un œil très jaloux; les ressources manquent; mais l'œuvre est si utile, et le public répond si bien au moindre appel qui lui est fait, que nous tenons la participation des Universités à l'enseignement populaire pour souverainement légitime et désirable. » Ainsi s'exprime M. Desdevises du Dezert[1]. Peut-être cependant vaudrait-il « mieux organiser des conférences d'extension universitaire dans l'enceinte même des Facultés que prêter un concours intermittent aux Universités populaires [2] », lesquelles ne sont pas, malheureusement, exemptes de certaines « tendances » et de certaines « compromissions » qui les « déparent » [3].

En second lieu, d'après M. Desdevises du Dezert, les Universités devraient avoir, « dans chaque académie, la direction morale de l'enseignement primaire [4] ».

Enfin, dans toute Université, il doit y avoir des cours publics, car « s'adresser au grand public, c'est acquitter une dette envers la ville dont on est l'hôte, et obéir à la loi même de la démocratie qui nous régit [5] ». Mais le « cours public » soulève plusieurs problèmes. Doit-on en faire beaucoup? « Il est... à désirer, répond M. Prentout, que dans chaque Faculté on ne fasse pas un trop grand nombre de cours publics [6] », et M. Boissonnade estime que les professeurs doivent être libres « d'en varier la durée », et « juges de leur périodicité [7] ». — Quels avantages présente cette sorte de cours? D'après M. Boissonnade, ils forcent « le professeur à condenser ses recherches, à se dégager des broussailles de l'érudition, à se préoccuper de la liaison des faits et des idées [8] ». D'après M. Hauser, « ils ne sont pas inutiles aux étudiants, à qui il est bon de

1. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 171. Cf. Pariset, *l. c.*, p. 134. Cf. aussi Bouglé, *l. c.*, p. 26. Sur l'extension universitaire, voir dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur* le rapport de M. Larnaude (p. 1-3), la communication de M. Clere (p. 107-113) et les discussions (p. 125-145).

2. Boissonnade, *l. c.*, p. 167.

3. Waddington, *l. c.*, p. 42.

4. Desdevises du Dezert, *l. c.*, p. 171. — Sur la question de la préparation des maîtres de l'Enseignement primaire par les Universités, voir dans *Troisième congrès international d'enseignement supérieur* un rapport de M. Picavet (p. 21-23), et des communications de MM. G. Lefèvre (p. 217-220), Chabot (220-222), et surtout L. Dorison (p. 222-226).

5. M. Radet, *l. c.*, p. 316. Cf. Pariset, *l. c.*, p. 314. — Sur les cours publics, voir Bouglé, *l. c.*, p. 22-26.

6. Prentout, *l. c.*, p. 174.

7. Boissonnade, *l. c.*, p. 163. Cf. Hauser, *l. c.*, p. 35 : « Il faut maintenir, sans en abuser, ce genre d'exercice. »

8. Boissonnade, *l. c.*, p. 163. Sur les inconvénients du cours public, cf. Seignobos, *op. cit.*, p. 29.

donner le modèle d'une leçon bien faite, sans le décousu inévitable, et nécessaire, de la conférence intime [1] ». — Quelles matières traitera-t-on devant le public? C'est là que, s'il faut en croire MM. Dufourcq et Boissonnade [2], le professeur « exposera les problèmes historiques et l'état actuel des questions ». — Comment le « public » est-il composé, et, par suite, sous quelle forme donnera-t-on cet enseignement? « La plupart de nos cours, dit M. Boissonnade, s'adressent maintenant à des auditeurs plus réfléchis et plus cultivés [3] » [que ceux de jadis]. Dans ces conditions, plus de cours « de forme oratoire, variations littéraires, historiques ou morales, apprises par cœur et récitées devant un parterre mondain [4] ». D'ailleurs, « si le cours public est en discrédit, c'est qu'on y a trop sacrifié à l'éloquence »; mais « il est bien facile aujourd'hui de renoncer à ce genre : le public a d'autres goûts... [qu'il y a] vingt ans [5] ». Le cours public sera-t-il savant? « Un cours public bien fait, écrit M. Prentout, peut parfaitement être scientifique, s'appuyer sur les sources [6]. » Non, déclare M. Waddington, « c'est le défaut de nos cours soi-disant publics de conserver des prétentions scientifiques. Il est urgent d'y renoncer pour réussir. Aujourd'hui, le cours public... doit se faire franchement vulgarisateur : il sera

1. Hauser, *l. c.*, p. 35.

2. Dufourcq, *l. c.*, p. 34. Cf. Boissonnade, *l. c.*, p. 163. Je ne sais si M. Petit-Dutaillis a le cours public en vue, quand il écrit, p. 38 : « Le cours général comble les lacunes immenses, déplorables, que l'étudiant a maintenant dans ses connaissances historiques, depuis qu'on a modifié l'examen de licence. »

3. Boissonnade, *l. c.*, p. 163.

4. Boissonnade, *l. c.*, p. 162-163. Le « parterre mondain » est-il devenu un mythe? Nous lisons dans une revue méridionale (1er trimestre 1905) les lignes suivantes, qui sont assurément très caractéristiques. « La rue de l'Université est égayée de toilettes. Des équipages piaffent devant la Faculté des lettres. Un froufrou de jupes et de papotages emplit les corridors, où errèrent tant de candidats en mal d'examen. Une foule féminine, où flottent à peine quelques représentants égarés du sexe laid, chuchote, s'extasie, s'accoste et se retrouve. On sort du cours de M. X... Tous les vendredis, à cinq heures, en effet, le jeune professeur, aux gestes élégants et à la parole sympathique, commente pour les belles auditrices les diverses phases de l'histoire de l'Art. Après avoir étudié... la peinture des dix-huitième et dix-neuvième siècles, il est revenu, cette année, à l'Italie qui est son domaine préféré..... Le cours est austère et didactique. Cela ne décourage pas les étudiantes volontaires de M. X... Toutefois, regrettent-elles peut-être les soirs, où, devant les tableaux de Watteau, il lisait lentement sous l'abat-jour quelques strophes des *Fêtes galantes* de Verlaine. » *Et nunc erudimini...*

5. Prentout, *l. c.*, p. 174.

6. *Id.*, *ibid.* Cf. Bouglé, *l. c.*, p. 25 : « L'heure vient où il n'est plus nécessaire de réserver aux cours ouverts l'exposé des résultats dûment acquis : là aussi..... il est permis de manier l'appareil scientifique, de poursuivre la recherche, de continuer à « faire la science ».

populaire ou il ne sera pas[1] »; l'enseignement du cours public doit être un « enseignement de vulgarisation, essentiellement populaire[2] »; il doit s'adresser moins à « un public de niveau assez élevé » qu'à « des couches sociales moins instruites, mais peut-être aussi intéressantes et aussi désireuses de se développer[3] ». Telles sont les opinions en présence.

Si le cours *public* n'offrait pas d'autres avantages que d'obliger le professeur « à condenser ses recherches, à se dégager des broussailles de l'érudition, à se préoccuper de la liaison des faits et des idées », ou de donner « aux étudiants le modèle d'une leçon bien faite », il n'y aurait pas lieu de le maintenir, car dans un cours *fermé* le professeur peut très bien « donner le modèle d'une leçon bien faite » ou « se préoccuper de la liaison des faits et des idées ». Si le cours public redevenait oratoire, il serait impérieusement nécessaire de le supprimer, parce que nos Universités ne sont pas des Bodinières, et n'ont pas pour mission de distraire les désœuvrés et les snobs. Si le cours public « conserve des prétentions scientifiques », il ne sera pas à la portée de l'auditoire, que celui-ci soit composé de gens du monde ou de gens du peuple, et par suite il ne servira à rien. Mais si nos Universités, que l'on a trop tendance à considérer comme des « institutions de luxe[4] », veulent prouver de façon péremptoire qu'elles ont conscience de leur devoir social, elles entreprendront avec ardeur cette œuvre si difficile qui s'appelle l'éducation de la démocratie; dès lors, ce sont des « cours populaires » qu'elles devront faire ; et dans ces cours populaires, le principal rôle incombera sans doute aux professeurs d'histoire qui, par tempérament et par métier, sont, ou devraient être, les ennemis de tout dogmatisme, les défenseurs de l'esprit critique, les partisans nés du libre examen[5].

1. Waddington, *l. c.*, p. 41.

2. *Id.*, *l. c.*, p. 42. Bien entendu, le cours public doit être « fondé... sur une préparation scientifique suffisante ».

3. *Id.*, p. 45.

4. M. Seignobos, *op. cit.*, pp. 8-11, a montré en termes excellents « à quoi peuvent servir l'étude et l'enseignement des sciences de l'homme. »

5. Seignobos, *op. cit.*, p. 8 : « L'étude de l'histoire habitue à faire la critique des témoignages et affranchit de la crédulité naturelle. »

Je n'ai pas la prétention d'avoir recueilli dans les pages qui précèdent toutes les idées intéressantes et neuves que renferment les réponses à notre questionnaire. Pour faire court, ou mieux, pour ne pas faire trop long, j'ai dû éliminer beaucoup de réflexions ou de remarques curieuses. J'espère cependant n'avoir trahi la pensée de personne, et si l'enquêteur a trop souvent montré ses préférences, on voudra bien, j'ose du moins le croire, ne pas lui en garder rancune.

L. Barrau-Dihigo.

REVUES CRITIQUES

L'ÈRE « INDIVIDUALISTE » EN ALLEMAGNE

D'APRÈS KARL LAMPRECHT[1]

Après avoir interrompu au début de l'ère moderne son exposé de la civilisation allemande pour nous donner un tableau de la culture germanique de ces dernières années, M. Lamprecht reprend maintenant le cours régulier de ses travaux et caractérise, dans les deux volumes qu'il vient de publier, la période de l' « individualisme » qui commence au lendemain de la Réforme pour atteindre son point culminant avec l'*Aufklärung* et faire place, au cours du XVIIIe siècle, à l'ère du « subjectivisme ».

Quels sont les traits caractéristiques de cette période? C'est d'abord l'affranchissement de la raison humaine qui rejette le joug de la tradition et de l'ancienne foi religieuse pour affirmer son autonomie et sa puissance organisatrice. La faculté de penser s'affine et se perfectionne. On cesse de se contenter du raisonnement par analogie pour s'élever à l'induction et par là à la science rationnelle. Alors que le moyen âge voyait partout le miracle, l'intervention directe des puissances surnaturelles dans le cours des choses, l'époque moderne croit au contraire à un déterminisme causal qui ne souffre aucune exception. L'horizon intellectuel de l'humanité

1. Karl Lamprecht, *Deutsche Geschichte*, tomes II et III 1 ; Freiburg im Breisgau, Heyfelder, 1904-1905.

s'élargit dans des proportions inouïes par suite des grandes découvertes géographiques des xve et xvie siècles, par suite des nouvelles théories astronomiques de Copernic, par suite de l'épanouissement de l'humanisme qui révèle aux hommes les splendeurs de la civilisation antique. Sous l'action de ces diverses causes l'âme même de la nation se modifie de la façon la plus profonde. L'homme du moyen âge était, dans toute sa vie spirituelle, soumis à l'autorité de la révélation, de l'Église, de la coutume. Maintenant pour la première fois l'*individu* s'émancipe de la collectivité, s'élève directement jusqu'à Dieu sans passer par l'intermédiaire du prêtre, prend confiance dans les lumières « naturelles » de l'intelligence et s'efforce de déchiffrer le mystère de l'univers à l'aide de ce flambeau. Une conception rationnelle du monde s'élabore. Les mathématiques et la mécanique s'organisent; l'intelligence affirme ainsi sa domination sur l'univers inorganique. Le même effort vers l'autonomie et la science s'annonce dans le domaine des sciences de l'esprit; on s'élève peu à peu à la conception d'une religion naturelle, d'un droit naturel, d'une morale naturelle plus ou moins indépendante de la morale chrétienne. Ainsi l'esprit humain, l'intelligence de l'individu, tend de toutes parts et par tous les moyens à substituer à la vieille conception du monde imposée par le christianisme une image purement rationnelle. Finalement, avec Descartes, se constitue un système complet de philosophie individualiste : pour la première fois l'esprit humain fait l'essai — encore assez imparfait d'ailleurs — de donner à l'aide des seules lumières de la raison une explication d'ensemble de l'univers, à peu près entièrement indépendante des interprétations traditionnelles, chrétienne ou humaniste.

L'évolution rationaliste, cependant, poursuit son cours. Confinée au début à peu près exclusivement dans l'Allemagne occidentale, et plus spécialement dans la Hollande et les Pays-Bas, elle gagne progressivement une grande partie de l'Allemagne centrale. On voit partout surgir des Sociétés savantes, des Académies, des Correspondances et des Revues scientifiques; la division du travail s'organise dans le domaine de la science. Et sur cette base historico-scientifique élargie s'élèvent de nouveaux systèmes rationalistes, indifférents et même au fond hostiles au christianisme. Jusqu'au moment où le merveilleux génie d'un Leibniz condense en un seul faisceau toutes les lumières de l'époque, élabore une

synthèse nouvelle des connaissances scientifiques, propose une nouvelle interprétation rationaliste de l'univers, plus parfaite que celle de Descartes. En même temps l'esprit rationaliste gagne peu à peu toutes les manifestations de l'activité humaine. Il envahit l'Église où un nouvel appareil de dogmes vient peu à peu étouffer la vie religieuse proprement dite; il pénètre l'humanisme qui substitue l'érudition à la vision vivante de l'antiquité; il s'infiltre dans les lettres, dans les beaux-arts, dans la musique même où se montre partout un intellectualisme stérile qui confond l'utile et le beau, tend à envisager l'art comme un métier qui peut être appris, et fait de l'artiste un simple virtuose. Finalement l'évolution rationaliste après avoir atteint son point culminant dans des individualités géniales comme Descartes et Leibniz et résumé ses conquêtes en de puissantes synthèses scientifiques, cesse de gagner en hauteur pour augmenter en surface. Après s'être incarnée dans une élite elle tend à conquérir les masses. L'« ère des lumières » (*Aufklärung*) s'ouvre en Allemagne: dans la première moitié du XVIIIe siècle, Thomasius et Wolff détrônent dans les Universités et les séminaires la vieille philosophie aristotélicienne en mettant à la portée du public savant ou lettré les résultats de la philosophie de Leibniz et de Descartes; puis dans la seconde moitié du siècle on assiste au développement graduel de l'influence des penseurs français et anglais et à l'éclosion d'une littérature de vulgarisation philosophique où l'œuvre de Mendelssohn tient la première place.

Dès le XVIIIe siècle cependant se montrent, à côté des manifestations du rationalisme vieillissant, les symptômes avant-coureurs d'une époque nouvelle dans le développement de l'âme nationale. L'individu, désormais, ne s'apparaît plus comme un tout qui se suffit à lui-même et s'oppose au reste de l'univers, comme une monade sans portes ni fenêtres, sans communications avec les autres monades, mais bien comme un *sujet actif* tendant à développer au dehors toutes les énergies virtuelles qu'il découvre en lui; la période nouvelle n'est donc plus *individualiste* mais *subjectiviste*. D'autre part en face de l'intellectualisme toujours plus exclusif et finalement desséchant du rationalisme, les éléments « irrationnels » de l'âme humaine, et tout d'abord le *sentiment* se développent maintenant avec une énergie nouvelle; le cœur affirme ses droits à côté de ceux de l'intelligence. Ses exigences se manifestent d'abord dans le domaine où

de temps immémorial le sentiment a joué le plus grand rôle, dans le domaine de la religion. Tandis que, au cours de la guerre de Trente ans, l'intervention de la Suède puis de la France arrête la marche offensive du catholicisme contre la Réforme, on voit se dessiner au sein du protestantisme et plus spécialement du protestantisme luthérien de la moyenne et basse Allemagne, le mouvement piétiste qui tend à opposer au dogmatisme formaliste et intolérant de l'orthodoxie, un christianisme intime et vivant, une religion du cœur qui ne s'exprime pas par des formules mais se fonde sur des expériences intérieures.

Sur la base de ce luthéranisme teinté de piétisme se constitue peu à peu et se développe la nouvelle culture subjectiviste où l'opinion allemande s'accorde à reconnaître un produit spécifique du protestantisme de l'Allemagne du Nord et du Centre. Et cette culture qui a son point d'origine dans le domaine religieux étend de plus en plus le cercle de ses manifestations. La philosophie de Leibniz, qui reconnaît le libre jeu des sentiments et la légitimité des fictions de la poésie, est déjà tout imprégnée d'esprit subjectiviste. Puis dès la première moitié du XVIIIe siècle ces tendances se font jour aussi dans la région de l'art. Chez Hændel et surtout chez Bach on voit apparaître, sous les vieilles formes traditionnelles, le pressentiment des aspirations nouvelles de l'âme moderne. Avec Bodmer et Breitinger, avec Gessner, Haller, Günther, avec Klopstock et Lessing, la poésie à son tour fait entendre des accents nouveaux et annonce l'avènement prochain du subjectivisme, l'époque du sentimentalisme et du *Sturm und Drang*. Vers le milieu du XVIIIe siècle la culture ancienne issue de l'individualisme rationaliste commence à décliner et dépérit lentement, tandis que s'élève et brille d'un éclat toujours plus vif la culture nouvelle, expression du subjectivisme moderne, qui fera surgir du sol allemand une admirable floraison de chefs-d'œuvre philosophiques ou artistiques et inaugurera, pour l'esprit germanique, une période de merveilleuse splendeur.

M. Lamprecht décrit avec un art consommé ce vaste processus d'évolution et de dissolution de l'individualisme. On admire l'aisance avec laquelle il édifie ses vastes constructions, l'habileté avec laquelle il rattache l'histoire des idées à l'histoire économique et sociale. On le suit avec un intérêt égal soit qu'il expose la formation des grands systèmes philosophiques de la période indivi-

dualiste, qu'il présente le tableau de la civilisation hollandaise des XVIe et XVIIe siècles, qu'il décrive les effets désastreux de la guerre de Trente ans pour l'Allemagne ou qu'il montre la genèse de l'absolutisme monarchique, le développement des « territoires » souverains, le lent travail interne qui s'accomplit au sein de la nation et porte la bourgeoisie cultivée à la tête du mouvement spirituel en Allemagne. On rendra particulièrement hommage à l'esprit d'équité et de haute impartialité qui se révèle dans toute l'œuvre et permet à l'auteur de rendre exacte justice à toutes les manifestations de la vie allemande sans jamais se laisser influencer par un parti pris philosophique ou religieux, politique ou national. Certains points peuvent assurément prêter à la critique ou paraître insuffisamment traités : c'est ainsi, par exemple, que j'aurais voulu voir décrite avec plus de précision la genèse du *symbolisme* musical avant Bach et chez Bach : il me semble intéressant en effet de constater les efforts que fait la musique, au seuil des temps modernes, pour tendre la main aux autres arts, sortir de son isolement, devenir un *langage* et non pas seulement une architecture ; et peut-être Bach est-il moderne ou *subjectiviste* surtout parce qu'il a, comme le montrait récemment M. Schweitzer, élaboré à son usage un langage musical symbolique d'une étonnante précision et d'une merveilleuse clarté. Mais ce sont là des détails. Dans l'ensemble le tableau de l'ère individualiste que nous trace M. Lamprecht est certainement une œuvre d'une fort belle venue qui complète de la manière la plus heureuse les histoires partielles de cette période que nous possédons, et constitue une magnifique introduction au livre capital qui lui reste maintenant à écrire : l'histoire de l'ère subjectiviste dans ses premières manifestations, le sentimentalisme et le *Sturm und Drang*, le classicisme et le romantisme.

HENRI LICHTENBERGER.

LES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES
DE L'ESPRIT MODERNE
D'APRÈS LE Dr BAERWALD[1]

Afin de régénérer la psychologie traditionnelle, à laquelle l'introduction des méthodes expérimentales n'a pas apporté des enrichissements bien notables, certains philosophes allemands ont eu l'idée d'inaugurer un nouvel ordre de recherches à la frontière de la psychologie et de l'histoire. Jusqu'à présent l'histoire s'était mise au service de la psychologie sociale ; pourquoi la psychologie ne deviendrait-elle pas à son tour et dans une certaine mesure une science auxiliaire de l'histoire ? La psychologie différentielle, conçue comme science des différences individuelles, avait déjà provoqué des travaux intéressants du Dr W. Stern de Breslau. Le Dr Baerwald, dans une étude approfondie que vient de publier la *Société de Recherches psychologiques*, a voulu considérer non pas les différences individuelles, mais les différences collectives qui marquent de leur empreinte les époques d'une civilisation. On a souvent observé que certaines facultés intellectuelles, certains états affectifs s'exagèrent ou s'atrophient d'une génération à l'autre et bien rares sont les individus dont la personnalité est assez rebelle pour échapper complètement à cette ambiance. La philosophie, la littérature, l'histoire des mœurs nous apportent mille preuves irrécusables de ces variations de la mentalité, de la sensibilité, de la moralité générales. Pour éviter de se perdre en des

1. Dr Baerwald, *Les Facteurs psychologiques de l'Esprit moderne*, Barth, Leipzig, 1905 85 p. in-8.

nuances trop subtiles, la psychologie différentielle étudiera de préférence les époques historiques fortement contrastées. Précisément, l'histoire de la civilisation allemande qui, si on la compare à l'admirable continuité des traditions anglaises, a eu un développement irrégulier et saccadé, nous fournira en abondance les antithèses dont nous avons besoin. Peut-on imaginer en effet une opposition plus radicale qu'entre l'époque gœthéenne et le temps présent? Ce sont ces deux périodes de la culture allemande que le Dr Baerwald s'efforce de confronter et d'analyser.

La psychologie différentielle repose sur la théorie démontrée par Charcot, des différents types de représentations. Suivant la prédominance de tel ou tel centre sensoriel, on distingue le visuel, l'auditif, etc... Mais ces types généraux comportent d'infinies sous-variétés. Parmi les visuels, les uns ont la mémoire des lignes, les autres de la couleur. Parmi les auditifs, les uns sont plus sensibles au rythme d'une phrase musicale, à la mesure, les autres à la qualité du son, à la mélodie. D'une façon générale, on peut dire que le sens de la forme en peinture, du rythme en musique prédomine dans l'art allemand du commencement du XIXe siècle, tandis qu'à l'heure actuelle c'est manifestement le sentiment de la couleur et de la mélodie qui prévaut. Overbeck, Cornelius, Schwind et chez nous Ingres ne sont guère que des dessinateurs; leurs tableaux ne sont que des dessins enluminés. Au contraire, chez Böcklin, Manet ou Whistler, la préoccupation des harmonies colorées, des nuances délicates d'atmosphère prime le souci de la pureté des lignes et de l'exactitude canonique des proportions. De même, nos modernes poètes et musiciens tendent à briser le moule rigide où se coulaient, de temps immémorial, la phrase musicale et le vers. Les réformateurs de la technique lyrique comme Arno Holz, prétendent remplacer « l'orgue de Barbarie », dont l'accompagnement monotone scande toute la poésie de jadis par un rythme brisé, infiniment souple, qui reflète les nuances les plus fugitives de la pensée et de l'émotion. Ce n'est pas à dire que notre sentiment du rythme se soit affaibli ou oblitéré, loin de là. Au contraire, il s'est affiné à tel point qu'une cadence trop régulière, trop martelée choque nos oreilles plus sensibles au rythme latent dans les mélodies en apparence les plus amorphes.

Poursuivant son analyse, le Dr Baerwald met en évidence un second caractère de la période gœthéenne : c'est une époque d'ab-

straction tandis que le temps présent est une époque concrète. L'époque de Gœthe marque l'apogée de la philosophie spéculative; de nos jours, c'est l'empirisme des sciences naturelles qui prédomine. Virchow supplante Hegel. A nos yeux, le moindre petit fait solidement établi balance les théories les plus ingénieuses. Du même coup l'abstraction, l'obscurité disparaissent de notre langage scientifique; nos jugements se font prudents et circonspects, d'audacieux et de téméraires qu'ils étaient. Nous assistons dans tous les domaines à une dépréciation des idées générales qui étaient jadis le but unique de la recherche scientifique. — La même évolution s'accomplit parallèlement dans la littérature. Gœthe crée des *types* d'une humanité très générale tandis que le roman moderne décrit des *individus* dans leur milieu reconstitué avec précision. La poésie philosophique n'a plus que de rares adeptes. Gœthe, Schiller, Jean Paul, nourris de Kant ou de Spinoza, étaient des penseurs en même temps que des poètes. Les poètes d'aujourd'hui peuvent être des observateurs et des stylistes raffinés; mais, chose presque inavouable pour un Allemand, ils n'ont pas et, qui pis est, ne se soucient point d'avoir la moindre conception générale de l'univers, la moindre *Weltanschauung*. — En politique, l'idéalisme de la période anté-bismarckienne a cédé le pas au mercantilisme, à la politique des intérêts. — De même, l'idéalisme moral a perdu tout crédit. Nous ne nous payons plus de grands mots. Notre moralité, plus traditionnelle que réfléchie, se règle davantage sur les convenances sociales que sur un impératif catégorique. Ces périodes d'esprit abstrait et concret alternent chez l'individu et dans les collectivités suivant certaines lois. Le Dr Baerwald pense à l'encontre de l'opinion commune que l'évolution se fait toujours de l'abstrait au concret.

Mais il ne suffit pas pour caractériser une époque de marquer quels sont les types de représentations, les modes de pensée qui prédominent; la vie affective est un critérium autrement sûr; nos émotions nous sont plus personnelles que nos idées. Car les idées s'empruntent, se greffent, se transmettent par l'éducation ou par les livres, tandis que les émotions difficilement contrôlables, rarement contagieuses, expriment le tréfonds de notre être. Le Dr Baerwald attache une importance spéciale aux sentiments complexes (*Mischgefühle*) où se combinent plus ou moins étroitement des éléments de plaisir et de peine. Il est vraisemblable que ces éléments

contradictoires restent dissociés et conservent une certaine indépendance puisque le sentiment du comique ou celui du sublime par exemple provoquent une double réaction physique : rire et contraction du visage, exaltation et affaissement. Quoi qu'il en soit de la nature de ces émotions, on peut les répartir en deux catégories : les unes comme la volupté de la lutte, du danger, du mystère, ont quelque chose de piquant, d'excitant ; les autres, comme le sentiment du tragique, du sublime, sont des émotions calmes, partant moins intenses, et qui s'émoussent plus aisément. Or ce qui caractérise notre civilisation, c'est l'hégémonie des sentiments complexes de la première catégorie. Nos nerfs vibrants ont besoin d'être chatouillés, fouettés, stimulés à tout prix; nous avons le goût de la littérature cynique et faisandée; nous sommes friands de sensations étranges et morbides ; volontiers nous nous abandonnons à la volupté de l'horrible et du frisson; enfin nous aimons la lutte pour elle-même parce qu'elle nous fait vivre des minutes de vie intense et nous défions orgueilleusement les autorités traditionnelles, codes et évangiles, qui entravent et humilient notre moi. Toutes ces émotions hybrides tiennent de l'élément de peine qui entre dans leur alliage un je ne sais quoi d'excitant qui en relève la saveur.

En revanche les émotions calmes où le plaisir triomphe sans effort de la peine perdent de plus en plus l'emprise qu'elles avaient jadis sur des âmes simples et saines; toute émotion même vraie, si elle s'étale indiscrètement, nous répugne, et nous ne haïssons rien tant que la sentimentalité larmoyante; le sentiment du respect et du sublime se perdent. Les mots pathétiques sont discrédités comme des pièces de monnaie usées. Le sentiment du tragique qui a toujours quelque chose d'élevé et de réconfortant fait place à la tristesse déprimante du drame naturaliste. Nous prenons un plaisir cruel à la représentation exacte de la réalité, même quand elle est laide, désolante et impitoyable. Nous ne nous intéressons plus à la lutte émouvante d'un homme héroïque contre sa destinée, mais à la reproduction minutieuse des difficultés journalières dans lesquelles se débattent des existences obscures et sans grandeur. Peu nous importe que le dénouement satisfasse notre idéal de justice ou notre besoin de pitié, pourvu qu'il soit impérieusement logique, strictement vrai.

Ainsi la sensibilité de l'homme moderne nous paraît amortie,

émoussée, et a besoin pour réagir d'excitations plus intenses qu'autrefois. C'est la conséquence fatale du défaut d'adaptation entre notre organisation physique et intellectuelle et les nouvelles conditions que nous fait la vie moderne. Pour échapper au flot montant des connaissances qui le submergerait, le savant se spécialise et se réfugie dans un petit canton de la science; pour se défendre contre l'assaut des sensations douloureuses ou plaisantes qui détraqueraient ses nerfs et son cerveau, l'homme moderne rétrécit le champ de sa sensibilité sur laquelle n'auront prise désormais que les émotions tout à fait rares et intenses. Le peuple qui vit encore en marge du mouvement d'idées moderne, reste sensible aux calmes impressions qui constituaient toute la vie émotive de nos ancêtres; mais le neurasthénique blasé des villes ne peut protéger ses nerfs surmenés que grâce à la bienfaisante léthargie d'une portion de sa sensibilité.

Telle est la thèse du Dr Baerwald, analyse ingénieuse et par endroits très poussée de l'esprit moderne opposé à l'esprit classique. L'auteur aurait pu peut-être adopter un plan plus rigoureux et sacrifier des hors-d'œuvre qui embarrassent sans grand profit sa démonstration. Quoi qu'il en soit, c'est une étude qui méritait d'être signalée, et pour ses mérites propres et pour la voie qu'elle ouvre aux recherches psychologiques. Psychologues et historiens auraient intérêt les uns et les autres à multiplier des études de psychologie historique conçues sur ce modèle.

L. Réau.

LA RENAISSANCE

ET LA MÉTHODE DE M. BRUNETIÈRE

Monsieur Brunetière a commencé la publication d'une *Histoire de la Littérature française classique* (*1515-1830*) qui aura cinq volumes. Du premier volume, *de Marot à Montaigne* (*1515-1595*), qui se subdivise lui-même en trois parties, les deux premières, *le Mouvement de la Renaissance* et *la Pléiade*, ont paru en fascicules distincts [1]. La troisième aura pour titre : *La Détermination de l'Idéal classique*. Nous croyons pouvoir la réserver. Dans ce que nous possédons nous trouvons, dès maintenant, matière à quelques remarques.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt que présente l'œuvre entreprise par M. Brunetière. De son *Manuel de l'Histoire de la Littérature française* il reprend les siècles qui lui sont le plus familiers ; il « développe » ce qu'il n'y avait pu qu' « indiquer sommairement » ; il le fait avec cette autorité, cette abondance d'idées générales, cette précision des formules et cette éloquence qui sont ses caractères habituels. On sait assez quelle influence il a exercée, comme critique et comme professeur, et que, si les historiens de la littérature manifestent à nouveau, après une réaction contre Taine, la préoccupation du « général », il y a, plus que personne, contribué.

Ce que nous voulons faire, — comme il convient dans cette *Revue*, — c'est précisément nous arrêter aux idées générales et aux formules des fascicules parus, pour en examiner la valeur. Certes, nous tendons ici au général. Mais en toute occasion nous

1. Paris, Delagrave, pp. IV-232 et 233-486, in-8, s. d.

avons insisté sur la différence qui existe entre les généralisations tirées des faits et les formules imposées aux faits plus ou moins arbitrairement ; et, en nous efforçant de promouvoir la synthèse, nous avons signalé à diverses reprises le retour offensif de la philosophie *a priori* [1]. Or, que M. Brunetière ait, comme historien de la littérature française, une érudition prodigieuse ; qu'il ait lu et relu toutes les œuvres dont il parle, — ce qui n'est pas aussi fréquent qu'on pourrait le croire — ; qu'il ait fait effort, non seulement pour en déterminer objectivement les caractères, mais pour les situer les unes par rapport aux autres en tenant grand compte de la *chronologie* ; qu'il ait tiré parti, plus que personne avant lui, de la *bibliographie*, et qu'il y ait vu avec raison un instrument pour mesurer de façon positive le succès et l'action des écrivains : voilà qui n'est pas contestable. Néanmoins, on peut se demander s'il n'est pas entraîné quelquefois par l'appétit des idées générales : si la complexe réalité n'est pas à la gêne dans la simplicité de ses cadres et la rigidité de ses formules ; si enfin, quoi qu'il en pense, et bien qu'il se propose, à coup sûr, d'éliminer l' « équation personnelle » dans la mesure où cela est possible, il ne cède pas trop souvent à son goût particulier ou à des convictions toutes subjectives.

Avant tout, on peut critiquer le titre même de l'ouvrage qui nous occupe. Ou du moins on peut regretter qu'il n'ait pas été, dans la préface, expliqué et justifié davantage.

Ce que M. Brunetière s'attachera à montrer amplement, c'est « comment notre idéal classique, issu du mouvement général de la Renaissance, mais inconscient et d'abord assez incertain de lui-même, s'*est* rendu compte insensiblement de ses propres tendances en essayant de s'organiser ; — comment, dans une seconde phase de son évolution, il *a* triomphé des résistances que l'imminence de sa domination avait en quelque sorte conjurées contre lui ; — comment, dans une troisième, la plus courte, mais la plus

1. Voir, par exemple, t. VIII, *Le problème des idées dans la synthèse historique, à propos d'ouvrages récents*, et t. IX, *Une nouvelle philosophie de l'histoire : « L'orgueil humain »*, de M. Zyromski.

féconde, il s'*est* réalisé dans des formes aussi voisines de la perfection de leur genre que la grande peinture italienne ou que la sculpture grecque ; — comment, au cours d'une quatrième phase, on *a* prématurément et vainement essayé de secouer le joug, non pas précisément et ainsi qu'on le dit, des « règles », mais des « modèles » qu'il avait proposés à l'universelle admiration ; — et comment enfin, dans la cinquième, rien d'humain n'étant éternel, il s'*est* désorganisé sous le triple effort de la longueur du temps, de l'exagération de son propre principe, et du besoin intérieur de se renouveler » (p. II). Est-ce donc exclusivement l'histoire de l'idéal classique que M. Brunetière a voulu écrire, ou bien l'histoire de notre littérature, en son ensemble, de 1515 à 1830 ? Il y a dans l'œuvre même quelque flottement. A propos d'une « espèce d'inconscience ou d'ingénuité » qu'on remarque chez Marguerite de Navarre, M. Brunetière dit : « Nous en verrons de nombreux exemples dans l'histoire de la littérature française, *même classique* » (p. 185). Ailleurs, il est vrai, il parle de « cette histoire du classicisme » (p. 426). C'est que M. Brunetière, tout à la fois, attache personnellement à l' « idéal classique » une valeur exceptionnelle, et veut donner à son œuvre une forte et sensible unité. Trois siècles de notre littérature, d'une façon un peu factice, prendront ainsi à ses yeux cet intérêt unique d'enfanter l'idéal classique, puis d'en accomplir la désorganisation.

Mais la détermination du titre et, dans une certaine mesure, de l'ouvrage, répond aussi à une préoccupation scientifique, — ou qui se croit telle.

On sait l'importance que M. Brunetière, à partir d'un certain moment tout au moins, a donnée à l'idée d'évolution, et l'application qu'il en a faite aux genres littéraires. Depuis qu'il a formulé sa thèse, — dans cette *Introduction* de l'*Évolution des genres dans l'histoire de la littérature*, dont la suite n'a jamais paru, — elle a été souvent battue en brèche. « Je crois, dit-il cependant aujourd'hui, et je persiste à croire, depuis vingt-cinq ans [1], que, de toutes les hypothèses qui peuvent communiquer à une histoire de la littérature quelque chose de l'allure, du mouvement et du caractère successif d'une histoire digne de ce nom, il n'y en a ni

1. Le cours sur l'évolution des genres n'a été professé à l'Ecole Normale qu'en 1889-1890. M. Brunetière en croyait le programme « assez neuf » (p. 28 de l'*Introduction* parue en 1890).

de plus naturelle que l'hypothèse évolutive, ni de plus conforme à la réalité des faits, ni de plus abondante, chemin faisant, en conséquences qui la vérifient » ; et, pour répondre en passant à ses critiques, — qui, en général, ne l'auraient pas compris, — il déclare que c'est une dérision de s'être acharné à démontrer contre lui que les genres littéraires ne sont point des « entités définies ». « Eh ! bonnes gens ! mais c'est justement ce que nous ne nous lassons pas de dire au nom de l'évolution ; et nous croyons seulement que, la fluidité même des genres littéraires étant soumise à des lois, ce n'est pas une entreprise vaine que d'essayer de découvrir ces lois. » (*Avertissement*, pp. I-II.)

Mais si jamais M. Brunetière n'avait dit autre chose que ceci : que les créations de l'esprit n'apparaissent point arbitrairement, qu'elles procèdent les unes des autres [1], qu'elles se laissent comparer et classer, qu'on y peut découvrir du « général », — tout le monde, tous ceux, au moins, qui ont le goût et le sens du général auraient été d'accord avec lui. Ce qu'on lui a reproché, c'est de faire abus de l'évolutionnisme scientifique, c'est de transporter un peu crument dans la littérature des notions et des hypothèses des sciences naturelles. On a contre lui le même genre de grief que contre les sociologues biologistes qui, au lieu de constituer la sociologie en science indépendante et d'y chercher des lois *sui generis*, ont fait la gageure d'assimiler la société à l'organisme.

M. Brunetière parle aujourd'hui de la « fluidité » des genres : mais il a insisté jadis sur ce qu'ils ont de solide et de consistant. Il a eu, pour ne pas dire plus, une tendance à créer des entités. Et maintenant encore il solidifie à l'excès cet « idéal classique » dont l'évolution remplit trois siècles, qui « essaye de s'organiser », qui « triomphe des résistances », qui « se réalise » pour « se désorganiser » enfin. Au lieu de retracer l'évolution des *idées* [2], dans leur mobilité, dans leur complexité, dans leurs conflits, dans le triomphe momentané de telle ou telle, il ne veut voir que l'évolution de l'*idéal classique*. Ne pourrait-on tout aussi bien étudier les trois mêmes siècles en y cherchant la formation, la détermination et les suites de la *philosophie* du XVIIIe siècle ? Et ce que M. Brunetière

1. Il distingue avec raison « évolution » et « changement » (p. 226).

2. Il dit pourtant (p. 208) : « ... N'ayant l'intention de l'examiner (l'*Institution chrétienne* de Calvin) que du point de vue de l'histoire de la littérature, *ou du mouvement des idées*... »

amplifie en évolution essentielle, est-il autre chose qu'une partie du « mouvement des idées » ?

La façon dont M. Brunetière conçoit son œuvre l'empêche de donner une définition étroite et rigoureuse du classicisme et l'entraîne, d'autre part, à exagérer chez certains écrivains ou dans certaines écoles la part du classicisme.

Tout le second fascicule est consacré à la Pléiade : pour que ces 250 pages se justifient, il faut donc que la Pléiade soit largement classique. « Forme et fond, plus on lira Ronsard et plus on s'apercevra que le « classicisme » est tout entier dans son œuvre. Il y est avec ses qualités ; il y est avec ses défauts. » (p. 396.) « ... L'influence du poète et de ses disciples a peut-être encore dépassé leur réputation. Leurs erreurs mêmes ont fait école, et pendant *deux siècles et demi* toute une grande littérature ne s'est guère écartée des voies qu'ils lui avaient tracées... » (p. 447.) La Pléiade « a tracé, dès la fin du XVIe siècle, le cercle dans lequel, et pendant *deux cents ans*, allait évoluer désormais l'art classique. » (p. 452.) Voilà qui est catégorique. Or, ce qui de ces poètes fait proprement des classiques, c'est d'avoir compris et la nécessité de la tradition et le caractère de la véritable invention (p. 448) : l'idée maîtresse du classicisme est qu'on n'arrive pas du premier coup à la perfection et qu'on a besoin de modèles. En même temps, d'ailleurs, que le moyen d'atteindre la perfection, par l'étude des modèles, le classicisme à peine né apportait, avec les excès d'érudition et le pédantisme d'un Baïf, un « germe de corruption et de mort ».

Mais si « un élément essentiel » de l'art classique, à savoir « l'observation psychologique et morale », « faisait encore défaut à la Pléiade » (p. 452) ; et si, d'autre part, il se trouve dans la Pléiade un élément essentiel, le lyrisme, que le classicisme du XVIIe siècle a éliminé, bien plus qui est incompatible avec l'idéal classique, n'y a-t-il pas exagération évidente à démêler tout le classicisme dans la Pléiade ? Ce que M. Brunetière appelle l' « idée mère » du classicisme — qui, du reste, il le reconnaît, n'est « même pas morte avec lui » (p. 448) — n'a qu'une portée, en quelque sorte, pédagogique. On peut, en se mettant à l'école des anciens pour créer la

beauté, produire des œuvres foncièrement diverses, où s'exprimera soit un lyrisme tout personnel, soit l'impersonnalité de la raison. Et enfin cette imitation, qui est pour la Pléiade une découverte capitale, n'est pour le XVIIe siècle qu'un corollaire du rationalisme classique.

Mais lorsque M. Brunetière nous dit que l'*Institution chrétienne* de Calvin — en 1541 « Rabelais n'ayant encore donné que les deux premiers livres de son *Pantagruel* » — est « le premier de nos livres que l'on puisse appeler classique », n'y a-t-il pas là un nouvel abus du mot « classique », qui résulte encore d'une détermination arbitraire de sens, et d'une détermination différente de celle que nous venons de signaler? Par quels caractères, en effet, l'*Institution chrétienne* est-elle classique? « Elle l'est..., et bien plus que le roman de Rabelais, ou son poème, — par la sévérité de la composition, par la manière dont la conception de l'ensemble y détermine la nature et le choix des détails. Elle l'est, — par cette intention de convaincre ou d'agir qui, comme elle en est la cause, en fait le mouvement intérieur, l'anime de son allure ou de son rythme oratoire. Elle l'est encore, — par la gravité soutenue d'un style dont on a pu voir que la « tristesse » n'est pas le seul caractère. Elle l'est enfin, — pour cette « libéralité », si je puis dire ainsi, toute nouvelle alors, avec laquelle Calvin y a mis à notre portée les matières qui ne s'agitaient jusqu'alors que dans les écoles des théologiens. Elle ne l'est pas moins pour le retentissement que la prose française en a reçu dans le monde. » (p. 227.) Voilà donc que par ce mot M. Brunetière désigne certains mérites d'exécution qui se trouvent, à des degrés divers, dans des œuvres aussi différentes — c'est lui qui le dit — que « l'eau et le feu ». Et il est bien évident que, si l'on fait abstraction du fond des idées, de la doctrine, de l'inspiration générale, on pourra trouver aussi bien chez le philosophe-poète naturaliste que chez le dur réformateur chrétien des éléments qui ont contribué à former la langue et la littérature de l'époque suivante. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'il n'y eût pas *évolution*.

On le voit, pour ramener à l'unité du « classicisme » tant d'œuvres diverses ou disparates, M. Brunetière, qui pourtant fait profession d'étudier le « mouvement des idées », est obligé, en quelque sorte, de les vider, au moins par moments, de leur contenu, pour en retenir des caractères plus ou moins extérieurs — et, de plus, variés.

Alors que le second fascicule est consacré à la Pléiade, le premier, un peu plus court, l'était au « mouvement de la Renaissance », — y compris la Réforme. Il était impossible, étant donnés son cadre et ses préoccupations, que M. Brunetière ne fût pas porté à simplifier ce mouvement. Non seulement il ne l'étudie que dans un petit nombre de représentants, — qui sont, avec Rabelais et Calvin, Marot et la reine de Navarre, — mais il le définit assez arbitrairement.

Et d'abord, dans le mouvement de la Renaissance, il distingue trois périodes : italienne, européenne et française. Qu'il faille mettre à part la Renaissance italienne, qui est antérieure et où l'humanisme a un caractère plus exclusivement esthétique et individualiste, on en peut tomber d'accord avec M. Brunetière. Mais qu'il convienne d'opposer, et comme il le fait, une Renaissance européenne et une Renaissance française, voilà qui est plus contestable [1]. Cet humanisme, agissant plutôt qu'esthétique, qui tend à une morale universelle, humaine, « laïque », n'est-il pas aussi bien « français » qu' « européen » ? La Renaissance ne se traduit-elle pas chez nous par un puissant effort d'émancipation intellectuelle et morale ? On peut la déclarer, dans sa forme française, riche en éléments variés et plus complexe qu'ailleurs : mais qu'on ne la définisse pas, simplement, en disant qu'elle a un caractère « social » : « A la cour [2], et dans le cabinet des érudits eux-mêmes, sinon encore dans les Sorbonnes, la littérature est dès à présent envisagée comme l'art d'entretenir, de multiplier, de propager le commerce ou la communication des esprits. Elle va faire le lien des « honnêtes gens »... » (p. 81 [3]).

1. M. Brunetière dit, lui-même : « ... Une vérité n'est complète qu'autant qu'on a fait entrer dans sa définition l'expression de son contraire » (p. 54).

2. Sur le rôle de François Ier voir pp. 68 et 78. Il y a contradiction, au moins apparente, à nous dire, ici, qu'il a apporté, en naissant, le « goût vif de l'art et des lettres », là, que son « éducation première et la tournure de son esprit, militaire et chevaleresque, » semblaient l'avoir assez peu préparé à accueillir les idées de Budé, initiateur de l'éducation classique.

3. Cf. pp. 182 (« L'enseignement des « humanistes » commençait à porter ses fruits, et la vie sociale naissait. On s'essayait à d'autres manières, à d'autres plaisirs, à une existence nouvelle. L'échange ou la discussion des idées tendait à devenir le signe de la civilisation, en même temps qu'un moyen de la faire avancer ») et 230.

Cette définition, si étroite, de la Renaissance française répond évidemment, chez M. Brunetière, à une certaine conception du génie de la France. La France, dit-il, a eu peur de Calvin, parce que « son génie facile, le génie de Clément Marot, n'a pu s'accommoder de cette discipline ; son *génie social*, celui de Marguerite de Valois, n'a pu se résigner à cette insupportable tyrannie des mœurs et des consciences ; son génie littéraire enfin, tel qu'il s'incarnait dans Rabelais, n'a pu prendre son parti de cet anathème jeté, par l'auteur de l'*Excuse aux Nicodémites*, aux lettres et aux arts » (p. 230). Et M. Brunetière ne cache pas qu'il se félicite de l'échec de Calvin en France : « Est-il permis de dire que nous sommes de ceux qui ne le regrettent pas, et de ceux surtout qui ne croient pas que l'on soit obligé, pour rendre justice à Calvin, de lui sacrifier trois cent cinquante ans d'histoire ? »

Sur les rapports de la Réforme et de la Renaissance il fait cette remarque, d'ailleurs juste, que bien des gens de lettres et des humanistes ont commencé par être favorables à la Réforme, quand ils ont cru voir en elle « une aide pour les émanciper du joug de la scolastique et de l'Église », mais que, « dès qu'ils ont compris qu'il s'agissait de l'établissement d'une église nouvelle, et que la discipline en serait plus intolérante que celle de l'ancienne, ils n'ont plus vu d'avantage à s'être émancipés d'une servitude pour retomber sous une autre ; — et il est difficile, en ce point, ajoute M. Brunetière, de ne pas leur donner raison » (p. 196). Il ne croit pas au protestantisme de Marot, mais, par contre, il insiste sur l'hostilité de Ronsard à l'égard du calvinisme (p. 354). Il donne une importance extrême — en dépit de la « critique universitaire »[1] — aux *Discours des Misères de ce temps*, qui sont « des actes autant que des poèmes » (p. 369) : Ronsard, en reprochant aux « nouveaux réformateurs » d'avoir divisé la France, professe l'idée de Patrie, — laquelle est liée dans son esprit à celle d'une religion nationale, le catholicisme. « ...C'est surtout en « Français » qu'il s'exprime, comme étant de son pays autant que de sa religion, ou peut-être, et mieux encore, comme ne séparant pas la grandeur et la prospérité de son pays d'avec une religion dont on peut dire, et en tout cas dont il estime qu'elle a fait la France. Quel Français, ou quel catholique voudra lui reprocher d'avoir

1. Voir la note de la page 368.

ainsi solidarisé, de manière à ne plus distinguer lui-même l'une de l'autre, sa croyance et son patriotisme ? » (p. 364 ; cf. pp. 358, 361, 363.)

N'est-il point évident que — indépendamment de conceptions littéraires qui sont parfois contestables — M. Brunetière introduit dans son œuvre — au second plan, fort heureusement — des idées générales d'une autre nature, qui ont je ne sais quel air polémique et non point un caractère objectif? Que les diverses nations présentent des traits propres et qu'une psychologie des peuples, des collectivités, soit concevable, c'est ce dont on ne doute point ici puisqu'on travaille à la constituer[1] ; mais il ne faut parler du « génie » des peuples qu'avec réserve, et encore bien plus doit-on s'abstenir de toucher, sans études spéciales, à l'obscure notion de « races ». « ...Nous ne connaissons point, ou nous connaissons mal, et nous ne connaîtrons jamais complètement, les influences mystérieuses qui agissent dans les races. » Voilà qui va bien. Mais pourquoi M. Brunetière écrit-il aussitôt ces lignes, décisives et mystiques, où l'on trouve comme un écho du *Discours sur l'Histoire universelle :* « La sourde hostilité qui les rue dans l'histoire les unes contre les autres n'a point sa raison d'être dans leur seule volonté, ni dans leurs besoins d'expansion, ni dans une ambition de suprématie ou de souveraineté, mais dans le sang même de leurs veines, si l'on peut ainsi dire, dans la profondeur de leurs instincts, et plus loin encore, dans les desseins d'une puissance — Ἀνάγκη — dont elles ne sont que les instruments » ? (p. 441.)

Dans le détail, quand il s'agit, non plus du mouvement général de la littérature, mais du caractère des œuvres à un point de vue technique, là même on voit se manifester parfois de façon fâcheuse cet appétit des idées et des formules.

« *S'il n'y a de science que du général*, il n'y a de poésie que du *passé* », dit M. Brunetière à la page 132. Il est vrai que, au bas de la même page, il déclare que Pantagruel et Gargantua, qui person-

1. Voir notre *Introduction générale* aux *Régions de la France*, tome VI.

nifient les *énergies de la nature*, représentent ainsi « ce qu'il y a de plus poétique et de plus philosophique à la fois dans l'œuvre de Rabelais ». Il dit ailleurs : « *S'il n'y a de science que du général*, il n'y a peut-être de grande poésie que de l'*universel* » (p. 246). Et ailleurs encore, parlant du lyrisme, — qui nous paraît bien se confondre avec la poésie, — il affirme que « c'est proprement et spécifiquement l'expression de la vie intérieure » (p. 437). Sans doute, ces définitions diverses ne sont pas inconciliables. Il n'en est pas moins vrai que la formule présente, à chaque fois, comme vérité parfaite ce qui n'est qu'un aspect ou une parcelle de la vérité. — Autre exemple. Cette proposition : « Il n'y a pas d' « épopée » qui ne soit l'expression d'une rencontre ou d'un conflit de « races » adverses », est évidemment trop absolue. Si l'épopée est, par essence, l'expression d'une âme collective, nationale, dans le récit de faits historiques ou légendaires, on comprend qu'une telle âme ait pris conscience de soi habituellement dans une lutte et se soit mieux posée en s'opposant : mais il ne faut pas que la préoccupation de la « race » fasse une condition essentielle de ce qui est un caractère accidentel et dérivé.

Est-il besoin de dire que, néanmoins, sur les genres comme sur les œuvres, les remarques justes et pénétrantes abondent ? En parlant — à propos de la Pléiade — de l'épopée, ou de la poésie lyrique, ou du drame, M. Brunetière est presque toujours dans le vrai. Pour contester ce qu'il y a d'adventice dans sa théorie de l'évolution des genres, on n'en doit pas moins reconnaître la sûreté habituelle de ses jugements lorsqu'il se trouve en contact direct, pour ainsi dire, avec la matière de l'histoire littéraire.

Ce que nous avons voulu, dans ces quelques pages, c'est, non pas rabaisser les mérites de M. Brunetière, — son œuvre robuste et loyale, là même où elle prête le plus à la critique, impose l'estime, — mais faire le départ, au point de vue méthodique, des éléments qu'enferme cette œuvre. S'il a, au plus haut point, la préoccupation des idées générales, il ne pratique pas toujours la méthode prudente, applicable à toute science, qui conduit l'esprit du particulier au général, et qui — dans chaque ordre de sciences et dans chaque discipline singulière — cherche des généralisations spécifiques. A côté des idées générales procurées par la

bonne méthode, — et il est trop connaisseur des littératures [1], de notre littérature surtout, pour n'en avoir pas un grand nombre de telles, — il y en a d'autres qui sont arbitraires; il y en a qui, venues d'ailleurs, sont proposées ou imposées à l'histoire littéraire. Selon une distinction que nous avons souvent faite ici, nous dirons que son œuvre n'est pas assez la synthèse des faits littéraires, qu'elle est encore trop une philosophie de la littérature.

Parmi les idées que M. Brunetière importe dans l'histoire littéraire, il en est qui viennent de sciences étrangères : celles-là ne donnent à l'histoire littéraire qu'un caractère pseudo-scientifique. Dans cette *Évolution des genres* que nous avons rappelée plus haut, M. Brunetière dit, à la page 9, que la critique est devenue non pas « une dépendance, ou une province, mais véritablement une science analogue à l'histoire naturelle ». Et à la page 29 il pose cette question : « La critique est-elle une *science ?* » « Le problème est litigieux, répond-il ; et, pour ma part, je ne crois pas qu'elle en puisse prendre le nom, ni même... qu'elle ait aucun avantage à le prendre. » Or, la cause profonde d'une foule de contradictions qu'on peut relever chez lui et de bien des erreurs, c'est qu'il n'a pas pleinement foi en la science, ou — pour ne pas employer les grands mots — qu'il n'a pas eu la ferme conviction qu'un seul et même procédé de recherche positive doit être appliqué à la connaissance de tout ce qui est : procédé, d'ailleurs, qui varie dans le détail pour s'adapter à la diversité des faits. Il rapproche plus ou moins arbitrairement les faits de la science naturelle et ceux de l'histoire littéraire : mais il laisse subsister un fossé entre la nature et l'homme. Il a la curiosité de la science, mais non l'esprit de la science. Et les mêmes dispositions qui lui ont fait proclamer la banqueroute — ou, pour être exact, les faillites partielles — de la science, l'ont empêché de donner à l'histoire littéraire un caractère exclusivement et spécifiquement scientifique.

HENRI BERR.

1. On pourrait reprocher à M. Brunetière de moins bien connaître la littérature grecque que la latine. Aussi exagère-t-il ce qu'il y a d' « incommunicable » dans la première : voir les pages 434-436. — Presque tous les mots grecs cités dans son ouvrage sont accentués de façon défectueuse : voir pp. 46, 70, 81, 164, 250.

CHATEAUBRIAND ET JULIEN[1]

NOTES DE PSYCHOLOGIE LITTÉRAIRE

« Julien, mon domestique et compagnon, a, de son côté, fait son *Itinéraire* auprès du mien, comme les passagers sur un vaisseau tiennent leur journal particulier dans un voyage de découverte. Le petit manuscrit qu'il met à ma disposition servira de contrôle à ma narration : je serai Cook, il sera Clarke[2]. » C'est en ces termes que Chateaubriand, après avoir renvoyé ses lecteurs à l'*Itinéraire*, présente, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, le personnage qui l'a suivi à Jérusalem, et dont il invoque l'humble, mais sûr témoignage. Chateaubriand donne ensuite plusieurs citations, quelques-unes considérables, du journal de Julien[3], et il fait précéder ces extraits des passages de son *Itinéraire* qui y correspondent. Il ne veut point, sans doute, s'offrir le plaisir facile d'une comparaison avec un pareil rival : il désire, dit-il, « mettre dans un plus grand jour la manière dont on est frappé dans l'ordre de la société et la hiérarchie des intelligences ». Le ton, un peu dédaigneux, du maître, indique assez la conviction de sa supériorité.

Il est remarquable de voir Chateaubriand fournir lui-même un témoin de sa véracité et renvoyer, lui, l'orgueilleux paladin, au

1. Édouard Champion, *Itinéraire de Paris à Jérusalem* par Julien, domestique de M. de Chateaubriand, publié d'après le manuscrit original appartenant à M. Lesouëf, avec introduction et notes. Accompagné de fac-similés, Paris, 1904, Honoré Champion. Un volume in-16 carré, XXIV + 121 pages et un appendice.
2. *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. II, p. 507.
3. *Ibid.*, t. II, p. 508-530.

journal d'un simple valet de chambre. Il se rappelait évidemment certaines critiques contemporaines; il prévoyait peut-être certains doutes de la postérité. Il n'avait pas tort. Nous avons pris, surtout depuis quelque temps, l'habitude de suspecter la bonne foi de Chateaubriand voyageur, et M. Bédier a magistralement démontré comment un poète sait peindre, d'après autrui, de couleurs merveilleuses, des scènes et des sites qu'il n'a point vus. Aussi la publication de M. Ed. Champion, qui met en nos mains le journal entier de Julien, au lieu de quelques passages, choisis par Chateaubriand, est-elle non seulement curieuse en elle-même et littérairement suggestive, parce qu'elle permet de saisir sur le vif, par le rapprochement des deux récits, le génie d'un grand écrivain, mais utile à la critique, parce qu'elle offre pour l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* un instrument de contrôle direct, qui a manqué pour le *Voyage en Amérique*.

Il y a d'ailleurs moins à contrôler dans l'*Itinéraire*. Autant l'auteur du *Voyage en Amérique* a discrètement passé sous silence les originaux dont il s'est inspiré, autant l'auteur de l'*Itinéraire* a pris soin d'indiquer ou plutôt d'étaler les sources diverses dont il s'est servi. Préfaces, Introduction avec deux mémoires, pièces justificatives même en latin, références innombrables, c'est tout un appareil d'érudition qui paraît « indigeste » à Sainte-Beuve. L'on ne peut donc, à propos d'un tel ouvrage, parler de supercherie, tout en constatant, une fois de plus, le besoin qu'a Chateaubriand d'exciter son imagination par quelque lecture. Mais les pages de l'*Itinéraire*, ces « Mémoires d'une année de ma vie », comme les appelle Chateaubriand, sont remplies d'incidents et d'épisodes tout personnels. Il fallait un moyen de contrôler ces récits, et, pour employer la formule de M. Ed. Champion, il fallait « des sources narratives ». Julien, qui ne pouvait songer à faire œuvre littéraire, qui écrit pour des gens aussi peu lettrés que lui-même, tout naïvement, nous fournit ces sources avec une indiscutable précision.

Quel était ce Julien? Dans une piquante introduction, où il définit fort bien le caractère du livre de l'*Itinéraire*, M. Ed. Champion nous apprend sur le compagnon de Chateaubriand tout ce qu'on en peut savoir. Julien, frère de la cuisinière, était marié et âgé de quarante-six ans quand il se mit en route. Il apparaît comme un serviteur dévoué, méticuleux, d'humeur placide et d'esprit pratique. Le « ca-

marade d'Ulysse »[1] devait, hélas ! tourner à l'ivrognerie et finir à l'hospice des vieillards, où, comme le dit son maître, il « acheva le grand et dernier voyage ». C'est l'occasion, pour Chateaubriand, de méditer mélancoliquement sur lui-même à la fin du second tome des *Mémoires*.

L'*Itinéraire* de Julien commence sans préliminaires, en vrai journal de route. « Nous sommes partis de Paris pour Lyon, le dimanche 13 juillet 1806, à trois heures après-midi. » Alors que Chateaubriand ne parle pas, dans son *Itinéraire*, du voyage de Paris à Milan, Julien donne quelques détails sur Lyon, la route de Suze, et Turin. Un mot sur Milan, mais deux pages sur Venise, sur les gondoles qui rappellent les corbillards de Paris, la place Saint-Marc, les rues, places et appartements, la propreté des hôtels et l'usage « de servir une assiette de fromage râpé avec le potage ». On sent immédiatement le domestique exact, et soucieux des questions économiques ! L'arrivée à Trieste est seulement indiquée : à midi, d'après Chateaubriand ; à minuit, déclare Julien.

Le 1er août, l'on s'embarque pour Smyrne. L'*Itinéraire* de Julien, comme celui de Chateaubriand, renferme un récit de la tempête : ce morceau est cité dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*[2]. Mais Julien, qui fut d'ailleurs impassible au milieu du danger, n'a pas remarqué, ou n'a pas trouvé intéressant de rappeler la prière des matelots « les uns debout et découverts, les autres prosternés sur des canons », et priant « au milieu des torrents de pluie et des coups de tonnerre ». Julien, fils du peuple et qui ne paraît point fort pieux, manque évidemment du sens poétique.

Le calme se rétablit. Le 10 août, Chateaubriand débarque à Modon pour aller visiter la Grèce et se fait accompagner de ce Joseph le Milanais qui lui sert à la fois de domestique et d'interprète ; Julien continue en bateau sa route vers Smyrne, où Chateaubriand doit le rejoindre et ne le rejoint en fait que le 2 septembre. Ainsi, durant vingt-trois jours, Julien est seul; cette partie de son récit nous intéresse moins, car le valet n'a l'honneur de compter qu'aux côtés de son maître. Et pourtant il insiste avec complaisance sur Smyrne, et d'abord sur la cuisine du pays, puis sur les boutiques, la forme des maisons, les rues, les chiens de

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 546.
2. *Ibid.*, p. 508.

garde, la façon de s'asseoir, de manger, de faire le café à la turque, le système d'arrosage : Julien est l'homme des menus détails, dont les yeux ne voient que les petites anomalies extérieures.

Le 4 septembre, à minuit, maître et domestique partent de Smyrne pour se rendre par terre à Constantinople: tous deux ont peint la caravane, le campement, raconté la querelle avec le conducteur et la scène chez l'aga de Kircagach. Julien ne parle pas de ce café d'Emir-Capi, où, le 9 septembre, Chateaubriand dormit sur la natte d'un mort qu'on enleva pour lui faire place. Mais Julien n'avait point les moyens de citer Pascal, ni l'idée de méditer sur la mort pour si peu de chose[1] ! En revanche, il consacre deux pages à la ville, aux maisons, voitures et portefaix de Constantinople, que Chateaubriand estime trop connue pour qu'on la décrive, et dont le séjour d'ailleurs lui « pesait ». L'auteur des *Martyrs* n'aime à visiter que « les lieux embellis par la vertu ou par les arts ».

Durant la traversée vers Jaffa, Julien est choqué de l'installation malpropre des passagers. Il énumère d'abord les diverses provisions, rhum, sucre, citron, etc., qu'il avait, en serviteur prévoyant, « serrées » en lieu sûr. Mais il est écœuré du spectacle des voyageurs « vomissant partout ». Chateaubriand n'entend que les chants et les prières des pèlerins, l'admirable *Kyrie eleison* dont « l'effet est surprenant pour la tristesse et la majesté ». Nous comprenons qu'un valet n'évoque pas, en face de Cyzique, les grands faits de l'histoire, qu'il ne cite pas Virgile, Homère et Euripide, et que de Rhodes il ne garde qu'un souvenir, c'est qu'on y prit de la viande fraîche. Ne lui demandons pas non plus de contempler la nuit sereine, la lune qui semble se balancer entre les mâts et les cordages, de sentir son cœur troublé, quand les pèlerins poussent ce cri : *le Carmel, le Carmel!* Mais comment un serviteur si ponctuel, si bien muni de quinquina, a-t-il pu omettre de mentionner cette fièvre dont son maître souffrit en mer?

Il n'oublie pas en revanche de nous conter, comment, en débarquant à Jaffa, il fut pris pour son maître par six Arabes qu'éblouirent les boutons éclatants de sa redingote blanchâtre[2]. Puis il passe rapidement sur le séjour chez les Cordeliers de Jaffa, retient seulement de la crèche de Bethléem qu'elle est éclairée par douze lampes

1. M. Ed. Champion, frappé du silence de Julien, ne doute pas que l'épisode soit inventé par Chateaubriand. Cf. note, p. 71.
2. Le morceau est cité dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 518.

d'argent et qu'il y a un autel à la place où naquit le Christ, mentionne sèchement l'arrivée à Jérusalem, et conte au contraire avec complaisance la querelle à la porte du couvent de Saint-Saba. Ici se placent les belles pages de Chateaubriand sur la vallée du Jourdain. Julien, après avoir noté que son maître « emplit une bouteille de fer-blanc tenant environ trois chopines de l'eau de la mer Morte », puis une seconde bouteille d'eau du Jourdain, nous fait savoir qu'ils furent assaillis à un moment par des frelons, que, dans un village arabe, ils mangèrent de la viande de chevreau avec leurs doigts, et qu'ils rencontrèrent, à quelque distance de Jérusalem, des soldats du pacha. Les mêmes faits sont rapportés par Chateaubriand. Mais à celui-ci seul appartiennent les vues d'ensemble sur la Judée, la définition « de ce grand ennui qui saisit le cœur » dans les solitudes, l'émotion des souvenirs devant ces lieux « fameux par les bénédictions et par les malédictions du ciel ».

La quatrième et la cinquième parties de l'*Itinéraire* sont consacrées à Jérusalem : cent pages où l'histoire est « surabondante » et ennuyeuse, au jugement de Sainte-Beuve. Une page suffit à Julien pour parler du Saint-Sépulcre, du Calvaire et de la vallée de Josaphat. Aussi Chateaubriand, dans ses *Mémoires*, en citant une partie de cette page, ne peut s'empêcher de dire, assez ironiquement : « Julien n'est pas beaucoup frappé des saints lieux : en vrai philosophe, il est sec [1]. » Certes Julien n'est pas un mécréant : mais il n'est ni historien, ni poète, ni rêveur. Il n'a pas su voir, du haut de la montagne des Oliviers, la cité sainte, et l'on peut penser que « l'extraordinaire désolation » de ces lieux lui a plutôt laissé des impressions d'ennui. Il n'a même pas songé à rappeler que son maître reçut des Pères de la Terre-Sainte le titre de chevalier du Saint-Sépulcre.

Les voyageurs quittent Jérusalem, retournent à Jaffa et s'embarquent pour Alexandrie. Julien continue à consigner scrupuleusement les dates et les heures. A Alexandrie, il est pris de la fièvre. Son maître le laisse en cette ville et part pour le Caire d'où il revient après trois semaines d'absence. Julien n'a donc pas vu ces Pyramides devant lesquelles son maître est demeuré saisi d'admiration, et pendant un certain nombre de pages nous ne pouvons contrôler le récit de Chateaubriand. Mais Julien, qui a séjourné

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 522.

trente-quatre jours à Alexandrie, a pu visiter le pays tout à son aise, et il a passé des heures agréables dans cette ville que René estime « le lieu le plus triste et le plus désolé de la terre ». Il nous renseigne sur les rôdeurs du pays, et les « cavalcades » que l'on y fait à âne. Rien de tout cela dans Chateaubriand, qui se trouve ici, comme à Smyrne, avoir vu moins de choses que son compagnon.

La traversée d'Alexandrie à Tunis fut mauvaise. Chateaubriand s'inquiète et s'impatiente contre le capitaine : Julien, toujours impassible, n'est tourmenté que de voir baisser ses provisions.

Il est pourtant heureux, lui aussi, de trouver une généreuse hospitalité chez M. Devoise [1], consul de France à Tunis, et rappelle volontiers ces six bonnes semaines qui se passèrent, à l'approche du carnaval, au milieu des fêtes. Les deux *Itinéraires* sont d'accord sur les « mauvais sujets » qui fourmillent à Tunis, comme sur la sécheresse de la campagne. Mais en face des ruines de Carthage, tandis que l'un des voyageurs songe à Didon, à Sophonisbe, à Annibal, et à saint Louis, l'autre remarque que « Monsieur » a fait emplette de quelques pierres et médailles pour les rapporter en France à ses amis [2].

« Julien, disent les *Mémoires d'Outre-Tombe* [3], raconte brièvement notre traversée de Tunis à Gibraltar. » En vérité notre narrateur n'est point avare de renseignements sur la propreté du brick américain qui le portait, sur les passagers et les gens de service qu'il a pu connaître ; il nous apprend que certains jours les matelots faisaient des exercices de tir, pour essayer leur adresse, que d'autres fois on pêchait à la tortue et que le cou de cet animal fait un excellent bouillon. L'auteur d'*Atala* n'a point parlé de si petites choses. Aussi M. Ed. Champion a remarqué avec raison combien l'*Itinéraire* est sec, en cette partie, à côté du journal de Julien. Celui-ci nous fait notamment savoir que Chateaubriand aurait voulu débarquer à Malaga, mais que le bâtiment fut en quarantaine devant Gibraltar, et que c'est à la faveur d'un brouillard épais qu'une chaloupe les mena du port de Gibraltar dans celui d'Algésiras. Il n'est pas sans intérêt d'apprendre comment, après s'être

1. Julien écrit : M. Doise.
2. A la page 106, ligne 3, il doit y avoir une erreur d'impression. Il faut lire le 3 *mars*, et non le 3 *mai*.
3. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 528.

débarrassé de ses provisions et ustensiles de cuisine, Julien dut trouver cinq chevaux, dont un pour l'interprète, un Espagnol rencontré sur le brick américain, comment, en cet équipage, les voyageurs arrivèrent péniblement, à travers montagnes et rivières, jusqu'à Cadix, comment enfin ils durent prendre des chevaux de selle pour gagner Grenade. Chateaubriand n'a fait nulle part allusion à telle mauvaise nuit passée dans une auberge où, dit Julien, « il y avait au moins une trentaine de moines qui faisaient un tapage et une débauche qu'aucun militaire n'aurait faits ». Ce silence est facilement explicable.

Julien, comme Chateaubriand, ne dit qu'un mot de l'Alhambra, signale brièvement deux étapes avant Madrid, dit quelques mots du château, des jardins, voitures et promenades de cette ville. Il trouve que l'Escurial est un des monastères les plus grands et les plus beaux de l'Europe, mais ne mentionne pas les tombeaux. Puis précipitant son récit, il « saute », suivant l'expression de Chateaubriand [1], de Madrid à Bayonne. Mais il nous révèle encore un détail : c'est dans une nouvelle voiture, attelée de six mulets, et menée par deux conducteurs, que s'accomplit cette partie du voyage. A Bayonne, Julien a observé des forçats traînant leur boulet. Chateaubriand n'a pas regardé de telles gens ! De même il a trouvé inutile de déclarer que Bordeaux est une cité « très grande et très peuplée [2] ». Il fait pourtant à son domestique l'honneur de citer, en les écourtant un peu, les dernières lignes de son journal, car, dit-il, « Julien ne me lâche pas qu'il ne m'ait ramené sur la place Louis XV, le 5 juin 1807, à trois heures après midi ». Ainsi la dernière phrase de cet *Itinéraire* est d'une simplicité aussi sèche que la première. Julien ne sait pas, comme l'auteur du véritable *Itinéraire*, finir sur un trait brillant, en évoquant ces anciens pèlerins de la Terre-Sainte qui « déposaient leur bourdon à Jérusalem, et prenaient pour le retour un bâton de palmier ».

Il est aisé de voir par cette analyse l'exactitude minutieuse de Julien : le maître lui-même l'a certifiée dans ses *Mémoires*, et c'est à ce titre qu'il fait à son domestique l'honneur de reproduire dix-sept passages de son journal. Dans ces citations, il a corrigé la ponctuation et l'orthographe de l'original. M. Ed. Champion a dû faire de même. Deux fac-similés nous renseignent assez sur l'igno-

1. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 530.
2. Julien, p. 120.

rance grammaticale de celui qui écrit L'yon pour Lyon et Troyes pour Troie. Mais M. Champion a laissé aux phrases leur tournure le plus souvent incohérente ou incorrecte, leur syntaxe compliquée et puérile qui rappelle assez les épîtres d'un simple soldat. Chateaubriand au contraire, quand il cite Julien, rebâtit la phrase, rétablit la correction sans altérer l'ordre ni, en général, l'expression, et il est piquant de voir le dédaigneux auteur du *Génie* retoucher l'humble prose de son domestique comme on corrige une lettre d'enfant. C'est une excellente leçon de style.

Je ne crois pas d'autre part qu'il puisse exister une étude plus féconde que de considérer comment une imagination géniale, sait, en quelque sorte, tirer parti d'une matière : c'est ici Julien qui fournit le canevas, que le maître enrichit de couleurs, de souvenirs et de réflexions. Il serait absurde et injuste d'en vouloir à un simple domestique, parce qu'il ignore le secret de disposer un tableau [1], de ménager les effets et de revêtir sa pensée d'une forme éclatante : Chateaubriand à cet égard ne souffre guère de rivaux. Mais Julien n'a pas ce don de voir et de sentir qui n'est pas le privilège exclusif des esprits cultivés ou des artistes de profession. Il ne *voit* pas la teinte d'un paysage : il ne perçoit pas ce « ton chaud », cette « extrême douceur de l'air » de Smyrne, où Chateaubriand reconnaissait la « molle Ionie » ; il ne *voit* pas, dans une scène, le contraste des couleurs, le mouvement, l'ensemble surtout : s'il note par exemple au kan de Ménémen [2] l'abondance des pastèques et les bâches pleines d'eau pour les chevaux, il n'a pas observé l'attitude des ânes et des chameaux, la pose des femmes, des marchands, des imans et des chameliers, le « grouillement » de ce campement fantastique, à demi-éclairé par la flamme mouvante des feux, et qui rappelle à Chateaubriand les *Mille et une Nuits*. Il est également incapable de *sentir* la solitude de la mer ou de la nuit, l'effrayant de la tempête, la gravité de la prière : il consulte sa montre, au moment où l'on arrive, enfin ! à Jérusalem, tandis que Chateaubriand pousse un cri, qui traduit l'élan ému de son âme.

Mais encore une fois n'écrasons pas Julien du poids d'un parallèle avec son maître. Reconnaissons-lui même le mérite de rendre

1. Comparer, par exemple, le portrait de Jean l'interprète chez Chateaubriand (*Itinéraire*, p. 209) et chez Julien (p. 70-71).
2. P. 58. — *Itinéraire*, p. 186-187. Ed. Garnier.

clairement ce qu'il veut dire. N'y a-t-il pas quelque chose de net dans ce croquis : « Il y a aussi des portefaix, qui sont des Turcs, ayant de très gros et longs bâtons, où ils peuvent se mettre cinq ou six à chaque bout et porter des charges énormes d'un pas régulier[1] » ? Chateaubriand n'a pas manqué de citer une telle phrase, non plus que ce trait expressif, à propos des Juifs de Carthage : « ils prient et pleurent ».

Gardons-nous d'étudier Julien littérairement. Tirons de lui ce qui importe, des renseignements sur la véracité de son maître. Or tout d'abord il est intéressant, maintenant que nous possédons le texte original de Julien, de constater l'exactitude des citations qu'en contiennent les *Mémoires d'Outre-Tombe*. Chateaubriand, nous l'avons dit, retouche la prose de son domestique pour la rendre correcte, mais il n'altère pas le « fond » sérieusement. Tout au plus transpose-t-il quelques phrases[2]. Ici il est vrai il supprime quelques mots qui l'accusent d'impatience injuste contre le capitaine de son navire[3] ; là il omet également deux traits qu'il n'a évidemment pas trouvés assez convenables : il s'agit dans l'un de deux officiers « qui étaient comme deux sauvages[4] », dans l'autre « de l'odeur infecte, répandue par les vomissements des passagers[5] ». Mais ce sont là des exceptions. Pourtant il est un changement qui se remarque dans toutes les citations : Julien, dans son journal, appelle son maître Monsieur de Chateaubriand ; les *Mémoires* disent : Monsieur, tout court, et M. Ed. Champion a constaté sur le manuscrit de Julien la correction faite de la main même de Chateaubriand. René n'a pu tolérer une appellation trop familière de la part d'un valet !

En définitive la comparaison des deux *Itinéraires* nous révèle-t-elle des erreurs ou de la fantaisie dans le récit de Chateaubriand? Tout d'abord il faut noter que de certaines omissions relevées dans le journal de Julien, on ne peut rien conclure avec certitude contre Chateaubriand : un Julien a bien pu ne pas remarquer ou trouver indifférents des détails qui frappent les yeux ou l'imagination d'un Chateaubriand. Combien le maître a-t-il négligé en revanche de ces renseignements tout pratiques où se complaît son

1. P. 65.
2. P. 96.
3. *Mém.*, t. II, p. 526 ; Julien, p. 96.
4. *Mém.*, t. II, p. 524 ; Julien, p. 99.
5. *Mém.*, t. II, p. 516 ; Julien, p. 68.

domestique ! D'une manière générale les deux narrations sont d'accord. Les horaires concordent presque partout : la principale divergence sur ce point est dans le récit des promenades, assez embrouillées d'ailleurs, faites autour de Jérusalem [1]. Mais en donnant même ici raison à Julien, ne peut-on pardonner à Chateaubriand une erreur de mémoire, surtout si l'on songe que plusieurs mois s'étaient écoulés depuis son voyage, quand il reprenait ses notes pour les rédiger définitivement ?

M. Ed. Champion n'en a pas moins raison de constater qu'il arrive à l'auteur de l'*Itinéraire* d'accommoder les faits à son avantage. Ainsi Chateaubriand nous parle d'une chute de cheval qu'il fit au sortir de Pergame : or le témoignage de Julien est formel : c'est bien en Terre Sainte que l'illustre pèlerin s'est assoupi sur sa monture, c'est sur « cette terre des prodiges » qu'il a perdu l'équilibre piteusement ! On comprend pourquoi le narrateur a effacé l'incident. Mais quel est le voyageur narrant et surtout écrivant ses aventures qui n'a point cédé aux tentations naturelles de l'amour-propre ?

Ce qui est hors de doute, c'est la tendance de Chateaubriand à dramatiser. Non seulement il *compose* ses tableaux et ses scènes en peintre qui a du métier et en artiste qui sait dégager une impression, mais son imagination agrandit la réalité. Dans toutes les circonstances où un danger se présente, il l'exagère. « Nous étions tous décidés à passer de force [2] », dit Julien. — « Dans un instant, nous vîmes voler les pierres, briller les poignards, ajuster les fusils », dit son maître. Chateaubriand voit partout des pillards et des ennemis. Aussi le voit-on s'irriter contre l'impassibilité de son domestique, qui « n'était jamais étonné... et se croyait toujours dans la rue Saint-Honoré [3] ». Julien n'a pas même mentionné l'agression dont son maître fut victime au sortir du Saint-Sépulcre [4].

Quand cette imagination s'exalte à propos d'événements déjà lointains, il est à craindre qu'elle s'abandonne au plaisir de la fiction, qu'aiguise encore le désir de l'effet dramatique. « J'avais un fouet à la main », dit Chateaubriand, quand il raconte la scène chez l'aga de Kircagach, en se donnant quelque peu des airs de mata-

1. Cf. la note de M. Ed. Champion, p. 76-77.
2. P. 81.
3. *Itinéraire*, p. 258.
4. *Ibid.*, p. 309.

more, et l'attitude du Français, botté, éperonné, menaçant, en face du Turc d'abord dédaigneux, puis étonné, frappe le lecteur. D'après Julien, Monsieur qui s'était calmé, alla trouver le « consul », et à la suite de cet entretien, changea d'itinéraire : simple observation, en deux lignes. Chateaubriand n'a-t-il pas fait ici un peu de « théâtre »? — De même quand il peint la tempête, il s'enivre d'horreur. Il a entrevu dans la nuit une felouque désemparée, aperçu quatre matelots à genoux sur le pont, entendu leurs cris : au matin la felouque avait disparu[1]. Comment Julien a-t-il pu ne pas rappeler cette barque tragique? Comment a-t-il gardé le silence sur cet ouragan inoubliable, au dire de son maître, qui fondit sur les voyageurs vers l'île de Lampedouse[2]? Déjà Chateaubriand avait écrit un billet ainsi conçu : « F. A de Chateaubriand, naufragé sur l'île de Lampedouse, le 28 décembre 1806, en revenant de la Terre Sainte »; déjà il avait enfermé le papier dans une bouteille qu'il allait jeter à la mer. Julien n'a donc pas vu ce drame? Ou serait-ce que Chateaubriand a quelque peu poétisé la vérité, préparant, par un tableau pathétique de la tempête, l'effet de son trait final : « La Providence nous sauva »? — M. Champion ne doute pas que l'histoire de la natte du mort, que nous avons vue plus haut, ne soit de l'invention de Chateaubriand. — N'y a-t-il pas enfin du *romantisme* de fantaisie dans le tableau de Constantinople, où, après avoir présenté cyprès, imans, janissaires, sérail et « infâmes » enfants, l'auteur lance ces traits quelque peu déclamatoires : « De pâles adorateurs rôdent sans cesse autour du Temple, et viennent apporter leurs têtes à l'idole... Les yeux du despote attirent les esclaves, comme les regards du serpent fascinent les oiseaux dont il fait sa proie[3]. » Cet exotisme de convention fait songer à telle *Orientale* de Hugo. « Julien ne se perd pas ainsi dans les nues », dit Chateaubriand[4], en citant le passage correspondant et tout prosaïque du journal de son domestique. C'est un aveu: l'imagination du maître l'emporte quelquefois dans les nuages.

Mais ces exagérations, ces envolées romantiques ne sont-elles pas sincères? Un poète peut-il échapper aux transports de son imagination, à ce mirage qui, dans la fièvre du travail, le trompe lui-

1. *Itinéraire*, p. 385.
2. *Ibid.*, p. 388.
3. *Ibid.*, p. 201.
4. *Ibid.*, t. II, p. 514.

même? Un écrivain comme Chateaubriand, est-il capable, même quand il croit écrire le récit de sa vie, de se soustraire à sa nature et à ses habitudes d'artiste? Peut-on, sans parti pris, l'accuser de mensonge, s'il a eu souvent des visions plutôt que des vues de la réalité? C'est lui reprocher ce qui fait son génie. Et une preuve de sa sincérité, c'est que plusieurs des passages qui prêtent le plus aux soupçons, celui de l'aga par exemple, ou celui de Constantinople, ont été cités dans les *Mémoires*, en regard des notes si vraies de Julien, par Chateaubriand lui-même.

On peut conclure que l'*Itinéraire* est plus digne de foi que le *Voyage en Amérique* : l'auteur de l'*Itinéraire* a réellement parcouru et visité tous les lieux dont il parle. S'il a quelquefois été entraîné par cette « auto-suggestion » qu'a si bien définie M. Bédier, s'il n'a pu résister à l'amour-propre, les broderies du détail n'altèrent pas l'ensemble, et le livre n'est pas un ouvrage de pure fantaisie, mais un récit de voyage. Disons que c'est *le récit de voyage d'un poète*. La publication du journal de Julien ne diminue donc guère la valeur historique de l'*Itinéraire*; mais elle en fait ressortir avec un singulier éclat l'incomparable beauté d'art.

Il faut louer la précision et l'intérêt des nombreuses notes de M. Ed. Champion : les rapprochements des deux *Itinéraires* sont précieux et les contradictions soigneusement relevées; la critique est serrée, sinon indulgente pour Chateaubriand. En donnant en appendice les passages des *Mémoires d'Outre-Tombe*, relatifs aux passeports de Chateaubriand et de Julien, d'après le texte de l'édition Biré comparé aux manuscrits originaux de la Bibliothèque Nationale, il montre la solidité et la sûreté de la méthode de travail. C'est joindre aux qualités de l'homme de goût celles d'un érudit : son nom ne signifie-t-il pas l'un et l'autre?

15 septembre 1905.

CH. GEORGIN.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LES ÉTUDES RELATIVES A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1804)[1]

VII

LES TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DU COMMERCE ET DES CLASSES COMMERÇANTES PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'histoire scientifique du commerce pendant la Révolution est encore, pour la majeure part, à écrire, comme celle de l'industrie. Les documents de tout genre abondent aussi, les uns manuscrits, les autres imprimés, à peu près tous inutilisés. Ce sont les discussions, les comptes rendus, les rapports des Assemblées et des administrateurs sur la situation commerciale[2]; les correspondances des autorités maritimes[3] et des marchands[4]; les pétitions

1. Voyez tome X, pages 57, 194 et 343, et tome XI, p. 94 et 205.
2. Ex. *Compte rendu de Roland sur l'état du commerce*, 1792.
3. Ex. *Analyse de la correspondance du quartier de Noirmoutiers* (*1780-93*) p. p. L. Morel, *Rev. Marit.*, fév.-mars 1902.
4. Exemple : *Archives du corps des marchands de Strasbourg*, documents publiés par Spindler, 2 vol. in-8, 1861-63 ; *Lettres d'un négociant bourguignon* (*1790-1801*), p. p. J. Durandeau, in-8, Dijon, 1903.

des négociants et des armateurs[1] ; les lettres et relations des diplomates et des consuls[2], dont une infime partie seule a été recueillie à part ou éditée. Ce sont encore les écrits des publicistes et des économistes, comme Bergasse[3], Anquetil-Duperron[4], Blanc de Wolx[5], Vaughan[6], Sismondi[7] ; les recueils ou informations des juristes ou des hommes d'affaires, tels que Peuchet[8], Boucher[9], Pardessus[10], Blondel[11], Bouchain[12], Bernadau[13], Boileau[14], Gournay[15] ; les calendriers, almanachs, tablettes ou tableaux publiés alors, principalement dans les ports[16].

Pour connaître le mouvement et l'organisation du commerce français à cette époque, on ne peut guère songer aux histoires universelles dont on possède une collection considérable[17]. Elles sont nécessairement trop superficielles, même les meilleures, comme celles de Macpherson[18], de von Gülich[19], de Schérer[20], d'Ad. Beer[21]. On peut tirer bien plus de profit des exposés généraux contemporains ou voisins de la Révolution, tels que ceux de

1. Exemple ; *Pétition des armateurs de Bordeaux au Conseil des Cinq-Cents (1796)*, *Arch. hist. Gironde*, XXII.

2. Par exemple : *Correspondance des deys d'Alger avec la France (1579-1833)*, p. p. E. Plantet, Alcan, 2 vol. gr. in-8, 1890.

3. *Recherches sur le commerce, etc.*, 1789, in-8.

4. *La dignité du commerce et l'état de commerçant*, 1789, in-8.

5. *Des erreurs du commerce et de ses améliorations*, 1805, 3 vol. in-8.

6. *Principes du commerce entre les nations* (trad. Rayneval), 1789, in-8.

7. *De la richesse commerciale*, 2 vol. in-8, 1803.

8. *Bibliothèque commerciale*, 1802-1806, 12 vol. in-8.

9. *La science des négociants*, 1810, in-4 ; 2e éd., 1810, 2 vol. in-4. — *Manuel des négociants ou Code du commerce maritime*, 1808, 2 vol. in-8. — *Institutions commerciales*, 1801, in-4, etc.

10. *Bibliothèque de jurisprudence commerciale*, 2e éd. P., 1821, 5 vol. in-8.

11. *Tenue des livres de commerce*, in-4, 1801.

12. *Traité du commerce*, 1791, in-12 (comptabilité).

13. *Code commercial, maritime, colonial et des prises*, 1799, in-12.

14. *Code des Faillites*, 1806, in-12.

15. *Tableau général du commerce, des négocians, armateurs, etc*, 1789-90, in-8, 1790.

16. Voir ci-dessus notre travail, chap. II.

17. Voir la liste de ces ouvrages dans notre *Étude sur l'Histoire économique de la France au Moyen Age*, *Rev. de Synthèse hist.*, 1902.

18. *Annals of Commerce*, 4 vol. in-4, 1802-04.

19. *Geschichtliche Darstellung des Handels*, 5 vol. in-8, 1830-1851.

20. *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, 1852, 2 vol. in-8, traduct. française p. p. Vogel et Richelot, 2 vol. in-8, 1856.

21. *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, 5 vol. in-8, 1860-1884.

Tolosan [1], d'A.-M. Arnould [2], de Blanc de Wolx [3], de Moreau de Jonnès [4], en attendant qu'on continue l'œuvre inachevée de Pigeonneau [5] et qu'on remplace l'œuvre insuffisante de Périgot [6]. L'histoire du commerce intérieur n'a été abordée presque nulle part, sauf dans quelques esquisses locales dues à Arnoult [7], à Matton et à Rouit [8], à Goujet [9], à Roumeguère [10] et dans quelques essais généraux, ceux d'O. Noël [11] et de Bizet [12]. On a beaucoup plus étudié celle du commerce maritime dans les études d'ensemble ou dans les monographies déjà nombreuses relatives aux villes et ports de la mer du Nord, de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, composées par L. Simonin [13], Ch. Lenthéric [14], Bossant [15], de Bertrand [16], Derode [17], de Rheims [18], Demotier [19], d'Hautefeuille et Bénard [20], Lefils [21], Cochet [22], Souquet [23], Bellet [24]:

1. *Mémoire sur le commerce de la France et de ses Colonies*, in-4, 1789.

2. *De la Balance du Commerce et des relations extérieures de la France* (1re édit., 1791, 3 vol. in-8) ; 2e éd., 1795, 2 vol. in-4 et atlas.

3. *État commercial de la France au commencement du XIXe siècle*, Paris, 1803, 3 vol. in-8.

4. *Le commerce au XIXe siècle*, 2 vol. in-8, 1825-27.

5. *Histoire du commerce de la France*, 2 vol. in-8, 1885-1891 (s'arrête à 1643).

6. *Histoire du commerce français*, 1884, in-18.

7. *Réflexions sur le commerce de Paris*, 1789, in-8.

8. *Le commerce de Saint-Quentin à la fin du XVIIIe siècle* (*Bull. Soc. Acad. Laon*), IV.

9. *Histoire du commerce de Niort*, 1863, in-8.

10. *Note sur l'histoire du commerce de Toulouse* (*Mém. Acad. Sc. Toulouse*), 5e s., t. II (1858).

11. *Histoire du commerce intérieur de la France depuis la Révolution*, in-8.

12. *Du commerce de la boucherie à Paris*, 1847, in-8.

13. *Les grands ports de commerce de la France*, in-18, 1878.

14. *Côtes et ports français de la Manche et de l'Océan*, 2 vol. in-18, Plon, 1901-1903 ; *La Provence maritime ancienne et moderne*, 1880, in-12 ; *Les Villes mortes du golfe du Lion*, in-8, 1879.

15. *Le port de Dunkerque après 1713* (*Mém. Soc. Dunk.*), XXX, 1898.

16. *Le port et le commerce de Dunkerque au XVIIIe s.* (*ibid.*, IX et X) ; *Histoire de Mardyck et de la Flandre maritime*, 1852, in-8.

17. *Le mouvement commercial du port de Dunkerque, 1755-1855* (*ibid.*), VI-VII, 1856. — Du même, *Histoire de Dunkerque*, 1852, gr. in 8.

18. *Notes sur Calais en 1802-03*, in-8, 1847.

19. *Annales de Calais*, 1856, in-8.

20. *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, 1860, 2 vol. in-8.

21. *Histoire de Montreuil-sur-Mer et du Crotoy*, 2 vol. in-18, 1860-61.

22. *Étretat*, 1857, in-8.

23. *Histoire d'Étaples* (*1800-1806*), in-8, 1856.

24. *Histoire maritime de Fécamp*, in-8, 1898.

Vitet[1], Maresse[2], Thomas[3], Dumont et Léger[4], Morlent[5], Frissard[6], Borély[7], A. Le Corbeiller[8], Cunat[9], Habasque[10], Levot[11], Dauvin[12], Mancel[13], Lallemand[14], A. Guépin[15], Lescadien et Laurent[16], Lebeuf[17], Odin[18], Delayant[19], Jourdain[20], G. Musset[21], Garnault[22], Viaud et Fleury[23], Lemonnier[24], Roche[25], Bernadau[26], Malvezin[27], C. Jullian[28], Balasque et Dulaurens[29], Masein[30], Goyetche[31], L. Malavialle[32], Lourde[33], Lautard[34], A. Fabre[35], Jul-

1. *Histoire de Dieppe*, in-18, 1844.
2. *Esquisses historiques sur Fécamp*, 1839, in-18.
3. *Histoire d'Honfleur*, in-8, 1840.
4. *Histoire de la ville d'Harfleur*, 1886, in-8.
5. *Le Havre ancien et moderne*, 2 vol. in-12, 1825.
6. *Notice historique sur la ville et le port de Dieppe*, 1854, in-18. — *Histoire du port du Havre*, 1837-38, in-8.
7. *Histoire de la ville du Havre de 1789 à nos jours*, 2 vol. in-8, 1884-85.
8. *Histoire du port de Rouen et de son commerce*, 1902, in-8.
9. *Saint-Malo illustré par ses marins*, 1857, in-8. — Voir aussi Ed. Rampain, *Saint-Malo historique*, 1904.
10. *Notions historiques, géographiques et statistiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, 1832-36, 3 vol. in-8.
11. *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Révolution*, 3 vol. in-8, 1864-1875.
12. *Essais topographiques, statistiques et historiques sur le port de Brest*, 1816, in-8.
13. *Chronique lorientaise*, 1861, in-16.
14. *Chronique de Lorient, 1792-1800* (*Revue Maritime*), 1901-02.
15. *Histoire de Nantes*, 1839, gr. in-8. — *Essais historiques sur les progrès de Nantes*, 1832, in-18. — *Nantes au XIXe siècle*, 1835, in-18.
16. *Histoire de Nantes depuis 1789 à nos jours*, 1836, 2 vol. in-8.
17. *Du commerce de Nantes*, 1857, in-8. — Voir aussi G. Durville, *Études sur le Vieux-Nantes* (*Bull. Soc. Arch. Nantes*), XL (1899); nouv. édit., 1904.
18. *Le port d'Olonne* (*Rev. Bas-Poitou*), 1895.
19. *Histoire des Rochelais*, 2 vol. in-8, 1870.
20. *Éphémérides historiques de la Rochelle*, 1861-71, 2 vol. in-8.
21. *La Rochelle et ses ports*, in-8, 1890.
22. *Le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, 1887-1900, 4 vol. in-8.
23. *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, 1845, 2 vol. in-8.
24. *Rochefort-sur-Mer, étude historique* (*1789-1802*), in-8, 1902.
25. *Le port de commerce de Rochefort* (*Bull. Soc. Géogr. Rochef.*), XXIV.
26. *Tableau de Bordeaux*, 1810, in-12. — *Histoire de Bordeaux* (*1675-1837*), 2 vol., 1837-39. — *Annales politiques et statistiques de Bordeaux an IX*, in-8.
27. *Histoire du commerce de Bordeaux*, 4 vol. in-8, 1886-92.
28. *Histoire de Bordeaux*, in-4, 1895.
29. *Études historiques sur la ville de Bayonne*, 1862-75, 3 vol. in-8.
30. *Essai historique sur la ville de Bayonne et son commerce*, 1792, in-8.
31. *Saint-Jean-de-Luz historique, etc.*, 1856, in-12.
32. *Coup d'œil sur l'histoire de la ville et du port de Cette* (*Bull. Soc. Lang. Géogr.*), XVI.
33. *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, 2 vol. in-8, 1838-40.
34. *Marseille de 1789 à 1815*, 2 vol. in-8, 1844.
35. *Histoire de Marseille*, 1829, 2 vol. in-8; *Les anciennes rues de Marseille*, in-8, 1862.

liany[1], Clerc[2], A. Tessier[3] et Samat[4], J. Henry[5], Lambert[6], L. Mongin[7] et V. Brun[8].

Dans l'ensemble du mouvement des échanges, le commerce colonial occupe, au moment de la Révolution, une place grandissante équivalente au tiers de la valeur de nos achats et de nos ventes. La traite des nègres et le trafic des denrées coloniales (surtout du coton, du sucre et du café des îles) fait la fortune des armateurs. Aussi la question de l'émancipation des esclaves noirs et hommes de couleur, c'est-à-dire de la main-d'œuvre aux colonies et les variations de la politique coloniale, aussi bien que la défense et que les essais de reconstitution de notre domaine d'outre-mer, excitent-elles alors, depuis l'époque de la Constituante jusqu'à celle du Consulat, un intérêt passionné. On pourrait écrire un beau travail sur les luttes ardentes du commerce maritime et des abolitionnistes, en s'aidant, d'abord des documents du temps, puis des études de L. Peytraud[9], d'Augeard[10], d'A. Cochin[11], de Sismondi[12], et de Moreau de Jonnès[13]. A l'égard des possessions coloniales, du régime à appliquer aux relations économiques de la métropole avec elles et de leur utilité, les contemporains ont émis des opinions très diverses, dont on peut saisir l'écho dans les écrits de Casaux[14], de Charpentier-Cossigny[15], de Talleyrand[16] et de Page[17]. Les ar-

1. *Essai historique sur le commerce de Marseille*, 3 vol. in-8, 1843. — Voir aussi L. Brès, *Le Vieux port de Marseille* (*Revue l'Art*), 1902, 3e série.
2. *Études sur Marseille et la Provence*, in-8, 1898.
3. *Histoire des agrandissements de Toulon*, 1874, in-8; *Les rues de Toulon*, 1872, in-8.
4. *Marseille à travers les âges* (avec B. Teissier), in-4, 1900.
5. *Histoire de Toulon* (*1789-1804*), 1849, gr. in-8; *Mémoire sur le port de Toulon*, in-8, 1850.
6. *Histoire de Toulon*, 1878-83, 2 vol. in-8.
7. *Toulon ancien et ses rues*, tome Ier, in-8, 1902; *Toulon, sa rade et son port*, 1904, in-8.
8. *Le port de Toulon et ses armements*, 1861, 2 vol. in-8.
9. *L'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, in-8, 1897. — Cf. la thèse de droit de Trayer, in-8, 1887 (*La condition légale des esclaves, Etude hist.*); et la note d'A. Brette sur le même sujet (*Rév. fr.*), 1905 1.
10. *Étude sur la traite des noirs au point de vue du commerce nantais*, 1901, in-8°.
11. *Histoire de l'abolition de l'esclavage*, 1861, 2 vol. in-8. — Voir aussi H. Carnot, *De l'Esclavage colonial*, in-8, 1845.
12. *De l'intérêt de la France à l'égard de la traite*, 1841, in-8.
13. *Recherches statistiques sur l'Esclavage colonial*, in-8, 1841.
14. *Arguments pour et contre le commerce des colonies*, in-8, 1791.
15. *Mélanges relatifs aux colonies*, 1803, 3 vol. in-8.
16. *Essai sur les avantages à retirer de colonies nouvelles*, in-8, an V.
17. *Traité d'économie politique et de commerce des colonies*, 2 vol. in-8, 1802.

chives du ministère des colonies, encore vierges, regorgent de documents. Presque tout reste à mettre en valeur. Sur l'ensemble du commerce, sur la législation et la politique coloniales de cette période, sur ses méthodes, on n'a qu'un petit nombre de recueils, ceux de Bajot[1], de Lebeau[2], de Moreau St-Méry[3], de Nanteuil[4]; que quelques essais généralement bien faits, mais qui ne font guère qu'effleurer le sujet et qu'en traiter des points de détail. Ce sont ceux de G. Peuchet[5], de Pradt[6], d'Heeren[7], de Brougham[8], de Malouet[9], de Dislère[10], de Schefer[11], de Zay[12], d'A. Rambaud[13], de Deschamps[14], d'A. Cant[15], de Roloff[16], d'Holzhausen[17], d'H. Froideveaux[18], de G. Meunier[19], de Dubois et Terrier[20], d'E. Rameau[21], de Vignon[22], de Zimmermann[23], d'A. Angot[24] et de P. Masson[25], outre l'ouvrage général célèbre, chef-d'œuvre d'exposition en ce genre, dû à P. Leroy-Beaulieu, sur la colonisation chez les peuples modernes[26].

1. *Répertoire de l'administration de la marine et des colonies*, 1814, in-8.
2. *Recueil des lois relat. à la marine et aux colonies*, an VIII, 17 vol. in-8.
3. *Lois et constitution des colonies affranchies d'Amérique*, 1784-90, 6 vol. in-4.
4. *Législation de l'île de la Réunion*, 6 vol. in-8, 2e éd., 1861-62.
5. *État des colonies et du commerce des Européens dans les deux Indes* (*1783-1821*), Didot, 1821, 2 vol. in-8.
6. *Les trois âges des colonies*, 1802, 2 vol. in-8.
7. *Manuel historique du système des États de l'Europe et de leurs colonies* Gettingen, 1800 ; trad. fr., 2 vol. in-8, 1841.
8. *An inquiry into the colonial policy of the European powers*. 1803, in-8.
9. *Collection de mémoires et correspondances sur l'administration des colonies*, an X, 5 vol. in-8.
10. *Traité de la législation coloniale* (*avec historique*), 2e édit., 1897, in-8.
11. *Lois et traditions coloniales d'autrefois, jusqu'en 1814* (*Ann. Éc. sc. pol.*), 1904.
12. *Histoire monétaire des colonies françaises*, 1892, in-8.
13. *La France coloniale*, 6e édit., 1893, gr. in-8.
14. *Histoire de la question coloniale en France*, 1891, in-8. — *La Constituante et la réforme coloniale*, in-18, 1898.
15. *Les idées de Talleyrand sur la politique coloniale de la France* (*R. H. M.*, tome II, p. 58-63.
16. *Die Kolonial-Politik Napoleon's I*, in-8, Münich, 1899.
17. *Bonaparte et sa politique coloniale* (*Sontagsbeil. Voss. Zeitung.*), 1901, n° 39.
18. *La politique coloniale de Napoléon* (*Rev. Quest. hist.*), LXIX, 1901.
19. *La politique coloniale de la Législative* (*Cong. soc. sav.*), 1896.
20. *Un siècle d'expansion coloniale*, 1902, in-8.
21. *La France aux colonies, etc.*, in-8, 1859. — Noter aussi L. Duval, *Les Colonies de la France*, 1864, in-8.
22. *L'expansion de la France*, 1891, in-8.
23. *Die Europäische Kolonien*, tome IV (*Frankreich*) 1901, in-8.
24. *Notes sur le commerce de Laval aux colonies* (*Rev. Maine*), 1898.
25. *Marseille port colonial, XVIIIe-XIXe s.* (*Bull. Soc. Géogr.*), Marseille, XXIII, 1899.
26. *La colonisation chez les peuples modernes*, in-8, 1881 ; 5e édit., 1902.

P. Pisani [1], Boisgelin de Kerdrec [2], Grasset Saint-Sauveur [3], Luizi [4], Mauroyanni [5], Rodocanocchi [6], ont décrit nos relations avec nos colonies européennes de l'Archipel dalmate, des Iles Ioniennes et de Malte. Notre domination économique en Égypte, de 1798 à 1803, est décrite dans de nombreux mémoires, souvenirs, voyages, correspondances, tels que ceux de Vigo-Roussillon [7], de Savary [8], de Denon [9], de Sonnini [10], de Geoffroy Saint-Hilaire [11], de Malin [12], de Villiers de Terrage [13]; dans l'histoire officielle de l'expédition [14]; dans des recueils de documents, comme celui de Rousseau [15]; dans les articles et ouvrages récents de Drapeyron [16], de Boulay de la Meurthe [17], d'A. Sorel [18], de L. Bréhier [19]. La fortune de nos établissements de Barbarie, du Sénégal et de l'Afrique Occidentale à l'époque révolutionnaire est partiellement exposée dans les publications de Peuchet [20], de Plantet [21], d'H.-D. de Grammont [22], de P. Masson [23], de Marcel [24], de Delmas [25]; dans les relations de Lamiral [26], de J.-B. Durand [27], de Pelletan [28].

1. *La Dalmatie de 1797 à 1815*, in-8, 1893.
2. *Malte ancien et moderne*, trad. Fortia de Piles, 1805, 3 vol. in-8.
3. *Voyage dans les possessions c. d. Vénitiennes du Levant, an VIII*, 3 vol. in-8, et atlas, in-4.
4. *Storia delle isole Ionie sotto il reggimento dei republicani Francesi*, in-8, 1860.
5. *Histoire des îles Ioniennes (1797-1815)*, en grec, 2 vol. in-8, Athènes, 1889.
6. *Bonaparte et les îles Ioniennes (1797-1816)*, in-8, 1899.
7. *Mémoires du colonel Vigo-Roussillon*, in-8, 1890.
8. *Lettres sur l'Égypte*, 1798, 3 vol. in-8.
9. *Voyage dans la Haute et la Basse-Égypte*, 1802, 2 vol. gr. in-f°.
10. *Voyage en Égypte*, 3 vol. in-8; atlas in-4, 1802.
11. *Lettres d'Égypte (1798-1801)*, p. p. E. Hamy, in-18, 1901.
12. *L'Agenda de Malus*, p. p. le général Thoumas, in-8, 1892.
13. *Journal et souvenirs de l'expédition d'Égypte (1798-1801)*, in-18, 1899, Paris.
14. *Relation de l'expédition d'Égypte*, p. p. l'Institut, in-4, 1830-36.
15. *Documents sur Kléber et Menou en Égypte (1799-1801)*, in-8, Picard, 1901.
16. *Bonaparte et l'expédition d'Égypte (Rev. de Géogr.)*, 1888.
17. *Le Directoire et l'expédition d'Égypte*, 1896, in-8.
18. *Bonaparte en Égypte (Minerva)*, mars 1902.
19. *L'Égypte de 1789 à 1900*, in-8, 1901.
20. *Histoire des établissements des Européens en Afrique (sur les notes de Raynal)*, 1823, 2 vol. in-8.
21. *Correspondance des deys d'Alger avec la France*, 2 vol. in-8, 1888.
22. *Relations entre la France et la régence d'Alger*, 1882, 2 vol. in-8. — Voir aussi Hélie de la Primaudaie, *Le commerce et la navigation de l'Algérie, avant la conquête française*, in-8, s. d.
23. *Histoire des établissements du commerce français dans l'Afrique Barbaresque (1560-1793)*, 1903, in-8.
24. *Lettres de Buache à Liancourt, président de la Constituante, 1790 (Rev. de Géogr.)*, 1887. — 25. *Le commerce de Bordeaux avec le Sénégal (Cong. soc. sav.)*, 1903. — 26. *Mémoire sur le Sénégal*, in-4, 1791. — 27. *Voyage au Sénégal*, 2 vol. in-4, et atlas, 1802. — 28. *Mémoire sur la colonie française du Sénégal, an IX*, in-8.

Pour notre empire colonial de l'Océan Indien (Ile de France, Bourbon ou Réunion, les Seychelles, Madagascar), outre des documents contemporains, correspondances [1], souvenirs de colons [2], voyages [3], essais spéciaux, on possède de bonnes études, celles d'A. Brette [4], du Dr Corre [5], et surtout la thèse excellente de Prentout [6], indépendamment des travaux d'Azéma [7], de Trouette [8], de Fauvel [9], et de G. Saint-Yves [10]. Pour notre commerce et nos relations avec l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine, les Indes Orientales, on pourrait mettre à profit les relations et travaux de Grandpré [11], d'Anquetil-Duperron [12], de Guignes [13], de Brunet [14], de Blancard [15], de Lemire [16], de Cordier [17], d'H. Vinson [18], de J. Owen [19], de Barbé [20], de Tessier [21]; de Malleson [22], de Prélot [23] et de Cordier [24].

C'est avec les Indes Occidentales que se faisait le principal commerce de la métropole. Le mouvement des échanges de Saint-Domingue seul avec nos ports s'élevait à 185 millions. Aussi s'explique-t-on l'importance qu'on attribue alors à ces colonies.

1. Ex. *Correspondance du chevalier de Villeneuve et de Mallavois* (*1779-1806*) *concernant l'île de France* (*Mém. Soc. Vitry-le-Fr.*, XX), 1900.

2. Ex. *Souvenirs de Lefebvre, 1793-1815* (*Nouv. Rev. Rétr.*), 1904; et de *Farquhar, colon de Maurice* (*1790-1837*), in-8, 1840.

3. Notamment de Descroizilles, 1803, in-8; de Milbert, 2 vol. in-8 et atlas in-4, 1812; de Bory Saint-Vincent, 3 vol. in-8 et atlas in-4, 1803.

4. *Les députés de l'île de France en 1790* (*Rév. fr.*), XXIII et XXVIII.

5. *La Révolution à l'île de France : la société populaire de Port-la-Montagne* (*Rév. fr.*), 1896 [2].

6. *L'Ile de France sous Decaen* (*1803-1810*), in-8, 1901.

7. *Histoire de l'île Bourbon* (*1643-1848*), 2e éd. 1862, in-8. — Noter aussi l'*Essai de statistique sur cette île*, d'U. Thomas, 1828, in-8.

8. *L'Ile Bourbon pendant la période révolutionnaire* (*1789-1803*), in-8, 1888.

9. *Histoire des îles Seychelles, 1742-1815* (*Congr. soc. sav.*), 1902.

10. *Les Seychelles en 1791* (*Bull. Comité géogr.*), 1900.

11. *Voyage dans l'Inde et au Bengale* (*1790*), 2 vol. in-8, 1801.

12. *L'Inde en rapport avec l'Europe*, 1798, 2 vol. in-8.

13. *Voyage à Pékin, Manille, île de France*, 3 vol. in-8, atlas in-fo, 1809.

14. *Observations sur le commerce de la Chine*, in-8, 1791.

15. *Manuel du commerce des Indes Orientales et de la Chine*, 1803, in-fo.

16. *La France et le Siam, 1662-1903* (*Revue d'Anjou*, XLV), 1902.

17. *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, in-8, 1902.

18. *Tableau syn. des archives des anciens établissements français de l'Inde*, in-4, 1859. — Documents inédits : *La correspondance de Tipou*, 1856, in-8.

19. *Le général de Boigne, 1785-97* (*Engl. hist. Review*), 1888 [1].

20. *Le nabab René Madec* (*1772-1808*), in-8, 1894.

21. *Le général Decaen aux Indes, les papiers de D.* (*Rev. hist.*, XV, 1881; *Nouv. Rev.*, 1881).

22. *Final French struggles*, in-8, 1884.

23. *Les Français en Indo-Chine, 1787-93* (*Études Relig. des PP. Jésuites*), 1893, 15 septembre.

24. *Les missions en Indo-Chine sous Napoléon* (*Cong. soc. Sav.*), 1903.

Outre les ouvrages généraux de Mahy de Corméré[1] et de Moreau de Jonnès[2], de Boyer-Peyreleau[3] et de Dessalles[4], il serait possible d'utiliser un nombre considérable de publications du temps et de travaux récents, par exemple ceux de l'abbé Rafin[5], de Bouvet de Cressé[6], de Laujon[7], de Moreau de Saint-Méry[8], de Bryan Edwards[9], de Barré Saint-Venant[10], d'Abeille[11], de Ch. Malo[12], de Réveillère[13], de Castonnet-Desfosses[14], du Dr Corre[15], de Gragnon-Lacoste[16], de V. Schœlcher[17], d'H. de Poyen[18], sur Saint-Domingue; de Lacour[19], de Vauchelet[20], de Ballet[21], sur la Guadeloupe; de Romanet[22], de Sainte-Croix[23], de Sidney-Daney[24], sur la Martinique; de Barbé-Marbois[25], de Galard-Terraube[26], de Daniel-Lescallier[27], de Ternaux-Compans[28], sur la

1. *Observ. imp. sur les colonies françaises d'Amérique*, 1791, in-8.
2. *Histoire physique des Antilles françaises*, 1822, in-8.
3. *Les Antilles françaises* (*1492-1823*), 3 vol. in-8, 1823.
4. *Histoire générale des Antilles*, 1847-48, 5 vol. in-8.
5. *Lettres inédites d'un colon de Saint-Domingue* (*1763-1818*), p. p. l'abbé Rafin (*Bull. Union Faulconnier*, IV), 1901.
6. *Histoire de la catastrophe de Saint-Domingue*, 1824, in-8.
7. *Souvenirs de trente ans de voyage à Saint-Domingue*, 2 vol. in-8, 1835.
8. *Description de la partie française de Saint-Domingue*, 1797-98, 2 vol. in-4.
9. *An historial survey of the french colony of the island of S. Domingo*, 1797, in-4, trad. française, 1812, in-8.
10. *Des colonies de la zone torride et partic. de Saint-Domingue, an X*, in-8.
11. *Essai sur le rétablissement de Saint-Domingue*, 1805, 2 vol. in-8.
12. *Histoire de l'île de Saint-Domingue* (*1492-1818*), in-8, 1819.
13. *Polverel et Sonthonax*, *1793-94* (*Rev. Mar. et colon.*), avril 1891.
14. *Saint-Domingue à la veille de la Révolution* (*Rev. Brit.*), nov. 1889; *La Révolution de Saint-Domingue*, 1893, in-8. — Voir aussi V. Advielle, *L'Odyssée d'un Normand à Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, 1901, in-18.
15. *Une page d'histoire coloniale : les papiers du général de La Salle* (*gouverneur de Saint-Domingue*, *1792-95*), in-8, 1897. — Voir aussi *Les souvenirs de la générale Lallemand sur Saint-Domingue sous le Consulat* (*Nouv. Rev. rétrosp.*, XVII), 1902.
16. *Toussaint Louverture*, 1876, in-8.
17. *La vie de T. Louverture*, 1889, in-12.
18. *Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue*, in-8, 1899.
19. *Histoire de la Guadeloupe*, 1855-58, 3 vol. in-8.
20. *Le général Gobert*, *1793-1802* (*Rev. hist.*, XLVIII et L).
21. *La Guadeloupe*, 2 vol. in-8, 1897.
22. *Voyage à la Martinique*, in-8, an XII.
23. *Statistique de la Martinique*, 1822, 2 vol. in-8.
24. *Histoire de la Martinique* (*jusqu'en 1815*), 6 vol. in-8, 1846.
25. *Journal d'un déporté*, 1834, in-8. — *De la Guyane, de son état physique*, 1822, in-8. — Le principal ouvrage est celui de Malouet, ci-dessus cité.
26. *Tableau de la Guyane française, an VII*, in-8.
27. *La culture des terres basses en Guyane*, in-8, an VII. — *Autres relations* par *J.-F. Giraud*, 1803, in-8; *Ange Pitou*, 2 vol. in-8, 1805; *Mongrolle*, 1802, in-8; *Jacquemin*, an VII, in-12; *L. Prudhomme*, in-8, 1797.
28. *Notice historique sur la Guyane française*, 1832, in-8.

Guyane. Le trafic et les derniers jours de la Louisiane redevenue française ont été décrits par Baudry de Lozières [1], Barbé-Marbois [2], Berquin du Vallon [3], F.-L. Billon [4], A. Fortier [5], W.-M. Sloane [6], Villiers de Terrage [7]. Pour la pêche et pour nos établissements de Terre-Neuve, il faut recourir aux publications de Tempier [8], d'A. Bellet [9], d'E. Bourgeois [10] et de P. Fauchille [11].

Nos relations commerciales avec les pays étrangers fourniraient une ample matière aux historiens soucieux d'étudier cette période du commerce extérieur de la France. Les conventions commerciales de ce temps se trouvent dans les recueils de Martens [12], de Clercq [13], de Cussy et d'Hauterive [14], de Tétot [15]. Le mouvement des échanges n'est indiqué que dans un petit nombre de publications partielles ou sommaires, quoique utiles, comme le tableau des douanes de 1792 [16], comme les essais d'A.-M. Arnould [17], de Blanc de Wolx [18], de X. Audouin [19], de L. Rodet [20], de Pigeonneau et de Noël [21], de

1. *Voyages à la Louisiane*, 3 vol. in-8, 1802-03.
2. *Histoire de la Louisiane et de sa cession aux Etats-Unis*, 1829, in-8.
3. *La Louisiane et la Floride en 1802*, in-8, 1803.
4. *Annals of St Luis under the french und spanish dominions*, 1887, in-4.
5. *A history of Louisiana*, 4 vol. in-8, N.-York, 1904.
6. *The world aspect of the Louisiana purchase, 1803* (*Amer. hist. Review*), avril 1904.
7. *Les derniers jours de la Louisiane française* (*1753-1804*), in-8, 1904. — Voir aussi l'important article de J. Turner, *The policy of France toward the Mississipi Valley, 1786-1804* (*Americ. hist. Review*, 1905 [1].
8. *Bretons et Malouins à Terre-Neuve* (*Ann. de Bret.*), IX, XII.
9. *Les Français à Terre-Neuve* (*XIVe-XIXe s.*), in-8, 1902.
10. *Nos droits à Terre-Neuve* (*Ann. Ec. sc. pol.*), 1899.
11. *La Question de Terre-Neuve*, étude historique (*Rev. D. M.*), tome L, 1899. — Sur ce même sujet, Ch. de la Roncière (*Correspondant*, 1904, avril); et J.-Ch. Bracq (*Rev. hist.*, avril 1904). — Sur un épisode original de la colonisation française, l'affaire du *Scioto* ou de l'*Ohio*, voir les bons articles d'H. Carré (*Revue de Paris*, 1898) et de Ph. Barrey (*Rec. Soc. Havraise*, 1904 [1]).
12. *Recueil des principaux traités* (*1761-1801*), 7 vol. in-8, 1791-1801. — Voir aussi *Le Code diplomatique* (*ou traités conclus avec la République française*) p. p. Portiez (de l'Oise), 4 vol, in-8, 1802-03.
13. *Recueil des traités de la France* (*1715-1885*), 1864-89, 16 vol. in-8.
14. *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France*, 4 vol. in-8, 1834-40.
15. *Répertoire des traités de paix, d'alliance et de commerce* (*1493-1867*), 3 vol. in-8, 1866-1875.
16. *Douanes de la Rép. extr. des résultats du comm. extér.* (*1792*), in-fo, 1793.
17. *Système maritime et politique des Européens au XVIIIe s., an V*, in-8. — *Memoire sur divers sujets relatifs à la marine*, 1799, 2 vol. in-8. — *Balance du commerce*, 2 vol in-4, et atlas, 1795.
18. *Coup d'œil sur l'Europe à la fin du XVIIIe s.*, 1802, 2 vol. in-8.
19. *Du commerce maritime et des relations extér. de la France*, 2 vol. in-8, 1801.
20. *Du commerce extérieur*, 1825, in-8.
21. *Histoire du commerce extérieur de la France*, in-18, 1885.

Cl Juglar[1] et d'A. Bernard[2]. Les vicissitudes de nos rapports commerciaux avec notre rivale, la Grande-Bretagne, le retour aux traditions prohibitives, lespréliminaires du blocus continental pendant la Révolution devraient tenter l'attention de quelque érudit. On n'a, en effet, sur ce sujet, que des ouvrages plus spécialement composés du point de vue de l'histoire diplomatique, comme la belle histoire d'A. Sorel[3], et que des travaux partiels où domine cette même préoccupation, par exemple ceux d'A. Lumbroso[4], de Lison[5], de G. Pallain[6], de miss Roberts[7], de Bowman[8], de M. Philippson[9], de P. Coquelle[10], de M. Pellet[11]. Pour nos relations économiques avec la Hollande, l'Allemagne, les États scandinaves, la Russie, l'Espagne et le Portugal, les États italiens, qui donnèrent lieu à des traités de commerce ou à des projets de traités, on n'a pas d'ouvrages spéciaux, mais seulement des relations du temps, comme celles de Cateau-Calleville[12], d'Anthoine[13], de Castéra[14], de Bourgoing[15], de Carrère[16], quelques correspondances, par exemple

1. *Les produits agricoles et industriels dans l'accroissement du commerce extérieur* (*J. des Econ.*, 1re s., XXXVII).

2. *Coup d'œil sur le commerce extérieur de la France depuis la fin du XVIIIe s.* (*J. des Écon.*, 3e série, XII). — Voir aussi T. Loua, *Les variations du commerce extérieur de la France* (*Bull. Soc. Stat. Paris*), 1876.

3. *L'Europe et la Révolution française*, 8 vol. in-8, 1885-1904.

4. *Napoleone I e l'Inghilterra* (*1783-1815*), 1897, in-8. — Même sujet, Coquelle, 1904.

5. *Laclos et l'alliance anglaise 1789-90* (*Ann. Éc. sc. pol.*, 1904).

6. *La mission de Talleyrand à Londres* (*1792*), 1889, in-8. — *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, 1890, gr. in-8.

7. *The negotiations preceding the peace of Luneville* (*Trans. of the roy. hist. Society*), 1901.

8. *Preliminary stage of the peace of Amiens*, in-8, Toronto, 1901.

La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon (*Rev. hist.*, LXXV-LXXVI). — Voir aussi A. Sorel, *Les négociations avec l'Angleterre, 1796* (*Journ. des Sav.*), 1902 ; *La paix d'Amiens* (*R. D. M.*), 1902, X et XI; et P. Coquelle, *La rupture de la paix d'Amiens* (*Rev. d'hist. Dipl.*, 1902, XVI).

10. *Napoléon et l'Angleterre* (*1803-1813*), in-18, 1904.

11. *Bonaparte en Toscane, la saisie des marchandises anglaises à Livourne, 1796* (*Revue Bleue*, 1887[1]).

12. *Tableau* (*écon.*) *de la mer Baltique*, 1812, 2 vol. in-8. — *Tableau des États Danois*, 3 vol. in-8, 1802. — *Tableau général de la Suède*, 2 vol. in-8, 1790.

13. *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, 1805, in-8.

14. *Vie de Catherine II et état du commerce et des forces de la Russie*, 4 vol. in-12, 1800. — Comme travaux modernes, on a l'essai de G. Servières, *L'Allemagne française sous Napoléon Ier* (*remonte jusqu'à 1802*), in-8, 1904 ; le livre d'A. Strindberg, *Relations de la France avec la Suède*, in-8, 1891.

15. *Nouveau voyage en Espagne ou tableau de l'état actuel de cette monarchie*, 3 vol. in-8, 1789; 2e édit. 3 vol. in-8, 1807 ; *Voyage du duc du Châtelet en Portugal*, revu et augmenté par B., 2 vol. in-8, 1798.

16. *Tableau de Lisbonne* (*et du Portugal*) *en 1796*, in-8, 1797.

celle de Redon de Belleville [1], et des recherches fragmentaires, notamment celles de Grosjean [2], de Broglie [3], de Tatischeff [4], de Tratchewsky [5], de P. Besques [6], de J. Meyer [7], de Baumgarten [8], de Greppi [9], de S. Pappas [10]. Bien que contrarié par la guerre maritime, le commerce français avec le Levant et la Barbarie restait une des parties essentielles de notre trafic extérieur. Sur ses destinées pendant la Révolution, outre les tableaux de Pouqueville [11], d'Ohsson [12], de F. de Beaujour [13], de Sonnini [14], de Volney [15], de Ferrières-Sauvebœuf [16], on peut consulter des travaux d'ensemble ou de détail, souvent estimables, mais qui sont loin d'embrasser le sujet dans toute son étendue. Il convient de signaler notamment ceux de Pelissié du Rausas [17], de M. Herbette [18], de Coquelle [19], de Grosjean [20], de L. Pingaud [21], de Dupré

1. *Consul à Livourne et à Gênes* (*1796-1802*), p. p. H. du Chaney, 2 vol. in-8, 1903.

2. *La France et la Russie pendant le Directoire*, 1896, in-8 ; *Les relations diplomatiques de la France et de la Toscane*, *1795-1803* (*Rév. fr.*, juin 1888).

3. *La politique de la Russie en 1800* (*Rev. d'h. dipl.*), 1889 [1].

4. *Paul Ier et Bonaparte* (*Nouv. Rev.*), 1887, décembre.

5. *Documents diplomatiques concernant les relations entre la France et la Russie* (*1800-1802*), in-8, 1890 ; *L'Espagne à l'époque de la Révolution française* (*Rev. hist.*, XXXI).

6. *La première ambassade d'Azara à Paris*, *1798-99* (*Bull. Hisp.*), 1901, III.

7. *Die Französisch-spanische Allianz* (*1796-1807*), Linz, in-8, 1895.

8. *Geschichte Spaniens zur zeit der französischen Revolution*, Berlin, 1851, in-8. — Voir aussi le bon travail d'A. Chuquet, *Les négociations franco-espagnoles de 1794* (*Acad. Sc. Mor.*, 1904).

9. *La mission du comte Carletti à Paris*, *1794-95* (*Rev. d'h. Dipl.*, XV), 1901.

10. *L'Agence du commerce français d'Ancône* (*Rev. des Étud. hist.*, 1902 [1]). — On doit consulter aussi les travaux de du Teil (*Rome, Naples et le Directoire*), in-8, 1902, et surtout de Ch. Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples*, *1803-06*, 2 vol, in-8, 1905.

11. *Voyage en Moree, à Constantinople, en Albanie*, 3 vol. in-8, 1805.

12. *Tableau général de l'Empire Ottoman*, 4 vol. in-8, 1787-91.

13. *Tableau du commerce de la Grèce*, 2 vol. in-8, 1800.

14. *Voyage en Grèce et en Turquie*, 1801, 2 vol. in-8, atlas, in-4.

15. *Voyage en Syrie et en Égypte*, 1799, 2 vol. in-8.

16. *Mémoires historiques des voyages en Turquie, Perse et Arabie*, 1790, 2 vol. in-8.

17. *Le régime des capitulations dans l'Empire Ottoman*, tome Ier, in-8, 1902.

18. *Une ambassade turque à Paris sous le Directoire*, in-18, 1902. — On consultera aussi avec fruit les travaux de F.-Cl. Simon, *Le premier ambassadeur de la République française à Constantinople* (*Rev. Latine*, mai 1904) ; de P. Coquelle, *L'ambassade de Brune à Constantinople* (*Rev. d'hist. Dipl.*, 1904 [1]) ; *Le journal de la captivité de Pouqueville en Morée*, analysé par J. Lévi (*Bull. Acad. Insc.*, 1902), l'ouvrage d'A. Schopoff, *Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie*, *1673-1904*, in-8, 1904.

19. *La mission de Sébastiani à Constantinople*, *1801* (*Rev. d'hist. Dipl.*, 1903 [3]).

20. *La mission de Semonville à Constantinople* (*1792-93*), 1887, in-18.

21. Choiseul-Gouffier, *La France en Orient sous Louis XVI* (*1774-93*), in-8, 1887.

Saint-Maur[1], de Bourgeaud[2], de F. Rocquain[3], de J. Thieury[4], d'E. Driault[5], de Boutin[6], de P. Masson[7], d'H.-D. de Grammont[8], d'E. Rouard de Card[9], de L. Grasilier[10]. L'histoire de nos relations commerciales avec le Brésil a été écrite par H. Say[11]. Celle de nos rapports économiques avec les États-Unis est encore à écrire. Bourne[12] et Pallain[13] ont publié des correspondances qui peuvent aider l'historien futur dans sa tâche. Les écrits de Brissot[14], de Clavière[15], de Beaujour[16], de Volney[17], de Bayard[18] et de Bonnet[19]; les études de Nestler-Tricoche[20], de Max Farrand[21] et de Bérard-Varagnac[22] ne lui seront pas moins utiles.

Malgré l'importance des changements accomplis à une époque où furent inaugurées la liberté du trafic intérieur, celle des transports et des prêts, et où l'on traça un vaste programme d'entreprises favorables à la circulation économique, il n'y a presque aucune étude spéciale bien faite qui ait été composée sur l'organisation commerciale de la période révolutionnaire. On en est réduit

1. *Essai sur les relations commerciales de l'Aude avec le Levant, l'Espagne et le Portugal*, 1808, in-12.
2. *Lyon et le commerce des soies avec le Levant*, in-8, 1901.
3. *Un projet de percement de Suez sous le Directoire* (*Acad. Sc. Mor.*, 1901 [2]).
4. *Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et la Perse*, 1866, in-4.
5. *La politique orientale de Napoléon, Sébastiani et Gardane*, 1904, in-8.
6. *Anciennes relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie* (*1515-1830*), in-8, 1902.
7. *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque* (*1580-1793*), in-8, 1903.
8. *Histoire d'Alger sous la domination turque* (*1515-1830*), 1887, in-8.
9. *Les relations de la France avec le Maroc*, 1900, in-8.
10. *La mission de Pleville-Lepelley à Tunis, 1793* (*Assoc. génér. Soc. d'hist. contemp.*), 1901.
11. *Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil*, in-8, 1830.
12. *Correspondance de Moustier avec Montmorin, 1787-89* (*The Americ. his Review*, 1903, juillet).
13. *Les Etats-Unis et l'Angleterre d'après Talleyrand, 1795* (*Rev. d'hist. Dipl.*, 1889 [1]).
14. *Nouveau voyage dans les États-Unis*, 1791, 3 vol. in-8.
15. *De la France et des États-Unis* (*avec Brissot*), 1787, in-8.
16. *Aperçu des États-Unis au commencement du XIXe siècle*, 1814, in-8.
17. *Tableau du climat et du sol des États-Unis*, 1803, 2 vol. in-8.
18. *Voyage aux Etats-Unis* (*1791*), in-8, 1798.
19. *Tableau des États-Unis au commencement du XIXe siècle*, in-8, 1816; *Tableau etc. à la fin du XVIIIe siècle*, 1802, 2 vol. in-8.
20. *La guerre franco-américaine, 1798-1801* (*Rev. hist.*, 1904 [4]).
21. *The commercial privilegies of the treaty of 1803* (*Amer. hist. Review*, 1902, avril).
22. *Saint-John-Crèvecœur et l'alliance franco-américaine* (*J. des Écon.*), 4e s., XXVIII.

à des notions sommaires insérées dans des travaux généraux ou à des essais fragmentaires. Pour la situation et la législation des sociétés commerciales de ce temps, il faut encore recourir aux travaux vieillis de Troplong[1], de Frignet[2], de Lescœur[3], et aux articles ou esquisses originales de Goldschmidt[4], de R. Saleilles[5], de R. Thaller[6] et de J. Valéry[7]. La chute des anciennes Compagnies de commerce et, parfois les tentatives faites pour les reconstituer ont été racontées par Bonnassieux[8], J. Chailley-Bert[9], G. Schmoller[10], P. Masson[11], Donneau du Plan[12], Ch. Montagne[13], Cl. Madrolle[14]. Le régime des contrats commerciaux, celui des faillites, le système de comptabilité de cette époque sont sommairement exposés dans les ouvrages d'ensemble remarquables de J. Valéry[15], de Jobbé-Duval[16], de Delamare et Poitvin[17], de R. Thaller[18] et de Jager[19].

On ne possède sur les systèmes de publicité ou de réclame commerciale que quelques essais généraux, comme celui de Grand-Carteret[20], et que des monographies locales, comme celle d'A. Babeau[21], ou que les nombreuses publications sur les enseignes[22] et

1. *Du Contrat de société*, 1843, in-8; *Le contrat d'association civile et commerciale* (*Acad. Sc. Mor.*, III), 1843.
2. *Histoire de l'Association commerciale depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, in-8, 1868.
3. *Essai historique sur la législ. des sociétés commerciales en France et à l'étranger*, in-8, 1874, 1887.
4. Dans *L'Universalgeschichte des Handelsrechts*, pp. 254-298, 1891.
5. *Histoire des sociétés en commandite* (*Annales Droit Commercial*, IX et XI).
6. *Les sociétés par actions dans l'ancienne France* (*Ann. Dr. Com.*, XV).
7. *Maisons et fonds de commerce* (*leur évolution historique*), *ibid.*, XVI.
8. *Les grandes Compagnies de commerce*, 1892, in-8.
9. *Les Compagnies de colonisation sous l'ancien régime*. in-18, 1896.
10. *Die Handelsgesellschaften des XVII und XVIII Jahrh.* (*Jahrb. f. Gesetzg. und Volkswirth.*, 1893[4].)
11. *La Compagnie royale d'Afrique, 1741 1794* (*Vierteljahrsch. f. Social und Wirthschaftsg.*, I, n° 2), 1903.
12. *Histoire de la Compagnie française des Indes*, 1889, in-8.
13. *Histoire de la Compagnie des Indes*, in-12, 1899.
14. *Histoire de la Compagnie des Indes en Chine*, in-18, 1901.
15. *Les contrats par correspondance*, 1895, in-8 (avec histoire); *Histoire du pacte de constitution*, 1889, in-8.
16. *Étude histor sur la revendication des meubles en droit français*, 1881, in-8.
17. *Traité de Droit commercial*, in-8, 1861 (*histoire des contrats de commission*).
18. *Des Faillites en droit comparé*, 2 vol. in-8, 1887.
19. *Beiträge zur Geschichte der Doppelbuchhandlungs*, 1874, in-8.
20. *L'Enseigne, son histoire, la réclame commerciale à Lyon*. in-4, 1902. — Voir aussi Beaurepaire, *Les Enseignes de Paris* (*Carnet historique*, 1902, XIV).
21. *La publicité à Troyes il y a cent ans*, in-18, 1882.
22. Voir l'indication de ces publications dans notre *Essai sur les Études relatives à l'histoire économique de la France au Moyen Age* (*Rev. de Synth. hist.*), 1902.

les rues de nos anciennes villes [1]. La physionomie nouvelle des marchés, la réfection des halles, notamment à Paris, n'a guère été décrite que dans un petit nombre d'essais [2]. Le déclin des foires, amené par la facilité des communications et par la crise politique ou économique, apparaît dans les ouvrages d'ensemble, dont le meilleur de beaucoup est celui d'Huvelin [3], dans l'essai de Walford [4], dans les nombreuses esquisses monographiques dues à P. Bonnassieux [5], à A. Heulhard [6], à P. Fromageot [7], à Boudin [8], à Fassin [9], à Ch. de Fortin [10], à A. Chauvigné [11], à Bernadau [12], à Coudray-Maunier [13], à Corblet [14], à Blanchard [15], à F. Bourquelot [16], à Durieux [17], à Lacaze [18], à Vuaflard [19], à Raulin [20], à La Bigne-Villeneuve [21], à Duranville [22]. Déjà se manifestent de nouvelles formes d'échange et d'offres commerciales, les expositions inaugurées par François de Neufchâteau. Leur influence et leur histoire

1. Parmi les nombreuses études sur les rues, on peut signaler celles de V. Fournel (1879) et de P. Lacombe (1886), pour Paris ; de Jadart pour Reims (1897) ; de Prarond pour Abbeville (1850) ; de C. Paulus pour Châlons-sur-Marne (1868); de Corrard de Brebant pour Troyes (1853) ; de Goze pour Amiens (1854–58); d'Héricart et Godin pour Arras (1856) ; de Lepreux pour Douai (1882) ; de Quantin pour Auxerre (1874) ; de Roux Alphéran pour Aix (1846-48); de Dangibeaud pour Saintes (1904), etc.

2. Exemple : E. Piton, *Le quartier des Halles*, in-8, 1885. — G. Dumay, *Les Halles et foires de Talmay, 1423-1898* (*Mém. Soc. Bourg. d'hist.*), 1898. — *Notice sur les halles d'Amiens*, 1856, in-8.

3. *Essai historique sur le Droit des marchés et des foires*, 1897, in-8.

4. *Fairs, past and present*, in-8, Londres, 1883.

5. *La Question des Foires au XVIIIe siècle* (*Mém. Soc. Seine et-Oise*, XVI et XVII).

6. *La Foire St-Laurent*, 1878, in-8.

7. *La Foire St-Germain-des-Prés* (*1176-an XI*), in-8, 1903.

8. *La foire de Beaucaire*, in-8, 1900.

9. *Essai historique et juridique sur la foire de Beaucaire*, 1900, in-8.

10. *Histoire des principaux événements passés à Beaucaire depuis 1788*, in-8, 1836.

11. *Les anciennes foires de Tours* (*Mém. hist. à la Sorbonne*), 1885.

12. *Les grandes foires de Bordeaux* (*Bull. polym. du Muséum de Bordeaux*, 1802).

13. *Les foires de mai et de septembre à Chartres*, 1884, in-8.

14. *Notice historique sur la foire de St-Jean à Amiens*, 1856, in-8.

15. *Les anciennes foires d'Anjou* (*Bull. Soc. Ind. d'Angers*, XXVI).

16. *Les foires de Champagne* (*jusqu'au XIXe s.*), 2 vol. in-4, 1865.

17. *La foire de St-Simon et St-Jude à Cambrai* (*Mém. Soc. Émul. Cambrai*, XL), 1884.

18. *Le marché et les foires de Pau* (*Écho des Pyrénées*, 1881).

19. *Les foires de Soissons* (*Bull. Soc. Soissons*), 2e s., I, 1867.

20. *La foire de saint Simon et saint Jude à Caen* (*Bull. Soc. Antiq. Norm.*), X, 1894.

21. *Foires et marchés de Rennes* (*Procès-Verbaux Soc. Arch. Ille-et-Vilaine*), 1844-57.

22. *Les foires de Rouen* (*Précis Acad. de Rouen*), 1879.

ont fourni à divers historiens et économistes, Camus [1], Dussard [2], G. Depping [3], A. de Colmont [4], Mazade d'Avèze [5], Simian [6], G. Ferry [7], la matière de volumes ou d'articles intéressants, tandis que J.-J. Guiffrey [8], réunissait des notes et documents sur les expositions spéciales des artistes. D'autres, Max Wirth [9], Stanley Jevons [10], A. Clément [11], H. Hertz [12], et surtout le Dr Cl. Juglar dans un livre original [13], ont décrit la marche et recherché les lois des crises commerciales qui se déchaînent dès lors et dont l'une des plus caractéristiques a été celle de 1799-1800.

La transformation des moyens de transport, l'achèvement du réseau des grandes routes et l'exécution des chemins de grande communication ou des chemins vicinaux, retardée par la crise révolutionnaire, reprise par le Consulat, l'organisation et le régime de la poste aux lettres et de la poste aux chevaux, des messageries et diligences, des services urbains de voitures publiques (fiacres, carrosses, cabriolets), exercent alors une influence grandissante sur le commerce. On peut étudier ces questions dans des répertoires, tels que celui de Guyot [14], de Lecouturier et de Chardenet [15], dans des ouvrages généraux ou dans des essais d'ensemble et de détail, comme ceux de W. Goetz [16], d'Octave Uzanne [17], d'A. Lucas [18], d'A.

1. *Notes sur les expositions de l'an VI et de l'an IX* (*Mém. Institut. Littér.*, V), 1804.
2. *Les Expositions et les foires* (*J. des Écon.*, 1re s., XXX).
3. *La première Exposition des produits de l'industrie française*, 1893, in-8 (*Acad. Sc. Mor.*), 1893[1]; *Revue Bleue*, 1886[2].
4. *Histoire des Expositions de l'Industrie française*, 1855, in-8.
5. *Idée première de l'Exposition* (*1797*) *et Exposition de 1798, etc.*, in-8, 1845.
6. *François de Neufchâteau et les Expositions*, 1889, in-12.
7. *L'Exposition de septembre 1801* (*Revue Bleue*, 4e s., XIII), 1900.
8. *Notes et documents inédits sur les Expositions du XVIIIe siècle*, in-12, 1874.
9. *Geschichte der Handelskrisen*, 1858, 4e éd., 1891.
10. *The periodicity of commercial crises and its physical explanations*, 1878, in-8.
11. *Les crises commerciales* (*J. des Écon.*, 2e s., XVIII).
12. *Les grandes perturb. commerciales des années 1799 et 1857*, in-8, 1858.
13. *Des crises commerciales et monétaires de 1801 à 1857* (*J. des Écon.*, 2e s., XIV). — *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, etc.*, 1886, in-8.
14. *Dictionnaire géogr. universel des postes et du commerce*, 2e édit., 2 vol. in-8, 1789.
15. *Supplément au dictionnaire de Guyot*, in-8, an IX. — *Dictionnaire géographique des postes aux lettres, an XI*, 3 vol. in-8.
16. *Die Verkehrswege in Dienste des Welthandels, Stuttgart*, 1888, in-8.
17. *La locomotion à travers l'histoire et les mœurs*, in-4, 1900.
18. *Étude historique et statistique sur les voies de communication en France*, 1873, in-8.

de Foville[1], d'E. Levasseur[2], de G. Bienaymé[3], de C. Löper[4], de R. Bonnin[5], de Pack[6], de J. Roman[7], d'A. Belloc[8], de J. de Rothschild[9], d'A. Bernard[10], de L. Maury[11], aussi bien que dans les statistiques[12] et que dans les annuaires[13], états ou almanachs[14] spéciaux du temps. Déjà, les savants de l'époque révolutionnaire aiment à prévoir la découverte de la direction des aérostats et l'utilisation commerciale future du service aérostatique. En attendant ces inventions, de même que celle de la télégraphie optique ne sont guère employées alors qu'à des usages militaires et administratifs. G. Tissandier[15], D. Lacroix[16], Gangler[17], de la Salle de Beauchamp[18], J. Turgan[19], M. Buret[20], Chappe[21], Ed. Ger-

1. *La transformation des moyens de transport, ses conséquences économiques et sociales*, 1880, in-8.

2. *L'influence des voies de communication au XIXe siècle* (*Acad. Sc. Mor.*, 1901[1]).

3. *Le coût de la vie à Paris, les moyens de transport, XVIIe-XVIIIe siècles* (*J. Soc. Stat. de Paris*), 1902.

4. *Zur Geschichte des Verkehrs in Elsass-Lothringen*, Strasbourg, 1873, in-8.

5. *Les routes en France et les anciens moyens de transport* (*Nature*, déc. 1903).

6. *Les routes du Haut et du Bas-Rhin, an IX*, in-8.

7. *Les routes à travers les Alpes* (*Bull. Soc. Ét. Hautes-Alpes*), 1903.

8. *Les postes françaises, origines et dév.*, in-8, 1886. — *La manière de voyager autrefois*, in-18, 1904.

9. *Histoire de la poste aux lettres*, in-12, 1873.

10. *Notice historique et statistique sur le service postal en France* (*J. des Écon.*, 3e s., XV).

11. *Les postes chez les différents peuples*, 1890, in-8. — Voir aussi *La Bibliographie postale* d'A. Guinet (*Bull. Soc. Vieux-Papier*, 1903), et *L'Histoire de la poste aux lettres dans le Gard pendant la Revolution*, in-8, 1902.

12. Exemple : *Statistique des routes de France*, in-4, 1824 ; *Itinéraire de la France*, 1788, 2 vol. in-8.

13. Ex. : *Almanach de la petite poste de Paris*, 1789, in-16 ; *État général des Postes de France*, 1787, an X, 1 vol. in-12 par an ; *Manuel des postes aux lettres*, an IX, in-12 ; an III, in-8 ; an XI, in-12.

14. *État des routes de la République*, an X, in-8. — *État des diligences et messageries*, 1789-90, 2 vol. in-12 ; 1792, in-8. — Voir aussi Bouvard, *Recueil de législ. concernant les voies publiques de Paris*, in-4, 1902 ; A. Martin, *Étude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris*, in-8, 1894. — M. Deloche, *Étude historique sur les voies d'accès de Tulle, XVIe-XIXe s.* (*Bull. Soc. Tulle*), 1902, XXIV. — A. Bellet, *La manière de voyager autrefois*, in-8, 1904.

15. *Bibliographie aéronautique*, gr. in-8, 1887 ; *Histoire des ballons et des aéronautes*, 1887-90, 2 vol. gr. in-8.

16. *Les aérostiers militaires du château de Meudon 1794*, (1885), in-8.

17. *Les compagnies d'aérostiers milit. sous la République* (*an II-an X*), 1857, in-8.

18. *Extrait des mémoires d'un officier d'aérostiers* (*1793-99*), in-12, 1853.

19. *Les ballons, histoire de la locomotion aérienne*, 1851, in-8.

20. *Les premiers essais d'aérostation* (*Rev. hebdom.*, mars 1902). — Voir aussi Lecornu, *La Navigation aérienne*, in-4, 1903 ; Contancin, *Les aérostats à l'armée du Nord, 1794* (*Rev. d'hist. État-major*), 1905[1]. — Meusnier, *L'Aérostation* (*Rev. du Génie*), 1902[2].

21. *Histoire de la télégraphie*, 1824, 2 vol. in-8.

spach[1], A. Belloc[2], L. Naud[3], L. Thiot[4], Ch. Jollivet[5], ont raconté les débats de ces moyens nouveaux de communication. Continuant l'œuvre de l'ancienne monarchie, le corps des ponts et chaussées s'occupe de la régularisation des fleuves, de l'établissement de digues, de la confection de nouveaux ponts, surtout pendant le Consulat. Un certain nombre de monographies étudient cet effort à travers les derniers siècles jusqu'à nos jours. Parmi les principales, on peut citer celles de L. Delanney[6], de Bertaudeau[7], de Lesourd[8], de Chapelle[9], d'A. Barbier[10], de L. de Nussac[11], de C. Perret[12], d'Et. Mellier[13], d'A. Pillot[14], de J. Serret[15], d'H. Sarreau[16], de S. Girard[17], de Ch.-L. Grandmaison[18], de M. Champion[19]. Les publications de Ravinet[20], de Bétencourt[21], de L. Dutens[22], de M. Quantin[23], de Cachin[24], d'E. Richard[25], de

1. *Histoire administrative de la télégraphie aérienne en France*, 1861, in-8.
2. *La télégraphie historique*, 1889, gr. in-8,
3. *Histoire de la télégraphie en France*, 1890, in-8.
4. *Histoire de l'ancienne télégraphie dans l'Oise* (*Mém. Soc. Acad. Oise*, XVIII).
5. *La télégraphie optique à l'armée d'Italie* (*an VIII*), 1896, in-8.
6. *Les ponts à péage, histoire*, 1889, in-8.
7. *Histoire des ponts de Cé* (*Mém. Soc. Agr. Angers*), 1901-1903.
8. *Histoire des ponts de Tours* (*Bull. Soc. Arch. Tour.*, X).
9. *Le pont de Beauvoisin* (*Ann. Soc Florim.*), 1891.
10. *Le pont de Châtellerault, 1564-1830* (*Mem. Soc. Antiq. Ouest*, 2e s., XXIV).
11. *Le pont Milet-Mureau à Tulle* (*1804-05*), *Bull. Soc. Tulle*, 1903.
12. *Histoire du pont de la Guillotière*, 1862, gr. in-8; autre monographie par Bleton (*Rev. hist. Lyon*), 1904.
13. *Les ponts anciens et modernes sur le Rhône à Valence* (*Bull. Soc. Arch. Drôme*), 1903. — Études analogues de J. Senet, relative au *Pont de Villeneuve-sur-Lot*, in-8, 1877 ; d'A. Sabattier sur *Le pont Morand de Lyon* (*Bull. Soc. V.-Papier*), 1903; de L. Guibert et A. Judicis sur *Le pont Saint-Étienne à Limoges* (*Bull. Soc. Limousin*, LIV) ; de Dangibaud sur *Le vieux pont de Saintes* (*Rev. Com. Charente-Infér.*, XV). — On peut aussi recourir à la notice de Prony sur *Les ponts à bascule*, in-4, 1799.
14. *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère*, 1856, in-8.
15. *Les débordements de la Garonne* (*histoire*), in-8, 1900, Agen.
16. *Inondation de la Loire à Cosne, 1790* (*Bull Soc. Niv.*), 3e s., VII, 1900.
17. *Les inondations dans la vallée de Paris* (*Mém. Acad. Sciences*), XVI, 1838.
18. *Aperçu historique sur les travaux de défense à Tours contre les inondations de la Loire*, 1856, in-8.
19. *Les inondations en France depuis le VIe siècle*, 6 vol. in-8, 1858-64.
20. *Dictionnaire hydraulique de la France et tarifs de navigation*, 1824, 2 vol. in-8.
21. *Mémoire sur un nouveau système de navigation intérieure*, 1805, in-4.
22. *Histoire de la navigation intérieure de la France*, 2 vol. in-4, 1838.
23. *Histoire de la rivière d'Yonne* (*Bull. Soc. Yonne*), 1885.
24. *Mémoire sur la navigation de l'Orne Inférieure*, in-4, an VII.
25. *Histoire du Gier*, 1858, in-8. — Voir aussi F. Grégoire, *Histoire d'un torrent, la Drôme* (*Bull. Soc. Drôme*), 1902, XXVI ; et F. Marsau, *La Neste* (*Bull. géog. hist. Ministère*, 1903 ; les études de Galabert sur *Le commerce par eau en Montalbanais* (*Bull. Soc. Tarn-et-G.*), 1902, XXX ; de L. Laffitte sur *Le rôle de la navigation*

J. Finot[1], de Ch. Lenthéric[2], de P. Mantellier[3], de Boncenne[4], de Fréville[5], de Fr. Maury[6], d'Abel[7], de B. Prost[8], d'E. Besson[9], des Commissaires de l'Académie des Sciences[10] et du Ministère des Travaux publics[11] permettent de se rendre compte du progrès de la navigation intérieure, de l'organisation des ports fluviaux, des premiers essais de navigation fluviale à vapeur. Il conviendrait d'étudier en détail les projets et les entreprises de canalisation, dont Condorcet traçait le programme dès le ministère de Turgot, dont les ingénieurs Perronnet et Lamblardie, ainsi que les Comités des Assemblées révolutionnaires et le gouvernement du Consulat poursuivirent l'exécution. On n'a, en effet, sur ce point qu'un petit nombre de travaux, ceux de Dutens[12], de J.-B. Say[13], de Cambronne[14], d'Hageau[15], de Grangez[16], de Meuriot[17]. En dehors de la publication du Ministère des Travaux publics[18] et de quelques essais dus à Ch. Lenthéric[19], à Ch. de Sourdeval[20], à Ch. Labitte[21], à Girard[22] à Pawlowski[23] à J. Four-

intérieure sur le développement économique du Sud-Est (*C. R. Soc. Éc. p. de Lyon*, 1902).

1. *Étude de géographie historique sur la Saône*, in-8, 1878.
2. *Le Rhône, histoire d'un fleuve*, 2 vol. in-8, 1892.
3. *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, 1864-69, 3 vol. in-8.
4. *Mémoire sur la navigation du Clain*, in-8, s. d.
5. *Sur le cours et la navigation de la Seine de Rouen à la mer*, in-8, s. d.
6. *Le port de Paris*, 1902, in-12.
7. *Recherches historiques sur les premiers essais de navigation à vapeur dans l'Est* (*Mém. lus à la Sorbonne hist.*), 1866.
8. *Le marquis de Jouffroy*, 1889, in-8.
9. *Claude de Jouffroy* (*Mém. Soc. d'Émul. Doubs*), 1889.
10. *Rapport sur la navigation intérieure de la Bretagne* (*Mém. Ac. Sc.*), III, 1788.
11. *Les ports et côtes de France*, série in-4.
12. Cité ci-dessus.
13. *Des canaux de navigation dans l'état actuel de la France*, 1818, in-8.
14. *Mémoire sur le canal de Saint-Quentin*, 1801, in-4. — Voir aussi la *Notice* de Melleville, 1853, in-8.
15. *Description du canal de la Meuse au Rhin*, in-4, 1819.
16. *Précis historique et statistique des voies navigables en France*, 1855, in-8.
17. *Le canal de Paris à la mer, an III* (*Rev. de Géog.*, novembre 1891). — Voir aussi E. Brossard, *Notice historique sur le canal de la Loire au Rhône*, 1885, in-8. — Anthoine, *Mémoire sur le canal de Dijon à la Saône, an XI*, in-8. — Bertrand, *Le canal du Rhône au Rhin*, 1803, in-8. — *Le canal de l'Ourcq*, 1805, in-8.
18. Cité ci-dessus.
19. *Côtes et ports français*, ouvrages cités.
20. *Études historiques et physiques sur le littoral de la Vendée*, 1864, in-8.
21. *Recherches historiques sur les projets d'amélioration de la Somme et de ses ports*, 1875, in-8.
22. *La Vendée maritime*, in-16, 1899.
23. *Le golfe du Poitou à travers les âges* (*Bull. Comité géogr. hist.*), 1901. —

nier [1], à Labat [2], à Gaullieur [3], à H. Wallon [4], à P. Masson [5], à G. Musset [6], à Saint-Léger [7], on ne possède que peu de renseignements sur l'aménagement des côtes et ports maritimes, des phares, des entrepôts et des ports francs pendant cette époque. De même, pour la marine marchande et les transports maritimes, on ne trouve que des aperçus dans les bons ouvrages généraux de Ch. Roux [8], de M. Verneaux [9] et d'A. Colin [10].

S'il est une période originale, considérée du point de vue de l'organisation du crédit, c'est bien cette ère révolutionnaire où l'on fit l'expérience de tant d'innovations, telles que la liberté du prêt à intérêt et des banques et l'émission ininterrompue du papier-monnaie. Troplong [11], Liégeois [12], X. Durif [13], Theureau [14], Bohm-Bawerk [15], ont abordé dans leurs travaux l'histoire du prêt ; V. Roux [16], Ad. Blaize [17], d'Audiffred [18], celle du progrès du crédit en général. P.-J. Proudhon [19], Cl. Jannet [20], B. Malon [21], A. Courtois [22], Sombart [23], ont esquissé le tableau de l'agiotage et de la spéculation, sans l'approfondir pour cette période. Quelque historien ne pourrait-il pas écrire ce beau livre qui nous manque encore sur les grands

Voir aussi Camena d'Almeida, l'*Aunis, Essai de géographie historique* (*Bull. Géogr. hist. du Comité*), 1903. — P. Buffault, *La formation des Dunes et Brémontier* (*Congr. soc. sav.*), 1905. — M. Zimmermann, *Les transformations modernes de la navigation et des ports de commerce maritimes* (*Comp. Rendu Soc. Ec. de Lyon*), 1902 ; et H. Wallon, *La Bourse découverte et les quais de Rouen*, in-8, 1902.

1. *Un projet d'utilisation de l'étang de Berre, 1794* (*Cong. soc. sav.*, 1902).
2. *Documents sur Royan et Cordouan* (*1200-1800*), in-8, 1888.
3. *Les phares de Cordouan.IX*-XIX* siècles*, 1880, in-8.
4. *Les phares des côtes de Normandie* (*XVIII*-XIX* s.*), in-8, 1902. — Voir aussi G. Renard, *Les Phares*, in-18, Hachette. — Allard, *Les Phares, histoire*, in-4, 1889.
5. *Ports francs d'autrefois et d'aujourd'hui*, 1904, in-8.
6. *Les ports francs, étude historique*, 1904, in-8.
7. *Histoire de la franchise du port de Dunkerque*, 1898, in-8.
8. *Notre marine marchande* (*avec historique*), in-18, 1898.
9. *L'industrie des transports maritimes au XIX* siècle*, 1903, 2 vol. in-8.
10. *La navigation commerciale au XIX* siècle*, in-8, 1901.
11. *Étude historique sur le prêt à intérêt* (*Acad. Sc. Mor.*, VI), 1844.
12. *Essai sur l'histoire et la législation de l'usure*, in-8, 1862.
13. *Étude sur le prêt à intérêt au point de vue de l'histoire, etc.*, in-8, 1877.
14. *Notice historique sur le prêt à intérêt* (*Nouv. Rev. hist.*, XVII), 1893.
15. *Geschichte und Kritik der Kapitalzinstheorien*, trad. fr., p. p. J. Bernard, 2 vol. in-8, 1899-1903.
16. *Analyse historique du Crédit public en France*, in-8, 1824.
17. *Le développement des institutions de crédit* (*J. des Écon.*, 4* s., XIV).
18. *Progrès du crédit et de la fortune publiques* (*Acad. Sc. Mor.*, LV).
19. *Manuel du spéculateur à la Bourse* (*avec historique*), 5* édit., in-18, 1857.
20. *Le capital, la spéculation et la finance au XIX* siècle*, 1892, in-8.
21. *L'Agiotage de 1718 à 1870*, in-8, 1855.
22. *Étude sur l'agiotage* (*J. des Econ.*, 2* s., XXXII-XXXIII).
23. *Der moderne Kapitalismus*, in-8, 1902, Leipzig.

spéculateurs de ce temps, les Saint-Simon, les Cabarrus, les Cerfbeer, les Ouvrard, et sur les manœuvres des agioteurs?

On aurait aussi besoin d'études historiques spéciales sur le mécanisme du crédit public et commercial, sur les papiers de commerce, sur l'usage des titres au porteur et des titres nominatifs, de la lettre de change, des valeurs d'État, des billets de loterie et de tontines. On ne trouve actuellement que des fragments dispersés de ces études dans des travaux très étendus, de nature surtout théorique ou juridique, comme ceux de Boucher [1], de Thuiliez [2], de Wahl [3], de Martens [4], de Fremery [5], de Lévy-Ulmann [6], d'Avenel [7], ou dans des essais limités, parfois réussis, tels que ceux du marquis d'Audiffred [8] et de Stourm [9], de Courtois [10], de Vührer [11], de Poinsard [12], parfois trop sommaires, ainsi qu'on peut l'observer pour les ouvrages de George [13] et de Fachan [14]. Indépendamment des histoires générales relatives aux établissements de crédit dues à Dodsworth [15], à Schweyer [16], à O. Noël [17], on a sur les banques de la période révolutionnaire, notamment sur les dernières années du Comptoir d'Escompte, sur la naissance de la Banque de France, sur la fin de l'ancienne banque lyonnaise, les recherches de L.

1. *Traité de tous les papiers de crédit de commerce*, 1808, 2 vol. in-8. — Voir aussi le célèbre traité de Pardessus, *Traité du contrat... et des effets de commerce*, 1807, 2 vol. in-8.

2. *Essai historique sur le titre nominatif et sa transmission*, in-8, 1901.

3. *Traité théorique et pratique des titres au porteur français et étrangers (avec historique)*, 2 vol. in-8, 1891.

4. *Versuch einer historischen Entwickelung des wahren Ursprungs des Wechselrechts*, 1797, in-8.

5. *Études de droit commercial*, in-8, 1833 (*Histoire de la lettre de change*); travaux de Nouguier (1839) et de Thieury (1862), insuffisants.

6. *Des obligations à primes et à lots*, 1895, in-8.

7. *La loterie (et son histoire)*, 1887, in-8.

8. *Aperçu des progrès du crédit public et de la fortune nationale, 1790-1858*, in-8, 1861-1875.

9. *Les Finances de l'Ancien régime, de la Révolution et du Consulat*, ouvrages cités ci-dessus.

10. *Historique du cours des rentes françaises depuis 1797* (*J. des Écon.*, 3e s., XXXI), et 3e édit. in-8, 1877.

11. *Histoire de la dette publique en France*, 2 vol. in-8, 1886.

12. *Le crédit public pendant la Révolution* (*Rév. fr.*, 1888[2]); *sous le Consulat et l'Empire* (*Ann. Éc. sc. polit.*, V).

13. *Histoire de la rente française*, 1884, in-12.

14. *Historique de la rente française et des valeurs du Trésor*, 1904, in-18.

15. *History of banking in all leading nations*, in-8, 1896.

16. *Die Bankdepotgesellschäften in geschichtlicher etc. Beziehung dargestellt*, 1899, in-8.

17. *Les banques d'émission en Europe*, gr. in-8, 1900. — La plus récente étude due à Max Jörgens, *Finanzielle Trustgesellschaften*, in-8, 1902.

Say [1], d'A. Legoyt [2], d'A. Bernard [3], d'A. Courtois [4], de L. Pommier [5], de Flour de Saint-Genis [6], de P. des Essars [7], et de Vigne [8]. Un certain nombre de notions sont fournies sur l'histoire et l'organisation des Bourses de valeurs et de commerce, du change et des agents de change, des monts-de-piété et des banques de prêt de ce genre, des assurances sur la vie mutuelles ou à primes et des assurances maritimes, à cette époque, par les travaux d'A. Jobit [9], d'A. Courtois [10], de Nicodème [11], de Lamothe [12], de Macary [13], de L. Wolowski [14], de Delamare [15], de Genevet [16], de Chauveau [17], de Le Pasquier [18], de Melin [19], d'A. Blaize [20], d'A. Bernard [21], de V. Senès [22], d'Hamon [23], de Chaufton [24], de Bosredon [25], de Cauvet [26], de Reatz [27] et de Goldschmidt [28].

1. *Histoire de la Caisse d'Escompte*, 1848, in-8. — *La Banque de France et la Caisse d'Escompte* (*J. des Écon.*, 1re s., XVI et XX).

2. *Histoire des banques en France et en Angleterre* (*Ann. Écon. pol.*), 1845.

3. *Les opérations de la Banque de France, 1800-1866* (*J. des Écon.*, 3e s., VIII).

4. *Histoire de la Banque de France et des princ. instit. de crédit*, in-8, 1875; 2e édit., gr. in-8, 1881. — Du même, *Aperçu historique sur le cours de la Bourse depuis 1791* (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1877).

5. *La Banque de France et l'État au XIXe siècle*, in-8, 1904.

6. *La Banque de France à travers le siècle* (*J. des Écon.*, avril 1896).

7. *La crise financière de 1804-05 et la Banque de France* (*Cong. soc. sav.*, 1898).

8. *La Banque à Lyon, XVe-XVIIIe s.*, 1903, in-8. — Sur le même sujet, travail d'A. Bonzon (*Rev. h. Lyon*, 1902-03).

9. *Bourses de valeurs et sociétés par actions* (*avec historique*), in-8, 1904.

10. *Ouvrage cité ci-dessus* et *Traité des opérations de bourse*. in-18, 12e édit., 1904. — Voir aussi E. Vergamer, *Étude historique sur les jeux de Bourse*, in-18, 1903. — G. Coffinières, *De la Bourse et des spéculations*, in-8, 1824. — J. Bresson, *Des fonds publics et des opérations de la Bourse de Paris*, in-12, 1826. — Mollot, *Bourses de commerce, agents de change et courtiers*, in-8, 1831. — *Liste des agents de change, banque, finance et commerce de Paris*, in-4, 1902. — E. Grinsburger, *Les Juifs d'Alsace pendant la Terreur* (*Rev. Ét. Juives*, 1903), et les diverses études d'ensemble sur les Juifs citées dans notre travail sur le Moyen Age.

11. *Discours sur l'établissement de la Bourse de Valenciennes*, in-8, an III.

12. *L'ancienne Bourse de Bordeaux*, 1847, in-8.

13. *La Bourse de Toulouse* (*Bull. Comité hist.*, 1899).

14. *Origines et hist. de la question du change* (*Journ. des Écon.*, 3e s., IV et VI).

15. *Mémoire sur la Compagnie des Agents de change*, in-8, 1809. — Voir aussi *Le Manuel des agents de change, lois et actes* (*1704-1893*), gr. in-8, 1893.

16. *Histoire de la Compagnie des agents de change de Lyon*, 1890, in-8.

17. *Les agents de change et leur histoire* (*Rev. Europ*, 1860, 1er sept.).

18. *Essai sur les monts-de-piété*, 1831, in-8.

19. *Consid. sur les monts-de-piété et autres maisons de nantissement*, in-8, an V.

20. *Des Monts-de-Piété et des Banques de prêt sur nantissement*, 1843, in-8.

21. *Le Mont-de-Piété de Paris et ses opérations depuis l'origine* (*J. des Écon.*, 3e s., XVIII). — 22. *Les origines des Compag. d'assurances à primes ou mutuelles* (*XVIIe s. à nos jours*), in-8, 1901. — 23. *Histoire générale de l'assurance en France et à l'étranger*, in-8, 1897. — 24. *Des assurances, leur passé, etc.*, 2 vol. in-18, 1884-1885. — 25. *Hist. des assurances sur la vie*, in-8, 1900. — 26. *Traité des assurances maritimes*, 1879, in-8. — 27. *Geschichte der Europäischen Seeversicherungsrecht*, 1870, in-8. — 28. *Zur Geschichte der Seeversicherung*. (*Festg. für Beseler*, 1885).

La question vitale des moyens usuels d'échange, numéraire et papier-monnaie, a provoqué sous la Révolution la publication d'une foule d'écrits. Il faudrait aujourd'hui étudier à part en s'aidant des études d'ensemble de N. de Wailly[1], de Roswag[2], de Schönhof[3], d'E. Levasseur[4], de Soetber[5], de Bernardakis[6], de Del Mar[7], de Ch. Hellferich[8], et en les complétant par des enquêtes particulières, les relations de la production et de la circulation des métaux précieux avec la monnaie et les prix pendant ces quatorze ans. Un travail analogue devrait être entrepris pour les variations de la valeur du numéraire, la frappe des monnaies, la politique monétaire, les débats relatifs au rapport légal des métaux précieux, au monométallisme et au bimétallisme, les mesures concernant la répression du faux monnayage. On n'a jusqu'ici sur ces divers points que des travaux généraux ou particuliers qui sont loin d'épuiser le sujet, par exemple les bons répertoires d'A. Blanchet[9], d'Engel et de R. Serrure[10], de W. Shaw[11], de Del Mar[12], d'Arnauné[13], de Coste[14], les écrits ou essais de Mongez[15], de Basterrèche[16], de Beyerlé[17], de L. Pauliat[18], d'E. de Parieu[19], de G. Schmoller[20], de P. Clément[21], de V. Advielle[22], de P. Durel[23].

1. *Mémoire sur les variations de la livre tournois jusqu'en 1790* (*Mem. Acad. Insc.*, XXI), 1857. — 2. *Les métaux précieux*, 1875, in-8. — 3. *A history of money and prices*, in-8, 1896, London. — 4. *La question de l'or*, in-8, 1858.

5. *Production des métaux précieux et valeur relative de l'or et de l'argent* (*depuis 1492*), in-8, Gotha, 1879 (en all.).

6. *De la quantité des métaux précieux et des monnaies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (*J. des Écon.*, 3e s., XXXVII).

7. *Le rapport de la valeur légale des métaux* (*historique*), *ibid.*, 4e s., XIV.

8. *Histoire de la valeur de l'or*, 1897, in-8.

9. *Nouveau manuel de numismatique*, 2 vol. in-18 et atlas, 1890.

10. *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, in-8, 1889.

11. *The history of Currency* (*1252-1894*), trad. franç. par A. Raffalovich, in-8, 1896.

12. *Histoire monétaire des États*, trad. Chabry et Bessonet, in-4, 1899.

13. *La monnaie, le crédit et le change*, in-8, 1894, 2e édit., 1903.

14. *Les Institutions monétaires de la France avant et depuis 1789*, in-8, 1885. — *Notes et tableaux pour servir à l'étude de la question monétaire*, in-8, 1884.

15. *Notice sur les monnaies françaises*, in-8, an IV.

16. *Essai sur les monnaies*, 1801, in-4.

17. *Essais et observations sur les monnaies*, 2 vol. in-4, 1789-93. — *Essai sur les lois monétaires de la France*, in-8, an VIII.

18. *Historique du système monétaire français et de la variation du rapport légal* (*J. des Écon.*, 4e s., XIV).

19. *Le progrès et la réaction dans la législ. monétaire* (*J. des Écon.*, 4e s., VI).

20. *Le développement d'une juste politique monétaire, XIVe-XIXe s.* (en allem.), *Jahrb. f. Gesetzg.*, 1900[4].

21. *Valeur des anciennes monnaies françaises*, 1866, in-8.

22. *Les frais de transport des monnaies sous Necker* (*Rév. fr.*, IX).

23. *Les faux-monnayeurs sous l'ancien régime et la Révolution* (*Nouv. Revue*, nov. 1902).

Divers recueils ou collections du temps, une multitude de brochures de l'époque, un grand nombre d'études financières postérieures et quelques esquisses spéciales d'A. Robert [1], de Vivarez [2], de P. Clément [3], de Wolowski [4], d'A. du Châtellier [5], de Villermé [6], de Courtois [7], de Plancouard [8], de Bornarel [9], d'E. Levasseur [10], se rapportent à l'histoire des assignats, qui a été surtout considérée jusqu'ici plutôt du point de vue financier que du point de vue économique et commercial. On n'a encore sur les petites coupures, billets de secours et de confiance, émis par les divers corps et municipalités, et qui, de concert avec les assignats, ont pu assurer la vie économique de la Révolution, qu'un nombre très restreint d'études, celles de Colson [11], d'E. André [12], de D. Mater [13], de P. Monceaux [14], de Bazot [15], de Lecointre-Dupont [16], de Girardot [17], de G. Lecocq [18] et du Dr Besançon [19].

De toutes les parties de l'histoire du commerce pendant la Révo-

1. *Assignats et papier-monnaie : Vendée et chouannerie*, in-4, 1891.
2. *Catalogue des émissions d'assignats de la Révolution* (*Vieux-Papier*, I, 1901). — On a aussi des *Recueils de tableaux de la valeur des assignats* (par départements), an VI, in-f°, réimpression, 1825, in-8.
3. *Les assignats et le cours forcé* (*Moniteur*, mars 1857).
4. *Du papier-monnaie* (*Acad. Sc. Mor.*, LXVIII).
5. *Les assignats* (*ibid.*, CXXIII).
6. *Coup d'œil historique sur le papier-monnaie* (*J. des Écon.*, 1re s., XXIII).
7. *La Caisse d'Escompte et les assignats* (*ibid.*, 3e s., XXXII); *Historique du papier-monnaie en France* (*ibid.*, XXXI-XXXII).
8. *La valeur fiduciaire du papier-monnaie pendant la Révolution* (*Cong. Soc. sav.*, 1904).
9. *Les assignats pendant la Révolution* (*Rév. fr.*, XV et XVI).
10. *La création des assignats sous la Constituante* (*Cong. soc. sav.*, 1902).
11. *Tableaux des billets de confiance émis dans les 83 départements* (*Rev. Numism. fr.*, 1852). — Voir aussi A. Rouillé, *Papiers-monnaie communaux* (*Bull. Soc. V.-Papier*, 1903); H. Vaschalde, *La valeur des assignats en Vivarais, 1792-97* (*Bull. Soc. Stat. Paris*, 1876); E. de Fayolle, *Document relatif à la rareté du numéraire en Guyenne, 1789-90* (*Arch. hist. Gironde*, XXXVI, 1901).
12. *Notice sur les billets de confiance à Gray, 1792* (*Mém. Soc. d'Émul. Doubs*, 1878).
13. *Les billets de confiance émis dans le Cher, 1791-92* (*Mém. Soc. Antiq. Centre*, XXXIII), 1900.
14. *Les caisses patr. et les billets de confiance dans l'Yonne* (*Ann. hist. Yonne*, 1893).
15. *Recherches sur les billets de confiance de la Somme* (*Mém. Soc. Antiq. Picardie*, XVIII).
16. *Notice sur les billets de confiance émis en Poitou, 1791-92* (*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1850).
17. *Les billets de confiance* (*Bull. Soc. d'Ém. Montargis*, 1854).
18. *Le papier-monnaie des communes de France pendant la Révolution* (*Rév. fr.*, IV).
19. *Les billets de confiance de Villefranche-sur-Saône* (*Bull. Soc. Villefr.*, 1904[1]).

lution, la plus négligée est certainement celle de l'influence exercée par les pouvoirs publics sur le progrès et le fonctionnement de nos institutions et de notre vie commerciales. Nul en dehors de Cl.-A. Costaz [1] n'a essayé de tracer le tableau de l'activité de nos Comités révolutionnaires et de notre administration à cet égard. Nul n'a étudié de ce point de vue spécial la répercussion de notre législation financière à ce moment. Pour la législation des travaux publics de ce temps, on n'a que le travail général de F. Malapert [2]. La législation réglementaire relative aux accaparements, au maximum, à l'agiotage, à la police des marchés et du commerce, et surtout son application, n'ont pas encore assez attiré, d'une manière spéciale, l'attention des historiens. On a sur ce point un bon essai général celui d'E. Levasseur [3]. Quelques monographies sont en préparation [4]; multipliées, elles rendraient de réels services. Pour l'administration de la marine et des colonies, pour la marine militaire et pour son rôle de protection à l'égard du trafic, on ne peut recourir qu'aux mémoires de Bory [5] et de Malouet [6], qu'aux travaux de Mahan [7], de Chasseriau [8] et de Chevalier [9].

Pour l'administration des travaux publics, on a encore la ressource de consulter les dernières pages du célèbre ouvrage de Vignon [10], les mémoires, recueils, traités, monographies utiles de la Millère [11], de Prony [12], de J.-B. Peigue [13], d'A. Potiquet [14], de Cheysson [15], de Chassiron [16], de Delaitre [17].

1. *Essai sur l'Administration de l'agriculture, du commerce et des manufactures*, in-8, 1818, 1re édit., 3e édit., 3 vol. in-8. — Voir aussi l'étude de J.-J. Guiffrey.
2. *Histoire de la législ. des travaux publics*, 1879, in-8. — A citer aussi le *Traité de la législ. des travaux publics* d'A. Husson, 2 vol. in-8.
3. *La Convention et le maximum* (*Acad. Sc. Mor.*, XVII), 1902.
4. Par exemple monographie de F. Pilod sur *La loi du maximum dans la Vienne* (1905, in-8, sous-presse).
5. *Mémoires sur l'administration de la marine et des colonies*, in-8, 1790.
6. *Mémoires sur l'administration du département de la marine*, in-8, 1789.
7. *The influence of the seapower upon the french Revol. and Empire*, 1892, in-8.
8. *Précis historique de la marine française* (*org. et lois*), 1845, 2 vol. in-8.
9. *Histoire de la marine française* (*1789-1815*), 2 vol. in-8, 1887.
10. *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France au XVIIe et au XVIIIe siècles*, P. 1862-80, 4 vol. in-8.
11. *Mémoire sur le département des ponts et chaussées*, 1790, in-4.
12. *Notice historique sur J.-R. Perronet, 1708-1794* (*Séance publ. Institut*, 1829).
13. *L'administration de la grande voirie* (*jusqu'en 1790*), 1857, in-18.
14. *Recueil des lois et règlements concernant le service des ponts et chaussées*, 1869-78, 5 vol. in-8.
15. *Le haut personnel des travaux publics, 1599-1882* (*Acad. Sc. Mor.*, CXVIII). — *Album de statistique graphique du minist. des trav. publics*, in-4, 1882 et sq.
16. *Essais sur la législ. et les règlements des cours d'eau*, 1818, in-8.
17. *Dictionnaire des ponts et chaussées*, 3. vol. in-8 et atlas, 1812.

Parmi les nombreuses créations de l'ère révolutionnaire, Écoles de marine, de navigation, des ponts et chaussées, de commerce, trois seulement, le Bureau des Longitudes [1], l'École des langues orientales vivantes [2], et l'École centrale des travaux publics (École polytechnique) [3] ont fait l'objet, soit de notices, soit d'ouvrages étendus. On n'a pas étudié encore les premiers essais de bureaux officiels de placement, sauf dans l'esquisse de Molinari [4]. De nombreuses brochures, un grand nombre de tableaux de conversion des monnaies, poids et mesures, et deux travaux historiques spéciaux de premier ordre, ceux de Gerbaux [5] et de Bigourdan [6] donnent sur une réforme capitale, l'établissement du système métrique, des renseignements abondants.

Le régime douanier de l'époque révolutionnaire avec ses variations, ses alternatives de protectionnisme mitigé et de prohibitionnisme outrancier, mériteraient d'être étudiés à part Jusqu'ici, on n'a pour se rendre compte de ces oscillations que des ouvrages généraux, ceux de H. Bacquès [7], de M. Chevalier [8], d'E. Vincens [9], de Gouraud [10], de P. Clément [11], de V. Brants [12], d'E. Amé [13], de P. Rougier [14], de G. Pallain [15], de G. Schmoller [16], d'H. O. Meredith [17], de J. Grunzel [18], et qu'une monographie limitée, celle d'H. de Butenval [19]. Sur l'évolution du droit maritime, international et commer-

1. *Annuaire du Bureau, an IV-an X*, in-18, 1 vol.
2. *Documents sur l'histoire de l'École des langues orientales*, 1872, in-4. — *Notice historique*, 1883, in-8.
3. *Histoire de l'École polytechnique*, par A. Fourcy, 1828, in-8; par G. Pinet, 1887, gr. in-8; et dans le *Livre du Centenaire*, 1895, in-8, 2 vol.
4. *Les Bourses de travail (leurs antécédents)*, in-18, 1893.
5. *Le mètre de marbre de la rue de Vaugirard*, in-8, 1904, 72 p. (*Rév. fr.*, 1904 [1]).
6. *Le système métrique, son établissement et sa propagation*, in-8, 1901.
7. *Essai historique sur les douanes françaises*, 1852, in-12.
8. *Examen du système protecteur*, in-8, 2e éd., 1850.
9. *Du système prohibitif et protecteur* (*Journ. des Econ.*, 1re sér., II).
10. *Histoire de la politique commerciale de la France*, 2 vol. in-8, 1854.
11. *Histoire du système protecteur en France*, 1854, in-8.
12. *Beiträge zur Geschichte der französischen Handelspolitik*, in-8, Leipzig, 1896.
13. *Étude économique sur les tarifs de douanes*, in-8, 1859. — *Étude sur les tarifs de douane et les traités de commerce*, 2 vol. in-8, 1876.
14. *La liberté du commerce, les tarifs de douane et les traités de commerce*, in-8, 1879.
15. *Les Douanes françaises*, 3 vol. gr. in-8, 1897.
16. *Die Mercantilsystem und seine geschichtliche Entwickelung*, in-8, 1880.
17. *Protection in France*, in-18, London, 1904.
18. *System der Handelspolitik*, in-8, 1902.
19. *Établissement en France du premier tarif général des douanes (1787-91)*, in-8, 1877.

cial, à cette date, il faut se contenter provisoirement des travaux d'ensemble de Pardessus [1], de Locré [2], de Laurent [3], de Hautefeuille [4] et d'A. Desjardins [5]. Sur l'histoire de la course et des prises si fertile en incidents, pendant cette période, on a, outre le Code de Dufriche Foulaines [6], et le travail d'A. Monentheuil [7], d'utiles publications, celles de la Nicollière Teijeiro [8], d'A. Péju [9], de L. Vignols [10], de Ch. de Rotalier [11], de M. Loir [12], de D. Delaunay [13], de R. Surcouf [14], d'E. Lamaignère [15], de R. de Beauvallon [16]. La fin des Chambres de commerce de l'ancien régime au début de la Révolution est retracée dans les bons ouvrages de Labraque-Bordenave [17], d'A. Brutails [18], d'H. Wallon [19], d'E. Pariset [20], d'E. Garnault [21]. La reconstitution de ces institutions sous le Consulat sous forme de Conseils reste à étudier [22]. On n'a sur ce point qu'un bon essai, celui de H. Haug [23]. On a au contraire sur l'histoire des juridictions commerciales (tribunaux consulaires et de commerce) un petit nombre d'essais généraux ou monographiques, dont certains ont de la valeur. On peut ranger parmi ceux-ci, sinon les ouvrages

1. *Cours de droit commercial*, 4e éd., 1831, 5 vol. in-8 (1re édit., 1813).
2. *Esprit du Code de Commerce*, 1808-1813, 10 vol. in-8.
3. *Histoire du Droit des gens et des relations internationales*, 17 vol. in-8, 1850-70.
4. *Histoire des progrès du droit maritime international*, in-8, 1869.
5. *Introduction historique à l'étude du droit commercial*, 1890, in-8.
6. *Code des prises*, 2 vol. in-4, 1804.
7. *Essai sur la course, son histoire, etc.*, in-8, 1898.
8. *La course et les corsaires du port de Nantes*, in-8, 1896.
9. *La course à Nantes aux XVIIe et XVIIIe siècles*, in-8, 1900.
10. *La piraterie sur l'Atlantique au XVIIIe siècle et le commerce Breton* (*Ann. de Bret.*, V).
11. *Histoire d'Alger et de la piraterie dans la Méditerranée*, 1841, 2 vol. in-8.
12. *J.-G. Vence, corsaire* (*1747-1808*), in-8, 1894.
13. *Mémoires d'Angenard, la course dans l'Océan Indien, 1793-1815* (*Ann. de Bret.*, 1891).
14. *Robert Surcouf*, in-8, 1890.
15. *Les corsaires Bayonnais*, 1856, in-16.
16. *Les corsaires de la Guadeloupe sous Victor Hugues*, 1901, in-8.
17. *Histoire des députés de Bordeaux au Conseil du Commerce, 1700-93* (*Actes Acad. Bordeaux*, 1889, et in-8, 1898).
18. *Étude sur la Chambre de Commerce de Bordeaux, 1705-1791* (*ibid.*, 1893).
19. *La Chambre de commerce de Normandie* (*1703-91*), in-8, 1903.
20. *La Chambre de commerce de Lyon* (*XVIIIe-XIXe s.*), 1886, 2 vol. in-8.
21. *La représentation commerciale de la Rochelle*, 1888, in-8. — *Le Livre d'or de la Chambre de commerce de la Rochelle*, 1902, in-8.
22. Voir cependant A. Foulon, *Étude sur la représ. légale du commerce en France*, 1877, in-8.
23. *Die Handelskammer zu Strassburg* (*1803-1903*), in-8, 1903.

de Genevois[1] et de Breuillac[2], du moins les publications de Lafaye[3], de Garnault[4], de Vaesen[5], de G. Demay[6], de G. Denière[7], de Breton[8], de G. Silvy[9] et d'H. Faye[10]. Enfin, la législation et les vicissitudes de l'institution des consulats français à cette époque sont exposées sommairement dans les recherches de Féraud-Giraud[11], de Miltitz[12], de Lippmann[13], et de L. de Lalgue[14].

A ne considérer que le nombre des ouvrages dans lesquels l'histoire économique de la Révolution peut puiser quelques éléments d'enquête, on serait tenté de croire qu'elle est déjà fort avancée. Cette impression est cependant très éloignée de la réalité. La plupart des travaux auxquels on doit recourir aujourd'hui, faute de recherches spéciales, sont des essais historiques dont on ne saurait se contenter. Les uns, se rattachant surtout à l'histoire politique, administrative et sociale de la Révolution, ne s'occupent que d'une manière accessoire et accidentelle des faits de l'ordre économique. D'autres plus spéciaux, bornés à l'ensemble ou aux détails de l'histoire économique elle-même, subordonnent les faits à des conceptions théoriques ou bien embrassent un trop vaste champ d'études pour pouvoir donner sur celles de l'époque révolutionnaire des renseignements originaux et sûrs. D'autres enfin, plus étroitement limités, s'inspirent trop souvent du souci de l'anecdote et du pittoresque et ne s'attachent qu'à des sujets d'une médiocre

1. *Histoire de la juridiction consulaire*, 1868, in-8.
2. *Étude historique de la juridiction consulaire*, in-8, 1898. — *La juridiction consulaire à Niort*, 1885, in-8.
3. *Histoire des tribunaux de commerce en France*, 1885, in-8.
4. *La juridiction consulaire et la Bourse de la Rochelle*, in-8, s. d.
5. *La juridiction commerciale à Lyon, 1463-1795* (*Mém. Soc. Litt. Lyon*, XII), 1879.
6. *La juridiction consulaire d'Auxerre* (*Bull. Soc. Yonne*, 1894).
7. *La juridiction consulaire de Paris* (*1563-1792*), in-8, 1872.
8. *La juridiction consulaire à Orléans* (*1563-1810*), in-8, 1902.
9. *La juridiction consulaire en France, 1190-1811* (*Bull. Acad. Delph.*, 4e s., XIV).
10. *La juridiction consulaire à Tours* (*Mém. Soc. Arch. Tour.*, XLIII).
11. *De la juridiction consulaire dans les Échelles du Levant et de Barbarie*, 1866, 2 vol. in-8.
12. *Manuel des Consuls*, Londres, 2 vol. in-8, 1837-42 (avec tableau historique exact).
13. *Die Konsularjuridiktion im Orient, ihre historische Entwickelung*, 1898, in-8.
14. *L'institution consulaire, son passé historique* (*Rev. d'hist. Dipl.*, IV). — Voir aussi J. Pillault, *Les consulats du Levant* (*1610-1902*), in-8, 1902, Nancy, — et la *Bibliographie du Droit international du marquis d'Olivart*, in-8°, 2e éd., 1905.

importance. De là tant d'études sur les curiosités de l'âge révolutionnaire, sur des personnages d'arrière-plan, et si peu sur les initiateurs ou les promoteurs des grands mouvements, des grandes entreprises économiques, sur l'évolution du régime foncier, de l'industrie et du commerce, sur les changements survenus dans la condition des classes rurales et ouvrières, pendant cette période capitale des temps modernes.

Il est vrai de dire que la tâche à entreprendre est difficile, que le domaine à défricher, quoique restreint en apparence, est malaisé à exploiter, que la dissémination et l'abondance des sources ajoutent encore aux difficultés, et que pour parvenir à le mettre en valeur, il faudra de longs labeurs et une longue patience. L'élaboration de l'histoire économique de la Révolution ne peut se faire que grâce à l'action de plusieurs générations d'historiens. Pareille œuvre dépasse les forces d'un seul homme. Ici, comme dans la plupart des enquêtes historiques, le temps des entreprises collectives est venu, depuis le moment où l'on a cessé de concevoir l'histoire comme un genre littéraire et où l'on a essayé de lui donner les méthodes d'ordre scientifique. Il conviendra donc de multiplier les publications de documents et les monographies originales, d'exécuter une foule de travaux d'approche, de diriger vers ce champ des études économiques et sociales d'une si haute portée l'attention des travailleurs, avant de songer à entreprendre une œuvre d'ensemble vraiment solide, et avant de pouvoir utiliser pour l'heure de la synthèse les années accumulées de l'analyse.

P. Boissonnade.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

UN ESSAI DE SOCIOLOGIE OBJECTIVE [1].

S'inspirant à la fois des idées de Darwin, Marx, Mach, Bücher et Kropotkine, M. L.-M. Hartmann, dans l'opuscule qui va nous occuper, s'attache à prouver la possibilité d'une sociologie objective, libre de tout « préjugé métaphysique et psychologique ».

La loi de l'économie de la pensée humaine, dit-il avec Mach, exige que nous appliquions à l'étude des phénomènes sociaux et historiques les mêmes procédés et méthodes qui sont en usage dans l'étude des phénomènes naturels. Or, les progrès des sciences naturelles ont été marqués par l'élimination successive de l'étude de la nature de tout élément métaphysique et téléologique. Ce résultat n'a pu encore être obtenu en ce qui concerne les phénomènes sociaux : ce qui prouve d'un côté que l'étude de ces phénomènes en est encore à ses débuts, et tient d'un autre côté à la complexité extrême de ces phénomènes, laquelle nous empêche d'en apercevoir du premier coup les rapports immédiats et les causes réelles et nous fait mettre au premier plan des facteurs qui n'expliquent les phénomènes sociaux qu'en les séparant par un abîme infranchissable des autres phénomènes de la nature. La volonté consciente et la poursuite consciente d'un but sont les principaux de ces facteurs.

On croyait à un moment donné que le point de vue téléologique, éliminé de l'étude des sciences physiques, était indispensable pour l'intelligence des phénomènes biologiques. Or, depuis Darwin, le point de vue téléologique a fait place, en ce qui concerne ces derniers phénomènes, à l'idée du développement, et la volonté consciente à la loi de l'adaptation et de la sélection. D'un autre côté, Lubbock par exemple a pu étudier les sociétés des fourmis, des abeilles et des guêpes, sans admettre un seul instant l'intervention d'une volonté consciente et en ne tenant compte que de la succession pure et simple des différents états. Nous appliquons

1. *Die historische Entwickelung.* Sechs Vorträge zur Einleitung in eine historische Soziologie, von Ludo Moritz Hartmann. Gotha, F.-A. Perthes, 1905, in-12, VI + 89 pp.

journellement la même méthode à l'étude des phénomènes humains toutes les fois que nous manquons de données relatives aux mobiles qui ont déterminé ces phénomènes, comme par exemple dans les études préhistoriques ou ethnographiques.

A défaut d'une explication psychologique, nous nous contentons parfaitement d'une explication causale. Pourquoi n'en serait-il pas de même des phénomènes historiques qui diffèrent des phénomènes préhistoriques de degré, non de nature ?

Les travaux de Mach, Bücher, von der Steinen et autres ont montré le rôle que joue le *hasard* dans un grand nombre de phénomènes sociaux, surtout chez les peuples primitifs. La naissance de différents métiers, de différents genres de vie, de différents régimes domestiques et autres est due non à une volonté et à une décision conscientes, mais à un concours fortuit, accidentel, de circonstances indépendantes de la volonté humaine. La réflexion, loin de créer tel usage, telle coutume, telle institution, ne vient que plus tard, pour consacrer cet usage, cette coutume, cette institution.

Mais quels sont les facteurs réels, les causes immédiates des phénomènes sociaux ? Ce sont les mêmes qui déterminent l'évolution du monde biologique : la concurrence vitale et l'adaptation qui signifie, non le *désir* d'atteindre certaines fins utiles à l'individu, mais le fait que certains actes, certaines manifestations rendent l'individu plus capable de résister aux influences nuisibles du milieu ou de se fortifier en empruntant certains éléments à ce même milieu. Cette concurrence vitale considérée indépendamment de la motivation des actes, indépendamment des idées qui semblent déterminer les manifestations extérieures, se présente dans les sociétés humaines d'une façon tout à fait caractéristique, en revêtant précisément la forme collective. Son premier effet consiste donc à déterminer la formation de groupes humains luttant soit contre la nature dont ils subissent en même temps l'influence (travail), soit entre eux (politique), ces groupes s'organisant peu à peu, sous l'influence de l'adaptation, aussi bien en étendue qu'en intensité.

Avec ces lois empruntées au monde biologique, l'auteur explique la plupart des grands phénomènes sociaux. La question de la race n'est qu'une question d'adaptation et d'influence du milieu. Il n'y a pas de races inférieures ou supérieures au sens mystique, providentiel du mot : il n'y a que des groupes humains qui se sont trouvés *par hasard* dans des conditions défavorables ou favorables à leur développement, des groupes mal adaptés ou bien adaptés au milieu. La division du travail et la lutte des classes s'expliquent également par l'adaptation et la concurrence vitale. Mais tandis que ces deux lois déterminent la *forme* ou l'évolution historique, son *contenu* est caractérisé par ce que l'auteur appelle la *socialisation* progressive des sociétés humaines, cette socialisation ayant les caractères non d'une loi, mais d'une simple tendance qui découlerait du phénomène même de la concurrence vitale : les groupes seraient notamment d'autant plus forts dans leur lutte contre d'autres groupes qu'ils présentent moins de divisions intestines résultant de la

lutte des classes, et d'autant plus forts dans leur lutte contre la nature qu'ils sont moins divisés entre eux.

Cette tendance à la socialisation progressive aurait pour corollaires la productivité et la différenciation progressives et constituerait le seul critérium scientifique, objectif, de nos jugements moraux, les actes humains ne devant être considérés comme moraux que dans la mesure où ils contribuent à la socialisation intensive et extensive des groupes humains.

La conception sociologique de M. Hartmann, pour être logique, devrait affirmer catégoriquement le caractère purement mécanique des lois de la concurrence vitale et de l'adaptation. Ce serait là la seule façon de combler le fossé que la conception téléologique des phénomènes sociologiques aurait d'après lui creusé entre ces derniers d'un côté et les phénomènes biologiques et physico-mécaniques d'un autre côté. Or, nulle part dans l'ouvrage de M. Hartmann cette affirmation ne se trouve formulée avec toute la netteté désirable.

Une autre objection que nous adresserons à M. Hartmann est qu'il ne suffit pas de rattacher les phénomènes sociologiques aux phénomènes biologiques pour éliminer des premiers tout élément psychologique et par conséquent téléologique.

On élimine bien de cette façon l'intervention de la volonté consciente, mais les tendances obscures, vagues, inconscientes qui se font jour dans le monde organique sont des phénomènes psychologiques au même titre que la volonté consciente et présentent par conséquent un caractère téléologique indéniable.

Darwin, nous dit M. Hartmann, a eu le mérite de rapprocher les phénomènes organiques des phénomènes physico-mécaniques en substituant l'idée du développement au point de vue téléologique et la loi de l'adaptation et de la sélection à l'action de la volonté consciente. Mais, ainsi que l'a montré F.-A. Lange dans son *Histoire du Matérialisme*, ce n'est pas l'idée téléologique en général qui a trouvé sa réfutation définitive dans le darwinisme mais l'idée d'une téléologie transcendante, métaphysique, extérieure et étrangère aux phénomènes qu'elle avait la prétention d'expliquer ; et le mérite de Darwin consiste à avoir transformé la téléologie transcendante de l'ancienne métaphysique en une téléologie immanente, d'avoir dépouillé la nature de son caractère d'entité métaphysique et d'avoir replacé les fins qu'on se plaisait à lui attribuer dans les êtres vivants eux-mêmes, ces fins étant inséparables de leur structure, de leur organisation, de leurs propriétés vitales. Tout être vivant, par le simple fait qu'il est vivant, poursuit des fins. Et si ces fins ne sont pas toujours, si elles sont rarement même, posées par une volonté consciente, si elles ne sont précédées qu'exceptionnellement par un travail de réflexion, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont motivées ; et en les expliquant par la concurrence vitale et par l'adaptation, Darwin n'a fait que leur attribuer des motifs empruntés à la sphère psychique de l'homme, en appliquant ainsi à l'explication des phénomènes biologiques un point de vue véritablement anthropomorphique. Prétendre dépouiller ce point de vue de son

caractère anthropomorphique, ainsi que le fait M. Hartmann, et l'appliquer *secondairement* aux phénomènes sociologiques, c'est-à-dire aux phénomènes humains d'où il a été déduit *primitivement*, c'est suivre une voie radicalement opposée à l'évolution de l'idée darwinienne.

Mais ce n'est pas tout. A supposer même que les premiers phénomènes sociologiques soient dans la majorité des cas le résultat d'un simple hasard, c'est-à-dire qu'ils soient nés sous l'influence d'un concours fortuit de circonstances, indépendamment de toute volonté consciente et réfléchie, et que cette dernière ne se soit éveillée que consécutivement, nous n'en sommes pas moins obligés d'admettre qu'à partir du moment où la volonté et la réflexion entrent en scène, qu'on suppose ce moment aussi éloigné que possible des premiers débuts des sociétés humaines, elles signifient l'intervention, dans l'évolution des phénomènes sociologiques, d'un nouveau facteur auquel il est impossible de refuser un caractère téléologique. Et toute la question se réduit à déterminer le rôle de ce facteur, le degré d'importance qu'on doit lui attribuer, la place qui lui revient parmi les autres facteurs de l'évolution sociale.

Dr JANKELEVITCH.

LA « SOCIOLOGICAL SOCIETY » DE LONDRES.

Nous avons, dans notre avant-dernier numéro, publié un compte rendu des travaux dela jeune Société de Sociologie de Londres (*Sociological Papers*). Nous avons reçu, depuis, le premier rapport annuel de cette Société (*Address by the right hon. James Bryce on the Aims and Programm of the Sociological Society, with the first Annual Raport and List of Members*, 48 pp. 8°). Ces pages, en rappelant les fins qu'elle se propose, montrent ce qu'elle a fait déjà et ce qu'elle compte faire. Indépendamment des discussions qu'elle poursuit dans ses Meetings, et dont les premières nous sont connues par les *Papers*, la Société a l'intention d'inventorier les ressources existantes pour les études sociologiques, de préparer des listes de sujets à traiter, accompagnées de bibliographies et de renseignements, pour des institutions affiliées qui la consultent, d'organiser une bibliothèque sociologique.

Il semble que cette Société, qui compte déjà 376 membres en Grande-Bretagne et 32 à l'étranger et dont l'activité a été tout de suite considérable, doive rendre de grands services. Nous avons souvent remarqué ici — et nous avons cité des témoignages anglais à ce sujet — que l'Angleterre, adonnée soit aux travaux d'érudition soit aux objets pratiques, ne participait guère au mouvement de synthèse scientifique qui s'est produit dans ces dernières années. Or, c'est bien une préoccupation de synthèse que manifeste la Société sociologique. Seulement ce mot de sociologie a pour elle une très large extension qui ne va pas sans équivoque et sans inconvénients.

Et d'abord, les membres de la Société ne sont pas tous d'accord sur le sens scientifique du mot, sur la nature et la méthode de la sociologie, — comme l'ont prouvé d'intéressantes discussions. On a voulu précisément organiser une coopération plus effective, non seulement entre les différents *groupes de spécialistes* (ce qui est parfaitement légitime et ce qui est l'objet de notre *Revue*), mais entre les différentes *écoles d'observateurs et de penseurs sociaux*. Nous avons déjà comparé les efforts de l'Institut international de sociologie, qui est éclectique, avec ceux du groupe Durkheim, dont le parti-pris nous paraît infiniment plus fécond. — Mais ce n'est pas tout. Et l'éclectisme théorique se complique ici, ainsi qu'il arrive presque toujours, de préoccupations pratiques. Par sa composition et par son programme même, la Société donne au mot de sociologie l'extension la plus large. Ses fins, nous dit-on, sont scientifiques, pédagogiques et pratiques. Elle est destinée à réunir, et elle réunit, des économistes et des historiens, des psychologues et des moralistes, des anthropologues et des archéologues, des géographes et des naturalistes, comme aussi des médecins et des aliénistes, des criminologistes et des juristes, des hygiénistes et des pédagogues, des philanthropes et des réformateurs sociaux, des hommes politiques et des ecclésiastiques. C'est trop.

Il y a là, selon nous, un danger. Sans doute, au point de vue de la culture générale, de la diffusion de certaines idées et de certaines curiosités, cet éclectisme sera très profitable à l'Angleterre. Mais, au point de vue de la science, il est plutôt contestable. Nous ne serions pas étonné si peu à peu l'activité de la société se portait de préférence du côté des problèmes pratiques, selon la tendance anglaise. Pourtant un certain nombre des membres de la Société, en particulier le président d'honneur, M James Bryce, et l'actif secrétaire, M. Branford, veilleront peut-être à lui maintenir un caractère essentiellement scientifique.

H. B.

On ne peut que se féliciter toutes les fois que s'accroît l'outillage scientifique, et il faut faire bon accueil à cette publication annuelle de la *Revue de Philosophie*, l'*Index Philosophique*[1], où l'étonnante activité de M. N. Vaschide se manifeste, non seulement dans l'organisation, mais à chaque page.

Le second fascicule, paru en 1905, se réfère à l'année 1903. Il se divise en neuf chapitres : I. *Généralités et Traités généraux;* II. *Logique et méthodologie;* III. *Métaphysique;* IV. *Biologie et Sciences médicales;* V. *Psychologie;* VI. *L'Esthétique;* VII. *Religion et Philosophie religieuse;* VIII. *Histoire de la Philosophie et de la Psychologie;* IX. *La Morale*. Ces chapitres se subdivisent en un assez grand nombre de questions. L'ouvrage

1. Paris, Chevalier et Rivière, Deuxième année, 1905, x-464 pp. in-8.

contient, en outre, un Index alphabétique des auteurs. Sous les 5.367 numéros on trouve, tantôt une simple fiche bibliographique, tantôt une analyse plus ou moins détaillée. M. Vaschide s'est, en effet, assuré la collaboration de 38 savants dont les noms figurent au début du volume.

L'utilité incontestable de cette publication et le labeur énorme qu'elle représente ne sauraient empêcher de faire quelques critiques. — Il est à souhaiter que le travail bibliographique s'organise de mieux en mieux : s'il importe de combler les lacunes, il n'importe pas moins d'éviter les doubles emplois. Peut-être cet Index, qui a pour sous-titre *Philosophie et Sciences*, qui consacre 146 pages à la biologie et aux sciences médicales, 183 pages à la psychologie (y compris, entre autres, sous la rubrique *Psychologie sociale*, la sociologie, la politique, les sciences économiques), 7 pages, seulement, à la religion et à la philosophie religieuse, embrasse-t-il trop de matières, faute d'une préoccupation suffisante de la division du travail. — Jusqu'ici, il y a quelque chose d'un peu fortuit dans la publication des analyses, et leur étendue n'est pas toujours en relation avec la valeur des œuvres. On peut se demander, au surplus, si un *Index* ne diffère pas d'une *Année* ou de la Bibliographie d'un périodique, précisément en ce qu'il élimine les notices ou les réduit à un très court sommaire. Les fiches ne sont pas toujours bien réparties sous les diverses rubriques. Quelques-unes font double emploi (Ex. : 4045 et 4046). — Mais les tâtonnements, les erreurs, les incorrections (nous avons relevé un certain nombre de fautes typographiques) sont presque inévitables au début d'une semblable entreprise.

***

La librairie Longmans, Green et Cie, de Londres, entreprend la publication d'une histoire d'Angleterre, *The political History of England*, qui aura douze volumes d'environ cinq cents pages chacun. Dirigée par le Rev. W. Hunt, président de la Historical Society, et M. Reginald Lane Poole, directeur de la *English Historical Review*, cette nouvelle histoire sera coopérative : chacun des douze volumes est confié à un auteur différent.

Comme l'indique son titre, cette œuvre sera essentiellement politique, sans négliger cependant les autres éléments de l'histoire.

Dans chaque volume, de sobres notes de références, un appendice indiquant les sources originales et les travaux de seconde main dont l'auteur se sera servi ; un index ; des cartes. L'ensemble paraît devoir être solide et pratique, sans grande nouveauté dans la conception, comme le prouve le titre même.

***

Nous avons reçu, de l'*Histoire de l'Art* que publie la librairie Colin, la seconde partie du tome I : *L'art roman*. Nous avons dit précédemment l'importance de cette entreprise que dirige M. André Michel et à laquelle

participent des historiens d'une compétence éprouvée. Architecture romane (M. Enlart), sculpture romane (M. A. Michel), peintures, miniatures et vitraux de l'époque romane (MM. Haseloff, Mâle et Bertaux), évolution des arts mineurs du VIIIe au XIIe siècle (MM. E. Molinier et Marquet de Vasselot), art monétaire (M. Prou), telles sont les grandes divisions de cette 2e partie qui abonde en documents graphiques. Elle se termine par une remarquable conclusion, de M. André Michel, sur l'évolution des arts chrétien et roman. — Nous reviendrons dans un article sur cette précieuse publication.

Nous venons de recevoir également le huitième volume, *Géricault* (par M. L. Rosenthal), des *Maîtres de l'Art*, collection de monographies d'artistes publiée par la Librairie de l'art ancien et moderne. Ces volumes, dont les auteurs sont des spécialistes, ne s'adressent pas seulement aux amateurs d'art, mais veulent être aussi des instruments de travail ; et chacun d'eux renferme des appendices — table chronologique de la vie de l'artiste et des événements contemporains, catalogue des œuvres, notice, s'il y a lieu, sur les dessins et gravures, bibliographie — qui en augmentent singulièrement l'utilité. Plusieurs de ces volumes seront appréciés prochainement dans notre *Bibliographie*.

***

Nous avons reçu le premier numéro (juillet 1905) de *l'Austrasie*, revue du pays messin et de Lorraine, publication trimestrielle, qui paraît à la fois à Metz, à Nancy et à Paris (Champion). Elle reprend le titre et le programme d'une Revue fondée en 1837 et qui a vécu trente ans. — Ce premier fascicule, qui renferme des documents, des articles historiques et de folk-lore, des études biographiques, de nombreuses illustrations, inaugure heureusement une entreprise qui ne saurait être trop encouragée.

***

M. Crapet, professeur à l'École normale de Douai, nous prie de vouloir bien rectifier une erreur typographique qui se trouvait dans son « Rapport sur l'enseignement de l'histoire » et que nous avons reproduite, page 117 du numéro d'août.

Le troisième paragraphe c), consacré aux Grandes leçons de l'histoire, commence par une citation de M. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille. Des guillemets sont donc à rétablir avant : « Il est deux grandes notions générales... » et après « ...est de vivre à propos ».

D'ailleurs, ajoute M. Crapet, la conférence de M. Petit-Dutaillis est du 18 mai 1905, tandis que le Rapport dont nous avons mis une partie sous les yeux de nos lecteurs est du 28 juillet.

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

ALBERT BAZAILLAS, **La vie personnelle, étude sur quelques illusions de la perception intérieure**. Paris, Alcan, 1905. 1 v. in-8, III-305 p.

Le livre de M. Bazaillas est une contribution à la psychologie *positive ;* non au sens, déjà ancien pour nous, que l'on donnait à ces mots dans l'école des *psychologues* libérés de toute philosophie et attachés à la méthode physique ; mais au sens, plus actuel et plus riche, que l'œuvre de W. James et celle de Bergson nous ont rendu familier. Et de ces deux maîtres procède, en effet, la pensée de M. Bazaillas. Il a développé, dans leur commerce, les dons, si naturels chez lui, d'analyse intérieure et d'intuition vivante ; on retrouve, en son essai nouveau, la virtuosité et l'exactitude qui firent apprécier naguère sa *Crise de la croyance*. Il a fortifié également, sous leur influence, son aversion native pour les fantômes de l'explication verbale, pour les idoles de l'entendement. Et ce dernier trait suffit à nous avertir qu'il convient de chercher ailleurs encore les sources de cette pensée positive, chez les grands maîtres de l'idéalisme, Malebranche, Berkeley et Schopenhauer. N'est-ce pas là, en effet, que devaient s'épanouir, conscientes d'une affinité profonde, la haine du verbalisme et de l'apparente objectivité, le sentiment de l'illusion et celui du réel, le dédain pour les prétendues efficiences motrices et le goût de la spiritualité ? Mais, surtout, cette fréquentation des grands idéalistes ne devait-elle pas corriger ce qu'il y a d'obscur et d'un peu *flou* dans l'expérience intime des états conscients, et, par delà l'inachevé des *courants de conscience* tels qu'un James les décrit, par delà ce rêve flottant et fondu qui semble constituer pour un Bergson les *données immédiates,* rétablir l'unité, l'achèvement, l'universalité même, en faisant de la vie personnelle l'œuvre d'un acte spirituel de la pensée pure ? C'est là, du point de vue de la psychologie positive, rétablir la *raison* vivante par delà les abstractions de l'entendement logique et les virtualités indéfinies de la sensibilité animale.

Idéaliste, M. Bazaillas est amené à poser le problème de la vie personnelle en termes semblables à ceux qu'emploie Berkeley pour poser le

problème de la perception. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un *objet* illusoire, construction de l'esprit : là, le monde extérieur; ici, le *moi*. Et, de même que Berkeley résout l'objet extérieur en une combinaison des données de la vue avec celles du toucher, M. Bazaillas résout l'objet intérieur en une combinaison des données de la conscience avec les habitudes de l'entendement; il s'agit donc, ici comme là, d'un peu d'optique, d'une *illusion*. L'illusion interne procède de la dualité de ces deux fonctions : *entendement* et *conscience* ; l'entendement, organe de la construction scientifique, faculté de l'homogène, travaille à réduire toutes différences et s'efforce d'atteindre à l'immuable identité ; la conscience, organe de l'expérience immédiate, faculté du divers, atteste les nouveautés et les différences et nous fait vivre dans la mobilité de nos *feelings*. De là vient la notion inexacte du *moi*. Introduisant dans la diversité infinie des états de conscience l'unité abstraite, l'esprit érige la multitude des *feelings* en substance permanente, et fait de cette substance logique une cause du divers phénoménal. A solidifier et à matérialiser cette construction conspirent les sens et la réaction motrice ; le spiritualiste croira saisir l'action transitive du moi substantiel dans le phénomène illusoire de l'effort musculaire ; d'autre part, l'empiriste dénoncera la qualité chimérique, donc l'inexistence, de ce moi imaginaire. Ce qui est réel, c'est tout ensemble et l'automatisme corporel grandissant qui menace sans cesse la différenciation intérieure, et cette incessante floraison du nouveau et de l'imprévisible qui constitue la vie propre du sentiment.

Mais, en vertu d'une finalité interne, seule loi foncière du monde psychique, les *feelings* s'organisent par ébauches plus ou moins complètes et persistantes ; et, comme s'ils obéissaient de la sorte à un principe ineffable d'harmonie, ils traduisent, en leur mouvance, et dans l'ordre sériel du temps, cette qualité intime et une que l'on nomme le caractère. Ainsi *se fait* l'individualité. On comprend, dès lors, quel est le sens des maladies de la personnalité, et que, si elles témoignent contre le moi logique et figé du spiritualisme, elles ne fournissent point d'argument contre la réalité de la vie personnelle; l'illusion, à leur sujet, consiste à interpréter les attitudes naissantes de la conscience, à les confronter avec la notion cristallisée d'un moi étranger au devenir, et à nier, en présence des contradictions que l'on crée de la sorte, la persistance de ce moi. Or, si l'on renonce à de telles constructions arbitraires, nulle attitude intérieure, ni le rêve, ni même la folie, ne peut être taxée d'irréelle, abstraite de la personnalité en voie de formation. Mais, si l'on conçoit une expérience toute constituée par un flux spontané de telles impressions, toute semblable donc à un rêve continuel ; si la magie de l'art ou du sentiment religieux a pour effet de nous plonger dans ce monde des différences et des inventions inépuisables où règne la joie de la création et de l'enrichissement ; si cette efflorescence d'états lyriques constitue par elle-même une autonomie, nous libère par suite de la matérialité grossière et de l'asservissement au mécanisme physique et social ; il n'y a là encore nulle liberté, nulle personnalité conquise, mais

de simples virtualités subjectives, un pur devenir. La vie personnelle ne se détermine ni dans l'action corporelle, ni dans le rêve lyrique, mais dans l'attitude méditative de la pensée. Et c'est dans l'idée, où se réfléchit la multitude consciente, que la personnalité s'affirme et que la liberté agit. Les virtualités de la conscience se réalisent donc, non dans le réel physique, où domine un mécanisme trompeur, mais dans l'idéal où règne la liberté. Et c'est en ce domaine vraiment spirituel que réside le sens de l'individualité qui se développait aux divers étages de la vie consciente, l'acte moral, symbolisé par ce que l'on *fait*, constitué par ce que l'on *est*, c'est-à-dire par ce que l'on *pense*. Aussi la vie personnelle n'est-elle pas l'inclusion en une individualité fermée ; l'*universel* est au terme de ce développement, non l'universel logique que l'entendement construisait, mais celui qui s'affirme dans une pensée vivante, et qui s'exprime dans l'amour intellectuel de Dieu tel que le vivait un Spinoza. Somme toute, il y a trois expériences : l'action automatique à base corporelle, le lyrisme de la spontanéité pure, la méditation spiritualiste s'établissant dans l'universel. La *vie personnelle* est une propriété de nos états de conscience, qui apparaît dans le passage incessant de la forme la plus basse à la forme la plus haute de la vie. Elle consiste dans un essai de réussite de notre pleine liberté.

Telle est, il nous semble, la signification de la thèse de M. Bazaillas. Et l'on conçoit quelle résistance elle devait rencontrer, et de la part des psychologues empiristes et de la part des métaphysiciens. Ceux-ci marquent leur opposition, soit par l'invraisemblable caricature qui remplace, dans leur principal organe, le compte-rendu de la soutenance, soit par leur affirmation nouvelle (éternel postulat) des idoles logiques niées par l'auteur. Ceux-là demandent, avec M. Paulhan, quelle peut être l'importance de la vie personnelle, si elle est si rarement réalisée. Il nous paraît, quant à nous, que la pensée de M. Bazaillas est en accord avec les tendances actuelles de l'esprit *positif*, qu'elle témoigne d'un sens psychologique précieux, et qu'elle permet d'entrevoir une conciliation entre le subjectivisme, irrémédiable en apparence, des James ou des Bergson, et l'idéalisme, non pas impersonnel mais objectif, d'un Malebranche.

J. Segond.

Marcel Braunschvig, **Le sentiment du beau et le sentiment poétique** (*Essai sur l'esthétique du vers*). — Paris, Alcan, 1904, in-8.

C'est désormais, suivant M. Braunschvig, une nécessité pour l'esthétique générale, de se scinder en autant d'esthétiques particulières. De ces monographies, M. Bergson nous avait récemment donné un modèle dans son Essai sur le Rire. M. Braunschvig, dans son ouvrage *sur le sentiment du beau et le sentiment poétique en poésie*, nous apporte une esthétique du vers ; il ne s'interdit pas, d'ailleurs, d'éprouver par une confrontation avec

les autres arts, les résultats auxquels le conduit l'ordre de recherches où il se spécialise.

A l'encontre du langage usuel, pour qui *le sentiment du beau* représente comme le point culminant de l'émotion esthétique et du sentiment moral, M. B... attache la qualité du beau à la seule forme de l'œuvre d'art. Ainsi, le beau en poésie aura sa condition dans *le rythme* et *l'harmonie* du vers, c'est-à-dire dans une certaine régularité numérique et dans une qualité des sensations que les signes vocaux produisent en nous, indépendamment de leur contenu représentatif et des suggestions poétiques qu'ils éveillent. Cette limitation de la notion du beau, à première vue arbitraire, se justifie à la réflexion. Le rythme et l'harmonie constituent en effet le côté matériel par où l'art psychologique de la poésie s'apparente aux arts plastiques, aux beaux-arts ; là seulement par conséquent le terme de beauté trouve à s'appliquer avec quelque précision. — Le rythme consiste dans une attente satisfaite de l'oreille, fondée sur la perception de syllabes groupées en des rapports simples. Indépendant de cette régularité mathématique est le *rythme psychologique*, inhérent à la prose oratoire ou descriptive. Ce rythme se dessine dans le vers libre, et, dans la poésie décadente, il efface le *rythme* purement *mathématique* sous une sinuosité de contours déconcertante et floue. — M. B... démontre expérimentalement que l'autre élément de la beauté du vers, *l'harmonie*, est favorisé par la fréquence des voyelles et la diversité des sons. De la prédominance du rythme (Hugo) ou de l'harmonie (Racine) résulte une variété différente du génie poétique. Le plaisir attaché au rythme (perception de l'unité à travers une multiplicité d'éléments) est plutôt de nature rationnelle. L'harmonie, au contraire, qui a son analogue en peinture dans l'alliance de couleurs aussi différentes que possible, est régie par « la loi de variété » qui répond à une nécessité physiologique. Ainsi se trouve à la fois rétablie et rénovée par la recherche précise qui nous y a conduit, la vieille définition du beau : l'unité perçue à travers une multiplicité de sensations. — Cette définition, soit dit en passant, fait *du rythme* l'élément prépondérant et nécessaire en poésie. Quelle en est l'origine ? (car la question des rapports de la nature et de l'art se pose aussi en poésie, bien que celle-ci n'ait pas son point de départ dans la simple imitation). *Le rythme* naît de l'émotion parvenue à sa période de détente, et nous ajouterions volontiers, se complaisant en elle-même et se prolongeant par une sorte de jeu n'excluant pas la sincérité.

Indépendamment de sa cadence le vers exprime et suggère ; il éveille des associations d'idées. Mais ici encore le rythme, par une coupe appropriée, et la dérogation au rythme contribuent à l'effet poétique de suggestion. Comment n'en serait-il pas ainsi, le rythme étant partout dans l'univers, lien des choses les plus dissemblables ? M. B..., qui cite la phrase de M. Souriau sur « le bercement du vers », aurait peut-être pu insister sur cette simultanéité que les retours réguliers du rythme confèrent à l'œuvre d'art poétique, la rendant ainsi pareille, quoique successive, à l'œuvre plastique.

Tout ce qui concerne le pouvoir de suggestion qu'exerce le vers par le

rythme, la nature du son ou des images exprimées, est du ressort du *sentiment poétique*. Un des caractères expressifs du vers pourra résulter de son mouvement rapide ou lent, lequel tient en latin au nombre plus ou moins grand de syllabes et par conséquent de brèves, en français au nombre plus grand de syllabes accentuées ou plus grand de syllabes atones. En ce qui concerne cette suggestion des sons s'exerçant par l'oreille avant que l'esprit ait entendu le sens, de nombreux exemples montrent la part qui revient à l'onomatopée, à certains rapports tout physiologiques du son à l'idée, reposant sur des transpositions de sensations, ou bien au contraire à la pénétration du son des mots par le sens.

Arrivant enfin aux associations qui ont leur origine dans le contenu des mots, notre auteur fait dériver *l'émotion poétique* du pouvoir évocateur des choses matérielles ou morales, et ramène avec Guyau, l'art de la poésie à la poésie du souvenir. Chaque représentation suscitée a ses « harmoniques », et même chaque mot retient quelque chose des circonstances où il fut employé antérieurement. Le plus grand rôle appartient d'ailleurs à la métaphore et au symbole. M. B... nous paraît ramener trop complètement la première à une confusion des deux termes se traduisant en une impression indéfinie et flottante. La pensée métaphorique a souvent le caractère d'une abstraction tirant de l'ombre, dans un certain objet, une particularité fort exiguë de son aspect laquelle se trouve soulignée à l'aide d'un rapprochement inédit. — Ni les mots, ni les images, d'autre part, ne sont évocateurs par eux-mêmes. La richesse poétique de l'âme, surtout un certain détachement, fût-ce momentané, des soucis matériels, sont les conditions subjectives de l'émotion poétique : le sentiment poétique (bien qu'il puisse se trouver mélangé aux sentiments excités en nous par l'œuvre d'art plastique) pris en lui-même, est plus imprégné d'intelligence, plus dégagé de la sensation que les autres sentiments esthétiques; il est moins instantané et plus variable dans ses effets. Aussi implique-t-il une collaboration active du lecteur ou de l'auditeur. Comme l'émotion poétique s'alimente d'analogies, d'association en séries indéfinies, il est logique que cette émotion réside dans une communion avec les êtres et les choses, dans une dispersion de notre personnalité qui nous fait vivre de la vie de l'univers, et qu'elle tire de là son prix et sa signification. C'est la conclusion de cet ouvrage où les aperçus philosophiques surgissent d'une suite d'analyses conduites avec une précision qui n'exclut pas la délicatesse de touche, de mise en un tel sujet.

J. Pérès.

G. Ferrero, **Grandeur et décadence de Rome**, II. *Jules César*. Paris, Plon-Nourrit, 1905 ; IV × 458 pp., in-18.

Nous avons déjà eu l'occasion de rendre compte du premier volume de l'ouvrage de M. Ferrero, dont nous avons dit tout l'intérêt et toute l'ori-

ginalité. Les mêmes mérites se retrouvent dans ce deuxième volume consacré à Jules César. Nous y voyons la dissolution sociale, la décomposition morale et le divorce avec la tradition, dont les premiers symptômes avaient apparu pendant la période précédente, s'accentuer de plus en plus et précipiter la République vers des destinées que tout le monde redoute, mais auxquelles aussi, en vertu de la logique immanente des choses et des événements, tout le monde contribue.

Les partis à proprement parler n'existent plus; ils sont remplacés par des groupements passagers et instables, par des « clientèles » que réunit le même intérêt et qui attachent leur fortune aux succès des hommes en vue. Pendant la période qui fait l'objet de ce deuxième volume, ces hommes en vue sont Pompée, Jules César et Crassus. Quel est leur programme d'action politique et sociale, quelle est leur conception du bien-être de la République, de l'intérêt général ? Ils auraient été bien embarrassés de répondre à ces questions, car tout en affectant de se considérer comme chefs de parti, ils poursuivaient avant tout leur propre intérêt, cherchaient à satisfaire leur propre ambition, l'ambition du pouvoir. Et la preuve que ces hommes n'accordaient à l'intérêt général que la dernière place dans leurs préoccupations, c'est que ce n'est pas à Rome même qu'ils cherchent à faire prévaloir leurs idées, ce n'est pas à des réformes intérieures qu'ils consacrent leur génie et leur activité, mais ils transportent le champ de leur action en dehors de Rome, sur les champs de bataille de l'Orient, de l'Espagne ou de la Gaule, afin d'acquérir avant tout le plus imposant et le plus efficace des prestiges, le prestige militaire.

L'impérialisme, mis à la mode par Lucullus, devient pour les hommes politiques avides du pouvoir le plus sûr moyen d'arriver à leurs fins. Il avait réussi à Pompée, ses effets ont été désastreux pour Crassus qui a laissé sa vie dans la campagne de Perse; J. César veut l'essayer à son tour, et il entreprend la conquête de la Gaule. Dès ses premiers pas et ses premiers actes, il fait preuve d'une ignorance complète de l'état d'esprit des habitants de la Gaule, de leurs conditions sociales et politiques; et cette campagne, qui à ses yeux devait être une simple promenade militaire, a plus d'une fois failli tourner en désastre pour lui et ses armées : cette conquête qu'il annonçait à chaque instant comme étant définitive, il lui a fallu la recommencer à plusieurs reprises, et elle n'a été achevée qu'au bout de plusieurs années. Et pourtant, la campagne de Gaule, malgré son caractère pour ainsi dire accidentel et arbitraire, puisqu'elle n'a été dictée et provoquée que par l'ambition d'un seul homme, apparaît aux yeux de M. Ferrero comme un événement qui, loin d'avoir rompu le développement logique des destinées historiques de la Gaule, s'était produit au contraire à un moment on ne peut plus favorable, alors que la Gaule était elle aussi en pleine décomposition sociale et en plein divorce avec la tradition, alors que l'atomisme social qui en était résulté avait besoin d'un pouvoir bienveillant, mais fort capable de garder la neutralité à l'égard des dissensions locales, tout en empêchant ces dissensions de précipiter le pays à sa ruine. C'est là la révolution qu'avait opérée, sans le vouloir et sans s'en douter, J. César; il a commencé par doter

la Gaule de cette « paix romaine » qui plus tard devait s'étendre au monde entier.

Cette paix, la République elle-même en avait besoin autant que la Gaule; ici aussi l'atomisme social avait atteint son dernier degré. Mais J. César était-il capable de la donner à sa patrie? Certes, il avait la plupart des qualités qui font un grand homme d'État, mais son ambition personnelle l'empêcha peut-être de se rendre un compte exact du moment historique où il vivait, de saisir le sens et la portée des événements dans lesquels il a cependant joué un si grand rôle. Peut-être rêvait-il, comme l'a fait avant lui Pompée, la fin épicurienne d'un Lucullus, dans une demeure magnifique, dans une atmosphère de bonheur et d'admiration, au milieu de richesses inappréciables? Toujours est-il que le coup de poignard des Ides de Mars, cette dernière protestation du passé contre l'ordre de choses nouveau qui se préparait, n'a fait que retarder l'événement final qui devait être la conclusion logique de l'histoire de Rome.

Tel est le rôle des personnalités marquantes de l'histoire : elles ont beau ne poursuivre que leurs vues personnelles, la forme que revêtent ces vues et les moyens que les grands hommes emploient pour les réaliser sont déterminés par les événements historiques et ne servent qu'à faire avancer ces événements conformément à la logique de leur évolution. Telle est la conclusion qui semble se dégager du travail de M. Ferrero.

Nous n'insisterons pas une fois de plus sur les mérites purement littéraires de son œuvre. Disons seulement que, sans avoir recours aux procédés d'une rhétorique surannée et d'une phraséologie inutile, l'auteur sait rendre vivants les événements qu'il raconte et les personnages qu'il met en scène : tels la lutte tragique entre J. César et Pompée, les caractères de Cicéron et de Brutus, etc.

Dr S. Jankelevitch.

Attilio Profumo, **Le fonti ed i tempi dello incendio Neroniano**, Roma, Forzani e C., 1905, 748 pages in-4°.

La première impression que produit ce gros livre est une impression de respect, qui ne va pas sans quelque terreur : 748 pages sur le seul fait de l'incendie de Rome, cela semble tout d'abord un peu gigantesque! D'autant plus que l'auteur ne se vante pas de « renouveler », encore moins de « révolutionner » la question. Son opinion peut se formuler ainsi : 1° Néron est bien l'auteur de l'incendie ; 2° il l'a fait allumer pour pouvoir plus facilement réaliser ses projets de reconstruction de Rome; 3° il n'a pas fait intenter contre les Chrétiens, pas plus que contre personne, d'accusation pour crime d'incendie. Ce sont là des assertions très plausibles, que je crois même vraies, mais qui ne sont pas précisément neuves. — Et pourtant, en dépit des apparences, l'ouvrage de M. Profumo n'est ni inutile, ni ennuyeux, ni disproportionné. Ce qui en fait la valeur, ce qui lui donne une réelle et précieuse originalité, c'est la méthode

suivie par l'auteur, méthode vraiment admirable par la conscience des recherches, par la plénitude et la solidité de la documentation, par la rigueur logique du raisonnement. Rien n'est omis, rien n'est laissé obscur, et rien n'est hasardé. Assurément il y a quelques endroits où, à force de vouloir éclairer tous les alentours de son sujet, l'auteur tombe peut-être dans la digression : les développements sur l'administration romaine (page 81), sur l'histoire de Pline l'ancien (page 89), sur la conjuration de Pison (page 129), sur le pouvoir impérial (page 373), sur la *cognitio principis* (page 514), sont un peu trop traités pour eux-mêmes, comme aussi (en note il est vrai) la discussion sur les rapports de Minucius Félix et de Tertullien (page 287). Mais, en somme, cela est assez rare, et le plus souvent l'auteur reste très maître de sa pensée, très habile à grouper autour du point principal les argumentations secondaires, à étayer celles-ci de renseignements subsidiaires, et ainsi de suite, sans cependant perdre de vue l'objet essentiel. Par là, son livre mérite d'être cité comme modèle de discussion à la fois complète et cohérente, et d'intéresser, non seulement ceux que le problème en lui-même passionne, mais aussi ceux qui aiment à voir appliquer, — sur quelque sujet qu'elle s'exerce, — une saine méthode historique. Je signalerai comme particulièrement remarquables à ce point de vue : la classification des sources consultées (page 12), celle des écoles historiques à Rome (page 24), la réfutation de la loi de Nissen ou loi de la « source unique » (page 50), les aperçus sur les partis à Rome sous Néron (page 119), sur les poursuites légales contre les Chrétiens (page 200), sur le chiffre de la population romaine (page 341), etc. Et à un point de vue plus général encore, pour ce qui est de la méthodologie en histoire, les vues énoncées au début sur l'à-priorisme, sur le critérium de la vraisemblance, sur les quatre systèmes d'investigation historique (à-prioristique, intuitif, psychologique et objectif), prouvent combien M. Profumo a réfléchi sur son métier d'historien, avec quelle claire conscience il a envisagé sa tâche. Nous sommes en présence d'un homme qui est à la fois un érudit et un penseur, qui s'est fait une méthode et qui l'applique résolument dans l'échantillon tout à fait supérieur qu'il nous en donne.

René Pichon.

Gabriel Séailles, **Les affirmations de la conscience moderne ; Éducation ou Révolution**. Paris, Colin, 2 vol. in-18, 1903 et 1904, 288 et 252 pages.

Les deux volumes que nous réunissons ici, bien qu'ils soient faits d'articles, de discours et de conférences, ont chacun et ont dans leur ensemble une forte et belle unité d'inspiration. Ils ne nous intéressent pas seulement parce qu'on y trouve des contributions à l'histoire des idées, — en particulier dans le morceau principal du premier ouvrage : *Pour-*

quoi les dogmes ne renaissent pas (pp. 1-113), — mais parce qu'ils résument tout un côté de l'histoire morale des dernières années.

Si l'on cherche à en préciser le contenu en peu de mots, on peut dire qu'ils opposent aux dogmes religieux la pensée libre, qu'ils définissent les affirmations essentielles de cette pensée, qu'ils montrent les rapports nécessaires de la pensée avec la vie, par suite les liens qui rattachent l'intellectuel au peuple, l'individu à son milieu.

Le premier des deux volumes insiste surtout sur les caractères de la pensée laïque, sur les progrès, sur l'émancipation de la raison humaine. Et ce qui y est remarquable, c'est comment M. Séailles allie au vif sentiment de la réalité actuelle, des contradictions qui éclatent entre les religions positives et la science, le vif sentiment de ce qu'il y a eu de beau dans le passé, la compréhension indulgente ou aimante. « Le libre penseur n'est d'aucune religion, mais par cela même il les comprend toutes, il sait ce qui les fonde dans les instincts profonds de l'âme... Comprendre apaise ; plus encore, l'intelligence ici est sympathie... » (p. 240 ; cf. 222, 226, 79-80).

Dans le second volume, dont la plupart des pages ont été parlées devant des instituteurs ou devant le public des universités populaires, domine la préoccupation pédagogique. M. Séailles y fait effort pour préciser le rôle de l'école laïque « où la vérité se propage et se transmet, non plus en s'imposant, mais en se proposant » (p. 22 ; cf. 24, 43, 56-58). Pour sa part d'homme, il cherche à *élever* les hommes, à réaliser une civilisation plus vraie, une société plus juste, une humanité plus complète. Il insiste sur le double sens du mot *idée* : « L'idée est sans doute le général, la loi, le rapport abstrait que l'analyse et la comparaison dégagent des phénomènes; mais l'idée est autre chose encore, elle est l'acte par lequel l'esprit d'éléments donnés crée une unité nouvelle, une harmonie qui est son œuvre... L'idée n'est plus l'abstrait, elle est l'idéal ; elle n'est plus une formule, elle est un vivant... » (pp. 137-138) « Nous croyons à l'influence de l'intelligence et de la volonté sur la marche de l'histoire » (p. 153).

Dans un passage de la belle conférence qui a donné — ou à peu près — son titre au second ouvrage (*Éducation et Révolution*, pp. 130-155), M. Séailles semble avoir résumé sa propre expérience : « On n'apprend la vie qu'en vivant... En nous remettant dans l'être, dans le devenir réel, l'action développe l'initiative, fortifie la volonté par la confiance, inspire la sainte révolte contre la prétendue nécessité du mal » (pp. 136-137). On peut dire que, du premier volume — où les affirmations positives sont parfois un peu vagues — au second, — où abondent les conseils efficaces, — il y a un progrès qui résulte, précisément, d'un bel épanouissement d'activité. — Ainsi, en même temps qu'un document sur l'époque actuelle, la présente œuvre de M. Séailles est un facteur de la « cité future » dont il parle avec une ferme et sincère éloquence.

H. B.

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE DE L'HISTOIRE.

G. Pasciucco. **Elagabalo**, *Contributo agli studi sugli « Scriptores Historiæ Augustæ »*. Feltre, Castaldi, 1905, 71 pp., in-8°. — Dédiée au célèbre historien Giacomo Tropea, la brochure de M. Pasciucco se rattache au vaste mouvement d'études critiques et de discussions qu'a suscitées depuis une dizaine d'années la question de l'*Histoire Auguste*. Cette question, M. Pasciucco l'aborde comme il convient, sans partipris, et selon une sage méthode, en limitant ses investigations à un texte et à un sujet : le sujet est l'histoire d'Héliogabale et le texte, la vie de cet empereur par Lampride. On peut distinguer deux parties dans la brochure de M. Pasciucco. La première est une biographie-portrait d'Héliogabale, biographie très complète, très consciencieuse, où les renseignements fournis par l'historiographie, l'épigraphie et la numismatique sont vivifiés par un sens très précis des réalités psychologiques (je signalerai particulièrement, p. 21, une explication médico-morale de la folie d Héliogabale fort juste et fort pénétrante). Dans la seconde partie, M. Pasciucco examine la valeur des sources de l'histoire d'Héliogabale et spécialement de la biographie de Lampride. Il montre, par une décomposition minutieuse et fine de cet opuscule, quel a été le but de l'auteur : Lampride ne tient pas à faire œuvre d'historien ; il omet beaucoup de faits, consulte peu de sources, viole les dates, etc. ; il veut simplement tracer un portrait moral d'Héliogabale, flétrir ses vices pour mieux l'opposer aux glorieux et vertueux empereurs dont il cherche à rehausser la gloire. Les conclusions de M. Pasciucco paraissent très solides ; il serait à souhaiter que chacune des biographies impériales fût l'objet d'une pareille analyse : on y verrait clair alors dans le chaos de l'*Histoire Auguste*. — René Pichon.

Bernard Monod. **Le Moine Guibert et son temps (1053-1124)**. Paris, 1905, in-18, xxviii-342 pp. — Guibert de Nogent est universellement célèbre par son récit de l'insurrection communale de Laon, qu'Augustin Thierry s'est à peu près contenté de traduire dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*, et tous les manuels scolaires reproduisent l'invective du moine : « Commune ! nom exécrable et nouveau, etc... » Jusqu'à ces derniers temps, le public lettré a pu vivre sur ce vieux souvenir et considérer Guibert comme le représentant de l'esprit féodal et

clérical le plus étroit. Or Guibert a été tout autre chose. M. Lefranc, dans un remarquable mémoire dédié à M. Gabriel Monod [1], a mis parfaitement en lumière la vigueur d'esprit, le sens critique et le courage moral de l'abbé de Nogent, qui, dans son *De Pignoribus sanctorum*, dénonce hardiment les abus du culte des reliques, fondé la plupart du temps sur de vulgaires duperies et sur la sottise populaire. A une époque d'extrême grossièreté intellectuelle et de puérile crédulité, Guibert, éclairé par de vastes lectures et par une intelligence naturelle très nette, a reconstitué en quelque sorte les principes de la critique historique. Et toutes ses œuvres historiques montrent qu'en un temps où les chroniqueurs ne se proposaient guère que d'exalter leur abbaye ou de servir un protecteur puissant, ce moine a cherché la vérité avec un zèle sincère et philosophique. « J'ai pris mon parti, dit-il, des opinions du monde ; et, tranquille et indifférent pour moi-même, je m'attends à être exposé à toutes sortes de propos et comme battu de verges. Je poursuis donc mon entreprise, disposé à supporter avec égalité d'humeur les jugements de tous ceux qui viendront aboyer après moi. » Cette phrase, un peu retouchée et assaisonnée de quelque ironie, Renan l'aurait signée.

Il y avait grand intérêt à composer une étude d'ensemble sur ce curieux personnage, qui par son extrême dévotion, ses idées dures et tristes sur l'éducation et la vie, ses préjugés sociaux, a été vraiment un homme du Moyen Age, et qui, sur d'autres points, a devancé si prodigieusement ses contemporains. Le livre qui restait à écrire sur Guibert de Nogent, nous le possédons maintenant. Son auteur est mort avant de pouvoir le publier lui-même ; il nous est présenté aujourd'hui par M. Gabriel Monod, et, dans une courte préface, par M. Émile Gebhart. M. Bernard Monod a successivement résumé l'autobiographie de Guibert, ce *De vita sua* si intéressant pour la psychologie des hommes du XIe siècle, et étudié la société française d'après l'œuvre de Guibert, les idées de l'abbé de Nogent sur l'Orient musulman, son sentiment national, sa méthode historique, ses conceptions pédagogiques et morales. Ce petit livre est très attrayant, d'un ton excellent, et fera douloureusement regretter la mort prématurée du jeune historien, même par ceux qui n'étaient ni ses confrères de l'École des Chartes, ni les disciples ou les amis de son père. — Ch. Petit-Dutaillis.

Gabriel Monod, **Jules Michelet**, *Études sur sa vie et ses œuvres avec des fragments inédits*, Paris, Hachette, 1905, 384 pp. in-16. — M. Gabriel Monod, dépositaire des papiers de Michelet, après s'être livré à un long et délicat travail de classement, s'est mis, pour répondre à la confiance de Mme Michelet, à les utiliser de son mieux : « La nature des papiers que

1. Dans les *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod*, 1896. On nous dit que MM. Lefranc et Bourgin préparent une édition critique de Guibert de Nogent, dont les œuvres complètes ne peuvent être lues que dans la vieille édition de D'Achery (1651) ou dans la réimpression de Migne.

j'avais entre les mains ne m'a pas permis, nous dit-il, d'entreprendre une mise en œuvre complète et méthodique. Je ne pouvais songer ni à publier le journal, ni à écrire une biographie suivie de Michelet. J'ai commencé par mettre en lumière quelques points de la vie de Michelet qui m'ont paru ignorés du public, et particulièrement importants : sa vie intime de 1839 à 1842, au moment de la mort de sa première femme et de son amitié avec Mme Dumesnil ; le rôle joué dans sa vie par son père ; les premiers mois de son second mariage ; la naissance et la mort de son fils Yves-Jean-Lazare ; ses relations avec l'Italie et avec l'Allemagne ; sa correspondance avec G. Sand. » (p. 9).

Les fragments de journal, les lettres, les documents divers que publie M. Monod, les études pénétrantes qui les encadrent ou les précèdent, éclairent, dans quelques crises décisives, le caractère de Michelet et aident à comprendre son œuvre. On saisit, dans ces pages, les rapports de la frémissante sensibilité et de la souple intelligence, la suture, en quelque sorte, de la vie du cœur et de la vie de l'esprit. Il peut arriver à Michelet, par moments, de se laisser absorber par le travail, le métier, d'être « comme un forgeron qui tout le jour bat le fer, et le soir rêve, les yeux ouverts » (p. 275). Mais presque toujours l'homme, le penseur et — du jour où il se donna à l'histoire — l'historien se fondent en une personnalité, complexe et une, qui se manifeste à tout propos tout entière.

Dans un récent article sur *la formation de la méthode historique de Michelet* (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct. 1905, pp. 5-31), M. Lanson a montré comment Michelet est, d'abord, un romantique et un métaphysicien ; comment ce sont les circonstances qui ont fait sa carrière d'historien ; et comment sa nomination à la direction des Archives (1831) a eu sur son œuvre une influence considérable. Au point de vue spécial de la méthode historique, l'intérêt très vif du livre de M. Monod, c'est de fournir de quoi comprendre mieux la formation de l'historien, de quoi confirmer et préciser les indications de M. Lanson. Sur ce que doit Michelet à certaines lectures (pp. 14, 15), au génie des divers peuples (pp. 33, 36, 125), on peut glaner çà et là. Mais ce qui est particulièrement instructif, c'est de constater — pour employer les termes de M. Monod — « cette extraordinaire répercussion de ses émotions sur sa philosophie de l'histoire et du monde » (p. 101). Ses douleurs et ses joies retentissent dans son œuvre. Quand sa première femme mourut et que « son cœur fut déchiré », « de ce déchirement même sortit une force violente et presque frénétique » (p. 87) qui se manifeste, de son propre aveu, dans le quatrième volume de son *Histoire de France*. Il était, à cette époque, obsédé par la mort. « Cette violente secousse, dit-il, m'obligea de *m'étendre en profondeur*, de creuser mon âme ; — je sus la *vie*, tout ce qu'elle a *d'individuel*, de regrettable, d'irréparable ; — je sus la *mort*, tout ce qu'elle a de fécond et de *vivace*, c'est-à-dire que l'histoire m'apparut pour la première fois[1]. » — « L'âme du véritable histo-

1. Voir toute cette note de Michelet, pp. 94-98. Il y parle de la « *dialectique* d'une génération à l'autre ». — M. Monod, avec raison, reproduit la disposition matérielle,

rien, écrira plus tard sa seconde femme (1840), est faite d'émotion et de douleur » (p. 224). Elle voyait, en effet, Michelet mêler l'histoire à sa vie, la mêler, dans son journal, au récit de ses impressions, la mêler aussi à ses préoccupations spéculatives, à la recherche d'une religion. Selon ses dispositions religieuses, il a varié dans ses impressions à l'égard du Moyen Age (cf. 90, 229, 236), et il se reproche à un moment donné d'avoir « embelli l'idéal » de cette époque. A mesure qu'en lui s'épanouit une foi nouvelle, cette foi — spiritualiste et démocratique — pénètre l'histoire et l'anime. En 1848, « d'une main, dit-il, j'écrivais mon cours (l'amour, la famille et l'éducation), de l'autre, j'écrivais mon livre (*la Fraternité, la Révolution, la France*) » (p. 281). — A certains égards, Michelet est déjà très loin de nous, mais il a puisé dans l'union de sa vie à la vie du passé, dans la sympathie, cette conception de l'histoire intégrale qui, *mutatis mutandis*, est aujourd'hui la nôtre.

Le livre de M. Monod est une contribution précieuse, non seulement à la biographie de Michelet, mais à l'histoire des études historiques et à l'histoire morale du XIXe siècle. Il sera utilement complété par les études que nous promet M. Monod sur d'autres points de sa biographie et surtout sur son enseignement[1]. — H. B.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Recueil d'Annales angevines, publié par Louis Halphen (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, n° 37), Paris, Picard, 1903, in-8°, XXI-159 pp. — Les Annales de Saint-Aubin d'Angers, de Vendôme, les Annales dites de Renaud, de Saint-Serge d'Angers et de Saint-Florent de Saumur viennent d'être, après Marchegay-Mabille (1869), correctement publiées par M. L. Halphen. Dans une longue introduction, l'éditeur explique le classement qu'il a adopté des manuscrits, où les précédents auteurs n'avaient pas vu clair, et surtout les rapports évidents de ces différents textes annalistiques entre eux. Quant à la valeur exacte de ces courtes annales, M. L. Halphen ne la détermine pas avec beaucoup de développement. Jusqu'à 1075, ces annales d'inspirations analogues sont surtout animées de sentiments anti-capétiens, et leurs parties originales remplies d'esprit « localiste ». L'appareil critique, les notes, excellentes pour l'histoire angevine, la table alphabétique, très commode pour les identifications, font de ce recueil un modèle d'érudition et de critique. — G. B.

lyrique, en quelque sorte (nos tirets répondent ici à des alinéas) et les soulignements du manuscrit.

1. M. Monod, dans la chaire d'Histoire générale et méthode historique fondée au Collège de France par la marquise Arconati-Visconti, fait cette année un cours sur Michelet, sa vie, son œuvre, son enseignement. Nous consacrerons dans le numéro prochain une note à sa leçon d'ouverture que vient de publier la *Revue Bleue*.

Emile Duvernoy et René Harmand, **Le tournoi de Chauvency en 1285.** *Étude sur la société et les mœurs chevaleresques au XIIIe siècle,* Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1905, 59 pp., in-8°. — Une étude sur un tournoi du XIIIe siècle, amenant sur les tournois en général un certain nombre de digressions qui, sans avoir, certes, la prétention d'épuiser le sujet, ne manquent pas cependant d'un certain intérêt. A côté de cela, une analyse assez fine du poème de *Bretex* sur *Le tournoi de Chauvency,* qui fait ressortir, en même temps que la grâce aimable et très simple avec laquelle l'œuvre est rimée, l'intérêt historique que présente ce « code de la société courtoise » résumé par un contemporain. — E. Baron.

Pouillé du diocèse d'Angers, réimprimé par les soins de l'abbé F. Uzureau, Angers, Lachèse-Siraudeau, Paris, Picard, 1904, in-8°, 197 pp. — La première édition est de 1783, imprimée sur l'ordre de Mgr Couet du Vivier de Lorry, évêque d'Angers, et elle était précédée d' « Observations préliminaires sur l'état actuel du diocèse.., » courts exposés sur les chapitres et abbayes. L'infatigable abbé Uzureau a réimprimé le tout, en y ajoutant une liste correspondante des revenus, d'après un pouillé du XVIIIe siècle, dont il n'indique pas la source, selon sa mauvaise habitude. L'ensemble est intéressant, car il nous donne des renseignements précis sur les revenus des fondations religieuses à la veille de la Révolution ; mais ces revenus étaient-ils exactement payés, c'est ce que l'abbé Uzureau ne nous dit point. Au moment du Concordat, diverses paroisses des diocèses de la Rochelle, Nantes, Poitiers, furent réunies au diocèse d'Angers ; en appendice, l'abbé Uzureau donne sur ces paroisses des indications empruntées à différentes sources. — G. B.

Eugène Sol, **Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du Premier Empire,** Paris Champion, 1905, 165 pp. in-8°. — L'ouvrage de M. Sol est moins un catalogue complet de tous les documents parisiens qui concernent l'histoire de l'Italie, que le dépouillement, — d'ailleurs remarquablement fait, — de la série K des Archives nationales. Nombre de renseignements, soigneusement classés, y trouvent leur place : rapports de la France avec le Saint-Siège et la maison de Savoie, documents sur l'histoire politique et religieuse des deux pays, etc., etc. Le document est cité, quelquefois brièvement analysé, quelquefois même reproduit. Une table alphabétique facilite le maniement de ce catalogue. L'ouvrage de M. S. rendra de grands services à quiconque s'occupe des rapports des deux pays. Ce n'est qu'un catalogue, mais qui doit trouver place dans toute bibliothèque sérieuse : c'est le succès que nous lui souhaitons. — E. Baron.

Henry Michel, **La loi Falloux,** Paris, Hachette, 1906, 524 pp., in-8°. — Ce livre était presque terminé à la mort de M. Henry Michel; le travail

complémentaire qui restait à faire a été fort bien exécuté par M. Charléty. C'est une histoire de l'élaboration de la loi de 1850. Après avoir expliqué l'entrée de Falloux au ministère, l'auteur expose les discussions sur la liberté d'enseignement devant l'Assemblée Constituante, les travaux de la commission extraparlementaire formée par le ministre, et toutes les péripéties du débat devant le Conseil d'État et l'Assemblée Législative jusqu'au vote final.

L'auteur s'est servi de nombreux documents inédits, par exemple des procès-verbaux conservés dans les archives de la Chambre, des lettres épiscopales qui se trouvent aux Archives nationales, et d'autres encore. Il a aussi consulté les sources imprimées, journaux, brochures, correspondances; elles lui ont fourni une des parties les plus intéressantes du livre, sur l'accueil que l'opinion publique fit au projet de loi. M. M. démontre que ni les partis de droite, sauf peut-être Falloux, ni les partis de gauche, sauf quelques universitaires, ne soupçonnèrent les conséquences considérables que devait avoir le vote de 1850.

Cet ouvrage, auquel on peut reprocher des longueurs, offre un bon exemple de l'application des méthodes critiques à une question d'histoire contemporaine. Ces méthodes, qui ont renouvelé depuis vingt ans l'histoire de la Révolution, sont encore trop souvent négligées par ceux qui traitent de la période postérieure à 1815. Le présent travail prouve combien elles sont fécondes en résultats intéressants et nouveaux. — Georges Weill.

E. Terquem, **Généraux de débâcle et de Coup d'État**, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, XII-240 pp., in-16. — La cause principale de nos désastres de 70, M. Terquem la voit dans l'organisation napoléonienne des fonctions publiques en France, laquelle « tend à briser les individualités et à rendre stériles dans l'État les initiatives généreuses ». Depuis la chute de l'Empire, les modifications apportées à cette organisation n'ont été que superficielles et tous les efforts de notre République réformatrice, prétend l'auteur, doivent tendre à la destruction systématique de ce régime néfaste.

Dans une courte préface, intitulée : « Des Désastres de 1870 à l'affaire Dreyfus », M. Terquem expose clairement le but qu'il se propose : « ... Nous allons chercher à mettre en lumière le caractère véritable de « quelques-uns des hauts personnages de la guerre. Nous limiterons « cette étude aux faits qui se sont déroulés autour de Metz. Nous mon- « trerons ce qu'ils ont de commun avec toute la société de leur temps « et la solidarité étroite qui les unit à celle de notre époque. Nous dé- « montrerons que, seule, une complète métamorphose des milieux serait « capable de changer le caractère des individus qui les représentent. »

Et M. Terquem fait défiler devant le lecteur les tristes acteurs de la tragédie de Metz. Nous les voyons d'abord agir en Lorraine, nous les entendons ensuite déposer au procès de Trianon. Chez tous, même mentalité, depuis le général en chef jusqu'à l'officier d'État-Major : égoïsme, crainte des

responsabilités, fausse conception de la discipline. Surtout, ne pas se compromettre, s'effacer devant l'autorité supérieure. Le Maréchal Canrobert, si brave sur le champ de bataille, ne dit-il pas au procès Bazaine : « Quand un général en chef fait l'honneur à ses subordonnés de les réunir autour de lui, on ouvre les oreilles et on écoute ; mais on ne fait pas des observations qui ne seraient pas toujours très bien accueillies » ?

Le régime impérial avait fait perdre à une partie de la société toute notion de devoir. Le régime disparu, la mentalité de cette classe a-t-elle changé ? Fort peu, hélas ! puisque nous avons pu avoir une Affaire Dreyfus. Pour remédier à cet état de choses, M. Terquem indique à la fin de son ouvrage les réformes sociales et militaires qu'il juge indispensables : mais que nos gouvernants se hâtent ; il n'y a pas un instant à perdre. — H. Meyer-Heine.

Edouard Clavery, **Hong-Kong. Le passé et le présent**, Paris, 1905. Brochure gr. in-8°, 57 pp. — M. Clavery excelle à nous donner des brochures sans phrases et pleines de faits, d'une documentation à la fois abondante, fraîche et sévère. Ces mérites, qui sont moins communs qu'on ne pourrait croire, distinguent sa dernière publication, une monographie de Hong-Kong. Nous n'en pouvons relever ici que les points d'intérêt principaux. — D'abord une judicieuse distinction des deux périodes qu'il convient de marquer dans l'histoire commerciale et financière de Hong-Kong : de 1842 à 1872, la période des « merchants princes » britanniques, investis en fait d'un véritable monopole ; à partir de 1872, après l'organisation des banques, l'ouverture du canal de Suez et l'établissement du télégraphe avec l'Europe, la période de la grande concurrence internationale. Celle-ci devient de jour en jour plus vive ; le mouvement du port ne fait que s'en accroître : il atteint aujourd'hui presque un milliard et demi de francs. Mais dans cet immense trafic la part des produits anglais et du pavillon anglais même n'est plus ce qu'elle a été : 12 °/₀ seulement des marchandises que Hong-Kong exporte pour la Chine sont réellement de provenance anglaise ; et dans le mouvement général du port la proportion du pavillon britannique n'est plus tout à fait de la moitié : 46 °/₀. Les deux pavillons qui rivalisent aujourd'hui avec l' « Union Jack », sont, à égalité, le pavillon allemand et le pavillon japonais. On peut voir un symptôme de la langueur dont paraissent atteintes les entreprises britanniques en Extrême-Orient dans le retard étrange apporté à la construction du chemin de fer Hong-Kong-Canton, qui n'est encore qu'à l'état de projet. — Les destinées d'Hong-Kong doivent nous intéresser particulièrement, nous Français, puisque près du tiers du commerce extérieur de notre Indo-Chine se fait avec ce grand entrepôt. — Mais Hong-Kong n'est pas seulement une des premières places de commerce du monde entier ; elle joue son rôle dans l'évolution morale, comme dans l'évolution économique, de la Chine. Là se forme pour une bonne part cette petite élite chinoise qui, grossissant en nombre et en influence, parviendra un jour à ouvrir l'immense em-

pire à la civilisation moderne. Là, comme à Changhaï, au Japon et dans notre Indo-Chine , s'élaborent les méthodes et les programmes d'une œuvre d'éducation grandiose, qui conquerra tous les peuples de l'Extrême-Orient à la science moderne par l'évidence de ses principes et les bienfaits de ses applications sans leur faire perdre leur personnalité morale. — Ces réflexions, que nous a naturellement suggérées la brochure de M. Clavery, montrent assez que, comme toute bonne monographie, celle-ci est d'intérêt général. — GEORGES WEULERSSE.

JOSEPH JOÛBERT, **Stanley, le roi des explorateurs (1840-1904)**, Angers, 1905, 54 pp., in-8°. La brochure de M. J. n'a pas la prétention d'apporter des vues bien nouvelles, ni des révélations bien importantes à l'étude d'un sujet traité déjà plus d'une fois. Mais l'opuscule, toutefois, peut être utile : appréciation du caractère du héros, résumé succinct de la vie et de l'œuvre du grand explorateur, voyage à la recherche de Livingstone, explorations, aventures, tribulations diverses... telles sont les questions auxquelles, l'auteur en les traitant, a donné une place heureuse à côté des louanges enthousiastes qu'il adresse au « Christophe Colomb de l'Afrique Equatoriale. » — E. BARON.

Ouvrages reçus par la Revue
et dont il sera rendu compte ultérieurement :

LESTER F. WARD, *Sociologie pure*, trad. par F. Weil (*Bibl. sociol. intern.*), Paris, Giard et Brière, 1905, 2 vol. in-8.

K.-R. BROTHERUS, *Immanuel Kants Philosophie der Geschichte*, Helsingfors, 1905, in-8.

CH. RENOUVIER, *Critique de la doctrine de Kant*, publiée par L. Prat (*Bibl. de phil. cont.*), Paris, Alcan, 1905, in-8.

R. EUCKEN, *Beiträge zur Einfuhrung in die Geschichte der Philosophie*, 2e édit., Leipzig, Dürr, 1906, in-8.

E. LEFRANC, *Les conflits de la Science et de la Bible*, Paris, Nourry, 1906, in-12.

H. DUHEM, *La théorie physique, son objet, sa structure* (*Bibl. de phil. expérim.*), Paris, Chevalier et Rivière, 1905, in-8.

PH. CHAMPAULT, *Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée*, Paris, Leroux, 1906, in-16.

DUVERNOY ET HARMAND, *Le Tournoi de Chauvency en 1285*, Paris, Berger-Levrault, 1905, in-8.

FR. SOL, *Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du 1er Empire*, Paris, Champion, 1905, in-8.

BOISSY D'ANGLAS, *Boissy d'Anglas et les Régicides*, Paris, Champion, 1905, grand in-8.

L. CAHEN ET A. MATHIEZ, *Les lois françaises de 1815 à nos jours*, Paris, Alcan, 1906, in-12.

A. BOSCO, *Le correnti migratorie agricole fra i vari stati e il collocamento degli emigranti*, Rome, Bertero, 1905, in-8.

SALOMON REINACH, *Cultes, mythes et religions*, t. I, Paris, Leroux, 1905, in-8.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Druides et les dieux celtiques à forme d'animaux*, Paris, Champion, 1905, in-16.

Recueil de Chants populaires de la France publiés par la *Schola Cantorum* : L. BRACHET ET J. PLANTADIS, *Chansons populaires du Limousin*; E. CHAMINADE ET E. CASSE, *Chansons patoises du Périgord*, Paris, Champion, 1905, 2 fasc. in-8.

Dr G.-J. WITKOWSKI, *Les Médecins au Théâtre de l'antiquité au XVIIe siècle*, Paris, Maloine, 1905, in-18.

J. MORLANT, *Le roman personnel de Rousseau à Fromentin*, Paris, Hachette, 1905, in-16.

ANDRÉ MICHEL, *Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, t I. 2e partie, *l'Art roman*, Paris, Colin, 1905, grand in-4

HENRY MARCEL, *Histoire de la peinture française au XIXe siècle* (*Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts*), Paris, Picard et Kaan, 1905, in-4.

TABLES DU TOME ONZIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BARDOUX (Jacques). — L'idéalisme littéraire anglais, Essai d'une synthèse psychologique 275
BARRAU-DIHIGO (L.). — L'enseignement supérieur de l'histoire, I et II. . 181 et 290
BERR (Henri). — La Renaissance et la méthode de M. Brunetière. 316
BOISSONNADE (P.). — Revues générales : Histoire économique de la Révolution française (1789-1804) :
IV. (Les travaux d'ensemble ou de détail relatifs à l'histoire économique générale) 94
V. (Les travaux sur l'histoire de l'agriculture et des classes agricoles. — Les travaux sur l'histoire de l'industrie et des classes industrielles) . 205
VI. (Les travaux sur l'histoire du commerce et des classes commerçantes) . 339
CARON (Pierre). — Des conditions actuelles du travail d'histoire moderne en France 261
FEBVRE (Lucien). — Les Régions de la France. IV. La Franche-Comté, III. 64
GEORGIN (Ch.). — Chateaubriand et Julien, Notes de psychologie littéraire. . . . 327
HERMANT (Paul). — Les mystiques, Étude psychologique et sociale . . . . 32 et 165
JANKELEVITCH (Dr S.). — Génie et folie, à propos d'ouvrages récents. 58
LACOMBE (Paul). — Nature et humanité 15
LAMPRECHT (Karl). — Une enquête : De l'étude comparée des dessins d'enfants . 54
LICHTENBERGER (Henri). — L'ère « individualiste » en Allemagne, d'après Karl Lamprecht 306
MENTRÉ (F.). — Une thèse de Cournot : L'histoire des sciences n'est-elle plus possible ? 1
MICHEL (Emile). — Le sentiment de la nature et l'histoire de la peinture de paysage. 150
RÉAU (L.). — Les facteurs psychologiques de l'esprit moderne, d'après le Dr Baerwald 311
SENN (F.). — Les origines de l'ancienne France, d'après M. Flach 193
XÉNOPOL (A.-D.). — La notion de « valeur » en histoire 129

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Enquête (Une) du professeur Karl Lamprecht : De l'étude comparée des dessins d'enfants 54
Enquêtes (Nos). — L'enseignement supérieur de l'histoire :
VII et VIII. Conclusion, par L. Barrau-Dihigo . . . . . 181 et 290
Histoire de la peinture de paysage (Le sentiment de la nature et l'), par Émile Michel 150
Histoire moderne en France (Des conditions actuelles du travail d'), par Pierre Caron. 261
Idéalisme (L') littéraire anglais. Essai d'une définition psychologique, par Jacques Bardoux. 275
Mystiques (Les), Étude psychologique et sociale (suite et fin), par Paul Hermant . . . . . 32 et 165
Nature et humanité, par Paul Lacombe 15
Problèmes et controverses. — Une thèse de Cournot : L'histoire des sciences n'est-elle plus possible ? par F. Mentré 1
« Valeur » (La notion de) en histoire, par A.-D. Xénopol. 129

REVUES CRITIQUES

Génie et folie, à propos d'ouvrages récents, par le Dr S. Jankelevitch. 58
Histoire littéraire : La Renaissance et la méthode de M. Brunetière, par Henri Berr 316
— Chateaubriand et Julien, Notes de psychologie littéraire, par Ch. Georgin. . 327
Origines (Les) de l'ancienne France, d'après M. Flach, par F. Senn. 193
Psychologie collective : L'ère « individualiste » en Allemagne, d'après Karl Lamprecht, par Henri Lichtenberger 306
— Les facteurs psychologiques de l'esprit moderne, d'après le Dr Baerwald, par L. Réau. 311

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

IV. La Franche-Comté, III, par Lucien Febvre 64

REVUES GÉNÉRALES

Histoire économique : France (Révolution française, 1789-1804), par P. Boissonnade :
IV. (Les travaux d'ensemble ou de détail relatifs à l'histoire économique générale) 94
V. (Les travaux sur l'histoire de l'agriculture et des classes agricoles. — Les travaux sur l'histoire de l'industrie et des classes industrielles). . 205
VI. (Les travaux sur l'histoire du commerce et des classes commerçantes) . 339

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Enquête du professeur Karl Lamprecht (Note additionnelle au programme d') : De l'étude comparée des dessins d'enfants 250
Enseignement (L') de l'histoire à l'école primaire (H. B.) :
I. Le rapport de M. A. Crapet au Congrès de Lille. 112
II. Les débats et les résolutions du Congrès de Lille 243
Nouvelles et publications diverses. . . . . 119, 251 et 372
Sociological Society (La) de Londres (H. B.) 371
Sociologie objective (Un essai de) (Dr S. Jankelevitch) 368

BIBLIOGRAPHIE

ANALYSES

Bazaillas (A.), *La vie personnelle* (J. Segond) 375
Braunschvig (M.), *Le sentiment du beau et le sentiment poétique* (J. Pérès). . 377
Ferrero (G.), *Grandeur et décadence de Rome*, II, *Jules César* (Dr S. Jankelevitch). 380
Profumo (A.), *Le fonti ed i tempi dello incendio Neroniano* (R. Pichon) . . . 381
Séailles (G.), *Les affirmations de la conscience moderne ; Education ou Révolution* (H. B.). 382
Sociological Papers 1904 (Dr S. J.). 121

REVUE DES REVUES

La *Rivista di storia antica* (G. Glotz). 124

BULLETIN CRITIQUE

Histoire générale :
Monod (B.), *Le moine Guibert et son temps (1053-1124)* (Ch. Petit-Dutaillis). 384
Monod (G.), *Jules Michelet, Études sur sa vie et ses œuvres* (H. B.). . . . 385
Pasciucco (G.), *Elagabalo, Contributo agli studi sugli « Scriptores Historiæ Augustæ »* (R. Pichon) 384

Histoire générale :
Ballard (Ad.), *The Domesday boroughs* (Ch. P.-D.) 253
Bateson (Mary), éd., *Borough Customs* (Ch. P.-D.). 256
— *Records of the borough of Leicester* (Ch. P.-D.) 255

Clavery (Ed.), *Hong-Kong. Le passé et le present* (G. Weulersse) 390
Duvernoy (É.) et Harmand (R.), *Le tournoi de Chauvency en 1285* (E. Baron). 388
Halphen (L.), éd., *Recueil d'annales angevines* (G. B.). 387
Harmand (R.), voir Duvernoy (E.).
Joûbert (J.), *Stanley, le roi des explorateurs (1840-1904)* (E. Baron). . . 391
Michel (H.), *La loi Falloux* (G. Weill) 388
Sol (E.), *Les rapports de la France avec l'Italie du XIIe siècle à la fin du Premier Empire* (E. Baron) 388
Stevenson (W.-H.), *Assers Life of King Alfred* (Ch. P.-D.) 252
Stubbs (W.), *Lectures on European History* (Ch. P.-D.). 257
Tait (J.), *Mediæval Manchester and the beginnings of Lancaster* (Ch. P.-D. 254
Terquem (É.), *Généraux de débâcle et de coup d'État* (H. Meyer-Heine). . 389
Uzureau (abbé F.), *Pouillé du diocèse d'Angers* (G. B.). 388

Le gérant : PAUL CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

SEP 26 1957